



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr


LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



UNIVERSITÉ DE LORRAINE
ÉCOLE DOCTORALE STANISLAS

THÈSE DE DOCTORAT
EN HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE DU MOYEN ÂGE

PRÉSENTÉE PAR VIANNEY MULLER
SOUS LA DIRECTION DU PROFESSEUR GÉRARD GIULIATO

LE PATRIMOINE FORTIFIÉ
DU LIGNAGE DE NEUFCHÂTEL-BOURGOGNE
(XIII^e-XVI^e SIÈCLES)

VOLUME 2 – NOTICES DES SITES (A-F)

Soutenue le 13 juin 2015 devant un jury composé de :

Michelle BUBENICEK – Université de Franche-Comté
Gérard GIULIATO – Université de Lorraine
Hervé MOUILLEBOUCHE – Université de Bourgogne
Philippe RACINET – Université de Picardie
Bertrand SCHNERB – Université de Lille 3

UNIVERSITÉ DE LORRAINE
ÉCOLE DOCTORALE STANISLAS

THÈSE DE DOCTORAT
EN HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE DU MOYEN ÂGE

PRÉSENTÉE PAR VIANNEY MULLER
SOUS LA DIRECTION DU PROFESSEUR GÉRARD GIULIATO

LE PATRIMOINE FORTIFIÉ
DU LIGNAGE DE NEUFCHÂTEL-BOURGOGNE
(XIII^e-XVI^e SIÈCLES)

VOLUME 2 – NOTICES DES SITES (A-F)

Soutenu le 13 juin 2015 devant un jury composé de :

Michelle BUBENICEK – Université de Franche-Comté

Gérard GIULIATO – Université de Lorraine

Hervé MOUILLEBOUCHE – Université de Bourgogne

Philippe RACINET – Université de Picardie

Bertrand SCHNERB – Université de Lille 3

Illustration de couverture

Heinrich Schickhardt, *Landtafel von Mömpelgard* [Carte du comté de Montbéliard], 1616 –
Édition de la Société d'Émulation de Montbéliard, Montbéliard, 1997.

SOMMAIRE

Introduction	5
Amance	11
Bainville-aux-Miroirs	33
Berbourg	61
Blamont	75
Bouclans	107
Chaligny	135
Chamabon	149
Châteauvieux	169
Châtel-sur-Moselle	197
Châtelot	247
Chemilly	269
Chissey-sur-Loue	293
Clémont	305
Differdange	321
Fay	331
Fondremand	347
Fontenoy-le-Château	407

INTRODUCTION

Le patrimoine fortifié du lignage de Neufchâtel-Bourgogne, tel que nous l'avons défini, se compose de 37 sites tenus directement par la famille et transmis d'une génération à une autre. Cet ensemble se forme sur un temps assez long (trois siècles) ; un examen d'ensemble est donc une construction théorique puisque tous ces sites n'ont pas été détenus en un même temps. Pour autant, ils ont tous partagé un destin commun, plus ou moins long, avec ce lignage. Surtout, ils ont été l'objet d'une stratégie territoriale en perpétuelle évolution s'appuyant, d'une part, sur une politique volontaire et, d'autre part, sur les opportunités offertes par les circonstances.

D'un noyau modeste en 1200, autour du château de Neufchâtel, les possessions familiales atteignent une étendue importante dans le 3^e quart du XV^e siècle, allant du Jura aux Flandres (fig. 1, 2). Chacun des sites est présenté dans ce volume selon un plan défini qui permet de les traiter de manière homogène. On y trouve l'identification du site, son environnement, la description des vestiges conservés, une approche historique, une liste des officiers dépendants des Neufchâtel, une conclusion insistant sur la place du site dans le réseau castral du lignage, les enjeux qui président à son entrée ou à sa sortie de la sphère d'influence familiale et les rôles qui lui sont assignés. Enfin, une présentation des sources archivistiques, bibliographiques et iconographiques est dressée. Certaines liasses que nous avons fait le choix de ne pas dépouiller sont toutefois signalées, suivies d'un astérisque, afin d'offrir à nos lecteurs quelques pistes de recherche complémentaires.

En préambule encore, nous souhaitons fournir au lecteur quelques éclaircissements sur les choix méthodologiques qui ont orientés ce travail.

Chaque monographie débute par des informations relatives à sa localisation du site. Pour cette étude, aucun d'entre eux ne présente de difficulté d'identification pour être associé à une commune actuelle, les éléments étant suffisants pour arbitrer de manière certaine entre communes homonymes. Dans la plupart des cas, il n'est pas difficile de localiser le site sur le territoire communal à l'exception de Chissey et Poinson-lès-Fayl et, dans une moindre mesure, de La-Ferté-sous-Vadans. Les coordonnées sont données pour un lieu central du château ou du bourg, en Lambert II étendu pour les sites français et en W.G.S. 84 (degré, minutes, secondes) pour les sites situés à l'étranger.

Les éléments de localisation ancienne sont divisés entre dimension religieuse et civile. La première s'appuie sur la publication des pouillés dans le cadre de la collection « *Recueil des historiens de la France* ». Elle présente la situation géographique la plus ancienne connue et non la liste de toutes les évolutions (notamment des doyennés). La seconde comporte la principauté de rattachement, le cas échéant le bailliage dont dépend le site, une éventuelle vassalité intermédiaire entre le détenteur de la seigneurie utile et le prince et enfin, le centre de châtellenie qui, dans le cas de cette étude, correspond le plus souvent au site étudié.

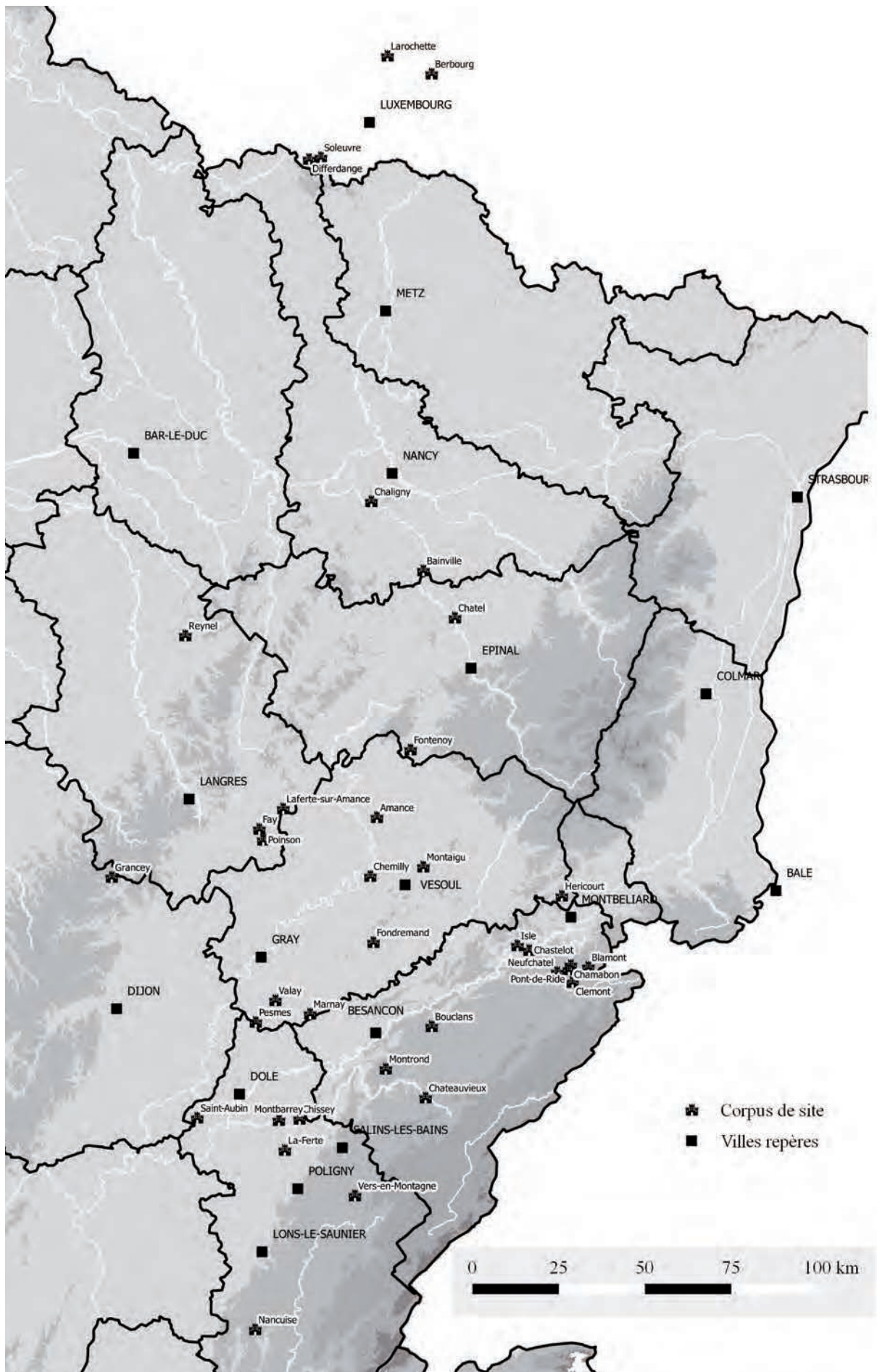


Fig. 1 : Carte du patrimoine fortifié du lignage de Neufchâtel-Bourgogne

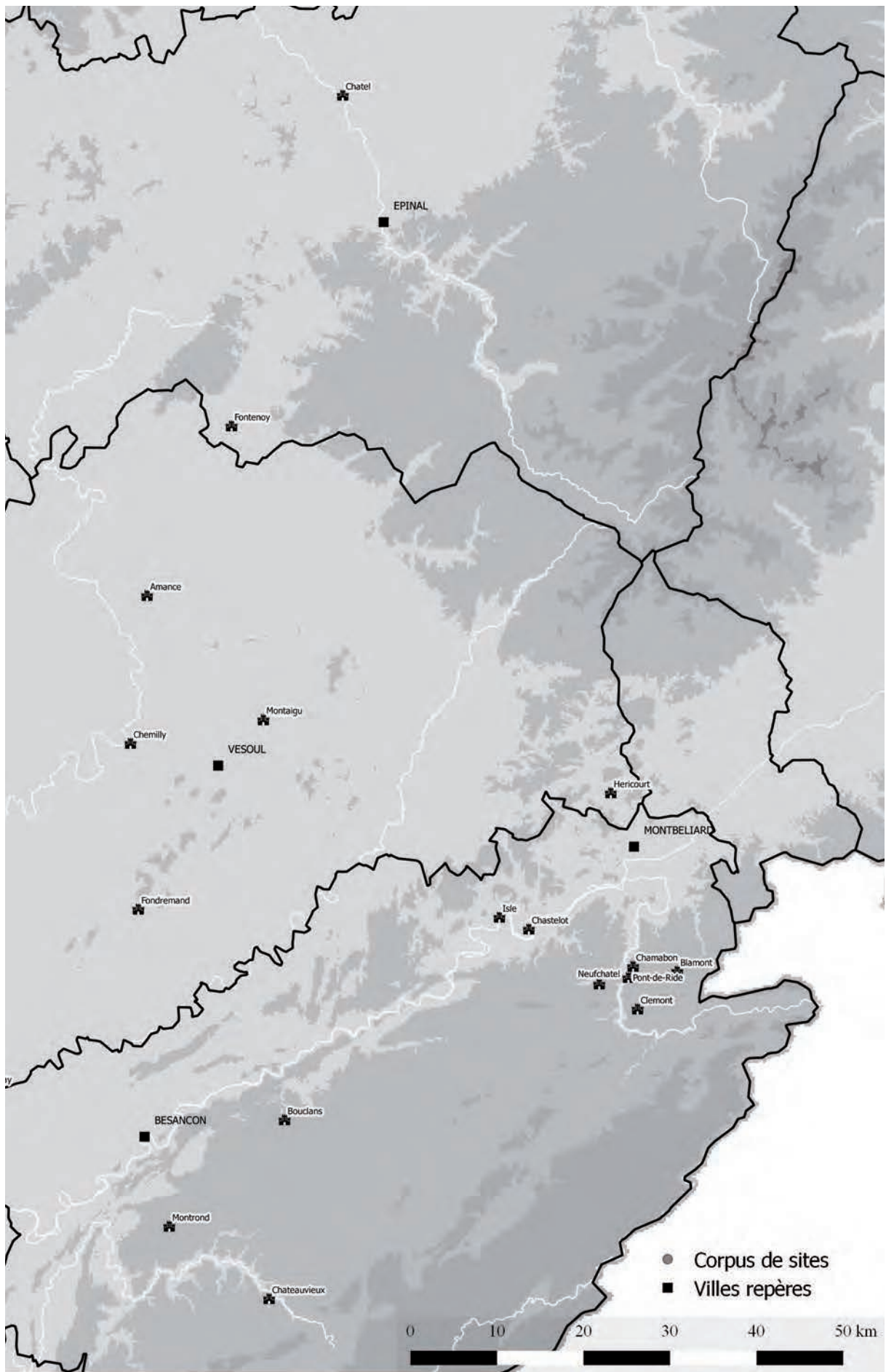


Fig. 2 : Détail de la carte dans le secteur de Besançon-Montbéliard

La présentation archéologique s'appuie sur une prospection de terrain systématique, quoique parfois rapide. Un tiers des sites ont fait l'objet d'une démarche plus approfondie, consistant principalement¹ :

- en relevés topographiques appliqués à l'archéologie ; les plans précis de châteaux ou de bourgs permettent parfois la détection de vestiges micro-topographiques résultants d'un aménagement anthropique (fossé, substructure de bâtiments, etc...);

- en opération d'archéologie du bâti, prenant la forme de relevé de bâtiment ou d'élément remarquable, mais également d'analyse des élévations à partir de clichés photographiques.

Dans la plupart des cas, la bibliographie est pauvre dans le domaine de l'observation archéologique et une part importante de notre travail s'est donc focalisée sur cet aspect. De manière plus marginale, du mobilier archéologique provenant de ces sites a pu faire l'objet d'une étude succincte. Les fragments de carreaux de poêle armoriés provenant du château de Montaigu en sont les éléments les plus précieux pour cette étude puisqu'ils illustrent, sous l'angle symbolique, les connexions entre stratégie familiale et aménagement castral.

L'approche historique est découpée en trois parts inégales : avant, pendant et après l'occupation du site par les Neufchâtel. L'accent a naturellement été mis sur la partie centrale qui constitue le cœur de notre sujet. Néanmoins, les éléments concernant les débuts d'un site et de la seigneurie que celui-ci contrôle sont parfois développés de manière significative afin de mettre en exergue son état, tant sur le plan matériel que stratégique, lorsqu'il entre dans le giron du lignage. Il nous a parfois semblé nécessaire de développer certains points lorsque les données bibliographiques paraissent particulièrement confuses ou contradictoires. La période du site sous la domination des Neufchâtel a conduit des développements parfois importants, d'autant plus lorsque les études antérieures étaient particulièrement laconiques à ce sujet. Certains éléments peuvent paraître anecdotiques, ils sont en fait utiles pour jalonner des histoires locales parfois très partielles servant, ensuite, à la réalisation de synthèses régionales.

Les changements de mains constituent une part importante de ce volet historique pour trois raisons. D'abord, parce que certains sites n'apparaissent quasiment qu'en ces occasions et au cours de procédures judiciaires. Ensuite, parce qu'ils permettent d'appréhender la politique menée lorsque ces changements se font au sein du lignage. Transmet-on à l'aîné ? À une fille ? À un cadet placé dans les ordres et donc avec une capacité de rappel par les collatéraux ? Autant de situations qui trahissent les préoccupations du lignage. Enfin, pour leurs héritiers, parce que la trace de ces changements de mains constitue la clé permettant d'identifier les liasses d'archives au sein desquelles sont susceptibles d'émerger de nouveaux documents. Cette stratégie de recherche, fondamentalement différente de celles portant sur les États et principautés², se révèle particulièrement chronophage et parfois décevante mais c'est pourtant un moyen efficace pour trouver de nouveaux documents non signalés dans les inventaires anciens. Il arrive aussi régulièrement qu'un site soit évoqué dans un acte concernant une autre possession familiale et une approche globale, en groupes de sites, se révèle donc pertinente.

1 Amance, Bainville-aux-Miroirs, Blamont, Bouclans, Chamabon, Châtel-sur-Moselle, Le Châtelot, Chemilly Fondremand, Fontenoy, Montaigu, Nancuisse, Neufchâtel.

2 Voir en premier lieu AURELL 2004.

Enfin, nous avons proposé pour chaque site une liste d'officiers liés aux Neufchâtel, avec parfois leurs successeurs immédiats pour mettre en évidence les phénomènes de bouleversement ou de persistance. Afin de ne pas trop les alourdir, nous nous sommes limités aux officiers seigneuriaux supérieurs : receveurs, baillis, prévôts, châtelains ou leurs lieutenants, en laissant de côté les offices moindres tels que maires, forestiers, prud'hommes à l'exception notable des officiers œuvrant au château (portier, ...) et les offices domestiques (cuisinier, barbier, ...). Une base de données, riche de 317 officiers des Neufchâtel, regroupe ces informations et constitue le noyau autour duquel un travail prosopographique pourra être effectué à l'avenir.

À la suite de ces 37 monographies de sites, à la fin du 3^e volume, une série de brèves notices concerne des sites qui présentent des relations avec le lignage mais insuffisantes pour les considérer comme partie intégrante de son patrimoine. Nous y avons consigné la nature des relations entre le site et la famille, de manière très succincte afin de clarifier l'ambiguïté qui peut exister dans la bibliographie sur la nature des relations entre le lignage et ces sites. Ce sont parfois des possessions directes mais temporaires, parfois des fiefs et parfois ils sont simplement détenus à titre de fonctions. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive qui aurait impliqué d'y inclure des dizaines de fiefs castraux et des dizaines de fiefs détenus à titre d'office, mais simplement d'une sélection pour ceux qui nous paraissent nécessiter une mise au point.

AMANCE

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Haute-Saône

Canton: Amance

Commune: Amance

Numéro INSEE: 70 012

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	878 859	2317 915	230
Tour ouest	878 673	2317 882	225

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2009	B 2	153, 162-164
Château	Ancien	1834	B 2	398-403
Tour ouest	Actuel	2009	B 2	194
Tour ouest	Ancien	1834	B 2	316

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	Principauté	Comté de Bourgogne
Doyenné	Faverney	Bailliage	Amont
Paroisse	Amance	Suzeraineté	–
Dédicace	saint Laurent	Châtellenie	Amance

2. PRÉSENTATION

2.1 Situation

Deux éléments du bourg castral d'Amance entrent dans le cadre de notre étude: le château, d'une part, dont aucun vestige ne subsiste en dehors de la plate-forme sur laquelle il était installé et l'enceinte d'agglomération, d'autre part, partiellement conservée sous la forme d'une tour, à l'ouest, classée au titre des Monuments Historiques le 18 mai 1971.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Amance se situe dans la plaine de Saône à 25 km à l'est de Luxeuil, 20 km au nord-nord-est de Vesoul et une trentaine de kilomètres au sud-ouest des contreforts vosgiens. Le village est installé au creux d'une vallée d'une altitude moyenne de 225 m, dominée de part et d'autre par des reliefs culminant entre 240 m et 260 m. Ils se composent, au nord, des marnes vertes du Trias (t. 9) renfermant quelques bancs de dolomies. Elles sont recouvertes, au sud, par les formations les plus anciennes du Lias : marnes et grès du Rhétien (l. 1) dans les pentes et marnes et calcaires bleus de l'Hettangien et du Sinémurien au sommet (l. 3-2) puis vers le sud-est les calcaires gris et marnes du Lotharingien (l. 4-3).

Dans cette vallée orientée nord-sud, le village s'est implanté sur la rive gauche de la *Superbe*, affluent de la *Saône* qu'elle rejoint quelques kilomètres en aval. Le site se trouve sur une terrasse alluviale marécageuse de 400 m de côté environ. Le château, situé au nord-est, à 50 m à l'est de l'église, domine cette dépression humide de 6 m environ. De l'enceinte collective, seule subsiste la tour ouest, bordée au nord d'un îlot d'habitation. Sa façade occidentale, établie sur les berges de la rivière, constituait le mur d'enceinte.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Les ressources en pierres découlent directement du contexte géomorphologique esquissé ci-dessus. Deux faciès utilisables pour la construction se côtoient, les grès rhétiens jaunâtres disponibles à proximité du site et les calcaires bleus exploitables par bancs de 0,10 à 0,50 m¹. Plus à l'est, les couches du Carixien et du Lotharingien sont également accessibles, offrant des calcaires gris. Aucune carrière n'est localisée sur la carte géologique actuelle, les cartes anciennes ou dans la base de données du S.R.A. de Franche-Comté. Toutefois, l'*Atlas-Dieu* de 1858 en signale une située entre le village actuel et la chapelle Sainte-Barbe². Quelques microtoponymes du cadastre napoléonien sont sans doute à mettre en relation avec une activité d'extraction ou de ramassage : *champ des pierres*, peut-être *la Quenissière*. Toutefois il peut s'agir également d'une simple dénomination en lien avec les difficultés d'exploitation agricole d'un sol pierreux. P-L. David signale également un toponyme *chauffour* situé sur la section C de la commune, au sud-est³, sur les zones calcaires du Lotharingien. Absent du cadastre napoléonien, ce lieu-dit, probablement identifié sur les documents d'arpentage du XVIII^e siècle, indique la présence d'un four à chaux indispensable à la construction.

À proximité des noyaux de peuplement d'Amance, l'eau est abondante. *La Superbe* baigne les pieds des remparts à l'ouest, offrant ainsi ressources aquatique et piscicole et énergie hydraulique. Les alentours, très humides, offrent un panorama allant du marécage à l'étendue d'eau, diversité dont témoigne la toponymie : *la Grenouillère, pré aux joncs, pré de la Mousse, l'étang Chevrot, pré de l'étang*. Les ressources agro-pastorales sont plus difficiles à saisir. On peut toutefois relever plusieurs toponymes caractéristiques d'un défrichement : *écorcettes, les ronds essarts, pré du clair* et d'une exploitation forestière attestée par les lieux-dits composés des termes *bois* ou *fahy*.

1 B.R.G.M., 1968, p. 5.

2 *Atlas-Dieu* reproduit par AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN, 1992, p. 59.

3 DAVID, 1926, p. 469.



Fig. 1 : Hypothèses du tracé de l'enceinte d'Amance

2.2.3 Voies de communication

Amance se situe dans un vallon qui constitue une voie de communication privilégiée sur un axe nord-sud permettant de regagner, depuis le comté de Bourgogne, le sud de la Lorraine par Vauvillers puis la vallée du *Côney* et Fontenoy-le-Château. C'est également par cette vallée que passait la voie romaine reliant Favorney, à 5 km au sud, à Corre, à 12 km au nord.

La rivière qui y coule ne constitue néanmoins pas un axe de circulation significatif, le débit et la profondeur étant trop faibles. Le cours d'eau navigable le plus proche est la *Saône* dans laquelle se jette la *Superbe* quelques 5 km en aval d'Amance.

3. DESCRIPTION DU SITE

3.1 Le château

Aucune élévation significative ne subsiste du château d'Amance. On repère ici ou là, sur quelques assises de hauteur des portions de murs de soutènement qui ont appartenu à cet ensemble et plus précisément aux escarpes. À la fin des années 1970, un relevé réalisé à l'alidade a permis de mettre en exergue la topographie du secteur castral qui se distingue par une plate-forme de plan quadrangulaire, presque carrée, de 60 m à 65 m de côté⁴. Assise sur un affleurement rocheux, cette terrasse est orientée sud-ouest / nord-est et présente une échancrure à l'angle nord, secteur dans lequel les archéologues ont alors relevé un puits. L'ensemble est entouré de fossés de 3 m à 4 m de profondeur. Ils sont larges d'une vingtaine de mètres au nord et à l'est et de 25 m sur les deux autres côtés.

À une vingtaine de mètres au sud-est, une seconde plate-forme est aujourd'hui occupée par le cimetière; elle correspond à l'ancienne église d'Amance, déplacée au XVIII^e siècle. À l'issue d'une prospection pédestre, il ne nous est pas apparu utile de réaliser un nouveau relevé topographique, le document existant mettant en exergue l'ensemble des caractéristiques topographiques observées.

Notre connaissance de la morphologie du château est par conséquent tributaire de la documentation historique. Dans sa monographie sur Amance, M. David reprend l'essentiel des documents permettant de l'apprécier. Il s'agit surtout du dénombrement de 1603⁵ qui évoque : « *un beau et puissant château à pont-levis environné de belles tours et courrouons, fossoyé tout alentour, tenu et réputé pour partage de la maison de Bourgogne* » auquel les habitants doivent « *contribuer aux menus emparement du château - même ceux de Senoncourt à l'entretien de la palissade depuis le colombier du dit château jusqu'au fossé d'icelluy* ». Un compte de réparation⁶ réalisé après le passage des troupes de Tremblecourt en 1595 apporte quelques compléments en précisant les dépenses réalisées : « *dix sept francs pour réparation de deux grands trous existant dans deux grandes tours du château d'Amance, aux endroits où le canon avait donné pendant les guerres du pays* » et « *trente huit francs pour « la couverture faite à neuf de la grande tour du château »* ».

À ces quelques mentions qui nous renseignent succinctement sur le nombre de tours, au moins deux – plutôt trois si l'on considère l'appellation de grande tour comme distinctive – s'ajoute un

4 AFFOLTER, PÉGEOT, VOISIN, 1986, p. 29-30.

5 A.D.H.S. H 473 n°4, analysé et partiellement reproduit par DAVID, 1926, p. 451-462.

6 A.D.H.S. H 438 n°1, cité dans DAVID, 1926, p. 147-148.

plan sommaire ancien. Ce document pose problème car, s'il est attribué aux années 1625, il se trouvait déjà dans une collection privée au début du XX^e siècle et l'auteur de la monographie sur Amance dit avoir étudié la copie réalisée par M. Eberlé, curé d'Amance, sans la reproduire. Dans son analyse, il propose son propre plan du bourg et du château, ce dernier étant figuré par un quadrangulaire régulier flanqué de tours circulaires dans les angles sauf au nord où se trouve une tour carrée, interprétée comme le donjon ou « *la grande tour* ». D'après ce plan, cette tour aurait abrité une prison, fait corroboré selon l'auteur par un acte de justice dans le procès Barbey-Romevaux daté de 1797⁷.

Il nous faut donc faire confiance à ces témoignages pour établir une base de travail, qui reste toutefois bien fruste. Il faut ajouter la présence d'une chapelle castrale fondée par Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu, dédiée à Notre-Dame et Sainte Catherine⁸, et que l'on retrouve en 1515⁹ sous le vocable de saint Antoine et sainte Catherine ; elle reste en fonction jusqu'au début du XVII^e siècle. L'érudition mentionne encore : « *Les seules traces qui restent de ce logis seigneurial au château d'Amance sont des fondations rectangulaires qui ont 23 m 60 sur l'axe longitudinal et 20 m sur l'axe transversal* »¹⁰ dans le secteur du donjon. De la cour, entourée par les bâtiments, on ne connaît rien en dehors d'une mention « saule », interprétée par David comme un arbre, mais qui pourrait aussi correspondre à la désignation d'une « salle », d'un logis¹¹. Cet auteur mentionne aussi dans la cour un puits, à l'angle sud-est, tandis que d'autres le situent plus au nord. Il n'est pas possible de décrire plus précisément le château en raison de sa démolition, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, afin d'obtenir des matériaux de construction¹².

3.2 L'enceinte urbaine

De l'enceinte urbaine d'Amance, il ne subsiste qu'une tour d'angle, à l'ouest. Le reste de son tracé se déduit pour partie du parcellaire ancien mais plusieurs propositions existent (fig. 1). Celle de David, la variante représentée par la vue cavalière de M. Gaston Folliet, reproduite en tête du précédent ouvrage et celle d'Affolter, Bouvard et Voisin qui s'appuie uniquement sur les vestiges subsistants et le cadastre.

À l'ouest, tous s'accordent sur un tracé qui, depuis la tour ouest, se développe vers le nord sur la berge gauche de la rivière ; les façades des maisons en offrent un bon aperçu (fig. 2). Au nord, les premiers adoptent une enceinte plus courte, très proche des habitations conservées, tandis que les archéologues ont repoussé le tracé supposé jusqu'au mur de soutènement qui met le bourg à l'abri des fonds humides. Signalons que lors de nos prospections pédestres, un léger relief, dans les jardins du presbytère, au nord de l'église, nous a évoqué un tracé de fossé fortement comblé. Toutefois, sa conservation sur une très faible portion n'a pas permis d'analyse plus fine.

Le côté oriental est sans doute celui qui présente les interprétations les plus divergentes. Pour les uns, il s'agit d'une enceinte rectiligne (ou d'une variante polygène), pour les autres elle adopte une forme curviligne qui correspond mieux au parcellaire actuel. Toutefois, en l'absence de vestiges

7 DAVID, 1926, p. 148, citant pour le procès : tribunal de Vesoul, 30 floréal an V soit le vendredi 19 mai 1797.

8 A.D.J. E 533 - Testament de Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu.

9 DAVID 1926, p. 149, citant le Pouillé du Père André de Saint-Nicolas dressé d'après un registre épiscopal de 1515.

10 DAVID 1926, p. 150.

11 DAVID 1926, p. 150.

12 AFFOLTER, PÉGEOT, VOISIN, 1986, p. 30.



Fig. 2 : Façades occidentales des maisons et, à l'arrière plan, la tour occidentale



Fig. 3 : Vue générale de la tour depuis le sud-est. En blanc, les blocs remplacés lors de la restauration

il est difficile de trancher la question, les deux hypothèses présentant de solides arguments mais également des failles. Au sud, on retrouve une enceinte plus petite et rectiligne pour les travaux basés sur le plan ancien évoqué plus tôt tandis que les travaux réalisés d'après le cadastre optent à nouveau pour un tracé plus lâche. Seuls des sondages archéologiques seraient en mesure de nous renseigner plus précisément. De ce côté, la porte sud aurait été partiellement mise au jour lors de la construction de la maison de Charles Bruley lorsque des fondations en pierre de taille de 1,50 m de large ont été observées et rapportées par David. D'après lui, cette porte était encore visible en 1830¹³. À cette même époque, des vestiges de rempart étaient encore apparents selon lui et pouvaient présenter des murs de 1,50 m à 3 m de large. Il les compare aux maçonneries mises au jour lors de l'installation de la fontaine de la grande place¹⁴. Situées à proximité du tracé présumé de l'enceinte, la localisation de ces informations semble cohérentes bien qu'imprécise.

Les documents d'archives, notamment la reconnaissance de 1603¹⁵, permettent toutefois quelques précisions qui n'ont pas échappé à nos prédécesseurs.

« *Proche le dit château est un petit Bourg fermé aussi de murailles joignant lesquelles et du côté de là le pont, passe une petite rivière de laquelle moulent les moulins du dit d'Amance; étant la dite rivière banales à mes dites dames depuis les dits moulins jusqu'à l'endroit du bois de la Garenne, ayant le pouvoir de pêcher en icelle tant avec la main qu'autres instruments depuis le haut de la levée faisant séparation de la rivière et des prés de l'Etang* » suivi d'un autre extrait : « *Aussi proche le bourg et la rivière est un petit faubourg appelé Delà le Pont; plus allant à Favorney est un autre faubourg appelé le Mont distant du Bourg d'un trait d'arbalète; plus avant du dit côté, à main droite est encore un faubourg appelé le Magny, faisant ensemble le dit Bourg, Delà le Pont, le Mont et le Magny, le lieu d'Amance n'étant qu'une même communauté et paroisse* ». Ce même document précise également que les habitants de Contréglise doivent « *l'entretien de la barrière au bout du Pont du bourg d'Amance allant Delà le Pont* » tandis que tous les habitants doivent « *menus emparements, à savoir de la porte du dit Bourg allant au Mont et jusqu'au Colombier qui était posé proche le château et à présent ruiné; pour lequel menus emparement ils ont déclaré être sujets de revêtir les dits endroits de battelots seulement lorsqu'il est nécessaire* ». L'entretien des murs du bourg se répartit entre les habitants d'Amance et ceux de Venisey qui s'en chargent à partir de la porte de Favorney, au sud-ouest, et de toute la partie nord-ouest. Les portiers sont nommés par le seigneur mais rétribués par les habitants¹⁶.

Ces quelques extraits nous renseignent sur la topographie générale des lieux. À l'ouest, la rivière, jalonnée de moulins, délimite le faubourg appelé *Delà le Pont* tandis que deux autres faubourgs se sont développés au sud : *le Mont* sur la route qui relie Amance à Favorney et, plus au sud et légèrement à l'ouest, *le Magny* qui se trouve sur une bifurcation de la précédente route en direction de Port-d'Atelier-Amance. La position de ces trois noyaux de peuplement permet de déduire la position des portes. À l'ouest, on sait que le pont est muni d'une barrière tandis qu'au sud, les habitants doivent entretenir l'enceinte à partir de la porte *dudit Bourg*. Les courtines de l'enceinte devaient, en cas de péril, être garnies de *battelots*, terme qui renvoie probablement à des aménagements temporaires comme des échiffes. Si ce texte ne l'évoque pas, il convient toutefois de s'interroger sur l'existence d'une porte à l'est, en direction de Menoux et Saint-Rémy, hypothèse qui n'est pas évoquée dans la bibliographie. Là aussi, seules des fouilles permettraient de nous renseigner. Rappelons que les abords de cette enceinte urbaine étaient peu praticables en raison de l'humidité ambiante, renforcée par la dérivation partielle de la rivière en un ruisseau – à une

13 DAVID, 1926, p. 156-157, note 2.

14 DAVID, 1926, p. 158.

15 A.D.H.S. H 473 n°4, analysé et partiellement reproduit par DAVID, 1926, p. 451-462.

16 DAVID, 1926, p. 113.



Fig. 4 : Détail du négatif de l'angle de l'enceinte et pan coupé de la tour

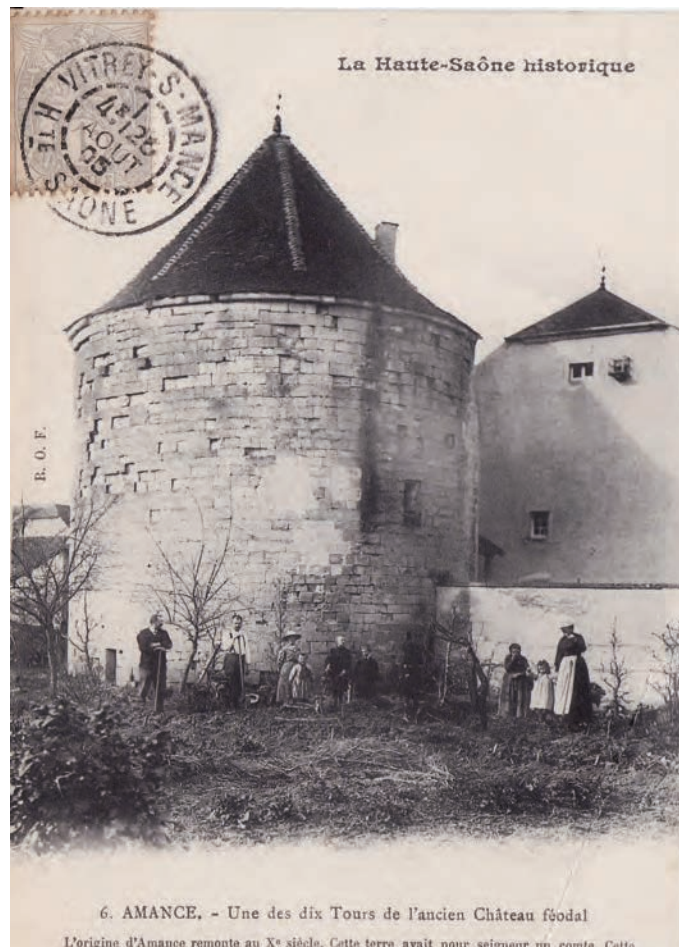


Fig. 5 : Carte postale postée en 1905 avec traces de restaurations récentes

centaine de mètres au sud de l'enceinte urbaine – et plusieurs écluses qui permettaient sans doute d'inonder les abords du bourg¹⁷.

3.3 La tour ouest

Ce dernier vestige de l'enceinte d'Amance a failli ne jamais nous parvenir puisqu'un appel d'offre pour sa vente et démolition fut lancé en janvier 1961¹⁸, soit dix ans avant son classement au titre des Monuments Historiques. Cette mesure de protection fut suivie d'une restauration menée au milieu des années 1980 au cours de laquelle ont été remplacées de nombreuses pierres de parement particulièrement endommagées (fig. 3). La tour présente aujourd'hui un bon état de conservation à l'extérieur et au premier niveau. Toutefois le second niveau est toujours étayé pour soutenir le troisième et aucun des deux n'a fait l'objet de travaux. Par conséquent, ils ne sont plus accessibles et notre travail repose pour cette partie sur des clichés anciens réalisés par les services patrimoniaux.

La tour adopte une forme circulaire amputée, au nord-est, d'un quart de rond dont les deux pans rectilignes, enduits, correspondent à l'angle occidental de l'enceinte (fig. 4). Le pan sud abrite l'entrée du rez-de-chaussée et le pan ouest celle du second niveau. Ils sont liés au mur circulaire de la tour par un chaînage d'angle soigné. Les parements extérieurs sont en pierre de taille en calcaire et grès rhétien, de moyen à grand module, soigneusement assisés. La plupart sont travaillés à la broche avec une ciselure périphérique parfois peu marquée et un lot important de pierres, dont les chaînes d'angle, présentent une taille brettelée. Une carte postale, qui a circulé en 1905, atteste de restaurations anciennes au-dessus de l'ouverture sud-est et de la chaîne d'angle (fig. 5). D'après un cliché de 1980¹⁹, le blocage de la tour est composé de moellons de plus faible gabarit, du moins dans la brèche qui les laissait apparaître au nord-ouest.

Au rez-de-chaussée, la tour est voûtée par une coupole centrale cantonnée de quatre voûtes en canonnière qui couvrent les embrasures des ouvertures de tir. La coupole s'interrompt également au niveau de la porte dont l'embrasure est voûtée en berceau. Les couvertures sont réalisés au moyen de moellons de petit module, grossièrement taillés à la broche et liés par un mortier riche en nodules de chaux. Ils reposent sur les parements intérieurs de la tour, également composés de pierres de moyen à grand module similaires à celles du parement extérieur. Le sol actuel, en terre battue, se situe au niveau inférieur des ouvertures de tir ou plus profondément dans quelques zones de surcreusement. Ces ouvertures de tirs adoptent un plan relativement semblable. Elles se composent d'une embrasure large de 2,40 m à l'intérieur de la tour, longue de 2,80 m à 3,30 m et desservant une fente de tir d'une quinzaine de centimètres de large, pour une soixantaine de hauteur. La transition entre la voûte de l'embrasure et la fente de tir est assurée par trois linteaux successifs.

L'ouverture sud-ouest présente toutefois quelques différences probablement liées à une transformation plus tardive. Le départ de l'embrasure est identique aux autres – à l'exception d'un placard mural côté nord – mais il présente à 0,85 m du mur deux angles qui viennent limiter la convergence des deux ébrasements. Par conséquent, l'extrémité de cette niche se présente sous la forme d'un parallélépipède plus haut que large. Au fond de celui-ci, la fente de tir est collée contre le tableau gauche et présente un très fort ébrasement de la gauche vers la droite. Cette transformation, si elle a pour effet de décaler cette ouverture de la position originelle vers le nord-est, contribue

17 DAVID, 1926, p. 151. Il en signale une première « à une centaine de mètres au nord » et une seconde près de la tour ouest. Encore visible, celle-ci serait représentée sur le plan qui servit de base de travail à David.

18 Cité dans le dossier du Service Régional de l'Inventaire.

19 Service Régional de l'Inventaire.

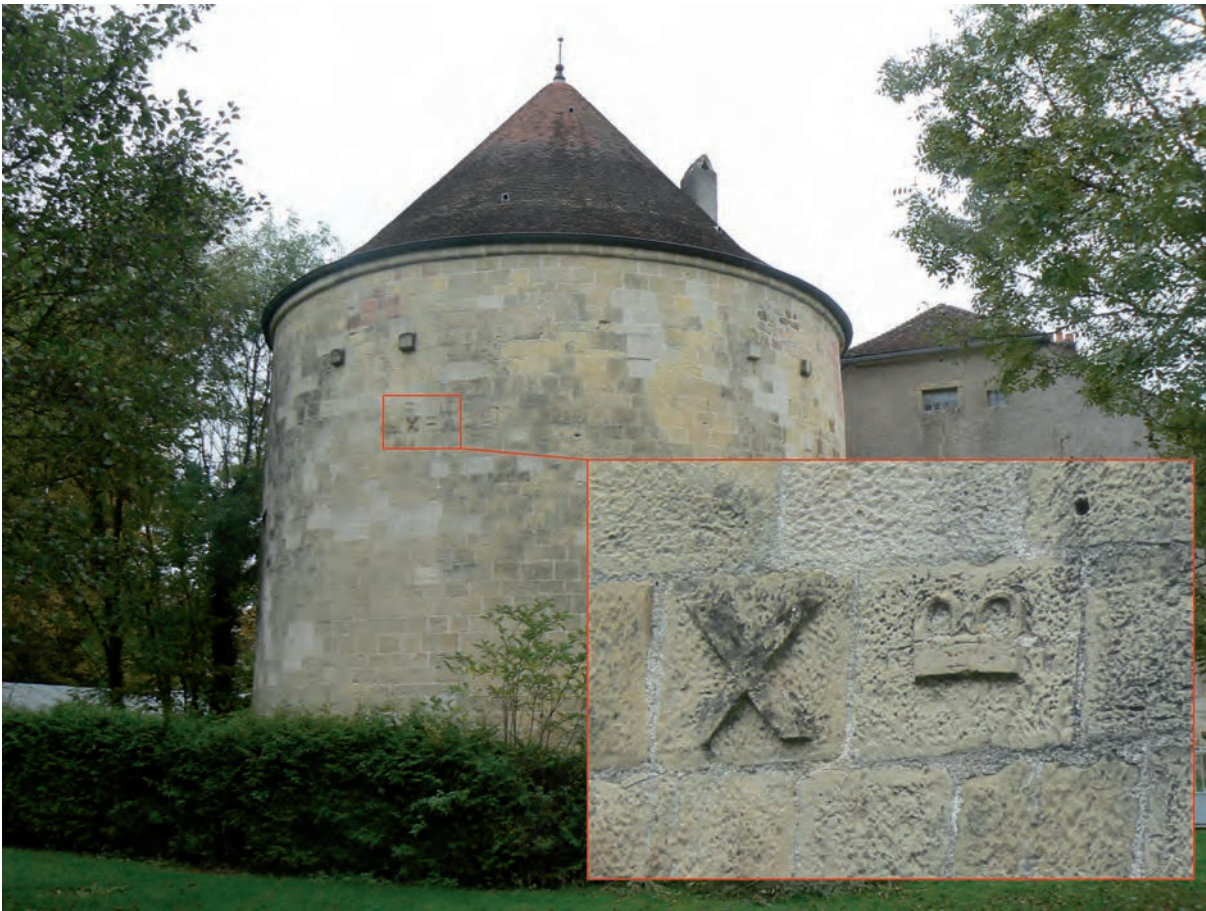


Fig. 6 : Détail de décors héraldiques donnant au sud



Fig. 7 : Pierre armoriée et inscription

également à en appauvrir la fonctionnalité en raison de la position de l'ébrasement. Ces adaptations permettent le flanquement d'un mur visible sur la carte postale de 1905 qui reprend sans doute le tracé ancien de l'enceinte. L'aménagement de cette ouverture n'offre cependant pas un flanquement optimal. L'hypothèse d'un aménagement tardif s'appuie sur le linteau de cette ouverture qui est marqué d'une rainure dans laquelle subsiste un morceau de métal – probablement une agrafe – attestant qu'il s'agit d'un remploi.

Les trois autres ouvertures présentent toutes un dispositif de calage en vue d'amortir le recul d'une arme ou de faciliter la visée avec un équipement lourd. Les ébrasements sont munis par deux fois de ces trous d'ancrages aménagés face à face dans les ébrasements. Chaque paire se compose d'un trou d'ancrage dormant, taillé dans la pierre ou aménagé entre plusieurs blocs et d'un trou actif, souvent en forme de L qui permet l'installation et le démontage d'une poutre en bois. Situés au bas et à mi-hauteur de l'ouverture, ces dispositifs mériteraient une étude plus poussée afin de préciser le type d'arme les desservant. Dans l'embrasure nord, à demi obstruée, la système apparaît moins nettement. Les parements extérieurs des ouvertures nous sont mal connus. L'ouverture remaniée présente un parement extérieur simple tandis que l'ouverture sud-ouest est munie d'un ébrasement extérieur. Pour les deux autres, la partie extérieure n'est plus visible car enfouie sous des remblais.

Au second niveau, l'accès se fait par la partie ouest du pan coupé de la tour. Son embrasure était clos par deux portes, l'une à l'extérieur et l'autre à l'intérieur de l'embrasure, dont les gonds sont encore en place. L'arc de la porte se compose de deux sommiers et d'une clef et présente de graves problèmes de stabilité. L'intérieur de la tour est couvert par une coupole sur laquelle s'appuient les voûtes en berceau qui couvrent les embrasures des fenêtres. Immédiatement à gauche de la porte, se trouve une cheminée dont il subsiste les deux montants sous forme d'une base, d'un pilier et d'un chapiteau décoré de simples moulures. Au sud-est, une première embrasure voûtée en berceau dessert une fenêtre munie d'un barreau de fer central visiblement ancien. En parement extérieur, la baie présente une feuillure simple qui accueillait un volet dont subsiste un gond côté sud.

L'ouverture suivante, à l'ouest, correspond à une baie d'au moins 1,30 m de largeur pour près de 2 m de hauteur, lourdement étayée. Il s'agit sans aucun doute de l'agrandissement d'une ouverture plus ancienne. Quelques mètres vers le nord, au niveau de cette dernière, se trouve une large pierre dont le parement présente un bossage hémisphérique qui évoque les boulets parfois maçonnés en façade. À noter que l'angle inférieur droit de la pierre est taillé, ce qui pourrait signaler un remploi. Le sens de cet aménagement nous échappe totalement. Enfin, vers le nord, immédiatement à côté du pan coupé, se trouve un étroit corridor qui relie la tour à la maison voisine distante de moins d'un mètre. Ce passage correspond probablement à un aménagement tardif, toutefois l'intérieur des deux extrémités de ce corridor mériterait d'être examiné en détail. Au niveau de la chaîne d'angle, entre le mur circulaire et le pan coupé orienté est-ouest, se trouve un trou d'ancrage qu'il faut mettre en relation avec une structure en bois dont une partie de la toiture est visible sur la carte postale évoquée précédemment. Il s'agit probablement d'un escalier extérieur qui permettait la distribution verticale de la tour.

À la limite du second et du troisième niveau, on remarque, côté sud, deux pierres héraldiques parfaitement intégrées dans cette assise de la tour (fig. 6). La première, côté est, représente un briquet bourguignon, la seconde, voisine, une croix de Saint-André. Ces deux symboles rappellent la fidélité au grand duc d'Occident. Quatre assises plus haut, décalé de quelques mètres vers l'est, se trouve un ensemble de quatre blocs retenant l'attention (fig. 7). Il se compose de part et d'autre

de deux blocs carrés d'une hauteur supérieure d'un tiers au reste de l'assise. Entre ces deux pierres, une pierre plate, d'un tiers d'assise environ, sert de socle à un second bloc de la hauteur de l'assise et qui porte une inscription en caractères gothiques : « LAN MIL CCCC | LXX VIII LE VIII JO[U] R | DE IUNG FUT FONDE »²⁰. Des deux blocs qui l'encadrent, celui qui se trouvait à l'est a fait l'objet d'une restauration. Visible sur la carte postale ancienne, son piètre état ne permettait pas de déterminer s'il était orné. De l'autre côté, le bloc présente un écu aux armes de Neufchâtel-Montaigu, écartelé aux 1 et 4 : Neufchâtel, *de gueules à la bande d'argent* et au 2 et 3 : Bourgogne comté ancien, *de gueules à l'aigle éployée d'argent*. L'ensemble est suspendu par un anneau à un cadre carré. Les deux blocs carrés, par leur plus grande hauteur ont bouleversé la mise en œuvre de la tour et conduit à surélever l'inscription à l'aide d'une pierre plate. Un problème de coordination du chantier ou la volonté de plus grande visibilité peuvent tout deux expliquer cette anomalie, toutefois la position en hauteur et l'absence de polychromie plaident plutôt pour la première hypothèse.

Le troisième niveau de la tour est marqué par trois ouvertures comblées de maçonneries et pourvues de deux corbeaux peu saillants en partie basse. Ce dispositif, souvent interprété comme un crénelage fossilisé ou un support de hourdage, est toutefois déroutant. Les ouvertures sont peu nombreuses, espacées de 4 m environ, et les supports sont peu saillants, ce qui nous amène à privilégier la présence d'échiffes indépendantes desservies par le biais de ces ouvertures plutôt qu'un crénelage aux merlons démesurés ou un hourdage aux supports trop faibles. Les *battelots*, mentionnés plus haut, pourraient correspondre à ce type d'aménagement. Signalons enfin qu'à l'aplomb de l'inscription apparaît une rupture de maçonnerie, marquée par un changement de hauteur d'assise, et qui pourrait signaler une ouverture ancienne.

L'intérieur du dernier niveau est connu par une coupe réalisée par le service de l'Inventaire. La charpente à enrayure se situe à 1,13 m du sol alors que la toiture d'origine devait être plus élevée pour permettre l'usage des ouvertures évoquées ci-dessus. La toiture d'origine demeure inconnue.

Par son aspect général, cette tour peut-être rapprochée de la tour des Lombards de Fontenoy-le-Château et de la tour sud-est de Conflans-sur-Lanterne, respectivement distantes de 25 km et de 14 km. Si elles sont originales par les solutions de couverture adoptées ou par la typologie des ouvertures de tir, elles présentent des éléments communs, se développant sur deux ou trois niveaux avec un flanquement à l'aide de 3 à 4 séries d'ouvertures de tir. Toutes munies d'une gorge différente, elles y accueillent néanmoins systématiquement la cheminée dont le conduit crée une faiblesse dans les maçonneries.

4. HISTORIQUE

4.1 Amance avant les Neufchâtel

Le toponyme Amance est un indice d'occupation ancienne. Ce nom de rivière, attesté au XII^e siècle, est un terme d'origine pré-celtique évoquant un cours d'eau²¹. La présence de la voie romaine a contribué à interpréter une structure visible dans le bois du *Châtelard* comme un camp fortifié d'origine antique²². On ne connaît que peu de choses sur cette localité pour le haut Moyen Âge et

²⁰ Le dossier de l'inventaire a repris la lecture de David qui lisait ainsi la fin de l'inscription « TUFFOUD ». En dépit d'une lecture difficile, l'interprétation épigraphique que nous proposons ne nous apparaît guère discutable.

²¹ NEGRE 1990, p. 23-26.

²² DAVID, 1926, p. 7.

la tradition historiographique reprise par Suchaux consistant à voir dans la *Vie et translation de saint Vivent* un comté d'Amance est aujourd'hui rejetée²³.

Amance est la réunion de plusieurs noyaux de peuplement anciens dispersés sur l'actuel territoire communal. *Le Magny*, au sud sur la rive droite de la *Superbe*, *l'Aître* au centre du village actuel, à l'emplacement de l'ancienne église et de son cimetière, et *le Mont-Sainte-Marie* à l'est. Le plus ancien, l'Aître, pourrait être antérieur à la fondation de l'abbaye de Favorney, au cours du VIII^e siècle, ce qui expliquerait que le patronage de l'église paroissiale fut cédé par l'archevêque de Besançon au monastère de Remiremont²⁴.

La première mention du Moyen Âge classique concerne la suzeraineté de cette terre. En 1178, lors de la diète réunie à Besançon par l'empereur Frédéric I^{er} et son épouse Béatrice comtesse de Bourgogne, le comte Henri I^{er} de Bar reçoit la terre d'Amance en fief, acte confirmé le 15 septembre par le comte de Ferrette également possessionné en cette terre²⁵.

Les habitants des trois hameaux qui composent alors Amance profitent depuis 1260 de la charte proclamée par l'abbé en faveur de Favorney et notamment de l'abolition de la mainmorte. En 1276, l'abbé de Favorney et la comtesse de Bourgogne, Alix de Méranie, réalisent un traité de pariage pour le partage des droits seigneuriaux sur Favorney et une douzaine de villages environnants dont Amance²⁶. Cet acte a pour principal objectif de clarifier les droits et obligations de chacun sur ces terres à la suite des donations et échanges intervenus au XII^e siècle et dans la première moitié du XIII^e siècle. Par cet acte, le prélat autorise également le comte à établir un château, pour lui et lui seul (*pro tempore comes Burgundiae fuerit et non alius*).

À la mort de la comtesse, les oppositions entre ses fils se multiplient, notamment entre l'aîné Othon IV, comte de Bourgogne et le puîné Jean de Bourgogne. Après plusieurs années de tractations et sous la pression des exigences de son jeune frère, Othon cède à Jean plusieurs terres dont Amance et la garde de Favorney. Le château est attesté lors du 3^e partage survenu entre les deux frères, en 1292²⁷. Rapidement en 1295, face aux sollicitations de Jean, l'abbé de Favorney se voit contraint de signer un nouveau traité de garde²⁸ qui prévoit, outre la légitimation des droits de Jean sur ces terres, la possession exclusive d'Amance et Senoncourt, dîmes exceptées. Quelques années plus tard, en 1303-1304, Jean obtient que le droit de gardienneté sur l'abbaye soit héréditaire, l'autorisant à en jouir dans les mêmes conditions que le comte – ce qui légitime la possession de la forteresse – et à le transmettre à son aîné(e)²⁹. Le château existe alors bel et bien puisque dans l'hommage rendu par Othon IV au roi de France Philippe le Bel à la suite du traité de Vincennes, il est précisé que «*Jehan de Bourgoigne tient du comte son frère deux chasteaulx, Faiverney et Amance, qui lui sont assis pour 400 £ de rente*»³⁰.

Son fils, Henri de Bourgogne, reprend en 1335 cette terre en hommage du comte de Bar, en réservant toutefois la fidélité due au comte de Bourgogne. Toutefois, il déclare qu'en vertu du traité

23 COLLECTIF, *Nouveau dictionnaire...*, p. 137.

24 DAVID, 1926, p. 22.

25 POULL 1994, p.122.

26 COLLECTIF, *Nouveau dictionnaire...* p. 137-138 citant A.D.H.S. H 465.

27 Cartulaire de Bourgogne publié dans COLLECTIF, *Mémoires ...*, t. VIII, p. 404.

28 A.D.H.S. H 435, cité par COLLECTIF, *Nouveau dictionnaire...*, p. 138.

29 MANTELET, p. 123.

30 BUBENICEK 2009, p. 267.

de 1295, le bourg et le château d'Amance sont possédés en franc-allevé et tente ainsi de gagner la souveraineté sur cette terre.

À la génération suivante, Jean II de Bourgogne, sire de Montaigu et d'Amance, épouse Marguerite de Joinville, fille aînée d'Henri V de Joinville, comte de Vaudémont. Bien que résidant souvent en Lorraine, Jean s'éteint à Amance le 6 décembre 1373, âgé de moins de 35 ans. Mort sans héritier, ses biens reviennent à sa sœur Marguerite de Bourgogne qui les transmet ensuite à son époux Thiébaud VI de Neufchâtel.

4.2 Les Neufchâtel et Amance

La terre d'Amance semble alors dans une situation ambiguë puisque Thiébaud VI reçoit l'hommage de Girard, seigneur de Saint-Loup en contrepartie d'une redevance de 25 blancs sur les tailles d'Amance³¹ alors que le 13 juin de la même année, un contrat signé par Pierre de Genève, nouvel époux de Marguerite de Joinville-Vaudémont – la veuve de Jean de Bourgogne – et Thiébaud VI et Marguerite de Bourgogne stipule que la veuve doit recueillir « *la forteresse et ville d'Amance et du Magny avec les villes de Senoncourt, Saint-Mardon, Mersuay et Contréglise plus les droits sur Favorney, Baulay et Blondfontaine* », ensemble de biens qui constituent son douaire³². En 1380, Thiébaud reçoit le dénombrement des biens de Guillaume le Friant de Favorney³³ même s'il ne dispose pas de l'ensemble de la seigneurie et du château : « *Et combien que desd. lieu d'Amance en demoinnes fiedz rereffiez gardes bastirz ou ressors ne doitz au present aucunemeent pour cause que la contesse de Geneve le tient et posside a cause de douhaire de feu Jehan de Bourgoingne son premier mary* »³⁴.

Il semble donc que Thiébaud VI de Neufchâtel exerce déjà, au nom de sa femme, une autorité sur cette terre ; toutefois, Marguerite de Joinville en a l'usufruit en raison de son douaire de 500 livres assis sur les revenus d'Amance. La reprise de fief des Neufchâtel auprès du comte de Bourgogne en 1386 explicite cette situation : « *Item denonce et cognoys le chastel et bourg et ville d'Amance ensemble la garde de Favorney et toute les appartenances desd. lieux estre et moy tenir du fied dudit Monseignour de Bourgoingne pareillement et en cas semblable comme les autres lieux dessus nommez a moy appartenans a cause de ma dicte suer et compaignie dessus nommée et de son heritaige desquelx lieux d'Amance et garde dessusd. et des appartenances à iceulx a present je ne puis faire déclaration plus a plain pour ce que la contesse de Genesve les tient et possède a présent a cause de son douaire de par feu mon frere Jehan de Bourgoingne son mary, cui diex pardoint* »³⁵. De fait, Thiébaud exerce à nouveau son autorité, une dizaine d'années plus tard, pour assigner la dot faite par Guyot de Senoncourt à son épouse Isabelle sur les revenus d'Amance³⁶.

Le 1^{er} août 1401, la situation se clarifie. Marguerite de Joinville-Vaudémont est alors remariée en 3^e noces avec Ferry de Lorraine et elle cède à Jean de Neufchâtel, fils cadet de Thiébaud VI mort quelques mois auparavant, le château et la châtellenie d'Amance pour 300 francs d'or³⁷. Le seigneur de Neufchâtel entre alors en possession de la place et en donne quittance à Ferry de Lorraine³⁸.

31 DAVID, 1926, p. 63.

32 DAVID, 1926, p.63.

33 Cette famille donne par la suite plusieurs châtelains d'Amance.

34 A.D.J. 354 E - Cahier de copies au profit de Fernande de Neufchâtel (1519).

35 B.M.B. DROZ 25, fol. 190 v° - 191 r°.

36 A.D.D. Inventaire Rye, série E cité par DAVID, 1926, p. 63.

37 DAVID, 1926, p. 64.

38 B.N.F. Collection Lorraine 21 (Maison III), fol. 34.

À la mort de Thiébaud VI, son héritage est divisé entre ses deux fils, Thiébaud VII recevant l'essentiel des biens d'origine paternelle et Jean de Neufchâtel-Montaigu recevant ceux venant de sa mère à la condition de relever les armes et le nom de son oncle³⁹. Amance devient alors l'une des principales terres de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu et elle apparaît dès lors fréquemment dans les titulatures de ces seigneurs, le plus souvent en seconde position après la terre éponyme de Montaigu.

Fidèle serviteur du duc de Bourgogne, Jean de Neufchâtel acquiert rapidement une place de choix à la Cour ducale. Conseiller au grand Conseil du duc puis gardien des deux Bourgognes il prend une part active dans la politique bourguignonne et obtient momentanément le titre de Grand Bouteiller de France⁴⁰ lors de la domination des bourguignons sur Paris. Il essuie par conséquent le retour des Armagnacs et la terre devra en souffrir⁴¹. En raison de leurs fonctions et de la richesse de leurs possessions, les seigneurs de Neufchâtel-Montaigu ne résident à Amance que de manière épisodique. Ils nomment donc en ce lieu un châtelain qui, tout au long du XV^e siècle, est issu de la famille Friant de Faverney, lignage vassal des Neufchâtel. Dans l'entourage de Jean on trouve d'ailleurs un certain nombre de personnes originaires d'Amance ou des dépendances qui agissent en tant que témoins ou l'accompagnent dans ses chevauchées⁴².

En seigneurs puissants, les Neufchâtel-Montaigu tentent d'asseoir un peu plus leur domination sur la communauté d'habitants d'Amance. Plusieurs conflits nous sont ainsi parvenus concernant les droits des habitants en 1428⁴³ et l'exécution de la justice réclamée par Jean de Neufchâtel en 1432⁴⁴. L'année précédente, suite à une campagne dans le Dauphiné au cours de laquelle il a fui, Jean de Neufchâtel se voit destitué de l'ordre de la Toison d'Or dont il fut l'un des bénéficiaires lors du premier chapitre. Cela contribue à le décider de partir en Terre Sainte où il meurt en 1433. Sans héritier légitime, ses biens passent à son petit neveu, Jean II de Neufchâtel-Montaigu, fils cadet de Thiébaud VIII de Neufchâtel qui les reçoit en augmentations des biens venant de ses parents. Thiébaud VIII nous apprend par son testament qu'il a « *converty a mon prouffit la vasselle dargent que laissa en son chastel d'Amance feu messire Jehan de Neufchastel seigneur de Montagu mon oncle en valeur de douze cens frans monnoy courant de Bourgoigne*⁴⁵ » et estime en conséquence que la part de Jean II est faible et qu'il se doit de l'augmenter. De l'ensemble des terres d'origine maternelle, seules quelques-unes, notamment Chemilly, lui échappent au profit des enfants naturels de Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu, au nombre de cinq⁴⁶.

Jean II exerce son administration sur la seigneurie d'Amance. Il parvient notamment à acquérir un quart des dîmes qui, après être passées des mains de l'abbaye de Remiremont à celle de Jean Le clerc, arrive par legs dans les mains de l'abbé de Faverney. Pierre de Buffignécourt⁴⁷, au XV^e siècle, cherche à les vendre et Jean II s'en porte finalement acquéreur le 7 juillet 1451 par un acte signé d'Amance. Cette acquisition lui permet de doter l'abbaye où son épouse, Marguerite de Castro, l'une des suivantes d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, fonde deux messes

39 Pour plus de détails, se reporter à la partie III.

40 Pour toutes ses fonctions, se reporter à l'annexe 1.

41 DAVID, 1926, p. 65.

42 Pour plus de détail sur ces personnes et leurs noms, se reporter à DAVID, 1926, p. 65.

43 Procès de 1428 sur les droits des habitants (A.D.H.S. H 435, n° 91).

44 Il est débouté en 1432 de sa demande (DAVID, 1926, p. 66-67).

45 Copie du testament de Thiébaud VIII (A.D.J. E 534, fol. 14 r°).

46 Dans la partie III, se reporter au paragraphe concernant la « branche » des bâtards de Neufchâtel-Montaigu.

47 La famille de Buffignécourt a également donné plusieurs officiers aux Neufchâtel aux XIV^e et XV^e siècles.

anniversaires⁴⁸. Lors de son testament, il en modifie l'assise, la dotant des revenus de Mersuay. Les donations à l'abbaye de Favorney sont lourdes de sens puisque y repose Jean de Bourgogne, l'aïeul maternel grâce auquel la branche de Neufchâtel-Montaigu se trouve si richement pourvue. Cette église occupe donc une place de choix dans les fondations pieuses de cette branche.

En 1444, le passage des Écorcheurs ravage la région. Le bourg d'Amance résiste toutefois et Jean II veille, par le biais de son bailli Antoine de Saint-Seine, à ce que les habitants de Baulay se retirent bien à Amance en cas de péril pour défendre le lieu⁴⁹.

En 1458, Jean II en appelle aux habitants relevant de l'abbaye de Favorney afin de lever un subside pour le mariage de sa fille⁵⁰. La même année, Philippe le Friant, personnage issu de la clientèle des Neufchâtel, est élu abbé de Favorney. Réclamant son subside d'arrivée, il assigne les habitants de Favorney à comparaître au château d'Amance pour être taxés à cent écus d'or⁵¹. Devant cette requête les habitants demandent à être jugés à Favorney. Le juge d'Amance rend une sentence défavorable, les condamnant à 60 livres d'amende lors d'une séance de justice sous le saule dans la cour du château, décision confirmée au bailliage puis au Parlement de Dole⁵². L'année suivante, Jean II marie son fils aîné, Philippe, à Catherine de Hochberg. Il choisit Amance pour accueillir leurs noces, trois ans plus tard, en 1462⁵³ démontrant l'importance de cette place aux côtés de la seigneurie éponyme de Montaigu.

La décennie 1470 est marquée par les soubresauts des guerres de Bourgogne et leurs fortes conséquences pour le lignage de Neufchâtel. En 1474, lorsque les troupes alsaciennes, épaulées par René II, duc de Lorraine, et par de forts contingents suisses entrent dans le comté à Jonvelle, elles ne parviennent pas à se rendre maîtresses du bourg d'Amance⁵⁴. Les troupes du roi de France entrent ensuite en jeu et Louis XI ordonne à Georges de la Trémouille d'entrer dans Jussey. Le secteur est saccagé et bientôt les portes d'Amance et de Favorney s'ouvrent devant les troupes royales. La réaction du grand duc ne se fait pas attendre. Après une trêve signée avec Louis XI, Charles le Hardi emporte Nancy puis se retourne en direction de la Suisse, logeant le 19 janvier 1476 au château d'Amance. Quelques mois plus tard, les défaites de Grandson puis de Morat plongent le duc dans la difficulté. Faisant route pour Nancy reprise par l'ennemi, le duc y perd la vie le 5 janvier 1477. À ses côtés Philippe de Neufchâtel, fils aîné de Jean II, seigneur de Fontenoy-le-Château⁵⁵ est également fait prisonnier.

La Franche-Comté est alors à conquérir et le roi de France, Louis XI, s'élève contre les prétentions de l'empereur Maximilien sur le comté de Bourgogne. Après une première campagne au cours de laquelle Amance résiste⁵⁶, Louis XI revient à la charge au printemps 1479. La ville de Dole est prise par la ruse, puis suivent les autres villes du Jura. Les Neufchâtel-Montaigu commandent alors les places de Vesoul où se trouve Jean III et d'Amance où se trouve Jean II⁵⁷. Finalement, Fernande puis Jean II s'inclinent et Amance capitule le 24 juin 1479⁵⁸.

48 A.D.H.S. H 436 n°3 et 4.

49 A.D.H.S. H 435 n°98.

50 A.D.H.S. H 436 n°8.

51 A.D.H.S. H 436 n°8.

52 A.D.H.S. H 436 n°13.

53 Généalogie DEBRY.

54 DAVID, 1926, p. 75.

55 MARCHAL 1859, p. 310.

56 COLLECTIF, *Mémoires ...*, t. VII, p. 371.

57 COLLECTIF, *Mémoire ...*, t. VII, p. 375.

58 A.D.C.O. B 11 889 cité par PEINCEDÉ, t. II, fol. 441 r°.

Intervient alors une forte césure dans le lignage de Neufchâtel, la branche cadette de Montaigu faisant allégeance au roi de France en l'échange de la sauvegarde de ses biens tandis que la branche aînée reste fidèle à Marie de Bourgogne. À la fin de cette même année, Jean II et les Neufchâtel-Montaigu reçoivent diverses gratifications et honneurs de la part du roi⁵⁹. Peu de temps après, en 1486, Philippe de Neufchâtel porte le titre de seigneur de Fontenoy, d'Amance et de Fondremand⁶⁰, dans une lettre qu'il écrit aux gouverneurs et bourgeois de Mulhouse. Signé d'Amance, du vivant de son père Jean II, ce texte nous indique que celui-ci a disposé d'une partie de ses biens entre ses enfants avant son décès.

À l'issue d'une décennie d'incertitudes et suite à la violation d'une clause du traité d'Arras de 1482 qui prévoyait le mariage de Maximilien – alors veuf – et d'Anne de Bretagne, fille de Charles VIII, l'archiduc d'Autriche fait entrer ses troupes en Comté. Elles prennent rapidement possession d'Amance, de Vesoul puis de Besançon⁶¹. Le traité de Senlis vient, en 1493, confirmer Maximilien comme souverain légitime en Franche-Comté et celui-ci ne tarde pas à confisquer les biens de Neufchâtel-Montaigu qui avaient fait défection à la cause bourguignonne. Fernande de Neufchâtel, alors seigneur d'Amance, fait soumission et revient finalement en possession de ses biens en 1494 alors que son cousin Charles, archevêque de Besançon, considéré comme l'un des principaux acteurs du ralliement comtois à Louis XI⁶² reste exilé en son évêché de Bayeux. Fernande administre alors sa seigneurie et obtient une nouvelle délimitation entre Amance et Faverney en 1495 puis exige en 1500 le dénombrement de ces vassaux⁶³. Il reçoit de Jean Petit Girard, le droit de patronage d'une chapelle érigée en l'église paroissiale d'Amance le 31 mars 1495⁶⁴.

Maximilien, devenu empereur en 1493, écrit cinq années plus tard au duc de Sforza depuis le château d'Amance, attestant ainsi de l'importance relative de la place⁶⁵. En 1506, l'abbaye reconnaît qu'il y a partage pour les droits levés pour les cas féodaux, que ce soit la bienvenue de l'abbé ou le mariage d'une fille du seigneur⁶⁶.

En 1515, Fernande de Neufchâtel, en accord avec l'abbé de Faverney Guy de Lambrey, fait remettre en état les murs de Faverney. Par son testament il fonde en l'abbaye de cette ville une chapelle et décide de s'y faire inhumer, aux côtés de sa seconde épouse Claude de Vergy et de ses ancêtres Jean de Bourgogne et Jean II de Neufchâtel-Montaigu.

Le 21 mai 1520, Fernande entreprend la rédaction de son testament en son château d'Amance. À sa mort, c'est Anne de Neufchâtel, la fille aînée de son second mariage avec Claude de Vergy, qui hérite des seigneuries d'Amance, de Montaigu et des prétentions familiales sur Neufchâtel. Son époux, Christophe de Longwy, reprend la terre d'Amance le 16 février 1520. Anne et Christophe acceptent trois ans plus tard de prendre sur les tailles de Senoncourt la charge d'une messe basse hebdomadaire fondée par Philiberte de Neufchâtel, sœur d'Anne. Pour David, cela est un indice que Philiberte était initialement destinée à recevoir Amance⁶⁷. Christophe meurt quelques années

59 Pour le détail se reporter à l'annexe 1.

60 Cartulaire de Mulhouse, n°1888 MOSSMANN, 1886, p. 349-350.

61 COLLECTIF, *Mémoires...*, t. VII, p. 384.

62 PIQUARD, 1935, p. 35-46.

63 A.D.D., Rye E 426 cité par DAVID, 1926, p. 84.

64 DROZ 25 fol. 363 v°.

65 «*Scripta in nostro castello damence*», cité par PELISSIER, 1890, p. 89. Notons que l'auteur propose d'y voir le château d'Amancey, sans le justifier.

66 A.D.H.S. H 436 et A.D.D. Inventaire Rye, E 414 cité par DAVID p. 84.

67 A.D.H.S. H 436, pièce 58 cité par DAVID, 1926, p. 86.

plus tard, en 1526, et Anne poursuit la gestion du domaine en tentant notamment d'asseoir son pouvoir sur Favorney. Anne meurt le 30 juin 1530 et laisse trois filles qui épouseront trois frères de la famille de Rye à qui Amance parvient par héritage.

4.3 Amance après les Neufchâtel

Après une période de flottement pendant laquelle les comptes de revenus sont rendus par le receveur aussi bien à Antoine qu'à Jeanne de Neufchâtel, cette dernière hérite de la seigneurie, ainsi que de Montaigu, qu'elle apporte à son époux Marc de Rye. Ensuite, la terre passe à son fils Claude François puis à sa veuve. Celle-ci apporte Amance à son second époux Léonor Chabot qui afferme rapidement la seigneurie pour 2 510 francs annuels⁶⁸.

Au cours du XVI^e siècle, Amance abrite de nombreux protestants en raison des ententes intervenues entre ceux-ci et les seigneurs de Rye en vue d'exercer un rôle politique de premier plan⁶⁹. Le siècle est marqué par des conflits, notamment le passage des Reîtres en 1569 qui saccagent le nord de la Haute-Saône, y compris Favorney, sans toutefois parvenir à entrer dans Amance. Quelques décennies plus tard, en 1595, ce sont les troupes du capitaine Louis de Beauvau, seigneur de Tremblecourt, associé aux capitaines Jean d'Haussonville et Simon de Pouilly, qui passent en Franche-Comté. Après Jonvelle, Port-sur-Saône, Scey et Favorney, Amance subit les assauts des troupes. Le rempart est ébréché et deux tours du château sont fortement endommagées⁷⁰. Deux ans plus tard, dans une location de la maison de Clairefontaine, il est précisé que les dépendances furent ruinées « *par les guerres ayant précédées ce temps, de même la muraille de la ville à l'endroit de la dite cour : il y avait une grande brèche, et la muraille joignant la maison de Pierre Drouhot était tombée* »⁷¹. Le 29 avril, Antonio Corvini, capitaine italien vaincu à Jonvelle, parvient à reprendre le château d'Amance.

Une reconnaissance générale des droits du seigneur, en 1603, fournit de riches informations sur le périmètre de la seigneurie et les droits afférents. En 1607, Simon Brésillet, capitaine du château d'Amance, réalise des réparations en prélevant des arbres dans les bois communaux des Baslières⁷². Pour autant, la place semble ne plus retenir l'intérêt du seigneur des lieux, la marquise de Varambon, puisqu'elle cède en 1616 les dotations des chapelles castrales dont elle n'a plus d'usage – Amance, Montaigu, Colombier, Bourguignon-lès-Morey – au profit de la chapelle du bourg⁷³ où elle fonde une messe⁷⁴. Celle-ci avait été construite deux années auparavant à l'initiative des familles Brésillet et Dard, issues de la bourgeoisie d'Amance. Inaugurée en 1618, elle pallie à la trop petite taille de l'église paroissiale⁷⁵. Installée à côté de la tour ouest, l'édifice militaire est converti en annexe religieuse au profit de cette fondation, expliquant qu'elle nous soit parvenue.

68 DAVID, 1926, p. 103.

69 DAVID, 1926, p. 97.

70 DAVID 1926, p. 105.

71 Location de Nicolas de Dijon, notaire, le 18 décembre 1597, cité par DAVID, 1926, p. 168.

72 DAVID, 1926, p. 180.

73 Celle-ci fut bâtie par les familles Brésillet et Dard à compter de 1614, à proximité de la tour ouest.

74 DAVID, 1926, p. 163.

75 Une dizaine de mètres de long d'après DAVID, 1926, p. 158, citant le pouillé du P. André de Saint Nicolas de Remiremont, écrit en 1710.

Victime de la guerre de Dix Ans⁷⁶, Amance subit des destructions dès 1638, notamment « *la grande tour du côté de l'église* »⁷⁷. En 1641, le démantèlement de la place est ordonné. La possession de la seigneurie connaît ensuite diverses péripéties. Elle est vendue avec Neufchâtel et Montaigu en 1681 à Ferdinand Eléonor, comte de Poitiers mais ne passe pas au XVIII^e siècle dans la famille du duc de Lorges car octroyée à une cadette Marguerite d'Achey qui l'emporte dans la famille de Grammont puis du Châtelet.

Le château est alors probablement en ruine et on n'y connaît plus d'officier. La tradition veut qu'il ait servi de carrière, notamment lors de la construction des maisons situées dans le faubourg du Mont. La nouvelle église est construite entre 1718 et 1722 sur la place des jeux avec l'autorisation de la marquise du Châtelet en échange de l'emplacement de l'ancienne église. On emploie pour sa construction les matériaux provenant de l'ancienne église Saint-Laurent ainsi que les pierres de la tour du jeu de Paume⁷⁸. Les matériaux du château auraient également servi à l'agrandissement de la maison de l'Intendant⁷⁹. Une étude archéologique plus poussée permettrait peut-être de le mettre en évidence, en analysant notamment les traces d'outils laissées sur les pierres. À cette époque, le reste le secteur du château est utilisé en jardins et chènevières⁸⁰.

4.4 Liste des officiers

- 1437: Louis de Friant de Faverney, châtelain d'Amance (témoin du mariage de Jean II et de Marguerite de Castro).
- 1444 à 1461 Etienne le Friant de Faverney, châtelain d'Amance. Il a été auparavant un homme de confiance de Jean I^{er} et de Jean II en diverses occasions⁸¹. Il est témoin du contrat de mariage entre Philippe de Neufchâtel et Catherine de Hochberg en 1458.
- 1459: Hugues de Quincey, bailli d'Amance⁸².
- 1470⁸³ à 1497⁸⁴: Jean le Friant de Faverney, châtelain d'Amance. En 1497, il assiste au mariage de Fernande de Neufchâtel.
- 1519-1521: Thiébaud de Soilley, capitaine d'Amance (1519) puis châtelain (1521).
- 1534: Gilles de Conflans, juge-châtelain d'Amance⁸⁵.

76 Ce nom est typiquement utilisé en Franche-Comté pour désigner les conflits localement constaté de la guerre de Trente Ans.

77 DAVID 1926, p. 196 citant une missive des échevins de Vesoul.

78 DAVID, 1926, p. 212 et 217.

79 DAVID, 1926, p. 241.

80 DAVID, 1926, p. 208.

81 Il accompagne Jean I^{er} à la bataille d'Anthon puis en Terre Sainte. Il sert de procureur à Jean II pour reprendre en son nom la seigneurie de Fontenoy-le-Château auprès de René d'Anjou (A.D.M.M. B 704 n°8).

82 DAVID, 1926, p. 133. Le village de Quincey, au sud de Vesoul, se situe à équidistance d'Amance et de Fondremand. Dans ce dernier lieu, un certain Jean de Quincey détenait un fief à Trésilley lors du dénombrement de 1386; il lui est peut-être apparenté.

83 Versement de la dot de Catherine de Hochberg.

84 Mariage de Fernande de Neufchâtel avec Claude de Vergy.

85 DAVID, 1926, p. 134. Cette famille a livré plusieurs vassaux des Neufchâtel dont Perrin de Conflans qui a combattu dans la compagnie de Jean de Neufchâtel-Montaigu en 1430.

5. CONCLUSION

La seigneurie d'Amance joue un rôle significatif dans les possessions de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu. Amance figure fréquemment dans les titulatures, en général après la terre éponyme de Montaigu, y compris pour des actes qui ne la concernent en rien⁸⁶.

Quelques-uns sont signés de ce lieu et nous indiquent que le château d'Amance figure parmi les résidences régulièrement occupées par les seigneurs de Neufchâtel-Montaigu sans qu'il soit possible d'en établir la fréquence. La présence d'une riche vaisselle d'argent (1 200 francs) et le séjour occasionnel du suzerain⁸⁷ signalent une place dont les caractères résidentiels ne devaient pas faire honte à leur possesseur. Cet aspect se trouve renforcé par le choix de cette ville pour accueillir les noces de Philippe de Neufchâtel-Montaigu et de Catherine de Hochberg en 1463.

Du point de vue stratégique, la faiblesse des vestiges n'autorise que des conjectures. S'agissant de l'enceinte urbaine, la seule tour conservée présente les caractères d'une défense active sans adaptation évidente à l'artillerie. Le rôle des Neufchâtel dans la construction de l'enceinte n'est pas assuré. Il est probable que celle-ci fut édiflée par leurs prédécesseurs de la branche cadette de Bourgogne, toutefois les réaménagements sont manifestes au vu de l'inscription et du décor héraldique de la tour occidentale. Les récits des différents conflits semblent montrer que le bourg d'Amance a plutôt bien résisté, sans pour autant être imprenable. Du point de vue du lignage, Amance fournit un utile relais entre les possessions comtoises et les seigneuries lorraines, notamment pour un itinéraire qui contourne les Vosges et pénètre au sud du duché par Fontenoy-le-Château puis la vallée de la Moselle.

Sur le plan économique, la seigneurie d'Amance englobe une douzaine de villages aux revenus modérés. Doté d'une halle et d'une foire attestée en 1603, on connaît mal l'importance économique d'Amance au Moyen Âge. À l'inverse, si son rôle administratif ne semble pas s'être exercé au-delà des limites de la seigneurie, les châtelains d'Amance, issus pour la plupart de la famille vassale des Friant de Favorney, constituent néanmoins un appui important des seigneurs de Neufchâtel. Au-delà de la gestion de cette terre, ils jouent fréquemment le rôle de procureur et accompagnent les seigneurs de Neufchâtel dans des épisodes importants. Témoins d'actes de mariage à de multiples reprises, leur engagement est fort et Etienne le Friant de Favorney a accompagné Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu dans son périple en Terre Sainte où ce dernier périt. Les autres officiers de la seigneurie sont également des vassaux mais leur famille ne semble pas avoir joué un rôle aussi fort pour le lignage. Signalons toutefois qu'en 1534, Marc de Rye choisit pour châtelain Gilles de Conflans, dont la famille fut liée aux Neufchâtel, ne se démarquant pas nettement de la politique des Neufchâtel en la matière.

Enfin, il faut rappeler que la garde de l'abbaye de Favorney est associée à Amance. Ce monastère bénédictin fait figure de nécropole dynastique pour la plupart des seigneurs de Neufchâtel-Montaigu. Ils ancrent ainsi la symbolique de leur branche à leurs ascendants prestigieux issus des comtes de Bourgogne dont les représentants, Jean et Jean II de Bourgogne, avaient élu leur sépulture à Favorney.

⁸⁶ C'est le cas par exemple de la donation faite par Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu à son épouse Jeanne de Ghistelles de l'ensemble de ses biens en douaire (A.D.J. 354 E - 28 février 1423 n.s.) ou l'octroi d'une rente de 12 000 francs créée par le duc de Bourgogne au profit de ce même Jean (A.D.C.O. B 5987 - 1432-1433 d'après inventaire de sous-série).

⁸⁷ Charles le Téméraire en 1476 et Maximilien en 1498.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.H.S. H 433/34 fol. 89-92 : Traité de pariage entre la comtesse Alix de Méranie et l'abbé de Favorney (1276).
- A.D.H.S. H 435 : Cartulaire général de l'abbaye de Favorney. Voir notamment les pièces :
 - 36 : Partage entre Othon, comte Palatin et son frère Jean au sujet des terres de Favorney et Amance (1293).
 - 37 : Nouveau traité de garde entre l'abbé de Favorney et le seigneur d'Amance (1295).
- A.D.H.S. H 436 : Cartulaire de l'abbaye de Favorney (suite), notamment Aide levée par Jean de Neufchâtel pour le mariage de sa fille (1458).
- A.D.H.S. H 440 : Originaux et copies de plusieurs pièces dont le traité de pariage de 1276, et les arrangements ultérieurs entre l'abbé Olivier et Jean de Bourgogne.
- A.D.H.S. H 473 n°4 : Reconnaissance de droits pour la marquise de Varambon (1603).
- A.D.J. 354 E : Donation à Jeanne de Ghistelles de son douaire par Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu (1423 n.s).
- Archives du château de Ray-sur-Saône, 849 : Inventaire sommaire des titres de la terre de Montaigu et Amance (1731)*.
- B.M.B. DROZ 25 fol. 190v°-191r° : Dénombrement de Thiébaud VI de Neufchâtel à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (1386).

6.2 Bibliographie

Affolter, Bouvard, Voisin 1992 : AFFOLTER Éric, BOUVARD André, VOISIN Jean-Claude, *Atlas des villes de Franche-Comté. I – Les bourgs castraux de la Haute-Saône*, Presses universitaires de Nancy, 1992, Nancy, p. 58-61.

Affolter, Pégeot Voisin 1986 : AFFOLTER Éric, PÉGEOT Pierre, VOISIN Jean-Claude, *L'habitat médiéval fortifié dans le nord de la Franche Comté*, Association franc-comtoise pour la recherche en archéologie médiévale, Montbéliard, 1986, p. 29-30.

B.R.G.M. 1970 : Bureau de Recherches Géologiques et Minières, *Notice géologique de Vesoul*, Berger-Levrault, Nancy, 1970.

Bubenicek 2009 : BUBENICEK Michelle, « De Jean l'aîné à Jean II de Bourgogne : les sires de Montaigu, des héritiers déçus? », *Revue du Nord. La face noire de la Splendeur: cries, trahisons et scandales à la cour de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles*, n°380, 2009/2, Lille, 2009, p. 259-293.

Collectif, Nouveau dictionnaire : COLLECTIF, « Amance » *Nouveau dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, t. II, Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, Vesoul, 1973, p. 135-144.

Collectif, Mémoires ... t. VII : COLLECTIF, « Déportemens des François et Allemands tant envers la duché que comté de Bourgoigne et aultres occurences doiz l'an mil quatre cens soixante cinq jusques a la mort de l'empereur Frederich », *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. VII, Jacquin, Besançon, 1908, p. 351-388.

Collectif, Mémoires ... t. VIII : COLLECTIF, « Cartulaire de Bourgogne », *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. VIII, Jacquin, Besançon, 1908.

David 1926 : DAVID P.-L., *Amance en Franche-Comté d'après les documents recueillis par l'abbé P.-L. Eberlé*, Picard, Paris, 1926.

Mantelet 1864 : MANTELET Émile, *Histoire politique et religieuse de Faverney*, [chez l'auteur], Paris, 1864.

Marchal 1859 : MARCHAL Laurent, *Recueil des documents sur l'histoire de Lorraine. La chronique de Lorraine*, publication de la société d'archéologie lorraine, Nancy, 1859.

Mossmann 1886 : MOSSMANN Xavier, *Cartulaire de Mulhouse*, t. IV, Heitz et Mundel, Strasbourg, 1886, p. 349-350.

Nègre 1990 : NÈGRE Ernest, *Toponymie générale de la France*, vol. I, Droz, Genève, 1990.

Pélissier 1890 : PELISSIER Léon, « Documents sur la première année du règne de Louis XII tirés des archives de Milan », *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, Leroux, Paris, 1890, p. 47-124.

Piquard 1935 : PIQUARD Maurice, « Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon et la conquête de la Franche-Comté par Louis XI », *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 1932-1933, Leroux, Paris, 1935.

Poull 1994 : POULL Georges, *La Maison souveraine et ducale de Bar*, Presses universitaires de Nancy, 1994, Nancy.

6.3 Iconographie

- A.D.H.S. 11 Fi 12/6 et collection personnelle : Carte postale d'Amance, antérieure à 1905.
- A.D.H.S. 3 P 271 : Plan cadastral d'Amance (1834) [disponible en ligne sous la cote 18 NUM 12].

BAINVILLE-AUX-MIROIRS

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Meurthe-et-Moselle

Canton: Haroué

Commune: Bainville-aux-Miroirs

Numéro INSEE: 54042

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	891 590	2389 480	280

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2011	AB	209-210 ;214-227 ; 231;233-234 ;240-242
Château	Ancien	1837		

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Toul	Principauté	Comté puis duché de Bar
Doyenné	Sainctois	Bailliage	–
Paroisse	Bainville	Suzeraineté	–
Dédicace	saint Maurice	Châtellenie	Châtel-sur-Moselle

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Bainville-aux-Miroirs se situe sur la rive gauche de la Moselle à une vingtaine de kilomètres d'Épinal et à peine plus en amont de Nancy. Deux autres communes de Lorraine portent le même nom : Bainville-aux-Saules entre Épinal et Vittel et Bainville-sur-Madon à quelques kilomètres au sud de Chaligny ; il faut donc prendre garde à toute confusion dans les attributions de noms de lieux. Bainville constitue un relais entre Chaligny et Châtel-sur-Moselle, deux autres possessions avec lesquelles elle partage un long passé commun.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Le château de Bainville-aux-Miroirs est installé sur un coteau qui domine de 50 m la rive gauche de la *Moselle* à sa confluence avec le ruisseau la *Goulotte* qui, en taillant la Côte vers l'ouest, détache l'éperon sur lequel est installé le site. À l'aplomb de la confluence, cet éperon exploite la pointe nord-est d'un vaste replat de 16 ha au léger pendage sud-ouest (300 m) / nord-est (280 m). Au sud, la Côte atteint une altitude de près de 360 m, au lieu-dit «le Hautombois». Des reliefs de même hauteur se retrouvent au nord du vallon de la *Goulotte*. Ce ruisseau permet aisément le passage de la vallée de la *Moselle* (250 m) au plateau du Saintois (320 m) qu'il rejoint au niveau de Lebeuville, à 3 km à l'ouest de Bainville-aux-Miroirs. Ce secteur est par conséquent bien situé sur les axes de communication, à égale distance de Nancy et d'Épinal sur la *Moselle*, et offre un débouché sur le plateau.

Sur le plan géologique, la Côte offre un étagement diversifié entre les alluvions modernes de la vallée de la *Moselle* et les formations de calcaire ocreux du Lotharingien (l4) qui affleurent au nord-ouest entre Lebeuville et Vaudeville. À une isométrie inférieure au château se succèdent les marnes irisées du Keuper inférieur (t7) et les dolomies du Keuper moyen (t8) d'une puissance de 15 à 20 m. Au même niveau que le site, ce sont les marnes irisées supérieures et la Dolomie supérieure qui dominent, (t9). Au sud et à l'est, les niveaux du Rhétien (t10) suivent les marnes de grès infra-liasique d'une puissance de 15 à 20 m et sont couverts d'une couche d'épaisseur moitié moindre d'argiles de Levallois. Sur la majeure partie du plateau ils cèdent la place aux larges affleurements de Calcaires à gryphées du Sinémurien-Hettangien (l1-3)¹.

Le château est implanté à l'extrémité d'un diverticule et se trouve isolé du reste du plateau par un fossé. Un espace de 9 000 m² est ainsi défini ; il est protégé à l'angle sud-ouest par une tour dont subsistent des vestiges conséquents.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le plateau qui s'étend au sud du château livre des ressources notables. Les cultures y occupent une place significative dans la partie la plus proche du château. Cet espace, aujourd'hui utilisé comme pâturage, est rythmé de nombreux sillons et billons qui, associés au toponyme «*La grande corvée*», suggère une zone de culture ancienne, peut-être médiévale (fig. 1). Plus au sud, le secteur est occupé par un massif forestier déjà représenté sur la carte dite de Cassini, à la fin du XVIII^e siècle. Le plateau laisse d'ailleurs une large place à la sylviculture lorsque l'on se dirige plus à l'ouest. Rappelons que la forêt joue un rôle important pour l'économie médiévale et qu'elle est indispensable au fonctionnement de nombreuses industries. Une verrerie au moins est attestée à Bainville à la fin du Moyen Âge. Plus au sud, les toponymes «*Les Paquis*» et «*La vigne rouge*» nous renseignent sur la présence d'élevage et de viticulture.

L'accès à l'eau ne posait pas de problème majeur pour le village qui s'est établi le long de deux cours d'eau, la *Moselle* et le ruisseau de la *Goulotte*. Si le second apportait les ressources nécessaires

¹ HILLY, MARCHAL, ALLOUC 1977, p. 9-11.



Fig. 1 : Photographie du plateau depuis le sud. Au premier plan, une prairie avec de nombreux sillons et billons. À l'arrière-plan, le prieuré et le château de Bainville

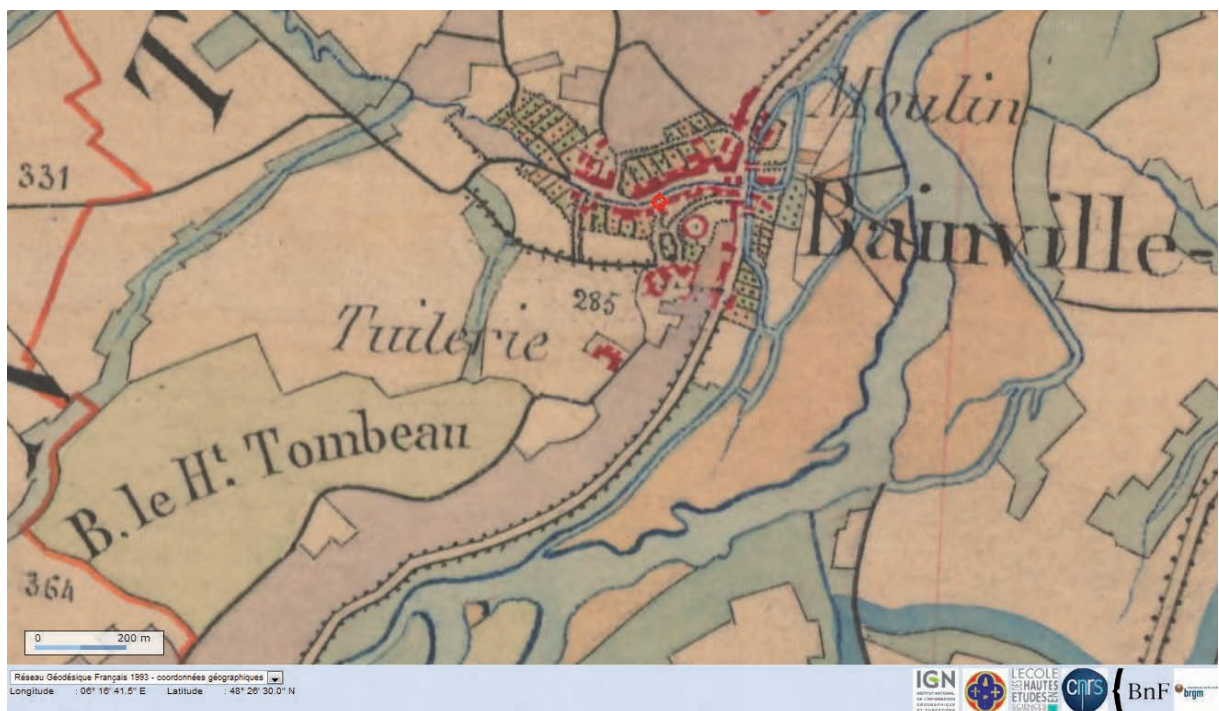


Fig. 2 : Extrait de la carte dite d'État-Major (source : Géoportail)

à la consommation, c'est sur le cours de la *Moselle* qui fut établi un moulin. Au niveau du château, situé 50 m plus haut, l'accès à l'eau devait être plus difficile et l'emploi de citernes est probable.

Les ressources nécessaires à la construction sont également disponibles à proximité. La carte dite d'État-Major montre une tuilerie au sud du château qui a peut-être exploité les argiles locales dont de petites zones d'extraction ont été mises en évidence entre le chemin et le rebord de plateau à l'est (fig. 2).

Une ancienne exploitation de gypse est indiquée sur la carte géologique au nord de Bainville-aux-Miroirs, en bordure de la Côte de *Moselle*. Si elle n'indique pas de carrière au sud, une vaste exploitation de pierres a été mise en évidence au lieu-dit «le Hautombois» avec l'affleurement de deux faciès de pierre différents, la Dolomie à la base et les Cargneules au sommet de l'affleurement. Ces deux faciès sont utilisés dans le château alors que seule la Dolomie semble employée pour la construction de l'église et du prieuré. Il convient enfin de signaler un lieu-dit «Le Chauffour» à 200 m au sud du château, sur le replat compris entre le chemin et le rebord de la Côte de Moselle; il suggère que la Dolomie a pu être employée pour réaliser de la chaux².

2.2.3 Voies de communication

La *Moselle* constitue une axe de circulation important. Dans l'Antiquité, la voie romaine reliant Bâle à Scarponne emprunte ses berges. Le cours d'eau permettait également une circulation par voie fluviale qui fut largement employée pour le commerce médiéval notamment pour la diffusion du «grand verre» de la Vôge.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Bainville conserve sur l'éperon qui domine le village les vestiges de l'occupation médiévale. Le secteur s'organise autour de l'église Saint-Maurice, installée sur un point culminant à proximité du village. La construction plus tardive du château, par l'usurpation de la terre du prieuré cure explique sa position en contrebas par rapport à l'établissement religieux (fig. 3 et 4), une organisation peu fréquente en Lorraine³. Hormis l'église et son clocher roman, subsistent les autres bâtiments du prieuré bénédictin de Saint-Èvre de Toul, aujourd'hui occupés par une exploitation agricole.

3.1 Le château

Rappelons que le château est isolé du plateau par un large fossé d'une quinzaine de mètres au sommet pour une dizaine au fond et conservé sur 3 m de profondeur. Au nord, le site occupe un espace trapézoïdal, large de 100 m au niveau du fossé pour une soixantaine de mètres à l'extrémité septentrionale et 120 m de longueur dans le sens nord-sud. L'angle sud-ouest de cet espace est occupé par une grosse tour ovoïde de 26 m sur 21,5 m en plan. Le reste de la disposition intérieure du site nous échappe en dépit de quelques indices topographique (fig. 5). Dans l'alignement de cette tour, un talus de terre large de 20 m fait face au fossé et domine nettement l'espace intérieur du château situé 2 à 3 m en contrebas. Cette bande de terre se prolonge vers le nord le long du rebord

² Aucune analyse chimique des mortiers n'a pu être réalisée. Celle-ci aurait permis de valider cette hypothèse en recherchant par exemple la teneur en magnésium de la chaux, normalement plus élevée s'il est issu de l'exploitation de dolomie.

³ KRAEMER 2012.



Fig. 3 : Vue générale du site : De gauche à droite : le château, la tour, l'église et le prieuré

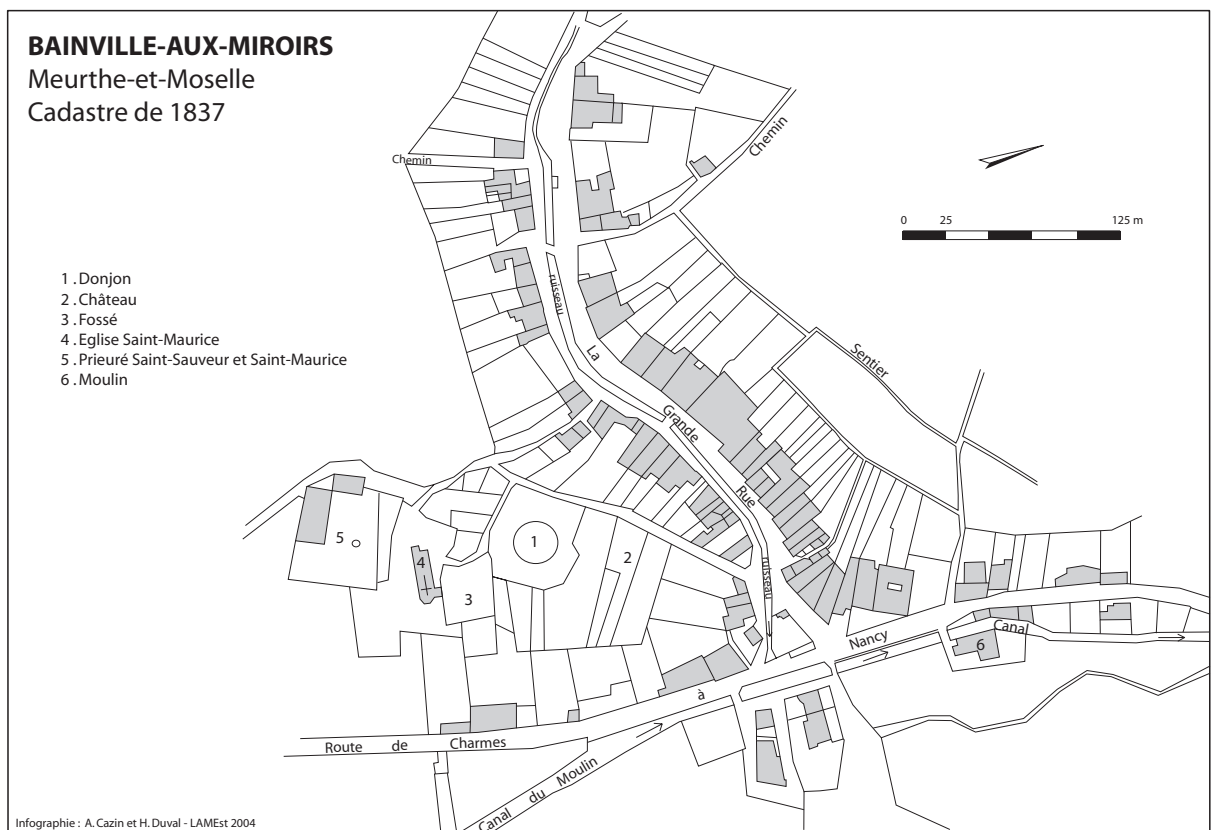


Fig. 4 : Cadastre de 1837 (d'après GIULIATO 2008, p. 27)

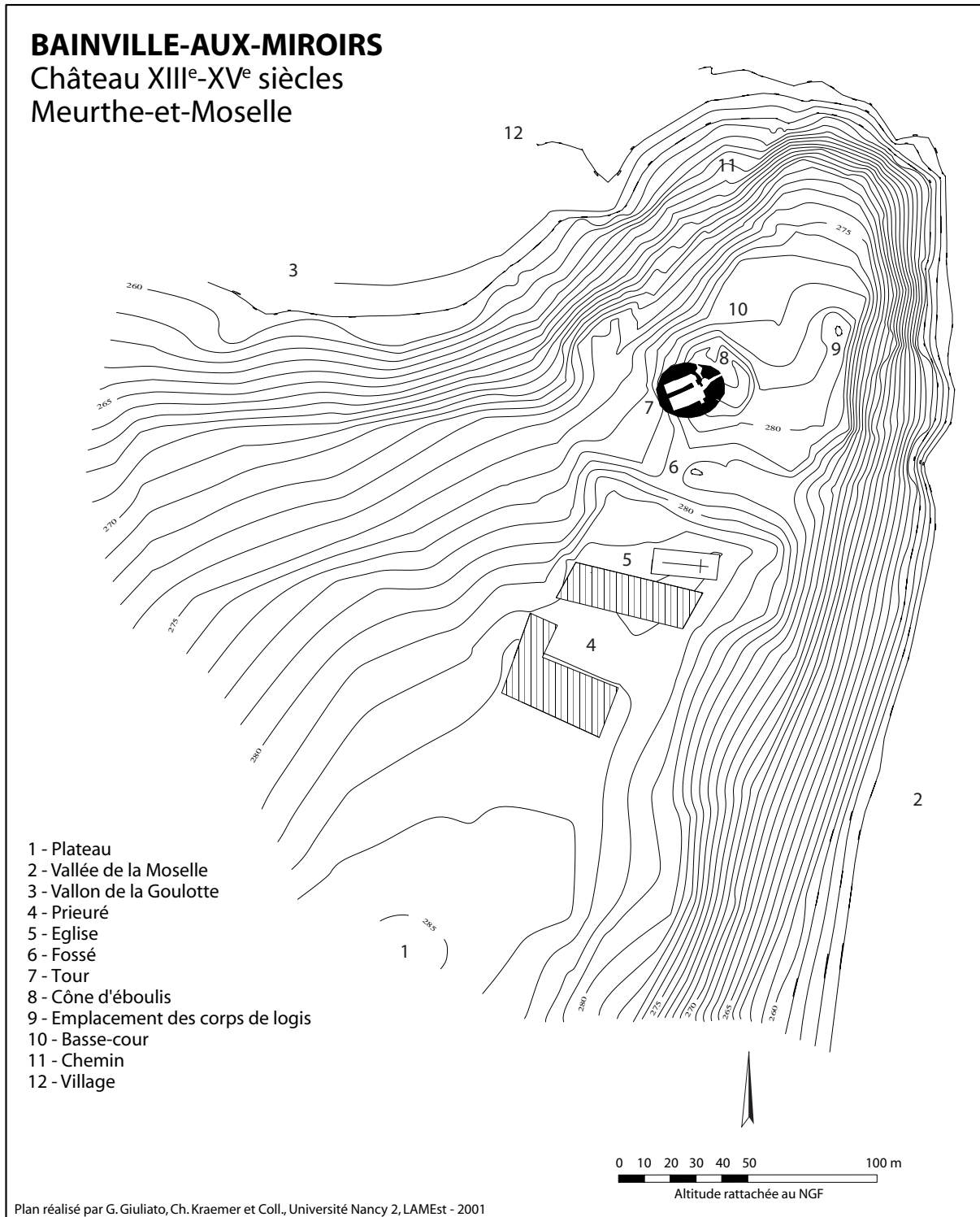


Fig. 5 : Relevé topographique du château de Bainville (d'après GIULIATO 2008, p. 28)

oriental du plateau en occupant un espace de 40 m de long pour 10 m à 15 m de large. Ce secteur était probablement occupé par d'autres bâtiments du château. La route d'accès au château pourrait correspondre au chemin médiéval; elle dessert l'intérieur du site en longeant la tour sud-ouest le long du rebord occidental de cet éperon où se trouvait probablement l'entrée. Un secteur de plan carré de 2500 m² environ forme un replat qui correspond sans doute à la basse-cour. Au nord-est de ce replat, un accident topographique pourrait correspondre à une substructure, peut-être une tour de l'enceinte castrale faisant face à l'entrée du vallon de la *Goulotte*.

3.2 La tour

Cette tour, grossièrement ovoïde, se présente sous la forme d'un polygone irrégulier à 18 côtés de 2 m à 6 m de longueur (fig. 6). Elle est très inégalement conservée, les élévations variant de 27 m de hauteur au sud-ouest, à 8 m à l'est et 4 m au centre (fig. 7). La partie la plus élevée de la tour permet de distinguer au moins cinq niveaux dont trois ne sont connus que par l'épi de maçonnerie situé à l'ouest. Les murs présentent une épaisseur variant généralement entre 3 m et 5 m avec des extrêmes à 2 m et 8 m dans certains angles.

Le premier niveau est relativement bien conservé. L'accès se fait au nord-est par une entrée large d'un mètre desservant un couloir maçonné en gros blocs de cargneules soigneusement assisés. Il débouche sur un vestibule semi-octogonal de 3 m de diamètre occupé dans sa partie occidentale par un escalier en vis dont l'amorce subsiste. Cet espace assure la distribution vers une chambre de tir au nord et une vaste salle voûtée au sud qui dessert à son tour une seconde salle voûtée, légèrement moins large, côté nord. Cette disposition fonctionnelle, avec une pièce en position centrale assurant la distribution et la circulation verticale par le biais d'un escalier en vis est un indice de modernité qui amène à dater cet édifice dans la seconde moitié du XIV^e siècle au plus tôt⁴.

L'entrée mentionnée ci-dessus montre un étagement de la défense particulièrement soigné. Le gros appareil en cargneules de l'entrée conserve une feuillure dans la partie extérieure qui témoigne de l'existence d'une première porte verrouillée par une barre transversale dont le trou d'ancrage est aujourd'hui obstrué par un bouchage de briques (fig. 8). Un assommoir, dont l'ouverture est maçonnée en cargneules, est desservi par un conduit en moellons dolomitiques que l'état de conservation ne permet pas de reconnaître sur toute sa hauteur. Le débouché du couloir était obstrué immédiatement après l'assommoir par une herse ou une porte coulissante dont les rainures, profondes de 15 cm et larges de 16 cm, sont encore visibles sur 3 m de hauteur (fig. 9).

Le vestibule semi-octogonal est percé au nord d'une porte dont les montants en gros blocs de cargneules présentent un chanfrein et un congé caractéristiques du XV^e siècle, tandis que le reste de la pièce est maçonné en moellons de dolomie de taille très variable (fig. 10). La petite pièce située au nord présente un plan irrégulier qui permet de desservir une ouverture de tir flanquant le chemin d'accès à la tour en évitant que celle-ci ne soit dans l'enfilade des pièces du château (fig. 11). Il s'agit là d'un habile procédé défensif. Son état de conservation ne permet pas de déterminer avec certitude la nature de l'ouverture mais la largeur des ébrasements amène à suggérer la présence d'une canonnière.

La salle voûtée située au sud, large de 5 m et longue d'environ 13 m à l'origine, est principalement bâtie en dolomie. À sa jonction avec le vestibule, un montant en gros blocs de cargneules est toutefois présent. Il forme une feuillure qui suggère l'existence d'une porte entre ces deux espaces

⁴ MESQUI 1993, t. II, p. 162-168.

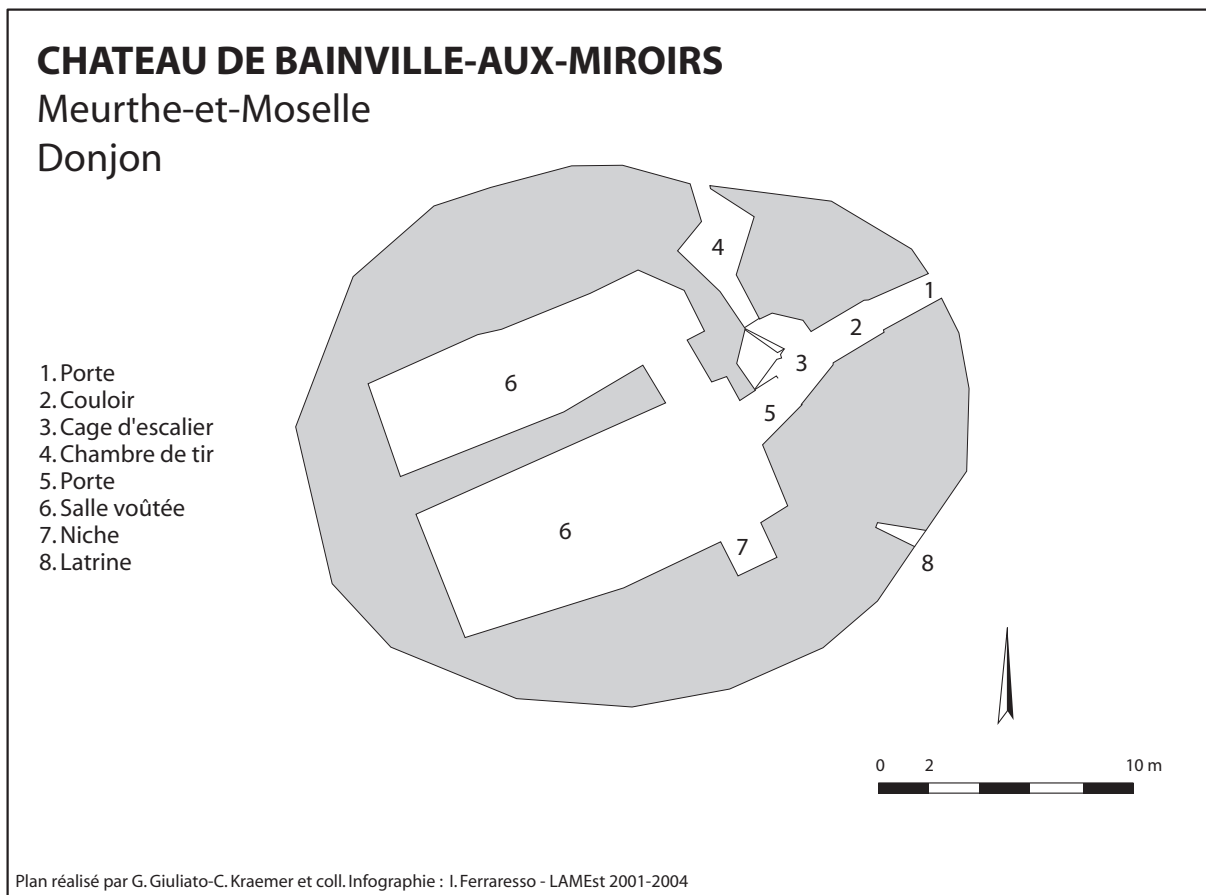


Fig. 6: Plan de la tour sud-ouest du château (d'après GIULIATO 2008, p. 29)



Fig. 7: Vue générale de la tour sud-ouest du château (cliché orienté sud-ouest / nord-est)



Fig. 8: Entrée du château au nord-est



Fig. 9: Couloir d'entrée protégé par un assommoir et une herse à son extrémité occidentale



Fig. 10: Détail du chanfrein et du congé de la porte de la salle nord



Fig. 11 :Chambre de tir photographiée depuis son couloir d'accès. L'ouverture est complètement désaxée pour des raisons évidentes de défense



Fig. 12 : Ouverture entre la salle voûtée sud et le vestibule et détail du montant oriental de ce passage



Fig. 13 : Ouverture occidentale de la salle voûtée sud. Sous l'arc brisé, les remblais comblant la pièce nord

(fig. 12). Cette ouverture n'est pas centrée sur la salle voûtée et le passage entre le vestibule et cette salle présente un biais par rapport au sens de progression. Ce plan peut suggérer un phasage chronologique différent de ces deux éléments ou un choix fonctionnel destiné à éviter qu'un projectile pénétrant l'entrée n'aboutisse directement dans cette pièce. Les deux murs latéraux de ce cellier sont percés d'une ouverture surmontée d'un arc brisé (fig. 13). À l'est elle dessert un espace, aujourd'hui comblé, qui fut interprété comme une niche⁵ tandis qu'à l'ouest, cette porte dessert une seconde salle voûtée, plus petite, dont la voûte est aujourd'hui effondrée et le volume largement comblé d'éboulis.

L'escalier en vis, qui dessert le premier étage repose, dans les angles du vestibule, sur des encorbellements moulurés taillés au ciseau et à la gradine grain d'orge dans de gros blocs de cargneules. Il dessert une ouverture située à l'est au premier étage et sans doute d'autres portes qui ne sont plus conservées. Les salles voûtées supportaient le sol de ce deuxième niveau dont les divisions intérieures sont inconnues en l'absence de vestiges (fig. 14). Ce niveau s'observe particulièrement bien sur le massif de maçonnerie occidentale par la présence de belles niches de fenêtres dont les tableaux sont soigneusement assisés. Un ressaut dans les maçonneries, au niveau d'une assise en gros blocs de cargneules pourrait correspondre aux restes de coussièges (fig. 15). De l'autre côté de l'édifice, à l'est, on conserve pour ces trois premiers niveaux un conduit maçonné, aujourd'hui obstrué, qui desservait probablement des latrines (fig. 16).

La lecture des niveaux supérieurs n'est possible que sur le faible volume de maçonnerie conservé à l'ouest. Côté intérieur, les tableaux des différentes fenêtres permettent de lire trois niveaux supplémentaires (fig. 17). Les ouvertures sont voûtées et l'espace entre les étages laisse place au comblement des voûtes épais de plus de deux mètres au niveau des départs de voûte. Les ouvertures se caractérisent par l'emploi de grands modules de dolomie dans les tableaux et le recours exclusif aux gros blocs de cargneules au niveau de l'ouverture. Un de ses blocs, moins large que les autres crée un retrait au milieu de la fenêtre qui témoigne sans doute de l'existence d'un croisillon. Le parement extérieur – hors restauration – recourt aux gros blocs de cargneules sur les trois premiers niveaux au moins, produisant un effet monumental (fig. 18). Le troisième niveau présente une organisation semblable au second avec deux grandes fenêtres que l'on devine encore. Le quatrième niveau se distingue par la présence d'un conduit inclus dans la maçonnerie et qui correspond probablement à une latrine (fig. 19). La conservation d'un support à proximité nous montre la feuillure de la porte qui permettait de clore cet espace. Immédiatement au nord, une pièce voûtée sur croisée d'ogives desservait une grande fenêtre similaire à celles des niveaux inférieurs. L'interprétation du cinquième niveau dont on conserve le parement intérieur n'est plus possible au vu de la faiblesse des vestiges conservés. Tout au plus la forme du parement, à l'intérieur, peut suggérer la présence d'un couloir en raison de son resserrement vers le sud. Le parement extérieur ce dernier niveau et une partie du niveau précédent semblent recourir à de gros blocs de dolomie qui, sans atteindre les dimensions des blocs de cargneules, donnent un sentiment d'homogénéité.

L'état de conservation du château de Bainville pose de sérieux problèmes pour sa datation. La tour, qui constitue la partie la mieux conservée, bien que très fragmentaire, semble ne pas avoir connu d'évolution majeure au cours des deux derniers siècles. Les représentations de Guibal⁶ nous

5 GIULIATO 2008, p. 29 et ici, fig. 6.

6 B.M.N. (1844).



Fig. 14: Le sommet de la pièce voûtée correspond au second niveau



Fig. 15: Détail de la niche de la fenêtre nord du second niveau



Fig. 16: Conduit maçonné. À gauche, le blocage apparaît en raison de l'arrachement du parement extérieur. À droite, vue intérieur du conduit, maçonné en moellons



Fig. 17: Vue depuis le nord-est des niveaux supérieurs

Fig. 18: Parement extérieur de la tour



Fig. 19: Détail des quatrième et cinquième niveaux

montrent des vestiges proches de ceux que l'on observe actuellement et le répertoire archéologique du canton notait déjà au XIX^e siècle la remarquable stabilité des maçonneries subsistantes⁷. Ce répertoire mentionne également la découverte de mobilier dans des souterrains qui peuvent correspondre aux salles voûtées aujourd'hui dégagées. Quelques boulets, de la vaisselle d'étain et quelques sculptures représentant lions et loups y auraient été retrouvés. Malheureusement, ces éléments ne permettent pas de proposer une datation. L'édifice livre toutefois quelques indices notables. L'emploi d'un escalier en vis, les moulures de ses supports ou des portes, chanfreinées avec congé, et la distribution novatrice de l'édifice invite à une datation du XV^e siècle. La stéréotomie complexe de l'assommoir conduit également à une datation de la fin du Moyen Âge. Deux prélèvements de charbons de bois dans le mortier de l'édifice, riche en nodules de chaux et terre cuite pilée, ont permis de réaliser deux datations par le radiocarbone. Les échantillons sont datés respectivement de 365 B.P. ± 45 et 485 B.P. ± 30⁸. Le premier échantillon donne après calibration une fourchette assez large en sigma 2 – c'est-à-dire avec un taux de probabilité de 95,4 % – avec une datation entre 1448 et 1635 et des pics de probabilités en sigma 1 (68,3% de probabilité) entre 1455 et 1522 et 1587-1626. Le second échantillon est plus instructif puisque sa rencontre avec la courbe de calage se fait en dehors d'un palier. Une fois calibrée en sigma 2 (95,4% de probabilité) cet échantillon livre une fourchette de datation comprise entre 1407 et 1450. Le croisement de ces deux échantillons amène à privilégier le milieu du XV^e siècle, datation cohérente avec les critères stylistiques énoncés ci-dessus et le contexte historique.

On remarquera que cet édifice à plan centré, comparable à d'autres grosses tours de cette période correspond plutôt à un bâtiment résidentiel. La hauteur des élévations, sans doute près de 30 m à l'origine, diverge en effet du choix opéré par les Neufchâtel dans la forteresse de Châtel-sur-Moselle adaptée à l'artillerie au cours de la même période et dont les tours dépassent rarement une dizaine de mètres de hauteur afin de mieux résister à l'artillerie. L'emploi spécialisé de la Dolomie et de la Cargneule est également un élément intéressant qui laisse entrevoir la volonté de donner à certaines parties de l'édifice (parement extérieur, entrée, vestibule) un aspect monumental et prestigieux.

3.3 La carrière

Cette carrière se situe à un kilomètre au sud-ouest du château⁹ à proximité de la parcelle n°375 et semble correspondre au gisement de pierres du château. Un relevé topographique de cette carrière, réalisé par G. Giuliano et C. Kraemer, permet d'en préciser les caractéristiques (fig. 20, 21). Adoptant un plan en «U», cette zone d'extraction d'une surface de 900 m² mesure dans ses plus grandes dimensions 23 m de large pour 39 m de longueur avec une profondeur d'exploitation (hors pendage) variant de 1,5 à 3 m. Sur cette hauteur émergent deux faciès de roches différents : la Cargneule, roche résiduelle résultant de la transformation de dolomie par dissolution d'anhydrite¹⁰, occupe le sommet de l'affleurement sur un mètre environ tandis que la Dolomie en constitue la base (fig. 22). La carrière fut semble-t-il exploitée par petits fronts qui subsistent aujourd'hui en formant quatre entailles semi-circulaires, au sud de la carrière. On peut estimer l'extraction à 900 m³ de Cargneules et 1 350 m³ de Dolomie.

7 OLRV 1866, p. 115.

8 Ces datations sont présentées dans GIULIANO 2008, p. 25. Les fourchettes calibrées présentées ici divergent légèrement en raison de la révision de la courbe de calage INTCAL en 2009. Nos résultats emploient la courbe INTCAL09 et non la courbe INTCAL98 utilisée alors par l'auteur.

9 Coordonnées Lambert II étendu : X : 890 797 et Y : 2388 704.

10 Nous remercions Jacques Le Roux, géologue, pour son avis éclairé sur la nature de ce gisement et les mécanismes de sa formation.

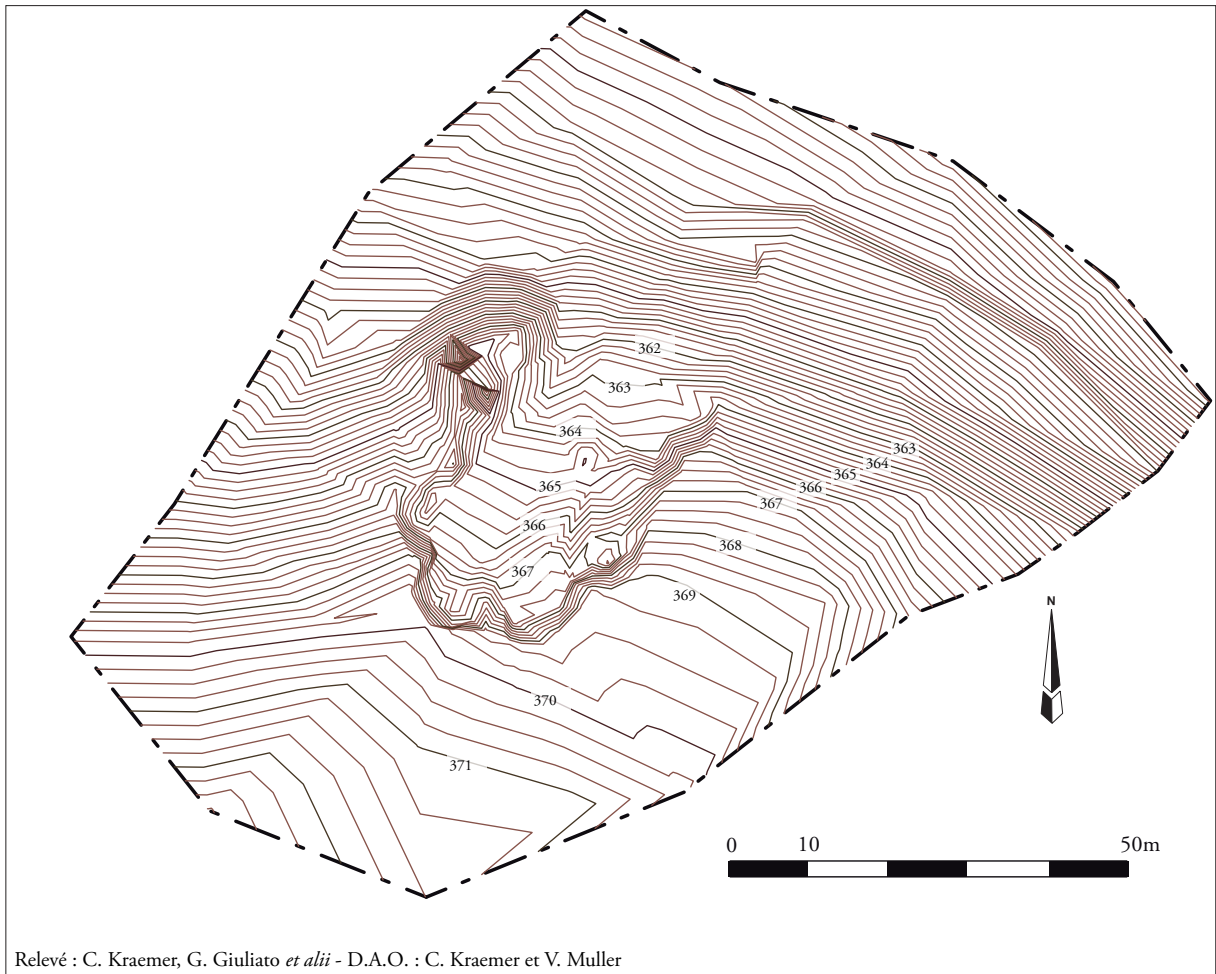


Fig. 20: Plan topographique de la carrière



Fig. 21: Vue générale de la carrière



Fig. 22: Lithostratigraphie

Cette extraction fut probablement employée pour le château puisque le prieuré voisin ne conserve pas de traces de l'emploi de Cargneules. Le chemin reliant le château à la carrière, aujourd'hui utilisé pour la randonnée, présente une pente remarquablement régulière qui pouvait aisément desservir le chantier. Il convient de s'interroger sur l'emploi des matériaux. Si l'on considère le parement de la tour sud-ouest, et que l'on extrapole l'utilisation de Cargneules pour la totalité de son périmètre (76 m) sur les trois premiers niveaux (17 m) avec une profondeur moyenne des pierres de parement de 0,60 m, le volume de pierres nécessaire avoisine les 775 m³. Pour la totalité de l'édifice, 1368 m³ au minimum ont été nécessaires. Comme les Cargneules sont également présentes au sein de l'édifice et qu'une perte à l'extraction est très probable, il convient d'envisager sérieusement l'hypothèse d'un parement extérieur qui n'emploie les Cargneules que sur les faces les plus visibles de l'édifice, de manière ostentatoire, à moins qu'un autre gisement ait échappé à nos prospections.

4. HISTORIQUE

4.1 Bainville-aux-Miroirs avant les Neufchâtel

L'étymologie de ce toponyme associe un anthroponyme du haut Moyen Âge, *Barbano*, au suffixe latin *-villae*, témoignant d'une occupation du secteur au cours du premier Moyen Âge. Il apparaît dans les textes au X^e siècle avec la fondation d'un prieuré, dédié au saint Sauveur et à saint Maurice, qui est bientôt donné à l'abbaye bénédictine Saint-Èvre de Toul¹¹.

À compter du XIII^e siècle, les comtes de Vaudémont, qui exercent leur autorité sur une partie de l'ancien *pagus* du Saintois, octroient divers droits aux religieux. En 1219, Hugues II s'associe aux moines pour bâtir un nouveau moulin dont il leur lègue finalement sa part¹². Deux ans plus tard, le comte leur cède l'usage des bois pour la reconstruction du moulin¹³ et, en 1239, il les autorise à construire un four banal et les exempte de tout péage au pont Saint-Vincent, près de Chaligny, qui permet de relier Bainville à Toul¹⁴.

Le comte Henri I^{er} de Vaudémont entreprend au milieu du siècle de bâtir un château à côté du prieuré dont il assure la garde¹⁵. Le contexte de construction du château n'est pas connu précisément et la première occurrence du site est discutée, en 1249 ou 1262¹⁶. Le début de cette fourchette correspond à une période d'accalmie politique qui a vu la construction du château de Chaligny, à l'inverse, le second terme est marqué par le conflit qui oppose au début de la décennie 1260 le comte de Vaudémont et son suzerain le comte de Bar face à l'évêque de Metz et son allié le duc de Lorraine¹⁷. Vaincu, Henri I^{er} de Vaudémont promet 1 000 livres au prélat messin; son suzerain accepte de lui fournir cette somme contre l'engagement de Châtel et de Bainville mentionné pour la première fois comme châtellenie. À partir de 1265, les hommages rendus pour Bainville font mention de sa qualité de fief de danger. Les années 1260 sont également marquées par un conflit entre Henri et les religieux qui appellent le duc de Lorraine à l'aide. En 1268, la situation se stabilise.

11 GIULIATO 2008, p. 15.

12 RENAULT 2011, p. 168.

13 RENAULT 2011, p. 171.

14 RENAULT 2011, p. 182-183.

15 A.D.M.M. B 599 cité par GIULIATO 2008, p. 16.

16 La date de 1249 est donnée par H. LEPAGE (1862, p. 10) d'après un acte du chartrier de l'abbaye Saint-Èvre de Toul, et reprise par J.L. FRAY (1994, catalogue p. 27) mais discutée par G. GIULIATO (2008, p. 16) qui signale que l'acte n'a pas été retrouvé. J.-L. FRAY propose également la date de 1252 en citant PARISSÉ 1982.

17 GIULIATO 2008, p. 16.

Le comte reconnaît le caractère illégal de la forteresse mais en conserve l'usage contre la reconnaissance des droits de l'abbaye et une aide pour la reconstruction du prieuré¹⁸. L'acte prévoit également que le comte puisse étendre son château mais de 6 journaux (environ 1,5 ha) au maximum¹⁹.

Endetté, Henri est contraint lors de son départ en croisade en 1270 d'établir la liste de ses créanciers. Le comte de Bar se fait engager les châtelainies pour cautionner les dettes de son vassal. Il précise à cette occasion que Bainville est une dépendance de Châtel : « *Beinville, ma forteresse est de la chastellerie de Chastel sur Mezelle, et que je la tien de mon chier seigneur et cousin, Thiebaut, conte de Bar, en fié lige, rendable à luy* »²⁰. Cette filiation se retrouve à la génération suivante dans l'hommage rendu par Jacques de Vaudémont, fils cadet d'Henri I^{er} à son frère aîné Henri II pour la châtelainie de Bainville qui lui est parvenue. S'estimant vassal de son frère, Jacques ne rend d'ailleurs pas d'hommage au comte de Bar qui s'empare alors de la seigneurie et ne la cède qu'en 1285 après un arrangement parvenu entre lui et le comte de Vaudémont²¹. Jacques reprend finalement Bainville en hommage lige du comte de Bar et la conserve jusqu'à sa mort, vers 1299²². Il mène une politique hostile au prieuré voisin mais la situation s'apaise à la suite de son excommunication et celle de son frère et les droits des religieux sont rappelés. Jeanne de Commercy-Sarrebruck, veuve de Jacques de Vaudémont, semble conserver l'usufruit de la seigneurie puisqu'elle porte le titre de dame de Bainville en 1322 et 1327 dans plusieurs actes qui concernent son gendre Guillaume de Vienne²³. Celui-ci semble hériter de biens en Lorraine. En 1334, il reprend du duc de Lorraine, avec son épouse Marguerite de Vaudémont, des biens situés à Villacourt²⁴. Il semble aussi que le château de Bainville soit sous sa dépendance ; en effet, par un acte de juin 1340, Henri IV, comte de Bar depuis la mort de son père en 1336, reconnaît que « *nostre tres chier sire et pere, Edouard, jadis cuens de Bar dont Diex ait l'ame eut mis en sa main le fié de la pleinne terre du chastel de Bainville sur Mezelle lequel fié mouvoit et devoit muevre de nostre ame et feal compaignon, le conte de Vaudémont* ». Il précise « *et en repris nostre dit père monseigneur Guillaume de Vienne. Et nous après luy, en avons repris Jaquet de Vienne filz audit monseigneur Guillaume* »²⁵. On remarque par ailleurs que la reprise de fief du comte de Vaudémont Henri III, rendue en 1333, concerne « *Vaudémont, Vézelize, Châtel-sur-Moselle et leurs dépendances en exceptant Chaligny et Landilly-devant-Châtel* »²⁶ et ne mentionne pas du tout Bainville, toujours cité jusqu'alors dans chaque reprise de fiefs.

Bainville revient donc entre les mains du comte Henri III de Vaudémont au début de la décennie 1340. Il décède quelques années plus tard, en 1347. Son fils Henri IV est décédé l'année précédente à la bataille de Crécy et la seigneurie passe directement à son petit-fils, Henri V issu de l'union entre Marguerite de Vaudémont, fille d'Henri III, et Anseau de Joinville. Après un conflit avec son suzerain le duc de Bar au début de l'année 1363, Henri V reprend finalement la châtelainie du duc : « *Item tenons de nostre dit seigneur le duc, ligement devant tous et encontre tous hommes qui peuvent vivre et mourir, et rendable à petite force et à grant tout par la forme et manière que dessus est dit,*

18 A.D.M.M. 5 F 8 fol. 6 v° - 8 v° cité par GIULIATO 2008, p. 15.

19 A.D.M.M. H 6 et 5 F 8 fol. 7-8 v° cité par GIULIATO, p. 17.

20 A.D.M.M. B 351, fol. 15 v° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

21 A.D.M.M. B 608 n°4 (avril 1285 n.s.) - Transcrit dans la documentation DEBRY.

22 FRANÇOIS 1933, p. 97.

23 En 1322, Jeanne autorise son gendre à asseoir une rente sur la terre de Bainville. CHAPELIER, GLEY 1882, p. 197-199. En 1327, Jeanne se porte caution de 1200 livres promises par Guillaume à Pierre de Bar pour le mariage de sa sœur, Jeanne de Vienne: B.N.F. Lorraine 213 n°67 édité dans CHAPELIER, GLEY 1882, p. 199-200.

24 B.N.F. Lorraine 386, fol. 31.

25 A.D.M.M. B 351 fol. 17 r° - v° (lundi 19 juin 1340) - Transcrit dans la documentation DEBRY.

26 Bibliothèque de l'Institut, collec. Godefroy, n°331, fol. 286 (original) et B.N.F. Lorraine 358 fol. 124, cité par FRANÇOIS 1933, p. 367.

Bainville, nostre dit chastel et forteresse, ensemble toutes les appartenances d'icelluy chastel et forteresse, et toute la chastellerie»²⁷.

Deux ans plus tard, en 1365, le comte Henri V décède en laissant une veuve et deux filles qui doivent assumer des dettes importantes. Marie de Luxembourg cherche des alliances fructueuses et elle marie, dès 1365, sa fille aînée, Marguerite, à Jean de Bourgogne issu d'une branche cadette des comtes de Bourgogne. Depuis le mariage de sa sœur avec Thiébaud VI de Neufchâtel, en 1360, Jean de Bourgogne est devenu un proche parent de ce lignage. Il joue un rôle essentiel dans l'union qui intervient en 1373 entre Thiébaud VII de Neufchâtel, fils de Thiébaud VI et neveu de Jean de Bourgogne, et Alix de Joinville-Vaudémont, sœur cadette de son épouse. Les époux étant mineurs, le contrat de mariage est passé directement entre Jean de Bourgogne, seigneur de Montaigu et de Joinville, et Thiébaud VI, seigneur de Neufchâtel, avec le consentement de Marie de Bourgogne, mère d'Alix²⁸. Le partage des terres est également prévu dans cet acte et Alix emporte pour elle et son époux les terres de Châtel-sur-Moselle, Bainville et Chaligny. Les deux premières terres sont placées en la main de Thiébaud VI dès le mois suivant, en mai 1373²⁹.

4.2 Les Neufchâtel et Bainville-aux-Miroirs

Thiébaud VII de Neufchâtel est émancipé au début des années 1380³⁰. Il prend en main la gestion de ces seigneuries et négocie avec son beau-frère, Pierre de Genève, second époux de Marguerite de Joinville-Vaudémont, le partage des domaines d'Henri V de Joinville-Vaudémont³¹.

Une décennie plus tard, en 1396, Thiébaud VII de Neufchâtel reprend en fief du duc de Bar les « *chastelleriez terres et appartenances de Chasteil sur Meselle et de Bainville* »³². Il meurt à la fin au cours de la bataille de Nicopolis et sa veuve, Alix, rend à nouveau hommage au duc de Bar dès 1399³³. L'hommage est confirmé sur place l'année suivante : « *Item l'an et l'indiction dessus dis, et le jour suivant, que fuit nuefieme jour dudit mois de fevrier, se transportarent en chastel de Bainville sur Moselle [...] Et furent en la chambre haulte, montant à degrez sur le celier dudit chastel de Bainville* »³⁴. Cette description lacunaire nous éclaire peu sur l'édifice mais rappelle l'importance accordée au fait d'exécuter la reprise de fief au sein du lieu pour lequel l'hommage est rendu et en présence de témoins locaux.

Quelques années plus tard, en 1403, Alix associe son fils aîné, Thiébaud VIII, à la gestion des seigneuries. Ils s'obligent mutuellement à faire résidence commune et à gérer conjointement le patrimoine familial : « *doresnavant nous serons et demourions ensemble lun avecques laultre et sera notre hostel et demourance a la disposicion et ordonnance de nous Aelis dessusd. et icelle eslirons et devons eslire au plus grand prouffit que fere se pourra pour nous et pour notred filz [...] et accordons aud. Thiebauld notre filz que doresnavant nous ne pouvons ou pourrons vendre donner engaigier lyer obliger ou aucunement alierer notre heritaige ne aulcune partie dicelluy a aquele personne que ce soit ne*

27 A.D.M.M. B 351 fol. 16 r° - 16 v° (août 1363) - Transcrit dans la documentation DEBRY.

28 A.D.J. 354 E - Contrat de mariage d'Alix de Joinville-Vaudémont et Thiébaud VII de Neufchâtel (21 avril 1373 n.s.).

29 DELABORDE 1894, n°1009, p. 472.

30 Il semble agir en son propre nom dès 1380 (DELABORDE 1894, n°1022, p. 475), ce qui laisse penser qu'il est déjà émancipé à cette date.

31 DELABORDE 1894, n° 1022, n°1025 et n°1026, p. 475-476.

32 A.D.M.M. B 351, fol. 4 v° - 5 r° (27 janvier 1396 n.s.) - Transcrit dans la documentation DEBRY.

33 A.D.M.M. B 611 n°1 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

34 A.D.M.M. B 351, fol. 3 r° - v° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

*pour quelconque cas et maniere que ce soit [...] sans le expres consentement ou volonte dud. Thiebault nred. fils [...] Et pareillement nous led. Thiebault avons promis*³⁵. La plus ancienne mention connue du suffixe « au-Miroir » remonte à cette période³⁶. La présence de verreries à Bainville, produisant du verre plat – le Miroir – n’a laissé que très peu de traces dans les archives. Pendant longtemps, les auteurs relevaient la plus ancienne mention sur un acte de 1519³⁷ et supposaient l’existence brève et tardive d’une verrerie. Si la verrerie fut produite à Bainville bien antérieurement, pendant l’essentiel du XV^e siècle, l’absence de traces plus tangibles amène à conjecturer une destruction dans les conflits de la fin du siècle³⁸.

Bainville connaît un début de XV^e siècle relativement paisible. Au décès d’Alix de Joinville-Vaudémont, en 1413³⁹, la seigneurie passe entièrement sous le contrôle de Thiébaud VIII. Au cours de la décennie suivante, il mène une guerre contre l’évêque de Bâle en raison d’engagères qu’il ne souhaite pas rétrocéder malgré le remboursement proposé par le prélat. Pour mener le combat, Thiébaud lève un impôt sur ses seigneuries; quelques années plus tard, les sujets sont à nouveau mis à contribution pour payer la rançon de Thiébaud, fait prisonnier en 1425⁴⁰. Libéré peu après, il revient en Lorraine et réside à l’occasion en son château de Bainville comme le montrent les comptes du receveur de Châtel-sur-Moselle : « *A monseigneur pour la despence faicte au lieu de Bainville depuis le XI^e jour d’avril [un mercredi] mil IIII/C et XXXI jusques au diemange suigant comme il appart par la cedulle de monseigneur, faicte le XVII^eme jour d’avril* »⁴¹. Pour autant, la résidence principale en Lorraine reste Châtel-sur-Moselle et c’est dans la place voisine de Charmes que Thiébaud rend hommage le 8 avril 1431 (n.s.) à son suzerain le duc de Bar, dans un contexte politique tendu⁴².

La mort à Azincourt, en 1415, de Ferry, héritier de Lorraine et du duc de Bar, Édouard III, a entraîné une querelle de succession dans les années suivantes. Le duché de Bar est passé à Louis, cardinal de Bar, qui le lègue à son neveu René d’Anjou. Celui-ci est également l’époux d’Isabelle de Lorraine, fille de Charles II et héritière du duché de Lorraine. Mais Antoine de Vaudémont, fils de Marguerite de Joinville-Vaudémont et de son troisième époux, Ferry de Lorraine, frère de Charles II, entend revendiquer le duché en dépit de la coutume. Le conflit entre Bourguignons et Armagnacs qui sévit dans la France entière s’invite dans cette querelle qui serait sans doute restée sans conséquence. Face à René d’Anjou, allié des Armagnacs, Antoine de Vaudémont cherche l’appui du duc de Bourgogne qui prête une oreille attentive en raison de ses craintes sur les communications entre les Flandres et la Bourgogne⁴³. Les prétentions d’Antoine de Vaudémont entraînent les remontrances du duc de Lorraine; dans ce conflit Thiébaud VIII est bientôt nommé comme l’un des cinq arbitres, à l’été 1429⁴⁴. La mort de Charles II au début de l’année 1431 précipite le conflit

35 A.N. K 1799 (3) - Traité entre Alix de Joinville-Vaudémont et son fils Thiébaud VIII (23 janvier 1403 n.s.).

36 A.D.M.M. B 351, fol. 83-88 - Reprise de fief de Guillaume de Gleysenove « à cause de la chastellenie de Bainville au Miroir ». Daté de « *mil quatre cens et trois le mardy après l’Annonciation nostre Dame ou moy de mars* », cet acte pose quelques difficultés de datation en style de Pâques. En 1403 (n.s.), ce mardi tombe le 27 mars alors que Pâques (début de l’année) n’intervient que le 15 avril et ce jour, en ancien style correspondrait donc au 27 mars **1402**. L’année suivante, en 1404 (n.s.), l’annonciation est le mardi 25 mars et Pâques est fêté le dimanche suivant, 30 mars. Si l’on retient le mardi suivant cette fête, le 1^{er} avril, la date en style de Pâques est le 1^{er} avril **1404**. Cette difficulté est résolue dans le premier cas de figure si l’on utilise le style de l’Annonciation; il peut également s’agir d’une erreur (copie, faux, etc...).

37 LEPAGE 1853, p. 88.

38 DEBRY 1975, VIII-19. L’auteur suppose un déplacement de la production vers Hadigny-les-Verrières.

39 A.D.M.M. H 493.

40 ADMM B 608 n°9 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

41 A.D.M.M. B 4154 fol. 19 r° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

42 A.D.M.M. B 611 n°3. et A.D.M.M. B 351 fol. 11 v° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

43 Sur ce conflit voir GIULIATO 2011 et SCHNERB 1993.

44 DEBRY 1975, V - 23, et A.N. KK 1137, fol. 91-92 cité par POULL 1991, p. 146.

entre les deux jeunes princes, Antoine de Vaudémont et René d'Anjou. Thiébaud rend hommage au duc le 8 avril et il réside à Bainville peu après, du 11 au 15 avril⁴⁵. Apparemment, Thiébaud VIII, pourtant cousin d'Antoine de Vaudémont, n'intervient pas dans ce conflit où les troupes bourguignonnes jouent un rôle de premier plan. Les raisons de son absence demeurent mal connues mais son ancien rôle d'arbitre l'a peut-être amené à éviter ce conflit. La bataille éclate à Bulgnéville, le 2 juillet, et René I^{er} d'Anjou est fait prisonnier.

Les seigneuries des Neufchâtel, assimilées au camp bourguignon, subissent ensuite les représailles des chevaliers lorrains pendant la décennie 1430 et Thiébaud en demande réparation auprès du Parlement de Paris⁴⁶. Ces exactions n'empêchent pas Thiébaud VIII d'accroître le domaine dépendant de la châtellenie de Bainville avec des acquisitions sur le territoire de Villacourt, Vaxoncourt, Zincourt et Pallegney en 1436⁴⁷. Au cours des années qui suivent, Thiébaud est nommé à plusieurs reprises arbitre ou gardien des traités de paix entre le duc de Bourgogne et René d'Anjou⁴⁸. Il obtient ainsi une position confortable vis-à-vis de son suzerain et celui-ci lui concède en 1444⁴⁹ la somme de 4 000 florins en remboursement des destructions subies sur ses domaines⁵⁰.

L'année précédente, en 1443, le fils de Thiébaud VIII, également prénommé Thiébaud, est fait maréchal de Bourgogne. Il lève une aide sur ses seigneuries pour assumer cette charge et la châtellenie de Bainville contribue à hauteur de 400 florins environ soit plus du double de Chaligny mais moitié moins que Châtel-sur-Moselle⁵¹. Depuis 1439, Thiébaud IX a reçu des mains de son père la gestion de la seigneurie comtoise de Blamont⁵². Quelques années auparavant, il s'était accordé avec son frère Jean II de Neufchâtel-Montaigu sur la dévolutions de leurs héritages paternel et maternel et les biens venant d'Alix de Vaudémont devaient aller au cadet⁵³. Un acte postérieur remet en cause ce partage et Thiébaud IX obtient les terres barroises de son père en s'endettant auprès de lui⁵⁴. La date de cet acte est inconnue mais pourrait être antérieure de peu à un nouveau partage effectué entre les descendants de Thiébaud VIII le 28 juillet 1447, incluant également les enfants nés de son second mariage⁵⁵. Dans tous les cas, Thiébaud IX est confirmé dans sa possession de ce que son père « *competyent et appartenoient et pays de Bar et de Lorraine* »⁵⁶ le 31 octobre 1447. Les comptes du receveur de Châtel-sur-Moselle sont d'ailleurs rendus en son nom, « seigneur de Blamont » dès 1447⁵⁷. Une mention de ce compte laisse entendre que le même receveur exerçait dans les deux châtellenies : « *II deniers pour ung tonieelz de vin achetee de la ville recevresse qu'ilz appartenoit au cures de Bainville tenant ung mundz IX setiers et trois quartes desquelx le dit recepveur faites des despens en ses compes de Bainville* ». Une mention plus tardive, datée de 1575, fait allusion « *au compte de Bainville*

45 A.D.M.M. B 4154, fol. 19 r° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

46 B.N.F. Lorraine 386, fol. 15-24.

47 A.D.M.M. B 671 n27 cité par COUDERT 1985, p. 35 note 42.

48 DEBRY 1994, p. 87.

49 A.D.M.M. B 608 n°24 cité par GIULIATO 2008, p. 50.

50 Pour plus de détails, se reporter à la notice de Châtel-sur-Moselle.

51 A.D.M.M. B 608 n°9 - Documentation DEBRY.

52 A.D.D. E.P.M. 380 (1439) - Donation de Blamont par Thiébaud VIII de Neufchâtel à son fils aîné. Sans le justifier E. CLERC (1846, p. 457) place cette donation en 1426. A. BOUVARD (1997, p. 87) la place en 1409 en reprenant la date erronée indiquée en marge de l'acte par un archiviste.

53 A.N. K 1799 (3) - Accord de 1433, confirmé en 1435.

54 Cette acquisition est connue rétrospectivement par le testament de Thiébaud VIII (A.D.J. E 534) et un accord de 1472 relatif à son exécution testamentaire (A.D.A. 1 E 163).

55 Ce partage du 28 juillet 1447 n'est connu que par des citations dans A.D.A. 1 E 163, A.D.D. E.P.M. 380 et A.N. K 1799 (3).

56 A.D.D. 7 E 1333 - Partage entre Thiébaud IX de Neufchâtel et Jean II de Neufchâtel-Montaigu (1447).

57 A.D.M.M. B 4155 - Compte du receveur de Châtel-sur-Moselle de 1447-1448.

au Miroir intitulé de Monsieur de Blanmont mareschal de Bourgogne commenceant au jour de saint Remy 1445 et finissant à pareil iour 1446»⁵⁸ ; si l'on accorde du crédit à cet acte, Thiébaud IX a donc acquis de son père les seigneuries lorraines avant l'accord du 28 juillet 1447. Le revirement entre l'accord de 1433 prévoyant l'acquisition des terres provenant d'Alix de Vaudémont au cadet, et le partage final des biens de Thiébaud VIII est à mettre en relation avec d'importants mouvements politiques. L'implantation croissante des Bourguignons dans les Pays-Bas méridionaux et l'acquisition du duché de Luxembourg à compter de 1443 propulsent en effet les terres lorraines et barroises parmi les acquisitions les plus stratégiques du lignage.

Les relations entre les Neufchâtel et leur suzerain le duc de Bar se détériorent au cours de cette période. En 1448, alors qu'ils sont sommés d'ouvrir Châtel-sur-Moselle et Bainville, les officiers des Neufchâtel opposent un refus aux officiers ducaux. Au cours des années qui suivent, la situation semble s'envenimer et les Neufchâtel mènent une politique offensive. En 1452, plusieurs hommes au service des Neufchâtel sont arrêtés et interrogés par les officiers lorrains pour une tentative de prise de Lunéville de nuit⁵⁹. Quelques années plus tard, en 1454 et 1455, Thiébaud IX de Neufchâtel s'est vu confier le temporel de l'évêché de Toul et il assure notamment le contrôle des places fortes au nom de l'évêque d'origine bourguignonne Guillaume Fillastre⁶⁰. Quelques années plus tard, celui-ci échange son office avec Jean Chevrot, évêque de Tournai déjà très malade. Les ambassades pour désigner son successeur sont déjà nombreuses. Le duc de Bourgogne appuie la candidature d'Antoine de Neufchâtel, fils de Thiébaud IX, qui est finalement élu et confirmé en 1461 en dépit de son jeune âge⁶¹. Cette mainmise bourguignonne et l'implication toujours plus forte des Neufchâtel en Lorraine agace le duc Jean de Calabre.

Au cours de cette période, les Neufchâtel procèdent à la modernisation de leurs place-fortes en Lorraine. Châtel-sur-Moselle fait l'objet d'une adaptation globale à l'artillerie. À Bainville, l'ampleur des travaux est moins bien connue. Il est établi que la grosse tour sud-ouest est reconstruite par leurs soins au milieu du XV^e siècle. Pour autant, les caractéristiques visibles semblent en faire un élément de résidence plutôt qu'une tour d'artillerie. Le reste du château a toutefois pu être adapté aux progrès de la poliorcétique. Le chroniqueur Philippe de Vigneulles signale que Bainville est une place « *que estoit forte terriblement* »⁶² sans que l'on ne puisse savoir à quoi celle-ci ressemblait précisément.

Bientôt, les Neufchâtel jettent leur dévolu sur la ville d'Épinal, voisine de Châtel. Au cours des décennies précédentes, plusieurs différents les ont opposé aux bourgeois et aux quatre gouverneurs de la ville qui profitent des difficultés de leur suzerain, l'évêque de Metz, pour goûter au régime municipal. En 1463, au retour d'une fructueuse ambassade pour le compte de Louis XI auprès des Sforza, Thiébaud IX obtient que le roi lui cède la ville placée sous l'autorité royale depuis quelques années⁶³. Les spinaliens ne souhaitent pas subir la domination d'un nouveau maître, qui plus est d'obédience bourguignonne et dont les seigneuries sont si proches d'Épinal qu'il ne manquerait pas d'y exercer effectivement son pouvoir. Les ambassades des Neufchâtel, accompagnées des officiers

58 A.D.M.M. B 611 n°51 fol. 4v° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

59 Sur cet épisode consulter MAROT 1930, SCHNERB 2008 et B.N.F. Lorraine 9, fol. 110 r° - 129 r.

60 B.N.F. Lorraine 243, fol.49-50.

61 Sur les détails de l'élection, voir MULLER 2010 et MARTIN 1900, p. 418-436.

62 BRUNEAU 1927, p. 383.

63 Se reporter à DUHAMEL 1867.

du roi de France ne suffisent pas à faire plier les bourgeois. Avec la mise sur pied de la ligue du Bien public, à l'initiative du comte de Charolais – futur Charles le Téméraire – la situation change. Cette coalition de princes était dirigée contre le roi de France Louis XI et regroupait de nombreux princes dont le duc de Lorraine. Mais, par le traité de Saint-Maur à l'automne 1465, Louis XI parvient à dissocier le duc de Lorraine de cette entreprise en lui cédant les villes de Mouzon, Sainte-Menehould et Neufchâteau. À partir de cet équilibre politique fragile, il consolide sa position en jettant une pomme de discorde entre Lorrains et Bourguignons : Épinal. Louis XI change en effet d'opinion et propose à la ville d'Épinal de se trouver un nouveau protecteur. Jean de Calabre, duc de Lorraine, se propose et les bourgeois optent pour ce maître plutôt que Thiébaud IX de Neufchâtel. Furieux, celui-ci entreprend à l'été 1466 d'assiéger la ville. Un conflit long de six années débute alors entre cette famille seigneuriale et leur suzerain sans que le duc de Bourgogne ne prenne parti autrement qu'en suggérant compromis et traités de paix⁶⁴.

Thiébaud IX est bientôt rappelé à sa charge de Maréchal pour aller réprimer la révolte de Dinant. Il laisse le commandement des opérations lorraines à Henry, son second fils et futur héritier suite à la mort de Thiébaud X quelques années plus tôt. En 1467, Thiébaud est de retour en Lorraine avec des troupes recrutées dans les Flandres mais sans le soutien du nouveau duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, qui trouve hardi de s'attaquer à Épinal et ne souhaite pas enfreindre le serment fait à Jean de Calabre d'épargner ses terres tant qu'il serait en Aragon⁶⁵. Les opérations militaires sont conduites depuis les forteresses des Neufchâtel ainsi que celles du temporel épiscopal de Toul que Thiébaud IX contrôle au nom de l'évêque, son fils Antoine. À la fin de l'année 1467, le maréchal lorrain, Jean de Fénétrange, venge la prise du château de Condé-sur-Moselle (Custines) en s'emparant de Liverdun. Jean de Calabre, alors en Espagne, prononce bientôt la confiscation de tous les biens des Neufchâtel. En faisant porter ses armes sur la place de Châtel, Charles le Téméraire tente de parvenir à une paix négociée à la fin de l'année en proposant des conférences de paix⁶⁶. Pour autant, le conflit redémarre au printemps avec l'union de trente-trois nobles lorrains sous l'autorité du nouveau maréchal de Lorraine, Jean de Salm, « à l'encontre de messire Thiebault de Neufchastel, maréchal de Bourgogne »⁶⁷. Chaligny est assiégé de mars à août puis tombe. « Pareillement Bainville fut ainsy prinse, dont la tour et le chasteau on le mit à ruyne. On abastit le chasteau, assy la tour Bressey »⁶⁸. Les places de l'évêché de Toul sont ensuite prises à leur tour et la position des Neufchâtel est très affaiblie. À la fin de l'année 1468, on assiste au mariage de Fernande de Neufchâtel-Montaigu, neveu de Thiébaud IX, avec Madeleine de Fénétrange fille du précédent maréchal de Lorraine, ce qui laisse supposer que les tractations pour la paix sont en bonne voie.

Le conflit renaît pourtant en 1470 avec une tentative d'évincer Antoine de Neufchâtel du trône épiscopal toulais qui provoque la réaction violente de son frère Henry, nouveau chef du lignage après la mort de Thiébaud IX en 1469. Au cours des deux années qui suivent, les escamouches se multiplient mais la situation reste globalement inchangée à l'exemption de la forteresse de Romont, cédée par le commandant de la place de Châtel pour obtenir la levée d'un siège en 1471. Le duc Nicolas succède à Jean de Calabre et, au début de l'année 1472, il opère un net rapprochement avec le duc de Bourgogne. À la fin de l'année, un traité de paix est négocié ; Henry rend hommage au

64 Cet épisode est relaté de manière plus développée dans la monographie de Châtel-sur-Moselle et dans le Chapitre 1 du volume de synthèse.

65 MARCHAL 1859, p. 88.

66 B.N.F. Lorraine 386, fol. 186 et fol. 74-77.

67 B.N.F. Lorraine 459 fol. 8 (copie XV^e siècle) cité par DUVERNOY 1909, p. 35.

68 MARCHAL 1859, p. 91.

duc⁶⁹ et renonce à ses prétentions sur Épinal⁷⁰ et Antoine de Neufchâtel est rappelé à son office. Le 28 décembre 1472, les officiers d'Henry reçoivent à Châtel-sur-Moselle les officiers ducaux pour la cérémonie d'hommage. « *Le lendemain, que fut le vingt nuefyesme jour dudit mois, mondit seigneur le lieutenant dudit duchier accompagné comme dessus est dit, se transporta au lieu du Bainville auquel lieu mesmement du costel devers le prioré [...] il comme lieutenant dudit seigneur Roy estoit venu à ce lieu pour pareillement requerir et avoir l'ouverture et obeyssance de la place et du chastel dudit Bainville comme fied rendable et jurable au duc de Bar a grant force et à petite, tout pareillement comme s'elle fuist en estat d'ediffice et nonobstant quelle fuist demolie, protestant que toutes et quantefoiz que par les seigneuries d'icelle seroit reedifiée, d'en avoir ouverture et obeyssance entieres* »⁷¹.

Grâce à l'intervention politique du duc de Bourgogne, les Neufchâtel sortent du conflit sans trop de conséquences en dépit de leur lourde défaite militaire. Le château de Bainville, comme Chaligny, est certes détruit mais Henry obtient le droit de rebâtir la place⁷². La paix n'est finalement qu'un bref interlude pour la région. Dès 1475, la situation se tend à nouveau entre Charles le Téméraire et René II, successeur du duc Nicolas. Dénonçant un accord sur la libre circulation des troupes bourguignonnes en Lorraine, René II provoque la colère du duc de Bourgogne : la guerre éclate. En quelques mois, la région passe sous le contrôle des Bourguignons. Charles le Téméraire décide alors d'une expédition armée en Suisse qui conduit aux défaites de Morat et Grandson. À l'annonce des revers bourguignons les Lorrains se soulèvent et parviennent à reprendre le contrôle de Nancy, capitale ducale. Le 5 janvier 1477, la ville est à nouveau assiégée par les Bourguignons. Le duc de Bourgogne est tué au combat et de nombreux chevaliers sont fait prisonniers ; parmi eux, Henry de Neufchâtel et son cousin Philippe de Neufchâtel-Montaigu bientôt appelés par René II pour identifier la dépouille de leur suzerain⁷³.

En 1478, le traité de Zurich permet à Philippe d'être libéré sans rançon grâce à l'intervention de ses alliés ; il doit seulement rendre hommage pour sa seigneurie de Fontenoy-le-Château. À l'inverse, Henry reste en captivité, en raison notamment de son refus d'ouvrir Châtel-sur-Moselle aux troupes ducales. Les terres des Neufchâtel sont confisquées par le duc et délivrées à des proches. Bainville est confié à Jean de Bron, son maître d'hôtel⁷⁴.

Ce n'est que deux ans plus tard, avec le traité de Lunéville qu'Henry est libéré contre une rançon de 16 000 florins d'or auxquels s'ajoutent la mise en gage de Chaligny et Bainville pour les sommes respectives de 4 000 et 2 000 florins d'or⁷⁵. Henry est libéré au début du mois de septembre 1479 et il rend bientôt hommage pour ses différentes places ; Chaligny et Bainville demeurent toutefois mise en gage et, au vu des difficultés qu'éprouve Henry pour payer sa rançon, il n'est pas en mesure de les racheter⁷⁶.

69 B.N.F. Lorraine 386, fol. 167 v° (7 décembre 1472) et A.D.M.M. B 611 n°7 et n°53 (22 décembre).

70 B.N.F. Lorraine 386, fol. 168-169 (8 décembre 1472). En réalité Épinal figure dans la titulature des Neufchâtel pendant plusieurs décennies.

71 CHAPELIER, CHEVREUX, GLEY 1884, p. 96-97.

72 A.D.Me B 262 fol. 194-195 et B.N.F. Lorraine 247, fol. 16 cité par FOURNIER 1903, p. 106.

73 MARCHAL 1859, p. 306.

74 B.N.F. Lorraine 386, fol. 157 r°.

75 B.N.F. Lorraine 386, fol. 161-165.

76 B.N.F. Lorraine 286, fol. 183-184.

4.3 Bainville-aux-Miroirs après les Neufchâtel

La seigneurie reste ensuite entre les mains de Jehan de Bron, bénéficiaire de l'engagère de 2000 florins d'or qu'Henry ne parvient à rembourser. En 1480, ce dernier finit par entrer au service du roi de France, en précisant toutefois qu'il n'agira pas contre les intérêts de la maison de Bourgogne. On note que Jean d'Andelot use au cours de cette période du titre de bailli de « *Chastel sur Mezelle et de Bainville* » rappelant l'appartenance de Bainville aux Neufchâtel en dépit de son état d'engagère⁷⁷. La suzeraineté de Bainville connaît des évolutions semblables à celle de Châtel. Elle est cédée au roi de France Louis XI par René I^{er} d'Anjou en échange de 60 000 livres que le roi de France parvient à étaler en six paiements dus au seul roi René ; le décès quelques mois plus tard de René lui permet ainsi d'acquérir cette suzeraineté pour une somme peu élevée⁷⁸. Les domaines d'Henry de Neufchâtel, y compris les engagères, passent à ses héritiers, d'abord son frère Claude puis leur frère Guillaume avant d'entrer en la possession des filles de Claude de Neufchâtel, Élisabeth et Bonne, épouses respectives de Félix comte de Werdenberg et de Guillaume comte de Fürstenberg. Élisabeth et Félix gèrent les terres lorraines tandis que Guillaume et Bonne administrent les terres comtoises. Ils ne montrent pas un intérêt suffisant pour racheter les terres engagées mais rendent toujours hommage pour la terre de Bainville.

En 1524, Félix reprend cette terre au nom de son épouse⁷⁹. À cette date, la suzeraineté de cette place est revenue entre les mains du duc de Lorraine. En effet, le duc Antoine qui s'est rapproché du roi de France, en participant notamment aux campagnes d'Italie, obtient la cession de la suzeraineté « *d'icelle place de Chastel sur Mezelle et aussi de Bainville qui est une place abattue* »⁸⁰.

Après le décès de son mari, en 1530, Élisabeth entreprend de racheter ces terres en empruntant à son neveu Salatin d'Isembourg. Sans enfant, Élisabeth fait de Salatin et d'Antoine d'Isembourg ses héritiers. Elle conserve l'usufruit de ses terres mais, dès 1532, Salatin rend hommage pour « *Chastel sur Mezelle [et] Bainville au Miroir* »⁸¹. Cette situation réveille les querelles de successions des Neufchâtel. La branche cadette de Neufchâtel-Montaigu revendique l'héritage de la branche principale en vertu du testament de Thiébaud IX qui prévoyait la substitution de la branche collatérale plutôt que l'héritage par les femmes. Le duc de Lorraine profite de cette occasion pour faire saisir les seigneuries dans l'attente d'une décision judiciaire du bailliage de Saint-Mihiel. Il rachète alors leur part aux différents protagonistes. Ce sont d'abord celles d'Anne et Antoinette de Neufchâtel – filles de Fernande de Neufchâtel – en 1537, puis il procède à un échange avec Salatin d'Isembourg qui obtient Belrain et Vaudrevange contre Châtel et Bainville en 1544⁸². La châtellenie rejoint alors le domaine ducal après cinq siècles d'autonomie.

77 A.D.M.M. B 608 n°17 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

78 A.N. J 586 cité par GIULIATO 2008, p. 55.

79 A.D.M.M. B 351 fol. 12 r° - v° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

80 A.D.M.M. B 612 n°10 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

81 A.D.M.M. B 351 fol. 12 v° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

82 A.D.M.M. B 612 n°4 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

4.4 Liste d'officiers

- 1400 : Gérard, prévôt et châtelain⁸³
- 1400 : Henri Eschevin, maire⁸⁴
- 1447 : Jean de Chauffour, châtelain⁸⁵
- 1448-1450 : Jean de Chauffour, receveur⁸⁶
- 1479 : Jean d'Andelot, bailli de Châtel-sur-Moselle et Bainville⁸⁷

5. CONCLUSION

Pour les Neufchâtel, la forteresse de Bainville-aux-Miroirs est indissociable de leur centre névralgique lorrain : Châtel-sur-Moselle. Les deux châtellenies entretiennent des liens institutionnels forts et la dépendance dans laquelle Bainville se trouvait vis-à-vis de Châtel n'a jamais disparu complètement si l'on se fie aux titulatures des officiers. Très lié à Châtel, Bainville ne connaît toutefois pas un intérêt aussi poussé de la part des Neufchâtel. Cette seigneurie intègre la titulature des seigneurs uniquement pour les actes qui la concernent et encore, pas de manière systématique.

La résidence dans la forteresse de Bainville est attestée par les livres de comptes qui nous montrent Thiébaud résidant plusieurs jours alors que la proximité de Châtel lui aurait permis, s'il le souhaitait, d'y retourner rapidement. La grosse tour sud-ouest, la seule conservée, présente des qualités résidentielles notables avec les indices de deux latrines et la présence d'un vestibule, muni d'un escalier en vis, qui assure une distribution fonctionnelle. La tour est percée de grandes fenêtres, probablement à croisée. La reconstruction par les Neufchâtel de cette tour au milieu du XV^e siècle montre l'importance qu'ils accordent à ce site. L'emploi de gros blocs de cargneules, pour le parement extérieur et l'entrée, signale sans doute la volonté d'affirmer la puissance du lignage et la qualité de ses constructions.

Les qualités défensives du site nous sont inconnues par l'archéologie en dehors de la valeur de l'emplacement choisi par les comtes de Vaudémont. Les textes ne nous renseignent guère plus et la durée du siège qui mit à bas le château, en 1468, n'est pas connue. La proximité du prieuré de Saint-Èvre et l'interdiction de s'étendre sur plus de 6 journaux devaient toutefois représenter un obstacle pour réaliser des aménagements de grande ampleur comparables à ceux de Châtel-sur-Moselle. Par ailleurs, le coût d'un tel aménagement ne permettait sans doute pas au lignage de le mener de front sur deux forteresses distinctes. Située plus au nord, la forteresse de Bainville apparaissait sans doute comme trop éloignée du comté de Bourgogne d'où provient l'essentiel des troupes recrutées par les Neufchâtel.

La valeur économique de la seigneurie peut être évaluée au regard de la participation des sujets aux aides sollicitées par Thiébaud IX pour son accession à l'office de maréchal puis son entrée en chevalerie. La contribution est moitié moindre qu'à Châtel mais deux fois plus élevée qu'à Chaligny. La présence d'une verrerie est attestée pour la première fois au début du XV^e siècle et l'on peut s'interroger sur le rôle des Neufchâtel sur cette implantation, en raison de leur lien avec la Vôge

83 A.D.M.M. B 611 n°1 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

84 A.D.M.M. B 611 n°1 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

85 A.D.M.M. B 4155 fol. 50 r° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

86 A.D.M.M. B 608 n°54 fol. 53 v° et 62 v° et A.D.M.M. B 4156 fol. 64 v° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

87 A.D.M.M. B 611 n°17 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

et Fontenoy-le-Château qui assure la commercialisation d'une part significative de la production. J. Debry interprète l'absence de sources sur cette verrerie comme le signe de son transfert dans la châtellenie de Châtel, à Hadigny-les-Verrières après la destruction des années 1460. Cette hypothèse est séduisante mais malheureusement invérifiable.

Poste avancé de la châtellenie de Châtel, Bainville constitue donc une place de choix pour les Neufchâtel à l'image de toutes leurs possessions lorraines. Si elle n'acquiert pas la valeur symbolique du château dont elle dépend, cette place apparaît néanmoins suffisamment importante pour que les Neufchâtel y entreprennent la construction d'une tour de 20 m à 25 m de diamètre pour 30 m de hauteur, autrement dit un témoignage supplémentaire de leur puissance en pleine terre lorraine.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.J. 354 E : Contrat de mariage d'Alix de Joinville-Vaudémont et Thiébaud VII (1373).
- A.D.M.M. B 351 : Cartulaire de Châtel-sur-Moselle (1222-1608).
- A.D.M.M. B 608 : Layette Châtel-sur-Moselle : très nombreux actes relatifs à la seigneurie pour le Moyen Âge et l'Époque moderne.
- A.D.M.M. B 611 : Layette Châtel-sur-Moselle : Nombreux actes relatifs aux reprises de fiefs notamment.
- A.D.M.M. B 612 °10 : Cession de la suzeraineté de Bainville au duc Antoine par François I^{er}.
- A.D.M.M. B 2870-2989 : Compte du receveur de Bainville-aux-Miroirs (1533-1670)*.
- A.D.M.M. B 4155 : Compte de Châtel-sur-Moselle mentionnant l'influence de Thiébaud IX sur Bainville dès 1445.
- A.D.M.M. 5 F 7 Abbayes : Bouzonville, Saint-Martin-devant-Metz, Sainte-Marie-au-Bois, Saint-Èvre de Toul, prieuré de Bainville-aux-Miroirs (1152-1691).
- A.D.M.M. 5 F 8 Prieurés : Bainville-aux-Miroirs, Bar-le-Duc, Neuwiller-sur-Moselle, Varangéville (957-1683).
- A.D.M.M. H 6 : Cartulaire du prieuré de Bainville dépendant de l'abbaye Saint-Èvre de Toul.
- B.N.F. Lorraine 386 : Pièces originales relatives à la seigneurie de Châtel-sur-Moselle et aux relations des seigneurs de Neufchâtel avec les ducs de Lorraine et de Bar.

6.2 Bibliographie

Bruneau 1927 : BRUNEAU Charles (éd.), *La chronique de Philippe de Vigneulles*, Metz, Société d'Histoire et d'archéologie de la Lorraine, 1927, t. II, p. 383.

Chapelier, Gley 1882 : CHAPELIER Jean-Claude, GLEY Gilbert, *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. VII, Champion, Paris, 1882.

Chapelier, Chevreux, Gley 1884 : CHAPELIER Jean-Claude, CHEVREUX Paul, GLEY Gilbert, *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. VIII, Champion, Paris, 1884.

Coudert 1985 : COUDERT Jean, *Usages judiciaires et institutions coutumières dans le bailliage de Châtel-sur-Moselle (1450-1723)*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1985.

- Debry 1975** : DEBRY Jacques, Chastel-sur-Mezelle. *Sauvegarde de la forteresse des sires de Neuf-Chastel*, Association du Vieux Châtel, Châtel-sur-Moselle, 1975. [B.M. Nancy].
- Debry 1994** : DEBRY Jacques, « Thiébaud VIII » et « Thiébaud IX », DE SMEDT Raphaël (dir.), *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle, Notices bio-bibliographiques*, Peter Lang, Francfort, 1994, p. 86-87 et p. 127-130.
- Delaborde 1894** : DELABORDE Henri-François, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville suivi d'un catalogue de leurs actes*, Picard, Paris, 1894.
- Duhamel 1867** : DUHAMEL Léopold « Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la châtellenie d'Épinal (1444-1466) », *Annales de la société d'émulation des Vosges*, t. XII, n°3, 1867, p. 199-444.
- Duvernoy 1909** : DUVERNOY Émile, « Le Landfried de 1468 », *Bulletin mensuel de la société d'archéologie lorraine*, 9^e année, n°1, janvier 1909, p. 28-37.
- Fournier 1903** : FOURNIER Paul, « Histoire de Chaligny, de ses seigneurs et de son comté », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, 1903, p. 5-265.
- François 1933** : FRANÇOIS Michel, « Histoire des comtes et du comté de Vaudémont », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, n°70, Nancy, 1933, p. 181-408.
- François 1934** : FRANÇOIS Michel, « Histoire des comtes et du comté de Vaudémont », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, n°71, Nancy, 1934, p. 209-322.
- Fray 1994** : FRAY Jean-Luc, *Villes et bourgs de Lorraine : réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2006.
- Giuliano 2008** : GIULIANO Gérard, *Châteaux et villes fortes du comté de Vaudémont en Lorraine médiévale*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2008, p. 15-29.
- Giuliano 2011** : GIULIANO Gérard, « Antoine de Vaudémont et René I^{er} », GIULIANO Gérard (dir.), *Autour des comtes de Vaudémont*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2011, p. 288-297.
- Hilly, Marchal, Allouc 1977** : HILLY Jean, MARCHAL Claude, ALLOUC Jacques, Notice de la carte géologique de Bayon, B.R.G.M., Orléans, 1977.
- Kraemer 2012** : KRAEMER Charles, « Châteaux et prieurés en Lorraine (X^e-XIII^e siècles) : essai de topographie historique », MOUILLEBOUCHE Hervé (dir.), *Châteaux et prieurés* [actes du premier colloque de Bellecroix (Chagny), 15-16 octobre 2011], Centre de castellologie de Bourgogne, Chagny, 2012, p. 32-65.
- Marchal 1859** : MARCHAL Laurent, *La chronique de Lorraine, Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*, Société d'archéologie lorraine, Nancy, 1859.
- Martin 1900** : MARTIN Eugène, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, vol. I, Martin-Chabot, Nancy, 1900.
- Muller 2010** : MULLER Vianney, « Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ? Regards croisés sur Antoine de Neufchâtel », FRANCFORT Didier (dir.), *Du barbelé au pointillé. Les frontières au regard des sciences humaines et sociales*, Presses universitaires de Nancy, Nancy, 2010, p. 101-127.
- Olry 1866** : OLRÉY Étienne, « Répertoire archéologique des cantons de Haroué et Vézelize », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, 2^e série, VIII^e volume, imp. Lepage, Nancy, 1866, p. 111-189.
- Parisse 1982** : PARISSÉ Michel, *La noblesse Lorraine (XI^e-XIII^e siècles)*, [éd. thèse de doctorat d'État de 1975], Presses universitaires de Nancy, Nancy, 1982.

Poull 1991 : POULL Georges, *La maison ducale de Lorraine*, Presses universitaires de Nancy, Nancy, 1991.

Renault 2011 : RENAULT Jean-Baptiste, « Recueil des actes des comtes de Vaudémont », GIULIATO Gérard (dir.), *Autour des comtes de Vaudémont*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2011, p. 115-187.

Schnerb 2008 : SCHNERB Bertrand, « Les poires et les pommes sont bonnes avec le vin ! ou comment prendre une ville par trahison au milieu du XV^e siècle », *L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignon et liégeois*, [Rencontres de Liège, 20-23 septembre 2007] Publications du Centre européen d'études bourguignonnes, n°48, Neuchâtel, 2008, p. 115-146.

6.3 Iconographie

•B.M. Nancy, ms. 1861 : Deux dessins à l'encre et lavis à l'encre du château de Bainville par Charles-François Guibal (1844), dont l'une reproduite dans GIULIATO 2008, p. 22.

BERBOURG

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Pays: Luxembourg

Canton: Grevenmacher

Commune: Manternach

Section de commune: Berbourg (*Berbuerg, Berburg*)

1.2 Localisation

Coordonnées W.G.S. 84¹ :

Site	X (DMS)	Y (DMS)	Z (m)
Château	06° 23' 31.2"	49° 43' 44.3"	293

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2012	E	1454,1456-1458,1460,1463-1469,1471,1475,1477-1480,1490,1495,1503,1507,1509
Château	Ancien	1818	E	1450-1509

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Trèves	Principauté	Duché de Luxembourg
Doyenné	Mersch	Bailliage	–
Paroisse	Berbourg	Suzeraineté	–
Dédicace	saint Lambert	Châtellenie	Berbourg

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Berbourg est situé dans la partie orientale du Luxembourg, presque à mi-chemin entre les communes de Grevenmacher et d'Echternach, à 25 km au nord-est de la capitale.

Berbourg est également appelé *Berperch*² (ou *Berpurch*) et *Beaurepaire* (ou *Belrepart, Beaureperg*). Cette seconde appellation est un toponyme extrêmement répandu ce qui force à bien considérer

¹ Pour les sites situés hors de France les coordonnées sont exprimées en longitude et latitude dans le système de référence WGS 84, en degrés, minutes, secondes afin de permettre des conversions plus aisées.

² Par exemple dans TOEPFER 1867, n° CCCCXXIII, p. 334.

le contexte des actes afin d'éviter une confusion entre ce site luxembourgeois et ses nombreux homonymes du nord de la France³.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Berbourg se situe au creux du vallon de la *Wuelberstsbaach*, orienté sud-est / nord-ouest, qui entaille presque perpendiculairement le relief de côte de ce secteur dont témoignent les éperons successifs de « *Biwerbës*ch », « *Berbuergbës*ch » et « *Hierberbës*ch », orientés sud-ouest / nord-est et qui dépassent les 330 m d'altitude. Le village, implanté entre 270 et 285 m d'altitude, se trouve encaissé entre les pentes du plateau qui s'élève rapidement à l'ouest comme à l'est au-delà de 300 m d'altitude.

Le substrat du secteur, formé au Keuper, présente des faciès variés, notamment des marnes rouges gypsifères et des marnes à pseudomorphoses de sel (*km*). Le grès à roseaux (*km2s*) affleure à seulement quelques centaines de mètres au nord de Berbourg. Enfin, dans les pentes, affleurent les niveaux du Lettenkohle (*ku*) formés de dolomies et de marnes bariolées et le sommet du Muschelkalk marqué par la dolomie et des couches à cératites.

Le château est implanté à l'extrémité de l'éperon du *Berbuergbës*ch, sur une digitation culminant à seulement 292 m, soit une trentaine de mètres en contrebas du sommet mais dominant d'une quinzaine de mètres le village de Berbourg.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le village présente un environnement favorable aux cultures et à l'élevage, essentiellement tourné de nos jours vers le domaine pastoral. Les reliefs les plus élevés présentent encore un couvert forestier assez dense.

La commune est baignée par la *Wuelberstsbaach* qui fournit un approvisionnement en eau au village. Les ressources en pierres de construction sont limitées mais la dolomie permet la réalisation de maçonneries en moellons.

2.2.3 Voies de communication

Située entre Luxembourg et Trèves, la seigneurie de Berbourg s'étend jusqu'au village de Wasserbillig situé à la confluence de la *Moselle* et de la *Sûre*. Cette possession est donc relativement bien située sur les axes de communication même si le château de Berbourg se trouve plus excentré de cet itinéraire dont le tracé passe quelques kilomètres au sud. Les reliefs environnants ne permettaient pas de contrôler visuellement cette route depuis le château.

³ On trouve ainsi un site de ce nom au moins dans chacune de ces régions : Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Nord.

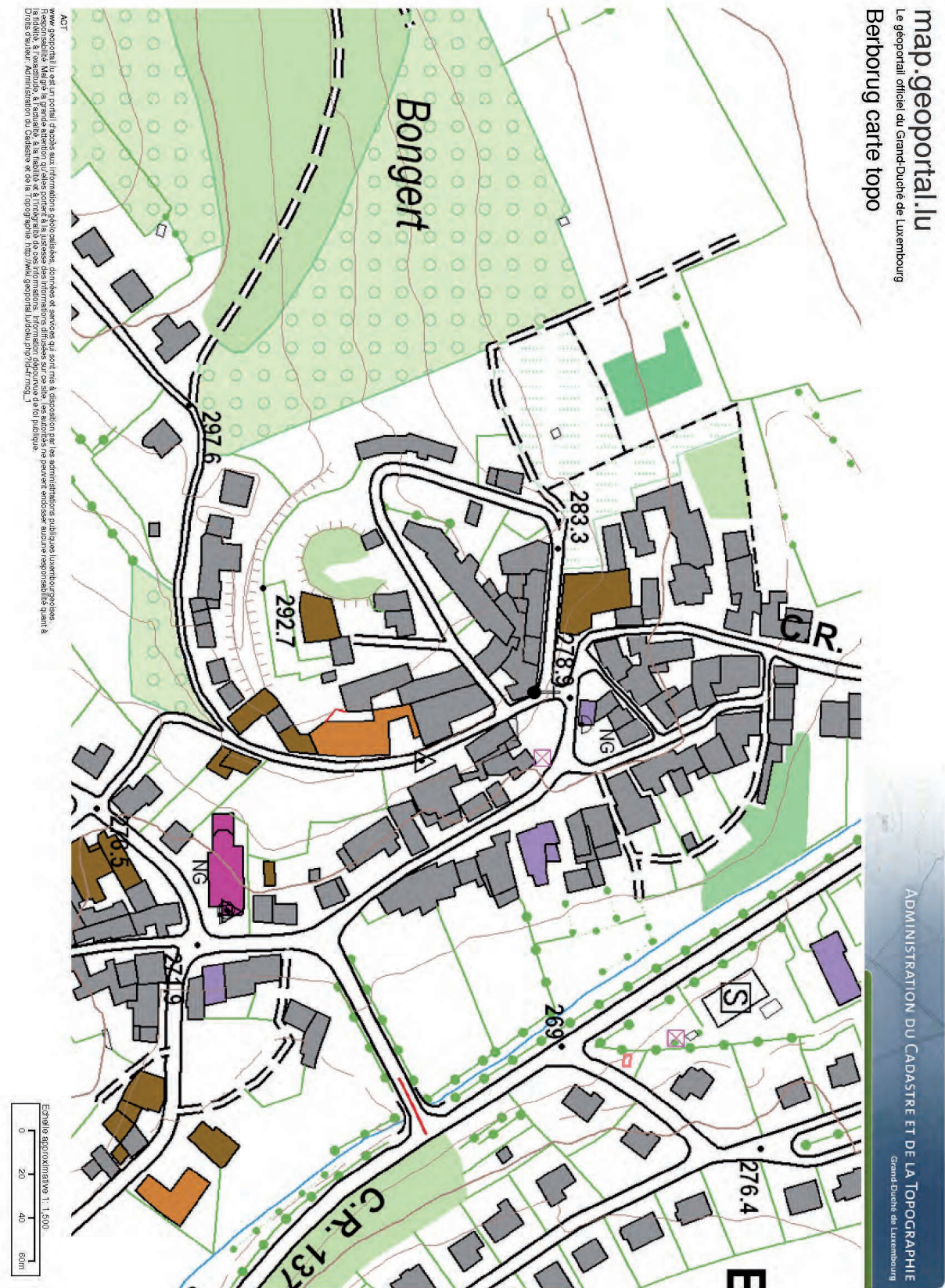


Fig. 1 : Carte topographique au 1 : 5000^e de Berbourg

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Aucun vestige significatif du château médiéval ne subsiste⁴. Le parcellaire signale toutefois clairement son emplacement et la carte topographique du Luxembourg au 1:5000^e figure une plate-forme circulaire isolée par un fossé bien visible au sud (fig. 1).

Le cadastre de 1818 permet d'appréhender l'ensemble castral (fig. 2). Celui-ci s'inscrit dans un parcellaire grossièrement circulaire dont la courbe la plus nette, au sud, correspond au fossé. Les bâtiments forment un quadrilatère irrégulier dont le front occidental est inoccupé. Le front nord est constitué de huit parcelles linéaires montrant une nette division. Trois tours semi-circulaires flanquent ce côté, dont l'une dans l'angle nord-est. Le front oriental est percé d'une route qui peut correspondre à l'entrée d'origine. Les autres constructions de ce côté n'appellent pas de remarque particulière. Au sud, le château présente une forme très irrégulière. Sur un ensemble trapézoïdal, se greffe une construction circulaire de grand diamètre qui pourrait correspondre à une tour. Au nord, la partie quadrangulaire a été partiellement amputée, sans doute pour créer une cour. La maison curiale, qui jouxte le château au nord, adopte un plan en L. À l'ouest de ces deux constructions, une zone semi-circulaire est divisée en jardins accolés desservant les deux constructions précédentes.

Cette forme circulaire n'est pas sans évoquer une plate-forme et pourrait correspondre à celle représentée sur la carte topographique. Elle constitue, avec les tours représentées au nord, les seuls vestiges potentiellement médiévaux. Des maisons modernes réoccupent la plupart des parcelles et la Maison curiale n'y fut élevée qu'au début du XIX^e siècle⁵.

La présence de « maisons castrales » est attestée à Berbourg au début du XV^e siècle suggérant que des vassaux possèdent une résidence à l'intérieur du périmètre du château. Cela pourrait expliquer la forte parcellisation de ce site, quoique les divisions et partages survenus à l'Époque moderne puissent aussi les expliquer. Quelques éléments de courtines apparaissent encore. Ils montrent une construction en moellons calcaires soigneusement assisés en dépit du module très variable des pierres. Aucun élément caractéristique ne permet toutefois de proposer une datation. L'historiographie suggère qu'Evrard de Gymnich ait bâti la grande enceinte du château dans la première moitié du XV^e siècle, toutefois aucun élément probant n'étaye cette hypothèse⁶.

4. HISTORIQUE

4.1 Berbourg avant les Neufchâtel

La seigneurie de Berbourg est détenue au Moyen Âge par un lignage local du même nom. On le trouve citée dès le XII^e siècle par le biais de Conon de Belreperre ou de Berbourg⁷. Cette famille a une assise significative au Luxembourg : elle a fourni un justicier des nobles à la province⁸, un gouverneur⁹, et elle détient également la charge d'échanson des comtes de Luxembourg, office qui perd de l'influence avec le temps mais reste attaché à la terre de Berbourg.

4 ZIMMER 1996, p. 23.

5 KOLTZ 1975, p. 41.

6 KOLTZ 1975, p. 41.

7 BERTHOLET 1743, t. VI, p. 44.

8 Wiric de Berbourg en 1351 cité par BERTHOLET, 1742, t. IV, p. XXXI.

9 Jean de Beaurepaire, cité par BERTHOLET 1742, t. IV, p. XXV.



Fig. 2 : Cadastre de 1818

Cette famille s'éteint à la mort de Wiric vers 1383 et la seigneurie passe alors entre les mains de Winmar I^{er} de Gymnich¹⁰, seigneur de Dudelange. En 1418, ses deux fils, témoins d'un acte passé par Élisabeth de Görlitz, semblent profiter en commun des deux seigneuries : « [...] *herren Wynmar, herren Erhart gebrudere von Gymnich, herren czu Dudelingen [Dudelange] und czu Berperch [Berbourg]* »¹¹, accompagné de « *Johan van Bolchen, herre czu Czolveren* ». Le dernier personnage cité, Jean de Boulay, seigneur de Soleuvre, est le fils de Jean de Boulay et d'Irmengarde de Gymnich, sœur d'Evrard¹². Lorsque celui-ci meurt sans postérité, en 1448, la terre passe à son neveu Jean de Boulay, seigneur de Soleuvre et de Dudelange, sa sœur Irmengarde étant défunte depuis 1424. Jean de Boulay porte désormais le titre de seigneur de Berbourg mais d'autres prétentions s'exercent également sur Berbourg, au nom de Lyse d'Autel, première épouse d'Evrard de Gymnich et sœur de Marguerite d'Autel, épouse de Jean de Boulay ; et au nom de Bonne de Baudricourt, 3^e épouse d'Evrard. Plusieurs procès se déroulent entre Jean de Boulay et la famille d'Autel, bientôt repris par ses héritiers.

En 1454, Jean de Boulay affranchit les biens que tient Clais de Lellich à Berbourg, ceux-ci étant partiellement exonérés de droits mais devant payer une redevance au profit de la chapelle castrale¹³. Les Lellich apparaît pour la première fois en 1404 dans les archives de Berbourg, à l'occasion d'une vente d'une place dans la franchise de ce lieu, et la famille y est ensuite fréquemment mentionnée¹⁴. Les habitants qui en bénéficient sont notamment exemptés de garde au château, ce qui laisse apparaître que cette tâche est le lot commun des autres habitants.

Jean de Boulay et Marguerite d'Autel n'ont pas d'héritier mâle. Ils unissent leur fille aînée, Bonne de Boulay, à Claude de Neufchâtel, union qui permet à cette famille comtoise de s'implanter dans le duché de Luxembourg, de disposer de seigneuries de part et d'autre de la Lorraine, et offre au duc de Bourgogne un fidèle serviteur dans le duché de Luxembourg où une partie de la noblesse conteste son autorité¹⁵.

Le contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay, daté du 16 mai 1465, stipule « *que lad. damoiselle Bonne leur fille ait et empourte apres le decez et trespas deulx pour son droit et partaige lesd. seignories places et forteresses de Soulleuvre de Belrepart de Mont saint Jehan de Dudelange de la Roiche en Allemaigne et de tres Tyssertange ensembles de leurs appartenances entierement [...]* »¹⁶. Il prévoit également que si un héritier mâle venait à naître de Jean de Boulay et Marguerite d'Autel, il devrait déboursier 20.000 florins de compensation aux époux, « *pour laquelle somme de vingt mil florins dor lad. place et seignorie dud. Belrepart avec toutes leurs appartenances aud. cas seront et demeurrat lesd. futeurs mariz et a leurd. hoirs jusques a ce que par led. filz ou ses hoirs lad. somme de vingt mil florins dor seroit payee* ». Ce dernier cas ne se présente pas et, à la mort de Jean de Boulay en 1468, Bonne de Boulay entre en possession de Berbourg.

10 KOLTZ 1975, p. 40-41. Il porte le titre de seigneur de Berbourg dans un acte d'avril 1393 (n.s.) A.E.L. A-LXV-4-79.

11 WAMPACH 1955, n°547, p. 811.

12 SCHWENNICKE 1979, table 51.

13 A.E.L. A-LXV-8-157 - Analyse dans VAN WERVEKE 1908, p. 73.

14 A.E.L. A-LXV-5-101 - Analyse dans VAN WERVEKE 1908, p. 44.

15 Pour plus de détails sur cette union se reporter à la notice de Soleuvre.

16 A.D.J. 354 E - Copie du contrat de mariage de Bonne de Boulay et Claude de Neufchâtel (1465).

4.2 Les Neufchâtel et Berbourg

Dès le 13 janvier 1469, depuis le château de Neufchâtel où le couple a certainement rendu visite à Thiébaud IX, maréchal de Bourgogne, Bonne de Boulay donne procuration à son mari Claude pour qu'il reprenne du duc les seigneuries luxembourgeoises¹⁷; l'hommage est rendu deux mois plus tard, le 20 mars, à Arras¹⁸.

Quelques mois plus tard, Claude doit endosser les dettes de son beau-père et gérer le conflit judiciaire qui l'opposait principalement à la famille d'Autel. Une sentence de 1463 avait contraint Jean de Boulay et Bonne de Baudricourt, veuve d'Evrard de Gymnich et dame de Berbourg, à verser une rente annuelle assise sur Berbourg à la famille d'Autel¹⁹. Le 11 juillet 1469, une nouvelle décision condamne Claude et Bonne de Baudricourt à payer cette rente, ce dont s'acquitte Claude dès le 16 août pour un montant de 751 florins²⁰. Claude est toutefois dispensé par le duc du paiement des amendes de fol appel auxquelles son beau-père avait été condamné pour cette procédure²¹. Bonne de Baudricourt, qui semble avoir conservé des droits sur Berbourg, décède peu après, en 1471²².

En 1500, la seigneurie totalise seize villages²³ pour à peine plus d'une centaine de ménages contribuant à l'impôt. Ce sont donc de petites entités dont « *Beaurepart* » est la plus importante avec 19 ménages imposés²⁴. La démographie s'y développe avec 25 ménages supplémentaires en 1525²⁵. Si une partie des revenus de la seigneurie sont engagés, comme exposé ci-dessus, le château semble entièrement sous le contrôle de Claude qui y séjourne visiblement plus fréquemment qu'à Soleuvre.

À partir de l'été 1474, Claude est « *lieutenant sur les frontières de notre duché de Lucembourg* »²⁶ et sa fonction l'amène à résider plus souvent au Luxembourg. Le 30 mars 1475, il expédie ainsi une lettre depuis son château de « *Berrepert* » au duc de Lorraine René II, qui exige la libération d'un marchand. Claude répond que ceux-ci désirant vendre des chevaux aux ennemis du duc de Bourgogne, il ne peut accéder à sa requête. Toujours en charge du Luxembourg pendant les guerres de Bourgogne, Claude ne participe pas aux campagnes menées en Suisse par le duc Charles le Téméraire mais lève des troupes. Lors du siège de Nancy, à la charnière des années 1476 et 1477, Claude réside à Berbourg entre le 18 décembre et le 6 janvier, période à laquelle il échange une correspondance avec le Conseil provincial²⁷. Il y apprend la défaite du duc à Nancy dès le lendemain de la bataille.

Au cours des années qui suivent, Claude reste un puissant soutien de Marie de Bourgogne et bientôt de Maximilien. La Franche-Comté est envahie et les seigneuries luxembourgeoises prennent

17 A.E.L. A-X-21-81 - Acte du 13 janvier 1469 signé à Neufchâtel.

18 WOLTZ 2008, p. 35 citant et corrigeant WURTH-PAQUET 1880, n°62, p. 20.

19 WURTH-PAQUET 1877, n°19, p. 10 cité par WOLTZ 2008, p. 58.

20 Inventaire du Fonds Coulembourg n° 1394 (a), (b) et (c) cité par WOLTZ 2008, p. 58.

21 WURTH-PAQUET, 1880, n°172, p. 44.

22 Elle est désignée comme « *dame et veuve de Berbourg* », notamment dans un procès de 1494 faisant suite à un legs de Bonne à l'abbaye Saint-Maximin de Trèves (A.E.L. A-LXV-11-214 cité par WERVEKE 1908, n°214, p. 99-100 – original aujourd'hui manquant).

23 Bech-lez-Echternach, Berburg, Berg-sous-Betzdorf, Biver, Buch-sous-Biver, Budler-sous-Biver, Flaxweiler, Hemstal, Herborn, Lellig, Machtum, Manternach, Mertert, Moersdorf-sous-Mompach, Mompach, Wasserbillig, d'après GROB, VANNÉRUS 1921, p. 128.

24 GROB, VANNÉRUS 1921, p. 128.

25 GROB, VANNÉRUS 1921, p. 209-210.

26 EHM-SCHNOCKS, VON SEGGERN 2003, acte n°13, p. 54-55.

27 A.G.R. Chambre des comptes, Registre 6304, compte de 1476/1477, fol. 77 r° et 78 r°.

plus d'importance encore. Au cours de cette période Claude est devenu gouverneur du Luxembourg, une première fois de mai 1477 à mars 1478 et plus longuement de 1480 à 1487-1489²⁸. À partir de 1483, il est nommé maréchal de Bourgogne et le centre de gravité de ses activités est nettement moins luxembourgeois.

Claude scelle en 1478 un contrat de mariage entre Guillaume de Lellich et Catherine de Wampach dans lequel est mentionné le douaire de Catherine constitué par la maison castrale de Berbourg²⁹. Cette demeure apparaît à nouveau dans les contrats de mariage de leurs héritiers, en 1494 puis en 1533³⁰. Une autre maison, également située dans l'enceinte castrale est citée en possession de Simon de Born en 1479³¹. Si l'on n'en connaît pas l'aspect, ces maisons indiquent une occupation de la basse-cour par des vassaux des Neufchâtel, qui devaient – au moins aux XII^e et XIII^e siècles – assurer un service de garde en contrepartie de leur résidence sur place.

Berbourg réapparaît de manière ponctuelle dans les actes de Claude de Neufchâtel et y tient une place significative. Lors de la bataille de Nancy, Henry de Neufchâtel, frère aîné de Claude, est fait prisonnier. Après deux ans et demi de détention, il est libéré en septembre 1479 moyennant une rançon considérable de 16.000 florins d'or, augmentée de 6.000 florins supplémentaires pendant le transfert d'Henry vers Sierck-les-Bains, à la frontière du Luxembourg³². Sa libération intervient le 8 septembre et Henry rejoint son frère Claude à Berbourg. Il signe de ce château une quittance en faveur de son frère pour plusieurs sommes engagées pendant la captivité d'Henry³³. Le 31 décembre de la même année, une donation signée du château de Berbourg atteste que Claude y réside encore³⁴ et il y signe un autre acte au début de l'année 1482 pour favoriser l'accession de son frère, Jacques abbé d'Echternach, à l'abbatiate de Saint-Vincent de Metz³⁵.

Quelques années plus tard, en 1487, Claude arrête des marchands messins revenant des foires d'Anvers « *et les menoit à Beaurepar* »³⁶. Ils sont finalement relâchés au cours de l'été suivant, mais cet épisode montre le rôle joué par Berbourg, à l'instar de Soleuvre, dans les détentions, parfois arbitraires, ordonnées par Claude. Il réside encore à Berbourg en diverses occasions et y signe plusieurs actes³⁷. Il y rédige notamment sa réponse favorable à l'Ordre de la Toison d'or, le 26 mai 1491, suite à son élection lors du chapitre de Malines³⁸. En 1500, Claude marie sa fille aînée, Bonne de Neufchâtel, à Louis, comte de Blâmont. Après une célébration à Metz, le 18 août 1500, les noces donnent lieu à un rassemblement familial à Berbourg³⁹. Dans les dernières années de sa vie, Claude fréquente encore le Luxembourg et son château de Berbourg qui apparaît comme un lieu de séjour privilégié⁴⁰.

28 Sur la première période voir WOLTZ 2008, p. 119-120 et 124. Un conflit éclate lors de la nomination du successeur de Claude, en 1487, et donne lieu à des négociations avec un retour à la normale en 1489 (cf. WOLTZ 2008, p. 128-132).

29 A.E.L. A-LXV-10-193 publié dans WERVEKE 1908, n°193, p. 90.

30 A.E.L. A-LXV-11-216 et A-LXV-16-287 publié dans WERVEKE 1908, n°216, p. 100 et n°287, p.124-125.

31 WURTH-PAQUET 1882, n°276, p. 97.

32 DEBRY 1992, p. 244.

33 WURTH-PAQUET 1882, n°241, p. 86-87 citant fonds Coulembourg.

34 WURTH-PAQUET 1882, n°258, p. 92 citant livre de justice de Berbourg n°1, fol. 228.

35 A.M. Metz AA 26 n°9 (11 janvier 1482 n.s.).

36 LARCHEY 1857, p. 195 ; WURTH-PAQUET, 1883, n°386, p. 268, et n°392, p. 269 cité par DEBRY 1992.

37 Lettres aux messins : du 24 mars 1484 (n.s.) (A.M. Metz AA 62, n°8), du 1^{er} mai 1486 (WURTH-PAQUET 1880, n°239, p. 236-237), du 16 août 1488 (WURTH-PAQUET 1882, n°386, p. 268).

38 *Osterreichisches Staatsarchiv, Urkunde des Orfens vom Goldenen Vliess*, n°111, cité par DEBRY 1992, p. 248.

39 LARCHEY 1857, p. 428-429. Le journal de Jean Aubrion cite le seigneur de Montaigu et le seigneur de Montrond, cousin et frère de Bonne de Neufchâtel. Ils figurent aussi dans la chronique d'Huguenin et celle de Jacomin Husson.

40 Il s'y trouve notamment à la fin de l'année 1504 (A.D.N. B 2190, 73.827 cité par DEBRY 1992, p. 237).

Claude meurt en février 1505 sans héritier mâle, son fils Thiébaud XI l'ayant précédé de quelques années⁴¹. Parmi ses trois filles, Marguerite est abbesse de Baume-les-Dames et, à la fin de sa vie, de Remiremont. Sa fille aînée, Bonne, est veuve de Louis de Blâmont et sa sœur cadette, Élisabeth, est célibataire. Respectant les volontés de son père, Claude teste en faveur de son frère cadet, Guillaume, seigneur de Montrond⁴², mais les biens luxembourgeois provenant de son épouse restent entre ses mains. Bonne de Boulay porte ainsi le titre de dame de Berbourg et de Soleuvre après la mort de son époux, par exemple lors de la cession de ses parts de La-Roche-en-Ardenne à l'archiduc Philippe le Beau, en 1507⁴³. Bonne marie rapidement ses filles, dès 1505, avec des princes allemands confortant ainsi la politique de Maximilien. L'aînée épouse Guillaume, comte de Fürstenberg, et la cadette s'unit à Félix, comte de Werdenberg. Les deux couples occupent dès cette époque la plupart des seigneuries lorraines et comtoises des Neufchâtel, en dépit de nombreuses contestations judiciaires mais les terres luxembourgeoises restent dans la main de Bonne de Boulay : « *Goede von Bolchen, Erbfrau von Berpurgh witwe von des Neuvesburgh* »⁴⁴.

Sa fille aînée, Bonne, décède en couches le 13 mai 1515⁴⁵. De ce fait, à la mort de Bonne de Boulay trois ans plus tard, la seigneurie de Berbourg passe à son unique héritière, Élisabeth. Berbourg ou Beurepaire n'apparaît guère dans la titulature de son époux, Félix. À l'inverse, Élisabeth l'emploie de manière usuelle dès le début de son veuvage en 1530 : « *Elizabeth de Neufchastel, comtesse douairière de Verdemberg, Dame dudit Neufchastel, de Chastel sur Moselle, Bainville, Challigny, Beurepart et Soleuvre, etc [...]* »⁴⁶.

Son mariage ne lui ayant pas donné d'enfant, Élisabeth teste en faveur d'Antoine et Salentin d'Isembourg, ses cousins issus d'Élisabeth de Boulay, sa tante, et de Henri de Hunolstein. Elle les adopte et, afin de leur transmettre ses possessions sans contestations possibles elle effectue une donation entre vifs de 50.000 florins d'or qu'elle engage sur ses seigneuries dont elle conserve toutefois l'usufruit⁴⁷. Elle se remarie en mai 1533 avec Thierry IV de Manderscheid-Schleiden, confirmant ainsi son implantation au Luxembourg. Elle meurt quelques mois plus tard seulement et son épitaphe funéraire conserve le souvenir de quelques possessions d'Élisabeth dont Soleuvre et Berbourg, marquant son attachement pour ces lieux : « *ANNO DOMINI 1533 VIGESIMA DIE NOVEMBRIS OBIT ILLUSTRIS DOMINA ELISABETH A NOVO CASTRO COMITISSA IN MANDERSCHAID ET BLANKENHEIM DOMINA IN SCHLEIDEN CASTRO SUPER MOSELLAM CRONENBURG ZOLVER ET BERBURG CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE - AMEN* »⁴⁸. Cela est d'autant plus perceptible pour Berbourg qu'elle choisit de se faire inhumer dans la chapelle Sainte-Catherine de l'abbaye d'Echternach, sépulture traditionnelle des seigneurs de Berbourg⁴⁹. On retrouve encore la mention de cette seigneurie dans une autre œuvre, sans doute commandée par son mari après sa mort ; il s'agit des vitraux – aujourd'hui détruits – de l'église de

41 Sur Thiébaud XI, seigneur de Soleuvre, se reporter à la notice de Soleuvre.

42 Sur Guillaume, se reporter à la notice de Montrond et aux travaux de DEBRY 1975 et BIRQUY 2008.

43 A.E.L. A-X-17-254.

44 « *Bonne de Boulay, douairière de Berbourg et veuve de Neufchâtel* », Arbitrage de Félix de Werdenberg d'un conflit entre Bonne de Boulay et l'abbaye d'Echternach au sujet de messes hebdomadaires (1510, 29 janvier), résumé de WAMPACH 1952, n°1156, p. 629-630 à partir de deux exemplaires conservés au Archives de l'État à Luxembourg.

45 A.D.H.S. E 448 - Prestation de serment du 14 mai 1515 à Guillaume de Fürstenberg, le lendemain du décès de son épouse.

46 A.D.M.M. B 4202 fol. 1 (mars 1531 n.s.) ; elle use d'une titulature proche le 4 août 1532 dans la confirmation des chartes de Châtel-sur-Moselle (A.C. Châtel AA 1 n°4 – aujourd'hui déposées aux A.D.V. – édité par COUDERT 1985, p. 42) ; le 24 janvier 1533, elle reprend la même titulature avec l'ajout en dernière position de « *Monmedi* » (A.D.M.M. B 608 n°35, fol. 3 r° édité par COUDERT 1985, p. 78).

47 A.D.M.M. B 351 fol. 165 r° - 166 r°.

48 Épitaphe funéraire d'Élisabeth citée par DEBRY 1976, p. 50.

49 DEBRY 1992, p. 252 citant un acte résumé par WAMPACH 1952, acte n°1156, p. 629-630 : « *die von des Herren von Berbourg in der Katharinen kapelle im Kloster Echternach wo sie ihr Begräbnis haben* ».

Düren en Rhénanie : « *Elisabeth von der Nuwerburg, Grafyn und Fraw obgemelt, Fraw zu Muselbourg, Zolver und Berpuch* »⁵⁰. Berbourg semble également beaucoup compter pour sa sœur Marguerite, abbesse de Baume-les-Dames et de Remiremont⁵¹ qui la fait également figurer sur sa sépulture, en l'église de Baume, avec les possessions incontournables de Neufchâtel et Châtel-sur-Moselle : *CY-GIST HAULTE ET PUISSANTE DAME MADAME MARGUERITE DE NEUFCHASTEL DAME DE REMIREMONT ET ABBESSE DE CÉANS FILLE DE HAULT ET PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE CLAUDE DE NEUFCHASTEL CHEVALIER DE LA TOISON D'OR ET DE DAME BONNE DE BOULAY SEIGNEUR ET DAME DUDIT NEUFCHASTEL DE CHASTEL SUR MOSELLE BEAUREPAIRE ETC... LAQUELLE DÉCÉDA LE 3 SEPTEMBRE 1549*⁵².

4.3 Berbourg après les Neufchâtel

À la mort d'Élisabeth, Berbourg passe aux Isembourg. Antoine est déjà décédé et Salentin hérite seul des biens de sa cousine. Il rend hommage au duc de Lorraine pour Chaligny et bientôt, en 1544, il contracte un échange avec le duc Antoine qui lui cède les seigneuries de Berus et Vaudrevange contre ses droits sur Châtel-sur-Moselle⁵³. Dans une lettre patente, le duc reconnaît qu'il lui transmettra : « *Ensemble toutes aultres lectres trouvées en la dicte ville et chastel de Chastel sur Meselle que pourroient toucher les seigneuries, particulièrement et aultrement à luy appartenans, si comme Challigny, Mont Sainct Jehan, Souleuvre, Beaurepart et aultres ses seigneuries, situez on duchié de Luxembourg. Et au regard des aultres que s'en trouveraient par devers nous, concernans aulcunes seigneuries, assise es duché et comté de Bourgongne où il prétend droict et desquelles lectres il auroit besoing cy après, luy en seront baillées copies ou vidimus à ses despens et s'il apparessoit les originaulx luy appartient, luy seront iceulx donnez* »⁵⁴.

Salatin n'a pas d'héritier et la seigneurie passe à sa sœur Anne qui transmet ces biens à ses filles, nées de François de Manderscheid-Schleiden⁵⁵ qui fait sa reprise de fief en janvier 1547⁵⁶. Les deux filles du couple, Élisabeth et Érika, emportent une partie de l'héritage. La part de leur fille aînée Erica reste à ses descendants, tour à tour les Nassau-Sarrebruck, Sarrebruck-Sarrewerden, Nassau-Katzenbogen, Metternich-Winneburg, Linden, Arnoult jusqu'à une vente de biens par le comte Henri de Miscauld de Cressac en 1894. Quant à la part d'Élisabeth, elle passe successivement aux Pallant, Bade, Volrath de Waldeck, Hohenzollern-Sigmarigen, Arenberg-Arschot, Linden et Hohensaxen avant d'être, au moins en partie, rachetée par les Arnoult⁵⁷.

Une nouvelle bâtisse est érigée vers 1775 par Henri-Damien d'Arnoult de Soleuvre à environ 400 m de l'ancien château. Ce château est vendu en 1894 aux sœurs de Saint-François qui y ont fondé la première école pour aveugles du pays. Le château médiéval est détruit par les Français en

50 DEBRY 1976, p. 50 bis citant HARTMANN, RENARD 1910. Précisons que *Muselbourg* désigne Châtel-sur-Moselle.

51 Il est possible que Marguerite ait attendu quelque dédommagement pour l'héritage de sa sœur puisqu'en 1440, elle défraie un de ses officiers pour « *ung voiage qu'il a fait à Beaurepas* » (A.D.V. G 1147, fol. 29 r° - Comptes de l'abbaye de Remiremont, cité dans la Documentation DEBRY).

52 GUINOT 1859, p. 177. Repris ensuite par BENOIT 1891 et SALLES 1895 sans mention de la source originelle.

53 Berus et Wallerfangen (Allemagne), DEBRY 1979, p. 237.

54 A.D.M.M. B 22 fol. 220 r° -220 v°, transcrit dans la documentation DEBRY; on le retrouve également dans A.D.M.M. B 608 n°51 bis.

55 Il s'agit du fils du premier lit de Thierry IV de Manderscheid-Schleiden, veuf d'Élisabeth de Neufchâtel

56 A.E.L. A-X-23-123/1.

57 KOLTZ 1975, p. 40-41.

1794. Le 21 octobre 1817, les ruines du château sont données par Paul-Antoine de Soleuvre à la fabrique afin qu'elle puisse en tirer des matériaux pour la construction du nouveau presbytère⁵⁸.

4.4 Liste d'officiers

- 1483 : Johann Danno, bailli⁵⁹
- 1483 : Symont von Borne, *burchman*⁶⁰ [ce terme renvoie-t-il à une fonction ou à la résidence de cette personne dans sa maison castrale de Berbourg ?]
- 1495 : Pierre Henry [Peter Henry], receveur (*Renntmeister*)⁶¹
- 1505 : Ide Ochantz, écoutête⁶²

5. CONCLUSION

Berbourg occupe une place atypique au sein des possessions des Neufchâtel. Il s'agit de la position la plus septentrionale de la famille. Le château n'occupe guère un rôle stratégique bien qu'il puisse renforcer les autres places luxembourgeoises et qu'il offre un accès à la vallée de la *Moselle*. Sa proximité avec Echternach et Trèves constitue néanmoins un atout pour les Neufchâtel qui obtiennent des offices dans ces deux cités au cours des dernières décennies du XV^e siècle.

Le château ne semble pas avoir joué de rôle militaire majeur et les aménagements défensifs de ce site restent mal connus. La topographie a toutefois été mise à profit pour isoler le château tout en conservant une communication facile avec le vallon, ce qu'une implantation au sommet de l'éperon n'aurait pas permis. Les qualités résidentielles de Berbourg semblent bonnes si l'on considère la présence fréquente des Neufchâtel au château et l'organisation en ce lieu des noces de Bonne de Neufchâtel et Louis de Blâmont. Cela explique sans doute que Berbourg figure fréquemment dans les titulatures des héritières de Claude de Neufchâtel.

Cette possession semble gagner en importance après la défaite du Téméraire en 1477 qui prive, momentanément, les Neufchâtel de certaines seigneuries. On y réside semble-t-il fréquemment et la demeure semble également prendre de l'importance sur le plan symbolique. Le choix d'Élisabeth de se faire inhumer dans l'église voisine d'Echternach en est un indice. De même, la demeure possédée par les Neufchâtel dans la ville de Luxembourg, d'abord appelée « *Maison du Fay* » prend ensuite le nom de « *Maison de Berbourg* »⁶³, témoignant ainsi d'une certaine assimilation entre les Neufchâtel et leur château.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.J. 354 E : Copie du contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay (16 mai 1465).

58 KOLTZ 1975, p. 40-41.

59 WURTH-PAQUET 1882, n°349, p. 261.

60 WURTH-PAQUET 1882, n°349, p. 261.

61 A.E.L. A-LXIII-36, n°3997.

62 P.S.H. 1879, n°2367, p. 416 citant Archives Reinach, aujourd'hui A-LII-n°2367.

63 MARGUE 1969.

- A.E.L. A-X-21-81 : Procuration de Bonne de Boulay à son époux pour rendre hommage (1469).
- A.E.L. A-LXIII-14 n°1203 et n°1289 : Contrats de mariage de Claude et Bonne de Boulay du 16 mai et du 20 juillet 1465 et copies notariales de 1468*.
- A.E.L. A-LXIII-36, n°3997 : Compte du receveur de Soleuvre et Berbourg, Pierre Henry (ca. 1495)*.
- A.E.L. A-LXIII-36, n°3998-4010 : Compte du receveur de la première moitié du XVI^e siècle*.
- A.E.L. A-LXIII-37, n°4011-4030 : Compte du receveur de Berbourg (1554-1565)*.
- A.E.L. A-XIV-242 à 245 (documents relatifs à la seigneurie de Berbourg (XVIII^e et XIX^e siècles)*.

6.2 Bibliographie

Benoit 1891 : BENOIT Arthur, « Marguerite de Neufchâtel, abbesse de Baume-les-Dames et de Remiremont (1501-1549) », *Bulletin de la société philomatique vosgienne*, 1891-1892, p. 44-62.

Bertholet 1742 : BERTHOLET Jean, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, 3^e partie, t. IV, A. Chevalier, Luxembourg, 1742.

Bertholet 1743 : BERTHOLET Jean, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, 3^e partie, t. VI, A. Chevalier, Luxembourg, 1743.

Coudert 1985 : COUDERT Jean, *Usages judiciaires et institutions coutumières dans le bailliage de Châtel-sur-Moselle (1450-1723)*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1985.

Debry 1975 : DEBRY Jacques, Chastel-sur-Mezelle. *Sauvegarde de la forteresse des sires de Neuf-Chastel*, Association du Vieux Châtel, Châtel-sur-Moselle, 1975. [B.M. Nancy].

Debry 1976 : DEBRY Chantal, *La succession de Thiébaud IX de Neufchastel, maréchal de Bourgogne, et l'une de ses conséquences, le rattachement de Châtel à la Lorraine*, [D.E.A. de Droit], Dijon, 1976.

Debry 1979 : DEBRY Chantal, « Dernier acte d'une implantation bourguignonne en Lorraine, le procès Neuchâtel à propos de Châtel-sur-Moselle », [Actes du 103^e Congrès National des Sociétés Savantes, Nancy-Metz, 1978, Section Philologie et Histoire jusqu'en 1610], 1979, p. 237-250.

Debry 1992 : DEBRY Jacques, « Claude de Neufchâtel. Dans la tourmente une fidélité sans faille. », DE SMEDT Raphaël (dir.), *De Orde van het Gluden Vlies te Mechelen in 1491*, Société royale d'archéologie, de littérature et arts, Malines, 1992, p. 201-253.

De Salles 1888 : DE SALLES Félix, *Chapitres nobles de Remiremont*, Lechevalier, Paris, 1888.

Ehm-Schnocks, von Seggern 2003 : EHM-SCHNOCKS Petra, von SEGGERN Harm, « *Recueil du Fay* ». *Die Briefsammlung des Claude de Neufchâtel zur Geschichte Karls des Kühnen 1474-1477 (1505)*, Jan Thorbecke, Ostfildern, 2003.

Guinot 1859 : GUINOT (abbé), *Étude historique sur l'abbaye de Remiremont*, C. Douniol, Paris, 1859.

Hartmann, Renard, 1910 : HARTMANN Paul, RENARD Edmund, *Die Kunstdenkmäler der Rheinprovinz, vol. 9 n°1 : Die Kunstdenkmäler des Kreises Düren*, éd. L. Schwann, Düsseldorf, 1910 [fac-similé réédité en 1981].

Koltz 1975 : KOLTZ Jean-Pierre, *Les châteaux historiques du Luxembourg*, Saint-Paul, Luxembourg, 1975.

Grob, Vannérus 1921 : GROB Jacques, VANNÉRUS Jules, *Dénombrements des feux des duché de Luxembourg et comté de Chiny, tome 1 : Document fiscaux de 1306 à 1537*, Kiessling, Bruxelles, 1921.

- Larchey 1857** : LARCHEY Lorédan, *Journal de Jehan Aubrion, bourgeois de Metz avec sa continuation par Pierre Aubrion*, F. Blanc, Metz, 1857.
- Margue 1969** : MARGUE Paul, «Eine Herrschaftliche Stadtresidenz : Der Berburger Hof», *Luxemburger Marienkalender*, LXXXVIII, 1969, p. 35-42.
- Schwennicke 1979** : SCHWENNICKE Detlev, *Europäische Stammtafeln : Stammtafeln zur Geschichte der europäischen Staaten : Neue Folge, t. VII : Familien des alten Lotharingen*, Stargardt, Marburg, 1979.
- Toepfer 1867** : TOEPFER Friedrich, *Urkundenbuch für die Geschichte des Graeflichen und Freiherrlichen Hauses der Voegte von Hunolstein*, t. II, Jacob Zeiser, Nuremberg, 1867.
- Wampach 1952** : WAMPACH Camille, *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit*, t. IX, Saint-Paul, Luxembourg, 1952.
- Wampach 1955** : WAMPACH Camille, *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit*, t. X, Saint-Paul, Luxembourg, 1955.
- Werveke 1908** : WERVEKE Nicolas, «Les archives de Betzdorf et de Schuttbourg», *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 55, V. Buck, Luxembourg, 1908.
- Woltz 2008** : WOLTZ Xavier, *Claude de Neufchâtel et le duché de Luxembourg*, mémoire de master 2, Strasbourg, 2008.
- Wurth-Paquet 1880** : WURTH-PAQUET François-Xavier, «Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny», *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 32, 1877 ; vol. 34, 1880.
- Wurth-Paquet 1882** : WURTH-PAQUET François-Xavier, «Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny. Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche», *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 35, 1882.
- Wurth-Paquet 1883** : WURTH-PAQUET François-Xavier, «Les archives de Clervaux», *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 36, V. Buck, Luxembourg 1883.
- Zimmer 1996** : Zimmer Johnny, *Die Burgen des Luxemburgischen Landes*, t. II, Saint-Paul, Luxembourg, 1996, p. 22-23.

6.3 Iconographie

- Plan cadastral de 1818 – GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG, Administration du cadastre et de la topographie. **Géoportail**. [en ligne]. Luxembourg [consulté le 12 juin 2012]. Accès internet : <URL <http://map.geoportail.lu>>.

BLAMONT

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Doubs

Canton: Hérimoncourt

Commune: Blamont

Numéro INSEE: 25 063

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château primitif (av. XIII ^e)	941 390	2275 150	495
Château (ap. XIII ^e)	941 085	2274 810	555

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château primitif	Actuel	2011	A	572
Château primitif	Ancien	1839	A5	985
Château	Actuel	2011	D	686
Château	Ancien	1839	D 1	Terrain militaire non numéroté

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	Principauté	Évêché de Bâle, comté de Montbéliard, comté de Bourgogne
Doyenné	Ajoie	Bailliage	Amont
Paroisse	Blamont	Suzeraineté	Montbéliard
Dédicace	Purification de Notre-Dame	Châtellenie	Blamont

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Blamont est installé sur un éperon appartenant aux premiers plateaux du Doubs, au pied du massif du Lomont, au nord du département du Doubs et à quelques kilomètres à l'ouest de la

Suisse. Le bourg est situé à 4 km à l'est de Pont-de-Roide, 8 km à l'est de Neuchâtel-Urtières (site éponyme) et une quinzaine de kilomètres au sud de Montbéliard.

Il faut prendre garde à ne pas le confondre avec son homonyme de Meurthe-et-Moselle¹ d'autant que le lignage lorrain détient plusieurs seigneuries en Comté. Le prénom de Thiébaud y est également utilisé et l'un d'eux occupa le poste de gardien du comté de Bourgogne et ne doit pas être confondu avec Thiébaud de Neufchâtel, seigneur de Blâmont et maréchal de Bourgogne quelques décennies plus tard². Par ailleurs, l'un des vassaux des Neufchâtel se nomme également Thiébaud de Blamont et possède des biens dans ce secteur au XV^e siècle.

2.2 Environnement du site

Le vaste plateau calcaire où est installé Blamont présente un pendage régulier passant de 475 m au nord, près de Bondeval, à 630 m six kilomètres plus au sud, au pied du massif du Lomont qui en constitue la limite méridionale. Il domine d'une centaine de mètres la région de Montbéliard au nord. À l'ouest, le plateau est délimité par le *Doubs* qui, par son parcours, du sud vers le nord, relie Saint-Hippolyte à Pont-de-Roide puis à Mandeuire au niveau duquel il forme un vaste méandre puis se dirige vers l'Isle-sur-le-Doubs, Baume-les-Dames et Besançon selon un axe nord-est/sud-ouest. Le village est installé sur un petit diverticule, détaché par l'érosion due à de petits cours d'eau au nord et au sud. Blamont se trouve ainsi en position d'éperon barré.

L'ensemble du plateau s'est formé au Jurassique et les affleurements datent pour l'essentiel du Kimméridgien (j7a, j7b, j7c, j8a). Blamont révèle essentiellement des calcaires à Térébratules (j7c) et des calcaires *Il Cordium* affleurant dans le coteau et sur l'éperon sous deux faciès différents, l'un gélif, se délitant, et l'autre à grain plus fin et compacté en bancs exploitables.

Le château le plus ancien exploite un modeste replat dans la pente de l'éperon, à 250 m au nord et 60 m en contrebas du village. Il occupe un espace rectangulaire de 2 000 m², implanté à la jonction des deux faciès calcaires. Le fond du fossé laissant apparaître la couche la plus exploitable sur environ 2 m de hauteur. Un second château fut bâti sur l'éperon en position de barrage (fig. 1).

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le plateau présente des terres légères largement mises en culture. La carte de Cassini y montre un massif forestier peu présent à l'exception du bois du Châtel situé au nord-est de la commune de Blamont. Le toponyme « Les Essarts » à proximité du château primitif témoigne de la mise en exploitation du terroir.

L'approvisionnement en eau se faisait légèrement en contrebas, des fontaines exploitant de petites résurgences sur la courbe isométrique des 500 m environ. Au nord, *la Creuse*, située à 420 m d'altitude fournit de longue date l'énergie alimentant un moulin. Un puits a été retrouvé à proximité en prospection³.

Une carrière de pierre, située en contrebas du château primitif témoigne de l'exploitation du calcaire à grain fin. La production de la chaux pouvait se faire localement.

1 Si les orthographes anciennes sont identiques, l'absence d'accent circonflexe sur le A de la commune comtoise permet aujourd'hui de les différencier.

2 Certains auteurs ont réalisé de telles confusions, par exemple BEAUSÉJOUR, GODARD 1909, p. 104-105.

3 AIMÉ 1993.

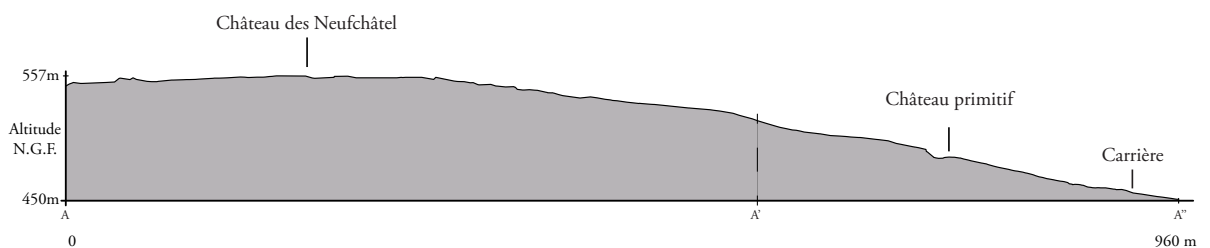
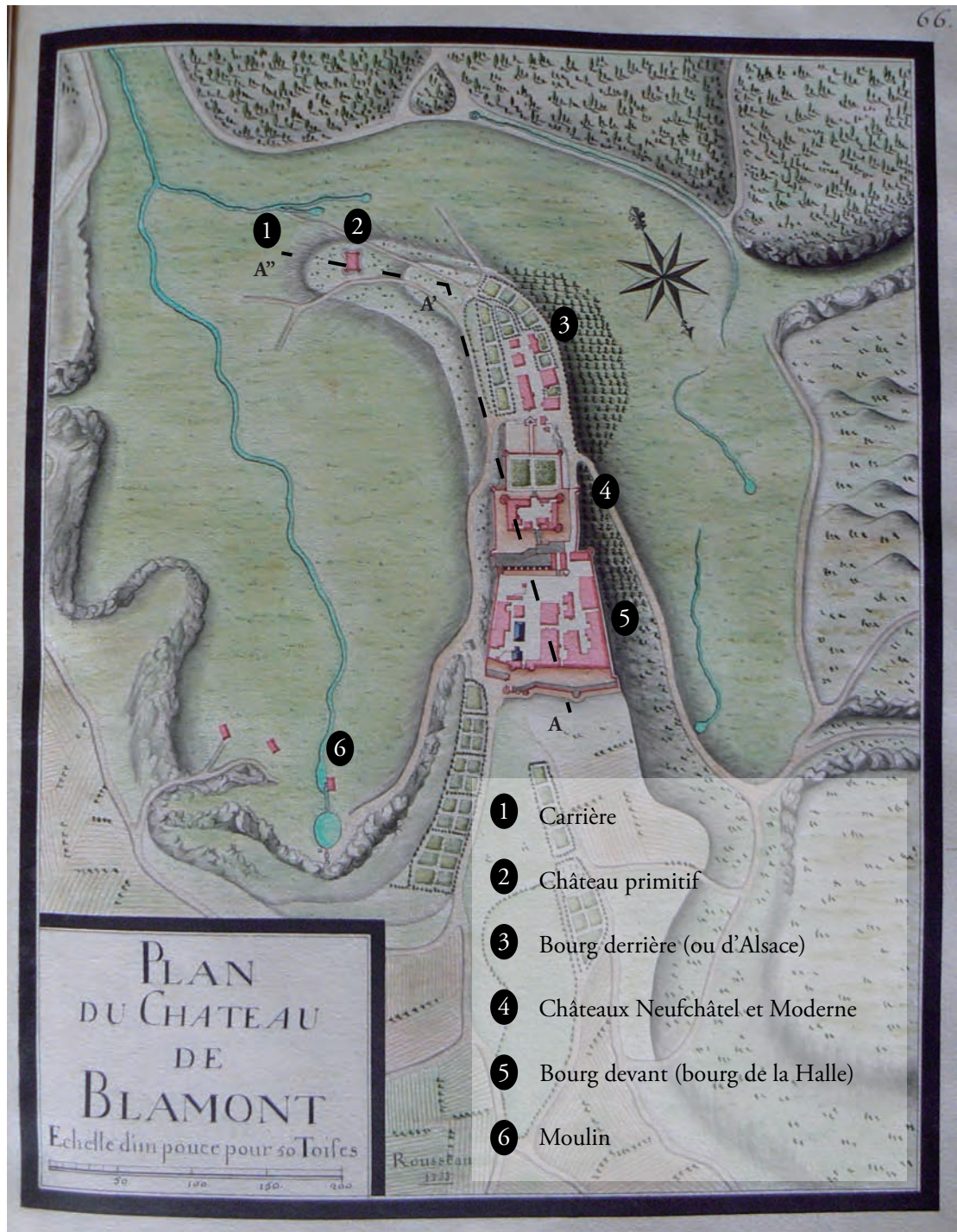


Fig. 1 : Localisation des différents sites sur un plan ancien de Blamont
 Bibliothèque centrale du génie 1011 (1733)
 - Coupe topographique de l'éperon -

2.2.3 Voies de communication

La position de Blamont, en hauteur, n'en fait pas un carrefour. Les axes de communications à proximité sont secondaires et doivent pour partie leur existence à ce pôle. Sur le plateau, le bourg se situe à la convergence de deux entailles, celle du *Roide* à l'ouest et celle de *la Creuse* à l'est, auxquelles on doit une route est-ouest qui relie Clerval à Porrentruy en passant par Pont-de-Roide. Une route nord-sud relie Blamont à Montbéliard mais il s'agit d'un axe bien moins important que celui de Saint Hippolyte à Montbéliard, à 4 km à l'ouest dans la vallée du *Doubs*. Celui-ci constitue également l'axe fluvial le plus proche.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Le cadastre ancien distingue « le vieux château » situé dans le coteau, au nord, du fort de Blamont situé au centre du village. Malheureusement, les sources de l'Époque moderne compliquent sensiblement la désignation des lieux. Après la reconstruction du château situé dans le village, les textes désignent régulièrement par « *vieux château* » la construction précédente ces travaux, c'est à dire le château situé sur l'éperon et construit vers 1300. Afin d'éviter toute confusion, nous désignerons donc le site septentrional par « château primitif » et le second par « château des Neufchâtel ». Ce dernier connaît de nombreuses transformations du XVI^e au XVIII^e siècle et nous l'appelons alors « château moderne ».

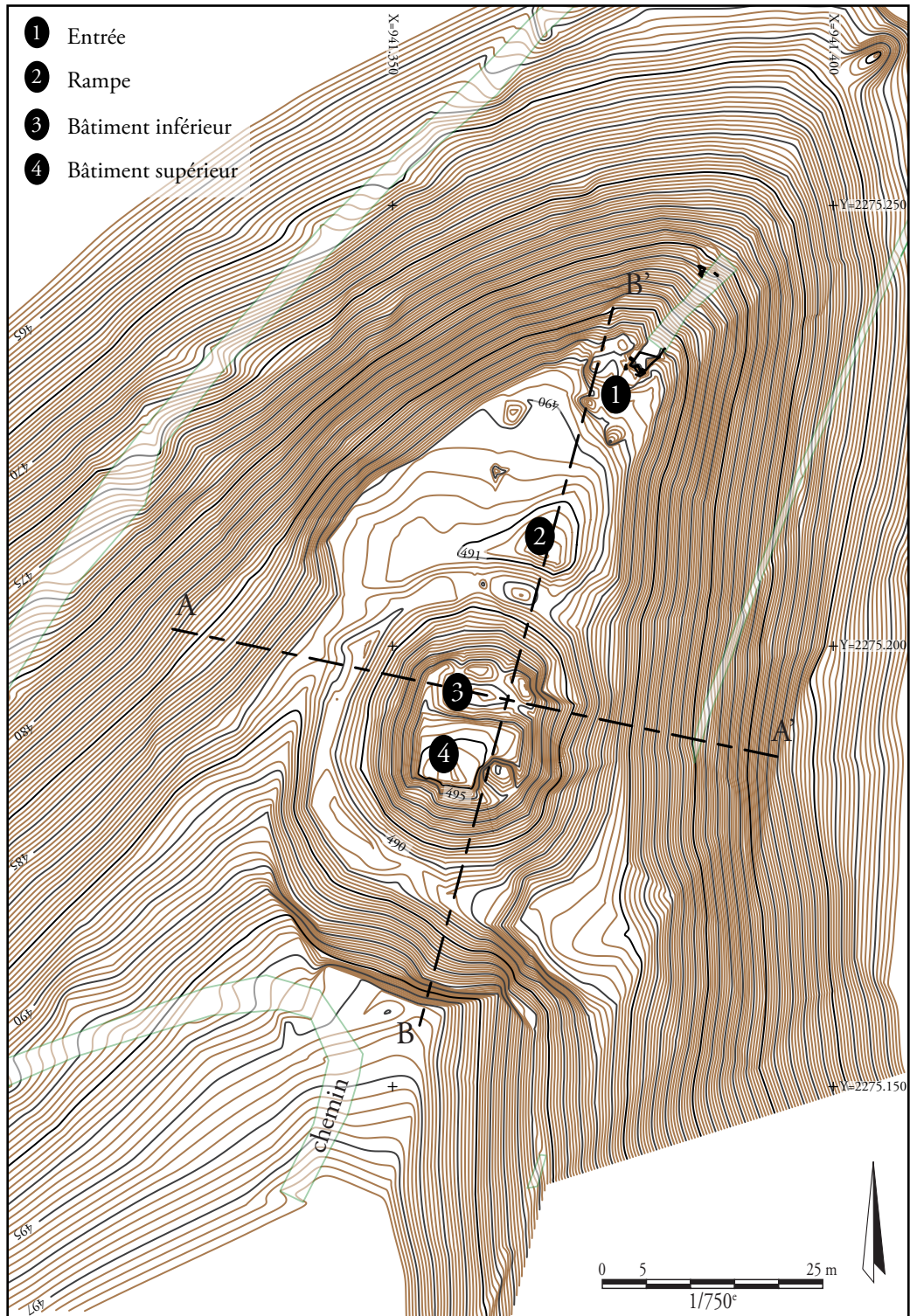
3.1 Le château primitif

Le château primitif, situé sur le toponyme cadastral de « vieux château » est souvent désigné comme la motte de Blamont. Les toponymes « sous la motte » et « sous la grosse motte » viennent d'ailleurs rappeler cette appellation. Si l'on entend par motte une construction entièrement artificielle, bâtie par apport de matériaux, le site ne répond pas à cette définition.

En effet, il s'agit d'un monticule rocheux occupant un modeste diverticule de 2 000 m², à peu près plat, situé dans la pente nord de l'éperon à 250 m du village (fig. 2, 3). Un fossé, large de 22 m au sommet pour 5 m à la base et profond de 8 m, sépare du reste du coteau calcaire un relief de 12 m x 15 m au sommet pour 27 m x 30 m à la base. À l'est, sa base se confond avec la pente du plateau. À l'ouest, une étroite bande de terre de 8 m de large est occupée par le fossé et une levée de terre qui est connectée au reste du coteau. Un trapèze de 30 m de hauteur pour 8 m à 24 m de large forme au nord une très petite basse-cour (500 m²). Elle est isolée de l'éminence rocheuse par un fossé large de 3 m à la base pour 11 m au sommet.

L'analyse topographique met en évidence trois accès possibles vers le château⁴. Le premier, au sud, se compose du chemin actuel, prolongé par la levée de terre bordant le fossé occidental ; il aboutit dans la basse-cour. Utilisable en temps de paix, cet accès pose un réel problème en cas de conflit sauf à considérer la basse-cour comme élément négligeable. Un autre chemin est perceptible à l'est. À flanc de coteau, cet étroit passage aboutit dans le fossé sud du château. Enfin, au nord, un chemin forme une légère échancrure dans la topographie en direction du nord-est vers la carrière de pierre sur laquelle nous reviendrons. Ce dernier chemin présente quelques vestiges de marches

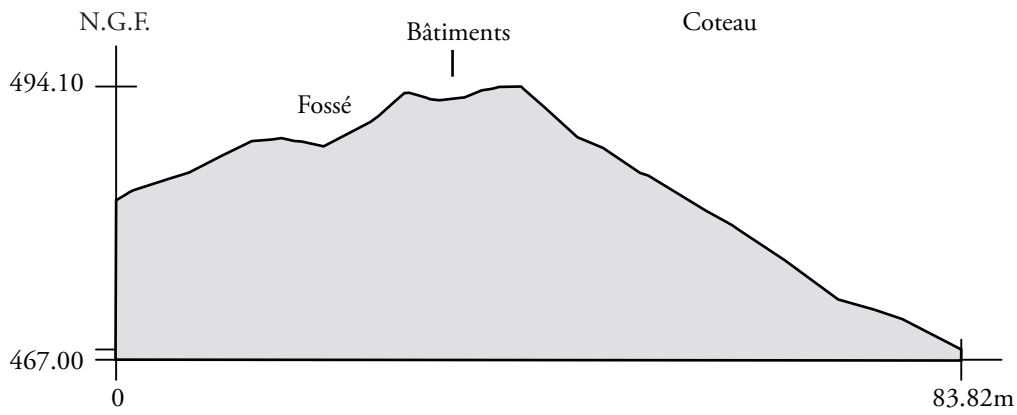
⁴ Les données issues du relevé LiDAR confirment l'analyse issue du relevé au tachéomètre que nous avons effectué. Si elles offrent un rendu visuel plus séduisant, elles ne permettent pas de renouveler l'analyse archéologique pour le vieux château. Résultats publiés dans LAPLAIGE 2012, t. 1, p. 168-169 et t. 2, p. 169-170.



L.A.M.EST 2008 - Relevé : Bonvalot F., Coster J., Gelé A., Muller V., Ollivier A., Voinson L. - D.A.O : Muller V.

Fig. 2: Plan topographique du château primitif

Coupe ouest / est de la motte (A-A')



Coupe sud / nord par la tour et la rampe (B-B')

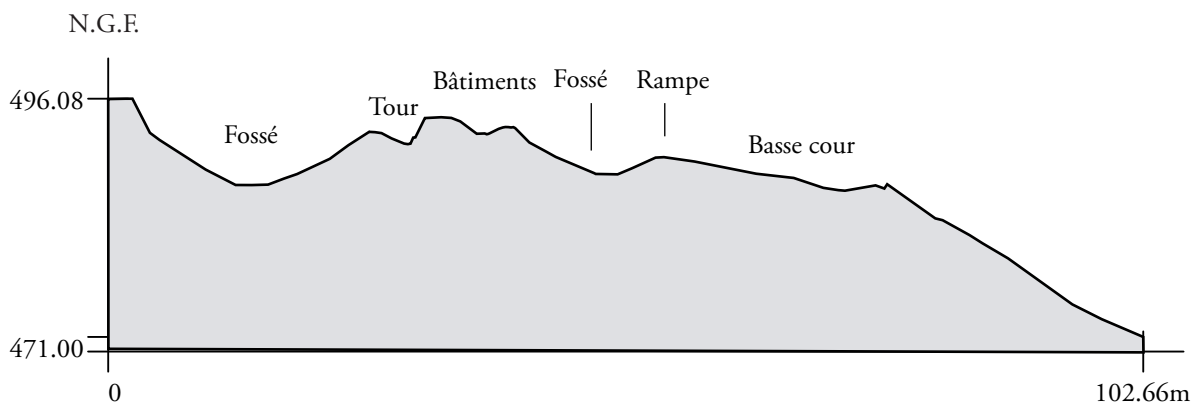


Fig. 3 : Coupes topographiques du vieux château (1:750^e)



Fig. 4 : Structures au nord de la basse-cour, probablement l'entrée

et aboutit au nord de la basse-cour dans un espace à la topographie bouleversée qui conserve encore quelques vestiges maçonnés (fig. 4). Deux murs parallèles en gros blocs calcaires équarris forment une sorte de corridor marqué à l'ouest par un renforcement de 1,20 m x 1 m dont la fonction n'est pas connue. Ces structures peuvent correspondre à l'entrée du château.

L'angle sud de la basse-cour est marqué par un amoncellement de terre s'élevant jusqu'à 1,20 m de hauteur. Il s'agit probablement de la base d'une rampe desservant l'éminence. Le sommet du tertre est divisé en deux espaces rectangulaires étagés. Le plus bas, au nord, mesure 12 m x 6 m et le plus haut, au sud, 12 x 7,5 m. Son angle sud-est est amputé par un creusement circulaire de 4,5 m de diamètre. La structure nord est entourée d'une arase de mur interrompue à 3 reprises, au nord-ouest, au nord est et à l'est. L'échancrure nord-est, face à la rampe, correspond sans doute à l'entrée de l'espace seigneurial. Les deux autres pourraient signaler des baies effondrées. L'arase de mur est également perceptible tout autour de la structure sud. Enfin, la zone circulaire est interprétée comme une tour ronde. Les habitants se souviennent que des éléments de pavage y ont été dégagés.

Le volume des fossés a permis d'extraire 4 000 m³ de roches environ dont un tiers dans un faciès réellement exploitable pour équarrir des moellons. Même en tenant compte d'une perte de matériaux importante, l'extraction des fossés, avec au minimum 1 000 m³ de matériaux exploitables, a suffi à la construction des bâtiments décrits ci-dessus⁵ dont le cubage est compris dans une fourchette très large entre 185 et 635 m³.

Le site primitif était un petit château auquel on accédait par le nord. Une basse-cour éventuellement ceinte d'un mur ou d'une palissade, délimitait un modeste espace ne pouvant pas accueillir beaucoup d'activités. Une rampe permettait de regagner le bâtiment le plus bas et celui-ci assurait sans doute la distribution vers l'espace supérieur. Une tour ronde garnissait l'angle sud-est, face au coteau. La position de ce château permet de verrouiller la cluse formée par la *Creuse*, en direction de Glay. C'est le seul avantage notable de cette position dans le coteau qui souffre de l'existence d'un terrain la dominant très nettement au nord, expliquant un abandon précoce vers 1300. L'iconographie dont il sera question plus bas ne représente ce vieux château que de manière schématique.

3.2 La carrière

Une carrière a été mise en évidence à 60 m au nord et 30 m en contrebas de la basse-cour. (fig. 5, 6). Elle s'intègre complètement dans le banc de roche calcaire le plus exploitable. Son exploitation s'est faite du nord vers le sud, laissant un front de taille haut de 4 m à 7 m et une vaste zone d'une quarantaine de mètres de longueur sur une vingtaine de largeur.

Cette carrière se situe dans l'axe du chemin qui part de l'entrée de la basse-cour vers le nord-est. En dehors du lien topographique, rien ne permet d'assurer que les deux sites doivent être mis en relation. On a montré que la construction du château primitif avait été possible avec la seule pierre extraite des fossés (si l'on admet une seule génération de bâtiment et sans inclure une courtine maçonnée entourant la basse-cour). Le bourg a également pu mobiliser ces matériaux, toutefois les 400 m de distance mais surtout les 80 m de dénivelé imposent un transport pénible.

⁵ MULLER 2010, p. 11.

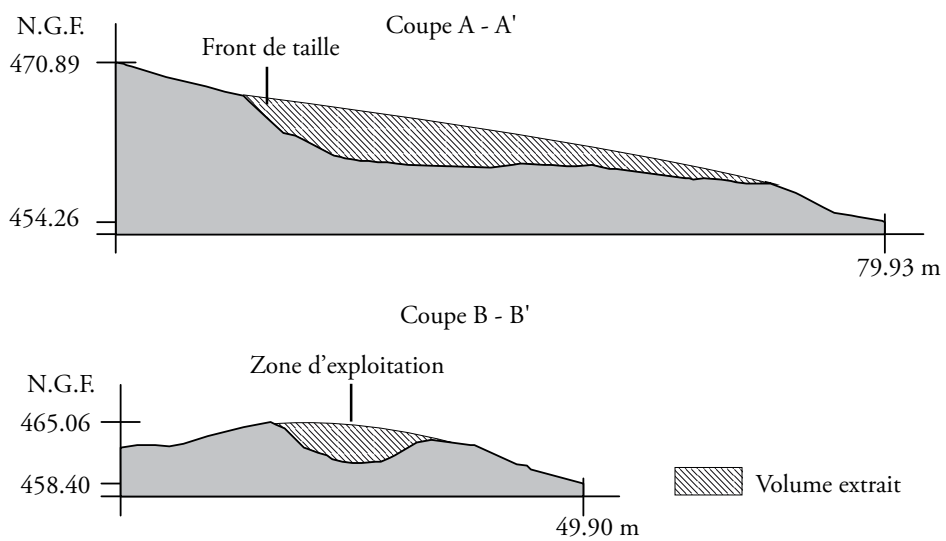
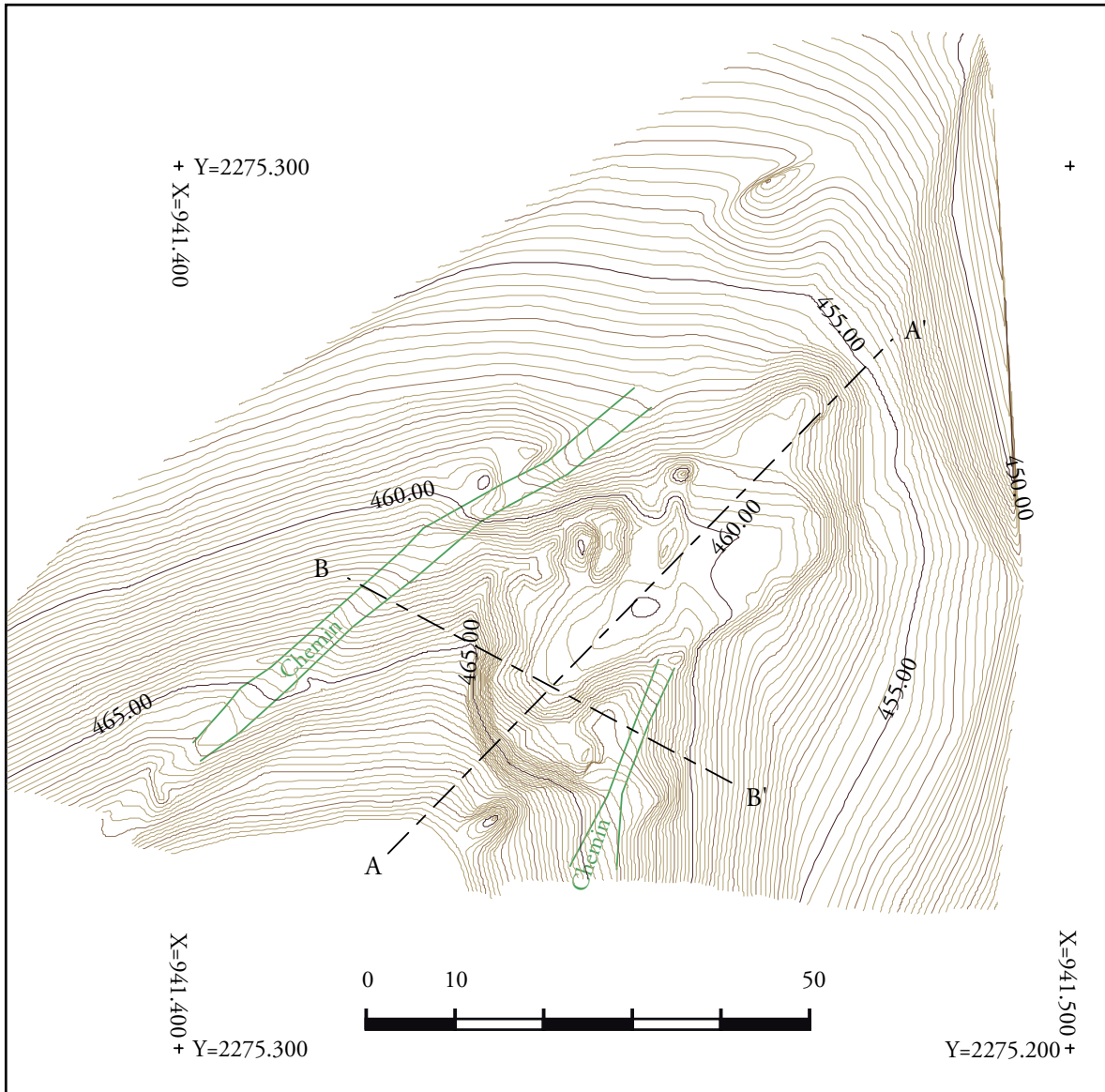


Fig. 5 : Plan et coupes topographiques de la carrière de Blamont



Fig. 6: Vue de la carrière depuis l'est



Fig. 7: Vue aérienne de la maison de retraite (avant 2000).
Un nouveau bâtiment occupe aujourd'hui les jardins

3.3 Le château des Neufchâtel et le château moderne

Ces deux termes renvoient à un ensemble de bâtiments construits entre le XIV^e et le XVIII^e siècle en un même emplacement. Les transformations du XVIII^e siècle puis les destructions et aménagements de l'époque contemporaine n'ont rien laissé du château des Neufchâtel et peu de choses de la forteresse moderne. Une riche documentation iconographique et textuelle nous renseigne pourtant sur les constructions du XVI^e au XVIII^e siècle aujourd'hui remplacées par les bâtiments du fort reconvertis en maison de retraite (fig. 7).

Nous nous contenterons de quelques commentaires sur les documents les plus anciens : le plan de Claude Flamand de 1617 (fig. 8)⁶ fait apparaître un bâtiment quadrangulaire de 70 m de longueur pour 43 m de largeur environ, flanqué de tours circulaires de 13 m de diamètre aux angles nord-est, sud-est et sud-ouest. Les bâtiments sont appuyés sur les courtines extérieures et délimitent une cour centrale à laquelle on accède par deux portes situées au milieu des bâtiments est et ouest, assurant la circulation vers le bourg devant et vers les jardins. Deux tourelles d'escalier octogonales, demi hors-oeuvre assuraient la distribution verticale. Cet ensemble est isolé par un fossé périphérique large de 18 m à 20 m, franchi à l'est et à l'ouest par un pont-levis.

Une seconde enceinte, délimitée à l'est et à l'ouest par des fossés et au nord et au sud par le rebord de l'éperon, enveloppe l'ensemble des bâtiments et un vaste espace non bâti, à l'est, de 70 m à 75 m de large pour 65 m de long environ, probablement occupé par un jardin et un verger. Au nord et à l'ouest, cette enceinte est flanquée par 4 tours circulaires de 7 m à 8 m de diamètre. Du côté du bourg-devant, un fossé de 7 m à 8 m de large seulement isole le château. Il est précédé par une courtine flanquée d'une tour quadrangulaire au nord et d'un bastion pentagonal au sud ; le reste de la courtine, dépourvu de flanquement, abrite un boulevard d'artillerie. Au nord du bastion, deux longs corps de bâtiments, probablement des corps de garde, encadrent l'entrée du château. Si le plan de 1617 n'est pas très clair sur cette partie méridionale, les plans du XVIII^e siècle, sans grands changements de ce côté, permettent d'en saisir l'organisation (fig. 9, 10, 11). Une rue du bourg-devant contourne le bastion d'entrée par le sud et permet de longer le fossé du château pour accéder au bourg-derrrière. Long de 120 m, cet espace est désigné sur un plan du XVIII^e siècle comme « *passage couvert* » ; il est protégé à son extrémité orientale par une tour circulaire d'après le plan de 1617 ou semi-circulaire selon les plans plus tardifs et du côté occidental par une tour circulaire située plus au sud, sur un décrochement de l'éperon et qui offre ainsi un excellent flanquement.

Le bourg-devant ou bourg de la Halle est également protégé par une enceinte qui s'appuie sur l'arête calcaire et sur un fossé de 15 m à 20 m de large qui barre l'éperon à l'ouest. Le plan de 1617 ne laisse pas apparaître de flanquement important de ce côté à l'exception de la porterie composée d'une entrée cochère et d'une entrée piétonne encadrées de deux tours semi-circulaires d'une dizaine de mètres de diamètre, disposition classique à la fin du Moyen Âge. Un plan de Claude Flamand représente une défense avancée, au devant du fossé, constituée par une barbacane protégée par trois tours circulaires et une courtine vers le sud flanquée dans l'angle sud et à mi-longueur par une tour semi-circulaire (fig. 12) ; l'ensemble peut correspondre à un aménagement de la seconde moitié du XV^e siècle. Bien que ces éléments ne soient pas nettement représentés sur le plan général de la ville, il peut s'agir de l'existant en 1617 puisqu'un autre plan propose de modifier complètement cet espace

6 A.D.D. E.P.M. 395.

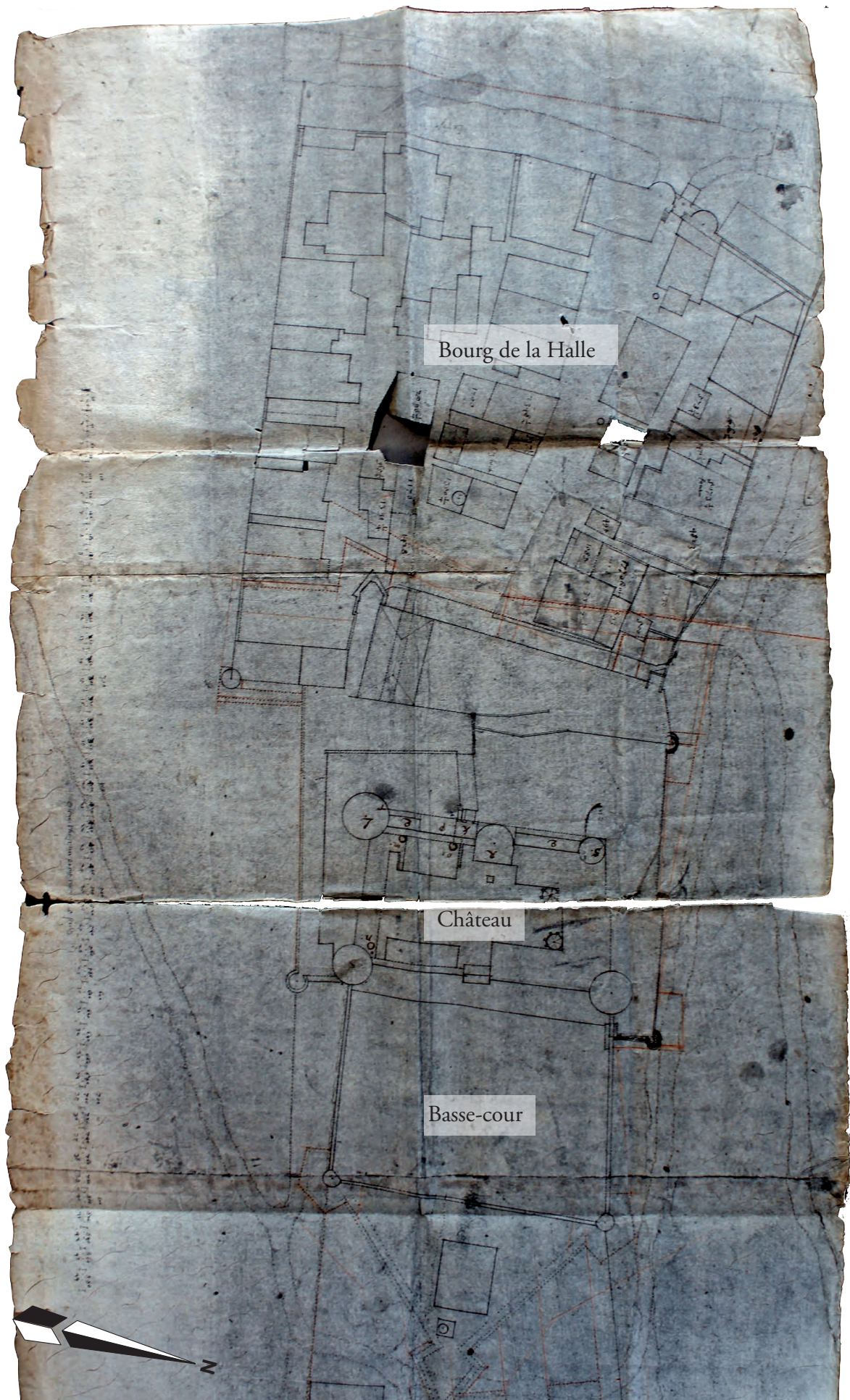


Fig. 8: Plan de la ville et du château par Claude Flamand (1617)

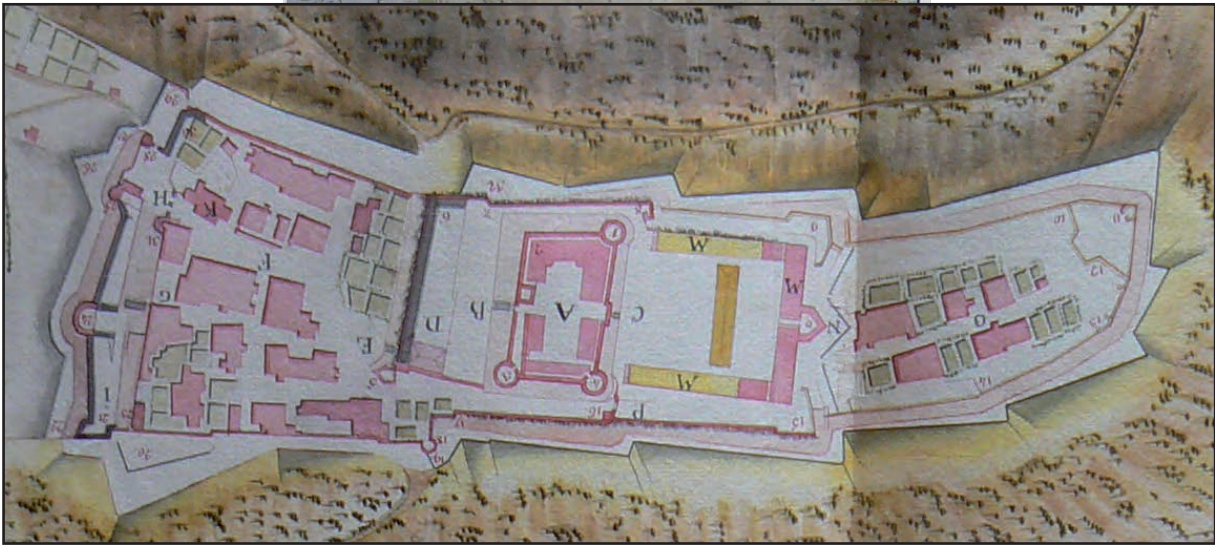
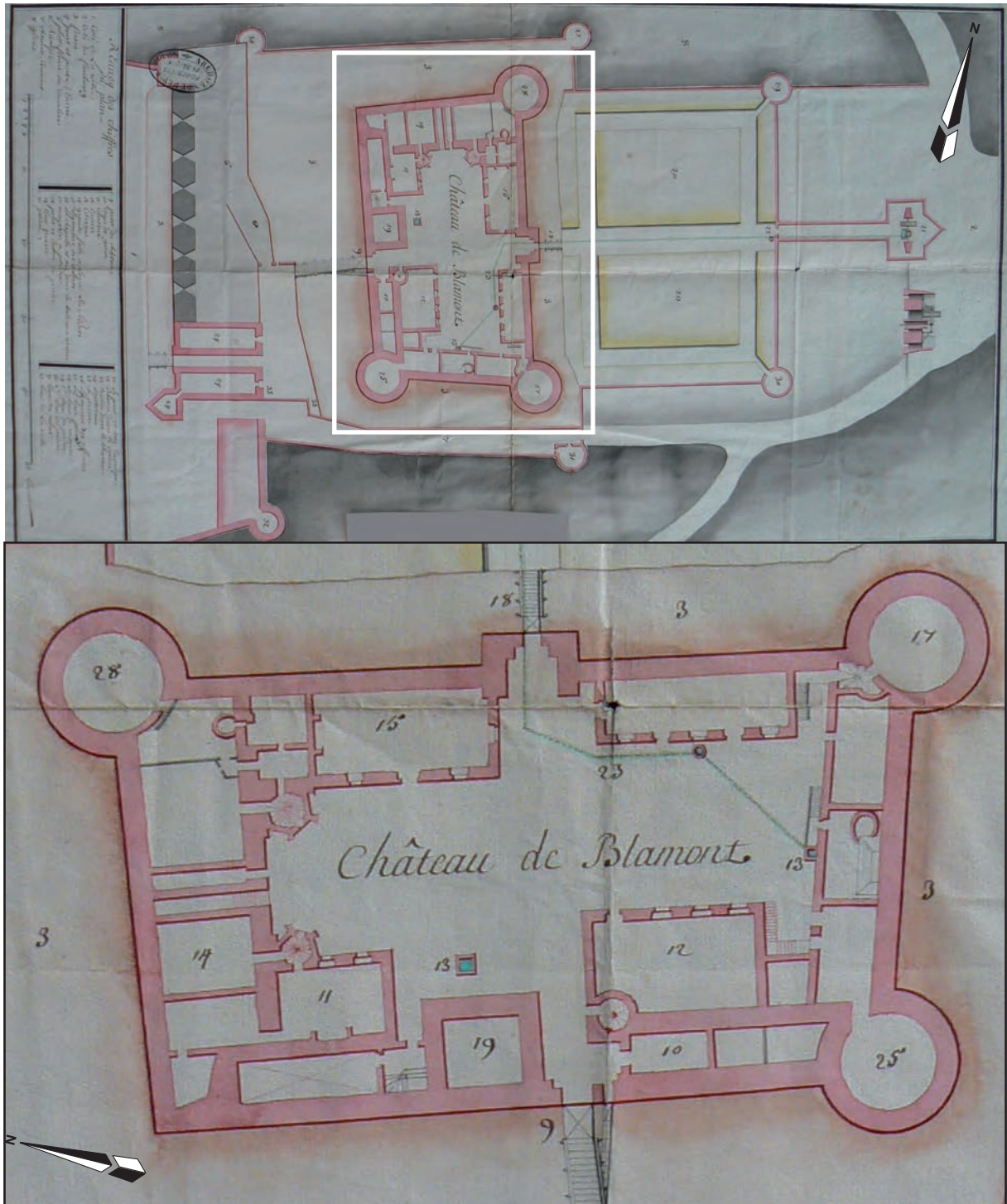


Fig. 9: Plan du XVIII^e siècle - Atlas 46 (Bibliothèque centrale du Génie, Vincennes)



Fig. 10: Plan de la fin du XVIII^e siècle
B.M.M. Fonds Tuefferd, reproduit par Bouvard 2006, p. 88



Extrait de la légende :

3: Fossés

9: Pont du château

11: Cantines

12: Écuries

13: Citernes

14: Grande salle à loger les soldats

15: Logement des soldats

17: Magasin à poudre

18: Pont et entrée du jardin

19 : Tour carrée

25: La prison

28: La tour de manse

Fig. 11 : Plan du XVIII^e siècle - A.D.D. C (plan) 10

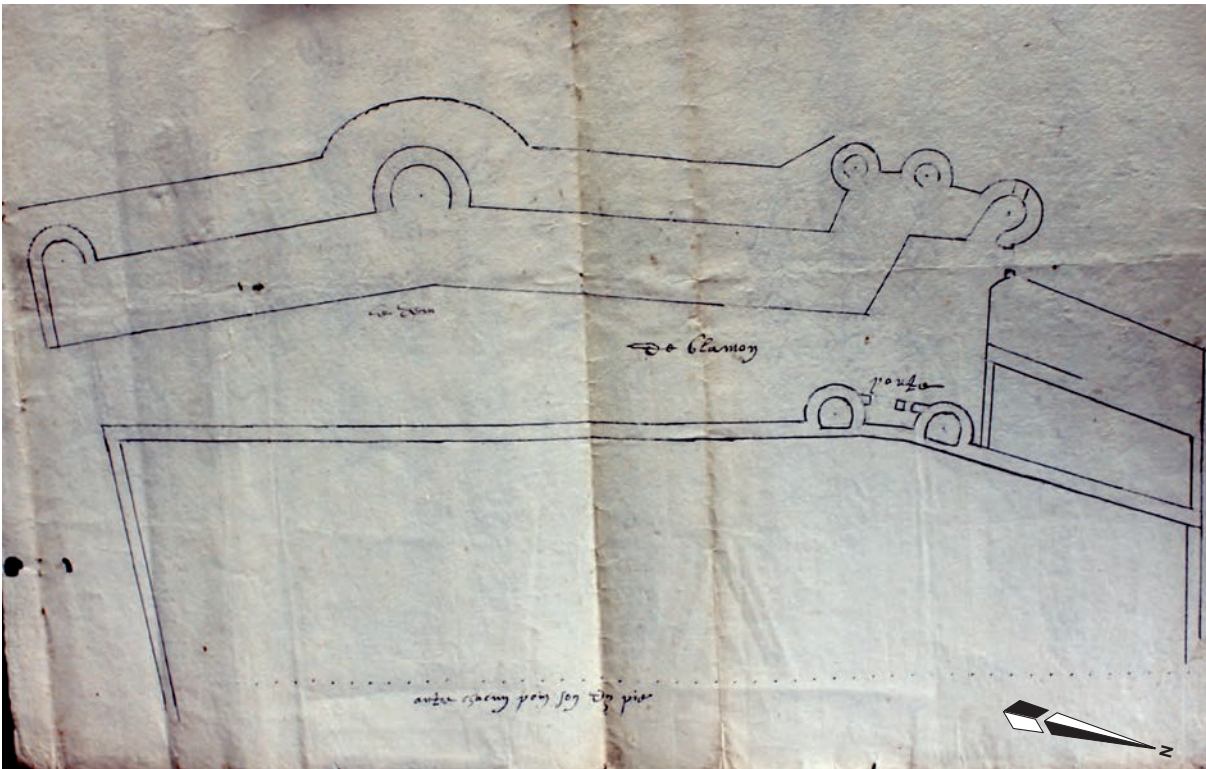


Fig. 12: Plan détaillé de l'entrée du bourg - Claude Flamand (1617) A.D.D. E.P.M. 395

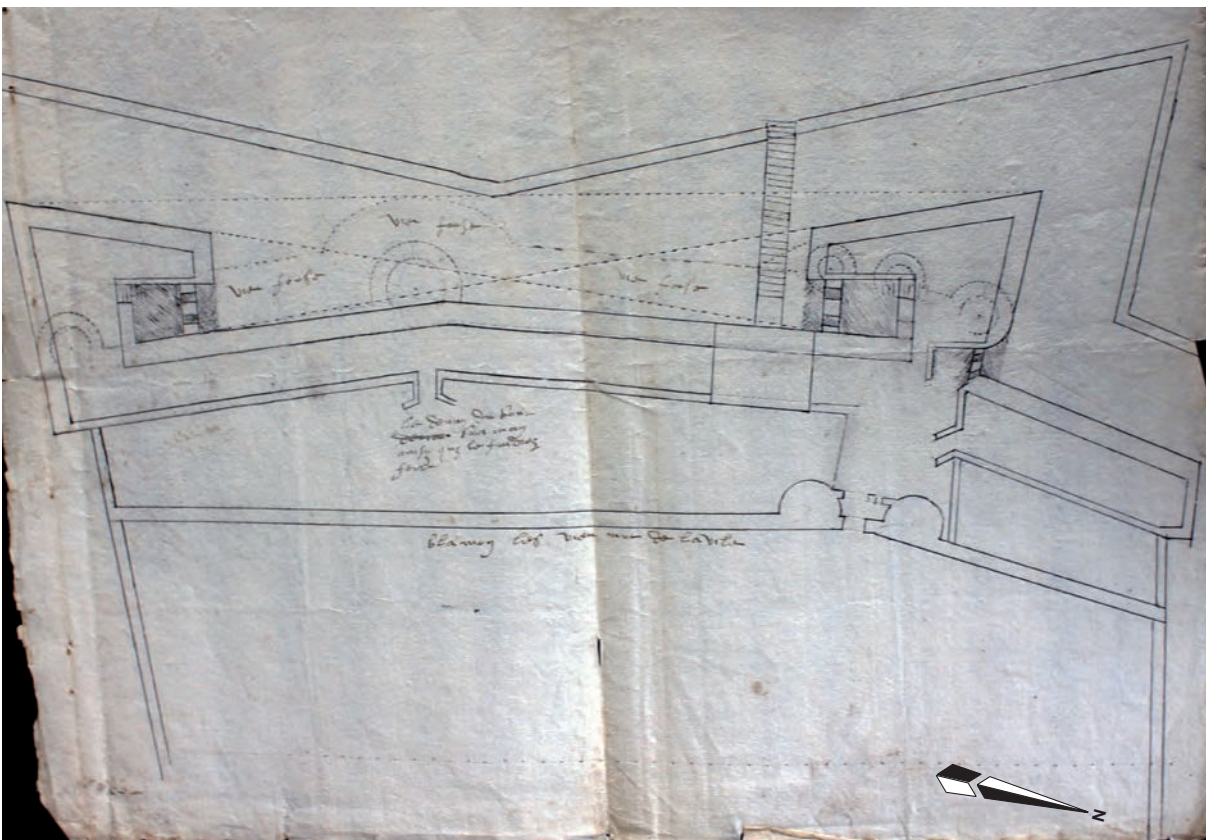


Fig. 13: Projet de fortification de l'entrée du bourg - Claude Flamand (1617) A.D.D. E.P.M. 395

en y aménageant des bastions (fig. 13). De même de profondes modifications sont proposées pour l'enceinte du château, notamment l'intégration de la partie ouest dans un système bastionné.

Les documents du XVIII^e siècle montrent que les projets de Claude Flamand n'ont pas été réalisés tels quels bien que plusieurs modifications soient intervenues. La plus importante est sans doute la réalisation d'un bastion dans le bourg-derrière ou faubourg d'Alsace. Cet aménagement est situé très en avant du château et relié à celui-ci par un passage encadré de courtines. Il abrite un puits profond que F. Beurlin mentionne en ces termes : « *il y avait un puits si vaste et si profond que ce puits semblait avoir été originellement un gouffre. Car il n'est pas probable que dans un lieu qui n'a jamais été d'une très grande importance on ait pratiqué une si grande concavation dans le roc vif, les frais auraient surpassé la valeur du fort et de la ville. Sans nul doute l'entrée du puits était une fente de rochers que l'art et le travail avaient un peu élargie. À 70 mètres environ de profondeur, cette fente devenait une caverne très vaste au milieu de laquelle on avait pratiqué une cuve ronde taillée dans le roc ; un torrent traversant la caverne la remplissait d'eau* »⁷. Le projet de Claude Flamand proposait également de s'étendre de ce côté, mais de manière plus ambitieuse ; il semble donc que l'on ait cherché à appliquer une partie du projet mais à faible coût. La forme très inhabituelle de cette architecture suggère que cet emplacement permettait d'exploiter une faille naturelle pour l'approvisionnement en eau par un puits qui est toujours visible aujourd'hui au coeur de constructions plus tardives (fig. 14). Ces bâtiments ont été bâtis dans la seconde moitié du XVIII^e siècle dans les anciens jardins, ils correspondent aux seuls éléments subsistants du château. Une grande partie de l'enceinte de la ville, à l'est, a été reprise à la même époque avec des courtines en grands blocs calcaires très proches de ces bâtiments tandis qu'à l'ouest le parement irrégulier en blocs de plus petit module correspond à une construction plus ancienne (fig. 15).

Comme bien souvent, les élévations sont malheureusement mal connues. Deux documents permettent de les apprécier au début du XIX^e siècle⁸ (fig. 16, 17). Le premier dessin représente la partie sud du château. Les deux tours circulaires méridionales conservent trois niveaux au moins. L'arc d'une voûte correspond sans doute à l'un des petits bâtiments représentés au sud-ouest sur les plans. La troisième tour circulaire correspond à une tourelle d'escalier située à l'angle des écuries, près de l'entrée. Aucun élément caractéristique ne permet une datation des vestiges. La seconde représentation montre la façade occidentale depuis l'intérieur de la cour. On distingue nettement les deux tours d'escalier de plan hexagonal. Elles sont percées de baies nombreuses et les niveaux y sont soulignés par des larmiers. Le plan hexagonal des tours peut correspondre à la reconstruction du milieu du XVI^e siècle. Le plus ancien élément conservé aujourd'hui date également de cette époque. Il s'agit d'un linteau en accolade muni d'un écu qui est remployé dans le mur nord d'un bâtiment de la maison de retraite (fig. 18).

En dépit de cette documentation iconographique riche et d'une documentation textuelle relativement importante, il semble difficile en l'état actuel des connaissances d'établir des données fiables sur le château bâti par les Neufchâtel à l'aube du XIV^e siècle, à l'exception de son emplacement. L'absence de surveillance archéologique lors de la construction des nouveaux bâtiments de la maison de retraite est à ce titre bien dommageable⁹. Les importantes campagnes de travaux menées dans la seconde moitié du XVI^e siècle ne permettent pas d'établir un lien direct entre le plan de 1617 et la

7 BEURLIN 1889, p. 4.

8 Ces deux vues montrent bien plus de vestiges que le cadastre de 1839. Elles sont probablement antérieures.

9 Aucune opération d'archéologie préventive n'a été signalée au S.R.A. de Franche-Comté.



Fig. 14 : Salle du puits



Fig. 15 : Tronçon de courtine ancien (à gauche) et de la seconde moitié du XVIII^e s. (à droite)

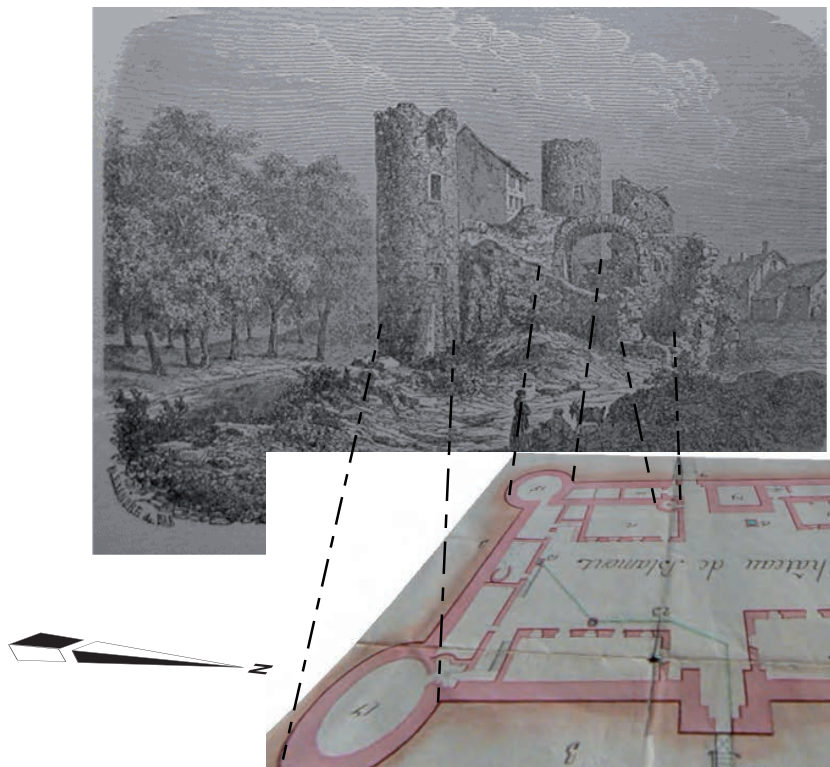


Fig. 16 : Dessin du XIX^e siècle localisé sur un plan ancien (A.D.D. C plan 10)

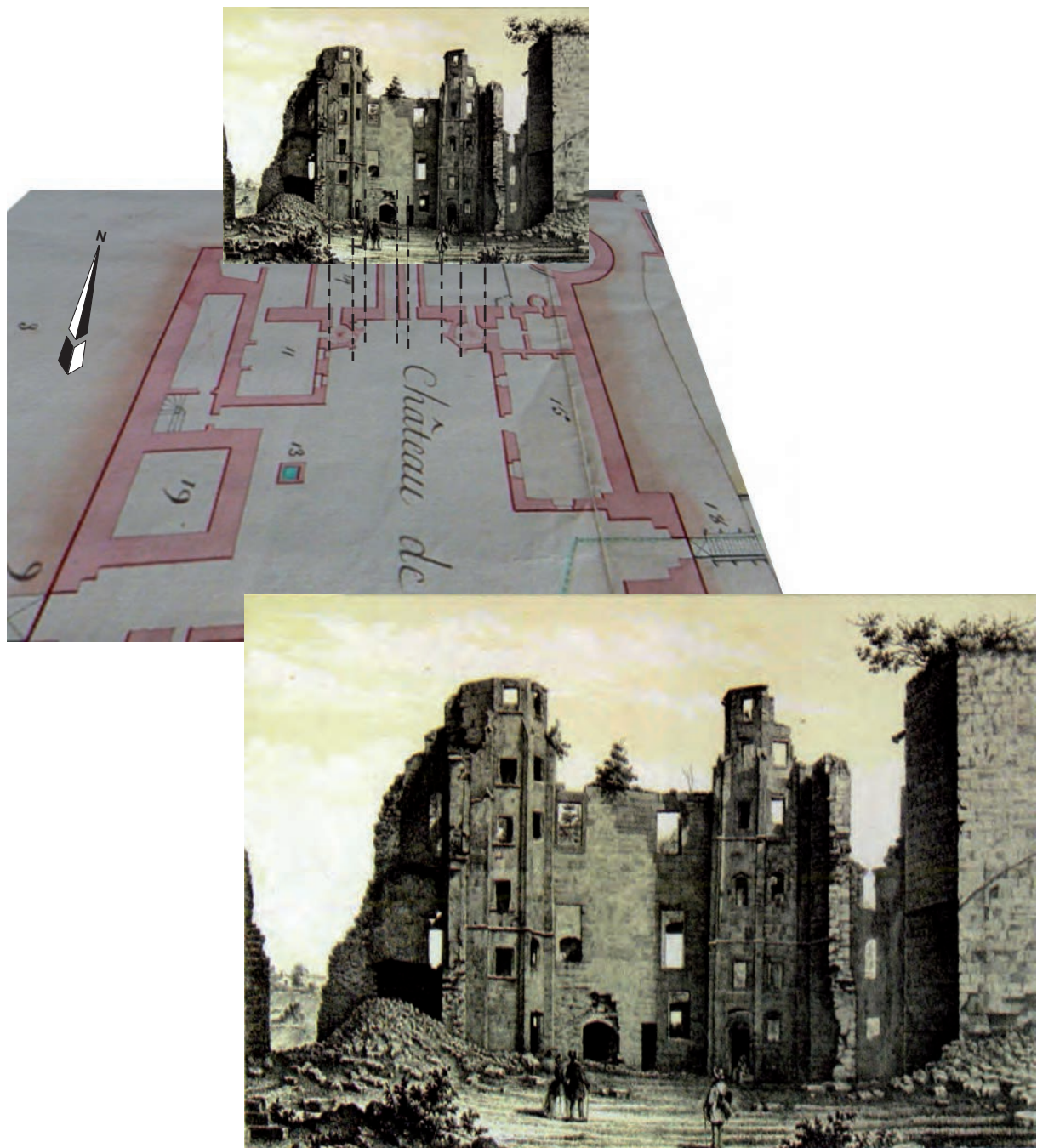


Fig. 17: Gravure du XIX^e siècle, (Bibliothèque de Montbéliard) reproduite par Bouvard 2006, p. 141, localisée sur un plan ancien (A.D.D. C plan 10)

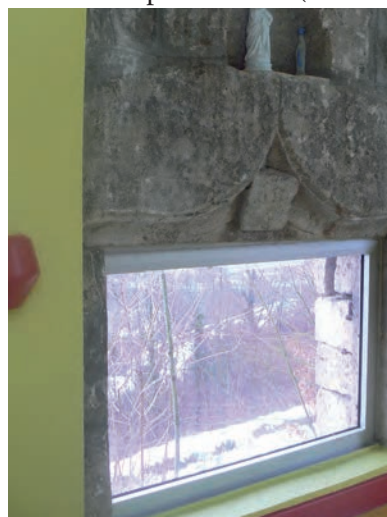


Fig. 18: Linteau en accolade, en remploi à l'intérieur de la maison de retraite

forteresse des Neufchâtel. L'enceinte de la ville correspond plus vraisemblablement à l'état de la fin du XV^e siècle comme le suggère le plan classique de la porte d'entrée et l'absence de bastionnement sur la défense avancée. Le plan de la barbacane, sans être calqué sur celui de Châtel-sur-Moselle, répond toutefois au même esprit avec un étagement de la défense, la création de chicanes et une plus longue exposition aux tirs défensifs.

4. HISTORIQUE

4.1 Blamont avant les Neufchâtel

Le peuplement de ce secteur des plateaux du Doubs ne devait pas être très important dans l'Antiquité. La publication de la carte archéologique de la Gaule ne dévoile aucune occupation ancienne à Blamont et dans les communes limitrophes. Seul Écurcey a livré quelques traces d'une villa gallo-romaine¹⁰. La plupart des toponymes du secteur présentent d'ailleurs une forme dialectale attestant d'une fixation toponymique médiévale¹¹. Les villages environnants appartiennent déjà au réseau paroissial en 1275 à l'inverse de Blamont qui ne dispose à cette date que d'une simple chapelle¹².

La première mention textuelle de Blamont remonte à 1232, lors de la signature d'un acte par « *Wernerus villicus de Blanmunt* »¹³. À cette époque, cette seigneurie est un fief de l'évêque de Bâle aux mains des comtes de la Roche. Ces derniers cèdent finalement Blamont au comte de Montbéliard Thierry III¹⁴. Celui-ci n'ayant pas d'héritier mâle, ses gendres espèrent capter l'héritage ; parmi eux se trouve Richard de Neufchâtel, époux de Marguerite de Montbéliard. Richard meurt précocement et son fils Thiébaud III de Neufchâtel revendique une partie de l'héritage avant même la mort du comte et obtient le soutien d'Othon IV, comte de Bourgogne dès 1280¹⁵. Le comte Thierry désigne finalement pour héritier universel l'époux de sa petite-fille, Renaud de Bourgogne, frère du comte Othon IV. Il laisse une succession mouvementée.

4.2 Les Neufchâtel et Blamont

Au cours de cette période, le sort de Blamont est similaire à celui du Châtelot. Situées aux confins des comtés de Bourgogne et de Montbéliard, ces terres font l'objet de tractations entre les princes dont les Neufchâtel tentent de tirer parti. Pour éviter les contestations, le comte Thierry retient quelques biens dont Blamont lors de sa donation de 1282 à Renaud de Bourgogne¹⁶. Par un accord d'avril 1283, cette châteltenie et le Châtelot sont attribués par Renaud à Thiébaud III de Neufchâtel¹⁷. Une guerre malheureuse contre l'évêque de Bâle, contraint Renaud à reprendre Blamont en fief du prélat. .

10 JOAN 2003, p. 299.

11 NÈGRE 1991, p. 1157.

12 Certains auteurs ont affirmé qu'une paroisse existait dès la fin du XIII^e siècle (BEURLIN 1889, p. 9). Nous reviendrons sur cette question plus loin.

13 TROUILLAT 1852, p. 525-526.

14 TROUILLAT 1854, p. 395-396 : acte daté du 3 avril 1294. Le comté de Montbéliard emploie assez tôt les styles de l'Annonciation et de la Circoncision (cf. Guyotjeannin, Tock 1999, p. 82).

15 A.D.D. 1 B 508 publié par CHEVALIER 1767, p. 369-370.

16 TROUILLAT 1854, p. 351-354.

17 A.N. K 1752 cité par AFFOLTER, PÉGEOT, VOISIN 1986, p. 57 ; B.M.B. DUVERNOY 11, p. 132 (copie XIX^e s.).

Le 2 juin 1289, le comte de Bourgogne rend un arbitrage stipulant « *que led. Chastel de Blanmont et du Chastellot ensemble toutes les autres choses que led. Thiebaut tient pour raison dela succession dud. conte Thierry soient et demourent permeablement du fied aud. Regnaut conte de Montbéliard et a ses hoirs en accroissement de l'autre fied qu'il tient de nous sitot qu'il plaira aud. Thiebaut seigneur de Nuefchastel et il le nous requerra* »¹⁸. Le comte s'engage aussi à ne pas défendre Thiébaut si celui-ci tente de contester l'arbitrage par la force. Toutefois, dès le mois suivant, Othon IV, constate que « *li diz Thiebautz ne nos ait encore requis de repanre ces choses dou dit conte de Monbeliart* »¹⁹ et, il en profite pour céder « *le dit fié de Blanmont et dou Chastelet et des appartenances nos tenons a touz iours mais perpetuelement a Mahaut d'Arthoys notre amee feme* », probablement après s'être brouillé avec son frère entre temps. Othon IV réunit l'ensemble des fiefs tenus par Thiébaut III dont « *Blanmont et tout son partage depart Montbéliard en fieds et rerefieds en quelques lieu que ce soit* »²⁰, ce qui lui permet de bien signifier qu'ils relèvent tous du comté de Bourgogne. Cet acte est aussitôt confirmé par Mahaut d'Artois²¹ qui en reçoit l'hommage : « *Après ie conois tenir de ma dite dame Blammont et le Chestelet et tos mon partage depart contei de Montbeliart et le fie de Cusance et de Bealmont [...] et ces choses conois ie tenir deli de plein fief* »²². Outre Blamont les biens s'étendent sur une vingtaine de villages auxquels s'ajoute la garde du prieuré de Dannemarie²³.

Renaud de Bourgogne ne peut se satisfaire de la manière dont son frère l'a dépossédé. Un accord intervient finalement en 1294 (a.s.)²⁴. Othon IV demande alors à Thiébaut de reprendre en fief ce qui provient du partage de Montbéliard auprès de Renaud, multipliant les niveaux de suzeraineté. Thiébaut fait sa reprise de fiefs le 1^{er} février suivant²⁵. Quelques années plus tard, en 1300, Renaud parvient à un accord avec l'évêque de Bâle, ratifié par le roi des Romains²⁶, qui prévoit que Blamont n'est plus de la suzeraineté du prélat.

L'acte ne mentionne pas les seigneurs de Neufchâtel mais ceux-ci agissent rapidement en seigneurs dans ce lieu. À l'automne 1304, Richard II de Neufchâtel confie à Henri dit Vouez de Porrentruy la tâche de « *faire et edifier chastel ou maison fort à Blanmont le viez, en laquelle maison ou chastel led. Messire Horry ou li ung de ses enfans masles soient tenuz et devront faire demourant et mansion continuel et personal* » en échange de 300 livres²⁷. Cette mention atteste de la construction du nouveau château à l'intérieur du vieux Blamont c'est-à-dire au plus proche du bourg derrière et non du bourg de la Halle qui se développe déjà à l'ouest. La formule utilisée ici laisse planer le doute quand à la qualité d'Henri ; il agit en qualité de vassal et son obligation de résidence qui paraît permanente la place dans une position intermédiaire entre l'officier châtelain et le vassal soumis à une obligation de service limitée dans le temps. Le titre de châtelain n'apparaît pas dans les textes²⁸.

18 B.M.B. DROZ 24 fol. 112 r°-113 v° - « *le jeudi après la penthecouste l'an de grace 1289* » soit le jeudi 2 juin 1289.

19 A.D.D. 1 B 423 n°10 - juillet 1290 et A.D.D. E.P.M. 380 (copie moderne).

20 B.M.B. DROZ 24 fol. 75 r° - 76 r°.

21 B.M.B. DROZ 24 fol. 76 v°- 77 r°.

22 A.D.D. 1 B 454 n°13.

23 « *Roiches, Moissonviler, Chamabon, Escurecel, Atechaz, Poerre Fontaine, Veler Damvant, Vaffes, Raichieres, Grantfonatine, Abbevelier, Boncourt, Vandaucourt, Celoncourt, Bondenvval, Heremoncourt, Millieres, Glainne, et la garde du prieure de DagneMarie et le fie au seigneur de Cusance et le fie au seigneur de Bealmont* » B.M.B. DUVERNOY 13, p. 132 - Acte du 15 avril 1283 (n.s.).

24 Il est signalé dans l'inventaire des titres de Neufchâtel. B.M.B. DROZ 25 fol. 336 r°.

25 DUVERNOY 1832, p. 41 - Millésimée de 1294, cet acte en ancien style date en fait de 1295.

26 TROUILLAT 1854, p. 701-705.

27 B.M.B. DROZ 25 fol. 204 v° - 205 r° (12 des calendes de novembre 1304 soit le 21 octobre 1304).

28 L'abbé LOYE (1890, p. 116-117) place cet acte vers 1295 et utilise la formule de châtelain. La réalité est plus nuancée car Henry est à nouveau cité en 1315 dans le cartulaire de Chalon (PROST, BOUGEONT 1904, p. 482) et en 1326 dans le cartulaire de Neufchâtel sans titre de châtelain (B.M.B. DROZ 24 fol. 236 r°).

La même année, Richard II rédige son testament²⁹ et il meurt peu après, en 1306³⁰. Blamont passe à son frère cadet, Érard qui porte le titre de seigneur de Blamont dans son testament d'août 1308. Il survit peu de temps à son aîné et Blamont revient à Thiébaud IV de Neufchâtel au cours de l'automne. Il poursuit la politique de développement de son frère aîné qui avait ordonné dès le mois de décembre 1308 la construction d'un nouveau château en octroyant aux habitants une charte de franchise³¹. Elle suit de quelques mois seulement un acte similaire au profit des bourgeois de l'Isle-sur-le-Doubs, dont elle s'inspire largement : « *toutes aultre libartés et franchises que li bourgeois de Lile [...] ont* ». Par rapport au texte de mai 1308³², seules quelques variantes apparaissent allant du simple ajustement relatif aux toponymes forestiers ou aux droits de pêche (aucune rivière ne coule à Blamont) à des nuances plus significatives telles que le paiement de deux guetteurs et la possibilité de recevoir d'autres bourgeois parmi eux. Thiébaud énonce seul cette charte car il a directement hérité cette terre de son frère alors que pour l'Isle-sur-le-Doubs l'acte est conjoint avec sa mère qui en dispose en douaire. À la différence de l'Isle-sur-le-Doubs, le charte de Blamont ne précise pas que les amendes « *doivent être jugées selon les usages de Bourgogne* » attestant de sa dépendance vis-à-vis du comté de Montbéliard. Les bourgeois de Blamont obtiennent le droit de recevoir quiconque en leur sein à l'exception des gens taillables, en échange de 18 deniers, droit que n'ont pas les l'Islois. Enfin, ce texte précise que les bourgeois doivent « *payer la moitié des vuaytes que vuayteront ou bourg de Blamont, et lid. sire l'aultre moytie et doit payer led. sires les portiers entierement* ».

Outre l'amélioration de la défense, cette charte consacre le développement du bourg. La première mention de châellenie apparaît peu de temps après dans une reprise de fiefs de 1316³³ qui atteste sans doute de l'achèvement du nouveau château³⁴. En 1354, Thiébaud V de Neufchâtel confirme la vente Pierre de Glay à Thiébaud de Guiseules (?) d'un pré « *seant ou vaul desouz Blanmont entre le viel chestel dou dit Blanmont d'une part et le prex dou dit Thiebaut d'autre part* » ; cet acte, passé à Blamont, atteste le premier de l'existence d'une nouvelle forteresse, plusieurs décennies sans doute après sa construction³⁵. L'importance du lieu lui permet de rapidement devenir un repère topographique pour les villages environnants : Villars-lès-Blamont et Roche-lès-Blamont sont des toponymes attestés à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle³⁶. Son rôle militaire est également notoire. C'est la seule seigneurie avec Neufchâtel pour laquelle on connaît des vassaux astreints à une garde de 40 jours par an³⁷, réduite par la suite³⁸.

29 Cité dans le cartulaire de Lieucroissant (A.D.D. 63 H 1, fol. 39).

30 Il meurt entre le 25 février, date d'une reprise de fiefs par Girard de Grandfontaine auprès de Richard (B.M.B. Droz 25, fol. 205 r°-v°) et le 8 novembre, date d'un plaid de Mathay sous Thiébaud de Neufchâtel (B.M.B. Droz 25, fol. 40 r°-49 v°).

31 Cette charte est publiée dans COLLECTIF 1838, p. 469-475.

32 COLLECTIF 1839, p. 511-516.

33 A.D.D. 1 B 423 n°11 : Jean Sires de Blamont reprend en fief ce qu'il tient « *en la chastellerie de Blamont* ». L'abbé Richard (RICHARD 1840, p. 126) a voulu en faire un membre du lignage de Neufchâtel mais il s'agit en fait d'une famille locale.

34 Il est délicat pour cette période d'identifier à quel site renvoient les mentions du château. Le site situé en contrebas est-il encore en fonction ? Seule une fouille permettrait peut-être de déterminer sa durée d'occupation ; toutefois on ne trouve jamais de mention « des châteaux » de Blamont.

35 A.D.D. E.P.M. 396 - Confirmation d'une vente de pré à Blamont (15 mars 1354 n.s.).

36 Se reporter aux notices du *Dictionnaires des communes du Doubs*.

37 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 459 r° (1336/37 : en style de Pâques le 6 avril 1336 peut correspondre à ces deux dates. 1337 serait plus logique, expliquant les nombreuses reprises de fiefs après le décès de Thiébaud IV) « *doit la warde à Blanmont il et ses hoirs pour XL jours l'année quant requis en est* ».

38 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 456 v°- 457 r° (1349) « *quitte [...] la garde de XL jours que lid. Bacquaillez estoit tenu de faire à Blanmont parmy VIII jours faisant à Blanmont* ».

À sa mort, à la fin de 1336 ou au début de 1337, Thiébaud IV aurait laissé Blamont en douaire à son épouse Agnès de Géroldseck³⁹. En 1339, une dispense de parenté émise par Benoît XII en faveur de Catherine de Neufchâtel, fille de Thiébaud IV, désigne ainsi ce dernier « [...] *Theobaldi domini de Novo Castro alias dicti de Blamont* [...] »⁴⁰, ce qui laisse entendre que Thiébaud entretient une relation privilégiée avec Blamont. Il s'agit surtout d'un effet de source, Blamont étant la place par laquelle les sources suisses identifient le plus souvent les Neufchâtel, en y joignant souvent la qualité comtale.

La succession de Thiébaud IV se déroule au cours du conflit qui oppose les barons comtois au duc et comte de Bourgogne Eudes IV. Les Neufchâtel participent à ce conflit qui renaît en 1342 après une période d'accalmie. Sur le territoire de la châellenie, le village de Mossonvillers est sans doute détruit puis déserté à cette occasion⁴¹. En 1343, les Neufchâtel sont vaincus et contraints de faire hommage au duc de Bourgogne notamment pour « *Blamont et la castellenie dycelui lieu [...] dou partaige de la conte de Montbeliart* »⁴². À la suite de la dernière phase du conflit contre Eudes IV, en 1346-1348, Thiébaud V de Neufchâtel se voit excommunié pour avoir emprisonné Jean de Corcondray haut-doyen du chapitre métropolitain et allié du duc de Bourgogne⁴³. Après avoir fait amende honorable en 1350, Thiébaud poursuit son expiation l'année suivante : « *avons fonder fait et établi en notre bourc novel de Blanmont pres de la porte hun hospital en lonouor de Mons. Saint Georges* »⁴⁴. Si celui-ci participe au développement et au rayonnement des bourgs, Blamont ne semble toujours pas disposer d'une paroisse à cette époque⁴⁵. Pour la fin du XIV^e siècle, le pouillé de Besançon ne mentionne qu'une « *capellanus de Blandomonte* » et la paroisse émerge au début du siècle suivant⁴⁶. Le 8 juillet 1373, c'est « *en la chapelle du Bourg de Blanmont en la dicte diocèse de Besançon, devant le grand autel de lad. chapelle* »⁴⁷ que le seigneur de Montjoie, « *prisonnier en le château de Blâmont* »⁴⁸, est libéré et se reconnaît vassal de Thiébaud VI de Neufchâtel, chef de la maison depuis la mort de son père en 1366-1367.

Le dernier quart du XIV^e siècle est marqué par une rivalité exacerbée entre les Neufchâtel et les Montfaucon, comtes de Montbéliard. En dépit d'une alliance avec d'autres barons contre les prétentions de Philippe le Hardi face à Marguerite de France, ces deux familles sont en pleine lutte d'influence. Entre le 4 et le 6 avril 1369, Alix de Montbéliard, marquise de Bade et son époux Valérand, comte de Thierstein, signifient à Thiébaud qu'ils ont vendu au comte de Montbéliard (le

39 BIRQUY 2008, p. 91.

40 MATILE 1844-1848, n°528, p. 472-473.

41 DUVERNOY 1847, p. 29.

42 A.D.D. 1 B 327 - Dénombrement de Thiébaud de Neufchâtel (1343).

43 RICHARD 1851, p. 50-51.

44 A.D.D. E.P.M. 402 cité par BOUVARD 1997, p. 84.

45 Remarquons toutefois qu'un curé de Blamont apparaît comme témoin à plusieurs reprises : en 1322 dans un acte relatif à la dot de Catherine de Neufchâtel : « *Pierre curie de Blancmont* » (A.N. K 2144) ; en 1336 pour le préparer le mariage de Thiébaud et Guillemette de Vienne : « *monseigneur Pierre curey de Blancmont* » (A.D.A. 1 E 133) ; en 1337 (n.s.) « *Pierre curei de Blanmont* » (B.M.B. DROZ 25 fol. 158 r°) ; en 1347 « *M. Pierre curey de Blanmont* » (B.M.B. DROZ 25 fol. 233 v°). Néanmoins, en 1358 il est dit « *M. Pierre dit Mériat, chapellain de Blamont* » (B.M.B. DROZ 25 fol. 158 v°). Ces variations indiquent sans doute la demande des fidèles de disposer d'une paroisse et les hésitations avant la création de celle-ci.

46 CLOUZOT 1940, p. 59 (*capellanus*) et p. 92 (*ecclesia*).

47 B.M.B. DROZ 24 fol. 96 r°.

48 B.M.B. DROZ 24 fol. 85 r°.

frère d'Alix) la suzeraineté sur le Châtelot, Belmont, Cusance, Montjoie⁴⁹ et le « *fied de la forteresse et de la chastellenie de Blamont près Montbéliart* »⁵⁰.

La montée en puissance du comte de Montbéliard inquiète ses voisins. La comtesse de Bourgogne, Marguerite de France, interdit formellement à Thiébaud de rendre hommage pour la première série de fiefs sous prétexte que la vente ne lui fut pas soumise. Elle demande au gardien de Bourgogne de saisir une partie des fiefs dès le mois de mai⁵¹. Les Neufchâtel bénéficient alors du soutien des ducs d'Autriche, opposés au comte de Montbéliard, qui usent de leur droit de retrait lignager pour acquérir la suzeraineté sur ces terres au mois d'août 1369⁵². Blamont est toutefois exclu de cette accord et reste dans la mouvance de Montbéliard, attestant d'une place bien distincte de cette châtelainie. Dans ce contexte, Thiébaud VI entend renforcer sa position de Blamont. Il cède à l'été 1370 ses droits sur l'angal aux bourgeois qui doivent « *tourner et convertir en la reparation et renforcement des deux bourgs dessusd. de Blamont par la forme et maniere que s'ensuit: c'est assavoir premièrement que en quelque lieu que vues seront et regardées par mon châtelain de Blamont ensemble lesd. bourgeois, choses plus nécessaires pour renforcer lesd. bourgs et là où plus grand besoin seroit tant en murie que en ouvraiges de bois par main de chapuis pour amender le renchier; item pour faire chaffaut toutes fois que besoin seroit* »⁵³. L'acte est clair, il permet à la fois de mobiliser des moyens financiers en direction des fortifications urbaines et impose formellement un droit de regard du châtelain sur toutes les questions de défense. Une vingtaine d'années plus tard on trouve plusieurs mentions de l'enceinte dans des reprises de fiefs: « *Premièrement une maison et le chesaul séant à la porte. Item une coiste deray la porte de Blamont* »⁵⁴ et « *Premièrement au grant bourg de Blamont une maison de pierre le fond sur quelle siet les places appartenance à icelle maison touchant es murs dud. bourg* »⁵⁵. Elles ne permettent toutefois pas d'appréhender précisément la morphologie de l'enceinte que l'on ne connaît donc qu'à travers la documentation graphique. Celle-ci laisse apparaître le tracé probable de l'enceinte médiévale et la présence d'une porterie encadrée de deux tours et renforcée dans un second temps, probablement dans la seconde moitié du XV^e siècle, par une enceinte supplémentaire couvrant une barbacane.

Le 26 mars 1386 (n.s.) Thiébaud VI rend hommage à Philippe le Hardi, devenu comte en 1384 après les morts successives de Marguerite de France, qui avait finalement épousé Philippe, et de son fils Louis de Mâle. Thiébaud reprend: « *Premièrement mon chastel de Blamont et toute la situation d'icellui ensemble les doux bourgs dessoubz esquelz doux bourgs à VIII^{xx} bourgeois ou environ et font my [sic] justiciables de toute justice haulte et basse et moyenne sans cognoissance d'autres* »⁵⁶. S'ensuit le four de Blamont, le marché, les forêts et bois, la grange de Thulay, les moulins de Blamont puis le reste de la châtelainie à savoir 314 « *maignies d'hommes* » répartis dans 12 villages⁵⁷, des droits bannaux sur trois fours et un moulin et d'une dizaine de vassaux. Sont également associées à Blamont dans ce dénombrement la vicomté de Baume-les-Dames, la conduite du chemin de Pontcharrot à Palente,

49 B.M.B. DROZ 24 fol. 116 v°.

50 A.D.D. E.P.M. 380 (original) et B.M.B. DROZ 24 fol. 122 r° - v°.

51 B.M.B. DROZ 24 fol. 123 v° - Original A.D.D. E.P.M. 380.

52 B.M.B. DROZ 24 fol. 124 r° - 129 v°.

53 A.D.D. E.P.M. 393. Cet acte est publié dans COLLECTIF 1838, p. 513-515.

54 B.M.B. DROZ 25 fol. 87-88 - Dénombrement de Guillaume de Voillans (1392).

55 B.M.B. DROZ 25 fol. 213 r° - Reprise de fiefs de Jean de Glay (1393).

56 B.M.B. DROZ 25 fol. 169 r° - 192 r°; B.N.F. n.a.f. 3535, n° 556, fol. 446 v° - 451 v°.

57 Roches-lès-Blamont, Ecurcey, Autechaux-Roide, Bondeval, Seloncourt, Meslières, Glay, Grandfontaine, Reclère, Abbévillers, Villars-lès-Blamont, Chamabon.

les gardes de l'abbaye de Lieucroissant et de Lanthenans, alors qu'aucun lien juridique n'unit ces entités.

Les seigneurs de Neufchâtel résident occasionnellement dans cette seigneurie⁵⁸. À la fin du XIV^e siècle, Blamont intègre fréquemment les titulatures, notamment dans les actes suisses. Thiébaud VI y porte fréquemment le titre de comte de Neufchâtel et de seigneur de Blamont bien que la terre éponyme ne fut jamais érigée en comté : « [...] *nobili et generoso domini domino Theobaldo comite de Novo Castro domino in Blamont ac Langravio in Palmis* »⁵⁹. Les titres sont parfois intervertis et on trouve ainsi les formules « *signour de Nuefchasel de la diocese de Besançon et comte de Blammont* »⁶⁰, « *nobili generoso et potenti domino Theobaldo comite et domino Novi Castri Albi Montis et vice comite de Palma Bisuntinensis diocesi* »⁶¹ et « *Thiebaul seigneur de Nuefchastel et conte de Blancmont* »⁶² Thiébaud est parfois désigné, à juste titre, comme « *seigneur de Nuechastel et Blancmont* »⁶³. Si le titre de comte, au fondement contestable, atteste en tous les cas de l'importance accordée à la place de Blamont notamment dans la sphère d'influence bâloise où les Neufchâtel s'implantent alors fortement en s'appuyant sur leur seigneurie limitrophe de Blamont⁶⁴.

Au début du XV^e siècle, Blamont apparaît comme l'un des bourgs les plus dynamiques du secteur après Montbéliard, Clerval et Rougemont⁶⁵. Les bourgeois disposent comme ceux de Neufchâtel d'une dispense au péage de Pont-de-Roide qui favorise le développement du bourg⁶⁶. Dans son testament, Thiébaud VI fait un modeste legs à l'hôpital, 10 sous, et prévoit que Blamont aille à son petit-fils Thiébaud VIII⁶⁷. Ce dernier réalise en 1407 une reprise de fiefs très proche de celle de 1386⁶⁸. Le bourg compte toujours 160 bourgeois et un peu plus de 300 maignies d'hommes. Les Neufchâtel y séjournent à diverses reprises⁶⁹, mais, les guerres du début du XV^e siècle font beaucoup de dégâts dans la seigneurie. En 1424 et 1425, Thiébaud VIII s'engage dans un conflit avec l'évêque de Bâle. Il refuse un remboursement du prélat pour des terres engagées, préférant les conserver. Cette guerre tourne au désavantage des Neufchâtel et le secteur est ravagé par les troupes suisses. Les auteurs signalent que les destructions furent concentrées sur Clémont et Héricourt mais le secteur de Blamont, voisin, dut également souffrir. En effet, en 1433, Thiébaud obtient l'autorisation du duc de Bourgogne d'affranchir de la mainmorte ces sujets des châtelainies de l'Isle et de Blamont qui subissent une grave crise démographique en raison des guerres⁷⁰. Libéré sur rançon au printemps 1426, il signe un traité de paix qui prévoit que les villages de Damvant, Reclère et Grandfontaine soient démembrés de la seigneurie de Blamont. Aujourd'hui encore, ils sont en territoire suisse.

58 B.M.B. DROZ 24 fol. 210 r° - v° - Dénombrement « *donné au chastel de Blamont* » (1389).

59 B.M.B. DROZ 24 fol. 229 v° (19 juin 1391).

60 B.M.B. DROZ 24 fol. 353 v° (1387).

61 B.M.B. DROZ 25 fol. 47 v° - 48 r° (1399).

62 TROUILLAT, VAUTREY 1867, p. 188 (1402).

63 TROUILLAT, VAUTREY 1867, p. 190 (1403).

64 Sur ce point, se reporter au chapitre 6 (vol. 1).

65 Il apparaît ainsi parmi les 7 bourgs disposant de 10 critères de centralité dans l'étude des bourgs castraux du Doubs (BOUVARD 2006, p. 82-83).

66 B.M.B. DROZ 24 fol. 24 r° (début XV^e s.).

67 A.D.J. 354 E.

68 B.N.F. n.a.f. 3535, n° 556, fol. 446 v° - 451 v° ; A.D.D. E.P.M. 380 (copie).

69 Deux lettres octroyant des héritages vacants, en 1347 et 1405 sont signées « en nostre chastel de Blamont » (B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 170 r° et 171 v°).

70 B.M.B. DUVERNOY ms. 17, p. 76 cité par BOUVARD 1997, p. 86.

En 1430, Agnès de Montbéliard rédige son testament immédiatement suivi d'un codicille. Parmi les témoins se trouve « *noble damoisel Thiebault de Neufchastel seigneur de Blamont son filz* »⁷¹ qui porte ce titre tout au long de cette décennie⁷². Ce n'est pourtant qu'en 1439 que Thiébaud VIII lui confie officiellement cette terre à l'occasion de son émancipation⁷³. Le « *chastel et forteresse* » n'a pas souffert du précédent conflit et les vassaux rendent hommage régulièrement⁷⁴, toutefois, Thiébaud IX doit faire face aux conséquences de la guerre avec une population en nette diminution : 69 bourgeois en 1440-1441 soit moitié moins que 30 ans plus tôt⁷⁵. À moins de 30 ans, le seigneur de Blamont devient maréchal de Bourgogne en 1443⁷⁶. Presque aussitôt il doit faire face aux Écorcheurs qui sillonnent le pays et qui s'en prennent bientôt à plusieurs places des Neufchâtel. Le château de Blamont est pris et mis à sac en 1445⁷⁷. L'année suivante, Thiébaud IX reçoit une licence du duc l'autorisant à jouir de Blamont, régularisant la donation de 1439 faite sans le consentement ducal⁷⁸. Le mois suivant, Thiébaud IX rend ainsi hommage pour son fief de Blamont⁷⁹.

À l'aube des guerres de Bourgogne, la population de Blamont a encore décliné avec 57 bourgeois en 1470⁸⁰. Le conflit entre le duc de Bourgogne Charles le Téméraire et les Confédérés semble bientôt inévitable. En 1474, Claude de Neufchâtel passe en revue des troupes à Montjustin tandis que les troupes stationnées à Blamont, Héricourt, Baume-les-Dames et l'Isle-sur-le-Doubs sont inspectées par Claude de Dinteville⁸¹. La guerre fait bientôt rage. À l'été 1475, Blamont est assiégé pendant les dix premiers jours d'août⁸². La place tombe et elle est incendiée⁸³. Surtout, elle reste entre les mains de l'ennemi. Ce n'est que trois ans plus tard, en 1478, que l'évêque de Bâle cède les seigneuries de Blamont, Clémont et Pont-de-Roide à Henry et Claude de Neufchâtel⁸⁴. La population a encore diminué en raison du conflit et, en 1481-1482, il ne reste plus que 38 bourgeois⁸⁵.

71 A.D.H.S. 48 J 35 - Testament et codicilles d'Agnès de Montbéliard.

72 En 1433 et 1435 dans les partages avec son frère (A.N. K 1799 (3)), en 1435 dans un acte l'opposant à Jacques Antoine de Grammont à propos de la justice de l'Isle (A.D.D. 7 E 3083), en 1439 dans le compte du receveur de Neufchâtel (A.N. K 1799 (1), fol. 14 v°).

73 A.D.D. E.P.M. 380 (1439) - Donation de Blamont par Thiébaud VIII de Neufchâtel à son fils aîné. Sans le justifier E. CLERC (1846, p. 457) place cette donation en 1426. A. BOUVARD (1997, p. 87) la place en 1409 en reprenant la date erronée indiquée en marge de l'acte par l'archiviste.

74 Reprise de fiefs de Renaut Oudriat de Tavanès, le 15 mars 1424 (n.s.) (B.M.B. DROZ 25 fol. 278 v°); de Richart Barbaiche de Rosières le 28 février 1424 (n.s.) (B.M.B. DROZ 25 fol. 274 v°); Jean de Vyt le 24 juillet 1421 (B.M.B. DROZ 25 fol. 285 r° 286 v°); Guillaume d'Appenoy en mai 1423 (B.M.B. DROZ 25 fol. 134r° - v°).

75 BOUVARD 1997, p. 90.

76 26 ans d'après les *Mémoires* de LA MARCHE (ARBAUMONT, BEAUNE, 1883, p. 269); Thiébaud pourrait toutefois être légèrement plus âgé puisqu'il est l'aîné et qu'une mention indique que son frère était né en 1415 (pour les détails se reporter à la généalogie).

77 CLERC 1846, p. 466.

78 A.D.D. E.P.M. 380 - Permission donnée par le duc de prendre possession de Blamont (mercredi 16 mars 1446 (n.s.)). La donation repasse ensuite devant le bailli d'Amont (B.M.B. DROZ 25 fol. 423 v°) en 1447.

79 A.D.D. E.P.M. 380 - Reprise de fiefs faite par Thiébaud de Neufchâtel au comte de Bourgogne (21 avril 1446 (n.s.)).

80 BOUVARD 2006, p. 175.

81 A.D.C.O. B 11 816.

82 BERNOULLI 1895, p. 515-516.

83 A.N. K 2245 (4) : Girard Paray, bourgeois de Blamont demande à ce que lui soit adressées « *ses lectres de franchise lesquelles ont estes perdue et brulee au momen [?] des guerres d'Alemaigne et Bourgoigne au chaistel et forteresse dud. Blamont* » (acte non daté).

84 A.D.D. E.P.M. 380 - Cession par l'évêque de Bâle des seigneuries de Blamont, Clémont et Pont-de-Roide (1478).

85 BOUVARD 1997, p. 90.

En 1479, la branche cadette de Neufchâtel rejoint pour l'essentiel le camp français qui envahit alors le comté de Bourgogne. Dans la branche aînée, Henry, seigneur de Neufchâtel (et de Blamont dans les chroniques suisses⁸⁶), rallie le roi de France en jurant toutefois de ne pas le servir contre les intérêts de Bourgogne. Henry et Claude, qui agissent ensemble, tentent de pourvoir au développement de la seigneurie. En 1495, ils concluent un accord avec Éberard, duc de Wurtemberg, afin de dispenser du péage d'Audincourt les habitants de la châtellenie de Blamont⁸⁷. La comptabilité de Clément conserve le souvenir du passage de Guillaume de Neufchâtel, seigneur de Montrond, à Blamont, avec 15 compagnons et 13 chevaux, du samedi 20 au jeudi 25 août 1503⁸⁸. Peu après, à la fin de l'année 1504, Henry de Neufchâtel meurt, quelques mois seulement avant ses deux frères Claude et Guillaume. Au décès de ce dernier, la seigneurie de Blamont est rapidement occupée par le duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard.

4.3 Blamont après les Neufchâtel

Les sources concernant Blamont à l'Époque moderne sont nombreuses et il ne nous appartient pas ici de les développer. Les querelles de successions autour de Blamont sont nombreuses, comme pour l'ensemble des biens familiaux. La seigneurie est revendiquée à la fois par la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu, héritière d'après les clauses instaurées dans le testament de Thiébaud IX, et Guillaume de Fürstenberg et Félix de Werdenberg qui revendiquent leur héritage en vertu du testament de Guillaume de Neufchâtel qui a légué ses biens à ses nièces, les filles de Claude.

Si ces deux derniers occupent la plupart des seigneuries comtoises, le duc Ulrich de Wurtemberg, comte de Montbéliard, a occupé la place de Blamont dès 1506 et la conserve. On trouve ici ou là des actes de Guillaume de Fürstenberg adressé à « *nosd. chastelains et officiers dud. Blamont et Clemont* »⁸⁹ mais en réalité seule la première des deux places est entre ses mains. Pendant cette période, cette terre est administrée par le bailli de Montbéliard⁹⁰. Le duc de Wurtemberg avait acheté les prétentions de la branche cadette à la fin de l'année 1505 mais n'était pas entré en conflit avec Guillaume de Fürstenberg pour les trois autres seigneuries.

Guillaume vend ses prétentions à l'archiduc d'Autriche qui s'en sépare auprès de Gabriel de Salamanque, comte d'Ortembourg, en 1525. En dépit des reprises de fiefs du comte d'Ortembourg pour « *Blamont le chasteaul et le domaine* »⁹¹, le duc de Wurtemberg ne renonce pas à sa possession. Appelé dans l'Empire pour gérer d'autres affaires il engage en 1526 Blamont au canton de Soleure avec une clause de rachat⁹². Une dizaine d'années plus tard, pour obtenir l'appui du roi de France, il reprend ces engagères et en transmet une partie dont Blamont à François I^{er}. Victorieux dans son duché de Wurtemberg, il rembourse ses engagères et récupère ses terres où il introduit la Réforme. Succédant à son oncle Georges, Christophe, fils d'Ulrich de Wurtemberg, entreprend de reconstruire le château et les fortifications de Blamont à compter de 1546. Les traces qui subsistent et la plupart des documents décrivant le château correspondent à cet état.

86 « *Heinrich von Neuenburg, Herr von Blamont* ».

87 A.N. K 1820.

88 A.D.D. E.C.M. 1230 - Compte de Clément (1503 n.s.), fol. 7 v°.

89 A.N. K 2245 (3).

90 En 1518, on trouve ainsi mention du « *bailli Andlost de Klingen, bailly de Montbéliard et dud. Blamont* » (A.N. K 2245 (4)).

91 A.N. K 1799.

92 BEURLIN 1889, p. 15 ; A.N. K 1799 (3) - Dénombrement de Gabriel de Salamanque.: « [...] *conte de Montbeliardt [...] a occupe lesd. chasteaul terre et seigneurie [...] et depuis les a mis en gaige a ceulx de Saleurre quilz les detiengnent presentement [...]* ».

Blamont subsiste sous l'administration des comtes de Montbéliard qui y entreprennent régulièrement des modernisations. En 1598, une herse et une meurtrière viennent équiper la porte qui dessert les jardins à l'est⁹³. L'ensemble est décrit quelques années plus tard, en 1602 : « *C'est une ville et un château bien fortifié [...] Dans cette forteresse, son excellence le prince et seigneur Christophe, duc de Wurtemberg et de Teck comte de Montbéliard a fait édifier en l'an 1546 non seulement une résidence princière mais aussi de nécessaire ouvrages défensifs* »⁹⁴. Des réparations sont réalisées régulièrement⁹⁵ et les architectes Claude Flamand et Heinrich Schickhardt réalisent plusieurs projets d'extension au début du XVII^e siècle⁹⁶.

Blamont profite alors de son ascendant sur la seigneurie voisine de Clémont. Les officiers sont communs et, depuis la destruction du château de Clémont, les habitants de ce lieu sont contraints à faire corvées et garde à Blamont en dépit de leur charte de franchise⁹⁷. Les travaux de fortifications effectués et les garnisons devaient être suffisantes car le château ne fut pris ni pendant les guerres de Religion de la fin du XVI^e siècle ni la guerre de Trente Ans. Lors de la conquête française, en 1676, la place capitule. La paix de Nimègue laisse Blamont de côté et les français l'occupent malgré les protestations des comtes de Montbéliard.

Le « *château dud Blamont consistant en tours, bastions, bastimens, fossez et murailles avec un verger et jardin enclos dans les muraille d'icelluy emplanté en partie d'arbre [...]* »⁹⁸ reste sous influence française à l'exception de quelques courts épisodes. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, la France y entreprend de nombreux travaux consistant en réparations, modernisations et extension. Cormontaigne prévoit même de réaliser un ouvrage avancé au niveau du château primitif, en contrebas⁹⁹. Une documentation significative est aujourd'hui conservée aux archives du Génie au château de Vincennes. Face à l'armée de Bohême, à la fin de l'année 1813, la place presque vide se rend. Le sort de la place est réglé en 1836 puis en 1840 au profit de Pont-de-Roide : « *À l'égard de Blamont, je pense comme le Comité et la Commission de Défense, que c'est un poste dont on ne peut tirer aucun parti, et qui est à abandonner* »¹⁰⁰.

4.4 Liste d'officiers

- 1295 (*circa*)- : Henry Vouez de Porrentruy, châtelain¹⁰¹ (incertain)
- 1326 : Simmonet dit Guerdons de Roche, maire¹⁰²
- 1340¹⁰³-1348¹⁰⁴ : Jehan de Voillans, châtelain

93 A.D.D. E.C.M. 1086 fol. 77 cité par BOUVARD 1981-82, p. 136.

94 H. SCHICKHARDT, *Beschreibung einer Reiss [...] in Italian gethan, Montbéliard*, 1602, p. 200-201 cité par BOUVARD 1997, p. 88.

95 Entre 1602 et 1606 on reconstruit la porte et le pont levis du château, BOUVARD 2001, p. 81.

96 Ces documents sont évoqués dans BOUVARD 1997, p. 88-91.

97 A.N. K 2245 (3).

98 A.D.D. E.P.M. 395 cité par BOUVARD 1997, p. 88-89 (début XVIII^e s.).

99 Bibliothèque du Génie. 76-78. Collection Laffite, *Mémoire de Cormontaigne*, vol III.

100 Service Historique de la Défense, château de Vincennes. Archives du Génie, Article 4 Section 1 Paragraphe 4 Con 2 n°30 Disc 2 Dossier 2.

101 D'après LOYE 1890, p. 116-117. Il est mentionné pour faire bâtir un château ou maison forte et y résider. Cette obligation est à mi-chemin entre celle d'un simple officier, avec obligation de résidence permanente, et celle d'un vassal, habituellement limitée à 40 jours. L'acte date de 1304 (DROZ 25 fol. 204 v° - 205 r°).

102 A.N. K 1798 (2) fol. 141 v°.

103 B.M.B. DROZ 25 fol. 17 r°.

104 B.M.B. DROZ 24 fol. 234 r° et A.N. K 1798 (2) fol. 155 v°.

- 1346: Guiot de Fontaine de Blamont, maire¹⁰⁵
- 1347: Estevenin de Reselieres [Reclère?], maire¹⁰⁶
- 1358: Pierre dit Meriat, chapelain¹⁰⁷
- 1371: Vuillamier d'Autechaulx, maire¹⁰⁸
- 1360-1397¹⁰⁹: Perrin Jurdon [ou Guerdons] de Roche, châtelain
- 1373: Jacques de Seloncourt, maître de l'hôpital¹¹⁰
- 1375: Thiébaud de Laissey, châtelain¹¹¹
- 1396: Jean Lesclat [ou Luclat], receveur¹¹²
- 1297: Huguenin de Provenchères¹¹³
- 1399: Jehan dit le Camus d'Esuel [Asuel], châtelain¹¹⁴
- 1399: Odot Vuillainier, Prevôt¹¹⁵
- 1399: Jean de Boncourt, châtelain¹¹⁶
- 1418¹¹⁷-1424: Thiébaud [de Blamont?], châtelain¹¹⁸ (douteux)
- 1424: Richard d'Hérimoncourt, châtelain¹¹⁹
- 1424: Huguenin Choux, prévôt¹²⁰
- 1432: Jean Mermet de Bondeval, prévôt¹²¹
- 1432: Jean Pequegnot de Pierrefontaine, prévôt¹²²
- 1440: Jean Pequegnot de Pierrefontaine, receveur¹²³
- 1442: Humbert de Montarbois¹²⁴
- 1446: Liébaud de Bouzey, châtelain¹²⁵
- 1446: Perrin de Gronne, prévôt¹²⁶

105 B.M.B. DROZ 25 fol. 67 v°.

106 B.M.B. DROZ 24 fol. 233 v°.

107 B.M.B. DROZ 25 fol. 158 v°. Il est désigné à de nombreuses reprises comme curé (voir note n°42).

108 B.M.B. DROZ 25 fol. 33 v° et 233 r°.

109 B.N.F. n.a.f. 3535, n°78, fol. 116 v°- 117 v° – ARNOUX 1970, p. 91.

110 B.M.B. DROZ 24 fol. 99 r°.

111 Généalogie famille Laissey (Documentation Debry).

112 TROUILLAT, 1867, p. 701.

113 B.M.B. DUVERNOY 58, p. 343.

114 B.M.B. DROZ 24 fol. 266 v°.

115 B.M.B. DROZ 24 fol. 267 v°.

116 B.M.B. DROZ 25 fol. 49 r°.

117 B.M.B. DUVERNOY 58, p. 343.

118 AN K 1799 (3) - Dénombrement de Gabriel de Salamanque. douteux car copié du cartulaire de Neufchâtel sans que l'on retrouve mention de cette fonction. Peut-être est-ce une confusion avec Thiébaud de Blamont, vassal des Neufchâtel.

119 A.D.D. 1 B 2284 cité par ARNOUX 1970, p. 91.

120 PÉGEOT 1993, Annexe, p. 19.

121 TROUILLAT, VAUTREY 1867 p. 302.

122 TROUILLAT, VAUTREY 1867 p. 302.

123 PÉGEOT 1993, Annexe, p. 20.

124 B.M.B. DUVERNOY 58, p. 343.

125 A.D.D. E.P.M. 142 n°35 cité par Documentation DEBRY.

126 A.D.D. E.P.M. 142 n°35 cité par Documentation DEBRY.

- 1446 : Perrin Bridelet, portier¹²⁷
- 1450 : Ferry de Rocourt, châtelain¹²⁸
- 1462-1472 : Esme Peurressey, châtelain¹²⁹
- 1478-1501 (puis 1518-1525 et 1540-1545) : Jean Henry, receveur¹³⁰
- 1495 : Aymé Ladroye, receveur¹³¹
- 1505 : Guillaume de Quennes, châtelain¹³²

Il faut signaler la famille Guerdons de Roche qui fournit plusieurs officiers puis prend le nom de Blamont¹³³. Ces vassaux occupent des charges importantes. Jean de Blamont est parmi les exécuteurs testamentaires de Thiébaud VI et son épouse reçoit une donation en draps dans le même acte¹³⁴.

5. CONCLUSION

Blamont fait partie de la première vague d'expansion du lignage, à la fin du XIII^e siècle, marquée notamment par le partage de Montbéliard. À la différence de Clémont ou du Châtelot acquis au cours de cette même période, les efforts de développement déployés par les Neufchâtel s'y avèrent plus efficaces et, de la Révolution à la fin du XIX^e siècle, Blamont dispose du statut de chef-lieu de canton.

La position de Blamont lui confère un grand intérêt car il s'agit de la possession la plus orientale du lignage, à la frontière de l'évêché de Bâle. Cette place permet par ailleurs de verrouiller la zone située au sud du comté de Montbéliard en complément des territoires dont la famille dispose déjà. Lors de l'expansion en Suisse à la fin du XIV^e siècle, l'importance de Blamont ressort par sa présence dans la titulature des seigneurs de Neufchâtel, parfois associé à un titre comtal pourtant illégitime.

Blamont apparaît comme une place de premier ordre comme en témoignent les actions de développement déployées. Les Neufchâtel y entreprennent la construction d'un nouveau château alors que le plus souvent ils se contentent de récupérer une place existante. Quelques années plus tard, en 1308, ils accordent une charte de franchise, immédiatement après l'Isle-sur-le-Doubs, autre centre névralgique du lignage, et trois ans avant la terre éponyme de Neufchâtel. Au milieu du siècle, c'est à Blamont qu'ils décident de faire édifier un hôpital avant d'accorder une nouvelle série de droits pour améliorer les défenses de la ville.

La faiblesse des traces archéologiques ne nous permet pas de connaître les qualités résidentielles de la place mais quelques actes sont signés de Blamont. Le plus souvent toutefois, les seigneurs résidaient dans leurs châteaux de Neufchâtel distant d'une douzaine de kilomètres seulement. Les qualités défensives du site sont modérées. Il résiste au passage des Suisses en 1425 mais, un demi-siècle plus tard, dix jours de siège suffisent à sa chute. Les atouts topographiques sont pour

127 Généalogie Debry.

128 A.D.D. E.P.M. 142 n°35 cité par Documentation DEBRY.

129 BOUCHEY 1862 t. I p. 364 et t. II, p. 910 et B.M.B. DUVERNOY 58, p. 343.

130 PÉGEOT 1993, Annexe, p. 20.

131 PÉGEOT 1993, Annexe, p. 19.

132 Main levée de la main morte de Gérard Jean Sire (1505) cité dans Documentation Debry.

133 TROUILLAT, VAUTREY 1867, p. 188 et p. 190.

134 A.D.J. 354 E - Copie du testament de Thiébaud VI.

beaucoup dans sa valeur expliquant l'usage de Blamont comme place-forte jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Sur le plan administratif, cette seigneurie contrôle un espace clairement défini sur le plan géographique correspondant au plateau situé entre Montbéliard au nord et le Lomont au sud. Dès la fin du XV^e siècle, les officiers de Blamont exercent leur autorité sur la seigneurie voisine de Clémont, située au sud, de l'autre côté du Lomont. Les documents ont conservé les noms de nombreux officiers. Au début du XVI^e siècle, la seigneurie rapporte 300 à 400 livres contre 500 livres pour Héricourt¹³⁵.

Hormis la garde du prieuré de Dannemarie qui dépend de cette seigneurie, Blamont est associé dans plusieurs reprises de fiefs à des droits anciens des Neufchâtel : garde de l'abbaye de Lieucroissant et du prieuré de Lanthenans, conduite du chemin de Pontcharrot à Palente, vicomté de Baumes-Dames. Ils sont sans lien strict avec cette seigneurie mais il est notable qu'ils lui soient associés.

Blamont est un bon révélateur de l'expansion des Neufchâtel. Acquis dans leur première expansion à la fin du XIII^e siècle, elle devient une tête de pont pour étendre leur influence vers l'est. Dans la seconde moitié du XV^e siècle, le nom de la seigneurie est associé aux plus hautes fonctions bourguignonnes en la personne de Thiébaud IX de Neufchâtel : « *Ainsi fut faict le seigneur de Blamont mareschal de Bourgogne* »¹³⁶.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.D. E.C.M. 1015 : Inventaire des meubles et effets du château (1793)*.
- A.D.D. E.C.M. 1026-1223 : Longue série des comptes du receveur (1507-1789)*.
- A.D.D. E.P.M. 380 : Reprises de fiefs ou demande de reprises de fiefs de 1290, 1386 (n.s.), 1343, 1407, 1445, 1473 - Donation de Blamont par Thiébaud VIII à Thiébaud IX (1439) - Cession de Blamont à Henry et Claude de Neufchâtel par l'évêque de Bâle (1478) - Mandement de Maximilien pour faire saisir la place (1506).
- A.D.D. E.P.M. 385 : Inventaire des biens, des armes et munitions (1556) ; règlement d'escharguet du château (1603 ; 1628 ; 1633 ; 1650) ; devis et marchés pour réparations au château (1706 ; 1712).
- A.D.D. E.P.M. 389 : Acensement de places dans les fossés et sur les boulevards de Blamont (1520-1789)*.
- A.D.D. E.P.M. 402 : Fondation de l'hôpital de Blamont (1351)*.
- A.D.D. E 1657 : États des revenus et comptes et dépenses de Blamont (1482-1788)*.
- A.N. K 2103 : Comptes du receveur de Blamont (1478, 1481, 1483-84 et 1501-1502)*. Non consultés car ce dépôt était fermé au cours des séjours aux Archives Nationales.
- A.N. K 1950 : Officiers des seigneuries de Blamont et Clémont (1562-1790)*.
- A.N. K 2022 : Délimitation de la seigneurie de Blamont*.
- A.N. K 2102 : Inventaire des titres relatifs à Blamont, revenus de la seigneurie (XVI^e-XVII^e s.)*.

135 PÉGEOT 1993, Annexe, p. 100.

136 LAMARCHE p. 49.

- A.N. K 2144 : Comptes des revenus du seigneur de Tantonville à Blamont (1538-1552).
- Archives de l'ancien évêché de Bâle, Porrentruy B 207/4 fol. 55 : Extrait de compte de Blamont (1439-1440) cité par ARNOUX 1970, note 460, p. 101 bis*.
- Archives de l'ancien évêché de Bâle, Porrentruy B 237/38 (1440-41)* cité par PÉGEOT 1993.

6.2 Bibliographie

Aimé 1993 : AIMÉ Gérard; *Rapport de prospection 1993* [disponible au S.R.A. de Franche-Comté].

Beauséjour, Godard 1909 : BEAUSÉJOUR Gaston, GODARD Charles, *Pesmes et ses seigneurs du XIII^e au XVIII^e siècle*, t. II, Imp. L. Bon, Vesoul, 1909.

Bernoulli 1895 : BERNOULLI August, *Basler Chroniken herausgegeben von der Historischen und Antiquarischen Gesellschaft in Basel*, t. V, Hirzel, Leipzig, 1895.

Beurlin 1889 : BEURLIN Pierre-Frédéric, *Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie de Blamont dépendance du comte de Montbéliard*, 1889, s.l. [version en ligne]

Birquy 2008 : BIRQUY Jean-Claude, *Les seigneurs de Neufchâtel*, J.C. Birquy, Isle-sur-le-Doubs, 2008.

Bougenot, Prost 1904 : BOUGENOT Étienne-Symphorien., PROST Bernard, *Cartulaire de Hugues de Chalon (1220-1319)*, Publications historiques et archéologiques de la société d'émulation du Jura, Declume, Lons-le-Saunier, 1904.

Bouvard 1981-82 : BOUVARD André, « Les entrées fortifiées de châteaux et d'enceintes collectives en Franche-Comté », *Bulletin et mémoires de la société d'émulation du Jura*, 1981-82, p. 123-196.

Bouvard 1997 : BOUVARD André, « Clémont - Montéchéroux », *Les peuplements castraux de la Montagne du Doubs*, vol. III, [thèse de 3^e cycle], A.N.R.T., 1997, p. 397-403.

Bouvard 2001 : BOUVARD André, « Un ingénieur à Montbéliard, Heinrich Schickhardt. Dessins et réalisations techniques (1593-1608) », *Bulletin et Mémoires de la société d'émulation de Montbéliard*, n°123, 2001.

Bouvard 2006 : BOUVARD André, *Châteaux et bourg de la Montagne du Doubs, Tome 1, aspects méthodologiques, typologiques et historiques*, Société d'émulation de Montbéliard, Montbéliard, 2006.

Chevalier 1767 : CHEVALIER François-Félix, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, Delhorme, Lons-le-Saunier, 1767.

Clerc 1846 : CLERC Édouard, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, Imp. Bintot, Besançon, 1846.

Clouzot 1940 : CLOUZOT Étienne, *Pouillés des provinces de Besançon de Tarentaise et de Vienne*, Imprimerie nationale, Paris, 1940.

Collectif 1838 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. I, Imp. Saint-Agathe, Besançon, 1838.

Collectif 1839 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. II, Imp. Saint-Agathe, Besançon, 1839.

Duvernoy 1832 : DUVERNOY Charles, *Éphémérides du comté de Montbéliard*, Imprimerie Charles Deis, Besançon, 1832.

- Duvernoy 1847** : DUVERNOY Charles, *Les villages ruinés du comté de Montbéliard avec quelques autres d'origine moderne*, Imp. Javel, Arbois, 1847.
- Guyotjeannin, Tock 1999** : GUYOTJEANNIN Olivier, TOCK Benoît-Michel, « *Mos presentis patrie* : les styles de changement du millésime dans les actes français (XI^e-XVI^e siècles) », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1999, vol. 157-1, p. 41-109.
- Laplaige 2012** : LAPLAIGE Clément, *Comparaison de signaux (géophysique, Lidar) utilisés dans l'étude des dynamiques anthropiques et naturelles*, thèse de 3^e cycle, Besançon, 2012.
- Lelong 1986** : LELONG Sylvie, *Les seigneurs de Neuchâtel-Bourgogne, extension d'une puissance en comté (fin XIII^e-début XV^e siècles)*, mémoire de maîtrise, Paris, 1986.
- Matile 1844-1848** : MATILE George-Auguste, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, J. Attinger, Neuchâtel, 1844-1848.
- Nègre 1991** : NÈGRE Ernest, *Toponymie générale de la France*, t. III, Droz, Genève, 1991.
- Pégeot 1993** : PÉGEOT Pierre, *Vers la Réforme : un chemin séparé. Montbéliard, Porrentruy et leur région du XIV^e siècle au XVI^e siècle*, [doctorat d'état], Paris IV, 1993.
- Richard 1840** : RICHARD Jean-François-Nicolas, *Recherches historiques et statistiques sur l'ancienne seigneurie de Neuchâtel au comté de Bourgogne*, Charles Deis, Besançon, 1840.
- Richard 1851** : RICHARD *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. II, De Cornu, Besançon, 1851.
- Trouillat 1852** : TROUILLAT Joseph, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. I, Vicror Michel, Porrentruy, 1852.
- Trouillat 1854** : TROUILLAT Joseph, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. II, Victor Michel, Porrentruy, 1854.
- Trouillat 1861** : TROUILLAT Joseph, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. IV, Victor Michel, Porrentruy, 1861.
- Trouillat, Vautrey 1867** : TROUILLAT Joseph, VAUTREY Louis, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. V, Gürtler, Porrentruy, 1867.

6.3 Iconographie

- A.D.D. C (plan) 10 : Plan du château de Blamont (XVIII^e siècle).
- A.D.D. E.P.M. 395 : Plan du château et de la ville par Claude Flamand (1617).
- A.D.D. E.P.M. 386 : Plan des halles de Blamont (1755-1788)*.
- A.D.D. 3 P 64 : Cadastre ancien de Blamont (1839).
- Archives centrale du Génie, château de Vincennes, Articles 4, Places abandonnées, plan de Blamont (1743).
- Archives centrale du Génie, château de Vincennes, Articles 8, Places abandonnées, Blamont (plusieurs relevés et projets en plans et profils de la ville et du château, XVIII^e siècle).
- Bibliothèque centrale du Génie, château de Vincennes 874-969, atlas 46 (plusieurs plans des bâtiments du château, seconde moitié du XVIII^e siècle).
- Bibliothèque centrale du Génie, château de Vincennes 76-78, Collection Laffite, Mémoires de Cormontaigne, 8 plans et projets pour le château et la ville de Blamont (1746-1747).
- Bibliothèque centrale du Génie, château de Vincennes 430-431 : Carte des environs de Blamont relative au projet générale de nouvelles fortification (1747)*.

- Bibliothèque centrale du Génie, château de Vincennes 1011 : Plan des places du royaume, Blamont fol. 66 (1733).
- B.M.B. Duvernoy 1, p. 322 : Dessin d'une porte d'entrée au linteau armorié datée de 1546.
- B.M.M. Fonds Tuefferd, plan du XVIII^e siècle reproduit par Bouvard 2006, p. 88.

BOUCLANS

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Doubs

Canton: Roulans

Commune: Bouclans

Numéro INSEE: 25 078

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	895 185	2257 400	420

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2012	E	49-50 ; 52 ; 54 ; 240 ; 309-312
Château	Ancien	1820	E	4-9 ; 11

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	Principauté	Comté de Bourgogne
Doyenné	Varais	Bailliage	Amont
Paroisse	Bouclans	Suzeraineté	–
Dédicace	saint Léger	Châtellenie	Bouclans

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Bouclans est situé à une quinzaine de kilomètres à l'est de Besançon, à 5 km au sud de la vallée du *Doubs*, sur le premier plateau jurassien.

Aucune commune du secteur ne présente de risque particulier de confusions toponymique avec ce village.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Le bourg de Bouclans, implanté sur le plateau de Nancray, est établi sur un modeste éperon dominant d'une quinzaine de mètres les dépressions situées au nord et à l'est et rattaché au plateau par une étroite bande de terre au sud. Les formations géologiques sont uniformes sur six kilomètres autour de Bouclans avec un affleurement des couches du Rauracien (j6) présentant plusieurs faciès calcaires, beige à gris, riches en polypiers ou oolithes. Seules les alluvions modernes charriées par le *Gour*, à l'est, viennent recouvrir les formations jurassiques. Au-delà de ce périmètre, l'Argovien (j5) livre des formations marno-calcaires.

L'éperon de Bouclans présente un pendage relativement fort avec une dénivellation nord/sud de 15 m pour 175 m de longueur (fig. 1). Le château, installé à l'angle nord-ouest, dans la partie la plus basse, est isolé par un fossé. Il domine la source du *Gour* située en contrebas à l'est.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le *Gour* est la principale ressource en eau du secteur, le plateau calcaire ne bénéficiant que de « modestes ruisseaux se perdant dans des entonnoirs absorbants »¹. Le secteur est largement défriché et accueille des activités agro-pastorales dont l'emprise est proche de celle que montre la carte dite de Cassini. Les massifs forestiers sont présents au sud et à l'est à 2 ou 3 kilomètres de distance. En dépit du faible débit du *Gour*, un moulin est attesté à Bouclans sur son cours et sur la carte de Cassini une installation de ce type figure au nord d'Ambre. La faiblesse de son débit a sans doute eu pour conséquence l'installation d'un moulin à vent attesté à la fin du XVI^e siècle mais détruit lors de la guerre de Trente Ans.

Les ressources minérales calcaires peuvent être extraites localement bien que leur qualité soit insuffisante pour justifier une exploitation industrielle au XIX^e ou au XX^e siècle.

2.2.3 Voies de communication

Bouclans est installé à l'intersection d'une voie orientée est-ouest qui double au sud l'itinéraire Besançon-Mandeure par la vallée du *Doubs* et d'un axe sud-nord plus modeste qui permet de rejoindre la vallée du *Doubs* en franchissant le pli très marqué qui le précède par le col de Vaite. La voie est-ouest permettait de relier la plupart des possessions de la famille de Montfaucon et constituait une route privilégiée pour ce lignage.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Le bourg occupe une surface de 5,5 hectares occupant une éminence rocheuse rattachée au plateau de Nancray au sud par une étroite bande de terre d'une centaine de mètres de largeur. Le parcellaire urbain adopte un plan ovalaire issu du développement de l'habitat selon un modèle concentrique en deux ou trois étapes (fig. 2). L'église-mère se situe sur une petite plate-forme à 200 m au nord de Bouclans au milieu d'une large dépression qui borde l'éperon du village (fig. 3). L'implantation de la nouvelle église paroissiale, au cours du XIII^e siècle probablement, s'est faite

¹ DREYFUSS 1965, p. 1.

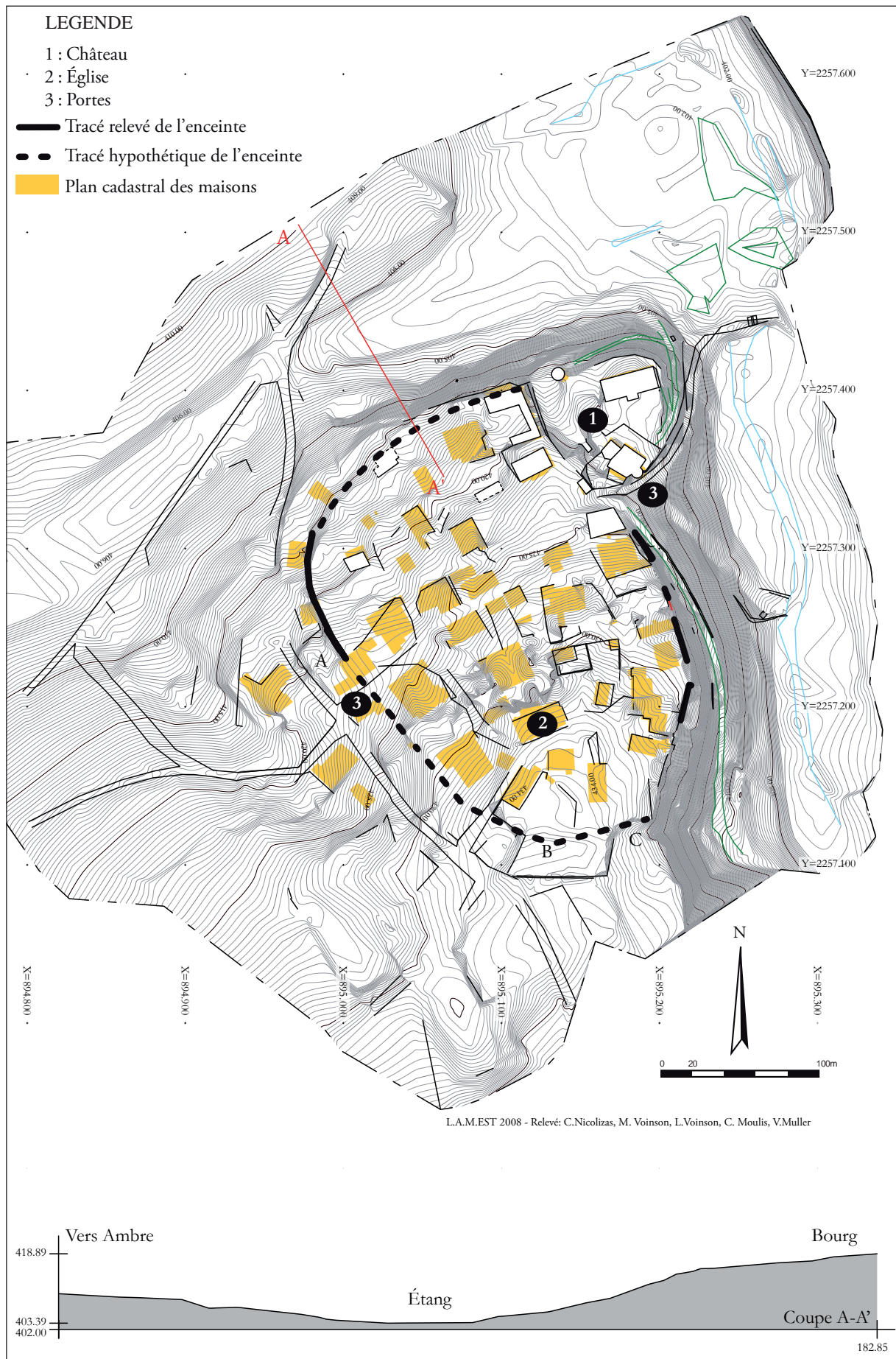


Fig. 1 : Plan et coupe topographiques de Bouclans et fond castral actuel (en jaune)



Fig. 2 : Cadastre ancien de Bouclans (1820) - 1 : Château - 2 : Église - 3 : Portes
Le tracé de l'enceinte est en tireté et les potentielles étapes de développement urbain en trait continu



Fig. 3 : Vue de la chapelle d'Ambre, au nord, depuis le bourg de Bouclans

dans la périphérie méridionale du village. Ceci indique qu'à cette époque le peuplement, attiré par la mise en place du château à l'angle nord-ouest de l'éperon, s'était déjà étendu vers le sud. Le nouveau lieu de culte vient ainsi s'insérer dans l'habitat existant tout en profitant d'une position topographique dominante mettant en valeur l'édifice ; il a été reconstruit aux XVIII^e et XIX^e siècles et son architecture ne conserve pas de traces anciennes.

Dans le bourg, plusieurs maisons conservent des éléments architecturaux anciens, en position initiale ou en remploi. Des fenêtres à croisée et des baies au linteau en accolade attestent notamment d'une trame urbaine sans doute proche du parcellaire de la fin du Moyen Âge et du début de l'Époque moderne.

3.1 L'enceinte urbaine

La topographie constitue le premier élément de défense du bourg. Au nord, la transition entre la dépression et le promontoire se fait par un puissant talus d'une dizaine de mètres de hauteur, coiffé au sommet par le bâtiment castral du XIX^e siècle et une bâtisse du XVII^e siècle (fig. 4). À l'est, la topographie façonnée par le *Gour* est tout aussi marquée et le château est donc construit à l'angle le plus fort naturellement. Son installation sur une terrasse légèrement saillante lui permet par ailleurs de flanquer la partie orientale de l'enceinte urbaine. Au sud et à l'ouest, le bourg est isolé du plateau environnant par deux fossés successifs. Le premier, vers l'extérieur, est bien conservé à l'ouest avec une largeur maximale de 40 m pour 1,50 m de profondeur ; il disparaît au sud où l'urbanisation et les remblais de construction ont gommé toute trace de sa présence. Le second fossé, vers l'intérieur, ne lui semble pas parallèle ; il est en retrait d'une quarantaine de mètres à l'ouest du premier fossé mais cette distance se réduit vers le sud. Les aménagements contemporains, notamment résidentiels, ont considérablement réduit les fenêtres d'observations de ce second fossé qui n'apparaît plus qu'en deux points : à l'est du carrefour de la rue du Château et de la rue Jean Lallement (A) d'une part et dans le verger du presbytère d'autre part (B). Il est conservé sur 25 m à 30 m de largeur pour une profondeur maximale de 0,70 m (fig. 5). La jonction entre ce fossé et le rebord du plateau (C) suggère que le creusement était beaucoup plus profond à l'origine. En effet, au-delà des murs de soutènement du presbytère, il atteint 2,50 m de profondeur ; on ne conserve malheureusement pas le rebord extérieur du fossé car le parking de la salle communale a totalement nivelé ce secteur.

La charte de franchise de 1332 mentionne que « *lesdits habitans doivent fermer leur bourg de Bouclans de murs et pallys et d'eschieffs* ». Cette mention indique un bourg fermé de murs ou de palissades ou d'un système mixte. Le rebord oriental du plateau livre une arase de mur, plus ou moins bien conservée, observable sur toute la longueur du plateau (fig. 6). Les maçonneries présentent un appareillage mixte constitué de moellons de petite taille, grossièrement assisés et de pierres équarries de plus grand module. Employé comme mur de soutènement par une série d'habitations situées en bordure de l'éperon, ce mur a fait l'objet de reprises assez nombreuses. À l'ouest, plusieurs tronçons de maçonneries dont le tracé longe le fossé intérieur sont encore visibles. Ils sont le plus souvent arasés ou remployés comme murs de soutènement (fig. 7, 8). Il s'agit le plus souvent de blocs calcaires de moyen à grand module, bien assisés, qui peuvent correspondre aux parties les mieux structurées du mur oriental. Une observation ponctuelle a livré une largeur de 1,30 m pour ce mur d'enceinte sans que l'on puisse affirmer que celle-ci soit constante sur le périmètre de la courtine. La chronologie de ces vestiges nous échappe également. S'ils peuvent correspondre



Fig. 4 : Vue du château (à gauche) et de la bâtisse du XVII^e s. (à droite) depuis le nord



Fig. 6 : Courtine sur le rebord oriental du plateau du bourg



Fig. 7 : Courtine occidentale du bourg

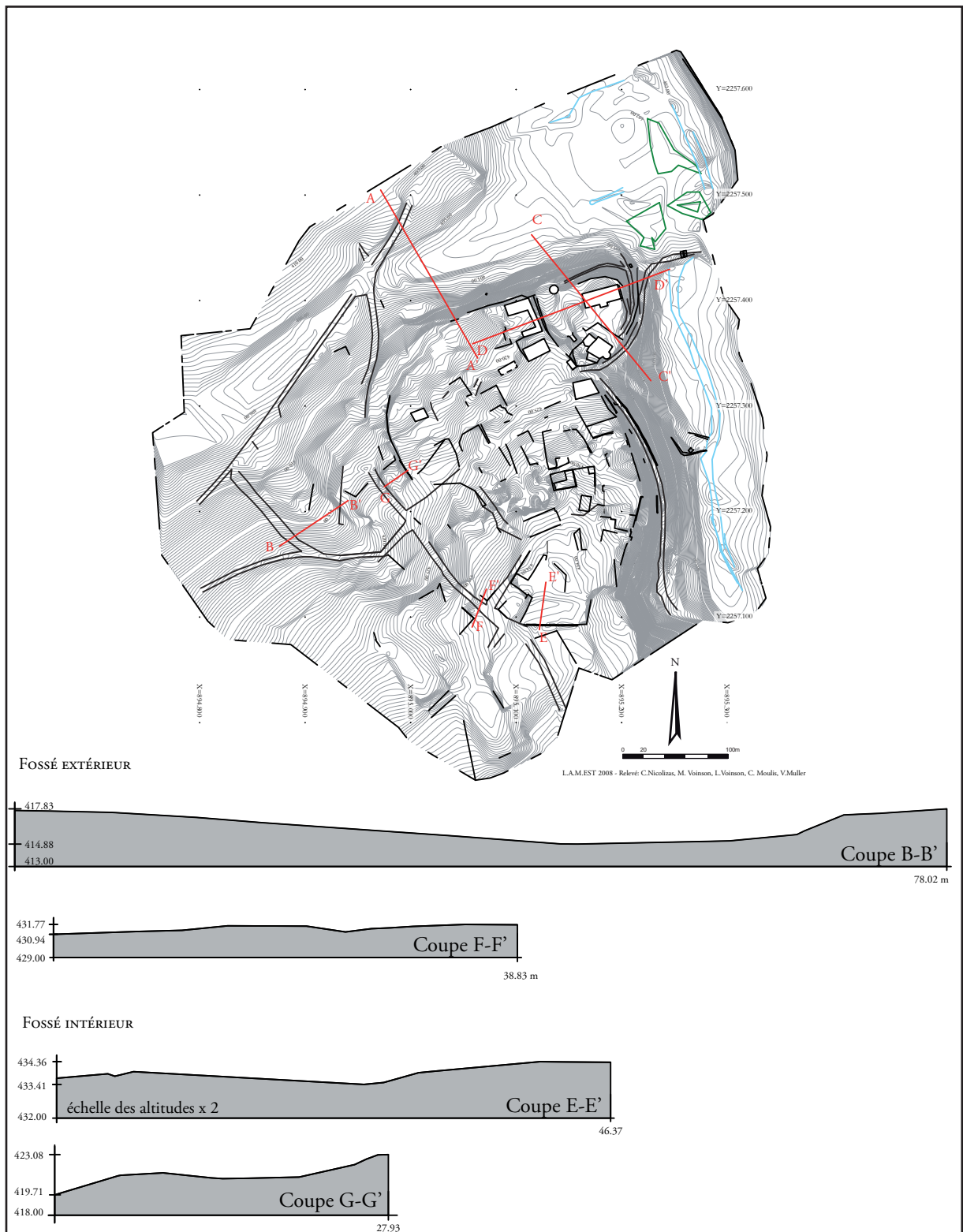


Fig. 5 : Coupes topographiques des fossés du bourg

à l'enceinte du XIV^e siècle, rien n'interdit qu'ils soit postérieurs et seuls des sondages pourraient apporter un complément d'information à ce sujet.

La franchise suggère que l'enceinte était pourvue de défenses sommitales en bois, les échiffes, dont on ignore la morphologie. Des portes, au nombre de deux dans le dénombrement de 1660, permettaient l'accès au bourg. Le parcellaire urbain permet de les positionner à l'ouest et à l'est, sur le seul axe viaire cohérent avec la trame urbaine. La porte occidentale a d'ailleurs laissé son empreinte dans le toponyme « *devant la porte* » situé à l'ouest de celle-ci sur le cadastre de 1820. Ces portes étaient desservies par des ponts enjambant les fossés qui sont mentionnés dans la charte de franchise.

Aucun de ces édifices ne bénéficie d'une protection au titre des Monuments historiques. En raison de l'intégration relativement tardive du château aux possessions familiales, seules des observations ponctuelles ont été réalisées sur le site.

3.2 Le château

Installé à l'angle nord-ouest du bourg, il profite de la position la plus solide naturellement. Il bénéficie d'une topographie marquée au nord et à l'est, renforcée par le réseau hydrographique. Au nord, le toponyme « *l'étang* » signale sans doute l'étendue d'eau seigneuriale évoquée dans les textes ; à l'est, le ruisseau du *Gour* marque un obstacle supplémentaire en dépit de sa faible largeur. Au sud, un fossé d'une trentaine de mètres de largeur, conservé sur deux mètres de profondeur, isole le château du bourg. Très net à l'ouest, il perd de sa cohérence au sud-est en raison de l'aménagement d'un garage souterrain et de sa rampe d'accès. Un pont dormant enjambe ce fossé depuis le XIX^e siècle au moins mais la porterie d'origine n'est pas connue.

L'ensemble castral est organisé selon un plan trapézoïdal dont le plus grand côté est exposé au bourg (fig. 9, 10, 11). Ce front ouest est marqué par deux tours circulaires aux angles et une tour pentagonale qui flanque le pont dormant ; elle est reliée à la tour de l'angle sud-ouest par un bâtiment transversal (fig. 12). Le cadastre ancien indique à l'angle nord-est un bâtiment formé de deux ailes perpendiculaires dont l'angle nord-est est arrondi. Il est aujourd'hui remplacé par une construction rectangulaire du XIX^e siècle (fig. 13). On remarque toutefois que la topographie de la terrasse actuelle conserve un angle arrondi, témoignage du bâtiment ancien ; par ailleurs, une cave voûtée en berceau de 3 m à 4 m de large sur 6 m ou 8 m de longueur environ subsiste sous le bâtiment moderne (fig. 14). Enfin, l'édifice situé à l'ouest du château, au-delà des fossés pourrait correspondre à « *l'escuyerie devant led. chasteaul couverte de thielles touchant doys daval ung meix appartenant à Francois Guiot escuyer, seigneur d'Ambre et de toutes aultres part les communaux dud. Bouclans* »² (fig. 15).

3.2.1 La tour nord-ouest

Cette tour circulaire de 8 m de diamètre extérieur flanque l'angle nord-ouest du château, en bordure du fossé et du rebord de l'éperon. La tradition populaire lui attribue la fonction de four à pain qui, au regard de sa position, ne constitue probablement pas son rôle initial. En partie basse, les maçonneries de cette tour sont constituées de blocs calcaires de moyen à gros module soigneusement assisés (fig. 16). La partie supérieure a fait l'objet d'une restauration en moellons

² A.D.D. 1 B 2312 cité par BOUVARD 1997, p. 106.



Fig. 8 : Portion de courtine remployée en mur de soutènement

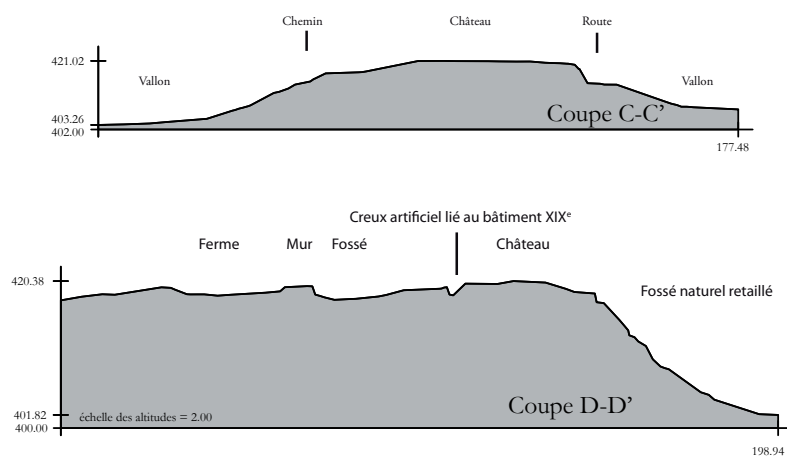
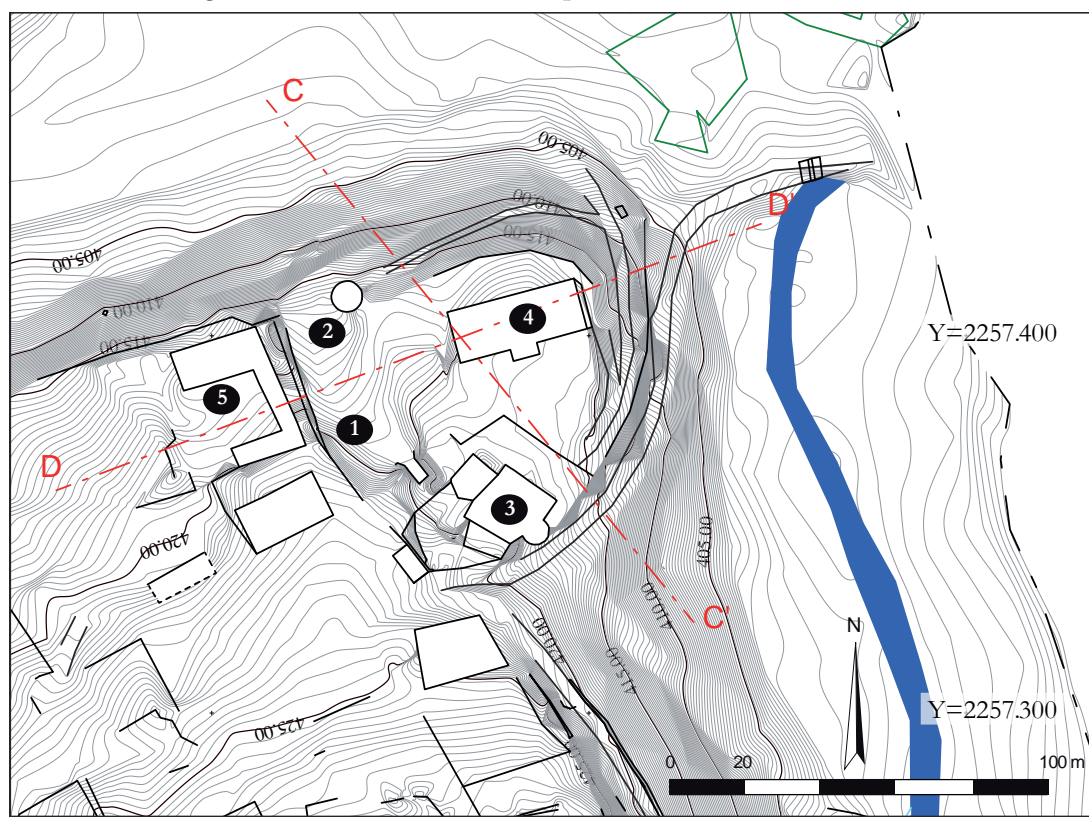


Fig. 9 : Plan et coupes topographiques du château



Fig. 10 : Vue aérienne depuis le nord-est



Fig. 11 : Détail du château : bâtiment du XIX^e s. au premier plan et tours médiévales à l'arrière-plan



Fig. 12 : Vue sur la tour circulaire et la tour pentagonale



Fig. 13 : Château bâti au XIX^e siècle

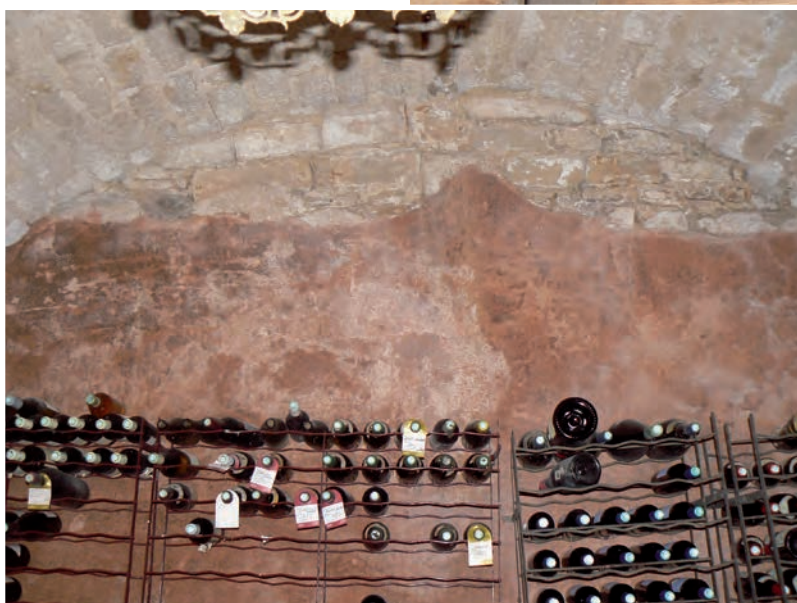


Fig. 14 : Cave voûtée en berceau et niche de soupirail sous le bâtiment actuel



Fig. 15 : Édifice du XVII^e siècle (montage photographique)



Fig. 16 : Tour nord-ouest de l'enceinte castrale

destinée à soutenir une nouvelle toiture. Aucune ouverture de tir ne subsiste et la chronologie de cette construction demeure inconnue; compte-tenu de son emplacement il s'agit probablement d'une tour de flanquement modifiée par la suite.

3.2.2 La tour pentagonale

La tour flanquant le pont dormant au sud présente un plan en pentagone irrégulier; au nord, trois façades de 8 m de longueur se joignent à angle droit tandis que la face sud est formée de deux pans de 5 m de longueur formant un éperon saillant face au bourg (fig. 17, 18). Les maçonneries de la tour sont majoritairement en blocs calcaires de moyen à grand module, grossièrement assisés, mais les variations de module ne sont pas rares et des reprises assez nombreuses sont visibles. Les blocs de grand module présentent fréquemment un bossage dont la répartition est toutefois irrégulière; le bossage est généralement plus dense en partie basse et dans les chaînages. Conservée sur plus de 15 m de hauteur, la tour abrite apparemment cinq niveaux initiaux aujourd'hui convertis en habitation et dont nous n'avons pu observer les intérieurs.

Les deux niveaux inférieurs sont aveugles. Deux fenêtres à meneau percent les maçonneries méridionales aux 3^e et 4^e niveaux. Elles sont formées de deux baies rectangulaires, sans moulure, séparées par un meneau qui correspond à l'arête commune entre les deux façades. Ces ouvertures larges et dépourvues de moulures correspondent à des transformations modernes. Au sommet du pan sud-est, une baie étroite pouvant correspondre à une archère est encore conservée, bien que partiellement masquée par l'avancée de la toiture. Un cartouche inséré dans le pan sud-ouest livrait sans doute des informations sur la restauration ancienne de la tour mais il a été totalement bûché, probablement à la Révolution.

La façade occidentale présente encore quelques ouvertures anciennes. À l'angle sud, flanquant la porte du château aujourd'hui disparu, une archère dont la base a été élargie en canonnière est visible au 4^e niveau (fig. 19). Elle est surmontée d'une autre baie sous la forme d'une fente étroite dépourvue de moulure qui semble plus correspondre à un simple jour qu'à une ouverture de tir. Au nord, sous la toiture, une baie rectangulaire éclaire le dernier niveau.

L'organisation des baies de la face nord est plus complexe (fig. 20, 21). Au dernier niveau, deux baies rectangulaires, sans moulure, éclairent la pièce. Quatre trous d'ancrage situés au niveau du sol de ce niveau pourraient correspondre à une ancienne galerie extérieure. La fenêtre à meneau aux piédroits chanfreinés située au centre de la façade du 4^e niveau est plus ancienne; toutefois la présence incohérente d'un croisillon en lieu et place de l'allège de cette baie indique très certainement une position secondaire, issue d'une restauration non datée mais antérieure au début du XX^e siècle. Une carte postale dont un exemplaire a circulé en 1924 nous montre en effet un bâtiment accolé à la façade nord et bâti après les années 1820, date de réalisation du cadastre ancien (fig. 22). Ce cliché atteste du caractère récent de la baie rectangulaire du 4^e niveau, des deux encoches de poutres et probablement des deux baies situées au 3^e niveau.

Un bâtiment accolé à la façade orientale empêche les observations de ce côté. Un édifice est déjà représenté sur le cadastre de 1820 mais il s'étend alors sur une vingtaine de mètres vers le nord et sur une dizaine de mètres vers l'est seulement, laissant la tour circulaire totalement isolée. Ce bâtiment ancien a été détruit avant le début du XX^e siècle et remplacé par le bâtiment actuel. Les propriétaires nous ont indiqué l'existence d'une archère de ce côté, situé dans le comble de ce bâtiment.

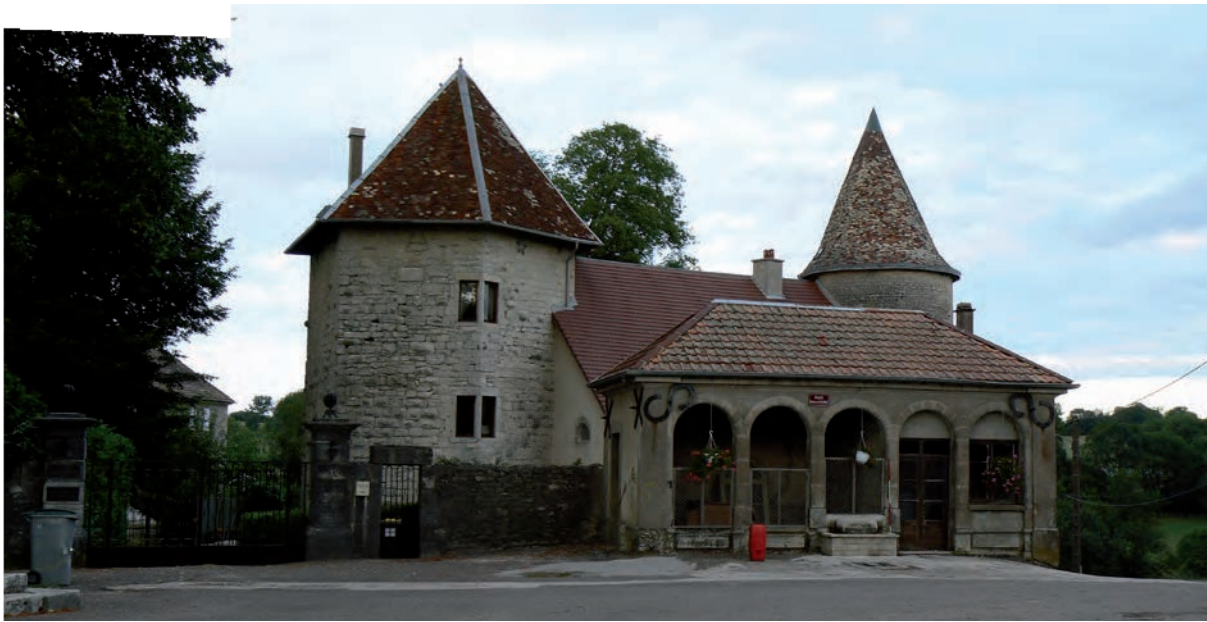


Fig. 17: Vue de l'enceinte occidentale du château formée de la tour pentagonale flanquant le pont dormant et la tour circulaire à l'angle sud-ouest



Fig. 18: Détail de la tour pentagonale



Fig. 19 : Détail du parement nord-ouest de la tour pentagonale et détail de l'archère-canonnière au 4^e niveau



Fig. 20 : Vue de façade nord de la tour pentagonale et de la tour circulaire



Fig. 21 : Façade nord de la tour pentagonale (montage photographique)



Fig. 22 : Carte postale montrant les tours pentagonale et circulaire

3.2.3. La tour circulaire sud-est

Cette tour conserve des éléments architecturaux anciens qui ont subi moins de bouleversements que l'édifice pentagonal. Cette tour en moellons calcaires de petit à moyen module, soigneusement assisés, est composée d'un soubassement en pierres de plus grand gabarit et de trois niveaux soulignés en parement extérieur par un larmier (fig. 23, 24). Six archères-canonnières assurent la défense de cette tour. Elles percent les 3^e et 4^e niveaux et flanquent la tour dans trois directions avec un décalage systématique entre les deux baies superposées afin d'accroître la couverture de tir. Les niches sont composées de deux ébrasements réguliers desservant un orifice de tir circulaire de près de 0,25 m de diamètre, surmonté d'une fente de visée de 0,70 m de hauteur pour 0,08 m de large (fig. 25, 26). Le premier niveau comportait probablement des ouvertures de tir similaire; elles ne sont plus visibles en raison de l'édifice moderne à l'ouest, du soubassement au nord et de percements récents au sud-est.

L'intérieur de la tour présente un espace restreint en raison d'un massif de maçonnerie qui occupe sa partie nord-ouest (fig. 27). Au 3^e niveau, sa façade forme un pan-coupé soulignant sa position à l'angle de l'enceinte castrale. Ces éléments trahissent les vestiges de la courtine du château qui fut probablement habillée d'une tour de flanquement dans un second temps. Les consoles en pierre d'une cheminée monumentale subsistent au 3^e niveau ainsi que les traces d'une grande fenêtre sous arc de décharge, côté sud. Une étude complète de cette tour permettrait certainement de préciser le phasage de ces éléments.

3.3 Conclusion

Le relevé topographique de Bouclans a permis de mettre en évidence le tracé de l'enceinte urbaine du bourg ainsi que les rares vestiges de ses élévations. Il apparaît désormais établi qu'une partie de l'enceinte au moins était maçonnée dans son état final. Du château médiéval, seuls quelques éléments nous sont parvenus et les éventuelles constructions de l'Époque moderne ont totalement disparu et ne subsistent qu'à l'état d'indices, notamment sur la cadastre de 1820.

Les deux tours situées au sud-est constituent les éléments les plus intéressants. La tour pentagonale présente des signes de reprises importantes. Par son implantation et son plan, la tour pentagonale se rapproche de celle qui flanque l'entrée du château de Marigna-sur-Valouse, dans le Jura, datée du XIII^e siècle. Par d'autres aspects, comme le bossage en demi-boulets, elle pourrait sembler plus tardive. En réalité, la proportion de transformation et l'aspect très remaniée des ouvertures de tirs ne permet guère de déterminer la date de construction du gros oeuvre entre le XIII^e et le XV^e siècle. Ce plan pentagonal, peu fréquent, se rapproche également d'une tour du château de Montfaucon, bâti à huit kilomètres de Bouclans par le lignage éponyme de Montfaucon également impliqué dans la construction du château de Bouclans.

Une série d'adaptations fut apportée au cours du XV^e siècle. Une archère-canonnière est installée dans la tour pentagonale de manière à flanquer l'accès au château. La tour sud-est fait l'objet d'un programme plus ambitieux avec la mise en place d'un flanquement optimisant la couverture de tir par un léger décalage des ouvertures de chaque niveau; cette construction peut dater de la seconde moitié du XV^e siècle. Une étude approfondie de ces vestiges permettrait peut-être d'apprécier plus finement l'évolution de cet ensemble.



Fig. 23 : Tour circulaire vue du sud

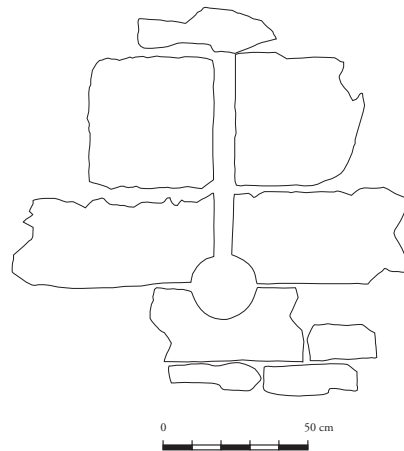


Fig. 24 : Tour circulaire vue du nord

BOUCLANS, tour sud-est, 1^{er} niveau, archère-canonnière ouest, parement extérieur



Fig. 25 : Archère-canonnière sud du 3^e niveau



Relevé : Tonnelier Gilles, Voinson Lucie, 17/05/2008
D.A.O : Muller Vianney.

Fig. 26 : Archère-canonnière ouest du 1^{er} niveau



Fig. 27 : Organisation intérieure de la tour circulaire sud-est

4. HISTORIQUE

4.1 Bouclans avant les Neufchâtel

Le peuplement de ce secteur situé à proximité de la voie romaine reliant Besançon à Mandeuve est ancienne. Le lieu-dit « *Château de la Gentière* » aurait livré des vestiges d'époque gallo-romaine³ et quelques découvertes sporadiques de la même époque sont attestées sur le territoire communal, complétées par une monnaie mérovingienne⁴.

Le premier noyau de peuplement médiéval attesté se trouvait plus au nord, au hameau de Ambre où un autel (*altare*) est cité dans la charte de fondation de l'abbaye Saint-Vincent de Besançon en 1092 puis dans la confirmation des biens du prieuré de Lanthenans un demi-siècle plus tard⁵. L'église d'Ambre, citée comme telle en 1183 dans une bulle de confirmation des biens de Saint-Vincent est dédiée à saint Léger⁶, dédicace que l'on retrouve à l'église paroissiale de Bouclans, figurant au compte de décime de 1275⁷.

Cette terre appartient au domaine familial des Montfaucon, lignage tour à tour rival et allié des Neufchâtel. Bouclans apparaît dans les textes au milieu du XIII^e siècle à l'occasion de l'achat, en 1256, par Amédée de Montfaucon de dîmes à Richard de Naisey « [...] *decimis grossis et minutis de Boclans et de Ambres [...]* » pour 24 livres estevenantes⁸. Le château est attesté une vingtaine d'années plus tard, en 1274, lors de la prestation d'hommage d'Estevenin de Naisey qui se reconnaît « *homme lige et en doi la garde a Boclans quarante jours* »⁹. La présence d'un châtelain est attestée six ans plus tard lors du renouvellement de ce serment¹⁰.

La même année, un lignage local, incarné par Willelmes dit Feurles, chevalier de Bouclans, est attesté. Il se reconnaît homme lige de Jean de Montfaucon et promet de ne « *riens conquérir il ne mi hoir en la ville de Boclans ne es appartenances se ce n'est per la volunte adit Jeham son seignor et de ses hoirs* »¹¹, montrant l'emprise des Montfaucon sur ce fief qu'il ne sous-inféode pas. Le château est explicitement cité en 1293 dans un accord entre l'église de Besançon et Jean de Montbéliard à propos des devoirs d'un sujet, Huguenin dit Assetiz de Osse, qui doit verser chaque année à Jean 40 sous « *en nostre chestel de Boclans* »¹². Deux ans plus tard, l'état des revenus du comté de Bourgogne réalisé par Othon IV rappelle que les Montfaucon tiennent Bouclans de lui¹³.

Le château, probablement bâti par les Montfaucon, reste entre leurs mains jusqu'au début du XIV^e siècle. En 1300, Jean de Montfaucon épouse Agnès de Drunes dont il a une fille, Jeanne. À la mort de Jean, en 1318, intervient un partage qui octroie à Jeanne plusieurs fiefs dont Bouclans¹⁴. Elle épouse quelques années plus tard Louis, comte de Neuchâtel-le-Lac à qui elle apporte ses

3 CLERC 1840, supplément au livre I, p. VIII.

4 SAUTY 1997 ; GAUTHIER 1889, p. III.

5 BOUVARD 1997, p. 101, citant *Gallia Christiana*, t. 15, p. j. 12 et A.D.D. 76 H 2.

6 BOUVARD 1997, p. 101, citant JEANDOT 1962, p. 227.

7 CLOUZOT 1940, p. 24.

8 A.D.D. 5 J 12 - Cartulaire de Montfaucon (copie), charte 270, cité par BOUVARD 1997, p. 103.

9 A.D.D. 5 J 12 - Cartulaire de Montfaucon (copie), charte 228, cité par BOUVARD 1997, p. 103.

10 PERRECIOT 1786, t. II, n°68, p. 329.

11 A.D.D. 5 J 12 - Cartulaire de Montfaucon (copie), charte 403, cité par BOUVARD 1997, p. 103.

12 A.D.D. 5 J 12 - Cartulaire de Montfaucon (copie), charte 419, cité par BOUVARD 1997, p. 103.

13 ALLEMAND-GAY 1988, p. 439.

14 MATILE 1844-1848, p. 1148 ; GINGINS-LA-SARRAZ 1857, p. 95.

biens. En 1330, le partage initial est confirmé de même que l'hommage que Louis doit rendre à Henry, comte de Montbéliard et sire de Montfaucon, pour l'ensemble des biens de son épouse¹⁵; Louis répugne à effectuer cet hommage et pousse ainsi Henri de Montfaucon, oncle de son épouse, à bâtir le château de Réaumont pour surveiller ses terres. Une longue période de rivalité entre les Neufchâtel-le-Lac et les Montfaucon s'ouvre alors.

En août 1332, Louis de Neuchâtel et son épouse octroient à « *tous nos hommes demeurant et habitans en nostre bourg de Bouclans, dedans les murs* » une charte de franchises¹⁶. Les habitants sont désormais exemptés de taille et peuvent échanger leurs biens (moyennant un impôt sur le sceau du tabellionage), recevoir les échutes et élire des échevins ou procureurs. De manière classique, cet acte maintient les droits du seigneur sur les censes de grains et d'argent, la justice, la banalité des fours et moulins, les impôts sur les marchés et les foires ainsi que l'aide aux quatre cas. Mais cet acte, peu libéral, maintient également d'assez nombreuses corvées: une journée de fauche ou de fenaison, deux corvées de charroi « *pour amener les vins de leur seigneur au chastel de Bouclans* », une journée de charroi pour les foins à « *charroyer au chastel de Bouclans* », les corvées de messagerie. Les habitants doivent également l'entretien de leur matériel militaire, l'hébergement des chevaux seigneuriaux et l'ost et la chevauchée, pour le seigneur « *et ses amys* », à leurs propres frais pendant huit jours, ce qui est beaucoup plus que de nombreuses franchises de la région qui le limitent à une journée. Le texte régit enfin les fortifications urbaines: « *lesdits habitans doivent fermer leur bourg de Bouclans de murs pallys et d'eschieffs et le doivent tenir fermé et vestis et s'ils ne le faisoient li sire les peut contraindre de faire et doivent les habitans garder la ville et les portes en tout temps; et se il faut bois pour nécessitez de leur fermer ils le doivent requérir audit seigneur, et ly sire leur doit donner suffisamment* » et « *doivent lesdits habitans faire les portes et les ponts et payer les clefs et leurs bannières et sont les clefs et leurs bannières au seigneur et il les doit garder toutes fois qu'il lui plaist* ».

Par son introduction relative aux habitants « *dedans les murs* », l'acte suggère que des fortifications urbaines existent d'ores et déjà à cette date et l'obligation faite aux habitants de fermer le bourg peut simplement entériner une situation antérieure comme on le constate en d'autres régions¹⁷; il nous semble donc qu'il faille considérer le bourg comme fortifié dès le début du XIV^e siècle. Si Y. Jeannin rejette l'idée de murailles maçonnées au profit d'une enceinte exclusivement de bois, la mention de la charte nous semble plus ambiguë¹⁸. La mention de « *murs pallys et eschieffs* » peut en effet évoquer un système mixte composé de murs de pierres et de palissades, le tout garni d'échiffes. Ce texte est également le premier à évoquer le « *bourg* » de Bouclans et ses équipements collectifs tels que les fours et moulins ou la tenue de marchés et de foires. À cette date, Bouclans dispose déjà des neuf critères de centralité qui le placent dans le premier quart des bourg castraux les plus dynamiques de la montagne du Doubs¹⁹.

L'année suivante, le 22 novembre 1333, Jeanne de Montfaucon rédige son testament. Elle y « *institue et establis une chappellenie en l'englise de Boclans en honour de la glorieuse Vierge Marie* » pour laquelle elle « *outroie perpetuellement mon four de Boclans [...] en tel maniere que autres fors ne soit*

15 MATILE 1844-1848, p. 386-392.

16 COLLECTIF 1867, p. 431-436.

17 GIULIATO, MASQUILIER 2008, p. 24 citent le cas de Verdun (55).

18 JEANNIN 1981, p. 47. Il propose de lire « *murs pallys* » comme une seule expression où le terme *pallys* qualifie la nature des murs mais ces deux termes peuvent également être autonomes comme à Chaux-du-Dombief (*ibid*, p. 34). Voir également GODEFROY 1881, vol. 5, p. 708-709.

19 BOUVARD 2006, p. 82-83. Il faut y ajouter la halle mentionnée dans les comptes de 1371-1374.

et ne puisse estre faiz ou construiz a Boclans»²⁰. Jeanne décède trois ans plus tard, à la fin de l'année 1336. En 1337, Louis de Neuchâtel, veuf de Jeanne, reçoit l'accord d'Henri de Montbéliard, oncle de sa défunte épouse, d'assigner les 4 000 livres estevenantes de dot de sa fille Isabelle, mariée à Rodolphe de Nidau, sur le « *castrum et burgum de Boclans cum castellania* »²¹. La situation s'envenime toutefois rapidement entre les deux hommes, entraînant un conflit armé et la mort du châtelain de Réaumont. À la fin de l'année 1343, un accord ducal impose l'accalmie et prévoit que le sire de Montfaucon, qui s'était emparé de plusieurs places fortes « *li restaubliray les chateaux de Bouclans et d'Aigremont* »²². Louis réclame plus de 8 000 livres de compensation pour les destructions effectuées par Henri de Montfaucon, comte de Montbéliard, mais n'obtient que 1 000 livres par une sentence arbitrale de Jean de Chalon²³.

La même année, Louis de Neuchâtel-le-Lac se remarie avec Catherine de Neufchâtel-Bourgogne qui est la première de cette famille à fréquenter le château de Bouclans. Elle n'en dispose toutefois pas puisque celui-ci passe à Isabelle, comtesse de Nidau, fille de Louis et de sa première épouse Jeanne. Plusieurs conflits opposent Isabelle à l'abbaye Saint-Paul de Besançon qui possède de nombreux biens dans le secteur. En 1368, le gardien du comté de Bourgogne, Jean de Ray, est saisi pour des destructions faites par la comtesse sur « *la propre terre desdits religieux que de tout temps ils ont possédez es parties de Boclans et ailleurs en Varais* » et il envoie ses officiers « *vers icelle contesse et ses gens qui pour ly se portent en son chastel de Bouclans* »²⁴. Cet acte atteste de la résidence régulière de la comtesse à Bouclans ; la même année, elle confirme la charte de franchise octroyée par ses parents trente ans plus tôt et limite son droit de messagerie à trois heures de distance de Bouclans²⁵.

De son administration datent les seuls éléments de comptabilité médiévale connus pour Bouclans. On y trouve la mention de « *despens de plusiours ouvriers qui hont fait plusours ouvrages ou chastel et es murs dou chastel* » et de « *guetoux que gaitte sus la tors de Boclans recevant par semaine une quarte froment* » qui nous livrent quelques indices sur le maintien en état de défense du château. L'indication « *la tors de Boclans* » semble indiquer une tour plus importante que les autres, appartenant probablement au château puisque le guet est à la charge de la comtesse alors que la charte prévoit que les bourgeois assurent celui du bourg ; il n'est pas possible d'identifier cette tour aujourd'hui. Les comptes évoquent encore la mention des « *issues du scel* » et le prélèvement sur « *la ferme et la vente de lale de Bouclans* » qui attestent de la présence d'un tabellion et d'une halle, donc du dynamisme du bourg²⁶. Ces documents nous apprennent également que la seigneurie s'étend sur les neuf villages d'Aigremont, Ambre, Champlive, Deluz, Ougney, Nancray, Naisey (en partie), Osse et Vauchamps en plus de Bouclans.

Au cours des années qui suivent, Isabelle vend cette châtelainie à Étienne, comte de Montbéliard qui tente de regrouper les biens dispersés par le partage de Montfaucon au début du siècle. Il acquiert ainsi Châtillon-sous-Maiche dès 1375²⁷. En 1391, la comtesse autorise le comte Étienne à procéder à des réparations au château de Bouclans jusqu'à hauteur de 200 francs, ce qui implique qu'elle lui a d'ores et déjà engagée la seigneurie à cette date²⁸. Elle parvient à la racheter deux ans plus tard

20 ROBERT 1902, p. 338-340.

21 MATILE 1844-1848, n°CCCCXXV, p. 469-470.

22 MATILE 1844-1848, n°CCCCLIX, p. 521-522.

23 MATILE 1844-1848, n°CCCCLXXIX, p. 562.

24 MATILE 1844-1848, n°DCLX, p. 899-899.

25 MATILE 1844-1848, n°DCLXIII, p. 900-905.

26 A.E.N., recettes diverses, vol. 31, fol. 33 à 42 cité par BOUVARD 1997, p. 105.

27 GINGINS-LA-SARRAZ 1857, p. 156.

28 MATILE 1844-1848, Regeste n°CCLXXXIII, p. 1183.

puisque Etienne lui fait quittance de trois milles francs pour le « *rachat de la forteresse de Bouclans, bourg, ville, chastellenie d'illec* »²⁹ mais cela n'est que de courte durée puisqu'en 1395 Étienne déclare qu'Isabelle « *nous aiet vendu baillie cedey et transpourtey hereditablement et perpetuellement pour nous, nos hoirs ou aians cause de nous le chastel, bourg et chastellenie de Bouclans et d'Aigremont [...] pour le priz et somme de cinq mille florins de Florence[...] assavoir cinq frans d'or du coing du roy de France comptez pour seix florins [...] nostre dite suer ai ehu et recebu de nous [...] avons outroyes et outroions de graices especial par ces presente pour nous [...] quelle, toute sa vie durant tant seulement [...] puisse retraire ravoir ou racheter de nous [...] le dit chastel bourg et chastellenie de Bouclans et d'Aigremont [...] auxi avec la somme dessus dicte tout ce que de la somme de trois cent frans d'or nous auriens fait mettre et convertir bien et raisonablement en la reparation et fortiffication du dit chastel de Bouclans [...]* »³⁰. Ce texte atteste qu'Étienne a réalisé des travaux au château au cours de la dernière décennie du XIV^e siècle.

Isabelle décède à la fin de l'année. Deux ans plus tard, Étienne de Montfaucon-Montbéliard rédige son testament alors que son fils Henri vient de partir pour la croisade de Hongrie. Il prévoit dans ce texte le partage de ses biens entre ses quatre petites-filles au cas où son fils ne reviendrait pas, ce qui survient suite à la bataille de Nicopolis. Le comte octroie à « *Jehanne ou chastel bourg et forteresse de Montfalcon ou chastel bourg et forteresse de Bouclanz ou chastel bourg et forteresse de Vuillafans le viez ou chastel bourg et forteresse de Vercel se de droit et de raison il me appartient et non autrement es chastelz bourg et forteresse de Cicon de Realmont [...]* »³¹. Alors qu'une partie de cet héritage passe à Thiébaud VIII de Neufchâtel par la biais de son épouse Agnès de Montfaucon-Montbéliard, sa sœur Jeanne apporte en 1412 sa part d'héritage à son époux Louis de Chalon-Arly, prince d'Orange. Celui-ci est immédiatement associé à la gestion de la seigneurie et passe un accord avec l'abbé de Saint-Paul de Besançon régissant leurs droits respectifs sur les sujets de Naisey³².

Au décès de Jeanne de Montfaucon, le 14 mai 1445, Bouclans passe à son fils Guillaume de Chalon³³. Guillaume mène grande vie et dépense trop. En 1447, la terre de Bouclans est vendue par décret et Guillaume de Chantrans, serviteur du prince d'Orange, père de Guillaume, se porte acquéreur de la seigneurie. Il semble toutefois que celle-ci soit rétrocédée à Guillaume peu après³⁴. En effet, il séjourne à Bouclans en 1453, quelques jours avant son départ pour la Terre Sainte³⁵, et il y tient une conférence avec Jean de Chassagne, procureur du marquis de Hochberg, en 1458³⁶. Toujours en proie à des difficultés financières, Guillaume de Chalon cède ses seigneuries à l'archevêché de Besançon quelques années plus tard; le prélat les lui rend en fief contre l'hommage³⁷. Celui-ci n'est pas rendu et en 1463, les fiefs de Guillaume de Chalon sont placés sous commise pour défaut d'hommage par Charles de Neufchâtel-Montaigu, archevêque de Besançon récemment élu³⁸. Au cours des années qui suivent, Guillaume participe aux campagnes militaires de la Ligue du

29 A.E.N. Y3 n°15, cité par BOUVARD 1997, p. 105.

30 MATILE 1844-1848, n°DCCXCV, p. 1130-1131. Cette vente est rappelée dans un ouvrage du XVII^e siècle consacrée à la seigneurie de Bouclans (A.D.D. 7 E 3217). La désignation en qualité de sœur n'est pas à prendre au sens littéral, tout comme l'usage, dans plusieurs actes d'Isabelle, du terme d'oncle pour désigner Étienne. En réalité leur parenté est plus éloignée, Isabelle étant une petite cousine d'Étienne par Jean II de Montfaucon.

31 A.D.D. 7 E 1325 - Extrait du testament d'Étienne de Montfaucon, comte de Montbéliard (1397).

32 A.D.D. 4 E 797¹ - Accord entre le seigneur de Bouclans et l'abbé de Saint-Paul au sujet de Naisey (1413).

33 CLERC 1846, p. 468.

34 CLERC 1846, p. 487

35 CLERC 1846, p. 491.

36 B.N.F. n.a.f. 8712 - Conférence entre Guillaume de Chalon et Jean de Chassagne (1458).

37 BIRQUY 2008, p. 590 citant Bibliothèque du Grand Séminaire, cartulaire de l'archevêché.

38 A.D.D. G 1910.

Bien Public formée par le comte de Charolais ; ce-dernier n'est guère en mesure de compenser les pertes de ses vassaux et à son retour dans le comté, Guillaume de Châlon, dans une grande précarité financière, est contraint de vendre ses terres.

4.2 Les Neufchâtel et Bouclans

Le 19 juin 1466, Jean II de Neufchâtel-Montaigu se porte acquéreur de la seigneurie de Bouclans pour 3 000 francs tandis que Réaumont est vendu à Étienne de Faletans³⁹. À l'instar de ce que son frère Thiébaud a fait à Grancey ou à Pesmes, Jean II profite de ses revenus pour compléter son domaine. Dès le mois de février suivant, Charles de Neufchâtel-Montaigu confirme cette vente et autorise Jean II, son père, à entrer en possession du château et du bourg de Bouclans⁴⁰. Celui-ci souffre dix ans plus tard des guerres de Bourgogne et subit un incendie provoqué par le passage des troupes suisses ou françaises⁴¹.

Jean II accorde Bouclans à son fils aîné, Philippe, avant 1488. À cette date, un accord entre Jean II de Neufchâtel-Montaigu et Philippe de Hochberg intervient à propos de la seigneurie de Châteauvieux qui devait composer le douaire de Catherine de Hochberg, veuve de Philippe de Neufchâtel-Montaigu et sœur de Philippe de Hochberg⁴². Il prévoit que les « *chasteaulx villes terres et seignories de Montagu, Fondremant et **Bouclans** ensemble de leurs appartenances que aultreffois avoient este baillees par luy per maniere de provision aud. feu seigneur de Fontenoy sond. filz et a lad. dame Katherine sad. femme par vertu de certain traittie lors fait et passe entre eulx que demeure nul et de nulle valeur* ». Cette donation est partiellement reportée sur Jean III de Neufchâtel-Montaigu, fils cadet de Jean II comme le rappelle son testament de 1489 : « *Item je vuilz et ordonne que la donnation parmoy faicte entre les vifz et tant a cause de mort que autrement par moy nagueres faicte aud. Jehan de Neufchastel mond. filz tant des chastelz villes bours terres seignories et appartenances quelxconques d'Amance, Fontenoy en Voge la coste Fondrement **Bouclans** [...]* »⁴³. Un accord entre Jean III et son frère Fernande intervient au cours de la décennie qui suit et Fernande de Neufchâtel-Montaigu, chef de la branche cadette après le décès de son père, gère lui-même la seigneurie de Bouclans.

Ainsi, il affranchit les terres de la cure de Bouclans en échange de services religieux à son profit dans l'église paroissiale⁴⁴ et confirme la transaction de 1413 entre Jeanne de Montbéliard et l'abbé de Saint-Paul sur les sujets de Naisey⁴⁵. Au cours des années 1502-1506, la situation est confuse : le cartulaire de l'archevêché évoque une vente par Fernande à la fin de l'année 1502, sans doute au profit de Gui Gauthiot, avocat fiscal au parlement de Dole, mais la terre serait restituée 18 mois plus tard et Fernande de Neufchâtel est autorisé à en reprendre possession au mois d'avril 1505⁴⁶. Quelques années plus tard, en le 5 novembre 1512, c'est au « *chateau de Bouclans* » que le receveur de Châteauvieux rend son compte de 1509 auprès du procureur de Fernande de Neufchâtel-

39 A.D.D. 7 E 2765, fol. 271 v°, cité par BOUVARD 1997, p. 105.

40 B.N.F. ms. Bourgogne 5, Table des lettres et caractères des enchâtres du trésor des archives de l'archevêché de Besançon, Bouclans et dépendances, cahier 8 cité dans la documentation DEBRY.

41 BOUVARD 1997, p. 109. Se reporter à l'acte de Marguerite d'Autriche de 1515.

42 A.D.H.S. 48 J 56 - Accord entre Jean II de Neufchâtel-Montaigu et Philippe de Hochberg (1488).

43 A.D.J. E 534 - Testament de Jean II de Neufchâtel-Montaigu (1489).

44 A.D.D. 4 E 141².

45 A.D.D. E.A.C. 2139 AA 1 d'après l'inventaire de sous-série.

46 B.N.F. ms. Bourgogne 5, *Table des lettres ...* Bouclans, cahiers 9 à 11 cité dans la documentation DEBRY ; La vente de 1502 est évoquée dans A.D.D. 7 E 3217, cahier de seigneurie de Bouclans du XVII^e siècle. D'après l'inventaire de sous-série, dans A.D.D. G 1910, l'accord de l'archevêque Antoine de Vergy pour la vente à Gui Gauthiot intervient en 1505.

Montaigu⁴⁷. Trois ans plus tard, Fernande sollicite Marguerite d'Autriche pour le rétablissement des foires et marchés de Bouclans interrompus par les guerres de la fin du XV^e siècle. En 1515, celle-ci déclare: «[...] **ledit Bouclans est ville fermée ; a par ci devant du temps des guerres été brulée et avant ce y il y avait une foire l'an le jour de fete saint Ligier second du mois d'octobre et un marché ; a raison dudit feu et de la desolation dudit Bouclans ont ete delaissées et n'y frequentes plus les marchans et voisins comme ils souloient ainsi pour l'interruption desd. foire et marché et vont la plupart en la cité de Besancon et en autres villes voisines, pourquoi ledit Bouclans ne se eut bonnement resoudre ne redifier ce qu'il pourrait plus facilement faire se ces foires et marches se tenoient ainsi que d'anciennete avait ete accoutumé [...]** **il nous plaise de lui accorder deux foires en l'an pour etre tenus audit Bouclans a savoir l'une le jour de Saint François et l'autre le jour de Saint Ferreol et Saint Ferjeux en abolissant l'ancienne foire et avec ce confirmer et de nouvel octroyer ledit marché pour etre tenu chaque semaine le jour de mardi aux quels jours l'on ne tient aucune foire ni marché en lieux prochains de trois lieues a la ronde dud Bouclans [...]**»⁴⁸. Fernande autorise quelques années plus tard, en 1520, les habitants de Naisey à essarter plusieurs bois communaux⁴⁹. C'est le dernier acte de gestion que l'on connaît; ses héritiers, Anne de Neufchâtel et son époux Christophe de Longwy, vendent la seigneurie au début du mois de juillet 1522 à Jean Lallemand⁵⁰.

4.3 Bouclans après les Neufchâtel

Secrétaire de l'archiduchesse Marguerite, Jean Lallemand fait une carrière d'officier au service de Charles Quint. Il est généralement mentionné dans les actes comme seigneur ou baron de Bouclans⁵¹. Au milieu du siècle, il cède Bouclans à Marc de Rye. Celui-ci y réunit fréquemment des partisans de la Réforme comme dans son château d'Amance⁵². En 1567, Marc de Rye meurt au château de Bouclans où il résidait régulièrement⁵³. Son fils hérite de la seigneurie et afferme Bouclans dès 1569⁵⁴. Il en rend dénombrement en 1584 et dépeint la seigneurie de la sorte: «*A scavoir **ung chastaul et maison forte cloz et ferme de murailles dict et appelle le chastaul de Bouclans dedans lequel y a ung columbie touchant led. chastau de vent les communaux dud Bouclans et de bize aux prels soubz icelluy dit les prelz de l'estang. Item une grange deriere et escuyerie devant led. chasteaul couverte de thielles touchant doys daval un meix [...]** la seigneurie dud. Bouclans a scavoir le bourg dit **le bourg de Bouclans fermee de muraille et deux portes fermant a clefz, residant et ayant en icelluy bourg cinquante mesgnies [...]***»⁵⁵. La seigneurie compte alors 50 maignies d'hommes, chiffre stable puisque 56 feux sont cités en 1614⁵⁶. Deux ans plus tard, Marc Claude de Rye confirme les franchises urbaines⁵⁷ avant de céder la seigneurie juste avant la guerre de Dix Ans, à Pierre Maréchal⁵⁸. Ce conflit ruine largement Bouclans qui ne compte plus que 57 habitants en 1657 soit 20% de la population d'avant guerre⁵⁹.

47 A.D.H.S. 48 J 26 - Compte du receveur de Châteauvieux (1509).

48 A.D.D. EAC 553 S. 23 cité par BOUVARD 1997, p. 106 (copie de 1847).

49 A.D.D. EAC 2149 II 1 d'après l'inventaire de sous-série.

50 B.N.F. ms. Bourgogne 5, *Table des lettres ...* Bouclans, cahiers 12 à 15 cité dans la documentation DEBRY ; A.D.D. G 1910 ; A.D.D. 7 E 3217.

51 A.D.D. 7 E 3921 ; A.D.D. EAC 2143 DD 2 ; A.D.D. G 193.

52 ÉBERLÉ 1915, 5^e partie, chap. 1.

53 RICHARD 1851, p. 236.

54 A.D.D. 7 E 4001.

55 A.D.D. 1 B 2312, cité par BOUVARD 1997, p. 106.

56 BOUVARD 2006, p. 124.

57 A.D.D. 1 J 673.

58 A.D.D. 7 E 3216.

59 BOUVARD 1997, p. 106.

Le dénombrement rendu par Pierre Maréchal en 1660 rappelle également les destructions : « *A scavoir un chasteau et maison autrefois cloz et fermé de muraille dit et appellé le chasteau de Bouclans [...] le tout presentement et au temps dudict achapt ruyné et desmoly sauf et a la réserve dud. colombier et une tour qui se sont treuver couverts. Item une grange aussi ruynée et reduicte en chasal touchant doire d'aval un meix. [...] Item un etang ensemble un moulin au bout d'iceluiy estant en ruyne [...] Item proche led Bouclans y avoit autrefois un moulin a vent a present reduict en chasal [...] le bourg de bouclans autrefois fermé de murailles et deux portes aussi autrefois fermantes a clefz et a present ouvertes ouquel bourg sont et resident quatorze menes d'hommes [...]* »⁶⁰.

La seigneurie passe ensuite entre les mains des familles Lampinet⁶¹ puis Le bas de Clevant qui obtient l'érection de la terre en marquisat au début du XVIII^e siècle⁶². Le bourg a grandement perdu de son dynamisme et s'il a été retenu comme chef-lieu de canton au début de l'année 1790, il abandonne cette prérogative au village de Naisey quelques mois plus tard⁶³.

4.4 Liste d'officiers

- 1521 : Henri de Chantrans, châtelain de Châteauvieux et Bouclans⁶⁴.

5. CONCLUSION

Bouclans est une acquisition tardive de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu qui saisit l'opportunité de l'acquérir en raison de l'endettement de son propriétaire Guillaume de Chalon. Ceci explique la position un peu isolée de cette possession qui assure toutefois le pont entre les seigneuries du Valouais et Châteauvieux situées plus au sud et les possessions de la branche aînée à quelques dizaines de kilomètres à l'ouest.

Au cours des siècles précédents, Bouclans fut régulièrement habité par ses différents seigneurs mais il n'est pas aisé d'établir s'il en va de même pour les Neufchâtel. Ceux-ci usent assez rarement de Bouclans dans leur titulature et on ne leur connaît que peu d'actes passés au château mais une part importante des sources seigneuriales, notamment la comptabilité, a disparu. Les qualités résidentielles du site demeurent inconnues. Sur le plan militaire, le château et la ville jouissent d'une position privilégiée. Le château a fait l'objet d'une adaptation à l'artillerie et présente des vestiges de fortifications efficaces. L'état d'endettement de Guillaume de Chalon suggère que ces transformations, forcément coûteuses, ont été opérées par les Neufchâtel-Montaigu après leur acquisition du site, sans toutefois le démontrer.

Fernande de Neufchâtel envisage de céder Bouclans au début du XVI^e siècle dans des circonstances obscures et ce sont ses héritiers qui vendent finalement la seigneurie une vingtaine d'années plus tard. La situation a alors considérablement évolué. Les biens de Fernande de Neufchâtel sont alors divisés entre ses six filles issues de ces deux mariages ; les préoccupations de leurs époux sont alors très différentes et la vente d'une seigneurie peu cruciale ne doit pas surprendre.

⁶⁰ A.D.D. 1 J 219 cité par BOUVARD 1997, p. 107.

⁶¹ A.D.D. G 98.

⁶² A.D.D. 4 E 1523.

⁶³ BOUVARD 1997, p. 109.

⁶⁴ Testament de Fernande de Neufchâtel.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.D. 4 E 7971 - Accord entre le seigneur de Bouclans et l'abbé de Saint-Paul (1413)*.
- A.D.D. 7 E 1325 : Extrait du testament d'Étienne de Montbéliard (1397).
- A.D.D. G 1910 : Plusieurs actes de l'archevêque de Besançon relatifs à Bouclans (1463-1522)*.
- A.D.D. 1 J 219 : Dénombrement de la seigneurie (1660)*.
- A.D.D. 5 J 12 : Cartulaire de Montfaucon (copie XIX^e s.)*.
- A.D.H.S. 48 J 56 : Accord entre Philippe de Hochberg et Jean II de Neufchâtel (1488).
- A.D.J. E 534 ; Testament de Jean II de Neufchâtel-Montaigu.

6.2 Bibliographie

Allemand-Gay 1988 : ALLEMAND-GAY Marie-Thérèse, *Le pouvoir des comtes de Bourgogne au XIII^e siècle*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris, 1988.

Bouvard 1997 : BOUVARD André, « Bouclans », *Les peuplements castraux de la Montagne du Doubs*, vol. II, [thèse de 3^e cycle], A.N.R.T., 1997, p. 99-109.

Bouvard 2006 : BOUVARD André, *Châteaux et bourgs de la Montagne du Doubs, Tome 1, aspects méthodologiques, typologiques et historiques*, Société d'émulation de Montbéliard, Montbéliard, 2006.

Clerc 1840 : CLERC Édouard, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. I, Imp. Bintot, Besançon, 1840.

Clerc 1846 : CLERC Édouard, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, Imp. Bintot, Besançon, 1846.

Clouzot 1940 : CLOUZOT Étienne, *Pouillés des provinces de Besançon de Tarentaise et de Vienne*, Imprimerie nationale, Paris, 1940.

Collectif 1867 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. IV, Outhenin-Chalandre, Besançon, 1867.

Dreyfuss 1965 : DREYFUSS Maurice, *Notice de la carte géologique au 1:50 000^e de Vercel-Villedieu-le-Camp*, B.R.G.M., Orléans, 1965.

Éberlé 1915 : ÉBERLÉ Louis, *Faverney: son abbaye et le miracle des Saintes Hosties*, Valot, Besançon, 1915 [publié en ligne. <URL <http://www.wissensdrang.com/dcon12fr5a.htm>>, consulté le 12 décembre 2012].

Jeandot 1962 : JEANDOT Daniel, *L'abbaye Saint Vincent de Besançon de 1092 à la fin du XV^e siècle*, D.E.S., Besançon, 1962.

Jeannin 1981 : JEANNIN Yves, *Les enceintes fortifiées médiévales des villes et bourgs de Franche-Comté*, [catalogue d'exposition], Direction des Antiquités historiques de Franche-Comté, Besançon, 1981.

Gauthier 1889 : GAUTHIER Jules, « Répertoire archéologique du Doubs, canton de Roulans », *Annuaire du Doubs*, 1889, p. 62-75.

Gingins-la-Sarraz 1857 : GINGINS-LA-SARRAZ Frédérique-Charles (de), *Recherches historiques sur les acquisitions des Montfaucon et des Chalon dans le pays de Vaud*, Mémoires et documents publiés par la société d'histoire de la suisse romande, t. XIV, Bridel, Lausanne, 1857.

Giuliano, Masquillier 2008: GIULIATO Gérard, MASQUILLIER Amaury, «Les enceintes urbaines en Lorraine: un état de la question», HENIGFELD Yves, MASQUILLIER Amaury (dir.), *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace*, Revue archéologique de l'Est, supplément 26, Dijon, 2008, p. 17-27.

Godefroy 1881: GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes*, Ministère de l'éducation, Paris, 1881.

Matile 1844-1848: MATILE George-Auguste, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, J. Attinger, Neuchâtel, 1844-1848.

Perreciot 1786: PERRECIOT Claude-Joseph, *De l'état civil des personnes et de la conditions des terres*, 1786.

Petit 1901: PETIT Ernest, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VII, Darantière, Dijon, 1901.

Richard 1851: RICHARD *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. II, De Cornu, Besançon, 1851.

Robert 1902: ROBERT Ulysse, *Testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1500)*, t. I, Paris, 1902.

Sauty 1997: SAUTY 1997, Fiche de déclaration de site, 1997 [disponible au Service Régional de l'Archéologie de Franche-Comté].

6.3 Iconographie

- A.D.D. 3 P 79: Cadastre ancien de Bouclans (1820).
- Collection personnelle: Carte postale «*Bouclans - Le château*» (avant 1924).
- Le dictionnaire des communes du Doubs publié sous la direction de Jean Courtieu reproduit également un plan ancien conservé aux archives départementales du Doubs sans en préciser la cote.

CHALIGNY

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Meurthe-et-Moselle

Canton: Neuves-Maisons

Commune: Chaligny

Numéro INSEE: 54 111

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	876 165	2409 360	280

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2011	AB	515-536
Château	Ancien			

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Toul	Principauté	Évêché de Metz, puis comté de Bar puis duché de Lorraine
Doyenné	Toul	Bailliage	–
Paroisse	Chaligny	Suzeraineté	–
Dédicace	saint Rémy	Châtellenie	Chaligny

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Chaligny se situe sur la rive droite de la *Moselle* à 6 km au sud-ouest de Nancy. La commune voisine de Neuves-Maisons appartenait autrefois au territoire de Chaligny. Les limites avec Pont-Saint-Vincent, autrefois appelé Conflans, sur la rive gauche, ont longtemps été imprécises.

Hormis l'église et le parcellaire, aucun vestige médiéval ne subsiste.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Chaligny se situe en bordure de la *Moselle* dont le lit majeur a entaillé les niveaux du Jurassique sur près de 80 m de puissance. Sur les berges affleurent les niveaux du Toarcien constitués de bas en haut de Grès médioliasiques (16), de Schistes cartons (17) puis des Marnes à septarias et Grès supraliasiques (18) le tout recouvert des formations ferrugineuses (19) largement exploitées dans ce secteur. Cette bande, large de 1,5 km, est limitée au nord par les couches du Bajocien dont les faciès lithologiques sont variables. Les Calcaires à polypiers (j1b) ont été exploités localement selon la qualité des faciès très variables à l'intérieur de la formation récifale¹.

Chaligny est implanté sur un replat situé à mi-pente du plateau que les textes médiévaux qualifient de promontoire. À l'est, le secteur est isolé par une puissante entaille du plateau, le « Val Fleurion », tandis qu'à l'ouest, c'est un modeste vallon, « Le Val », qui l'isole de la pente régulière qui sépare le pied du plateau (altitude 290 m) de la rivière (220 m).

Le château était semble-t-il implanté au sud-ouest du village, à une centaine de mètres de l'église sur une plateforme légèrement surélevée. Situé sur le rebord du replat où est installée l'agglomération, il dominait nettement la vallée de la *Moselle*.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Chaligny bénéficie de plusieurs atouts. La *Moselle* présente une ressource en eau et en poissons et permet d'actionner les moulins. Au nord, le plateau est couvert de l'épaisse forêt de Haye. La partie supérieure du plateau offre de la pierre de construction dans les faciès calcaires du Bajocien et la carte géologique porte encore la trace de plusieurs exploitations locales dont l'importante carrière de Nanquette à 1,5 km au nord-est².

La principale richesse du secteur reste néanmoins le minerai de fer – « la minette » – exploité très anciennement et dont l'industrie est bien attestée pour le Moyen Âge³. L'exploitation de cette ressource a donné lieu à une puissante industrie métallurgique à Neuves-Maisons jusque dans la seconde moitié du XX^e siècle.

2.2.3 Voies de communication

Chaligny se trouve à proximité d'une importante voie terrestre qui franchit la *Moselle* à Pont-Saint-Vincent, à un kilomètre en amont. La route du sel desservant la Bourgogne et la Champagne depuis le Saulnois empruntait ce franchissement sur lequel de nombreux établissements obtiennent des privilèges. Depuis Nancy, elle permet de desservir Neufchâteau puis Langres et de là l'ensemble des régions champenoise et bourguignonne. La vallée de la *Moselle* constitue un axe de communication qui rejoint Toul à une quinzaine de kilomètres en aval.

1 LE ROUX *et alii* 1985, p. 13-14.

2 LE ROUX *et alii* 1985, p. 51.

3 LEROY 1993.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Il ne reste du château de Chaligny plus aucun vestige significatif. L'examen du cadastre napoléonien permet de mettre en relation une vaste parcelle située au sud-ouest du village avec le toponyme « Château », permettant ainsi de localiser l'emplacement du site (fig. 1). Un mur de soutènement soutient encore une plate-forme de pierre sur laquelle se trouvait sans doute le château. Des niveaux de cave que nous n'avons pas pu observer subsisteraient⁴. L'habitat s'est développé autour de l'église Saint-Rémy sur un axe sud-nord qui correspond à la route permettant de rallier le sommet du plateau depuis les berges de la *Moselle*.

Dans son étude consacrée à Chaligny, P. Fournier nous livre une très brève description des vestiges : « à la fin du XVII^e siècle le voyageur qui suivait les rives de la Moselle pouvait encore apercevoir sur la colline une tour en ruine, dernier vestige de la forteresse des Vaudémont et des Neufchâtel. Depuis longtemps même ces ruines ont péri; une paisible maison occupe la place du donjon tandis que des jardins et des vignes ont envahi l'emplacement encore reconnaissable des fossés »⁵. Le compte de 1666 mentionnait encore « la tour qui reste du château dudit lieu »⁶ et quelques autres vestiges du château subsistent alors tel que chenil, grange et colombier.

4. HISTORIQUE

4.1 Chaligny avant les Neufchâtel

L'origine gallo-romaine du toponyme Chaligny rappelle l'occupation antique de ce secteur où plusieurs stèles furent découvertes⁷. La vaste paroisse Saint-Rémy de Chaligny est fort ancienne comme l'évoque son patronage. Au cours du X^e siècle, les évêques de Metz mirent la main sur cette terre dès lors rattachée au temporel épiscopal. Au XI^e siècle, un prieuré est fondé à l'initiative de laïcs dont les biens sont rapidement augmentés par une donation épiscopale consistant en terres et en droits d'usage notamment sur la rivière, le pont et le port attestés dès cette époque⁸. Le village de Conflans, situé sur la rive gauche de la *Moselle* à la confluence de cette rivière et du *Madon*, prend peu à peu le nom de Pont-Saint-Vincent qui associe le saint patron de ce prieuré à sa fonction de franchissement.

Une partie des terres est inféodée aux comtes de Vaudémont dans la première moitié du XII^e siècle⁹ et ceux-ci opèrent dès le milieu du siècle diverses donations pieuses notamment sur le passage du pont de Conflans au profit de plusieurs établissements religieux¹⁰. Le comte Hugues I^{er} cède également une partie du territoire pour la fondation de l'abbaye de Clairlieu. La donation est confirmée par son fils, Gérard II, qui y ajoute divers biens et terres, notamment au « promontoire de Chaligny »¹¹. En 1174, une mine de fer est attestée dans une donation à l'abbaye de Beaupré qui

4 JEANDEMANGE 2004, p. 17.

5 FOURNIER 1903, p. 99.

6 A.D.M.M. 1 B 3960, cité par JEANDEMANGE 2004, p. 18.

7 FOURNIER 1903, p. 5.

8 GIULIATO 2008, p. 33.

9 FOURNIER 1903, p. 11.

10 Ils cèdent par exemple des droits sur le ru de Sexey-aux-Forges à l'abbaye Saint-Mansuy de Toul; le passage sur la *Moselle* à l'abbaye de Mureau et celle de Morimond; le ban de Begnéval à l'église de Flabémont; la grange de Fontaines à l'abbaye de Beaupré. Sur ces donations, et d'autres, voir RENAULT 2011, p. 130-135.

11 RENAULT 2011, p. 136-137 transcrivant A.D.M.M. H 494. Le lieu est mentionné comme « *promontorium Chelineti* ».

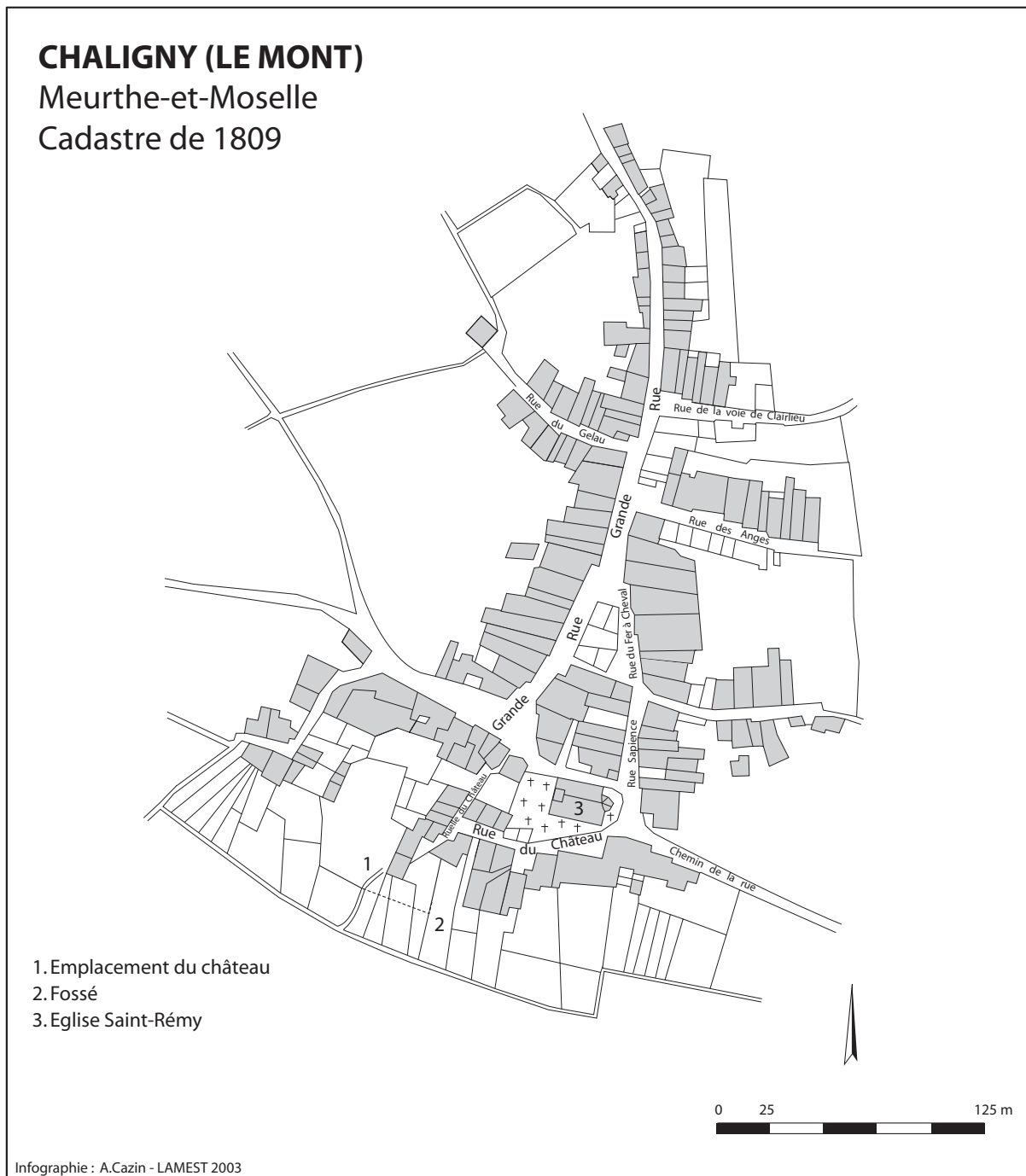


Fig. 1 : Cadastre ancien de Chaligny avec emplacement du château (d'après GIULIATO 2008, p. 39)

obtient, en plus de différentes terres, le droit d'acheter une partie de la production de cette « *mina ferraria* »¹². Le minerai est l'une des principales ressources exploitées dans le ban de Chaligny et fournit un apport financier appréciable.

Au début du XIII^e siècle, Hugues II de Vaudémont cède la ferrière à l'abbaye Saint-Èvre de Toul afin qu'elle puisse établir une forge au lieu de son choix¹³. Une dizaine d'années plus tard, en 1235, il rédige son testament par lequel il lègue à son fils aîné « *Castrum super Mosellam cum tota castellaria ipsius et cum omnibus ipsius pertinenciis castellarie in feodis, homagiis, domaniis et dominiis et cum omnibus acquisitis meis in eadem castellaria factis et bannum de Chaligni et bannum de Vutry* »¹⁴. Ce document mentionne clairement la châtellenie de Châtel-sur-Moselle mais seulement le ban de Chaligny, confirmant qu'à cette date aucune fortification n'existe sur cette terre.

En 1202, le comte de Vaudémont semble reprendre Chaligny en fief du comte de Bar après l'hommage dû à l'évêque de Metz¹⁵. En 1247 pourtant, son successeur Henri I^{er} excepte formellement le ban de Chaligny de cet hommage¹⁶. Trois ans plus tard, il doit toutefois le renouveler en intégrant « *la maison forte de Chellegnei* », première mention de cet édifice¹⁷. À cette date la forteresse existe sans doute depuis quelques années, le comte ayant profité d'une situation politique calme entre le comte de Bar, le duc de Lorraine et l'évêque de Metz pour obtenir le droit de bâtir cette forteresse¹⁸. Les comtes procèdent au développement de leurs possessions dans ce secteur. Des Lombards sont autorisés à s'installer à Chaligny vers 1322 et un hôpital est attesté à la même époque sur le territoire de Pont-Saint-Vincent¹⁹.

Au milieu du XIV^e siècle, l'évolution du contexte politique pèse. En 1342/43, un conflit éclate entre le comte de Bar et le duc de Lorraine Raoul. Après une brève alliance avec Raoul, l'évêque de Metz prend finalement parti pour le comte de Bar. Il engage ses vassaux dans cette bataille puis part traiter des affaires dans le royaume de France. À son retour, certains de ses vassaux refusent de lui remettre ses seigneuries. Le prélat est alors contraint de demander de l'aide à son ancien allié, le duc de Lorraine qui accepte moyennant 10 000 livres gagées sur les villes de Rambervillers et Épinal²⁰. Finalement, l'évêque engage le château de Turquestein, des rentes sur les salines et la suzeraineté de Chaligny au duc de Lorraine. Il demande par conséquent au comte de Vaudémont de rendre hommage à celui-ci. Le traité de paix de 1346 prévoit finalement que cette suzeraineté soit rachetable par l'évêque pour 4 000 livres. Le 18 mai, le comte de Vaudémont Henri IV rend « *homaige dou dit messire le duc et de ses hoirs après luy, Challegney, le chastel et la ville et le ban et les appartenances entierement et avec ceu tout ceu entierement que nous teniens de l'evesques de Mes par le mandement que ly diz evesques nous en fist* »²¹; il préserve toutefois la ligesse due au comte de Bar. On note que pour la première fois, le terme de château est employé pour désigner la place de Chaligny signalant peut-être des travaux d'extension du site.

12 RENAULT 2011, p. 137-138 transcrivant A.D.M.M. H 340 (original et vidimus).

13 RENAULT 2011, p. 171-172.

14 Archives de la Hofburg et A.D.M.M. B 611 n°4 (copie) transcrit par RENAULT 2011, p. 179.

15 GIULIATO 2008, p. 33.

16 FRANÇOIS 1933, p. 295 citant A.D.M.M. B 611 n°4 (copie de 1466).

17 FRANÇOIS 1933, p. 295 citant BNF n.a.f. 7397, fol. 170, publié dans FRANÇOIS 1935.

18 GIULIATO 2008, p. 34.

19 FOURNIER 1903, p. 24.

20 HARI 2010, p. 606 d'après LEVALLOIS 1902 n°328.

21 A.D.M.M. B 599 n°12 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

Quelques semaines plus tard, Henri IV de Vaudémont décède sans héritier. Son père Henri III est encore vivant et il confie bientôt ses biens à Henri V, né de l'union de sa fille et d'Anseau de Joinville, quatrième fils de l'historiographe de Louis IX²². En 1358 Henri de Joinville reçoit du dauphin le domaine de Vaucouleurs dont la possession contribue à tendre les relations avec le comte de Bar. On connaît mal l'origine du conflit qui l'amène à la fin de l'année 1362 à s'opposer aux ducs de Lorraine et de Bar. Pour ce faire, il confie au printemps suivant la garde de Chaligny et de Vézelize à Arnaud de Cervolles, dit l'Archiprêtre, sous réserve de restituer la place dans les 15 jours sur demande du comte de Vaudémont²³.

Au cours des opérations militaires qui suivent, le château de Chaligny est assiégé à compter du mois de juin²⁴. L'issue du siège divise les historiens. Ce qui est certain c'est que dans le traité de paix qui intervient en août avec le seul duc de Bar, le comte de Vaudémont Henri V obtient des indemnités pour le non-respect par le duc Robert de Bar de ses obligations de suzerain. Cela laisse penser qu'à défaut de victoire, Henri V n'a pas subi de défaite humiliante. La paix avec le duc de Lorraine intervient dans les mois qui suivent sur des bases relativement similaires²⁵. À l'issue de ce conflit on ne connaît donc pas l'état du château de Chaligny mais rien ne permet d'établir qu'il fut pris ou ruiné par cette guerre.

Deux ans plus tard, en 1365, Henri V décède en laissant à sa veuve et à ses deux filles de lourdes dettes. Marie de Luxembourg, sa veuve, parvient à marier ses filles. L'aîné Marguerite épouse dès 1365 Jean de Bourgogne, issu d'une branche cadette des comtes de Bourgogne. La cadette, Alix de Joinville-Vaudémont, épouse huit ans plus tard Thiébaud VII de Neufchâtel encore mineur²⁶. Les époux des deux filles de Marie de Luxembourg sont intimement liés puisque Thiébaud VII est le fils de Thiébaud VI qui a épousé en 1360 la sœur de Jean de Bourgogne. Le contrat de mariage qui unit Alix et Thiébaud VII est d'ailleurs contracté entre Jean de Bourgogne, sire de Montaigu et de Joinville et son épouse et Thiébaud VI, seigneur de Neufchâtel, avec le consentement de Marie de Luxembourg²⁷. Cet acte prévoit également le partage des terres entre les sœurs. L'aînée emporte Vaudémont et Vézelize et l'essentiel de l'héritage d'Henri de Joinville et la cadette Châtel-sur-Moselle et Bainville. « *Et avec ce ara et emportera le chastel et chastellenerie de Chaligney entierement et toutes ses appartenances [...] et toute voie il est assavoir que la terre dou pont a Saint Vincent sera et demeurea a la partie des dis Jehan de Bourgogne et sa fames comme de la chastellenerie de Vauldemont* ». Il s'agit là de la première mention de la châteltenie. Il est prévu que cette dernière parvienne à Alix de Joinville-Vaudémont à la mort de sa mère, Marie de Luxembourg, qui en conserve l'usufruit au titre de son douaire²⁸. Dès la fin du mois de mai, Thiébaud de Neufchâtel reçoit de Jean de Bourgogne les deux terres de Châtel-sur-Moselle et Bainville²⁹. En 1375, un accord est conclu pour partager le règlement des diverses dettes d'Henri V.

22 FOURNIER 1903, p. 28.

23 Bibliothèque de l'Institut, collection Godefroy, 94 n°79 cité par FRANÇOIS 1933, p. 383.

24 A.D.Me B 1130 cité par FOURNIER 1903, p. 35.

25 FRANÇOIS 1933, p. 153-154.

26 Les historiens lorrains, à la suite de Delaborde retienne la date du 15 mai 1373 pour ce mariage (DELABORDE 1894 n°1007, p. 471). Toutefois un original du 21 avril 1373 (n.s.) mentionnait déjà qu'ils avaient « *fait entreuix traictie [...] le mariaige de Thiebaut aisney fil du dit seigneur de Nuefchastel et de damoiselle Halips de Joinville suer de la fanme du dit de Bourgonne* » A.D.J. 354 E - Contrat de mariage d'Alix de Joinville et Thiébaud VII.

27 A.D.J. 354 E - Contrat de mariage d'Alix de Joinville-Vaudémont et Thiébaud VII de Neufchâtel (21 avril 1373 n.s.).

28 A.D.J. 354 E - Contrat de mariage d'Alix de Joinville et Thiébaud VII.

29 DELABORDE 1894, n°1009, p. 472.

À la mort de Marie de Luxembourg, en 1380, Chaligny passe à sa fille. Plusieurs accords interviennent ensuite entre Thiébaud VII de Neufchâtel et Pierre de Genève, second époux de Marguerite de Joinville-Vaudémont afin de régler quelques différends concernant la succession de leur belle-mère notamment sur les terres de Mathons, Mussey et Morancourt³⁰ et les forges de Chaligny³¹. Cette dernière seigneurie est confirmée en possession d'Alix.

4.2 Les Neufchâtel et Chaligny

En 1395, Thiébaud VII de Neufchâtel reprend en fief du duc de Bar mes « *chastelleriez terres et appartenances de Chasteil sur Meselle et de Bainville [...] excepté les bans de Challigney et de Landeillel-devant-Chasteil* »³². Thiébaud meurt peu après à la bataille de Nicopolis. Alix rend à nouveau hommage au duc de Bar dans les mêmes termes, en 1399 et 1400³³. Quelques années plus tard, en 1403, Alix et son fils aîné Thiébaud VIII passent un accord par lequel ils s'obligent mutuellement à n'aliéner aucune terre sans l'accord de l'autre³⁴. La même année, Alix reçoit une reprise de fiefs de Joffroy de Nancy pour 30 livrées de terres « *a cause de son chastel et chastellerie de Chaligney* »³⁵ confirmant l'emploi du terme de châteltenie plutôt que ban.

Alix réside parfois à Chaligny et, le 27 mai 1409, elle y reçoit sa sœur, Marguerite, la comtesse de Vaudémont³⁶. Un différent oppose bientôt les deux sœurs lorsque Alix prépare le dénombrement de Chaligny en 1410 au profit du duc de Lorraine Charles II. On suppose que ce désaccord porte sur les limites entre les seigneuries de Pont-Saint-Vincent et Chaligny et notamment la place des terres de Maron et Messein³⁷. Une journée « *contre madame Alice* » est finalement organisée au château de Pont-Saint-Vincent³⁸. Un compromis dut être trouvé puisqu'on ne conserve pas de traces de conflit lorsque Alix et Thiébaud VIII rendent conjointement hommage au duc de Lorraine³⁹. Quelques années plus tard, en juin 1413, Alix rédige son testament depuis le château de Chaligny⁴⁰ où on suppose qu'elle est décédée quelques mois plus tard puisque son fils prend alors le titre de « *seignour de Nuefchastel et de Chastelz sur Mezelle* »⁴¹.

Les Neufchâtel sont de fervents partisans bourguignons et participent activement aux opérations de ce parti dans le Royaume. Le duc de Lorraine Charles II, suzerain des Neufchâtel pour Chaligny, soutient également ce parti⁴² tandis que le duc de Bar est favorable aux Armagnacs. La décennie 1420 est marquée par une guerre privée entre les Neufchâtel et le prélat de Bâle en raison d'une engagère que Thiébaud VIII refuse de rendre en dépit du remboursement proposé. Le conflit tourne à son désavantage et Thiébaud est fait prisonnier. Ses sujets sont alors mis à contribution pour le faire libérer et une aide est versée par les habitants de la seigneurie de Chaligny pour payer sa rançon⁴³.

30 DELABORDE 1894, n°1022, p. 475 ; n°1025 et 1026, p. 476 ;

31 BNF Lorraine 258 fol. 13 cité FOURNIER 1903, p. 44.

32 A.D.M.M. B 611 n°52 transcrit dans la Documentation DEBRY.

33 A.D.M.M. B 611 n°1 transcrit dans la Documentation DEBRY.

34 A.N. K 1799 (3) - Traité entre Alix de Joinville-Vaudémont et son fils Thiébaud VIII (23 janvier 1303 n.s.).

35 A.D.M.M. B 351 fol. 17 transcrit dans la Documentation DEBRY.

36 A.D.M.M. B 9702 (compte de Vaudémont) cité par FOURNIER p. 55-56.

37 FOURNIER 1903, p. 9 citant BNF Lorraine 386, fol. 25-37.

38 FOURNIER 1903, p. 56-57.

39 FOURNIER 1903, p. 57.

40 A.D.M.M. H 493 cité par FOURNIER, p. 61.

41 Sur l'usage de cette titulature, voir le chapitre 6 (vol. 1).

42 En 1418, lorsque les bourguignons s'emparent du roi, les Neufchâtel reçoivent les offices de Grand maître d'Hôtel du Roi et de Grand Bouteiller tandis que Charles II se voit proposer la charge de Connétable.

43 A.D.M.M. B 608 n°9 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

Libéré, il est de nouveau en Lorraine en 1431, date à laquelle il rend hommage à René d'Anjou, duc de Bar, pour ses terres de Châtel et Bainville⁴⁴.

La situation politique est alors tendue. Depuis la mort de l'héritier au trône ducal à la bataille d'Azincourt, en 1415, Antoine, comte de Vaudémont, fils de Ferri de Lorraine et de Marguerite de Joinville-Vaudémont s'était mis en tête de revendiquer le trône ducal au détriment de René d'Anjou, époux de sa cousine Isabelle de Lorraine dont il conteste l'héritage en dépit de la coutume de Lorraine. Le fait serait sans doute resté sans graves conséquences si René n'était issu d'une famille favorable aux Armagnacs. Pour cette raison, Antoine trouve une audience attentive auprès du duc de Bourgogne qui s'inquiète de voir la Lorraine basculer dans le camp adverse. Dans ce conflit, Thiébaud VIII de Neufchâtel est choisi comme arbitre en 1429⁴⁵. La guerre éclate en 1431 entre Antoine de Vaudémont et le jeune René d'Anjou. Les Neufchâtel ne participent visiblement pas au conflit mais subissent le harcèlement de commandants lorrains dans les années qui suivent⁴⁶. Par ailleurs, lors d'opérations en Champagne, Thiébaud de Neufchâtel avait mené des raids contre les domaines de Guillaume d'Estrac. Bientôt appelé en Lorraine par le duc de Bar, celui-ci s'empare du château de Chaligny⁴⁷. En 1437, alors qu'il est nommé parmi les conservateurs de la paix de Lille entre le duc de Bourgogne et René d'Anjou⁴⁸, Thiébaud VIII obtient de ce dernier la restitution de Chaligny toujours occupé par Guillaume d'Estrac⁴⁹.

Quelques années plus tard, en 1443, son fils aîné, Thiébaud IX, est fait maréchal de Bourgogne⁵⁰. À cette occasion, une aide est levée sur les terres lorraines des Neufchâtel et Chaligny y contribue à hauteur de 150 florins environ. Elle est suivie dix ans plus tard d'une aide pour son entrée en chevalerie⁵¹. Dès 1433, les deux fils de Thiébaud VIII réalisent un partage de leurs héritages paternel et maternel qui prévoit que les seigneuries lorraines aillent au cadet, Jean de Neufchâtel-Montaigu⁵². Finalement, quelques années plus tard, Thiébaud IX acquiert de son père, en s'endettant, les terres barroises venant d'Alix de Joinville-Vaudémont⁵³. Il est confirmé dans cette possession par un partage du 31 octobre 1447 où son père confirme « *quil avoit devboit et pouvoit avoir et que luz competoyent et appartenoient et pays de Bar et de Loraine* »⁵⁴. À compter de cette date, Thiébaud IX semble gérer l'essentiel des affaires lorraines et les comptes de Châtel-sur-Moselle sont rendus en son nom⁵⁵.

C'est à la même époque que la relation entre les Neufchâtel et leur suzerain le duc de Bar se tend. En 1448, les officiers de Thiébaud refusent l'ouverture de Châtel-sur-Moselle. Deux ans plus tard, certains de ses hommes sont arrêtés pour un complot contre Lunéville⁵⁶. Au début de

44 A.D.M.M. B 608 n°22, cité par GIULIATO 2008, p. 48.

45 DEBRY 1975, V - 23.

46 B.N.F. Lorraine 286, fol. 15-19 publié dans LUCE 1886, Preuve n°CCXXX, p. 262-269.

47 A.D.M.M. B 608 n°27 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

48 DEBRY 1994, p. 87.

49 B.N.F. Lorraine 386 fol. 15-21.

50 LA MARCHE, *Mémoires*, I, p. 268-269.

51 A.D.M.M. B 608 n°9 transcrit dans la documentation DEBRY

52 A.N. K 1799 (3) - Accord de 1433, confirmé en 1435.

53 Cette acquisition est connue rétrospectivement par le testament de Thiébaud VIII (A.D.J. E 534) et un accord relatif à son exécution testamentaire survenu en 1472 (A.D.A. 1 E 163) ; l'acquisition des seigneuries lorraines pourrait dater du 28 juillet 1447, date d'un partage cité par plusieurs textes mais dont on ne conserve pas d'exemplaires (acte cité dans A.N. K 1799 (3) ; A.D.A. 1 E 163 et A.D.D. E.P.M. 380).

54 A.D.D. 7 E 1333 - Partage entre Thiébaud IX de Neufchâtel et Jean II de Neufchâtel-Montaigu (1447).

55 A.D.M.M. B 4155 - Compte du receveur de Châtel-sur-Moselle de 1447-1448.

56 Sur cet épisode consulter MAROT 1930, SCHNERB 2008 et B.N.F. Lorraine 9, fol. 110 r° - 129 r.

la décennie 1460, Thiébaud obtient des villes de Chavigny, Chaligny et Neuves-Maisons qu'elles cessent de verser au duc de Lorraine le droit de garde⁵⁷. Entre 1463 et 1466, la situation arrive à une tension extrême avec l'affaire d'Épinal. Louis XI octroie la ville à Thiébaud IX en remerciement d'une ambassade fructueuse auprès des Sforza. Mais les bourgeois rejettent ce nouveau maître et Louis XI réalise alors qu'il peut tirer profit de la situation. Il parvient à détacher en 1466 le duc de Lorraine de la Ligue du Bien Public et propose que les Spinaliens se placent sous la garde de la personne de leur choix; le duc de Lorraine se propose immédiatement. Thiébaud de Neufchâtel réagit alors en assiégeant la ville d'Épinal, déclenchant par la même occasion une guerre contre son suzerain⁵⁸.

Appelé auprès du duc de Bourgogne pour mater la révolte de Dinant, Thiébaud IX quitte la Lorraine dès le mois d'août et confie à son fils aîné Henry le commandement des opérations. Au début de l'année 1467, Thiébaud IX est de retour en Lorraine. Charles le Téméraire – qui vient de succéder à Philippe le Bon – lui a refusé son soutien dans cette guerre entamée avec le duc de Lorraine en raison de la difficulté de prendre la ville d'Épinal et de la promesse par lui faite à Jean de Calabre de ne pas attaquer la Lorraine pendant son voyage en Aragon⁵⁹. En 1461, Antoine, fils de Thiébaud IX avait été élu au siège épiscopal de Toul avec le soutien de Philippe le Bon et de Louis XI. Le maréchal de Bourgogne emploie les mercenaires recrutés dans les Flandres pour garnir ses forteresses et les places fortes de l'évêché.

Après un premier succès à l'encontre du château de Condé-sur-Moselle (Custines), les Neufchâtel connaissent plusieurs défaites. La chronique de Lorraine relate que Jean de Fénétrange, maréchal de Lorraine, s'en allant pour mettre le siège à Liverdun rencontre en route les alliés de Thiébaud IX. Une partie de la troupe fut prise ou tuée, « *le reste dedans Chaligny retournont* »⁶⁰. Le siège est ensuite porté devant Liverdun « *Ledict mareschal de Fenestranghe les assiégea de si près que de la bombarde et d'autres artilleries, tours et murailles, tout nalloit par terre. Ceulx de dedans veoient qu'ils estoient gens perdus feirent adpoitement, sauve leurs corps, leurs biens* »⁶¹. La ville tombe le 16 septembre 1467⁶². Deux mois plus tard, Jean de Calabre, alors en Espagne, prononce à son encontre la confiscation de tous les biens relevant du duché de Lorraine : « *Et entre autres la seigneurie et appartenances de Chaligny, tenant en fied et arrierefied de nous à cause de nostre dit duchié de Lorraine* ». Il donne cette seigneurie à son vassal Hardouin de la Jaille en remerciement de ses services⁶³.

Le conflit reprend au printemps 1468. Le 1^{er} février, trente trois nobles lorrains s'unissent par un traité de *Landfried* sous l'autorité de Jean de Salm, maréchal depuis peu, « *à l'encontre de messire Thiebault de Neufchastel, maréchal de Bourgogne* »⁶⁴. La chronique de Lorraine nous apprend que la même année « *depuis mars jusqu'en aoust, Chaligny, des Loherains fut assiégé par puissance d'artillerie et d'adprouches faictes, tous se rendirent. [...] Lesdicts Loherains feirent abastre et aruynner le chastel dudict Chaligny adfin qu'on ne s'en puisse ayder* »⁶⁵. La durée du siège, plusieurs mois, est assez considérable pour les années 1460, les progrès de l'artillerie ayant amené à une réduction notable de la durée des

57 A.D.M.M. B 969 fol. 19 (Compte du receveur général de Lorraine), cité par FOURNIER 1903, p. 81.

58 Cet épisode est relaté de manière plus développée dans la monographie de Châtel-sur-Moselle et dans le Chapitre 1 de la synthèse.

59 MARCHAL 1859, p. 88.

60 MARCHAL 1859, p. 89.

61 MARCHAL 1859, p. 89.

62 MARCHAL 1859, p. 90.

63 A.D.M.M. B 599 n°16.

64 B.N.F. Lorraine 459 fol. 8 (copie XV^e siècle) cité par DUVERNOY 1909, p. 35.

65 MARCHAL 1859, p. 91.

sièges avant l'adaptation systématique des forteresses au cours des décennies suivantes. Cela peut indiquer que la troupe lorraine assiégeant la place ne disposait que d'une artillerie assez faible ou que le château de Chaligny offrait de grandes qualités militaires. Quoiqu'il en soit, à la fin de l'année 1468, la place est ruinée tout comme le château de Bainville et les places de l'évêché de Toul.

Depuis la fin de l'année 1467, Charles le Téméraire tentait de parvenir à une paix négociée. Il avait fait poser ses armes sur Châtel afin de garantir la place et avait convoqué plusieurs conférences de paix⁶⁶. À la fin de l'année 1468, après la destruction de toutes les places des Neufchâtel hormis Châtel, celle-ci semble sur la bonne voie puisque l'on assiste au mariage de Fernande de Neufchâtel-Montaigu, fils de Jean II de Neufchâtel et neveu de Thiébaux IX, et Madeleine de Fénétrange fille du défunt maréchal de Lorraine⁶⁷.

Le conflit renaît pourtant en 1470 avec l'éviction d'Antoine de Neufchâtel du trône épiscopal au profit du secrétaire de Jean de Calabre. Henry de Neufchâtel, chef de la maison depuis la mort de son père l'année précédente, réunit alors une armée pour secourir son frère. En 1471, les Lorrains mettent finalement le siège devant Châtel mais ne parviennent pas à s'en emparer. Ignorant l'arrivée d'une armée de secours, le capitaine compose pour obtenir la levée du siège en cédant la forteresse de Romont. Le duc Nicolas, qui a succédé en 1470 à Jean de Calabre, octroie au début de l'année 1471 Chaligny à son serviteur Antoine de Mohet, ne tenant aucun compte de la donation de son père au profit d'Hardouin de Jaille. Le serviteur rend immédiatement hommage⁶⁸. Ce conflit entre les Neufchâtel et leur suzerain trouve finalement une issue au cours de l'année 1472. Celle-ci est facilitée par le rapprochement du duc Nicolas et de Charles le Téméraire. À la fin de l'année, un traité de paix est négocié, Henry rend hommage au duc⁶⁹ et renonce à ses prétentions sur Épinal⁷⁰ et Antoine de Neufchâtel est rappelé à son office.

Si la défaite militaire est cuisante pour les Neufchâtel, l'intervention du duc de Bourgogne leur permet d'en limiter les conséquences. Certes les châteaux de Bainville et Chaligny sont détruits mais ils gardent le droit de les rebâtir⁷¹. La situation semble s'apaiser et les Neufchâtel figurent parmi les garants de la paix entre le duc de Lorraine et le duc de Bourgogne à la fin de l'année 1473⁷². Ce n'est pourtant qu'un bref intermède. Dès 1475, René II qui a succédé au duc Nicolas, revient sur les engagements contraignants pris auprès du duc de Bourgogne. Le conflit éclate, et avant la fin de l'année, la Lorraine est contrôlée par les Bourguignons. Charles le Téméraire part alors pour une expédition armée en Suisse qui lui coûte les défaites de Morat et Grandson en 1476. Les lorrains révoltés parviennent à reprendre le contrôle de Nancy et le 5 janvier 1477, alors qu'il tente de reprendre la ville, le duc de Bourgogne est tué au combat. Henry de Neufchâtel et son cousin Philippe de Neufchâtel-Montaigu sont fait prisonniers et appelés à reconnaître le corps du duc⁷³.

Henry subit une lourde captivité en raison de son refus obstiné de faire ouvrir Châtel-sur-Moselle. Le 3 juillet 1477, le duc de Lorraine donne à Oswald, comte de Tierstein, son maréchal,

66 B.N.F. Lorraine 386, fol. 186 et fol. 74-77.

67 A.D.J. E 534 - Traités de mariage entre Fernande de Neufchâtel et Marguerite de Fénétrange (1468). Parmi les témoins de ce traité : Jean, comte de Salm, maréchal de Bar et de Lorraine; Jacques de Haraucourt, bailli de Nancy; Colignon de Ville, bailli de Vosge.

68 A.D.M.M. B 599 n°17 et n°20.

69 B.N.F. Lorraine 386, fol. 167 v° (7 décembre 1472) et A.D.M.M. B 611 n°7 et 53 (22 décembre).

70 B.N.F. Lorraine 386, fol. 168-169 (8 décembre 1472). En réalité Épinal figure dans la titulature des Neufchâtel pendant plusieurs décennies.

71 A.D.Me B 262 fol. 194-195 et BNF Lorraine 247, fol. 16 cité par FOURNIER, p. 106.

72 A.D.C.O. B 11 920 cité par PEINCEDE vol. 2, p. 723-727.

73 MARCHAL 1859, p. 306.

la seigneurie de Chaligny⁷⁴. Deux ans plus tard, le traité de Lunéville prévoit la libération d'Henry contre une rançon de 16 000 florins d'or du Rhin. Oswald de Thierstein voit sa pleine propriété de Chaligny remplacée par un engagère de 4.000 florins⁷⁵. Les Neufchâtel conservent donc leurs possessions mais ne peuvent disposer de Chaligny et Bainville alors engagées⁷⁶.

L'engagère auprès d'Oswald de Thierstein est une véritable ironie du sort. En effet, l'année précédente, en 1478, la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu, pour sceller la libération de Philippe de Neufchâtel, avait procédé au mariage de Marguerite de Neufchâtel-Montaigu, fille de Fernande de Neufchâtel, avec Henri de Thierstein, fils du maréchal de Lorraine. Celle-ci vécut le plus souvent à Bayon avec son époux mais ils laissèrent tous deux leur trace dans l'église de Chaligny. Ils y firent plusieurs donations et se trouvent ainsi représentés sur les vitraux.

4.3 Chaligny après les Neufchâtel

Pendant plusieurs décennies, l'engagère de Chaligny reste lettre morte. à la mort d'Henry, Claude prévoit de céder Chaligny à son cadet en compensation d'héritage et il doit racheter Chaligny mais ils meurent tous deux avant la fin de cette même année 1505 et la terre n'est toujours pas rachetée⁷⁷. Élisabeth de Neufchâtel, fille de Claude de Neufchâtel, a hérité avec ses sœurs de la plupart des seigneuries de la famille en dépit du testament de Thiébaud IX qui prévoyait le passage à la branche collatérale plutôt qu'une transmission par les femmes. Du vivant de son époux, le comte Félix de Werdenberg, aucune action n'est entreprise envers Chaligny. Dans les mois qui suivent son décès, elle entreprend de racheter l'engagère de 4 000 florins, ainsi que celle de Bainville,⁷⁸ en empruntant l'argent à son neveu Salatin d'Isembourg. Quelques mois auparavant elle lui avait témoigné sa confiance en faisant de « *Monseigneur Sallentin le jousne, gouverneur de Madame, sa tante, en sa terre et seigneurie de Chastel sur Mozelle et, en son absence, ayant puissance d'icelle* »⁷⁹. Le rachat est effectif à la fin de l'année 1530⁸⁰. Très vite, Élisabeth qui n'a pas d'enfant fait de Salatin et Antoine d'Isembourg, ses neveux, ses héritiers. Elle conserve l'usufruit de ces terres mais Salatin rend hommage au duc dès 1532⁸¹. En 1540, la mention d'un châtelain de Chaligny pose la question d'une éventuelle reconstruction du château par les successeurs des Neufchâtel. Il est toutefois possible que le titre ait persisté même en l'absence d'édifice⁸² les fonctions de cet officier dépassant largement le cadre de la seule mise en défense de la place forte.

Dans l'échange réalisé entre le duc de Lorraine et Salatin à propos de Châtel, il est précisé que Salatin reste pleinement propriétaire de Chaligny⁸³. Ce n'est finalement qu'en 1559 que Bonne d'Isembourg, comtesse de Waldeck, vend la seigneurie pour 22 000 florins à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont. Quelques années plus tard, son neveu, le duc Charles III, érige Chaligny et Pont-Saint-Vincent en comté⁸⁴.

74 A.D.M.M. B 608 n°31 - Transcrit dans documentation DEBRY.

75 B.N.F. Lorraine 386, fol. 95-96.

76 B.N.F. Lorraine 386, fol. 161-165.

77 A.D.M.M. B 608 n°20 cité dans DEBRY 1992, p. 247.

78 A.D.M.M. B 608 n°44 (9^e lettre) - Transcrit dans la documentation DEBRY.

79 A.D.M.M. B 4223 - document annexé au compte de Châtel-sur-Moselle de 1591.

80 A.D.M.M. B 599 n°23 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

81 A.D.M.M. B 21 cité dans la documentation DEBRY.

82 A.D.M.M. B 608 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

83 A.D.M.M. B 22 fol. 218 r° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

84 A.D.M.M. 3 F 438 fol. 29 et B 34.

4.4 Liste d'officiers

- 1413 : Hue, chapelain de Chaligny⁸⁵
- 1429 : Hue, receveur⁸⁶
- 1429 : Arnoul, châtelain⁸⁷
- 1448-1450 : Jean Hennequin, receveur⁸⁸

5. CONCLUSION

Chaligny constitue la place la plus septentrionale que possèdent les Neufchâtel pendant près d'un siècle, de leur arrivée en Lorraine en 1373 au mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay en 1465. La grande proximité de Nancy et la position du château sur la vallée de la *Moselle* font de Chaligny la tête de pont la plus avancée de l'ensemble Châtel-Bainville-Chaligny issu des comtes de Vaudémont. Il n'est pas possible d'apprécier la valeur militaire de cette place au-delà de l'intérêt stratégique qu'elle présente en permettant un harcèlement de la banlieue nancéienne. En l'absence de données archéologiques, les seuls renseignements dont on dispose sur le château sont ténus. L'évolution du vocabulaire de maison-forte à château laisse entendre que la place fut renforcée par les Vaudémont dans le courant du XIV^e siècle. La durée du siège de 1468 peut également être un indice d'une bonne résistance de la place mais il n'est pas possible de l'affirmer puisque nous ne connaissons pas précisément l'importance de la troupe assaillante et surtout de l'artillerie dont elle disposait. Au vu des travaux d'aménagements réalisés à Châtel-sur-Moselle et Bainville-aux-Miroirs, il est toutefois probable que les Neufchâtel aient réalisé des travaux sur cette place sans pour autant atteindre l'ampleur de ceux menés à Châtel-sur-Moselle qui, par sa position, constitue la base la plus solide car pas trop éloignée de potentiels renforts comtois.

Les qualités résidentielles du site nous sont également inconnues mais le séjour régulier de membres de la famille à Chaligny est attesté. Ceux-ci semblent plus fréquents pendant les périodes où la terre est détenue en douaire, mais on ne dispose pas de données quantitatives suffisantes pour le démontrer. C'est également au cours de cette période que Chaligny apparaît le plus dans les titulaires. Elle n'apparaît jamais semble-t-il en dehors des actes se reportant au périmètre lorrain, du moins avant le XVI^e siècle qui voit un allongement significatif des titulaires employées.

Sur le plan économique, Chaligny tire l'essentiel de ses atouts des ressources métallifères de son sous-sol. L'existence de mines de fer puis de forges est attestée de longue date. La séparation des rives gauche et droite avec l'héritage de Pont-Saint-Vincent par la fille aînée du comte Henri V de Joinville-Vaudémont ne permet pas aux Neufchâtel de mettre la main sur le second atout économique de ce secteur que constitue le passage sur la *Moselle*. En comparaison des autres châtelainies lorraines, Chaligny semble nettement moins rentable sur le plan économique si l'on se fie à l'aide consentie pour l'entrée de Thiébaud IX dans sa charge de Maréchal : avec 150 florins, Chaligny contribue presque trois fois moins que Bainville (400 florins) et six fois moins que Châtel-sur-Moselle (950

85 Testament d'Alix de Vaudémont (AD.M.M. H 493).

86 Dans le compte de Châtel-sur-Moselle de 1430 est mentionné : « *donnée de la d'aulte du IIème jour de may mil IIII/C-XIX signé XLVIII aux comptes rendus, donnés par messire Hue, jadis recepveur de Chaligny* » (A.D.M.M. B 4154 fol. 26 v° - Transcrit dans la documentation DEBRY).

87 A.D.M.M. B 4154 fol. 25 r° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

88 A.D.M.M. B 608 n°54 (compte de Châtel-sur-Moselle - 1448-49) et A.D.M.M. B 4156 fol. 54 r° (compte de Châtel-sur-Moselle : 1449-1450).

florins). Mais si l'on songe à la petite taille de cette châtellenie (3 villages), cette contribution se révèle importante en réalité.

Il reste à signaler que sur le plan spirituel Chaligny jouit d'un lien privilégié avec l'abbaye voisine de Clairlieu. Alix de Joinville-Vaudémont y élit d'ailleurs sa sépulture; en effet, la mort lointaine de son époux, à Nicopolis, ne lui a pas permis de partager son dernier repos.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.J. 354 E - Traité de Mariage de Thiébaud VII de Neufchâtel et Alix de Joinville-Vaudémont (1373).
- A.D.M.M. B 599 Chaligny (1274-1739).
- A.D.M.M. B 611 n°4 - Testament d'Hugues II de Vaudémont (1235).
- A.D.M.M. B 611 n°16 - Confiscation de Chaligny par le duc (1467).
- A.D.M.M. B 3926 à 3964 : compte du receveur de Chaligny (1611-1669)*.
- A.D.M.M. B 3965 à 4011 : compte du gruyer de Chaligny (1602-1669)*.
- A.D.M.M. H 493 - Testament d'Alix de Joinville-Vaudémont (1413).

6.2 Bibliographie

Debry 1975 : DEBRY Jacques, Chastel-sur-Mezelle. *Sauvegarde de la forteresse des sires de Neuf-Chastel*, Association du Vieux Châtel, Châtel-sur-Moselle, 1975. [B.M. Nancy].

Debry 1992 : DEBRY Jacques, « Claude de Neufchâtel. Dans la tourmente une fidélité sans faille. », DE SMEDT Raphaël (dir.), *De Orde van het Gluden Vlies te Mechelen in 1491*, Société royale d'archéologie, de littérature et arts, Malines, 1992, p. 201-253.

Debry 1994 : DEBRY Jacques, « Thiébaud VIII » et « Thiébaud IX », DE SMEDT Raphaël (dir.), *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle, Notices bio-bibliographiques*, Peter Lang, Francfort, 1994, p. 86-87 et p.127-130.

Delaborde 1894 : DELABORDE Henri-François, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville suivi d'un catalogue de leurs actes*, Picard, Paris, 1894.

Duvernoy 1909 : «Le Landfried de 1468», *Bulletin mensuel de la société d'archéologie lorraine*, 9^e année, n°1, janvier 1909, p. 28-37.

François 1933 : FRANÇOIS Michel, « Histoire des comtes et du comté de Vaudémont », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, n°70, Nancy, 1933, p. 181-408.

François 1934 : FRANÇOIS Michel, « Histoire des comtes et du comté de Vaudémont », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, n°71, Nancy, 1934, p. 209-322.

Fournier 1903 : FOURNIER Paul, « Histoire de Chaligny, de ses seigneurs et de son comté », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, 1903, p. 5-265.

Fournier 1906 : FOURNIER Paul, « Les institutions du comté de Chaligny », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, 1906, p. 268-464.

Fournier 1907 : FOURNIER Paul, « Les institutions du comté de Chaligny (deuxième partie) », *Mémoires de la société d'archéologie lorraine*, 1907, p. 6-120.

Giuliano 2008 : GIULIATO Gérard, *Châteaux et villes fortes du comté de Vaudémont en Lorraine médiévale*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2008, notamment p. 33-39.

Giuliano 2011 : GIULIATO Gérard (dir.), *Autour des comtes de Vaudémont*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2011.

Hari 2010 : HARI Arnaud, *Écrire l'histoire des évêques de Metz au Moyen Age : les Gesta episcoporum de la fin du VIII^e à la fin du XIV^e siècle*, [thèse de 3^e cycle], Metz, 2010.

Jeandemange 2004 : JEANDEMANGE Sébastien, «Châteaux et maisons fortes du Toulous : L'inventaire des sites forifiés (2-1)», *Études toulousines*, n°109, 2004, p. 3-28.

Levallois 1902 : LEVALLOIS Henri, *Introduction historique et diplomatique au catalogue des actes de Raoul, duc de Lorraine (1329-1346)*, [thèse de l'école nationale des Chartes], Paris, 1902.

Luce 1886 : LUCE Siméon, *Jeanne d'Arc à Domrémy : recherches critiques sur les origines de la mission de la pucelle accompagnées de pièces justificatives*, Champion, Paris, 1886.

Marchal 1859 : MARCHAL Laurent, *La chronique de Lorraine, Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*, Société d'archéologie lorraine, Nancy, 1859.

Renault 2011 : RENAULT Jean-Baptiste, «Recueil des actes des comtes de Vaudémont», GIULIATO Gérard (dir.), *Autour des comtes de Vaudémont*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2011, p. 115-187.

Schnerb 2008 : SCHNERB Bertrand, «Les poires et les pommes sont bonnes avec le vin ! ou comment prendre une ville par trahison au milieu du XV^e siècle», *L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignon et liégeois*, [Rencontres de Liège, 20-23 septembre 2007] Publications du Centre européen d'études bourguignonnes, n°48, Neuchâtel, 2008, p. 115-146.

6.3 Iconographie

- A.D.M.M. Plan cadastral de 1809.

CHAMABON

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Doubs

Canton: Hérimoncourt

Commune: Écurcey

Numéro INSEE: 25 216

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Tour	935 275	2275 475	515

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Tour	Actuel	2012	AH	36-37 ; 39
Tour	Ancien	1836	C3	635-642

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	Principauté	Comté de Montbéliard puis Comté de Bourgogne
Doyenné	Ajoie	Bailliage	Amont
Paroisse	Châtey	Suzeraineté	Montbéliard
Dédicace	Nativité Notre-Dame	Châtellenie	Blamont

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Chamabon appartient au territoire communal d'Écurcey mais se situe à plus de 2,5 km au sud-ouest de ce village, en rebord d'un plateau qui domine Pont-de-Roide, agglomération implantée dans la vallée du *Doubs*, entre Saint-Hippolyte et Mandeuve, à quelques kilomètres à l'est de Neuchâtel-Urtières.

Chamabon est au nombre des villages disparus et aucun peuplement ne subsiste auprès de ce noyau ancien à l'exception de quelques fermes isolées. Ce toponyme, aujourd'hui dérivé en « *Champ Babon* », ne présente pas de risque de confusion avec d'autres agglomérations médiévales.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Le massif du Lomont, à la limite septentrionale du Jura plissé, a profondément structuré le paysage du secteur qu'il barre d'est en ouest à 3 km au sud de Pont-de-Roide. Ce relief aux pentes abruptes culmine à 840 m, et décroît rapidement pour atteindre 500 m à 600 m sur le plateau de Blamont. Celui-ci, au nord du Lomont, est limité à l'ouest par la vallée du *Doubs*, très encaissée, qui coupe le massif selon un axe nord-sud constituant la principale voie de circulation du secteur. Au niveau de Pont-de-Roide, un encaissement orienté est-ouest croise ce premier axe ; il est formé à l'ouest par la vallée de la *Ranceuse* et à l'est par le vallon du *Roide* qui prend sa source au pied du plateau de Blamont qu'il entaille sur 3 km. Chamabon se situe en rebord du plateau situé au nord du vallon du *Roide* et domine ainsi la confluence de ce cours d'eau et du *Doubs*.

À la différence du Lomont où le plissement a fait émerger selon une organisation complexe les niveaux anciens du Bajocien, Bathonien et Callovien, le plateau de Blamont présente une organisation régulière rythmée par quelques failles subméridiennes. Autour de Chamabon, ce sont les formations du Kimméridgien qui affleurent. Les calcaires à Térébratules (J7c) occupent le sommet, près de la ferme des Salliers, puis émergent les marnes à Astartes (J7b) et enfin les calcaires à Astartes et à Natices (J7a) à proximité immédiate du site. Le premier de ces faciès présente un calcaire blanc et fin mais très gélif tandis que le second, gris, est organisé en bancs réguliers d'un demi-mètre¹. L'enclos fortifié se trouve au point de rencontre de ces calcaires et des couches de l'Oxfordien supérieur (J6), principalement formé de calcaires oolithiques, qui occupe le rebord de plateau et le début de la pente. Celle-ci est formée par les marnes de l'Oxfordien moyen (J5) ou inférieur (J4), recouvertes au-dessous de Chamabon par d'importants éboulis naturels, appelés groise (E), facilement observables dans les pentes situées sous la tour. En fond de vallée, ceux-ci sont à leur tour recouverts par les alluvions récentes déposées par le Doubs.

Le site est implanté en rebord de plateau et tire profit d'un repli bordier qui l'isole du reste du plateau en direction du nord. De cet emplacement, la vue est dégagée sur la vallée de la *Ranceuse*, l'entrée de la reculée de Neuchâtel-Urtières et Pont-de-Roide ; la position ancienne du franchissement et de l'agglomération se situait toutefois à près de 1,5 km au sud de Chamabon.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le plateau est, aujourd'hui comme sur les cartes du XVIII^e siècle, occupé par des terres agricoles dévolues à la culture ou à l'élevage. Le massif forestier occupe largement ses pentes, trop fortes pour être exploitées en champs. Le toponyme de « Champ Babon », formé avant le XVIII^e siècle rappelle cette exploitation du sol.

Sur le plateau, il n'y a aucun cours d'eau en surface mais le réseau karstique a pu être mis à profit comme ailleurs sur le plateau. Les sources captées les plus proches sont à un kilomètre au nord-ouest, au niveau de la Combe de Bey, ou au nord-est à proximité du village d'Écurcey.

Les différents affleurements calcaires offrent des ressources minérales pour la construction, tant en pierre de taille qu'en moellons, ce dont atteste une large carrière contemporaine située en

¹ CONTINI, KERRIEN 1973, p. 8.

contrebas du site archéologique. Les marnes de l'Oxfordien fournissent enfin des argiles utilisées dans d'anciennes tuileries du secteur 2.

2.2.3 Voies de communication

Chamabon n'est pas desservi par des voies de communication significatives et seuls des chemins permettent aujourd'hui d'accéder à ce site. À l'inverse, il contrôle la vallée du *Doubs* qui constitue le principal axe nord-sud permettant de quitter la zone montagneuse, au sud, vers le pays de Montbéliard au nord. Il se situe également face au débouché de la vallée de la *Ranceuse* qui permet de rejoindre l'Isle-sur-le-Doubs ou Baume-les-Dames et constitue la partie finale du chemin du sel qui, au départ de Salins, passe par Vuillaffans, Passavant, Tournedoze, puis la vallée de la *Ranceuse* jusqu'à Pont de Roide, terminus de cette voie avant l'export hors du comté³. L'utilisation de cette route remonte probablement à l'époque romaine⁴ et constitue en tous les cas une artère principale au sein du domaine des Neufchâtel, assurant la connexion entre les territoires qu'ils contrôlent. La valeur économique de cette route est également très nette, et explique l'érection d'un pont hors de toute agglomération ; un acte de 1460 relatif à l'usage du sel confirme l'importance de cet itinéraire commercial pour les Neufchâtel⁵.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Chamabon est connu dans les textes pour abriter un grange monastique, un village d'une dizaine de foyers et une petite fortification. Le site fortifié est clairement identifié aujourd'hui par une tour carrée et un enclos polygonal fossoyé situé en rebord du plateau dominant Pont-de-Roide (fig. 1). À une cinquantaine de mètres au sud subsistent les traces d'un bâtiment rectangulaire et plusieurs anomalies topographiques dévoilent une autre structure située à 400 m au sud-est de la zone protégée. Une opération de prospection, couplée à un relevé topographique, a permis de préciser ces vestiges⁶. Elle fut complétée dans un second temps par un relevé LiDAR et des prospections géophysiques réalisées par C. Laplaige dans le cadre d'une thèse de troisième cycle de l'université de Franche-Comté⁷.

3.1 La fortification

Le site occupe une surface pentagonale de 4 000 m², limitée au nord par un repli du plateau, à l'ouest par la vallée du *Doubs*, et par une enceinte de terre sur les trois autres côtés. Le pendage naturel du plateau, décroissant du sud-est vers le nord-ouest, place l'enceinte en position élevée par rapport à la tour qui occupe l'extrémité nord-ouest de l'enclos en contrebas de 6 à 8 m (fig. 2, 3). L'enceinte définit une surface intérieure utile de 2 500 m².

3.1.1 L'enceinte

Une levée de terre en trois sections formant un plan en « U évasé » protège les côtés oriental et méridional du site sur un périmètre de 120 m pour une largeur moyenne de 1 m et une hauteur

2 CONTINI, KERRIEN 1973, p. 16.

3 COLLECTIF 2008, p. 17 ; HAMMERER 1984 ; A.D.D. 1 B 278.

4 RICHARD 1858, p. 317-319.

5 A.D.D. 1 B 476, n°16.

6 MULLER 2008.

7 LAPLAIGE 2012, vol. 1, p. 107-108 et vol. 2, p. 84-86; 168.

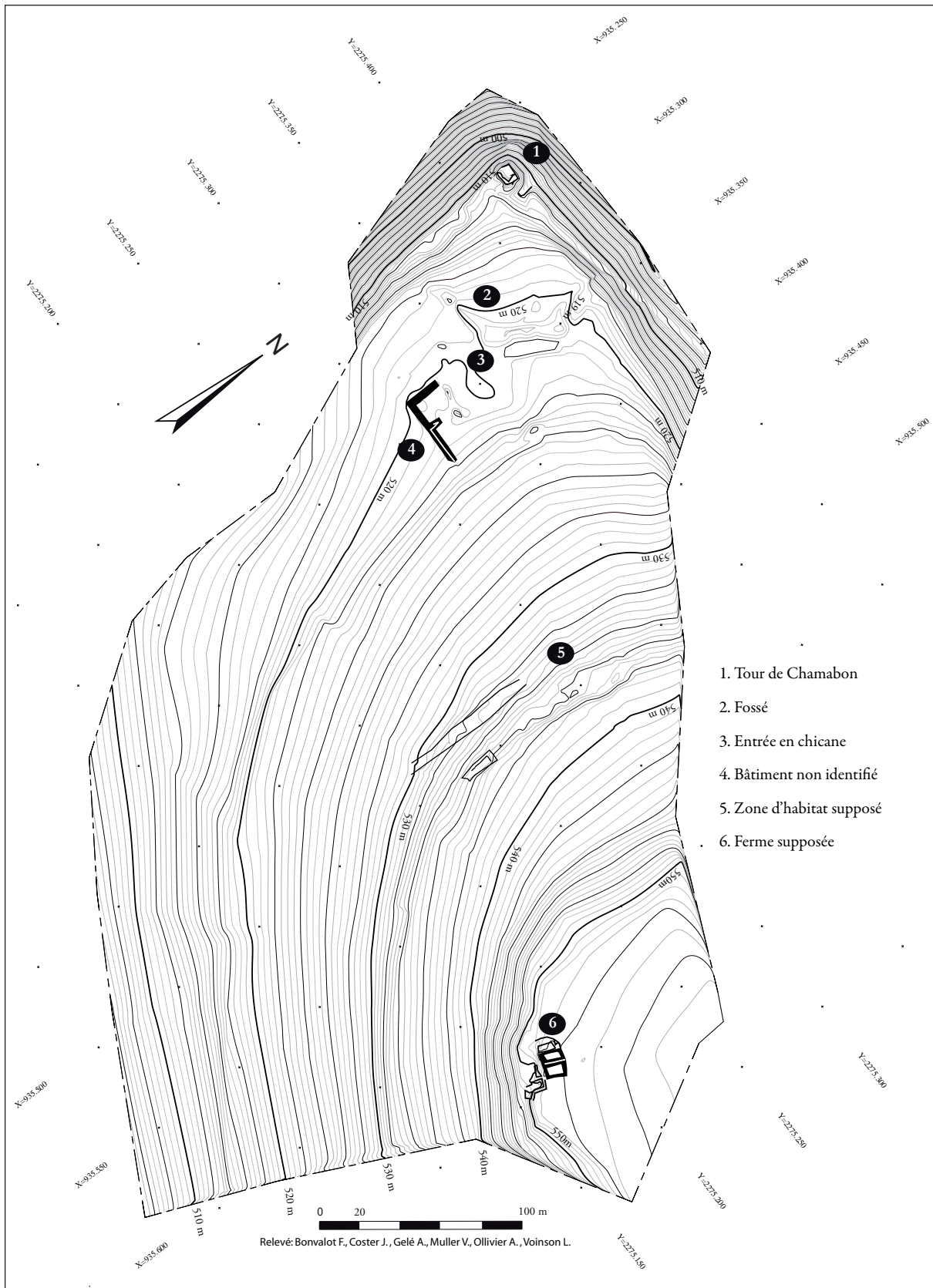


Fig. 1 : Plan topographique de Chamabon

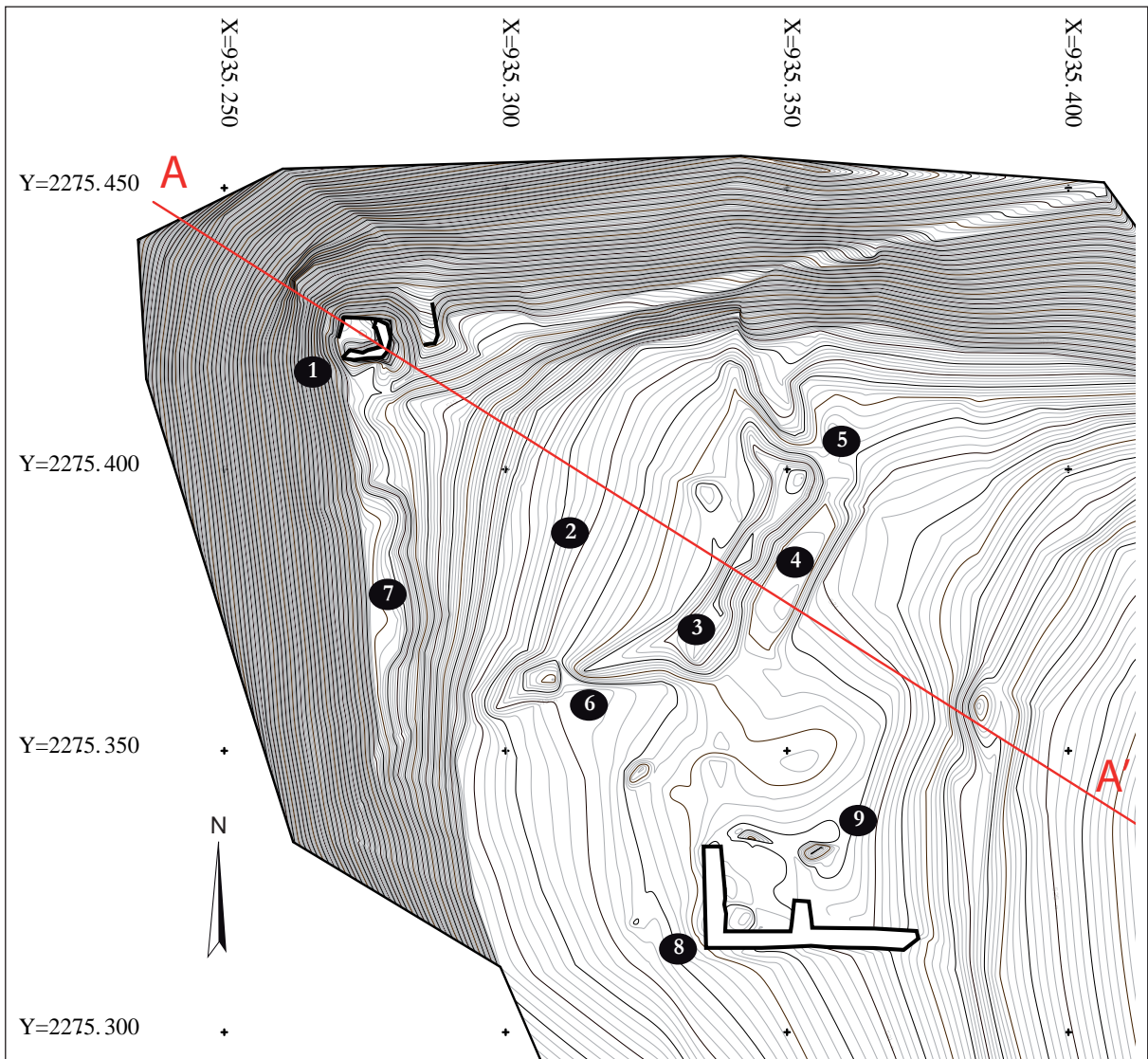


Fig. 2 : Plan topographique de l'enclos et du bâtiment
 1 : tour – 2 : enclos – 3 : levée de terre – 4 : fossé – 5 : entrée – 6 : passage récent
 7 : structures creuses – 8 : bâtiment sud – 9 : aménagement hydraulique

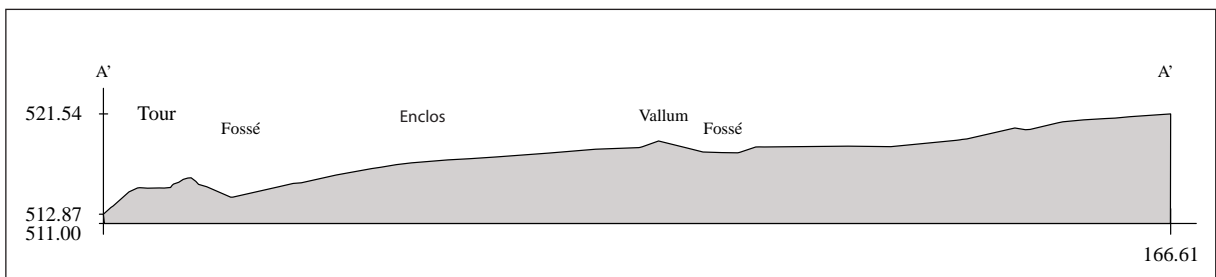


Fig. 3 : Coupe nord-ouest / sud-est de l'enceinte fortifiée

conservée de 1 à 2 m (fig. 4). Le relevé LiDAR a permis de montrer que cette enceinte se poursuit dans le talus à l'ouest, ce que le relevé topographique n'avait pas mis en évidence en raison de la densité de la végétation. Elle est précédée par un fossé large de 9 m pour 2 m à 3 m de profondeur (fig. 5). La contrescarpe de ce fossé, est très nette à l'est où la rupture topographique est soulignée par une anomalie magnétique négative qui correspond en général à une structure maçonnée. Le dispositif présente une interruption au sud qui correspond à une entrée taillée mécaniquement au XX^e siècle (fig. 2, n°6). Elle présente également une interruption irrégulière au nord qui correspond probablement à une entrée en chicane (fig. 2, n°5). Dans le coteau nord, un chemin de randonnée permet d'accéder au site depuis Pont-de-Roide. Une accélération de la dénivellation s'observe dans le chemin, dans le prolongement nord de l'enceinte.

Aux angles des différents tronçons de cette enceinte, la levée de terre apparaît plus large ce qui peut suggérer un renforcement de sa structure dans cette zone de faiblesse voire l'existence d'un petit flanquement. À l'intérieur de l'enclos, seule une anomalie topographique en relief, située à 10 m au sud de l'entrée nord, apparaît. Dans la pente ouest, ce qui fut interprétée comme une petite terrasse lors du relevé topographique correspond en réalité à deux structures creuses mises en évidence par le relevé LiDAR (fig. 6). La prospection magnétique, effectuée sur 2100 m² dans la zone enclose et 3100 m² à l'extérieur, révèle quelques structures magnétiques négatives linéaires, sans permettre une analyse plus fine en raison de pollutions métalliques (fig. 7). Six de ces structures répondent à une trame orthogonale cohérente. L'une d'elle passe sous l'anomalie topographique nord qui pourrait correspondre à la base d'une petite tour⁸.

Seule une fouille permettrait de préciser la nature de ces vestiges et leurs fonctions.

3.1.2. La tour

Au nord-ouest de l'enclos, un fossé en arc de cercle isole une plate-forme couverte d'une tour quadrangulaire de 9 m de côté à l'extérieur pour 5 m à l'intérieur (fig. 8). Mal conservé au sud, il est particulièrement bien fossilisé à l'est avec une profondeur de 3 m pour 5 m de largeur seulement. De ce côté, la contrescarpe est soutenue par une structure maçonnée en calcaire visible par endroit.

Les maçonneries, épaisses de 1,5 m à 2 m sont constituées en moellons calcaires de petit ou moyen module. Les moellons peuvent correspondre aux éboulis issus de la gélifraction des calcaires locaux. La tour est conservée sur 2,5 m de hauteur environ, culminant à 516 m, et son élévation initiale demeure inconnue. Son mur sud laisse voir le parement sur 1,50 m de largeur environ et le blocage sur une portion plus importante, à l'ouest (fig. 9). Parement et blocage montrent des assises relativement régulières, employant l'usage de petites cales et une assise de réglage est visible. Un trou carré d'une dizaine de centimètres de côté peut correspondre à un trou de boulin ; on note toutefois deux petits éléments carrés situés à son aplomb qui pourraient correspondre à des bouchages de trou d'ancrage similaire. Leur proximité exclut dans ce cas l'hypothèse d'un ancrage d'échafaudage au profit d'une autre structure dont la nature ne peut être précisée.

Le mortier observé dans le blocage est extrêmement purulent et devait présenter une teneur en chaux relativement faible dont témoigne sa faible résistance et le petit nombre de nodules de chaux observés. L'examen attentif du blocage a permis de détecter dans le mortier un charbon de bois probablement issu de la cuisson de la chaux lors de la construction de la tour. Sa datation

⁸ LAPLAIGE 2012, p. 108.



Fig. 4 : Vue d'ensemble sur la levée de terre de l'enclos



Fig. 5 : Vue du fossé est

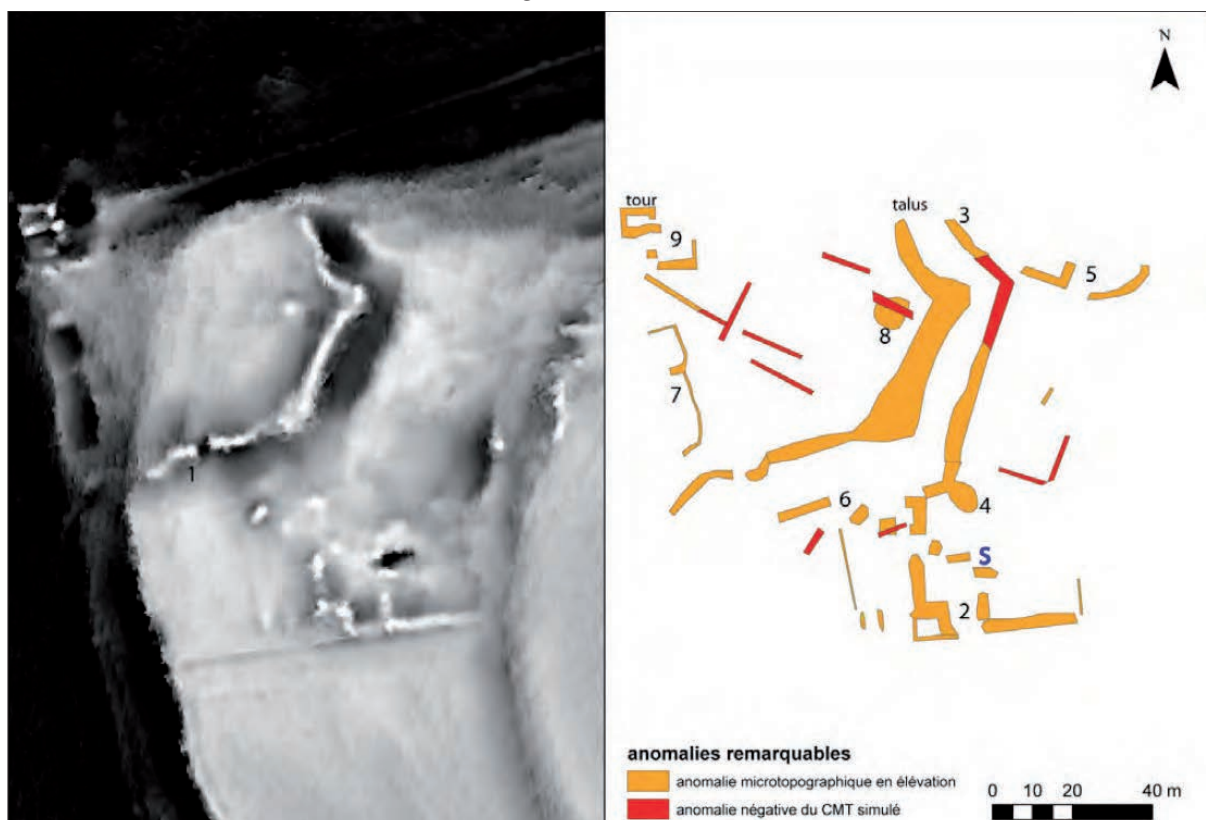


Fig. 6 : Représentation «Sky view factor» des données LiDAR et schéma d'interprétation cumulant anomalies topographiques et magnétiques (LAPLAIGE 2012, vol. 2, p. 86)

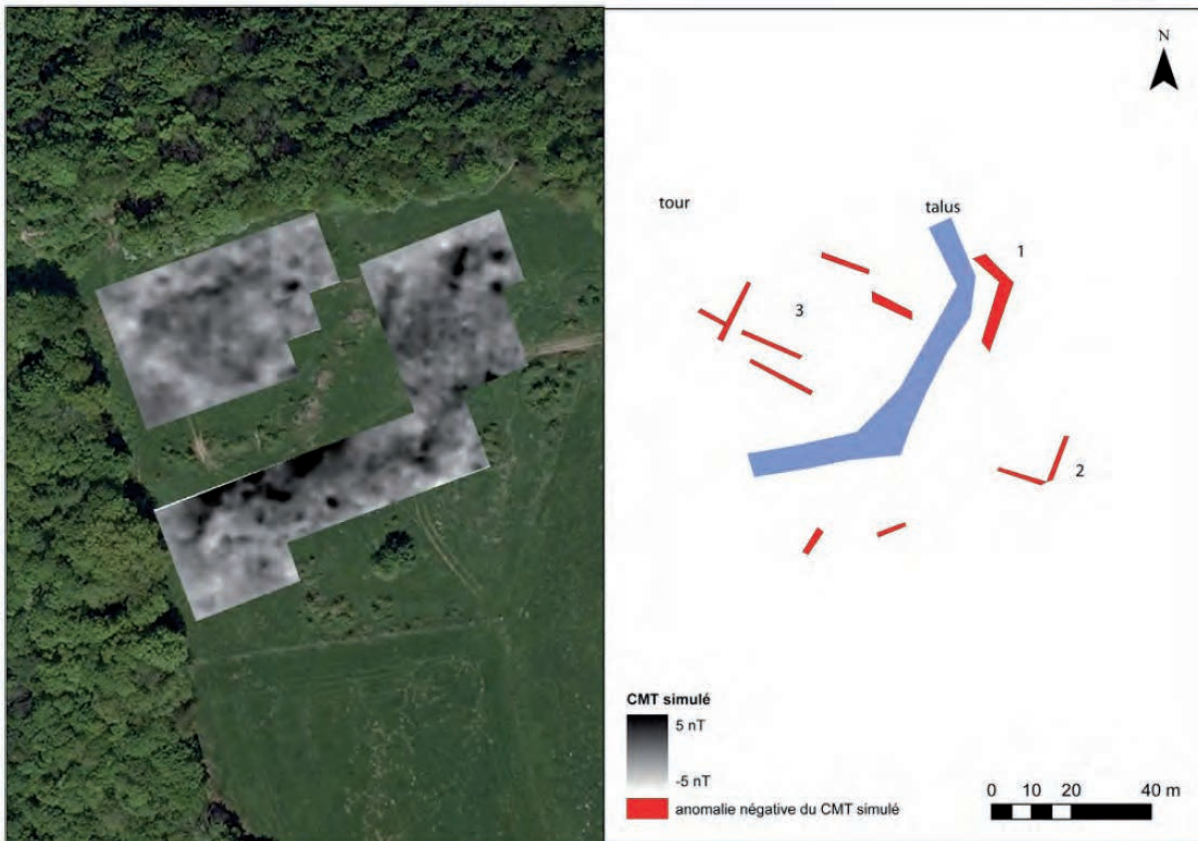


Fig. 7 : Prospections magnétiques et schéma d'interprétation (LAPLAIGE 2012, vol. 2, p. 86)



Fig. 8 : Vue d'ensemble sur la tour de Chamabon



Fig. 9 : Maçonneries du mur sud avec assise de réglage (triangles) et localisation du charbon de bois prélevé (cercle)

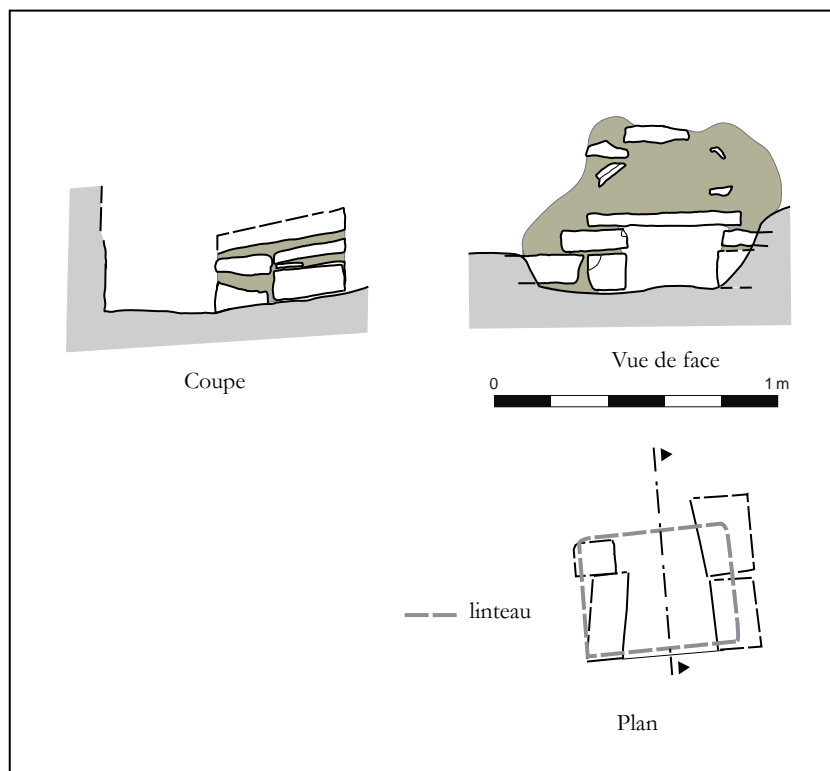


Fig. 10 : Relevé de l'aménagement hydraulique du bâtiment sud

radiocarbone par le centre de recherche isotopique de Gröningen a livré la date de 835 BP +/- 35. Ce résultat fournit après calibration en sigma 2 (fiable à 95,4%), deux fourchettes chronologiques : 1055-1076 et 1154-1269. La calibration en sigma 1 (fiable à 68,3%) livre trois fourchettes plus restreintes : 1174-1229, 1231-1243, 1246-1252. La construction de cette tour se situe donc probablement dans la seconde moitié du XII^e ou au XIII^e siècle soit quelques décennies après les premières mentions d'un lieu-dit « *Chamabon* ».

3.2 Le bâtiment rectangulaire

À 40 m au sud de l'enclos, les murs arasés d'un bâtiment rectangulaire apparaissent nettement sur le relevé topographique et le LiDAR. Au sud, un mur de 37 m de longueur croise à angle droit le mur ouest, long d'au moins 16 m vers le nord. La largeur de cette maçonnerie n'est pas connue précisément car les structures, larges de 3 m, correspondent aux murs et aux éboulis périphériques. Le mur nord n'est pas visible mais sur son tracé hypothétique se trouve une dépression profonde d'un mètre pour 5 m de diamètre environ. À l'intérieur, un petit conduit, de 0,32 m de large pour une hauteur visible de 0,22 m, est constitué de deux parois de deux assises en moellons supportant une dalle calcaire en guise de couverture (fig. 10, 11). Il est obstrué à 0,85 m de profondeur vers le nord. Les parements latéraux s'interrompent plus tôt, à 0,42 m à l'ouest et 0,55 m à l'est laissant apparaître une gaine transversale, difficilement observable et qui semble façonnée dans le substrat ; il s'agit sans doute d'un aménagement hydraulique.

En l'absence de données archéologiques plus précises, l'interprétation de ce bâtiment situé à l'extérieur de l'enclos est délicate ; notons simplement que ses dimensions le rendent tout à fait compatible avec une grange cistercienne dont la présence est attestée à Chamabon.

3.3 Le complexe sud-est

À 400 m au sud-est de l'enclos, plusieurs murs arasés associés à des anomalies topographiques en creux forment un ensemble rectangulaire (fig. 12). Celui-ci est composé de deux espaces. Au nord, sur une pente légère, trois espaces rectangulaires contigus, orientés nord-est/sud-ouest, sont séparés par des maçonneries calcaires arasées. Leurs dimensions sont relativement régulières, autour de 10 m à 12 m de long pour 5 m à 7 m de large à l'extérieur et 7 m à 8 m de long pour 2 m à 5 m de large à l'intérieur. Plusieurs interruptions dans les bourrelets formés par les murs semblent attester de communications vers l'extérieur mais également entre les structures.

Le long de la façade sud du bâtiment, une terrasse est aménagée à 2,5 m en contrebas. Elle résulte manifestement du nivellement volontaire de la topographie naturelle. Un chemin relie le sommet à cette terrasse et se poursuit en contrebas du plateau vers l'est. Une maçonnerie affleure dans le prolongement du mur ouest du bâtiment supérieur et se poursuit vers l'est, parallèlement à la façade sud du bâtiment, à seulement 3 m de celle-ci. À l'est de la terrasse, une structure de 8,50 m de long sur 4 m de large, située à la connexion entre la terrasse et le chemin perturbe la topographie. Des tuiles anciennes, médiévales ou modernes, ont été retrouvées dans ce secteur⁹ et attestent de l'ancienneté de cette occupation. Si la carte de Cassini ne figure rien à cet emplacement, le cadastre napoléonien représente un petit édifice de 8 m sur 5 m ; la présence de tuiles antérieures et la plus faible empreinte de ce bâtiment suggère toutefois qu'il s'agit d'une structure plus ancienne.

⁹ Information communiquée par l'archéologue médiéviste Florian Bonvalot (*Évéha*).



Fig. 11 : Aménagement hydraulique (?) du bâtiment sud

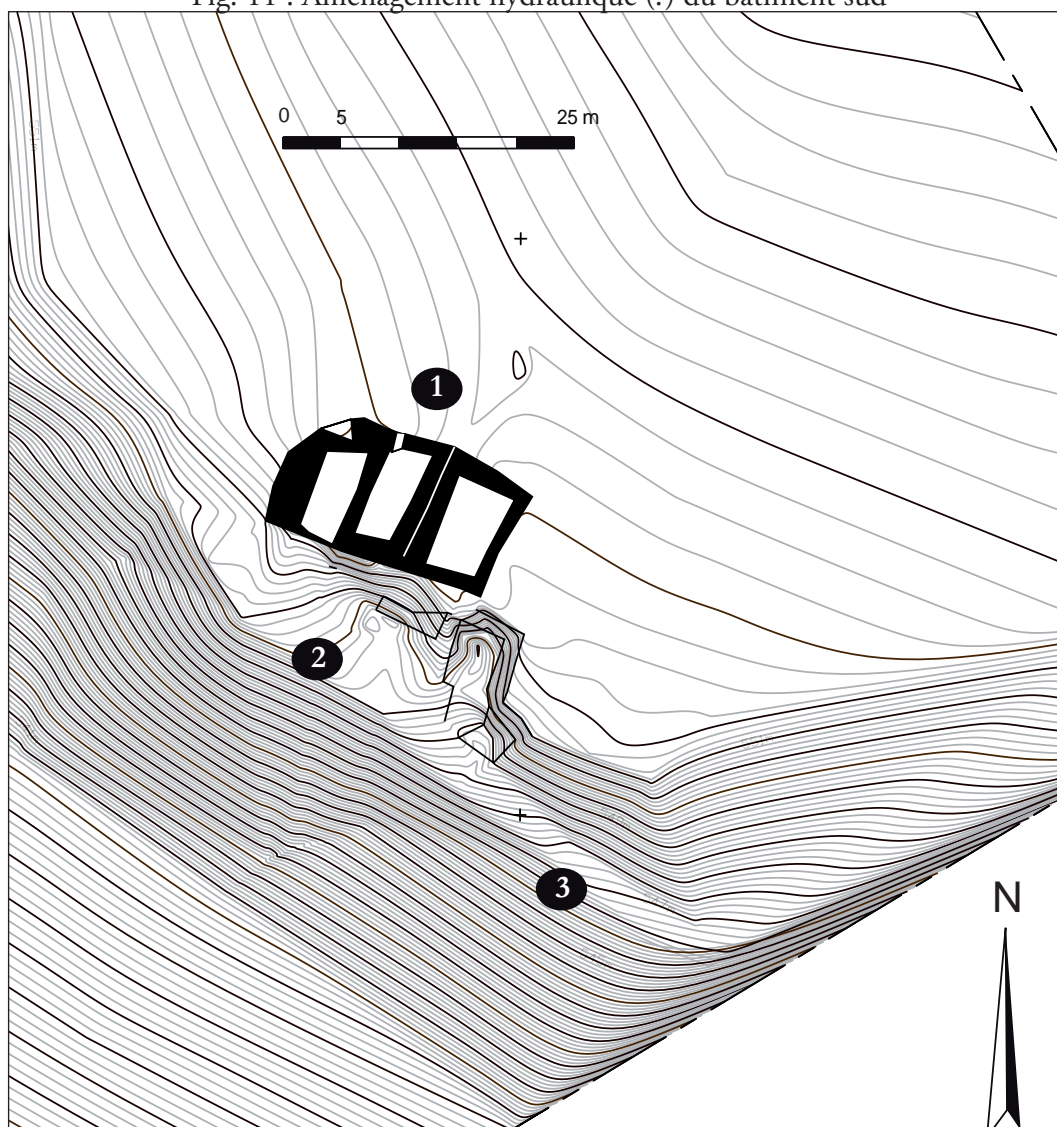


Fig. 12 : Relevé topographique des structures sud-est
 1 : Bâtiments rectangulaires – 2 : Terrasse inférieure – 3 : Chemin

3.4. Conclusion

L'emplacement de l'habitat de « *dix maignies d'hommes* »¹⁰ ne peut correspondre à aucun des sites évoqués ci-dessus sauf à considérer que les structures linéaires de l'enclos correspondent à un embryon villageois intra-muros. Un autre secteur, situé entre l'enclos fortifié et le complexe sud-est est également un candidat potentiel (fig. 13). Le relevé topographique et le LiDAR mettent en évidence une perturbation de la topographie à l'est d'un chemin agricole dont l'impact sur ce secteur est possible. Cette petite terrasse de 50 m sur 10 m environ contient deux structures empierrées dont les maçonneries sont arasées. Le cadastre du XIX^e siècle montre que ces aménagements sont situés immédiatement à l'ouest de 8 longues parcelles laniérées orientées est/ouest qui couvrent l'ensemble des vestiges formant le site de Chamabon et dont l'origine reste à déterminer (fig. 14) ; elles pourraient indiquer la fossilisation d'un habitat plus ancien à cet endroit.

En ce qui concerne la fortification, l'opération a permis de dater la tour carrée dominant Pont-de-Roide de la fin du XII^e siècle au plus tôt. Cette fortification apparaît comme légère au vu de sa levée de terre et du fossé qui sont probablement érodés et remblayés. La tour se trouve dans la partie la plus basse de l'enclos et ce type de défense ne peut prétendre à repousser une armée décidée. La position de cette tour, face au val de *Ranceuse* qui dessert la reculée de Neufchâtel suggère une étroite relation entre ces deux fortifications. Chamabon pourrait constituer un élément de défense avancée dépendant de la forteresse de Neufchâtel, manifestement bâtie par le lignage de Montfaucon au début du XIII^e siècle, à moins qu'il ne s'agisse d'un édifice bâti par les comtes de la Roche pour surveiller le château des Montfaucon. En l'absence d'une chronologie plus précise, il faut également envisager que cette construction dépende de la grange cistercienne attestée sur place à la fin du XIII^e siècle.

4. HISTORIQUE

4.1 Chamabon avant les Neufchâtel

La première mention de Chamabon remonte à 1147 dans un acte de l'archevêque Humbert de Rougemont qui confirme à l'abbaye de Belchamp trois donations distinctes situées à Chamabon ; le monastère acquiert ainsi de Pierre de la Salle « *omnem calumpniam et quicquid clamabat in terra de Camabon* », de Thiébaud de Rougemont « *terram et quicquid habebat in Camabon sive in terris sive in feodis* » et d'Odon, comte de la Roche, « *omnem calumpniam de Camabon* », ce avec l'accord de leur suzerain le comte Thierry II de Montbéliard¹¹.

Une trentaine d'années plus tard, vers 1170-1180, le couvent cistercien reçoit la part des dîmes de Chamabon du comte de Montbéliard Amédée¹², puis celle d'Odon comte de la Roche : « *Dedit etiam supradictus comes de Rocha predictae ecclesie Bellicampi partem decimarum quam habebat apud Chamabum* » pour le remède de l'âme de sa défunte épouse¹³. Le 5 janvier 1182 (n.s.), le pape Luce III confirme les biens de cet établissement religieux et notamment « *duae partes Montis Campi*

10 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 447 r°.

11 VIELLARD 1884, n°200, p. 252-253 citant A.N. K 23, n°15².

12 VIELLARD 1884, n°242, p. 296, citant A.N. K 2157 (sans date).

13 VIELLARD 1884, n°259, p. 312-313, citant A.N. K 2160 (sans date).

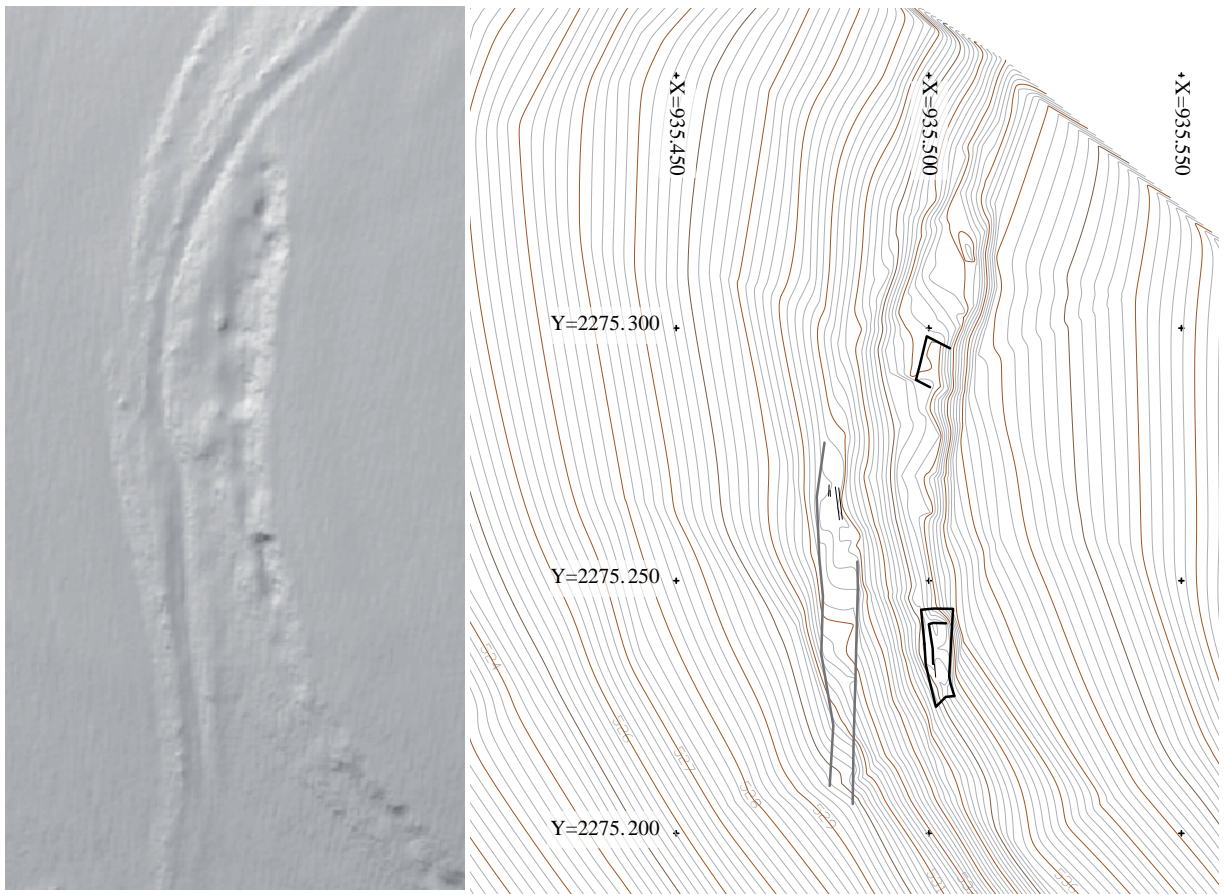


Fig. 13 : Perturbations topographiques du secteur nord-est



Fig. 14 : Cadastre ancien sur fond topographique LiDAR

1 : Tour – 2 : Enclos – 3 Bâtiment sud – 4 : Complexe sud-est – 5 : Zone d'habitat ?

Abonis, cum adjacenti nemore procliviorum»¹⁴. Son successeur, Clément III, confirme à son tour les biens du monastère à l'été 1189 et mentionne : «*grangiam de Champomabon cum omnibus pertinentiis suis*» attestant ainsi de l'existence d'une grange¹⁵. Les donations des comtes de la Roche sont à nouveau confirmées en 1260 par Odon III¹⁶.

Le 15 mai 1282, Chamabon apparaît pour la première fois dans un acte sans rapport avec l'abbaye de Belchamp. À cette date, Renaud de Bourgogne reconnaît avoir reçu en raison de son mariage avec Guillemette, héritière du comte de Montbéliard Thierry III, «*Montbeliart le contey, la seigneurie et baronie, par ensi comme li devant diz cuens Thierris en est tenans, le tout suer ce qu'il en retient pour sa volonte faire, ce est a savoir : Granges et la chestelenie, Bevuges et les apendises, Aigremont et les apendises, Chestelthierris et les apendises, Porrintruys et la chestelenie, Milande et les apendises, Chamabum, Blammont et les apendises, lavoerie de Deyle et le fie de Salins [...]*»¹⁷. Si la tour n'est pas mentionnée explicitement, il en va de même pour les autres châteaux ; seul le terme de châtelain apparaît dans ce texte pour désigner les centres les plus dynamiques et il faut donc admettre que cette donation concerne effectivement l'ensemble des biens dont la tour de Chamabon.

Depuis quelques années, l'absence d'héritier mâle au comté de Montbéliard suscite l'appétit des autres gendres du comte Thierry III. Parmi eux, Richard de Neufchâtel, époux de Marguerite de Montbéliard, mort en 1259 ; son fils, Thiébaud III, revendique une partie de l'héritage de Thierry III avant même la mort de ce dernier et il obtient dès 1280 le soutien d'Othon IV, comte de Bourgogne pourtant frère de Renaud de Bourgogne¹⁸. Les biens retenus par Thierry lui permettent de doter ses autres gendres et Thiébaud de Neufchâtel reçoit Blamont, le Châtelot et Chamabon¹⁹ qu'il reprend en fief du comte de Bourgogne conformément à leur accord du 6 septembre 1280.

4.2 Les Neufchâtel et Chamabon

La suzeraineté de l'héritage de Montbéliard pose toutefois problème car Renaud de Bourgogne exige que ces terres soient reprises en fief de lui et non du comte de Bourgogne. Le 2 juin 1289, le comte de Bourgogne rend un arbitrage qui va dans le sens de Renaud : «*que led. Chastel de Blanmont et du Chastellot ensemble toutes les autres choses que led. Thiebaut tient pour raison de la succession dud. conte Thierry soient et demourent permeablement du fied aud. Regnaut conte de Montbéliard*»²⁰. Finalement, il rend un mois plus tard un avis contraire sous le prétexte que Thiébaud ne le lui a pas demandé de reprendre ces fiefs de Renaud de Bourgogne²¹. Othon, IV donne alors ses biens à son épouse Mahaut d'Artois puis il réunit l'ensemble des biens de Thiébaud de Neufchâtel, y compris son héritage de Montbéliard, en un seul fief²². Cet acte est aussitôt confirmé par Mahaut d'Artois²³ qui reçoit l'hommage du sire de Neufchâtel : «*Après ie conois tenir de ma dite dame Blammont et le Chestelet et tos mon partage depart contei de Montbeliart et le fie de Cusance et de Bealmont [...]* et ces choses conois ie tenir deli de plein fief»²⁴.

14 VIELLARD 1884, n°260, p. 314-318, citant A.N. K 2159.

15 VIELLARD 1884, n°280, p. 337-341, citant A.N. K 2159.

16 DUVERNOY 1847, p. 9.

17 TROUILLAT 1854, n°269, p. 351-354 ; DUNOD 1738, p. 605 ; A.N. K 1752.

18 A.D.D. 1 B 508 publié par CHEVALIER 1767, p. 369-370.

19 A.N. K 1752 cité par AFFOLTER, PÉGEOT, VOISIN 1986, p. 61.

20 B.M.B. DROZ 24 fol. 112 r°-113 v° - «*le jeudi après la penthecouste l'an de grace 1289*» soit le 2 juin 1289.

21 A.D.D. 1 B 423 n°10 (juillet 1290) et A.D.D. E.P.M. 380 (copie moderne).

22 B.M.B. DROZ 24 fol. 75 r° - 76 r°.

23 B.M.B. DROZ 24 fol. 76 v° - 77 r°.

24 A.D.D. 1 B 454 n°13.

La situation reste contestée et, par un nouvel accord de 1294 (a.s.)²⁵, Othon demande à Thiébaud de reprendre ces fiefs auprès de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard. À la même époque, Othon IV lui confie les gardes des monastères de Lanthenans et Lieucroissant qui pourraient être des compensations au retour dans la vassalité du comte de Montbéliard²⁶. Chamabon dépend manifestement de la châtelainie de Blamont et il en suit la suzeraineté fluctuante jusqu'à la fin du XIV^e siècle et son rattachement au comté de Bourgogne jusqu'à l'extinction du lignage de Neufchâtel²⁷.

Il n'est pas possible de donner un aperçu exact de Chamabon à cette époque. Rappelons que de la céramique vernissée des XIII^e et XIV^e siècles a été retrouvée au pied de la tour, attestant de l'occupation de l'enclos à cette période²⁸. En 1373, le site est occupé depuis suffisamment longtemps pour s'être fixé comme anthroponyme. À deux reprises au cours de cette année, Aymé de Chamabon, prêtre, est témoin d'actes passés auprès des Neufchâtel : le 8 juillet lors du serment d'hommage fait par Louis de Montjoie auprès de Thiébaud VI²⁹ et le 3 novembre lors de l'élection de Louise d'Auxerre comme abbesse de Baume-les-Dames³⁰. Au début du XV^e siècle, entre 1405 et 1423, « *Jehan Chamabon de Neufchastel* », demeurant à Neufchâtel, est cité à cinq reprises comme témoin dans le cartulaire de Neufchâtel dont l'une comme procureur du seigneur de Neufchâtel³¹. Son frère, Jacot, y apparaît également³² puis Jean est à nouveau cité en 1439-1440 dans le compte du receveur de Neufchâtel³³. On trouve également mention de Marguerite de Chamabon dans l'obituaire de l'abbaye Saint-Pierre de Remiremont mais pour une date inconnue³⁴.

En 1386 (n.s.), Thiébaud VI rend hommage à Philippe le Hardi pour ses fiefs et énumère parmi les dépendances de la châtelainie de Blâmont : « *Item en la ville de Chamabon X maisgnies d'ommes de franche condition a moi justiciable entierement de toute justice* »³⁵, déclaration inchangée en 1407 : « *Item la ville de Chamabon dix maignies dhombres de franche condicion et sont a moy justiciables de toute justices alte moyenne et basse* »³⁶. La population de Chamabon est modeste mais elle est loin de faire exception ; en effet sur 27 bourgs castraux pour lesquels on dispose de données démographiques aux XIV^e et XV^e siècles, la moitié compte moins de 30 foyers et plus du quart ne compte que 4 à 12 foyers³⁷.

La tour n'apparaît pas dans ces reprises de fiefs ni dans aucun autre document antérieur à l'Époque moderne. En dehors des seigneurs de Neufchâtel et de l'abbaye de Belchamp, seuls les comtes de la Roche semblent agir à Chamabon. En 1322, Richard de la Roche vend ainsi à Huguenin de Bavans, ses droits sur les dîmes de Chamabon, Écurcey et Mossonviller³⁸. Puis, en 1398-1399, son descendant reçoit l'hommage d'Henry de Bavans pour une portion des dîmes de Chamabon³⁹.

25 Il est signalé dans l'inventaire des titres de Neufchâtel. B.M.B. DROZ 25 fol. 336 r°.

26 LELONG 1986, p. 19. On retrouve cette donation dans B.M.B. DROZ 24, fol. 154 v° - 156 v° (novembre 1289).

27 Pour plus de détails, se reporter à la notice sur Blamont.

28 *Dictionnaire des communes du Doubs*, T. II, article Écurcey.

29 TROUILLAT 1861, p. 734.

30 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 65 r°.

31 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 361 r°-362 r° (1405 n.s.); fol. 428 r°-v° (1412 n.s.); fol. 128 v°-129 r° (1416); fol. 44v° (1422); fol. 446 r° (1423).

32 B.N.F. n.a.f.; 3535, fol. 3 v° (vers 1425) et fol. 44v° (1422).

33 A.N. K 1799 (2), fol. 1 v° et 14 r°.

34 B.M. Remiremont, ms. Didierlaurent 83 - Obituaire de Saint-Pierre de Remiremont, 2 août « *Margarita de Chamabon qui dedit nobis pro anniversario suo LX florinos* », cité dans la documentation DEBRY.

35 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 447 r°.

36 A.D.D. E.P.M. 380 - Dénombrement de 1407, fol. 3 r°.

37 BOUVARD 2006, p. 125-126.

38 DUVERNOY 1847, p. 9. Mossonviller est également un village disparu.

39 A.D.H.S. 25 J 3, fol. 3 r°.

Une dizaine d'années plus tard, cette dîme paraît sous-inféodée à Guillemette, fille de Jean de Lansart. Son époux, Guillaume dit Montaignon de Treveler, rend en effet hommage à Gauthier de Bavans pour divers biens dont « *les diesmes gros et menues de la ville finaige et terretoire de Chamabon* » ainsi que celle d'Écurcey et de Mossonviller⁴⁰. Mais les Neufchâtel reprennent bientôt le contrôle sur ce droit dans des circonstances assez floues. Ainsi, le 2 février 1418, Thiébaud VIII de Neufchâtel reçoit d'Aymé de Villers foy et hommage « *a cause de son chastel et forteresse de Nuefchastel de la tierce partie des deïsmes de Chamabon, d'Escurcey et de Mossonveler* »⁴¹. Un acte de la fin de l'année nous apprend qu'il s'agit de la même part que celle reprise des comtes de la Roche quelques décennies plus tôt. En effet, à la fin l'année 1418, Thiébaud de Rougemont, en qualité de gouverneur des terres de Thiébaud VIII, reçoit au nom de celui-ci de « *damoiselle Guillette fille de Jehan Lancharde d'Espenoy et vesve de feu Ame de Vellers [...] l'hommage de fidelite pour et en nom dud. sieur de Nuefchastel de tout ce quelle tient puet et doivt tenir dud. Sieur de Nuefchastel es chastellenies de Blanmont et de Hericourt c'est assavoir es villes d'Escurcey, de Chamabon, et d'autres* »⁴². Cette femme est également la veuve de Guillaume de Montaignon de Treveler cité en 1408 et la suzeraineté pour ce bien a donc migré entre ces deux dates. Il reste ensuite dans la famille de Neufchâtel et Guillemette rend à nouveau hommage pour l'ensemble de ces biens le 7 mai 1423 dont : « *Item tout ce entierement de deïsmes tant gros que menues que je puis et doy tenir es villes finaiges et territoires de Chamabon et de Moissonvelle sur lesquelles choses dessusdictes et contenues en ces presentes j'ay la seignorie et justice basse et moyenne* »⁴³.

Au cours de la décennie 1430, le passage des Écorcheurs cause des dommages importants dans la région. Une troupe, menée par Gilles de Saint-Simon, aurait incendié Chamabon au cours des dernières années de cette décennie⁴⁴. Les habitants se seraient ensuite réfugiés dans les villages voisins d'Audechaux et d'Écurcey qui prennent alors de l'importance. Vers 1440, ces deux communautés règlent plusieurs différends en justice, notamment sur l'exploitation de la forêt de Chamabon⁴⁵. Le village semble définitivement déserté à ce moment. Thiébaud IX de Neufchâtel mentionne toutefois explicitement Chamabon dans son testament de 1463 dans la part qu'il alloue à son fils aîné, Henry : « *Neufchastel Chastellot Blanmont Hericourt Clermont **Chamabon** le Pond de Roide Bourgongne Eschenant Lonze la garde et la justice de Lieucroissant et du prioré de Lanthenans Montron Chastel sur Mezelle Espinal Bainville Challegney et la restitution de Lile quant le cas adviendra selon le traictié fait à Gray* »⁴⁶. Il le cite à nouveau dans une clause de substitution en faveur du comte de Montbéliard située à la fin de son testament.

La plupart des biens mentionnés sont d'importantes châtelainies ce qui pourrait suggérer dans le cas de Chamabon l'allusion à la fortification occupant ce promontoire; toutefois la référence aux villages d'Échenans et Luze met à mal cette interprétation puisqu'on ne leur connaît de château d'aucune sorte⁴⁷. Il est possible que ces terres et ces importantes forêts soient citées en raison de contestations de propriété avec le comte de Montbéliard et elles restent nommément citées dans plusieurs titres de l'Époque moderne relatifs aux Quatre Terres souveraines du comté de Montbéliard⁴⁸.

40 A.N. K 2144 (2) - Reprise de fiefs du 2 mars 1408 (n.s.).

41 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 427 v° - 428 r° - Reprise de fiefs du 2 février 1418 (n.s.).

42 A.N. K 2144 (2) - Reprise de fiefs du 29 novembre 1418.

43 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 425 r°.

44 DUVERNOY 1847, p. 10.

45 A.D.D. E.P.M. 606.

46 A.D.D. 7 E 1325.

47 DORGET 1994.

48 Notamment dans B.N.F. n.a.f. 1035 et B.N.F. ms fr. 5571.

4.3 Chamabon après les Neufchâtel

En 1504 et 1505, meurent Henry, Claude et Guillaume de Neufchâtel, héritiers successifs des biens de leur père Thiébaud IX de Neufchâtel. En l'absence d'héritier mâle, Guillaume lègue les biens familiaux à Bonne et Élisabeth de Neufchâtel, filles de Claude, en dépit du testament de Thiébaud IX qui prévoit la transmission à la branche cadette. Guillaume de Fürstenberg, époux de Bonne, occupe alors la plupart des seigneuries comtoises dont Neufchâtel. Mais Ulrich de Wurtemberg, comte de Montbéliard, occupe Blamont et achète les prétentions de la branche cadette. Cette terre reste désormais dans le giron du comté de Montbéliard et selon toute logique Chamabon, dépendance de Blamont, fait partie de cette part.

À cette date, aucun habitat ne semble s'être rétabli sur place. On trouve mention en 1545, des dîmes d'Écurcey mais celles de Chamabon et Mossonvillers n'apparaissent plus, probablement parce qu'il n'y a plus d'habitants à soumettre à cet impôt⁴⁹. Un texte mentionnerait « *la tour de Chamabon* » en 1523⁵⁰ ou 1525⁵¹ mais on ne sait pas dans quel contexte. Un acte des archives du Doubs, conservé dans les dossiers relatifs à Passavant, mentionne d'après l'inventaire de sous-série l'acensement par Ulrich de Wurtemberg « *des tours de Chamabrung et Begin* »⁵² ; il pourrait s'agir de Chamabon, passé dans l'orbite de ce seigneur dès le début du XVI^e siècle, ce qui reste toutefois à confirmer.

En 1529, des officiers de Blamont acensent « *une place dépendante de la Cote de Chamabon* »⁵³. Il est fait allusion à cette acquisition progressive de ce secteur par des habitants de Pont-de-Roide dans un cahier résumant les abus des officiers du comte de Montbéliard, rédigé après la guerre de Trente Ans ; l'auteur y développe le caractère insoutenable de telles cessions à des habitants relevant d'une autre seigneurie, d'un autre comté et pratiquant une autre religion⁵⁴. La carte de Schickhardt, établie en 1616, ne représente ni village ni tour au niveau de Chamabon et l'ensemble est donc probablement en ruine à cette date ; un siècle et demi plus tard la carte dite de Cassini représente les vestiges de terre et la tour ruinée accompagnés du toponyme « *Ch[âte]au Babon* ».

4.4 Liste d'officiers

- Aucun officier des Neufchâtel n'est connu pour Chamabon.

5. CONCLUSION

Chamabon figure parmi les biens les plus modestes de la famille. L'archéologie a démontré que l'enclos fortifié et la tour ont été bâtis avant l'acquisition du site par les seigneurs de Neufchâtel, probablement pour surveiller cette zone frontière aux confins des comtés de Bourgogne, de Montbéliard et de la Roche. La provenance des dîmes octroyées à l'abbaye de Belchamp montre d'ailleurs cette origine diverse. En dépit de cette antériorité, la petite tour de Chamabon constitue un poste de surveillance particulièrement pertinent pour les seigneurs de Neufchâtel puisqu'elle

49 A.N. K 2144 (2) - Reprise de fiefs de Jacques Dardenet, notamment pour les dîmes d'Écurcey. (1545).

50 B.M.B. ms DUVERNOY 1, fol. 181 r°.

51 DUVERNOY 1847, p. 10. Cette version publiée résume les éléments du manuscrit et modifie cette date sans raison apparente.

52 A.D.D. E.P.M. 848.

53 B.M.B. ms DUVERNOY 1, fol. 181 v°.

54 A.N. K 2109 (2) - Abus des officiers de son Altesse Sérénissime le comte de Montbéliard, p. 8-9 (mi-XVII^e s.).

contrôle le débouché de la vallée de la *Ranceuse* et l'entrée de la reculée de Neufchâtel. Elle fournit également un appui complémentaire à la tour du Pont-de-Roide pour contrôler le franchissement du *Doubs*. On ignore qui est à l'origine de la construction du site ; les comtes de la Roche, les sires de la Salle et ceux de Rougemont y disposent de biens sous la suzeraineté d'Amédée de Montbéliard et chacun d'eux peut être à l'origine de cette petite fortification.

Ce site ne disposait sous les Neufchâtel d'aucune fonction résidentielle et ses attributs militaires sont dépassés. Il ne semble faire l'objet d'aucune modernisation, ce qui s'explique par sa position au cœur d'un domaine familial contrôlé par des places fortes bien plus significatives. Sur le plan administratif, Chamabon relève de la châtellenie de Blamont comme le montrent les reprises de fiefs des seigneurs de Neufchâtel en 1386 et 1407. L'implantation de l'habitat, probablement contemporain de la grange monastique, ne survit pas aux violences du XV^e siècle, et le village disparaît ainsi que son voisin Mossonvillers. Modeste, Chamabon ne présente d'intérêt que dans un complexe local plus large, en connexion avec les sites de Neufchâtel, Pont-de-Roide et Blâmont.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.D. 1 B 423 n°10 : Othon déclare que l'héritage de Montbéliard relève de lui (1290).
- A.D.D. 1 B 454 n°13 : Reprise de fiefs auprès de Mahaut d'Artois (1289).
- A.D.D. E.P.M. 380 : Dénombrement de 1407 (copie moderne).
- A.D.D. E.P.M. 603 : Acensement d'une place de la côte de Chamabon portant délimitation entre les seigneuries de Blamont et Neufchâtel (1529-1769)*.
- A.D.D. E.P.M. 606 : Procès entre les communes d'Ecurcey et Autechaux au sujet du pâturage de Chamabon ; amodiation de ce pâturage (1440-1788)*.
- A.D.D. E.P.M. 848 : Acensement par Ulric comte de Montbéliard des tours dites Chamabrun [Chamabon ?] et Begin (XVI^e s.)*.
- A.D.D. 7 E 1325 - Copie du testament de Thiébaud IX.
- A.N. K 2144 (2) : Dénombrement et reprises de fiefs pour les dîmes de Chamabon (XV^e-XVI^e s.)
- A.N. K 2164 (1) : Prélèvement de dîmes, dont Chamabon (1300 et 1464)*.
- B.N.F. n.a.f. 3535 : Cartulaire de Neufchâtel (vers 1425, copie XIX^e s.).
- B.M.B. Droz 25 : Inventaire des titres de Neufchâtel.
- B.M.B. ms Duvernoy 1: *Description géographique et statistique ancienne et moderne du comté de Montbéliard, tome I. Topographie et statistique du pays. Description générale.* (XVI^e-XIX^e siècle).

6.2 Bibliographie

Affolter, Pégeot, Voisin 1986 : AFFOLTER Éric, PÉGEOT Pierre, VOISIN Jean-Claude, *L'habitat médiéval fortifié dans le nord de la Franche-Comté. Vestiges de fortifications de terre et de maisons fortes*, Association franc-comtoise pour la recherche en archéologie médiévale, Montbéliard, 1986.

Bouvard 2006 : BOUVARD André, *Châteaux et bourgs de la Montagne du Doubs, Tome 1, aspects méthodologiques, typologiques et historiques*, Société d'émulation de Montbéliard, Montbéliard, 2006

- Chevalier 1767** : CHEVALIER François-Félix, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, Delhorme, Lons-le-Saunier, 1767.
- Collectif 2008** : COLLECTIF, *Le Pont de / du Roide. 2000 ans d'histoire du pont en images*, Association de Sauvegarde du Patrimoine et de l'Inventaire Rudipontain, Pont-de-Roide, 2008.
- Contini, Kerrien 1973** : CONTINI Daniel, KERRIEN Yves, *Notice de la carte géologique de Montbéliard au 1:50 000^e*, B.R.G.M., Orléans, 1973.
- Dorget 1994** : DORGET Irène, *Châteaux et maisons fortes en Franche-Comté*, mémoire de D.E.A., Besançon, 1994.
- Dunod 1738** : DUNOD DE CHARNAGE François-Ignace, *Histoire du second royaume de Bourgogne du comté de Bourgogne sous les rois carolingiens des III^e et IV^e royaumes de Bourgogne, et des comtés de Bourgogne, Montbéliard et Neuchâtel*, t. II, De Fay, Dijon, 1738.
- Duvernoy 1847** : DUVERNOY Charles, *Les villages ruinés du comté de Montbéliard avec quelques autres d'origine moderne*, Imp. Javel, Arbois, 1847.
- Hammerer 1984** : HAMMERER André, *Sur les chemins du sel : activité commerciale des sauneries de Salins du XIV^e au XVII^e siècle*, Cêtre, Besançon, 1984.
- Laplaige 2012** : LAPLAIGE Clément, *Comparaison de signaux (géophysique, Lidar) utilisés dans l'étude des dynamiques anthropiques et naturelles*, thèse de 3^e cycle, Besançon, 2012.
- Lelong 1986** : LELONG Sylvie, *Les seigneurs de Neuchâtel-Bourgogne, extension d'une puissance en comté (fin XIII^e-début XV^e siècles)*, mémoire de maîtrise, Paris, 1986.
- Muller 2008** : MULLER Vianney, « Chamabon », *Prospections thématiques des châteaux comtois, rapport d'opérations archéologiques 2008*, dactylographié, 2008, p. 6-16 [disponible au S.R.A. de Franche-Comté].
- Richard 1858** : RICHARD (abbé), « Monographie de Pont de Roide », *Annuaire du Doubs*, 1858, p. 316-347.
- Trouillat 1854** : TROUILLAT Joseph, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. II, Victor Michel, Porrentruy, 1854.
- Trouillat 1861** : TROUILLAT Joseph, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. IV, Victor Michel, Porrentruy, 1861.
- Viellard 1884** : VIELLARD Léon, *Documents et mémoires pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, Jacquin, Besançon, 1884.

6.3 Iconographie

- A.D.D. E.P.M. 604 : Plan de la Côte de Chamabon*.
- A.D.D. 3 P 218 : Cadastre ancien d'Écurcey (1836).
- SCHICKHARDT Heinrich, *Landtafel vom Mömpelgard* [Carte de la principauté de Montbéliard, rééditée par la société d'émulation du Doubs, 1997], 1616.
- INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL. **Géoportail**. [en ligne]. Paris : Institut géographique national, École des hautes études en sciences sociales (**carte de Cassini**), 2007 [consulté le 15 janvier 2011]. Accès internet : <URL <http://www.geoportail.fr>>.

CHÂTEAUVIEUX

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Doubs

Canton: Ornans

Commune: Châteauvieux-les-Fossés

Numéro INSEE: 25 130

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	893 455	2236 540	450

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2012	AB	11-12
Château	Ancien	1813	B	159-167 ; 230

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	Principauté	Comté de Bourgogne
Doyenné	Varais	Bailliage	Aval puis Dole
Paroisse	Montgesoye	Suzeraineté	Chalon
Dédicace	saint Gengoux	Châtellenie	Châteauvieux

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Châteauvieux est situé entre Pontarlier et Besançon, à 7 km au sud-est d'Ornans, sur un éperon dominant la *Loue*.

Ce toponyme est relativement fréquent et quatre communes portent encore ce nom en France. Signalons notamment des risques de confusions avec des places de ce nom en Bourgogne ducale, en Savoie et dans le Pays de Vaud. *Chastel viel de Vuillafans* ou *Vuillafans le viel* sont les formes les plus courantes pour désigner ce site et il convient donc de prendre garde aux confusions avec le village de Villafans en Haute-Saône.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Châteauvieux domine la rive de la *Loue* dont le cours est très profondément encaissé depuis sa source, à 10 km au sud-est, jusqu'à Ornans, à 7 km au nord-est. Le bourg est installé sur l'éperon calcaire du Grand Chanet, bordé par la rivière au nord et isolé du plateau de Levier, au sud, par le *ruisseau de Raffenot*, affluent de la *Loue*. Cet ensemble jurassique présente depuis le sommet de l'éperon jusqu'au cours de la Loue l'affleurement successif des niveaux du Kimméridgien (*j8*), du Séquanien (*j7*), du Rauracien (*j6*), de l'Argovien (*j5*) et de l'Oxfordien (*j4*) qui présentent des faciès calcaires ou marneux très diversifiés. Le bourg est installé sur une éminence de calcaire lité du Séquanien à l'extrémité d'un replat en calcaire récifal du Rauracien.

Le château occupe la partie sud de cette éminence et un petit bourg d'un hectare s'est développé au nord ; il figure aujourd'hui parmi les communes les moins peuplées de France avec une dizaine d'habitants. Cet ensemble est protégé au sud, à l'ouest et au nord par des pentes naturelles importantes et un fossé le sépare du replat calcaire à l'est.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Châteauvieux dispose de ressources limitées en raison de son emplacement perché mais son contrôle sur Vuillafans et les autres villages de la châtelainie pourvoyait à son approvisionnement. La *Loue* fournissait l'énergie hydraulique pour le fonctionnement des moulins dépendant du château. L'alimentation en eau du château et du bourg se faisait par le moyen d'une fontaine pour l'entretien de laquelle des dépenses seigneuriales apparaissent fréquemment.

La carte dite de Cassini montre que l'éperon du « *Grand Chanet* », aujourd'hui totalement dédié à la sylviculture était largement défriché et cultivé sur plusieurs dizaines d'hectares au sortir du bourg et du château. Plusieurs toponymes et un officier seigneurial dédié attestent d'une activité viticole.

Les calcaires sont essentiellement exploitables sous forme de moellons ou de lauzes (ou laves) pour la couverture des toits. Le toponyme « *Les Perrières* », à quelques dizaines de mètres à l'est du bourg, rappelle cette exploitation. Le terrier de 1608 suggère que la pierre était également exploitée directement dans le bourg puisqu'il mentionne « *une maison de pierre et de bois ou bourg dudict Chastelviez touchant la charriere commune [...]* »¹.

2.2.3 Voies de communication

Apparaissant plutôt à l'écart des voies de communication aujourd'hui, Châteauvieux se situait au Moyen Âge sur la très dynamique route du sel par laquelle transitait le produit des salines de Salins dont l'itinéraire passe par Longeville, longe Châteauvieux, descend dans la vallée de la *Loue* qu'elle franchit au pont de Vuillafans puis remonte sur le plateau en passant sous le Châteauneuf puis à Échevannes, desservant ensuite tout le secteur en direction de Pont-de-Roide ou Montbéliard.

1 A.D.H.S. 48 J 294 cité par BOUVARD 1997, p. 131.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

3.1 Le bourg

Le bourg occupe un espace quadrangulaire d'un hectare organisé selon un plan grossièrement orthonormé qui définit deux îlots au centre entourés à l'ouest, au nord et à l'est par un îlot périphérique et au sud par le château (fig. 1). Celui-ci occupe une surface de 5 000 m², scindée en deux espaces : un ensemble trapézoïdal de bâtiments entourant une cour orientée nord-sud, dans le prolongement de la trame du bourg, et une vaste terrasse au sud et à l'est (fig. 2).

L'accès au bourg se fait par la route qui, venant de Longeville, passe à l'est de Châteauevieux avant d'amorcer sa descente vers Vuillafans. Un pont dormant en pierre enjambe aujourd'hui le fossé large d'une vingtaine de mètres pour deux à trois mètres de profondeur. La rue forme alors un angle droit et se poursuit vers le nord sur une soixantaine de mètres, entourée à l'est par la courtine extérieure et à l'ouest par une seconde courtine flanquant ce vaste sas d'entrée (fig. 3). Cet espace est flanqué au sud par la terrasse du château sur laquelle a été aménagée une galerie d'archères d'allure moderne (fig. 4). Sur une petite tour circulaire, probablement construite au XIX^e siècle, figure un blason écartelé, au 1 et 4 à la bande de Neufchâtel et 2 et 3 à l'aigle éployée de Bourgogne-Montaigu ; la composition correspond aux armes des Neufchâtel-Montaigu mais désigne sans doute ici celles de Ferdinand de Rye, archevêque de Besançon qui en avait simplement modifié les couleurs, les meubles d'argent devenant d'or et le fond de gueule d'azur (fig. 5).

Au débouché de cette première rue, la « *Porte noire* », ainsi nommé sur le plan terrier du XVII^e siècle, contrôle l'accès au bourg (fig. 6). À l'intérieur de l'enceinte, le premier bâtiment visible est la chapelle, dédiée à Notre-Dame-du-Haut-Ciel lors de sa reconstruction au XVIII^e siècle, qui reprend l'emplacement d'un édifice de culte plus ancien. L'accès à l'église se fait par une rue parallèle au sas d'entrée du bourg et qui débouche au sud au château. Aucun édifice de la commune ne bénéficie d'une protection au titres des Monuments historiques.

3.2 Le château

Celui-ci est aujourd'hui composé d'un ensemble de bâtiments formant un trapèze large de 50 m au nord, côté bourg, pour 20 m au sud vers la terrasse méridionale du château (fig. 7). À l'est, cette esplanade est soutenue par les courtines en blocs calcaires de moyen ou grand module, soigneusement assisés, dont le talutage indique une construction de l'Époque moderne, à la charnière des XVI^e et XVII^e siècles (fig. 8). Au sud, ce mur assis directement sur la roche, emploie trois appareils distincts. À l'est, les murs en grand blocs calcaire gris évoqués ci-dessus ; au centre, des blocs de moyen gabarit, jaune-beige encadrent une poterne, à l'ouest ; un bastion appuyé sur le mur précédent emploie des blocs d'un gabarit intermédiaire, dont la surface, très marquée par la sédimentation se distingue des précédents (fig. 9). À l'ouest, la roche est beaucoup plus abrupte et la courtine est constituée par le mur de façade de l'aile occidentale du château (fig. 10).

Le plan actuel du château diverge de celui présenté par le cadastre napoléonien qui fut dressé peu après l'important incendie de 1807 et qui ne représente peut-être pas certaines parties des bâtiments en ruines. Il montre deux corps de bâtiments, de part et d'autre de la cour, sur 15 m de longueur environ. À l'ouest, cet état est toujours visible aujourd'hui tandis qu'à l'est le corps de bâtiment mesure 40 m de long jusqu'à petit corps de bâtiment déjà représenté sur le cadastre ancien



Fig. 1 : Cadastre ancien de Châteauvieux (1813)

- 1 : Château - 2 : Cour centrale - 3 : Entrée du château - 4 : Chapelle du bourg - 5 : Porte noire
6 : Sas d'entrée - 7 : Pont rampant



Fig. 2 : Photographie aérienne (cliché Jacques Aubert)

1 : Terrasse méridionale - 2 : Cour du château - 3 : Chapelle du bourg - 4 : Porte noire



Fig. 3 : Sas d'entrée depuis la terrasse du château.

1 : Courtine extérieure - 2 : Courtine intérieure.



Fig. 4 : Entrée du bourg dominée par le château
(cliché Service Régional de l'Inventaire)



Fig. 5 : Armoiries de Ferdinand de Rye sur la tour néo-gothique

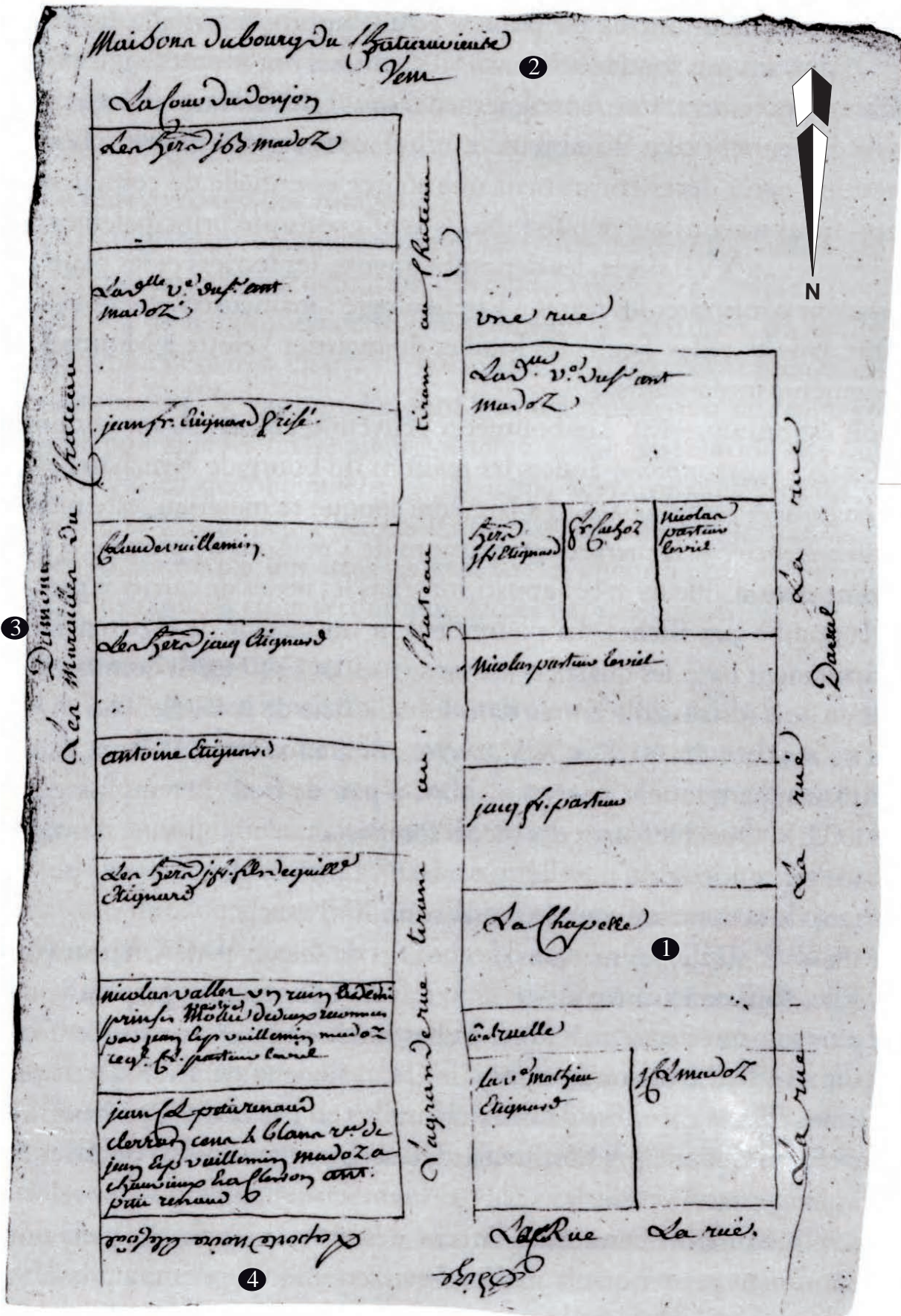


Fig. 6: Plan terrier du XVII^e siècle (A.D.H.S. 48 J 278) reproduit par Bouvard, 2006, p. 149
 1 : Chapelle du bourg - 2 : Château - 3 : Sas d'entrée - 4 : La porte noire



Fig. 7 : Cadastre actuel de Châteauvieux-les-Fossés



Fig. 8 : Angle sud-est de la courtine talutée du château

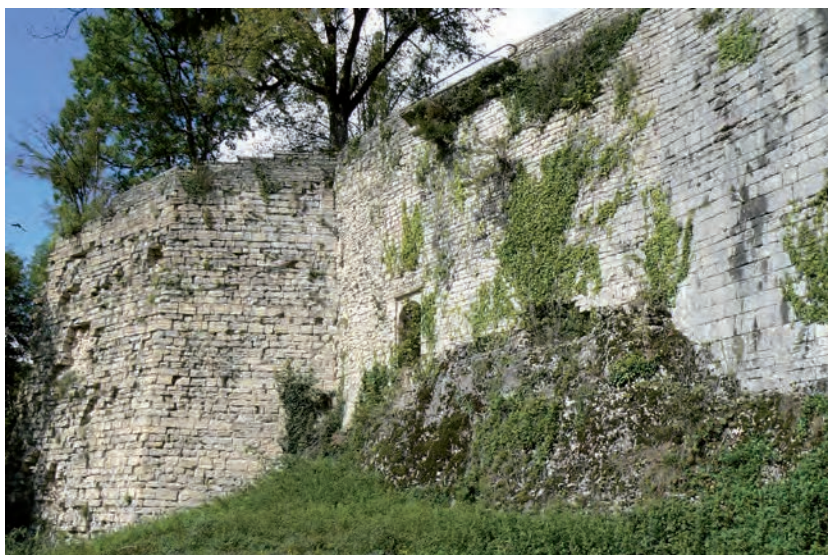


Fig. 9: Courtine méridionale du château présentant trois appareils différents et une poterne



Fig. 10: Bâtiment occidental du château reposant sur des bases anciennes



Fig. 11: Galerie sur cour du château

et qui forme aujourd'hui un avant-corps. Face à lui, un autre bâtiment indépendant, aujourd'hui prolongé vers l'ouest, formait l'autre côté de l'entrée du château. Un niveau voûté que nous n'avons pas observé subsiste de ce côté selon le propriétaire. Une galerie sur arcades ferme aujourd'hui la cour au sud et assure la communication entre les deux ailes du château (fig. 11). Les frontons triangulaires et les entablements des baies des bâtiments sont caractéristiques du XVII^e siècle et correspondent à la reconstruction par l'archevêque Ferdinand de Rye (fig. 12). Du côté ouest, il ne s'agit toutefois qu'une d'une façade écran et des constructions plus anciennes subsistent (fig. 13). Une salle voûtée en berceau de 5 m sur 4 m conserve une gaine pour une herse et une ouverture de tir flanquant le site vers l'ouest (fig. 14, 15, 16). Sa partie basse semble la seule à avoir conservé plusieurs éléments anciens pouvant dater du château médiéval. Outre ces simples archères, une poterne est également conservée dans le coteau de ce côté et ouvre sur une petite salle voûtée en berceau desservant d'autres pièces comblées par les gravats (fig. 17, 18). De ce côté, en avant du bâtiment un autre bastion dont les maçonneries sont proches de celui de l'angle sud-ouest assure le flanquement (fig. 20).

De l'autre côté du château, surplombant l'entrée, une galerie d'archères coiffe la terrasse du château. Visible sur les cartes postales du début du XX^e siècle, cette structure n'a rien de médiéval et correspond au mieux, au vu de la morphologie des baies et de leurs mises en œuvre à une construction de la fin de l'Époque moderne dont la valeur est plus symbolique que militaire (fig. 21). Au cours du XX^e siècle, une haute et étroite tour en moellons est venue garnir l'angle nord de l'aile orientale; l'analyse des cartes postales anciennes permet d'établir qu'elle fut bâtie entre 1900 et 1928.

3.3 L'apport des textes

Si le château médiéval échappe presque totalement à l'examen des vestiges actuels, les documents historiques peuvent apporter des compléments intéressants. On ne dispose malheureusement pas de compte spécifique pour les travaux de construction pour la période médiévale à l'instar de celui réalisé en 1616 pour la reconstruction de l'archevêque de Rye²; les informations sont donc dispersées et nous n'avons pu procéder qu'à des sondages au sein de la trentaine de comptes seigneuriaux conservés pour la période correspondant à l'occupation des Neufchâtel.

Les dénombrements et terriers apportent des informations limitées; ainsi en 1539³, « *le chasteal et fort maison dud. Chastealvriez avec les curtilz et vergiers encloz entre les murailles dud. chasteal selon que icelluy chasteal sestend et comporte ensemble des fousselez alentour d'icelluy chasteal* » correspond à l'ensemble de l'espace enclos. En effet, le texte précise : « *Premierement ung verger seant devant la porte dud. chasteaul en devers la fontainne appeler le vergier devant la porte contenant environ trois soyteurs [...]* »; considérant que la *soiture* est équivalente au journal et mesure entre 20 et 60 ares⁴, les 6000 m² minimum que représentent ces vergers ne pouvaient être devant la porte du château mais bien devant celle du bourg, à l'extérieur où l'on retrouve aujourd'hui le toponyme « *la porte* ». Ce texte suggère ainsi que la fontaine qui alimente le château, mentionnée dès 1403, prend sa source à l'extérieur de celui-ci⁵. Ce texte mentionne encore un bien « *devers vent a la tour de la chappelle Catherine Françoise* », « *un bourg neufs* » et un « *vergier appeler le vergier derrier la grant saule au*

2 A.D.H.S. 48 J 290.

3 A.D.H.S. 48 J 294, cité par BOUVARD 1997, p. 130-131.

4 DELSALLE 2004, p. 158.

5 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1402-1403 (n.s.).



Fig. 12: Bâtiment oriental du château (façade sur cour)



Fig. 13: Façade nord du bâtiment occidental (dont la moitié nord est en ruine)

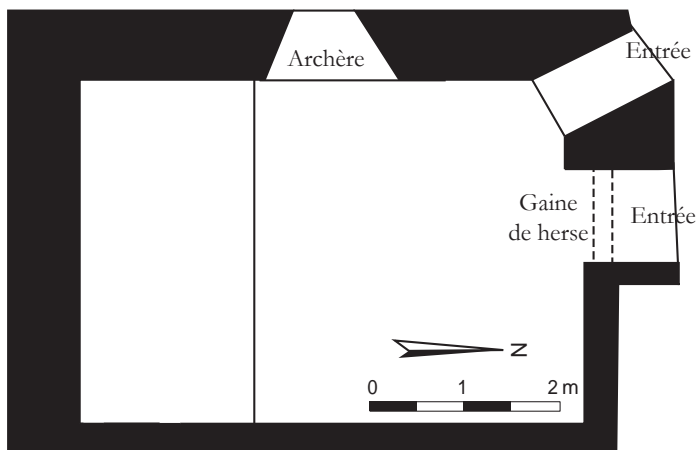


Fig. 14: Plan schématique de la pièce du premier niveau du bâtiment occidental



Fig. 15: Gaine de herse dans la façade nord du bâtiment occidental



Fig. 16: Archère occidentale



Fig. 17: Bâtiment occidental avec entrée de la poterne et détail du parement extérieur des archères



Fig. 18 : Pièce voûtée desservie par la poterne



Fig. 19 : Vue du bastion occidental depuis le sud (à gauche) et l'ouest (à droite)



Fig. 21 : Aile orientale du Châteauvieux et détail d'une archère

touchant des foussez dud chastel contenant environ deux soytures touschant par derrier aux dits foussez [...]».

Le terrier de 1608 mentionne « *un curtil sous le pont de la premiere porte dud chateau touchant a la tour de la grande porte* » et « *un chazal seant aud. bourg proche la porte noire touchant de bize les murailles du bourg et d'aval et le chemin pour aller sur les murailles [...]»*⁶. Le plan terrier confirme que la porte noire est bien celle du bourg ; les comptes médiévaux évoquent eux « *le pourtier de la seconde porte dud. chastel* » et le « *pourtier de la porte du donion touchant la grant tour* »⁷. Le compte de 1455 mentionne « *Jehan Coulet de Longeville chappuis pour XI journaux quil a fait de son mestier tant pour avoir reffait le pont du donjon comme pour avoir copper le bois dud pont* »⁸, confirmant ainsi l'existence d'un franchissement de bois enjambant le fossé. Il semble donc que la première porte mentionnée en 1608, munie d'un pont, corresponde à la porte du donjon. La même année « *XXXVI douzaines de lavons* »⁹, soit 439 planches sont utilisées, probablement pour le pont et d'autres ouvrages. Ce compte mentionne en effet des travaux sur les toitures du château. Des dépenses importantes sont engagées « *pour avoir monter les murs de la grant mareschassie pour assoir la ramure desset pour avoir fait les bouches pourtes et fenestre estant en lad. murailles a heux merchander en taiche cest assavoir la toise pour XV gros viez [...] pour XIII toises [...]* » ; le charpentier employé pour le pont réalise également « *la ramure sur la gran marestchassie* » et « *XIX bichoz de chaulx* » sont également dépensés. Le compte de froment mentionne enfin les « *cherretons qui ont cherroye la pierre et quoy lon a fait le mur sur la grant mareschassie pour ceulx qui ont decembre la vielle ramure pour ceulx qui ont porter le foing viez questoit sur lad. mareschassie comme pour ceulx qui ont lever la neuve ramure et charroye la chaulx et la lesve* », précisant que ce bâtiment de pierre était couvert d'un toit en laves tout comme les bâtiments réparés cette année là, une ordonnance du châtelain justifiant une dépense pour « *monnter la lesve pour rebocher les gouthieres questoit ou chastel* »¹⁰. Les 13 toises de maçonnerie de la grande écuries donnent une longueur linéaire de 35 m à 37 m environ¹¹. Cela peut correspondre à un bâtiment rectangulaire de 11 m à 13 m sur 5 m à 7 m environ mais il faut aussi envisager que ce bâtiment puisse être adossé à une courtine du château, ne nécessitant des travaux de maçonnerie que sur 3 côtés, de 5 m à 7 m de largeur pour les plus petits sur une longueur qui peut alors atteindre une vingtaine de mètres. Les deux hypothèses sont admissibles, la première permettant d'envisager la présence de 7 à 8 chevaux environ, la seconde une quinzaine avec des stalles larges 1,5 m comme à Chevreau¹². Les travaux pour la réfection de la grande écurie se poursuivent l'année suivante pour en achever la couverture. Le nom de grande écurie peut simplement distinguer cet édifice d'autres écuries présentes au château sans forcément d'indication de nombre de chevaux minimal.

D'autres travaux sont alors entrepris pour faire « *les plaitres des greniers neuf que lon a fait en la tour saule aprez le ramure et le despence et le grenier de coste le molin* », opération pour laquelle sont acquis 60 bichots de chaux dont la transposition en unité moderne demeure délicate¹³. Une dépense pour « *ung millier de thille* » dont l'emploi n'est pas connu, pourrait correspondre à une partie de la couverture de la tour Saule. En 1479, « *un bollevart de bois de coste la tour saule* » est

6 A.D.H.S. 48 J 278 cité par BOUVARD 1997, p. 131.

7 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1436 (n.s.) ; mention similaire dans les comptes de 1455-56 et 1456-57.

8 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1455-56 (n.s.), fol. 38 r^o.

9 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1455-56 (n.s.), fol. 38 v^o.

10 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1455-56 (n.s.), fol. 59 r^o - 60v^o.

11 DELSALLE 2004, p. 277. Toise de 2,50 m à Dole, entre 2,80 et 2,85 m ailleurs.

12 SCHWIEN, JEANNIN 2012, p. 121-127.

13 DELSALLE 2004, p. 43-44, entre 144 litres et 650 litres environ soit 70 à 300 kg de chaux environ (0,5 kg/l.)

bâti pour 18 francs et demi¹⁴ ; cela peut correspondre à l'installation d'une échiffe, désignée sous le terme de « *belouhart* », à Dijon en 1471 et dont les coûts de mise en œuvre dans quelques sites de la Bourgogne ducale sont comparables¹⁵.

On trouve encore mention du « *garde de la grant tour du chastelviez* » à plusieurs reprises. Ces éléments, dispersés, permettent d'établir que le château était isolé du bourg par un fossé enjambé par une pont barré d'une porte. Deux tours au moins, la tour Saule et la grande tour, semblent identifiées, cette dernière flanquant la porte du donjon qui correspond sans doute à un réduit défensif que l'on n'est pas capable de situer. Les grandes écuries, comme la plupart des bâtiments du château, sont bâties et couvertes en pierre mettant à profit les calcaires lités du secteur, plus faciles à exploiter que les marnes de l'Oxfordien qu'il faut faire venir du fond de la vallée. Quelques mentions de travaux de plusieurs centaines de livres n'ont malheureusement pas d'objet précis et correspondent à des aménagements significatifs. Outre la chapelle du bourg, une fondation de 1515 désigne la « *chappelle du Donjeon du chastel viel* » dédiée à Notre-Dame¹⁶ ; toutefois l'interprétation du terme donjon reste toujours complexe puisqu'il peut s'agir tant d'une construction que d'un secteur de l'espace castral. Un inventaire de 1646 mentionne encore le donjon et la grande tour mais ne permet pas de situer ces bâtiments précisément¹⁷ ; l'analyse de l'ensemble de la série comptable permettrait sans doute de préciser les choses mais la dispersion des mentions de travaux au sein des chapitres en deniers ne nous a pas permis d'assurer ce travail important.

4. HISTORIQUE

4.1 Châteaux avant les Neufchâtel

En 1140, une donation de l'archevêque de Besançon en faveur de l'abbaye de Bellevaux livre sous le nom d'un témoin, « *Raimbaudus de Willafans, miles de Templo* » la première fois mention du village de Vuillafans¹⁸. Quelques décennies plus tard, une donation de Bertrand de Chaumerenne en faveur de l'abbaye de Corneux est confirmée par le métropolitain en présence de « *Cilicie domine de Willafans* »¹⁹ qui pourrait appartenir un lignage local ou à celui de Villafans en Haute-Saône. La donation à l'abbaye de Montbenoit de « *Lambertus, miles de Vilafains* »²⁰, en 1189, semble moins problématique car située dans l'aire d'influence de ce monastère.

Au XII^e siècle, la terre de Vuillafans relève de la terre de Salins tenue par la famille de Vienne. À la mort de Gérard de Vienne, comte de Mâcon, Salins devient l'apanage de son fils puîné qui le transmet à son unique héritière, Marguerite de Vienne, dame de Salins, épouse de Joceran de Brancion²¹. Le couple engage en 1225, cette baronnie au duc de Bourgogne et celle-ci passe en 1237 aux mains de Jean de Chalon à l'occasion d'un échange qui signe l'implantation territoriale de cette famille dans le Jura²².

14 A.D.H.S. 48 J 15.

15 JACQUIER 2003, p. 123 et 126.

16 B.M.B. DROZ 25, fol. 471 r^o.

17 A.D.D. 7 E 3569.

18 A.D.H.S. 25 J 5, cote 68 cité par BOUVARD 1997, p. 128.

19 A.D.H.S. 25 J 5 - Confirmations en faveur de l'abbaye de Corneux (1152), cité par BOUVARD 1997, p. 128.

20 A.D.H.S. 69 H 26 - Confirmation de dons à l'abbaye de Montbenoit (1189), cité par BOUVARD 1997, p. 128.

21 GUILLAUME 1756, p. 208-209 ; 248-254.

22 Acte publié dans BOUGENOT, PROST 1904, n°480, p. 337-339 ; voir aussi VOISIN 1974.

L'année suivante, le château est mentionné pour la première fois dans la liste des miracles de Notre-Dame de Lausanne : « [...] *in castro de Willaufens* [...] »²³. Certains auteurs suggèrent que « *des chartes anciennes rapportent que la maison de Montgesoye mit en réquisition tous ses sujet du vallon pour bâtir le chateal de Vuillafans* »²⁴; nous n'avons pas trouvé d'éléments étayant cette affirmation. En 1242, Jean de Chalon donne à « *mon segnor Girart de Durnay X livrees de terre a Vullafens la vile perpetuellement luy et ses suens aus homes que je i avoe lor et lor tenemenz et la vigne des neus fours Huguenin le portier lui et les sues choses et le freres Huguenin a portier demore mon segnor Girart et fours la droiture es borjois de Vuilafens le chastel* »²⁵. Cet acte montre la dichotomie entre Vuillafans-la-ville et Vuillafans-le-château qui s'inscrit dans un schéma classique de dédoublement de l'habitat que A. Bouvard a qualifié de bourg étagé et dont il relève cinq autres exemples pour le secteur²⁶. Dans le cas de Vuillafans, le processus est un peu plus complexe en raison de l'implantation d'une seconde forteresse attestée au milieu du XIII^e siècle, définissant ainsi un triptyque : Vuillafans-la-ville, en fond de vallée, assure le franchissement de la *Loue*; elle est dominée par Châteaueuf, à un kilomètre à l'ouest, et par Châteauneuf à six-cent mètres à l'est.

Jean de Chalon, dit l'Antique, contrôle alors ces deux forteresses. En mars 1243 (n.s.), il inféode à « *Amey mon chier neveu seigneur de Montfaucon Woillaufans et les appendices a tenir permenablement en l'acressance de son fiez qu'il tient de moi en tel maniere que li devant diz Ameyxs tient de moi l'ou devant dit chastel rendable tant come je vivrai [...] et apres moi li devant dit Amey ou sui hoirs ne lou tenront pas rendable de mes hoirs mais le tenront de plain fye [...]* » mais conserve une faculté de rachat de 1200 livres estevenantes²⁷. Amédée de Montfaucon reçoit plusieurs villages en accroissement de fiefs en novembre 1245²⁸ et, en septembre 1246, il obtient que le château ne soit plus rendable²⁹ mais « *fais savoir que d'ice[luy] chastel de Willafens le doy aidier et receptor a grant gens et a petites contre toutes genz* »³⁰. Une dizaine d'années plus tard, le Châteauneuf est mentionné pour la première fois. Jean de Chalon octroie en accroissement de fief à Amédée de Montfaucon « *le fye que le sire de Durnay tient de nous cest assavoir le chastel nuel de Willafans [...]* »³¹ et demande à Gérard de Durnes d'entrer « *en l'omaige doudit Amey par ensi com vous estiez en nostre homaige* »³².

La construction du Châteauneuf est traditionnellement attribuée au lignage de Durnes qui le détenait en fief des Chalon avant 1259. André Bouvard a étayé cette hypothèse par le rattachement ecclésiastique de Châteauneuf à la paroisse de Barêche dont dépend également le bourg de Durnes alors que Châteaueuf et Vuillafans-la-ville sont rattachés au plan spirituel à Montgesoye³³. Châteauneuf, dont nous évoquerons à plusieurs reprises les liens avec Châteaueuf et les Neufchâtel-Bourgogne, reste entre les mains de la famille de Durnes comme fief des Montfaucon et arrière-fief des Chalon jusqu'à la fin du XIII^e siècle. À la mort d'Amédée de Montfaucon, en 1288, ses biens sont divisés entre ses fils. L'aîné, Jean, reçoit Montfaucon et son frère Gauthier Châteaueuf. En 1305, l'aîné meurt et Gauthier réunit les deux domaines; il laisse trois fils dont les biens demeurent indivis

23 BOUVARD 1997, p. 128-129 citant Cartulaire du chapitre Notre-Dame de Lausanne, charte 810.

24 COLLECTIF 1848, p. 224.; SUCHET 1897 p. 2.; DUNOD 1740, Nobiliaire, p. 58.

25 BOUVARD 1997, p. 129 citant Archives de l'État Neuchâtel, J 3 n°16.

26 BOUVARD 2006, p. 118.

27 GUILLAUME 1757, *Preuves*, p. 137.

28 GUILLAUME 1757, *Preuves*, p. 145 : Aubonne, Gonsans, La-Rivière-Druegon, Nods, , *Maches* [Maiche ?], *Val de Luignes* et Vernierfontaine

29 VIELLARD 1884, n°395, p. 350.

30 BOUGENOT, PROST 1904, n°34, p. 31-32.

31 BOUVARD 1997, p. 763 citant Cartulaire de Montfaucon [A.D.D. 5 J 12], charte n°4.

32 BOUVARD 1997, p. 764 citant Cartulaire de Montfaucon [A.D.D. 5 J 12], charte n°48.

33 BOUVARD 1997, p. 769.

jusqu'à un partage en 1318 : Henri I^{er}, futur comte de Montbéliard, Jean II sire de Montfaucon qui épouse, en 1300, Agnès de Durnes héritière de Châteauneuf, et Gérard seigneur de Châteauneuf³⁴.

En juin 1309, Jean II de Montfaucon, petit-fils d'Amédée, rend hommage à Jean de Chalon-Arlay pour « *le chastel viez de Villafanz et les appendises, et ce qu'il a et que l'on tient [de lui es] apertenances, et le chastel nuef de Villafanz et les apertenances* »³⁵. Le château vieux constitue toutefois le douaire de sa mère, Mahaut, dame de La Marche et de Chaussin qui rend hommage le même jour à Jean de Chalon pour « *le chastel viez de Villafans [...] sa vie tant seulement en non et pour cause de douaire* »³⁶. Jean II meurt en 1318 et sa veuve, Agnès de Durnes, élève alors sa fille Jeanne et gère la seigneurie³⁷. Ce décès est à l'origine du partage des biens des Montfaucon, source de conflit importante tout au long du XIV^e siècle.

En 1325, Agnès marie sa fille à Louis, fils de Rollin comte de Neuchâtel (Suisse) et la dote de Châteauneuf. Il faut conserver à l'esprit la présence d'un lignage suisse à Châteauneuf pour éviter toute confusion avec son homonyme comtois qui dispose par la suite de Châteauneuf. Louis réclame l'accroissement de la part de sa femme. En 1330, un arbitrage confirme la part de Girard de Montfaucon sur « *Willafans le viez, le chaistel, le borc et la ville* » et celle de Louis de Neuchâtel sur Châteauneuf avec obligation d'en rendre hommage au sire de Montfaucon³⁸. À la fin de la décennie, après le décès de sa fille Jeanne, Agnès de Durnes confirme les franchises « *es habitans de nostre dit chastel de Vuillafans le neuf* »³⁹ puis elle transmet ce bien une dizaine d'années plus tard à son petit fils, Jean de Neufchâtel avec obligation de le reprendre du sire de Montfaucon⁴⁰. Louis, comte de Neuchâtel, est alors remarié depuis 1339 avec Catherine de Neufchâtel-Bourgogne, fille de Thiébaud IV, et n'exerce pas de droit sur Châteauneuf qui passe directement à Louis, fils de son premier lit, qui en porte le titre dès 1354⁴¹.

Tout au long de cette période, Châteauneuf reste sous la domination de « *Girarz de Montfalcon, seignour de Vuillafans le viez* »⁴² puis passe à son fils Jean vers 1352-1353. Sans descendance, Jean III institue Isabelle de Neufchâtel, fille de Louis I^{er} de Neufchâtel et de Jeanne de Montfaucon, sa petite-cousine, héritière de Châteauneuf en 1371⁴³. Jean meurt l'année suivante et Étienne de Montfaucon, comte de Montbéliard et Isabelle de Neuchâtel, devenue comtesse de Nidau au décès de son père, passent un accord d'entraide pour faire valoir leurs droits sur la succession de Jean⁴⁴. La même année, Isabelle cède Châteauneuf à Étienne de Montfaucon en échange de 2000 florins d'or dont elle reçoit une première moitié au début de l'année 1374⁴⁵. En 1379, le comte Étienne rend hommage à Henry de Chalon pour les deux forteresses de Vuillafans : « *le chastel et fourrterese de Vuillafans le viez, les appertanances et appendises d'icellui chastel, le chastel nuef de Vuillafans et*

34 SUCHET 1897, p. 3-4.

35 BOUGENOT, PROST 1904, n°28, p. 20-21 ; A.D.D. 1 B 498 n°4.

36 BOUGENOT, PROST 1904, n°29, p. 21.

37 Elle reçoit les hommages en 1318. BOUVARD 1997, p. 765 citant A.E.N. L3, n°11.

38 MATILE 1844-1844, n° CCCLXXXIII, p. 386-392.

39 COLLECTIF 1867, p. 437-443 ; BOUVARD 1997, p. 765-766 citant A.D.H.S. 48 J 293, fol. 31 r° - 34 v°.

40 MATILE 1844-1848, n°CCCCICVIII, p. 600.

41 MATILE 1844-1848, n°DLXIV, p. 715.

42 MATILE 1844-1848, n°DXLIV, p. 675.

43 B.M.B. DROZ 25, fol. 398 ; BOUVARD 1997, p. 130 citant A.D.D. 7 E 2761, fol. 471 v°.

44 MATILE 1844-1848, n°DCXCIV, p. 944-945 citant A.E.N. O, n°36.

45 MATILE 1844-1848, n°CCXLV, p. 1181. A. Bouvard (1997, p. 130 citant A.D.D. 7 E 2761, fol. 472 v°) évoque la vente de la moitié du château seulement, mais cela correspond peut-être à une étape intermédiaire avant le paiement du solde des 2000 florins.

les appartenances sauf Vernierfontaine»⁴⁶, l'une détenue directement depuis son rachat à Isabelle de Nidau, l'autre toujours inféodée à Louis de Neuchâtel.

En 1397, le comte Étienne rédige son testament et, craignant le décès de son fils au cours de la croisade de Hongrie, prévoit sa succession en faveur de ses quatre petites-filles. Agnès de Montbéliard, épouse de Thiébaud VIII de Neufchâtel-Bourgogne reçoit alors Marnay et Fay et sa sœur Jeanne obtient le « *chastel bourg et forteresse de Montfalcon ou chastel bourg et forteresse de Bouclanz ou chastel bourg et forteresse de Vuillafans le viez ou chastel bourg et forteresse de Vercel se de droit et de raison il me appartient et non autrement es chastelz bourg et forteresse de Cicon de Realmon* » et une rente à Salins⁴⁷. Châteauneuf semble régulièrement occupé et le contrat de mariage entre Marguerite de Montfaucon-Montbéliard et Humbert de la Roche y est d'ailleurs signé⁴⁸. Jeanne est encore jeune mais elle est fiancée à Louis de Chalon-Arly, âgé de 7 ans, dès 1397. Jean de Chalon, prince d'Orange et père de Louis, assure leur tutelle et les comptes de la châtellenie de Châteauneuf sont rendus en son nom en 1403-1404 et 1404-1405⁴⁹. On y apprend que six guetteurs sont payés pour assurer le guet et tenir les portes du château.

Le mariage de Louis de Chalon et Jeanne intervient en 1412 et Châteauneuf passe sous le contrôle du couple. Jeanne décède en 1445 et transmet l'essentiel de ses biens à leur fils, Guillaume de Chalon, qui porte le titre de seigneur d'Arguel du vivant de son père; toutefois Jeanne « *donne et legue a mon chier et bien aymé nepveu et filleul Jehan de Neufchatel sire de Montagu et d'Amance pour le bonne amour que j'ay a luy mon chastel et forteresse de Vuillaffans le vielx* »⁵⁰.

Depuis la mort d'Isabelle de Nidau, en 1395, la seigneurie de Châteauneuf connaît une histoire complexe qu'il faut résumer en quelques mots pour éviter les risques de confusion. La seigneurie passe à son neveu Conrad de Fribourg, issu du second mariage de Louis I^{er} de Neuchâtel et donc sans lien de sang avec la famille de Durnes; l'inventaire des titres de Neufchâtel signale un hommage rendu à Conrad « *a cause de son chastel de Vuillafans le viel* » en 1405 mais il s'agit là d'une version probablement fautive dont l'original devait désigner Châteauneuf puisque, comme nous l'avons établi ci-dessus l'autorité sur Châteauneuf est alors exercée par Jean de Chalon-Arly⁵¹. Les héritières d'Agnès de Durnes par son second mariage avec Guillaume de Vergy décident de réclamer l'héritage de leur mère; elles en font la requête dès 1393, obtiennent un séquestre ducal en 1396 puis un arrêt favorable du Parlement en 1397⁵². L'année suivante Marguerite de Vergy décède et ses prétentions sont reprises par ses héritiers. Son fils, Jean de Grandson, est mort à Nicopolis et c'est sa veuve, Catherine de Neufchâtel-Bourgogne, fille de Thiébaud VI, qui reçoit au nom de ses enfants la moitié de Châteauneuf par un arrêt du Parlement de Dole de 1403⁵³. Un officier ducal la met en possession de sa moitié en 1413 et Conrad de Fribourg jouit de l'autre mais Châteauneuf reste l'objet de conflits fréquents et si Catherine dispose des revenus elle ne semble guère y séjourner.

46 BOUVARD 1997, p. 767 citant A.D.D. 1 B 498 n°7.

47 A.D.D. 7 E 1325 - Extrait du testament d'Étienne, comte de Montbéliard (1397).

48 CLERC 1846, p. 266.

49 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1403-1404 (n.s.) 1404-1405 (n.s.).

50 A.N. K 1803 (1) - Mémoire sur le testament de Jeanne de Montbéliard (XVI^e s.); A.D.H.S. Ray (dépôt) 817.

51 B.M.B. DROZ 25, fol. 495 r° - v°.

52 BEAUSÉJOUR GODARD 1909, p. 109 et suivantes et p. LXXXI et suivantes.

53 BEAUSÉJOUR GODARD 1909, n°533, p. LXXXVIII citant A.E.N. O 11.

4.2 Les Neufchâtel et Châteaueux

Lors de son entrée dans le domaine des Neufchâtel, Châteaueux est une seigneurie importante qui s'étend sur une vingtaine de villages auxquels s'ajoute la garde du prieuré de Mouthier-Hautepierre⁵⁴. Le bourg de Châteaueux n'est pas parmi les plus dynamiques du Doubs car il subit, comme Châteauneuf, la concurrence de Vuillafans-la-Ville, bien mieux situé pour le commerce; toutefois, les revenus de la seigneurie sont importants, entre 500 livres pour les moins bonnes années et jusqu'à 1200 livres pour les années les plus fastes⁵⁵. Ces fluctuations qui apparaissent importantes au premier abord dépendent principalement de la somme de deniers reportée par le receveur d'une année à l'autre. La seigneurie offre en tous les cas une ressource financière importante et Jean II de Neufchâtel, ou son épouse, y puisent régulièrement; ainsi le receveur lui envoie à Amance 125 livres en 1455 et en 1478 les sommes prélevées en argent atteignent 675 livres soit la moitié de la recette qui est employée pour des dépenses hors de la seigneurie.

Dans un premier temps, Guillaume de Chalon ne souhaite pas entériner le partage de sa mère et revendique la seigneurie de Châteaueux. Jean obtient un arrêt du parlement de Dole lui adjugeant cette seigneurie dès 1445 en attendant la poursuite de la procédure judiciaire⁵⁶. Il entame une autre procédure contre Guillaume de Chalon concernant les dîmes d'Étalans⁵⁷ et obtient des lettres du duc dès août 1446 à ce sujet⁵⁸. Son procureur, Guiot de Frasans dresse en janvier 1447 (n.s.) les copies des comptes de 1403-1404 et 1404-1405, rendus auprès des Chalon, afin de disposer d'une base de gestion domaniale solide et Jean exerce dès lors son autorité sur toute la seigneurie de Châteaueux⁵⁹. Richard Broquard, son receveur pendant près de vingt ans, adopte un nouveau plan pour la comptabilité avec pour chaque chapitre les recettes d'abord puis les dépenses, le cahier débutant par le chapitre de deniers et se poursuivant avec les chapitres en nature. Cette organisation comptable est celle que l'on retrouve dans les autres domaines des Neufchâtel et ne correspond pas au plan adopté au début du siècle ou en 1436 par les officiers du prince d'Orange. Les officiers de Jean II amodient certains revenus de la seigneurie afin d'en stabiliser le montant et le seigneur de Montagu⁶⁰ exerce son autorité sur la seigneurie en usant du droit de patronage dans la chapelle sainte Catherine de l'église de Chantrans⁶¹ dès 1450 puis en entreprenant des travaux au château. Au cours des années 1455-1457, « *le pont du donjon* », « *la grant mareschassie* », « *le grenier neuf que l'on a fait en la tour Saule* », « *le grenier coste le molin* » et de nombreuses toitures sont remis en état. Jean II de Neufchâtel-Montaignu qui mène alors une carrière active aux côtés du duc n'y réside toutefois que ponctuellement, le temps d'une journée⁶² ou d'un bref séjour du 12 au 21 juin 1456⁶³. Un châtelain, deux portiers et un garde « *de la grant tour* » constituent les officiers habituels du château en plus du receveur. Le testament de Marguerite de Castro, épouse de Jean II, rédigé à Châteaueux le 15 décembre 1458, atteste du rôle résidentiel de cette place⁶⁴.

54 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1456 : Tailles et droits prélevés à Ahin, Amancey, Arc-sous-Cicon, Aubonne, Barthenans, Chantrans, Châteaueux, Déservillers, Evillers, Fallersans, Mouthier-Hautepierre, Leviers, Nods, Longeville, Renedale Saint-Gorgon, Usier, Valdahon, Vuillafans-la-ville.

55 A.D.H.S. 48 J 15 - Compte de 1478 pour le maximum et compte de 1479 pour le minimum.

56 A.D.H.S. Ray (dépôt) 817 - Inventaire de sous série.

57 A.D.H.S. 48 J 69 - Procès des dîmes d'Étalans (1446-1447).

58 B.M.B. DROZ 25, fol. 472 v°.

59 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1403-1404, fol. 22 v° et 1404-1405, fol. 25 v°.

60 B.M.B. DROZ 25, fol. 466 r° (cet inventaire de titre transcrit 1546 mais la date, erronée, doit être rétablie en 1446)

61 B.M.B. DROZ 25, fol. 473 v°- 474 r°.

62 A.H.D.S. 48 J 12 : les 10 février et 23 août 1455. - Compte de 1455-56 (n.s.).

63 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1456-57 (n.s.), fol. 32 r°.

64 ROBERT 1907, n°183, p. 110.

L'influence de Jean est également visible au prieuré de Mouthier-Hautepierre dont la garde dépend de Châteauevieux. En janvier 1463, l'établissement est géré par « *Richard Broquard de Longeville commis au gouvernement du priore de Moustier Hautepierre par mon tresredoubte seigneur monseigneur de Montagu et de Rinel* » et receveur de Châteauevieux⁶⁵. Quelques années plus tard, son fils Charles de Neufchâtel-Montaigu, élu archevêque de Besançon au début de l'année 1463, y exerce la fonction de prieur, renforçant ainsi l'influence familiale. Une dizaine d'années plus tard, en 1473, une procédure judiciaire est en cours entre les sujets du prieuré et Jean II de Neufchâtel-Montaigu qui exige de leur part « *retraite, guet et garde au chasteau viel et oblige aux menues emparements* »⁶⁶.

Guillaume de Chalon continue de plaider sa cause pour Châteauevieux et il obtient du duc le droit de contester le bien fondé du testament de sa mère⁶⁷. Mais Guillaume est également engagé dans une procédure contre ses frères et il obtient en la matière le soutien de Jean II ; la querelle pour Châteauevieux s'apaise alors peu à peu, d'autant que Guillaume est devenu vassal de l'archevêque de Besançon, Charles de Neufchâtel, fils de Jean II, pour son château de Bouclans et que sa position s'en trouve ainsi affaiblie. D'autres prétentions sur Châteauevieux s'exprimeraient toutefois et, en 1474, Marie de Chalon, fille de Jean de Chalon-Arlay évoque dans son testament qu'elle est « *veuve de Messire Jean comte de Fribourg et de Neuchâtel, seigneur de Vercel et de Vuillaffans le viel* »⁶⁸, sans que l'on ne connaisse plus en détails les prétentions de son époux.

Le seigneur de Montaigu séjourne à nouveau au château pour de courts séjours du 15 au 21 septembre 1469 et du 20 au 23 mars 1470⁶⁹. Le château est mis à profit lors des guerres de Bourgogne et le duc, Charles le Téméraire, y séjourne en route pour Morat. Suite à la défaite de Nancy puis à l'invasion française du comté, Jean II effectue des travaux au château dont une part importante nous échappe, le compte de 1479 mentionnant plus de 200 livres de travaux demandés par le châtelain mais sans indication sur leur nature. La même année, des charpentiers construisent un boulevard de bois autour de la tour Saule et Philippe de Neufchâtel-Montaigu, fils aîné de Jean, assure le contrôle de la place : « *monseigneur de Fontenoy ses gens et de plusieurs gentilhommes quilz estoient en lad. garnisons* »⁷⁰. En 1480, près de 150 livres sont encore dépensées pour des travaux et les gages d'une garnison sur ordre du bailli et du châtelain⁷¹.

Châteauevieux est un domaine important et son emplacement, à proximité de Besançon et en direction des villes du sud du comté de Bourgogne en fait une étape très utile. En 1478, y séjournent ainsi presque tous les membres de la famille : « *une venue faite aud. Vuillaffans par mondisseigneur de Fontenoy le lundi premier jour de juing jusques a VII^e jour dud mois [...] une venue faicte aud. Vuillaffans par monseigneur de Montagu le V^e jour d'aouest lan LXXVIII ou il demeura jusques au vanredi XIII^e jour dud mois [...] une venue faicte aud. Vuillaffans par monseigneur de Rynel avec monseigneur de Besancon le premier jour de septembre mil III^e LXXVIII [...] deux venues faictes par mondisseigneur de Montagu aud. Vuillaffans en alant a Noseroy* »⁷². La proximité avec Besançon est un atout et à plusieurs reprises les biens de la seigneurie servent à approvisionner les Neufchâtel en cette ville. En 1479, le receveur vend ainsi à « *monseigneur de Besancon* », Charles de Neufchâtel, 40

65 A.D.H.S. 48 J 282 - Compte de dépenses du prieuré de Mouthier-Hautepierre (1463 n.s.).

66 B.M.B. DROZ 25, fol. 468 v° - 469 r°.

67 CLERC 1846, p. 526.

68 B.M.B. DROZ 25, fol. 383 v° - Inventaire de titres de Neufchâtel.

69 A.N. K 1800 (3) - Compte de Châteauevieux (1469-1470 n.s.).

70 A.D.H.S. 48 J 15 - Compte de 1479.

71 A.D.H.S. 48 J 15 - Compte de 1480. Philippe (Mgr de Fontenoy), Jean II (Mgr de Montagu), Charles (Mgr de Besançon) et Jean III (Mgr de Reynel).

72 A.D.H.S. 48 J 15 - Compte de 1478.

bichots de froment et l'hôtel familial de la cité impériale reçoit également un approvisionnement important « *de quatre vingt et ung bichots d'avenne quilz ont estes menez a Besancon en la maison et grenier de mondiseigneur* », il en envoie également 96 bichots à Amance.

Courant 1479, la branche cadette des Neufchâtel-Montaigu se rallie au roi de France qui occupe bientôt la Franche-Comté tandis que la branche aînée, menée par Henry de Neufchâtel, alors prisonnier de René II, et Claude de Neufchâtel, reste fidèle à Marie de Bourgogne. Le compte de l'année 1480 nous apprend qu'à la suite d'un vol de grain dans les greniers du seigneur ont été entendus comme témoins « *plusieurs des gens du Roy estant lors en garnison aud. Vuillaffans le viez* » et signalant ce ralliement familial à Louis XI. Jean II de Neufchâtel est alors banni de l'ordre de la Toison d'Or mais reçoit diverses gratifications de Louis XI, notamment le comté de Corbeil ; c'est dans cette ville, au cœur du royaume de France, que le receveur de Châteauvieux rend ses comptes aux printemps 1481 et 1483. Il y emploie également quantité d'argent pour acheter des denrées en nature dont on présume qu'elles furent consommées par Jean II lors de sa résidence à Corbeil.

En extrapolant une lettre de Charles de Neufchâtel, datée du Châtelneuf-de-Vuillafans en 1479, divers auteurs ont fait de cette seigneurie un bien familiale⁷³. Remarquons tout d'abord que cette lettre n'est connue qu'à travers les manuscrits de la collections Duvernoy et qu'une erreur de transcription est possible ; par ailleurs, Charles pouvait simplement séjourner dans ce château, qui appartient au père de sa belle-sœur. Quoiqu'il en soit, en 1485 les comptes de la châtellenie sont rendus auprès de Rodolphe de Hochberg et les Neufchâtel-Bourgogne⁷⁴ ne disposent d'aucun droit sur la seigneurie de Châteauneuf.

Quelques mois plus tard, par un acte du 23 mars 1489 signé à Châteauvieux, Jean II fonde une messe quotidienne au grand autel du couvent des Frères Prêcheurs de Besançon, assise sur les revenus de Fondremand⁷⁵. Le 29 juin, « *ou chastel dud. Vuillafans le viez et ou petit poelle pres de ma chambre* », « *Jean de Neufchastel chevalier seigneur de Montagu d'Amance Fontenoy Marnay et de Vuillafans le viez* » rédige ses dernières volontés⁷⁶. Sa titulature est intéressante puisque, outre la terre éponyme de Montaigu, elle rappelle qu'Amance, Fontenoy et Marnay doivent revenir au domaine familial et évoque enfin Châteauvieux, résidence favorite de Jean II qui appartient pourtant à Philippe de Hochberg. Parmi les donations pieuses qu'il effectue, il octroie à « *aux cures et chappellains de la parroiche de Mongessoye et la chappelle de notre dame de Vuillafans la ville la somme de quarante livre estevenantes pour une fois* », somme équivalente à celle des Cordeliers et aux Carmes de Besançon qui figurent en tête des donations après le couvent des Frères Prêcheurs où Jean II est inhumé et l'abbaye de Favorney où reposent ses aïeux. Il « *donne et legue à la ville communalte dud. Vuillafans et pour la fabrique de leur eglise la somme de vingt livres estevenantes pour une fois et pour aidier a faire ung cloucher en ladite eglise et lesquelles je vuilz estre paieez par mond. filz Jehan de Neufchatel* », espérant sans doute favoriser ainsi la montée en puissance de cette église, devenue vicariale en 1439 et collégiale peu après⁷⁷. Le testament rappelle le traité « *touchant la terre et seignorie et maison de Vuillaffans le viez* » dont il signale qu'il doit prendre son plein effet.

Jean II meurt dans les premiers jours du mois d'août et plusieurs pièces de procédure judiciaire conservent le souvenir d'une transmission tumultueuse de la seigneurie. Un mémoire élaboré pour

73 SUCHET 1897, p. 58 ; RICHARD 1851, p. 166 (édition partielle) ; PIQUARD 1935, p. 43.

74 SUCHET 1897, p. 77.

75 B.M. Reims, collection Tarbé, carton VII, n°25 cité dans la documentation DEBRY.

76 A.D.J. E 534 - Testament de Jean II de Neufchâtel-Bourgogne (1489).

77 BOUVARD 1997, p. 134.

Philippe de Hochberg revient sur les conditions de signature du traité. Jean II faisait alors valoir « *Et que ce il luy convenoit fornir ce que luy estoit deu que il ne luy demouroit pas grans rente pour entretenir son estat et aussi que si se desloigoit dud. chastel viez de Villaffans il navoit maison ne place que lui fut sy bonne ne si couvenable pour soy tenir tant pour la preservation de sa vie et samte* », montrant son attachement à Châteauevieux⁷⁸. Toutefois son héritier, Fernande de Neufchâtel désapprouve la cession de Châteauevieux et « *par plusieurs et souventeffois et tant en la presence de plusieurs gens notables [...] a prie et requis et fait prier et requerir aud. feu seigneur de Montaigu quil voulsist aneantir et revoquer. led. traicte par luy fait avec led. seigneur marquis de lad. seigneurie de Vuillaffans et [...] a genoux a mict teste et estant en tres grande reverence en afait lad. requeste ad feu seigneur son pere qui james n en voulsit riens fere. Ainsi disoit que se led. traicte estoit a fere quil le feroit et que point ne s'en repentait* »⁷⁹. Cette divergence de point de vue jette le trouble sur la seigneurie que Fernande, appuyé par son frère Jean III, refuse de rendre au marquis de Hochberg. Le mémoire dressé par ce dernier permet pourtant de retracer qu'au cours de la dernière année de jouissance de la seigneurie, la qualité d'usufruitier ne fut jamais remise en cause par Jean II, bien au contraire ; le seigneur de Montaigu sollicite ainsi le financement du marquis pour les réparations au château : « *Item que environ deux mois apres led. traicte il desroicha certain quantite de meur des murailles dud. Chastel viez et bourg dud. Vuillaffans le viez pour laquelle redieffe led. feu seigneur de Montaigu dit a Jehan Bourdey lors son serviteur quil prestat largent aud. seigneur marquis pour refaire le meur de sa maison en quil alast devers luy pour en avoir cas puisque lad. maison n estoit plus sienne que james il n y mettroit ung blanc du moings quil nen fut rembourser dud. seigneur marquis* » ou annule certains travaux. Plus significatif encore, son fils Jean III qui séjourne au chevet de son père fait avancer la fenaison pour conserver le bénéfice des foins : « *pour gaingnier les fruis des herbes des prelz appertant a lad. seigneurie de Vuillaffans le viez et iceulx fit fauchier grant piece avant que les herbes fussent neuves que la saison fust de les fauchier ne james deaige vivant lon n avoit veu sytost fauchees lesd. prelz* ».

Jean III jure de garder au nom du marquis le château le 4 août 1489 mais semble changer d'avis au cours du mois qui suit. Le 15 septembre, « *en une chambre estant dessus la cuisine dud. chastel* », il déclare refuser de transmettre aux officiers de Philippe la terre et la seigneurie dans l'attente de réponse de celui-ci à ses propres requêtes⁸⁰. L'affaire est portée en justice et Jean III est assigné à comparaître le 13 octobre. L'argumentation juridique des deux frères reste volontairement floue mais s'appuie, outre des éléments de procédure ou de pure mauvaise foi, sur le fait que Jean II n'avait pas le droit de disposer de ces terres puisqu'il les avait acquises par le testament de sa tante et marraine Jeanne de Montfaucon qui prévoyait la transmission de cette terre à ses hoirs ; la réponse juridique produite dans le mémoire de Philippe un peu plus tard fut que l'attribution de Châteauevieux ne provenait pas de ce testament mais du coûteux procès soutenu par Jean II contre Guillaume de Chalon pour plus de 6 000 francs. Les officiers de la justice du bailliage d'Amont, condamnent le lendemain, 14 octobre, les héritiers de Jean II à mettre la seigneurie en la main de Philippe de Hochberg. En dépit du doublement de la peine pour désobéissance, les Neufchâtel conservent de force le château et le 23 février 1490, un sergent royal s'est « *transpourter a la premiere porte dud. Chastelviez de Vuillaffans cuydant aud. chastel trouver led. seigneur de Montagu ou aucuns de ses procureurs* » où Guillaume de Menoux, officier des Neufchâtel, fait valoir que Fernande « *n*

78 A.D.H.S. 48 J 56 - Mémoire au profit de Philippe de Hochberg (1490), fol. 2 v°.

79 A.D.H.S. 48 J 56 - Mémoire au profit de Philippe de Hochberg (1490), fol. 4 v°.

80 A.D.H.S. 48 J 56 - Refus de Jean III de céder Châteauevieux.

estoit pas presentement es pays de Bourgogne ainsi estoit au Pays de Lorraine» et demande le report de la cause⁸¹.

Le détail de la procédure est dispersé en plusieurs liasses et mériterait une étude approfondie mais les grandes lignes peuvent en être résumées. Les parties se portent en justice ordinaire devant le parlement de Dole qui rend un arrêt en août 1490 qui « *adiuge prouvision et recreance audit marquis impetrant des chasteaul terre et seigneurie de Vuillaffans le viez rentes et revenues et appartenances diceulx contencieux et sequestres pour en joyr et user pendant le present proces* »⁸². Un brouillon de protocole d'accord conservé dans les liasses observées suggère que le marquis ait finalement concédé un droit de rachat de la seigneurie, accord probablement signé en 1497⁸³. Cinq ans plus tard, en 1502, Fernande de Neufchâtel procède au rachat de la seigneurie et entre en sa possession⁸⁴.

Fernande exploite la seigneurie et le compte de l'année 1509 y atteste sa présence à plusieurs reprises du 29 janvier au 1^{er} février pour attendre le maréchal de Bourgogne et le 15 août à son retour « *des Estats de Salins* »⁸⁵. Ce compte nous révèle la mort de son épouse, Claude de Vergy, dont les obsèques interviennent en août 1509 et pour lesquels on envoie de la cire à Amance. On y trouve une dépense similaire pour les obsèques de Jean III qui meurt accidentellement cette même année. La gestion de la seigneurie semble toutefois rencontrer quelques difficultés et ce n'est qu'en 1512 que ses officiers rendent l'audition des comptes de Châteauvieux. On retrouve Fernande séjournant dans ce château le 7 octobre 1512 lors d'un serment d'hommage rendu par Paul Portier⁸⁶. Il fonde trois ans plus tard trois messes hebdomadaires à la chapelle « *du Donjon du château viel* » fondée sous l'invocation de la Sainte Vierge⁸⁷. Sa résidence semble relativement fréquente; le 22 juin 1517, il « *escript a Vuillaffans* »⁸⁸ une lettre concernant la procédure judiciaire qui l'oppose aux filles de Claude de Neufchâtel, héritières de la branche aînée à son préjudice. L'année suivante, c'est à Vuillaffans que l'envoyé du bailli se rend pour assigner à comparaître Fernande, toujours pour cette même procédure. Le début du XVI^e siècle est marqué par un allongement des titulatures et Vuillaffans apparaît dans celle dont il use, souvent en quatrième et dernière position; dans sa quittance pour la vente de la seigneurie de Marnay il est ainsi désigné : « *Fernande de Neufchastel, chevalier, seigneur de Montagu, Amance, Vuillaffans, etc* »⁸⁹.

De ces deux premiers mariages, Fernande eut six filles dont cinq lui survivent, entraînant une succession complexe d'autant que le seigneur de Montaigu revendique toujours à cette date certains droits sur l'héritage de la branche aînée, également éteinte en ligne masculine une vingtaine d'années plus tôt.

81 A.D.H.S. 48 J 56 - Assignation de Fernande de Neufchâtel (1490 n.s.).

82 A.D.H.S. 48 J 56 - Arrêt du Parlement de Dole (1490).

83 A.D.H.S. 48 J 56 - Brouillon de protocole d'accord; A.D.H.S. Ray (dépôt) 817 : Accord de 1497.

84 A.D.H.S. Ray (dépôt) 817 - Rachat de la seigneurie de Châteauvieux (1502); A.D.H.S. 48 J 66 - Prise de possession de la seigneurie (1502).

85 A.D.H.S. 48 J 26 - Compte de 1509 (n.s.), exemplaire 1, fol. 44 v°.

86 B.M. Reims, collection Tarbé, carton VII, p. 127 cité dans la documentation DEBRY.

87 B.M.B. DROZ 25, fol. 471 r°.

88 A.D.D. E.P.M. 1059 - Lettre autographe de Fernande de Neufchâtel (1517).

89 A.D.S.L. F 681 - Quittance de 1516 pour la vente de la seigneurie de Marnay (photocopie de la documentation DEBRY).

4.3 Châteaueux après les Neufchâtel

Châteaueux revient à la fille aînée de son second mariage, Anne de Neufchâtel, épouse de Christophe de Longwy qui hérite des principales seigneuries comtoises, notamment Montaigu, et des prétentions sur Neufchâtel. Les comptes du receveur pour les années qui suivent sont ainsi rendus à Christophe de Longwy⁹⁰. Concernant Châteaueux, les querelles de successions ne se limitent toutefois pas aux filles de Fernande. En effet, le testament de Jeanne de Montfaucon-Montbéliard prévoyait « *en cas que il defauldra de ses hoirs masles je en icelluy cas substitue mon heritiere [...] Ysabel esnee fille dudit Jehan de Neufchastel mondit nepveu et filleul* »⁹¹. On trouve ainsi mention en 1525, d'une procédure judiciaire portée par le seigneur de Vienne, héritier d'Isabelle de Neufchâtel-Montaigu et de Louis de Vienne⁹².

Anne conserve la seigneurie, l'intègre à sa titulature et la transmet par son testament⁹³. Sa propre succession n'est guère plus aisée car si elle avait désigné sa fille Jeanne comme unique héritière, Antoine de Longwy, épouse de Joachim de Rye et Louise, fiancée à Girard de Rye contestent la part de leur sœur, débouchant sur un nouvel accord en 1537 qui prévoit l'attribution à Louise de la seigneurie de Châteaueux⁹⁴. Deux ans plus tard, le terrier ne décrit pas précisément la forteresse mais indique « *le chasteal et fort maison dud. Chastealviez avec les curtilz et vergiers encloz entre les murailles dud. chasteal selon que icelluy chasteal sestend et comporte ensemble des foussez alentour d'icellui chasteal* »⁹⁵.

Le duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard conteste toutefois leur propriété de Châteaueux et, revenant sur les dispositions testamentaires du comte de Montbéliard Étienne, en 1397, argumentant que Jeanne de Montfaucon-Montbéliard n'était pas en droit d'en disposer et prétend que comme sa ligne directe s'est éteinte avec Philibert de Chalon, prince d'Orange, mort sans héritier, la terre doit revenir au comte de Montbéliard⁹⁶. En dépit de plusieurs arrêts défavorables au comte de Montbéliard, la procédure se poursuit au XVII^e siècle⁹⁷ et une autre débute, l'opposant à Léonor Chabot, héritier d'Anne de Neufchâtel⁹⁸. Louise continue de disposer de la seigneurie pour laquelle elle rend dénombrement en 1585 : « *Premierement tenons et possedons le chasteau et forte maison de Vuillafans le Viez avec les curtils et vertgier enclos entre les murales dud chasteau selon comme icellui sextent et comporte il est d'un coustel foussoyhe et de toutes autres partz la roche est suffisante haulteur [...]* »⁹⁹.

Au décès de Louise, à la toute fin du XVI^e siècle, Châteaueux passe à son fils Ferdinand de Rye, élu archevêque de Besançon en 1586. En 1604, Ferdinand traite avec son neveu, Christophe de Rye, fils de Philibert de Rye, frère du prélat, et acquiert tous ses droits sur l'héritage de Louise contre une rente de 4 000 livres¹⁰⁰. Ferdinand fait totalement rebâtir le château dont il accroît la défense mais surtout les qualités résidentielles en déployant un programme architectural

90 A.D.H.S. 48 J 98 - Compte de Châteaueux (1521, 1522, 1523).

91 A.N. K 1803 (1) - Mémoire sur le testament de Jeanne de Montbéliard (XVI^e s.)

92 A.D.H.S. Ray (dépôt) 817 ; A.D.H.S. 48 J 440.

93 A.D.J. 354 E - Testament d'Anne de Neufchâtel (1530).

94 A.N. K 1799 (3) - Accord entre les trois filles d'Anne de Neufchâtel (1537).

95 A.D.H.S. 48 J 294 cité par BOUVARD 1997, p. 130-131.

96 A.N. K 1803 (1) - Procédure judiciaire ; A.D.H.S. 48 J 34.

97 A.N. K 1803 (1) ; A.N. K 1803 (2).

98 B.M.B. DROZ 25, fol. 422 r^o.

99 A.D.H.S. 48 J 66 cité par BOUVARD 1997, p. 131.

100 B.M.B. DROZ 25, fol. 464 r^o.

ambitieux dont date l'essentiel du château actuel. Proche de Besançon, Châteauvieux devient l'une des résidences favorites du prélat. Le 20 août 1636, les soubressauts de la guerre de Dix ans sont fatales au prélat qui décède à 86 ans au cours d'un trajet le conduisant à Vuillaffans où il souhaitait mourir sereinement¹⁰¹. Châteauvieux reste aux héritiers de Ferdinand et rejoint ainsi l'essentiel du patrimoine comtois des Neufchâtel, échu à Ferdinand Éléonore de Poitiers puis aux Durfort de Civrac dont les papiers aux archives du Lot-et-Garonne conservent plusieurs documents intéressant la gestion foncière et la justice de cette seigneurie¹⁰².

4.4 Liste d'officiers

Cette liste est partielle car seuls des sondages ont été réalisés dans l'abondante comptabilité des années 1455-1521.

- 1455-1470 : Jean de Montfort, châtelain¹⁰³
- 1455-1470 ; 1478-1482 : Richard Broquart, receveur¹⁰⁴
- 1455 : Jean de Chassagne, officier de justice¹⁰⁵
- 1455-1457 : Jean Symonnin, portier de la première porte¹⁰⁶
- 1455-1482 : Pierre Pasteur, portier de la porte du donjon¹⁰⁷
- 1455-1470 : Hugues Vuillemin, garde de la grande tour¹⁰⁸
- 1455-1470 : Anthonnin Girard, clousier des vignes (vigneron)¹⁰⁹
- 1456-1482 : Ayme Cavernon, officier de justice¹¹⁰
- 1456 : Oudot Quarton, lieutenant du bailli de Châteauvieux¹¹¹
- 1469-1470 : Claude Girard, receveur¹¹²
- 1478-1482 : Guillaume Gaillard, châtelain¹¹³
- 1478-1482 : Jean Gaillard, portier de la première porte¹¹⁴
- 1478-1482 : Vuillemin Girard, clousier des vignes (vigneron)¹¹⁵
- 1489 : Jean Bordey, châtelain¹¹⁶
- 1490 : Guillaume de Menoux, châtelain (?)¹¹⁷
- 1506-1510 : Jean Gigoulet, receveur¹¹⁸

101 RICHARD 1851, p. 310.

102 A.D.L.e.G. 38 J 66 - Divers documents relatifs à la seigneurie de Châteauvieux (XVIII^e s.).

103 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1455-56 (n.s. ; A.N. K 1800 (3) - Compte du receveur (1469-1470 n.s.).

104 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1455-56 (n.s.) ; A.D.H.S. 48 J 282 (1469) ; A.D.H.S. 48 J 15 (1478, 1480 et 1482).

105 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1455-56 (n.s.).

106 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1455-56 (n.s.) et 1456-57 (n.s.).

107 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1455-56 (n.s.) ; A.D.H.S. 48 J 15 - Compte de 1482 (n.s.).

108 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1455-56 (n.s.) ; A.N. K 1800 (3) - Compte du receveur (1469-1470 n.s.).

109 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1455-56 (n.s.) ; A.N. K 1800 (3) - Compte du receveur (1469-1470 n.s.).

110 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1455-56 (n.s.) ; A.D.H.S. 48 J 15 - Compte de 1482 (n.s.).

111 A.D.H.S. 48 J 12 - Compte de 1455-56 (n.s.).

112 A.N. K 1800 (3) - Compte du receveur (1469-1470 n.s.).

113 A.D.H.S. 48 J 15 - Compte de 1478, 1480 et 1482 (n.s.).

114 A.D.H.S. 48 J 15 - Compte de 1478, 1480 et 1482 (n.s.).

115 A.D.H.S. 48 J 15 - Compte de 1478, 1480 et 1482 (n.s.).

116 A.D.H.S. 48 J 56 - Assignation de Jean III (1489).

117 A.D.H.S. 48 J 56 - Assignation de Fernande de Neufchâtel (1490).

118 A.D.H.S. 48 J 26 - Compte de 1509 (n.s.).

- 1509 : Jean Bâtard de Vergy, châtelain¹¹⁹
- 1509-1512 : Jean Crestenard, receveur¹²⁰
- 1521 : Henri de Chantrans, châtelain¹²¹

5. CONCLUSION

Cette châtelainie a un parcours tout à fait atypique au sein des possessions familiales. Dépendant exclusivement de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu, elle entre en effet tardivement dans son patrimoine et elle était destinée à en sortir après quelques décennies seulement sans passer d'une génération à l'autre. Toutefois, l'importance prise par cette seigneurie en décide autrement.

Elle figure occasionnellement dans les titulatures des seigneurs de Montaigu, notamment lorsque celles-ci s'allongent, mais c'est la valeur résidentielle du site, mise en avant par Jean II de Montaigu, qui a contribué à donner son importance à Châteaueux. Les revenus conséquents de la châtelainie sont sans doute pour beaucoup dans la volonté de son fils aîné, Fernande, de conserver cette châtelainie en dépit de l'accord passé entre son père et Rodolphe de Hochberg.

Sur le plan militaire, l'état actuel de la forteresse est postérieur à l'occupation par les Neufchâtel. Le site jouit toutefois d'une situation naturelle avantageuse et la défense étagée entre les différentes portes du bourg et celles du château devait offrir une protection satisfaisante. La très riche comptabilité disponible pour Châteaueux permettra sans doute à l'avenir de préciser l'implication des Neufchâtel dans l'aménagement de cette forteresse.

6. SOURCES

6.1 Archives

Les archives du château de Ray-sur-Saône, versées (48 J) ou déposées (Ray - dépôt) aux archives de la Haute-Saône, sont très abondantes sur cette seigneurie, d'où une présentation sélective. Pour la période qui suit les Neufchâtel, une série comptable de 1533 à 1579 est continue mais dispersée de manière aléatoire de la cote de 48J 1 à 48J 100.

- A.D.D. 7 E 2763 : Inventaire des titres de la famille de Chalon*.
- A.D.D. 7 E 3569 : Inventaire des papiers et successions de Ferdinand de Rye archevêque ; il concerne diverses seigneuries ont Montrond en 1646.
- A.D.H.S. 48 J 12 : Comptes du receveur de Châteaueux (1403-1405; 1436; 1455-56; 1456-57)
- A.D.H.S. 48 J 13 à 48 J 16 : Comptes du receveur de Châteaueux (1457-1459; 1468; 1471-73; 1478-1481; 1486; 1489-1490)*.
- A.D.H.S. 48 J 24 à 48 J 27 : Comptes du receveur de Châteaueux (1459-1466; 1509-1514).
- A.D.H.S. 48 J 56 : Accord et procès entre les Hochberg et les Neufchâtel-Montaigu (1488-1492).
- A.D.H.S. 48 J 75 : Enquête au sujet des corvées de Vuillafans (1516)*.
- A.D.H.S. 48 J 85 : Procès avec Jean de Bauffremont seigneur de Châteaueux (XVI^e s.)

119 A.D.H.S. 48 J 26 - Compte de 1509 (n.s.).

120 A.D.H.S. 48 J 26 - Compte de 1509 (n.s.).

121 Généalogie de la famille Chantrans (J. Debry).

- A.D.H.S. 48J 107 : Tenus de justice de Vuillafans (1499)*.
- A.D.H.S. 48J 199 : Tenus de justice de Vuillafans (1463-1464)*.
- A.D.H.S. 48J 273 et 48 J 274 : Comptes du receveur de Châteauvieux (1503-1507)*.
- A.D.H.S. 48J 280 : Minute du terrier de Châteauvieux (1609)*.
- A.D.H.S. 48J 290 : Comptes des ouvrages faits à Châteauvieux (1616)*.
- A.D.H.S. 48 J 294 : Dénombrement (1539)*.
- A.D.H.S. 48J 374 : Terrier de Vuillafans-le-vieux (1539)*.
- A.D.H.S. 48J 442 : Tenus de justice de Vuillafans (1500-1502)*.
- A.D.H.S. Ray (dépôt) 817 : Accord et acquisition de Châteauvieux par Fernande (1497;1502)*.
- A.D.H.S. Ray (dépôt) 849 : Inventaire des titres (1705 ; 1731).
- A.D.H.S. Ray (dépôt) 873 : Inventaire des titres ; Procès Verbal suivant l'incendie de 1766.
- A.D.J. E 534 : Testament de Jean II de Neufchâtel (1489).
- A.N. K 1800 (3) : Compte du receveur de Châteauvieux (1469-1470 ; 1476-1477 n.s.).

6.2 Bibliographie

Bouvard 1997 : BOUVARD André, « Châteauvieux » et « Vuillafans », *Les peuplements castraux de la Montagne du Doubs*, vol. II et vol. IV, [thèse de 3^e cycle], A.N.R.T., 1997, p. 127-134 et p. 762-771.

Bouvard 2006 : BOUVARD André, *Châteaux et bourgs de la Montagne du Doubs, Tome 1, aspects méthodologiques, typologiques et historiques*, Société d'émulation de Montbéliard, Montbéliard, 2006.

Bougenot, Prost 1904 : BOUGENOT Étienne-Symphorien, PROST Bernard, *Cartulaire de Hugues de Chalon (1220-1319)*, Publications historiques et archéologiques de la société d'émulation du Jura, Declume, Lons-le-Saunier, 1904.

Clerc 1846 : CLERC Édouard, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, Imp. Bintot, Besançon, 1846.

Collectif 1848 : COLLECTIF, « Dictionnaire des communes », *Annuaire du Doubs*, O. Chalandre, Besançon 1848, p. 95-229.

Collectif 1867 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. IV, Outhenin-Chalandre, Besançon, 1867.

Courtieu 1983 : COURTIEU Jean, « *Châteauvieux-les-fossés* », COURTIEU Jean (dir.), *Dictionnaire des communes du Doubs*, t. II Braillans-Dasle, Cêtre, Besançon, 1983.

Delsalle 2004 : DELSALLE Paul, *Lexisque pour l'étude de la Franche-Comté à l'époque des Habsbourg*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2004.

Dunod 1740 : DUNOD DE CHARNAGE François-Ignace, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, Charmet, Besançon, 1740.

Guillaume 1756 : GUILLAUME Jean-Baptiste, *Histoire de la ville de Salins*, t. I, Daclin, Besançon, 1756.

Jacquier 2003 : JACQUIER Élisabeth, « Échiffes et fenêtre flamande. Deux éléments prépondérants de la défense dans les châteaux bourguignons au XV^e siècle », POISSON Jean-Michel (dir.), *Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge*, Presses universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2003, p. 109-128.

Matile 1844-1848 : MATILE George-Auguste, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, J. Attinger, Neuchâtel, 1844-1848.

Piquard 1935 : PIQUARD Maurice, « Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon et la conquête de la Franche-Comté par Louis XI », *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 1932-1933, Leroux, Paris, 1935.

Richard 1851 : RICHARD *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, t. II, De Cornu, Besançon, 1851.

Robert 1907 : ROBERT Ulysse, *Testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1500)*, t. II, Paris, 1907.

Scheurer 1984 : SCHEURER Rémy, « La seigneurie de Vuillafans-le-neuf à la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e siècle », *Procès-Verbaux et mémoires de l'académie de Besançon*, vol. 185, 1982-1983, p. 73-84*.

Schwien, Jeannin 2012 : SCHWIEN Jean-Jacques, JEANNIN Yves, « Loger, nourrir, équiper le cheval : Un essai de synthèse pour la seconde partie du Moyen Âge dans l'est de la France et ailleurs », LAZARIS Stavros, *Le cheval dans les sociétés antiques et médiévales*, [Actes des journées d'études internationales organisées par l'UMR 7044 - Strasbourg, 6-7 novembre 2009], Brepols, 2012, p. 113-131, 240-271.

Suchet 1897 : SUCHET Jean-Marie, *Les châtelainies de Vuillafans*, Paul Jacquin, Besançon, 1897.

Viellard 1884 : VIELLARD Léon, *Documents et mémoires pour servir à l'histoire du territoire de Belfort*, Jacquin, Besançon, 1884.

Voisin 1974 : VOISIN Jean-Claude, *Les Chalon-Arlay. Leur ascension en comté aux XIII^e et XIV^e siècles*, maîtrise, Besançon, 1974.

6.3 Iconographie

- A.D.D. 3 P 131 : Cadastre ancien de Châteaueux (1813).
- A.D.H.S. 48 J 278 : Plan terrier de Châteaueux, (XVII^e s.)*, partiellement reproduit dans BOUVARD 1997, p. 132 et BOUVARD 2006, p. 149.
- A.D.H.S. Ray (dépôt) 870 : Plan parcellaire de Châteaueux (copie XVIII^e s.)*.

CHÂTEL-SUR-MOSELLE

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Vosges

Canton: Châtel-sur-Moselle

Commune: Châtel-sur-Moselle

Numéro INSEE: 88 094

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	900 906	2375 920	305
Enceinte (extrémité occidentale)	900 732	2376 047	295

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2011	AB	23-50, 55-56.
			AD	86-87, 128, 134, 144, 146-149, 186-187, 199, 218-219,
Château	Ancien			
Enceinte	Actuel	2011	AB	10-19, 57-65, 74-75, 85, 103-109, 125-126, 133, 139-150, 169-173, 183, 195-196.
Enceinte	Ancien			

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Toul	Principauté	Comté puis duché de Bar ; royaume de France
Doyenné	Épinal	Bailliage	–
Paroisse	Moriville puis Châtel	Suzeraineté	–
Dédicace	saint Maurice - saint Laurent	Châtellenie	Châtel-sur-Moselle

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Châtel se trouve en bordure de la *Moselle*, à une douzaine de kilomètres au nord d'Épinal et une trentaine au sud de Nancy. Le château, arasé et recouvert de décombres lors de la conquête française, émerge peu à peu grâce à l'action associative acharnée menée depuis 1970. Outre les vestiges de la forteresse classée Monuments historiques par arrêté du 18 avril 1988, on conserve les traces de l'enceinte urbaine et de plusieurs ponts.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Le château est installé sur un promontoire détaché du reste du plateau par un étroit creusement de la *Moselle*. Il domine d'une dizaine de mètres le cours de la *Moselle* au sud, à quelques centaines de mètres seulement en aval de sa confluence – récente – avec le *Durbion*. Sur le plan géologique, les formations affleurant en rive droite de la *Moselle* sont relativement homogènes et appartiennent au Muschelkalk supérieur (t5). Le Calcaire à entroques n'affleure pas dans ce secteur, occupé pour l'essentiel par des faciès calcaires ou dolomitique des couches du Calcaire à Cératites et du Calcaire à Térébratules. Le Muschelkalk est recouvert sur de vastes surfaces par des alluvions anciennes, déposées au Pleistocène, qui sont riches en galets, sables et lentilles argileuses¹.

La ville a crû au nord-est du château sur les pentes relativement douces qui se développent vers le nord en direction du « Haut Jard ». Dans la partie sud du château, les maçonneries se confondent avec la roche exploitée comme fondation puis paroi murale. Au nord, un léger plissement dans les courbes de niveau a été mis à profit pour l'implantation des fossés.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le secteur est riche en ressources. La *Moselle* et le *Durbion* apportent des ressources aquifères et aquacoles ainsi qu'une force motrice exploitée par de nombreux moulins. L'aménagement de vanes destinées à canaliser leur cours a également permis de les employer pour la défense de la place. Le *Durbion* canalisé baignait ainsi le pied du rempart sud avant de pénétrer dans la ville intra-muros par un percement effectué dans l'enceinte afin de garantir l'approvisionnement en eau.

Le secteur de Châtel reste massivement boisé et offre ainsi matériaux de constructions et zones pastorales. Les cultures sont pour l'essentiel situées au nord-est, entre Zincourt et Moriville. L'exploitation de la vigne est également attestée.

La pierre a été largement utilisée dans les formations du Muschelkalk supérieur. Dans un rayon de trois kilomètres autour de Châtel on repère sept carrières anciennes indiquées sur la carte géologique. Les argiles locaux ont également été exploités, notamment par une tuilerie ancienne, attestée au Moyen Âge.

¹ MINOUX 1978, p. 14.

2.2.3 Voies de communication

Châtel-sur-Moselle est situé à l'intersection de voies romaines. L'axe Langres à Strasbourg par le col du Donon et Deneuvre franchissant la *Moselle* se situe à quelques kilomètres en amont, à Portieux. La voie reliant Bâle à Scarponne emprunte la vallée de la *Moselle* et constitue un autre axe majeur de circulation. L'existence d'un pont, attesté dès le XIII^e siècle, montre que Châtel est devenu à son tour un nœud de communications.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

En raison des travaux approfondis menés sur le château de Châtel², de leur mise à jour récente³ et des travaux en cours⁴, nous ne présentons ici qu'une description globale du site en insistant sur les campagnes imputables aux Neufchâtel. Forts de nos prospections sur le site nous avons eu l'occasion d'examiner la validité des travaux antérieurs en dépit de points d'ombres ou de divergences d'interprétation qui peuvent apparaître dans le détail.

La connaissance du site s'appuie sur deux éléments : un plan de 1670 présentant la place et un projet de bastionnement jamais réalisé (fig. 1)⁵ et le relevé des vestiges visibles en 1994 (fig. 2)⁶. Les travaux de restauration, accompagnés souvent de dégagements, se sont poursuivis et de nouveaux relevés sont actuellement en cours. L'ampleur des restaurations implique de nombreux rejointoiements et parfois des remontages qui peuvent nuire à la lecture archéologique. Seule une prise en compte de la totalité de la documentation disponible, y compris le mobilier, permettra une interprétation des éléments issus des dégagements postérieurs aux travaux de B. Willaime.

3.1 Le château

Avant d'entamer cette description du site, il convient de signaler que le château fut arasé à l'issue de la conquête française à la fin du XVII^e siècle. Par conséquent, l'ensemble des bâtiments situés sur l'esplanade supérieure ne sont connus que par leur soubassement, au mieux leur premier niveau. Il en va de même pour la plupart des tours. Dans la partie sud, une série de salles situées à flanc de roche, entre l'éperon et l'enceinte extérieure du château, a été conservée et dégagée au cours des travaux menés par l'association du Vieux-Châtel depuis 1975.

Après une description globale du site⁷, du général au particulier, nous reviendrons en conclusion sur les aménagements des Neufchâtel. Nous signalons ici les noms des tours employés par nos prédécesseurs, en précisant d'emblée qu'il s'agit là d'une pure convention pour faciliter les travaux postérieurs. En effet, l'abbé C. Olivier, à qui l'on doit le premier travail d'attribution de ces appellations, précise lui-même que la fiabilité du résultat est discutable : « *à part quelques uns que nous avons pu fixer d'une façon à peu près certaine, nous laissons au lecteur toute latitude* »⁸. Par conséquent,

2 WILLAIME 1981.

3 GIULIATO 2008, notamment p. 43-118.

4 Un projet de recensement de l'ensemble de la documentation élaborée depuis 40 ans, associée à une modélisation du château (INSA-Strasbourg et CRAI de l'École d'architecture de Nancy) est en cours sous la coordination de René ELTER.

5 B.N.F. Cabinet des Estampes.

6 Ce relevé a été réalisé par le Groupe d'Étude et de Recherche Archéologique des Vosges ; il est publié dans GIULIATO 2008, p. 60.

7 Les mesures indiquées dans la description sont pour la plupart reprises du travail de B. Willaime.

8 OLIVIER 1898, p. 228.

nous n'employons qu'exceptionnellement les mentions textuelles se rapportant à un élément précis puisque l'association entre les vestiges et les textes n'est que rarement démontrée⁹.

Il convient de signaler un dernier point méthodologique. Dans son étude, B. Willaime s'appuie sur quatre datations au radiocarbone réalisées directement sur les mortiers (et non sur des restes organiques conservés dans le liant). Dans la publication des résultats¹⁰, il revient sur les limites de cette méthode. Le principe de la méthode est simple : le calcaire transformé en chaux est vierge d'atomes de ¹⁴C puisque sa formation est bien plus ancienne que le cycle de vie isotopique (au-delà de 50 000 ans, la teneur de cet isotope qui se désintègre de moitié tous les 5730 ans n'est plus mesurable). Le mortier prend grâce à une réaction chimique avec l'air qui permet à la chaux de se recalifier. Au cours de ce processus, le mortier fixe donc en théorie les atomes de ¹⁴C de l'air, datant ainsi le séchage du mortier et donc la construction d'un édifice. Ce principe est connu de longue date, toutefois les spécialistes de la datation radiocarbone ne l'admettent toujours qu'à titre expérimental et considèrent les résultats obtenus comme peu fiables en raison des diverses sources de pollution (soit en calcaire soit en élément organique) susceptibles de vieillir ou rajeunir les échantillons : « *la datation d'une poterie ou d'un mortier par le radiocarbone nécessite une procédure complexe de sélection du carbone à mesurer qui n'est pas encore au point* »¹¹. Par ailleurs, le calibrage des âges radiocarbones à l'aide du référentiel actuel (INTCAL09) nuance nettement les fourchettes chronologiques. Ainsi, l'échantillon daté de 1410 (+/- 100) livre une fourchette en sigma 2 (95,6% de probabilité) située entre 1288-1529 (84%) ou 1542-1634 (16%) et celui de 1240 (+/- 90) une fourchette en sigma 2 de 1052-1080 (2,1%), 1129-1132 (0,2%) et 1153-1417 (97,7%). Pour l'ensemble de ces raisons, nous laissons donc de côté ces résultats ¹⁴C qui nous paraissent trop incertains.

3.1.1 Les enceintes

Sur le plan de 1670, le château se présente sous la forme approximative d'un demi-cercle de 340 m de périmètre dont le diamètre fait face à la *Moselle*, au sud. Le fossé (I)¹², large de 45 m au nord et à l'est se réduit à une quinzaine de mètres à l'ouest entre le château et la ville. Ce fossé sec fut séparé en deux parties par une levée de terre, renforcée par un mur d'escarpe, qui pouvait servir de plate-forme d'artillerie. Des haies et de la vigne constituaient des obstacles supplémentaires dans ce fossé¹³.

À l'est, au nord et à l'ouest, se développent deux enceintes successives sur un périmètre respectif de 320 m pour l'ouvrage intérieur (N), le plus élevé, et 280 m pour la courtine extérieure (M), plus basse, qui correspond à une fausse-braie. Elles s'achèvent dans l'angle sud-ouest par une porterie constituée de quatre tours dont une seule subsiste partiellement. Six tours semi-circulaires – hors porterie – garnissent chacune des deux enceintes sur le périmètre décrit ci-dessus. Dans cinq cas, sur les fronts nord et est, elles fonctionnent par paire, la tour située côté intérieur dominant et contrôlant celle du rempart extérieur (N3 et M2; N4 et M4; N5 et M6; N7 et M8; N8 et M10).

9 La Grosse tour, la tour des Razoirs et la tour des Moines sont les seules citées sur l'un des plans du XVII^e siècle et peuvent être considérées comme des appellations fiables. Les noms des tours ont toutefois pu changer au cours des siècles. L'abbé Olivier relève d'ailleurs 37 noms de tours, c'est à dire plus que sur les plans du XVII^e siècle, au nombre de 20 pour le château et de 31 avec la ville (OLIVIER 1898, p. 228-229). Des confusions entre les tours de la ville et du château sont également possibles.

10 WILLAIME, COPPENS, JAEGY 1983.

11 ÉVIN, FERDIÈRE, LAMBERT 2005, p. 101 et tableau 5 p. 102 ; COUTELAS 2009, p. 147.

12 Les lettres entre parenthèses renvoient à la légende de la figure 1.

13 A.D.M.M. B 4167 (1468), fol. 18 v°.

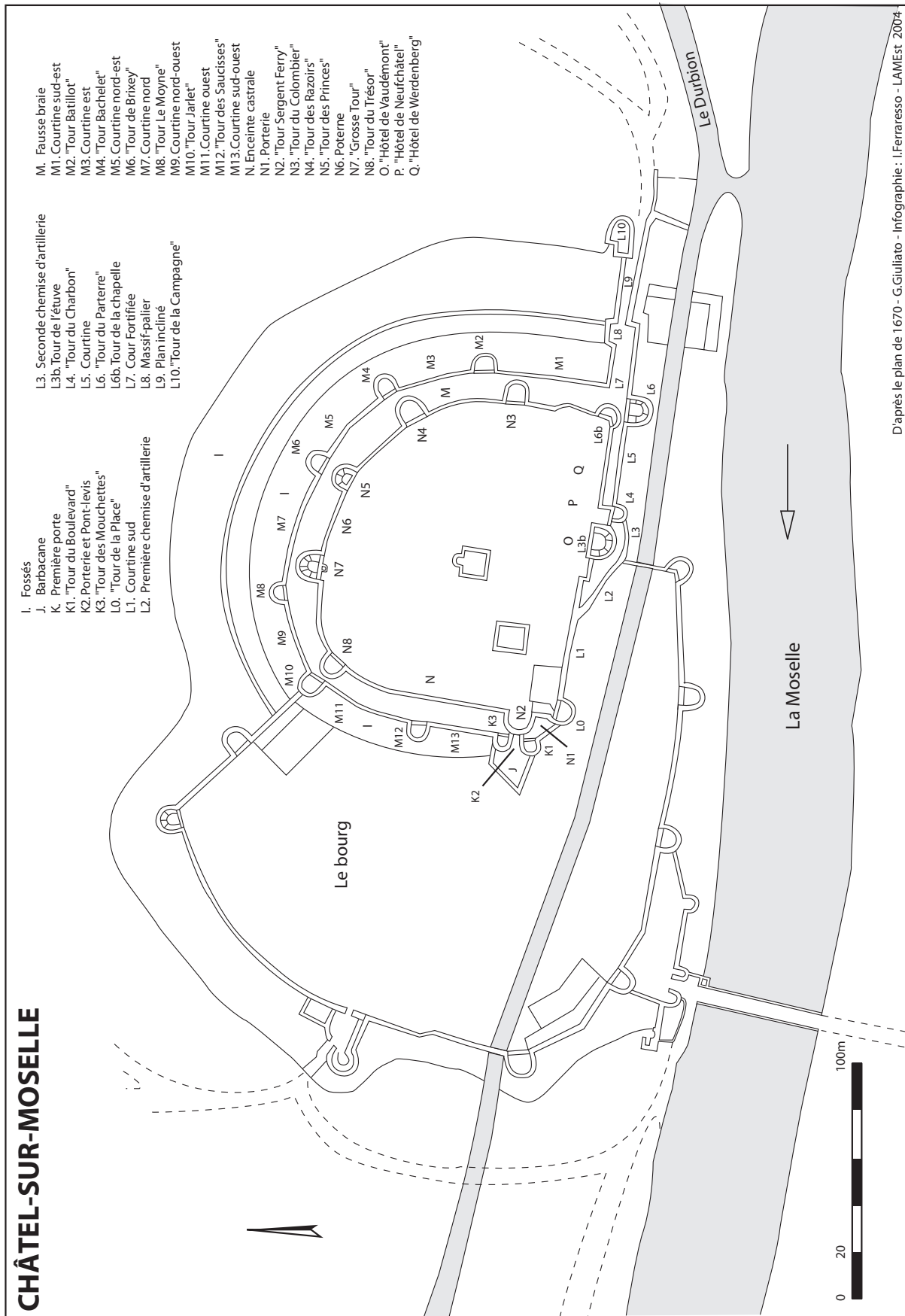


Fig. 1 : Plan de Châtel-sur-Moselle d'après un document de 1670 (B.N.F. Cabinet des Estampes)

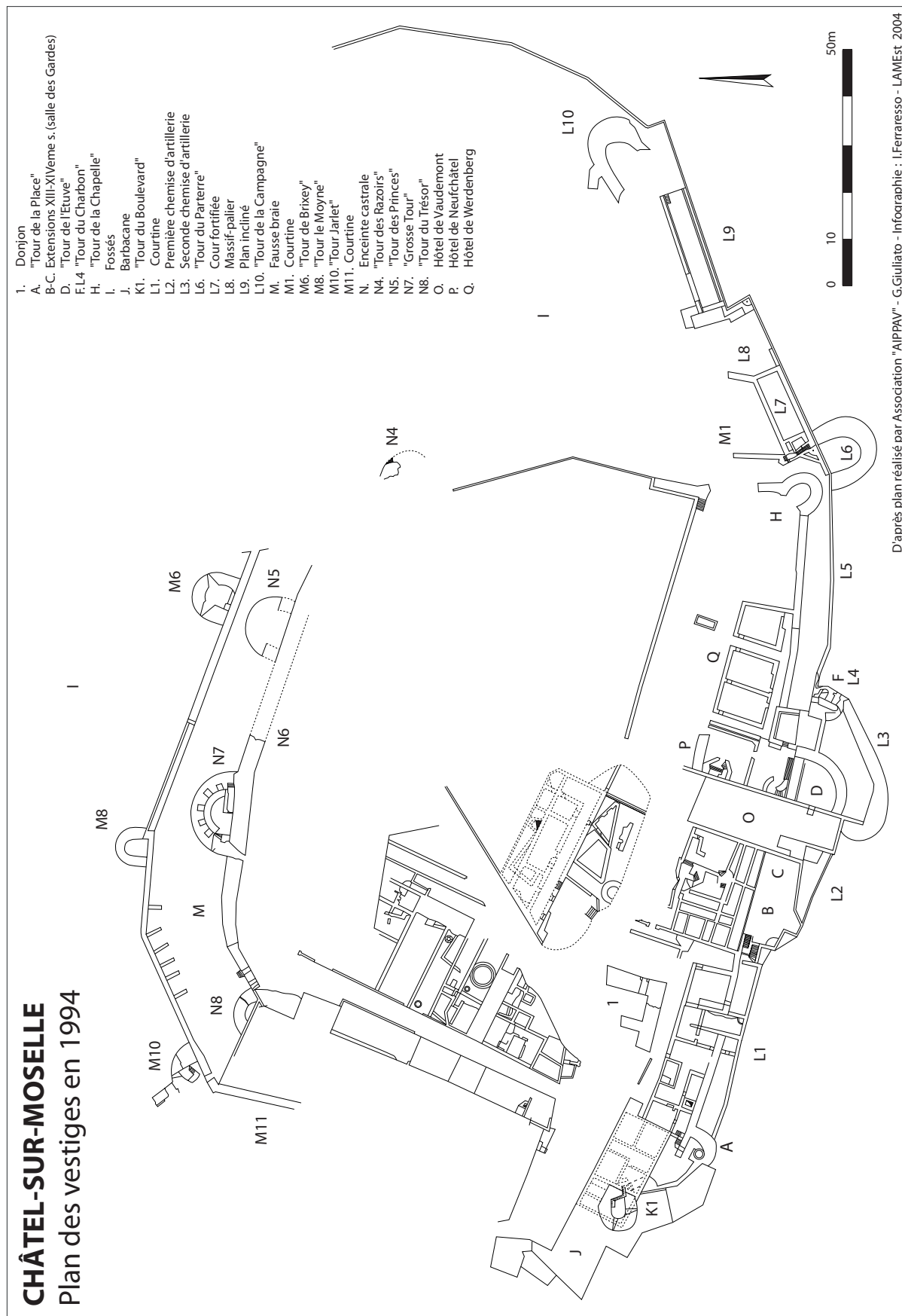


Fig. 2 : Vestiges visibles lors du relevé de 1994 (G.E.R.A.V.)

À l'est, une extension de 70 m de long est constituée d'une courtine reliée à l'enceinte extérieure munie à son extrémité orientale d'une tour en U (L10) qui flanque une entrée.

Le front sud, autrefois baigné par le cours canalisé du *Durbion*, présente un plan plus complexe. Une première courtine, la plus méridionale débute à 4 m au sud de la tour en U (L10) et constitue l'autre côté de l'entrée orientale. 230 m la séparent de la porterie occidentale du château, et ce front dispose de trois tours semi-circulaires seulement (L3b, L4, L6). Au tiers occidental, le plan montre une nette inflexion de la maçonnerie qui enveloppe une tour puis vient se greffer sur l'enceinte intérieure (L2). Sur le plan, celle-ci semble correspondre au simple prolongement de la courtine intérieure décrite au nord et à l'est.

Ce document indique seulement deux bâtiments à l'intérieur de l'espace castral : une structure carrée de 12 m de côté, à 30 m de l'angle sur-ouest, et à 35 m au nord-ouest, une autre structure quadrangulaire de dimension similaire mais pourvue d'une abside au nord. L'enceinte de la ville est également représentée. Elle se greffe sur le château en deux points : au nord-est sur une tour de l'enceinte extérieure et au sud sur l'inflexion signalée ci-dessus. Deux porteries complexes desservent l'espace intra-muros.

Ce plan, finalement assez simple, correspond en réalité à plusieurs phases d'aménagements que les élévations permettent de déceler partiellement. Les vestiges conservés se situent principalement au nord-ouest et au sud. À l'est, la seule tour qui protégeait l'enceinte extérieure n'est plus visible aujourd'hui. On remarque que ce côté, situé vers l'intérieur de la ville, dispose d'une protection nettement plus réduite. La poussée urbaine explique ici la disparition de cette tour. À l'ouest, l'absence de vestige s'explique par l'implantation malheureuse dans les années 1970 d'un hospice et de logements H.L.M. desservis par une route qui coupe le château en deux.

Les vestiges de ces enceintes montrent encore leur organisation originelle. La première (M), haute de 7 m, flanque les fossés. De 11 à 15 m en retrait la seconde (N) est plus haute de 6 m au moins (fig. 3). L'espace entre les deux courtines est remblayé par de la terre et fait office de boulevard de circulation et de plate-forme d'artillerie (fig. 4). Cette morphologie confère à l'enceinte extérieure le rôle d'une fausse-braie.

Côté nord, les trois tours¹⁴ de l'enceinte extérieure, partiellement conservées, répondent à un plan stéréotypé (M10, M8, M6). Semi-circulaires, de 8 à 10,50 m de diamètre hors-œuvre, leurs maçonneries épaisses de 2,20 à 3,10 m sont percées de deux canonnières à orifice circulaire et fente de visée, flanquant la courtine de part et d'autre de la tour. Leur salle basse, haute de plus de 4 m, est voûtée en coupole et desservie par un escalier de pierre engagé dans la maçonnerie circulaire de la tour. Le second niveau est presque toujours arasé mais il abritait également des canonnières légèrement décalées¹⁵ pour un meilleur flanquement (fig. 5). Il peut être équipé de commodités telles qu'évacuation des eaux¹⁶ ou cheminée mentionnée dans les textes¹⁷. L'appareil des tours est de qualité variable et B. Willaime a voulu y voir un signe de l'avancement du chantier selon l'hypothèse suivante : la qualité de l'appareil décline au fur et à mesure du chantier qui, soumis à l'imminence

14 La tour située au milieu est la tour des moines – parfois appelée Lemoyne – d'après le plan de 1670. Les autres sont hypothétiquement les tours Jarley et tour de Brixey.

15 On en conserve la trace sur les tours dites de Brixey et Jarlet.

16 Tour dite Lemoyne.

17 Mention de réparation à la chanlatte « derrière la cheminée de la tour Jarlet » A.D.M.M. B 4277 (1619).



Fig. 3 : Vue générale des deux enceintes successives au nord (cliché C. Moulis)



Fig. 4 : Terrasse d'artillerie entre les deux enceintes. Au second plan, la « grosse tour» (N7)



Fig. 5 : Détail des canonnères du côté est de la tour dite de Brixey (M6)

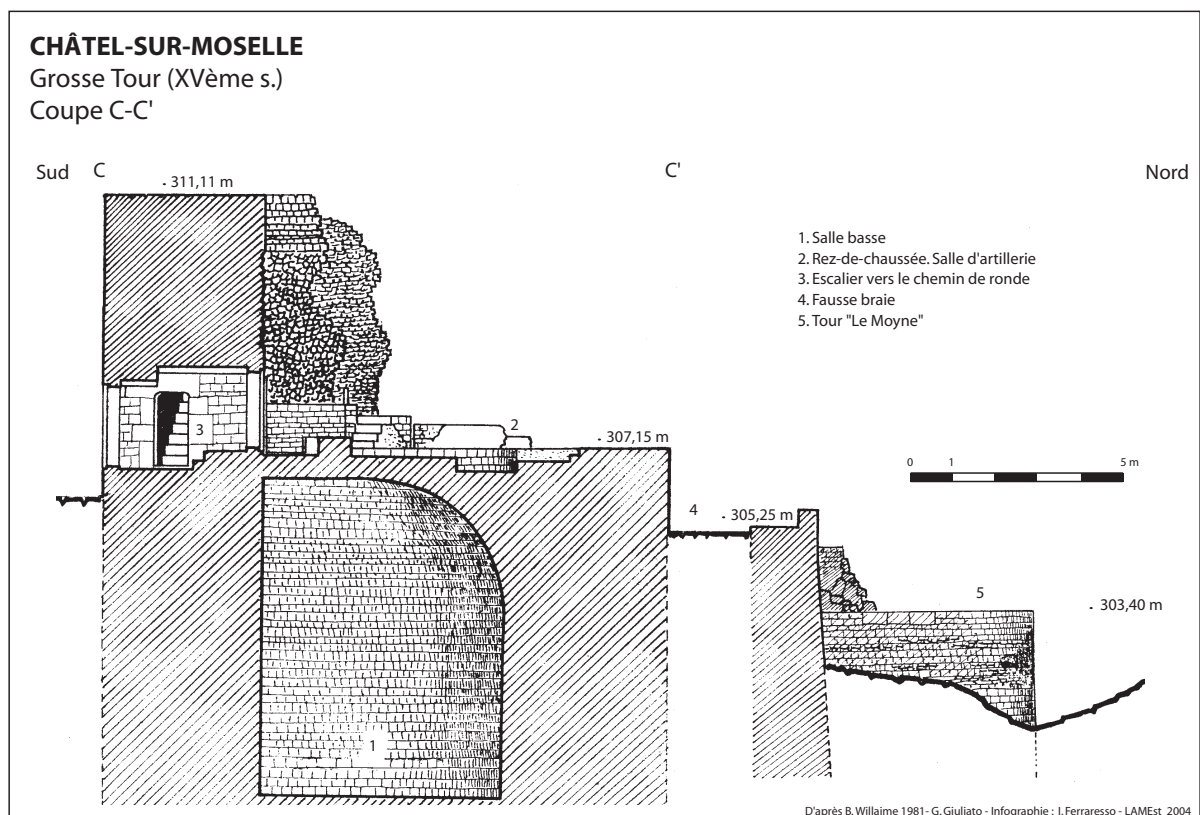
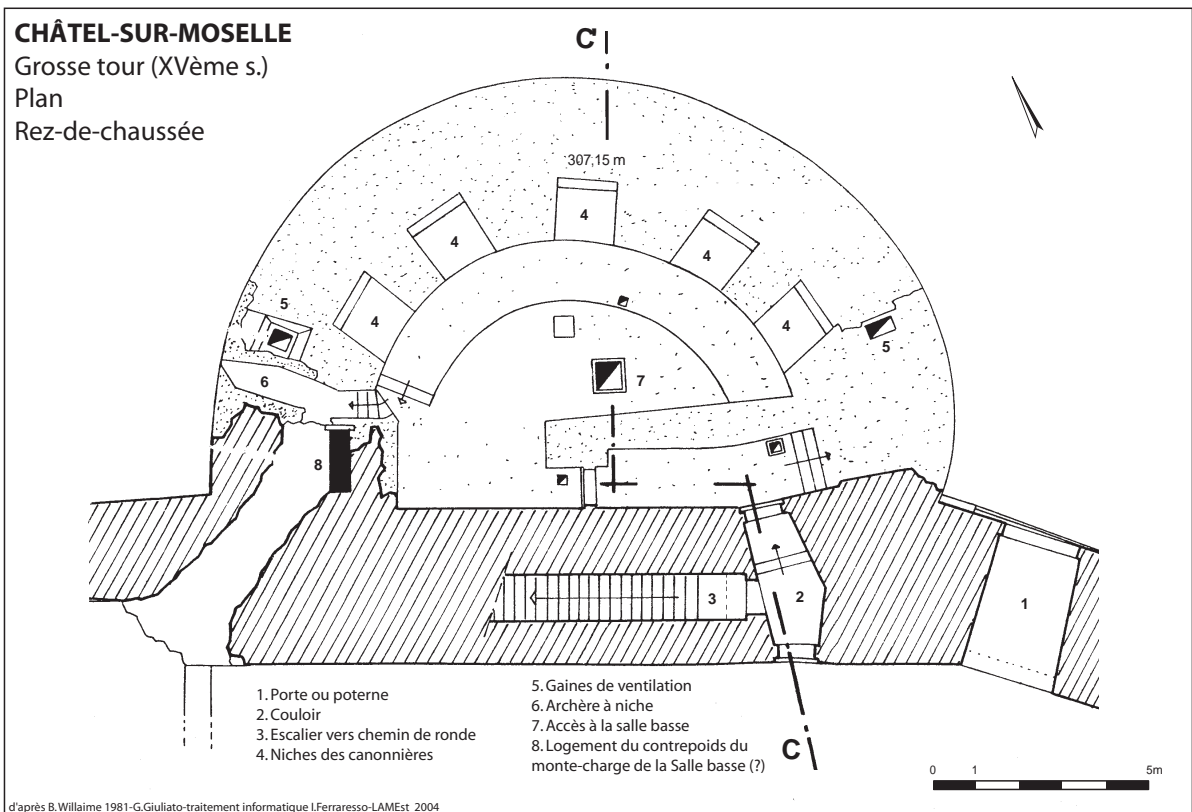


Fig. 6 : Plan de la « grosse tour » et coupe générale des deux enceintes (d'après B. Willaime)

d'une attaque, serait conduit de plus en plus hâtivement¹⁸ ; cette supposition est impossible à vérifier mais paraît un peu simpliste.

De l'enceinte intérieure subsistent, outre les courtines, deux tours (N6, N7). La plus orientale (N6) est très endommagée tandis que la seconde (N7) conserve un premier niveau enterré et un second niveau arasé. Cette « grosse tour » – selon l'appellation du plan de 1670 – a un diamètre extérieur de 17 m (fig. 6). Sa salle basse, haute de près de 7 m, est voûtée en demi-coupole. Complètement aveugle, elle est mentionnée par les textes comme réserve¹⁹. Deux petites gaines de ventilation viennent à l'appui de cette hypothèse. Un troisième conduit pouvait servir au contrepois d'un monte-charge. Le second niveau présente cinq canonnières arasées, disposées en éventail, qui offrent une large couverture de tirs en direction des fossés nord, par dessus l'enceinte extérieure.

L'organisation de la défense dans ce secteur est claire. Les canonnières des salles basses des tours de l'enceinte extérieure flanquent la courtine dont elle contrôle le pied. À l'étage, les canonnières sont légèrement décalées vers l'intérieur du fossé. À l'arrière, l'enceinte intérieure est garnie de tours dont les niveaux bas sont aveugles et servent de réserves. Leur(s) niveau (x) supérieur(s) permette(nt) de couvrir la campagne face aux fossés. Entre les deux courtines, un vaste boulevard de terre permettait de disposer des pièces d'artillerie ; il assurait également l'absorption des chocs sur la courtine extérieure et préservait le niveau bas de l'enceinte intérieure du tir ennemi.

Certains auteurs ont vu dans cet ensemble deux phases de construction successives²⁰. Il apparaît que ces deux enceintes correspondent en réalité à une seule campagne d'adaptation à l'artillerie dont la chronologie ne correspond qu'à la durée des travaux. Sans cela, la présence de canonnières au niveau bas des tours de l'enceinte intérieure serait indispensable et la hauteur de ces mêmes tours serait bien trop importante au vu de l'évolution des standards architecturaux face aux développements de l'artillerie. La morphologie des canonnières permet d'attribuer cet ensemble au milieu du XV^e siècle, probablement sous l'impulsion de Thiébaud VIII et Thiébaud IX de Neufchâtel.

Au sud, les deux enceintes n'ont pas la même régularité. En effet, si l'adaptation à l'artillerie s'est faite sur une surface libre au nord, les travaux furent contraints par la *Moselle* et l'assiette rocheuse au sud et ont impliqué de multiples transformations des enceintes plus anciennes. On retrouve bien dans l'angle sud-est un couple de tours qui évoque le modèle ci-dessus mais la plus grosse tour, dite du Parterre (L6), se situe ici sur la courtine la plus basse. Elle ne conserve pas d'éléments remarquables. Sur l'enceinte supérieure, la tour dite de la chapelle (L6b) est talutée sur la plus grande partie des élévations conservées (fig. 7). Les deux enceintes, haute et basse, se poursuivent vers l'ouest sur 35 m de longueur. L'enceinte supérieure butte alors sur un ensemble de structures qui ne permettent plus de la suivre aisément. Au sud, la courtine basse, nettement talutée, se greffe sur une petite tour semi-circulaire (L4) lourdement remaniée de 6 m de diamètre externe (fig. 8).

À l'ouest de cette tour, dite du Charbon, une courtine de 7 m de long, munie d'un fruit à la base, est percée d'une haute et fine archère (fig. 9 et 10). Elle s'appuie ensuite sur la moitié orientale

18 WILLAIME 1981, p. 405.

19 WILLAIME 1985, p. 14 d'après A.D.M.M. B 4226 (compte de 1603-1604) : pour faire une clé « *au garde-manger au dessous de la grosse tour ou sont les rayons de chesne en provisions* ».

20 WILLAIME 1981, p. 133-134.

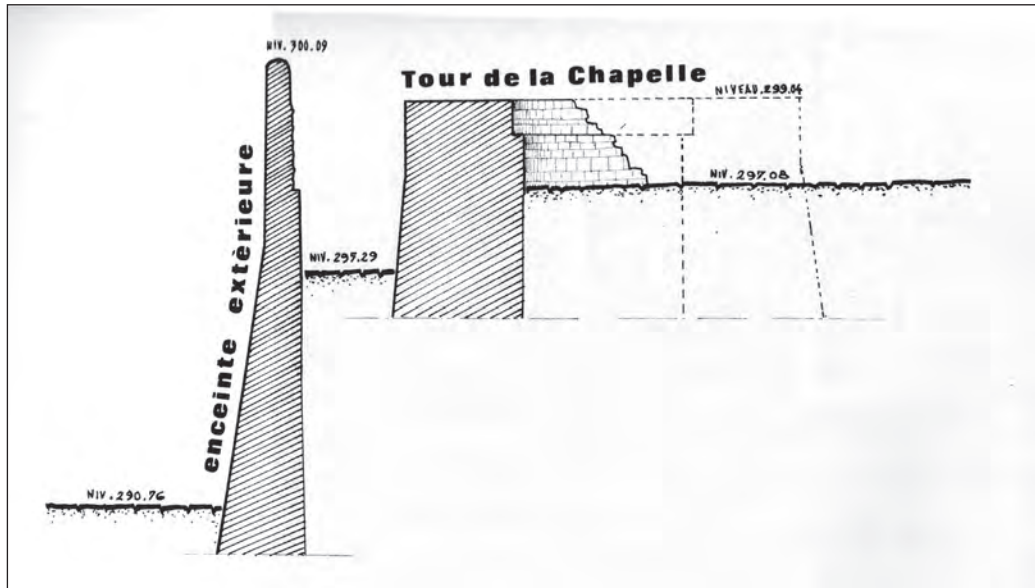


Fig. 7 : Profil taluté de la tour dite de la chapelle et de la courtine sud (B. Willaime)



Fig. 8 : La tour du Charbon (L4), lourdement remaniée dans sa partie orientale (cliché C. Moulis)

d'une tour semi-circulaire largement transformée. Cette tour, dite de l'Étuve (L3b), présente des élévations variant d'à peine un mètre à l'ouest - où un bâtiment postérieur est venu s'appuyer sur cette tour - à près de 10 m à l'est où l'on devine encore le départ de la voûte en demi-coupe qui couvrait le 1^{er} niveau de cette tour. Les maçonneries, épaisses de 3 m, n'ont malheureusement pas conservé d'ouverture. La tour présente un fruit à sa base, comparable à celui de la courtine voisine. L'intérieur de la tour abrite aujourd'hui un captage d'eau dont le phasage n'est pas connu. Au sud de cette courtine et de la tour de l'Étuve, une autre enceinte vient envelopper cet espace (L2). Ce massif de maçonneries, irrégulier, est haut d'une dizaine de mètres et large de 1,5 m environ. À l'est, il s'ancre dans la partie orientale de la tour du charbon expliquant le remaniement évoqué ci-dessus. Il forme ensuite un pan de mur droit de 18 m en direction du sud-ouest puis adopte un tracé curviligne, très enveloppant qui vient s'appuyer sur le mur pignon du bâtiment élevé sur la tour de l'étuve (fig. 11). Ce mur est percé de quatre niches de tir munies de canonnières à orifice circulaire et fente de visée (fig. 12). Il offre un passage entre les deux enceintes et dessert une poterne située à proximité de la tour du charbon ; les deux canonnières les plus orientales et la poterne sont toutefois le fruit de restaurations récentes. Sa forme singulière a vocation à permettre le flanquement de la courtine à l'ouest. C'est sur cette chemise d'artillerie que l'enceinte de la ville vient se refermer (fig. 13).

Ce secteur complexe résulte d'au moins deux phases différentes. On trouve d'une part la tour dite de l'Étuve dont le fruit correspond aux standards développés à la fin du XII^e siècle et qui se généralisent au XIII^e siècle. La courtine qui la sépare de la tour du charbon, munie d'une haute archère et d'un fruit à la base correspond également à cette phase. On en déduit que la tour du Charbon a également appartenu à cet ensemble en dépit des remaniements ultérieurs. Dans un second temps, la tour de l'Étuve est partiellement détruite pour permettre l'appui d'un corps de logis. Une chemise d'artillerie vient s'appuyer sur le pignon sud de ce bâtiment et se développe vers l'est pour s'ancre dans la partie orientale de la tour du charbon transformée pour l'occasion avec l'aménagement de deux canonnières. Toutes les ouvertures de tir du secteur sont constituées dans quatre blocs en pierre de taille et se présentent sous la forme d'un orifice de tir circulaire d'une vingtaine de centimètres de diamètre surmonté d'une fente d'une trentaine de centimètres, comme sur le front nord. Cet aménagement doit être considéré comme contemporain de la construction de la double enceinte étudiée précédemment.

Vers l'ouest, une courtine prolonge le pignon sud du bâtiment construit sur la tour de l'Étuve. Après la jonction de la chemise d'artillerie, la courtine extérieure se poursuit vers l'est. Depuis la jonction de la chemise d'artillerie, elle s'étend sur une vingtaine de mètres puis forme une inflexion avant de se prolonger sous forme d'un mur plat vers la tour de la Place (L0) située 40 m plus loin (fig. 14). Sur le premier tronçon, la courtine est percée d'une poterne et de deux canonnières dont l'une flanque la courtine ouest au niveau de l'inflexion du mur. La partie orientale de la tour de la place est conservée et présente un fruit comparable à la tour dite de l'Étuve et que l'on peut rattacher à une première enceinte. Elle est reliée par une courtine au tracé irrégulier à la tour dite de la Barbacane qui compose, d'après le plan de 1670, l'une des tours de la porterie.

Toujours sur le front sud, on retrouve également une courtine intérieure dont nous avons décrit un tronçon entre les tours dites de l'Étuve et du Charbon. Vers l'ouest, son tracé est interrompu par le bâtiment du XV^e siècle construit sur la tour de l'Étuve et qui délimite de nouveaux volumes situés entre l'enceinte extérieure et la première enceinte. Au niveau supérieur, se trouvait la boulangerie qui fut bâtie au sud d'un corps de logis antérieur. Au-dessous se trouve une haute salle voûtée équipée de

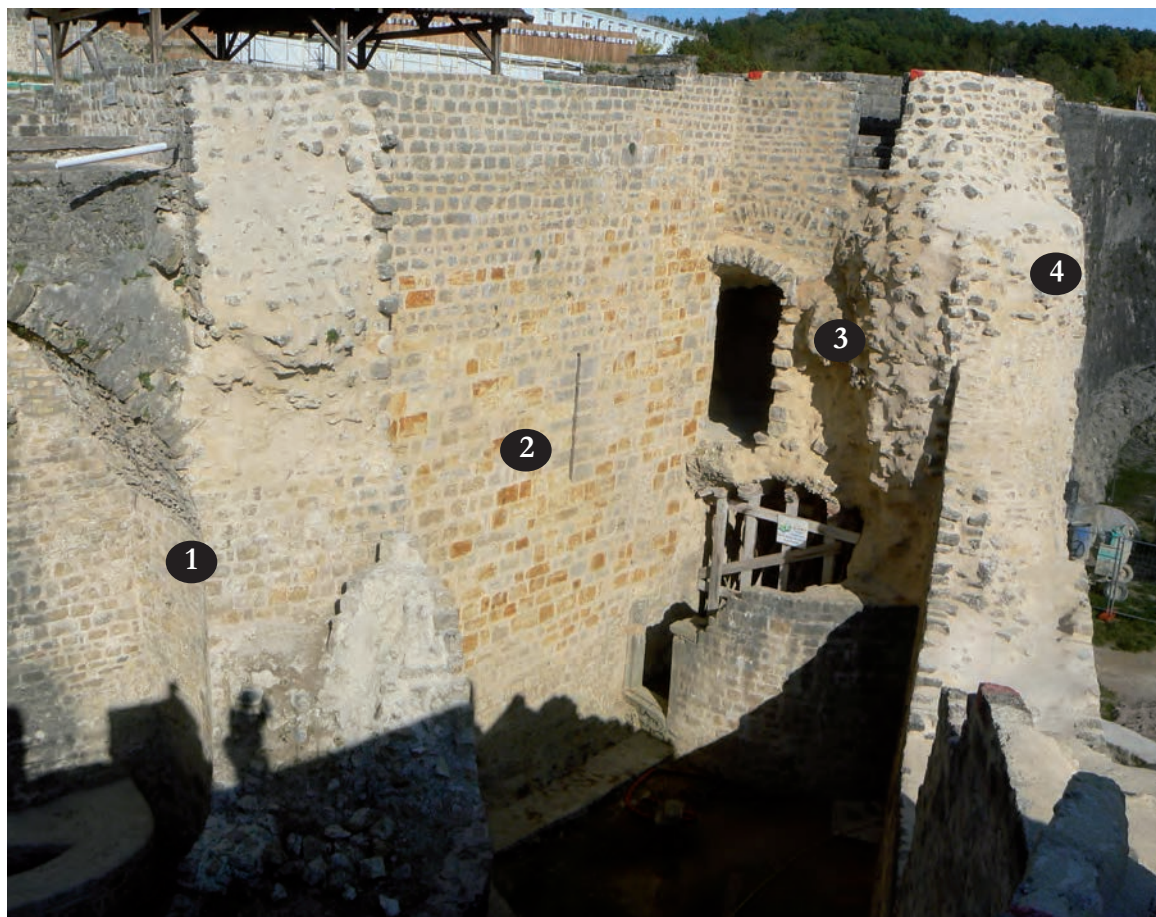


Fig. 9 : Assemblage photographique. De gauche à droite : la tour dite de l'Étuve (1), la courtine percée d'une archère (2) et la tour dite du charbon (3). À droite, la chemise d'artillerie du XV^e siècle (4).



Fig. 10 : La même archère vue depuis la plate forme sommitale à l'intérieur du château

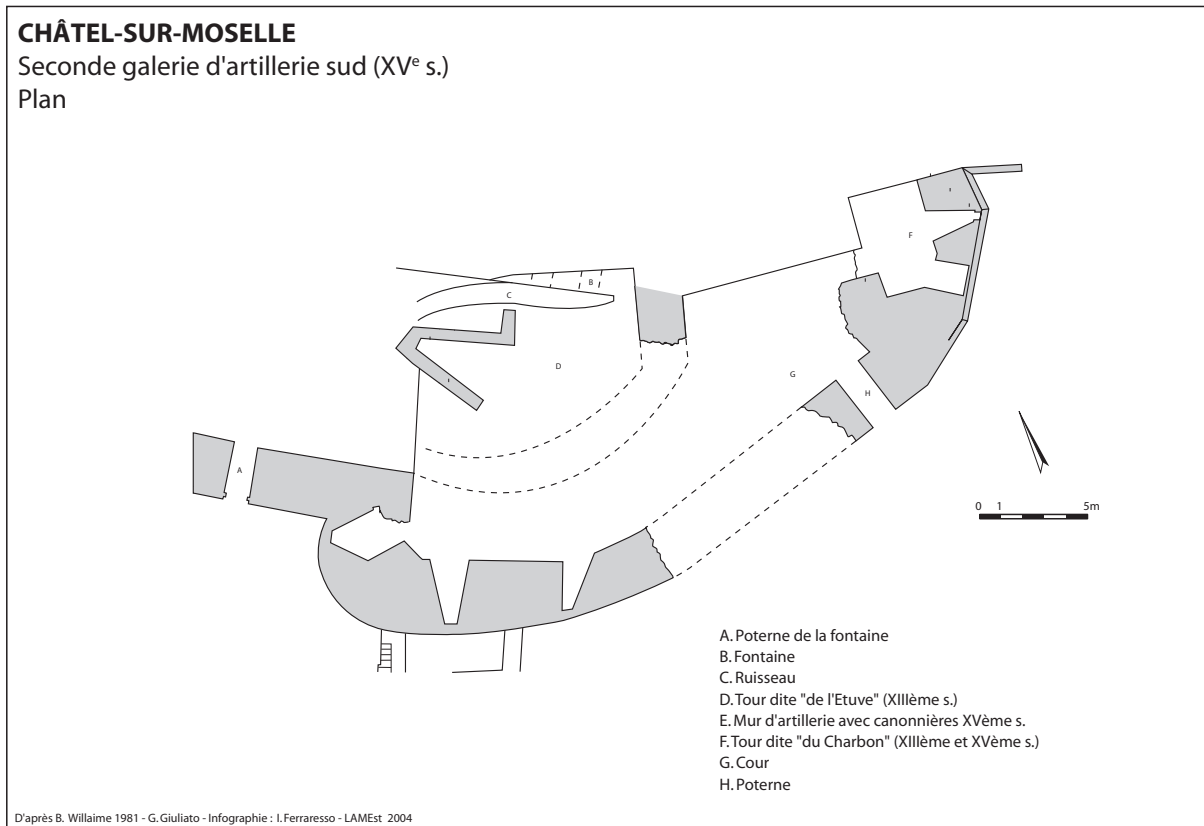


Fig. 11 : Plan de la chemise d'artillerie du XV^e siècle (L2) (d'après B. Willaïme)



Fig. 12 : Vue de la chemise d'artillerie (L2) depuis l'intérieur et détail d'une canonnière (cliché C. Moulis)



Fig. 13 : Vue de la jonction entre la chemise d'artillerie, le pignon du corps de logis et l'enceinte de la ville (cliché C. Moulis)



Fig. 14 : Courtine extérieure au sud-ouest (L1). L'inflexion à l'arrière plan correspond à une galerie d'artillerie (cliché C. Moulis)

fosses en eau et desservie par plusieurs accès dont la poterne signalée ci-dessus (fig. 15, 16). Le mur nord de cette salle est muni de grandes archères, hautes et étroites, morphologiquement comparables à celles de la précédente courtine. Il apparaît donc que la courtine extérieure du XV^e siècle fut bâtie quelques mètres en avant de l'enceinte antérieure, créant dans cet espace intermédiaire une série de pièces nouvelles et qui permettent une circulation verticale entre le niveau des berges de la *Moselle* et la plate-forme sommitale. Cet espace situé entre les deux enceintes se poursuit à l'ouest où il abrite une galerie d'artillerie dont les deux canonnières percent l'enceinte extérieure comme mentionné ci-dessus. Au nord de cet espace aménagé au XV^e siècle, se prolonge le mur percé d'archères observé dans la haute salle voûtée. Ce mur, qui témoigne d'une enceinte antérieure, constitue la limite sud d'une salle voûtée dite salle des gardes. Il se situe dans l'exact prolongement du dernier tronçon de courtine extérieure, liée à la tour de la place, dont nous avons signalé le fruit. Cela laisse penser que cette tour et ce dernier tronçon de courtine appartiennent également à cette enceinte plus ancienne.

En conclusion, la chronologie des enceintes peut se résumer comme suit : l'extension du XV^e siècle concerne la double enceinte bien visible au nord. Côté sud, les travaux ont repris une enceinte plus ancienne afin de la renforcer. Sur près de 50 m, une nouvelle enceinte fut construite quelques mètres en avant. À l'est, elle prend la forme d'une chemise d'artillerie munie de canonnières, au centre elle abrite les niveaux bas d'un nouveau bâtiment et à l'ouest elle abrite une galerie d'artillerie. Elle se greffe ensuite sur l'enceinte du XIII^e ou du XIV^e siècle. Le flanc ouest n'a pas conservé de traces nettes de ces enceintes. Au nord, le mur du XIII^e siècle est représenté au niveau de la chapelle sur les plans anciens et il fut mis en évidence par la fouille.

B. Willaime a également émis l'hypothèse d'une enceinte primitive dont le mur nord de la salle de garde reprendrait le tracé. Cette hypothèse s'appuie sur l'aspect hétérogène de cette salle. Ce mur présente un appareil différent du mur sud. Le voûtement de la pièce est complexe et pourrait s'expliquer par la volonté de remployer une construction plus ancienne. Il situe cette première enceinte au XII^e ou au début du XIII^e siècle en se basant sur l'évolution historique du site et les datations ¹⁴C dont nous avons signalé les limites.

3.1.2 L'extension orientale

Nous avons mentionné que les enceintes forment une étroite extension vers l'est d'une dizaine de mètres de large pour plus d'une centaine de longueur (L7 à L10). Elle se compose de plusieurs éléments. Un premier espace quadrangulaire de 13 m de long pour 3,80 m de large, voisin de la tour dite du Parterre, est muni de maçonneries hautes de 9,70 m (fig. 17). Les murs sont percés d'une porte cochère du côté de la *Moselle* et au nord. Une niche de tir munie d'une canonnière monolithique circulaire est également présente au sud tandis qu'une simple archère garnit le mur nord. Dans l'angle nord-ouest, un ensemble de trous d'ancrage et une gaine murale ont été interprétés comme les traces d'un monte-charge (fig. 18). Dans l'angle nord-est, un mur se développe à 45° mais son dégagement n'est que partiel et sa fonction mal établie.

À 15 m au nord-est, après un resserrement des deux courtines parallèles, se dégage un second espace quadrangulaire, de 28,50 m de long pour 3,80 m de large et aux murs hauts de 8 m environ (L9). Les maçonneries sont percées, comme dans la structure précédente, par une porte cochère à double vantaux de 3,25 m de haut et 2,80 de large au sud et au nord (fig. 19). Les murs nord et sud sont marqués par un retrait de maçonnerie de 0,25 m de large et dont l'inclinaison de 12% lui permet d'assurer la transition vers le bas de la pièce à l'est et le sommet à l'ouest (fig. 20, 21).

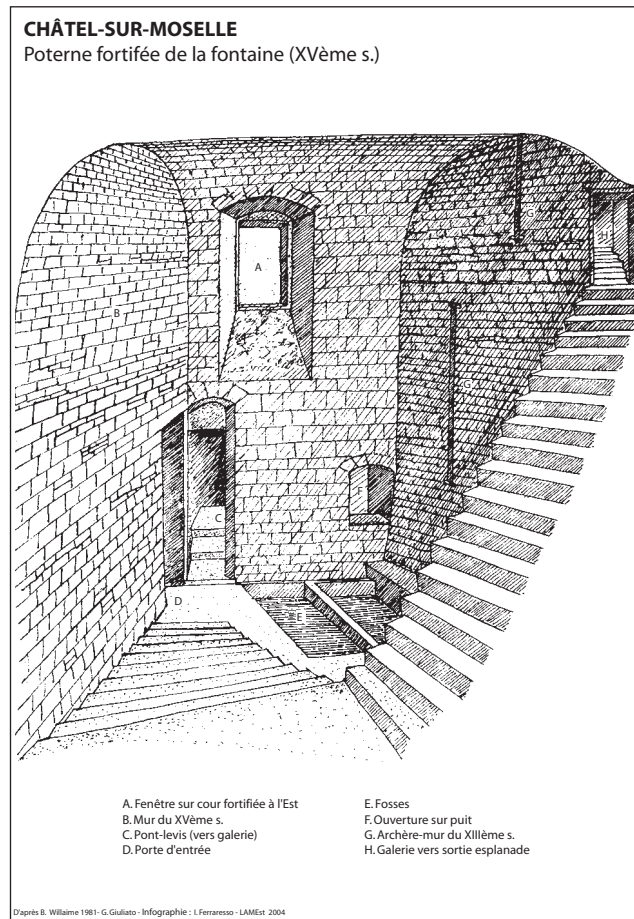


Fig. 15 : Vue isométrique de la salle voûtée créée entre les deux enceintes (d'après B. Willaime)

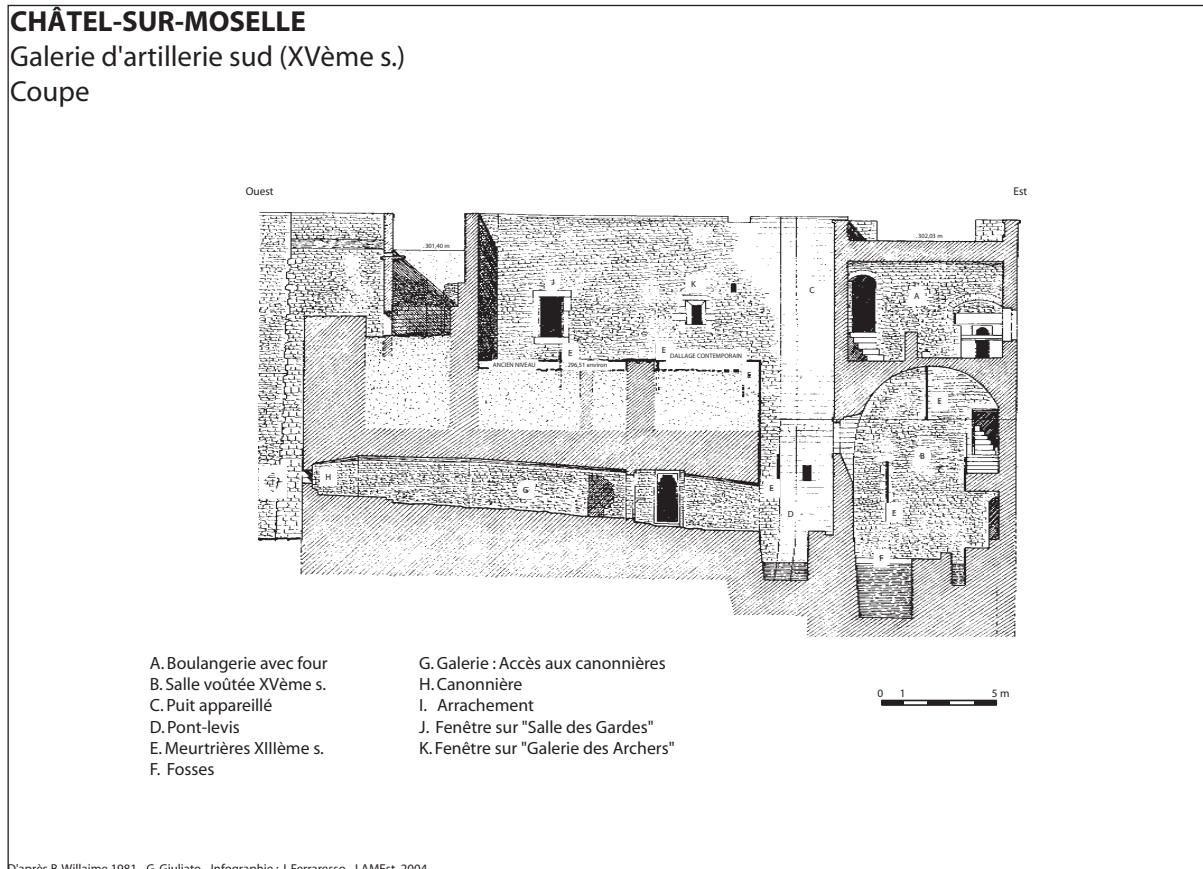
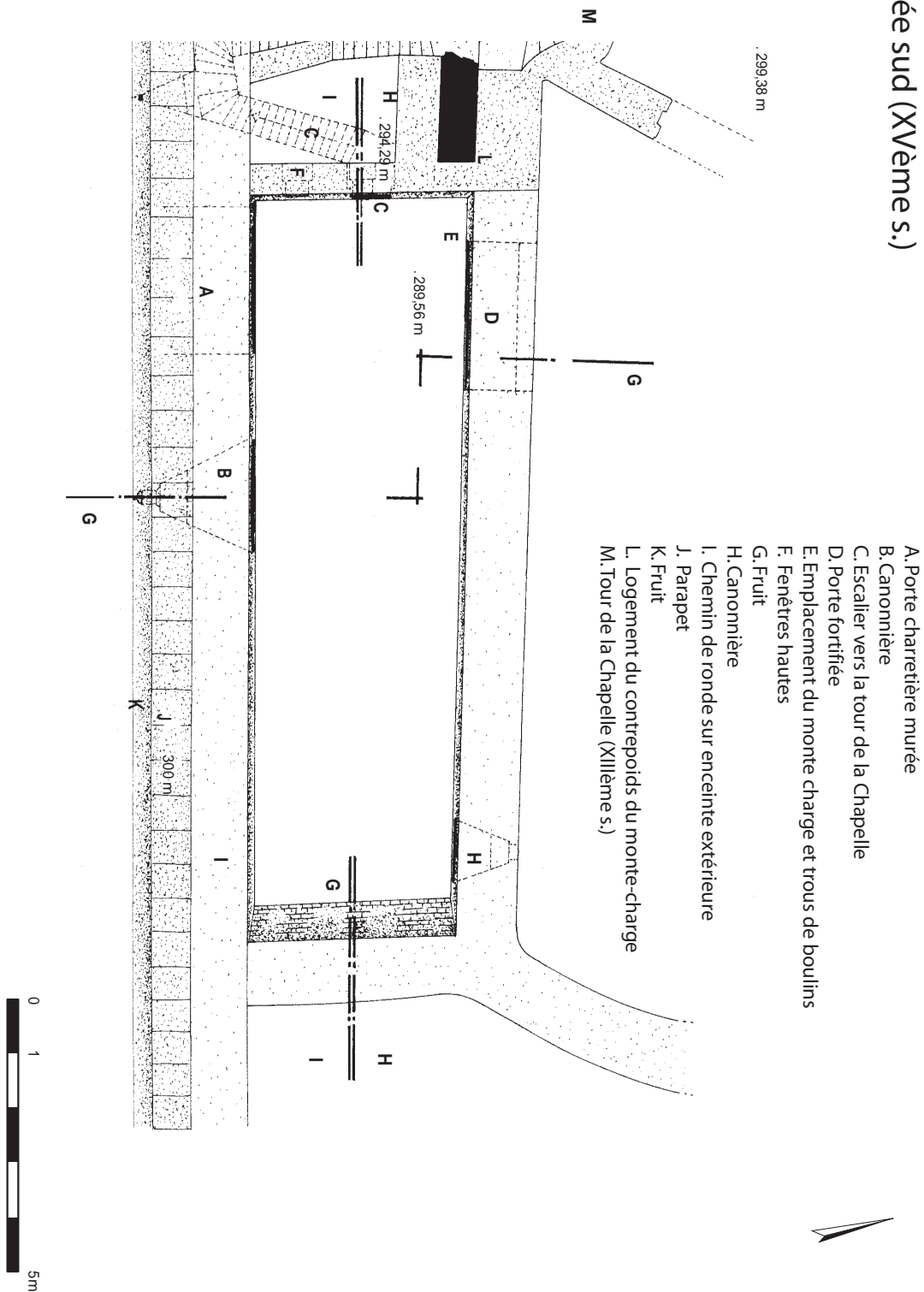


Fig. 16 : Coupe de l'espace situé entre les deux enceintes (d'après B. Willaime)

CHÂTEL-SUR-MOSELLE
 Cour fortifiée sud (XVème s.)
 Plan



d'après B. Willaime 1981 - G.Giuliano-traitement informatique | Ferraresso-LAMEst 2004

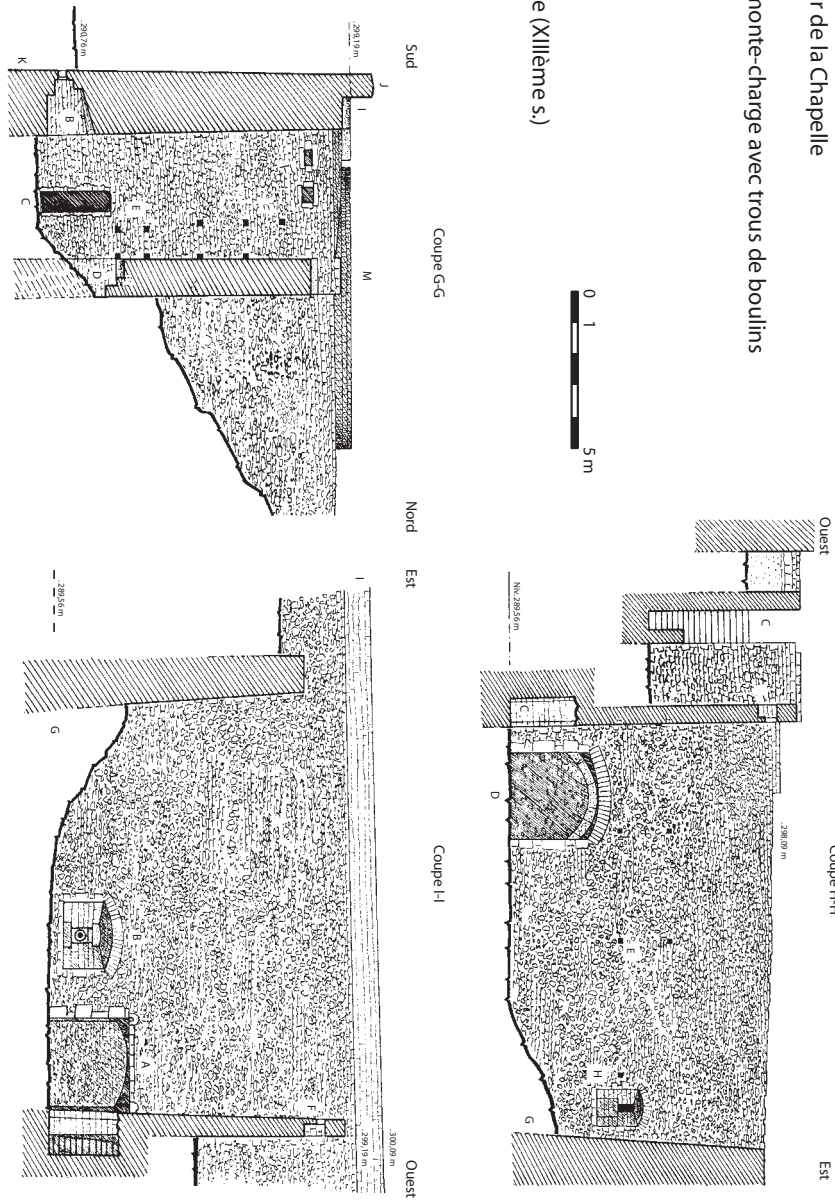
Fig. 17 : Plan du premier espace quadrangulaire (d'après B. Willaime)

CHÂTEL-SUR-MOSELLE

Cour fortifiée sud (XV^{ème} s.)

Élévations

- A. Porte charretière murée
- B. Canonnière
- C. Escalier vers la Tour de la Chapelle
- D. Porte fortifiée
- E. Emplacement du monte-charge avec trous de boullins
- F. Fenêtres hautes
- G. Fruit
- H. Canonnière
- I. Chemin de ronde
- J. Parapet
- K. Fruit
- M. Tour de la Chapelle (XIII^{ème} s.)



D'après B. Willaime 1981 - G. Giulato - Infographie : I. Ferraresso - LAMIEst 2004

Fig. 18 : Élévations du premier espace quadrangulaire (d'après B. Willaime)

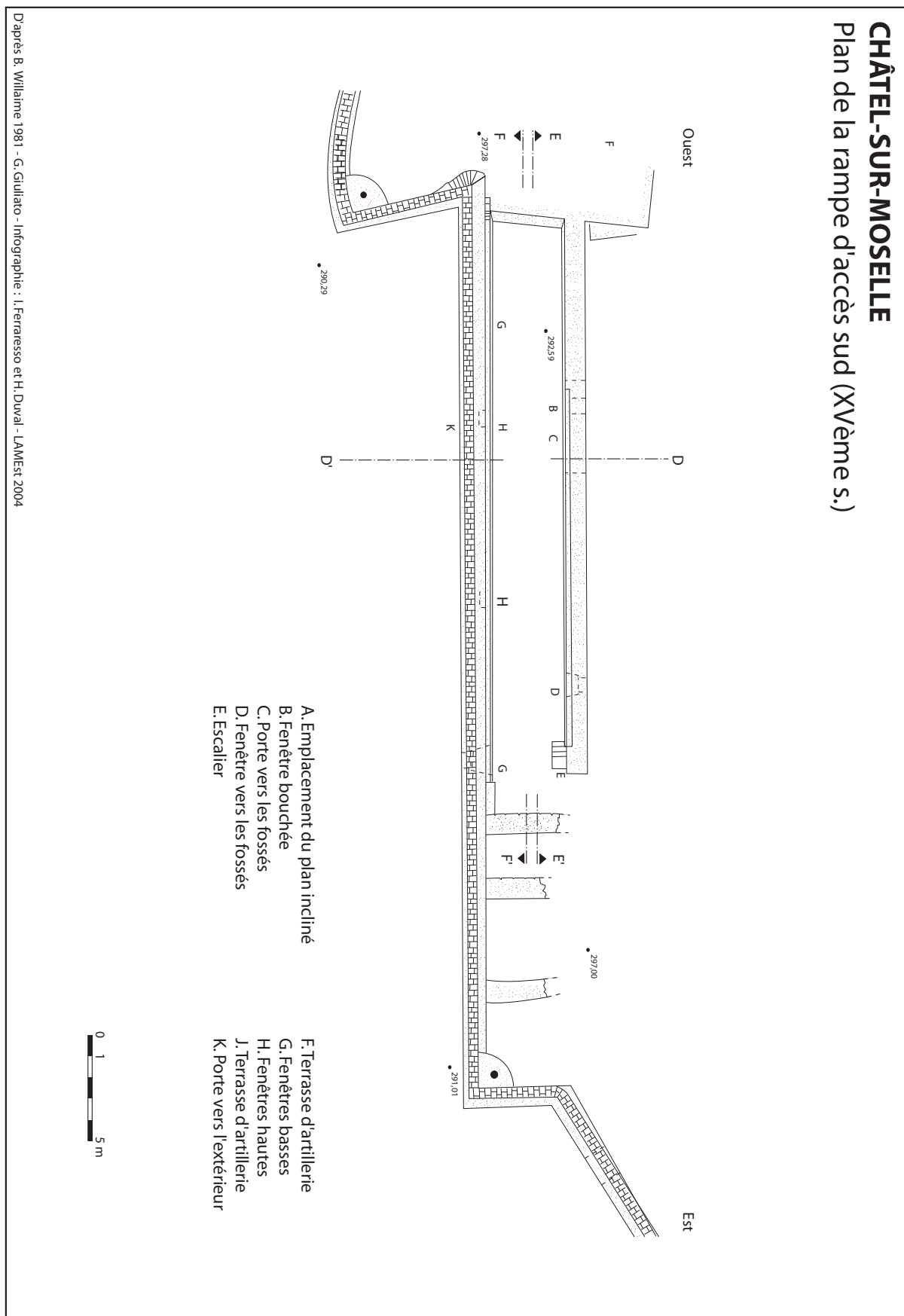
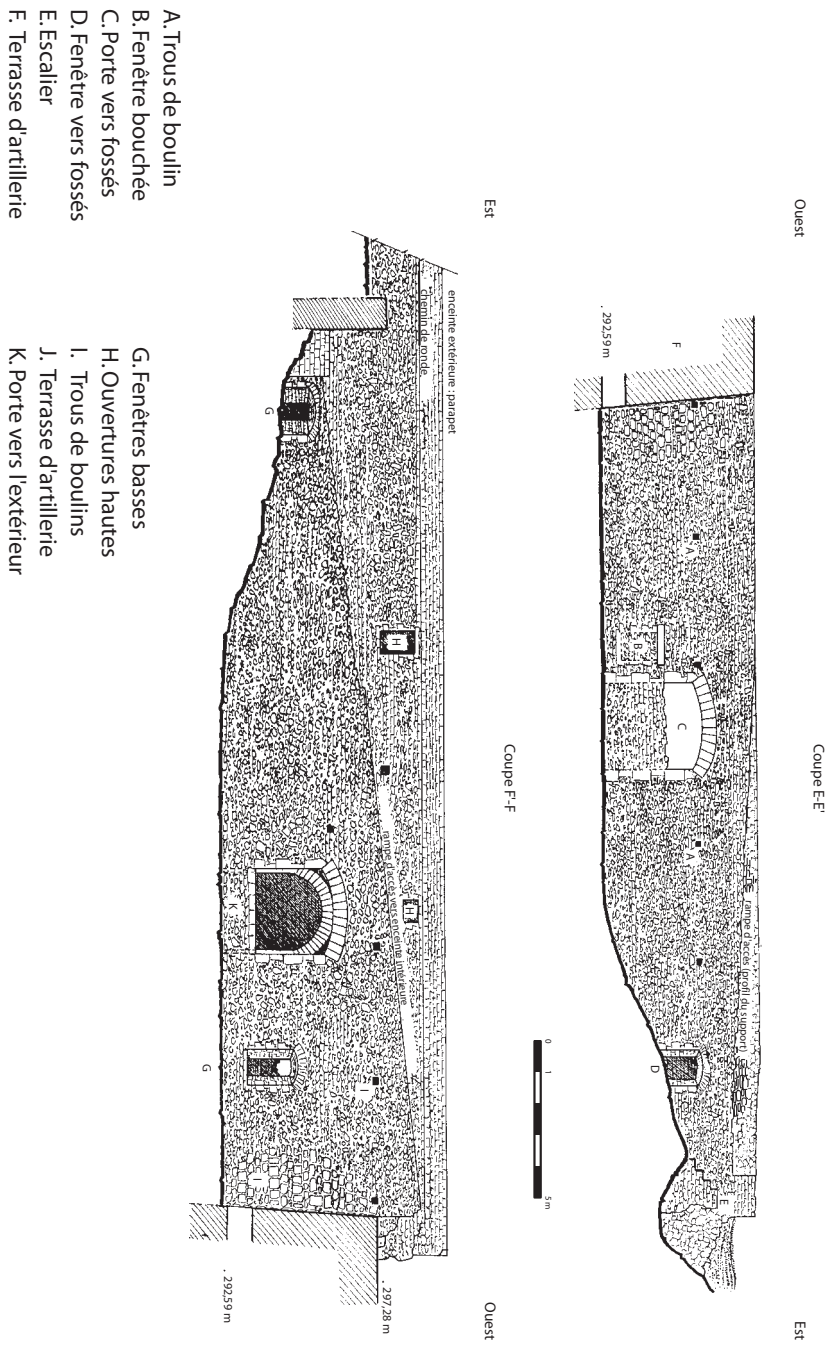


Fig. 19: Plan du second espace quadrangulaire abritant la rampe d'accès (d'après B. Willaime)

CHÂTEL-SUR-MOSELLE
 Rampe d'accès sud (XVème s.)
 Coupe E-E'
 Coupe E-E'



- A. Trous de boulin
- B. Fenêtre bouchée
- C. Porte vers fossés
- D. Fenêtre vers fossés
- E. Escalier
- F. Terrasse d'artillerie

- G. Fenêtres basses
- H. Ouvertures hautes
- I. Trous de boullins
- J. Terrasse d'artillerie
- K. Porte vers l'extérieur

D'après B. Willaime 1981 - G. Giuliano - Infographie : I. Ferrareso - LAMEst 2004

Fig. 20: Élévations du second espace quadrangulaire abritant la rampe d'accès (d'après B. Willaime)

Cet ensemble supportait sans aucun doute une rampe. Le mur sud est percé de deux ouvertures au-dessus de cette rampe et de deux autres en-dessous. Ces ouvertures semblent remaniées et ne présentent pas ou plus d'élément de tir. L'une des baies, à côté de la porte cochère, peut correspondre à une porte piétonne autant qu'une fenêtre.

À l'est, le mur sud prolonge la courtine de quelques mètres. Elle forme ensuite un angle droit puis un mur qui part vers le nord-est mais ce tracé n'est pas représenté sur les plans anciens et peut correspondre à un mur de parcellaire récent. Au nord de cette maçonnerie se trouve une tour grossièrement semi-circulaire dont la base est allongée. Arasée, on n'observe rien de cette tour, hormis qu'elle est assise directement sur le substrat rocheux. Elle est séparée à l'est du mur de parcellaire par une petite jonction en maçonnerie munie d'une archère qui correspond manifestement à une restitution récente.

L'interprétation de ce secteur pose plusieurs problèmes tant sur le plan chronologique que fonctionnel. Deux remarques s'imposent d'emblée. Premièrement, si l'on se fie au plan de 1670, on remarque que la courtine sud, face à la *Moselle*, formait un angle droit vers le sud où elle venait se joindre à l'ancien cours détourné du *Durbion* (entre L2 et L3). D'autre part, les fossés sont divisés en deux parties isolées par un boulevard, des pieux et des haies d'épines²¹. Nous avons montré que les deux dispositifs, percés chacun de portes, disposaient d'une voie d'accès depuis l'est vers le château, le premier sous la forme d'un monte-charge, le second sous forme d'une rampe. Ces systèmes permettent un accès direct au château sans passer par la porterie de la ville. En provenance de l'est, l'accès principal imposait en effet de contourner la ville par le nord puisque le cours détourné du *Durbion* ne permettait pas de regagner la porte sud de la ville (fig. 1).

La chronologie de ces structures pose plusieurs problèmes. Attestées en 1670, elles peuvent résulter d'une seule ou de plusieurs phases d'aménagement. L'articulation entre ce système et la mise en place de la double enceinte d'artillerie pose également une question de phasage. La tour dite de la Campagne n'apporte pas dans son état actuel d'élément de datation fiable. La courtine sud présente dans ce secteur une physionomie variable. Son parement extérieur est nettement taluté au niveau de la tour dite de la Chapelle mais nettement moins ensuite. De plus, la courtine forme un angle vif entre les deux structures quadrangulaires qui est étonnant sur le plan de la défense, de ce point de vue, la contemporanéité de ces éléments ne nous apparaît discutable. Quand à leur phasage avec le reste de l'enceinte d'artillerie, nous disposons de peu d'éléments fiables. Seule une canonnière est conservée au niveau de la structure occidentale. On remarque que celle-ci diffère des autres canonnières, puisque la fente supérieure a disparu et que seul l'orifice de tir existe. Elle leur est probablement postérieure.

Sur le plan fonctionnel, il nous semble que, dans sa phase finale, les quatre portes cochères de ce dispositif ont pour but d'offrir un accès aux fossés nord. Séparés en deux par un boulevard depuis la fin du XV^e siècle, il fallait un point d'entrée pour chaque compartiment du fossé, dispositif important en temps de paix comme de guerre puisque de la vigne y était exploitée. Une fois la berge nord barrée par un mur visible sur le plan de 1670, l'accès au fossé impliquait donc de contourner la porte nord, dite de la Campagne, de franchir les deux portes de la structure orientale (sous la rampe) puis de longer la courtine et de franchir les deux portes de l'espace occidental pour parvenir au fossé situé au pied de la courtine d'artillerie aménagée au XV^e siècle (fig. 22, noir). Notre méconnaissance

²¹ GIULIATO 2008, p. 73.



Fig. 21: Cliché du second espace quadrangulaire abritant le retrait de maçonnerie sur lequel s'appuyait la rampe d'accès.

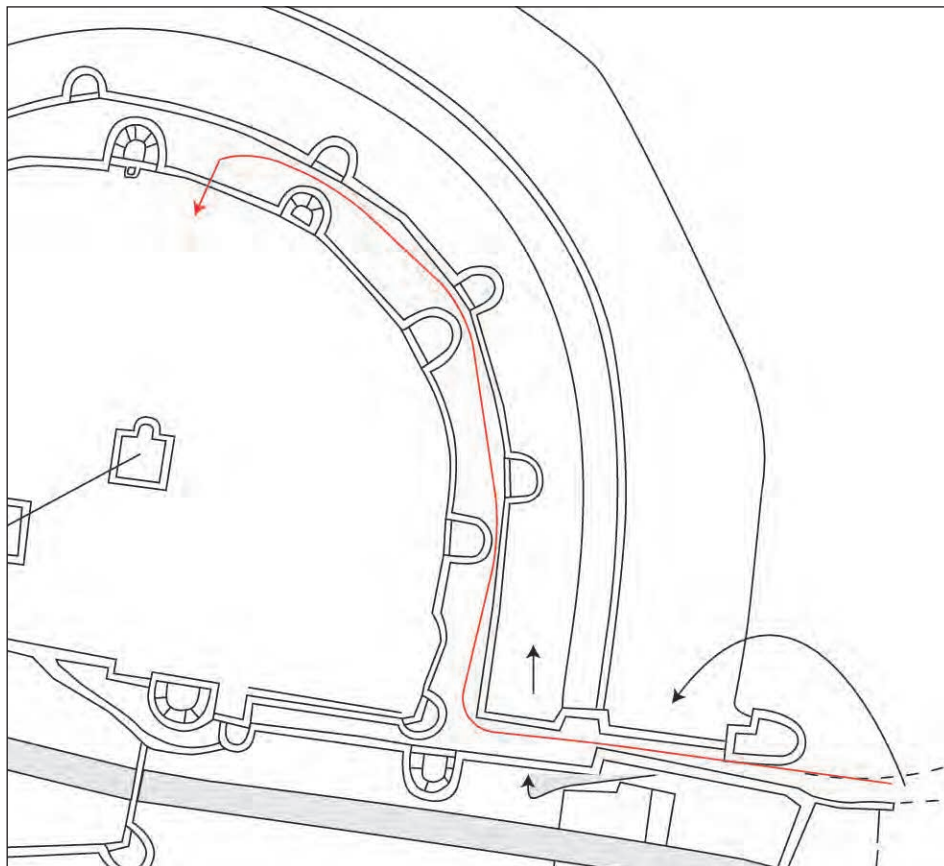


Fig. 22: Hypothèse de fonctionnement du secteur oriental

de la topographie originelle dans ce secteur ne permet pas de décrire plus précisément la manière dont la descente vers les portes du dispositif oriental se faisait. L'espace intermédiaire situé entre ces deux espaces quadrangulaires peut correspondre à l'accès par lequel les pièces d'artillerie pouvaient être disposées au sommet du boulevard du fossé.

Il reste à formuler une remarque relative à la rampe. Pour B. Willaime, l'espace rectangulaire occidental est à ciel ouvert et correspond à une cour fortifiée. Il admet pourtant l'existence de la rampe et la met en relation avec une porte située dans la courtine intérieure du front nord (à côté de la grosse tour) qui constituerait l'aboutissement du chemin depuis l'extérieur du château puis par la rampe pour regagner l'intérieur (fig. 22, rouge). Dans ce cas, il nous apparaît indispensable que le premier espace soit couvert de manière à permettre la circulation sommitale. Par ailleurs, si la relation avec la porte située au nord ne peut pas être exclue, il convient toutefois d'être prudent puisque l'ensemble du front oriental manque aujourd'hui.

3.1.3 Les portes et poternes

La porterie du château, à proximité de l'angle sud-ouest, est bien localisée par le plan de 1670. Elle se compose de 4 tours circulaires, deux en avant, vers l'ouest, deux plus en retrait et nettement décalées vers le sud. Ce décalage permet ainsi à la plus grosse des deux tours arrières de se trouver dans l'enfilade de la première porte. De cet ensemble, on conserve la tour sud-est dite tour du boulevard (en raison de sa connexion avec ce dernier), une rampe d'accès depuis le nord qui reprend pour partie l'ancien boulevard. Une fosse de pont-levis a également été dégagée dans les sous-sols du couvent des Capucins implanté sur le site au XVIII^e siècle. La seule tour qui subsiste, de 9,60 m de diamètre, est conservée sur un niveau avec une salle basse voûtée en coupole, munie d'un escalier latéral. Ses maçonneries, épaisses de 2,80 m, sont percées de deux canonnières à orifice circulaire et fente supérieure. Ces caractéristiques la rapprochent des tours du front nord et permettent de postuler à une construction contemporaine de la porterie et de la double enceinte.

Les textes nous livrent des détails complémentaires concernant la porterie. B. Willaime en déduit l'existence de trois ou plutôt quatre portes successives. La première se trouvait au nord, au pied du boulevard, et l'abbé Olivier déclare dans son ouvrage qu'elle est encore partiellement visible ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. La seconde porte se trouvait entre les deux tours avant de la porterie; elle est précédée par « *le pontz gisant et [...] la barriere a bascule de la porterie dudit chasteau* »²² et un pont-levis à flèches dont les réparations sont mentionnées à plusieurs reprises²³. Le pont-levis est muni d'un système de contrepoids pour faire remonter le tablier, également cité à plusieurs reprises²⁴. Les textes évoquent également une « *porte de la poterne dessous le pont levis du chasteau par laquelle on sort en la ville* »²⁵ dont on ne connaît que cette mention. Une troisième porte se situerait ensuite dans la cour formée par les quatre tours de la porterie, du moins B. Willaime interprète-t-il ainsi la mention « *de la porte du milieu de la porterie* »²⁶. Vient enfin la quatrième porte, située entre les deux tours arrières et protégé par un pont-levis si l'on se fie à la fosse qui subsiste et dont le milieu est recoupé par une maçonnerie qui correspond à la pile de ce pont (fig. 23).

22 A.D.M.M. B 4237 (1599) cité par WILLAIME 1981.

23 A.D.M.M. B 4237 (1599) cité par WILLAIME 1981.

24 A.D.M.M. B 4225 (1593) et 4373 (1627-28) cité par WILLAIME 1981.

25 A.D.M.M. B 4213 (1574) cité par WILLAIME 1981.

26 A.D.M.M. B 4291 (1627) cité par WILLAIME 1981.



Fig. 23: Fosse et pile du pont-levis (cliché C. Moulis)



Fig. 24: État initial (1988) et restitution (2004) de la tourelle octogonale



Fig. 25: État initial (1988) et restitution (1991) du donjon

Les textes signalent encore deux petites tourelles saillantes au-dessus de la porte : « *renouveler toute la couverture de la porterie, relever les deux trous des culz de lampes sur la dite porterie, recouvrir les gouttières sur la tour du bolleward* »²⁷. Dès 1450, les armes des Neufchâtel figurent sur la porterie comme l'atteste la comptabilité : « *Pour avoir paier à maistre Pastre de Deneuvre lequel a tallier les armes de monseigneur entre les deux portes à l'entrée du Chastel* »²⁸. Les mentions textuelles des tours des barbicanes restent difficiles à interpréter et leur identification demeure hypothétique.

3.1.4 Les corps de logis

Il n'est pas question ici d'entreprendre une description exhaustive des éléments de corps de logis mais de signaler le phasage élaboré par nos prédécesseurs et de formuler quelques remarques. En simplifiant, B. Willaime positionne les premiers bâtiment résidentiels – outre le donjon – dans l'angle sud-ouest du château. Lors de la première extension du château sous les Vaudémont, il ne mentionne pas de nouvelles constructions. Il attribue ensuite la construction du corps de logis perpendiculaire à la muraille à la famille de Neufchâtel, probablement à la fin du XIV^e siècle, visiblement sur la seule foi du nom actuellement employé pour désigner ce bâtiment²⁹. L'auteur mentionne ensuite, au XV^e siècle, l'extension méridionale de ce bâtiment avec la construction de la boulangerie. Enfin, au XVI^e siècle, plusieurs bâtiments situés à l'est, perpendiculaires au précédent corps de logis et globalement parallèles au rempart, sont attribués à Félix de Werdenberg et son épouse Élisabeth de Neufchâtel.

Concernant l'Hôtel dit Neufchâtel, l'extension méridionale du XV^e siècle, affectée à la boulangerie, est bien démontrée par sa position, appuyée sur la courtine du XV^e siècle. Une porte dessert l'espace sommital créé à cette époque entre la courtine du XIII^e siècle et celle du XV^e siècle. Pour la partie nord du bâtiment, la situation est moins nette. Le mur séparant la boulangerie des celliers, situés au nord, est dans l'alignement du mur percé d'archères. Il est probablement contemporain et la différence de niveau de sol entre la boulangerie et les celliers est également un bon indice. Toutefois, l'ensemble des ouvertures des celliers sont munies d'arc largement surbaissés et le voûtement des pièces septentrionales est également surbaissé. Cela suggère que, si une partie de ce bâtiment s'est peut-être appuyée assez anciennement sur la courtine du XIII^e siècle, il fut en tous cas largement repris lors d'une campagne de transformation au XV^e siècle. L'aménagement d'un système complexe d'escalier desservant les espaces inférieurs ne permet pas d'arbitrer la question de la chronologie. À l'extérieur, à l'est et à l'ouest du bâtiment, les restes de tourelles octogonales munies d'un escalier en vis ont été mis au jour et lourdement restaurées (fig. 24). Elles sont cohérentes avec une reconstruction au XV^e siècle. Le compte de 1448-1449 conserve quelques mentions relatives aux travaux. Le paiement d'ouvriers pour leur ouvrage « *es fondemens du Chastel* » montre qu'il s'agit par endroit au moins de travaux de grande ampleur et non de simples réparations. On trouve également mention de travaux « *sur les tois de la maison de Monseigneur* »³⁰, ce qui pourrait correspondre à la couverture du bâtiment décrit ci-dessus.

27 AD.M.M. B 4268 (1613) cité par WILLAIME 1981. Les culs de lampes sont à nouveau mentionnés dans A.D.M.M. B 4245 (1603).

28 A.D.M.M. B 4156 (1450) fol. 35 r° - Transcrit dans la documentation DEBRY.

29 « *Il est vraisemblable que le seul bâtiment que l'on puisse éliminer, de taille il est vrai, est la résidence des seigneurs des lieux, c'est à dire l'hôtel «Neufchâtel». Nous n'avons pas retrouvé de traces de comptes mentionnant sa construction dans les archives et par conséquent nous ne pouvons dater son implantation, mais il est fort probable que ce bâtiment fut érigé dans le 2^e moitié du XIV^e siècle* » (WILLAIME 1981, p. 411) cette affirmation repose sur l'attribution de ce bâtiment aux Neufchâtel, qui est probable mais non démontrée.

30 A.D.M.M. B 608 n°54, fol. 35 v° et 36 r° transcrit dans la documentation DEBRY.

Un autre ensemble de bâtiments, situé à l'est, est couramment appelé Hôtel Werdenberg. On ne dispose toutefois que de peu d'éléments pour sa datation. Cet ensemble dispose d'un système élaboré d'écoulement des eaux, d'un foyer en briques formant un motif de chevrons. Le tout fut interprété comme une construction du XVI^e siècle. Elle pourrait également s'inscrire dans la fin du siècle précédent.

3.1.5 Les autres aménagements intérieurs

Nous ne reviendrons pas sur la kyrielle de bâtiments à vocation agricole mentionnés dans les textes qu'il s'agisse de greniers, d'étables ou d'écuries et dont la localisation n'est pas bien démontrée archéologiquement. Nous signalons à l'inverse la présence d'une forge attestée par les nombreuses scories retrouvées lors de son dégagement. Elle est voisine d'un moulin à cheval dont le sol pavé évoque encore sa fonction. Celui-ci pourrait ne dater que du XVII^e siècle s'il correspond à la mention du compte de 1632 : « *touchant au moulin a cheval commencé de bastir au dit chasteau par commandement verbal de S.A. pendant les troubles de guerre* »³¹.

L'existence d'édifices cultuels dans l'espace castral pose également problème en raison de mentions diverses dont on ne connaît pas la matérialité. Ainsi la vieille église, la chapelle Saint-Jacques et la chapelle de l'Annonciation Notre-Dame peuvent constituer des édifices indépendants ou des oratoires fondés à l'intérieur de l'édifice primitif. Le plan du XVII^e siècle représente l'emplacement d'un édifice à abside au nord de la grande tour carrée, à la limite du château du XIII^e siècle³².

Reste à mentionner la grosse tour carrée qui pose également problème. Sa forme carrée, ses murs larges de 3 m et sa position à proximité du front nord évoquent une tour maîtresse ancienne, il faut toutefois mentionner que les maçonneries ont été largement restituées et l'état initial de cet ensemble est mal connu (fig. 25). La présence d'une porte à son rez-de-chaussée, précédée d'un auvent couvert, est mentionnée par les textes³³. Elle n'est pas cohérente avec une chronologie ancienne mais peut correspondre à une transformation du programme initial. Son usage pose également problème et les fonctions semblent cohabiter. En effet, les textes évoquent le stockage de grains « *Jehan Maire Vautrin [...] a ehus maintenus et remoues le blefz de la grant tour* »³⁴ mais également la mise en batterie pièces d'artillerie dans les niveaux supérieurs de cette tour de 4 étages au moins. Sa couverture est également bien connue à l'Époque moderne avec un toit à quatre pans couvert de deux beffrois à chaque extrémité du faitage organisé selon un axe est-ouest³⁵. Nous nous contenterons donc d'affirmer que des travaux importants ont affectés cette structure au XV^e siècle. Une datation plus ancienne est possible, même probable, mais rien ne permet de la préciser chronologiquement, bien qu'il soit tentant d'en faire le premier donjon des Vaudémont.

3.1.6 Conclusion

Cette présentation succincte de l'ensemble castral complexe de Châtel-sur-Moselle est nécessairement incomplète. Elle permet toutefois d'établir les grandes orientations du site en rapport avec le lignage de Neufchâtel. En dépit de notre méconnaissance globale de l'état final du château

31 A.D.M.M. B 4296 (1632) cité par WILLAIME 1981.

32 B.N.F. Cabinet des Estampes et GIULIATO 2008, p. 61-62.

33 A.D.M.M. B 4212 (1573) cité par WILLAIME 1981 : « *la toiture sur l'entrée de la cave de la Grande Tour* ».

34 A.D.M.M. B 4167, (1468), fol. 17 v°.

35 A.D.M.M. B 4249 (1605) cité par WILLAIME 1981 : « *ressoudée les chanlattes de plomb des quatre pantz de la dite tour, fourni la soudure, les joints de fer blan pour le devant desdits beffrois* » et A.D.M.M. B 4277 (1619) cité par WILLAIME 1981 : « *relever la noue de barefroy dudit pand celui regardant la porterie* ».

bâti par les comtes de Vaudémont et de l'ampleur des restaurations, les vestiges liés aux seigneurs de Neufchâtel sont nombreux.

Sur le plan de la défense, une double enceinte d'artillerie est bâtie sur les trois côtés les plus propices à une extension topographique – à l'ouest, au nord et à l'est – avec une disposition simple mais efficace : un large fossé périphérique isole une première courtine de pierre, haute de 7 à 8 m, flanquée de tours semi-circulaires aux maçonneries épaisses. Leur salle basse, voûtée en coupole, protège la courtine par deux canonnières à orifice circulaire et fente supérieure, complétées par d'autres ouvertures identiques au deuxième niveau. À 10 à 15 m en retrait, une seconde enceinte, également pourvue de tours, assure un tir direct vers l'assaillant. L'espace entre les deux courtines fait office de boulevard. Dans l'angle sud-ouest, une porterie supportant les armes des Neufchâtel présente une bonne adaptation à l'artillerie avec une entrée en chicane, un flanquement important et plusieurs pont-levis successifs. Du côté sud, les défenses anciennes sont englobées dans des chemises d'artillerie du XV^e siècle en deux endroits au moins. L'espace dégagé entre l'ancienne courtine et le nouveau mur extérieur est compartimenté en plusieurs espaces qui communiquent avec les structures anciennes. Les canonnières qui y sont implantées sont similaires à celles du front nord, avec orifice circulaire et fente supérieure, suggérant une adaptation contemporaine. La campagne de travaux est manifestement en cours dès 1431, le compte du receveur consignait le paiement de maçons « *pour la pierre du gros mur desoubz la tour de la cloche* » et la mention de travaux de maçonnerie de 33,5 toises de gros mur soit environ 95 m³⁶. Les travaux se poursuivent au cours des décennies 1440 et 1450 et il est probable qu'à cette date la forteresse est globalement achevée. À l'intérieur du château, un corps de logis est reconstruit – peut-être sur l'emplacement d'un édifice plus ancien – dont on ne conserve que la boulangerie, les celliers et l'amorce de tourelles d'escalier.

À la même époque ou peu après, une ou deux extensions sont réalisées à l'est pour permettre l'accès direct au château sans passer par la ville. Au même moment, un nouveau corps de logis est aménagé le long des remparts sud. Ce dernier est habituellement associé au prince Félix de Werdenberg mais peu d'éléments étayent cette hypothèse.

L'ampleur du programme défensif déployé à Châtel-sur-Moselle, dès 1450 pour la porterie et sans doute la majeure partie de l'enceinte extérieure, lui confère une place tout à fait singulière tant au sein des possessions familiales que pour les forteresses lorraines. Les Neufchâtel investissent de manière exceptionnelle cette place qui apparaît comme l'une des plus précocement et des plus complètement adaptée à l'artillerie sur le territoire lorrain.

3.2 La ville

3.2.1 L'enceinte urbaine³⁷

L'enceinte de la ville est bien connue par un plan du XVI^e siècle conservé à la Bibliothèque Nationale (fig. 26). Au sud, l'enceinte de la ville se greffe sur la partie méridionale du château au niveau de la chemise d'artillerie construite au devant de la tour dite de l'Étuve. Cela permet d'établir que, dans sa dernière phase, l'enceinte urbaine est contemporaine ou postérieure au milieu du XV^e

³⁶ A.D.M.M. B 4154, fol 20 v^o-21 r^o transcrit dans la documentation DEBRY. Conversion basée sur une toise de 2,8 m, correspondant aux mesures connues en Lorraine et dans le comté de Bourgogne.

³⁷ Les mesures de cette section sont reprises de GIULIATO 2008, p. 108-113.

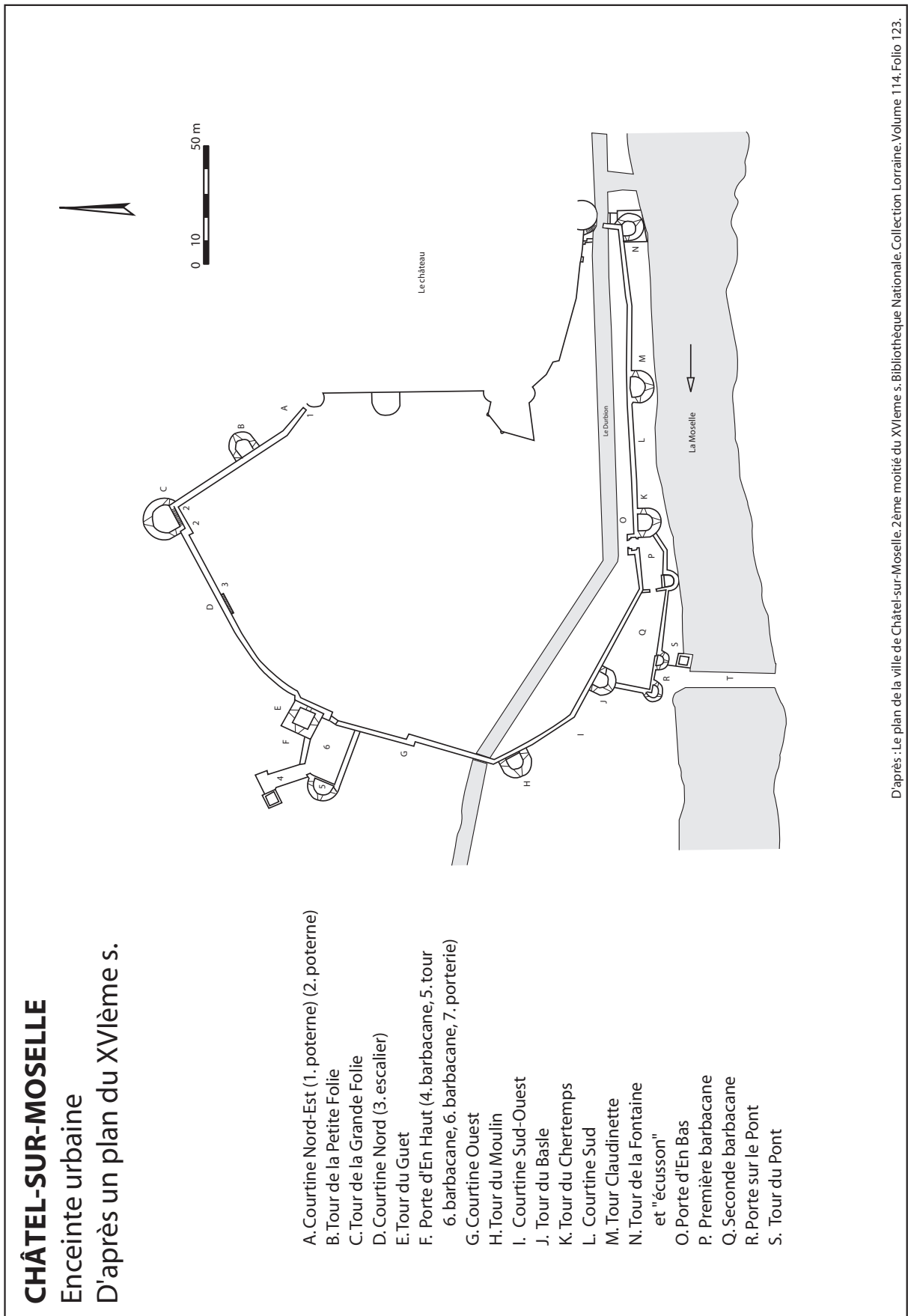


Fig. 26: Plan de la ville d'après B.N.F. Lorraine 114 fol. 123 (Giuliano 2008, p. 114)

siècle. Au niveau de cette jonction, le cours du *Durbion* est canalisé et il longe plus ou moins le côté sud du rempart avant de ressortir à son extrémité occidentale.

Le plan montre une enceinte polygonale que l'on peut subdiviser grossièrement en six sections. La première, de près de 150 m, se situe au sud. Elle est flanquée de trois tours semi-circulaires à circulaires de 10,50 m à 13 m de diamètre avec des murs épais de 3 m à 3,30 m qui semblent toutes munies de trois canonnières. La plus occidentale de ces tours, à la jonction avec l'entrée sud, est défendue par une barbacane. La courtine forme un angle vers le nord-ouest où le second tronçon se prolonge sur une soixantaine de mètres marqués par la présence d'une tour semi-circulaire similaire aux précédentes et sur laquelle se referme la barbacane (tour du Basle). Le troisième segment de courtine se développe sur une quarantaine de mètres jusqu'à la rive du *Durbion* qui quitte alors le périmètre clos. L'angle formé par l'enceinte en bordure du cours d'eau est protégé au sud par une tour semi-circulaire d'un diamètre de 12,50 m, des murs épais de 3,30 m et trois canonnières. L'enceinte se prolonge ensuite vers le nord sur près de 70 m avant de s'infléchir vers le nord-est sur une centaine de mètres. L'angle entre ces deux portions est défendu par une seconde porterie également renforcée par un ouvrage avancé. Au nord-est, la courtine est garnie d'une tour circulaire de 17 m de diamètre, aussi épaisse que les précédentes et munie de canonnières. La dernière partie de la courtine est perpendiculaire au précédent segment; il s'appuie sur cette tour et rejoint 70 m au sud l'enceinte du château au niveau de la tour dite Jarlet. Une poterne se situait à cette jonction. Une tour en fer à cheval de 11 m de diamètre avec des maçonneries de 2,60 m d'épaisseur flanque le milieu de cette courtine.

Au sud, la barbacane, appuyée sur deux tours semi-circulaires de l'enceinte, se développe sur un espace long de 60 m et large de 10 m à 20 m situé entre le cours canalisé du *Durbion* et la *Moselle*. Deux espaces se distinguent : le premier, à l'ouest, constitue l'entrée d'en Bas, située au débouché du pont du XV^e siècle. Une tour carrée de 6 m de côté aux murs épais de 1 m se situe à l'angle nord-est du pont dont elle contrôle l'accès. Au nord, on pénètre dans ce premier espace par une porte encadrée de deux tours semi-circulaires de 8 m de diamètre. Le second espace se situe à l'est entre la tour-porche carrée qui perce l'enceinte de la ville et la porterie d'accès à la barbacane. Elle est séparée du premier espace par un mur en barrage percé d'une porte. Au sud de ce mur, une tour semi-circulaire protège la jonction entre les deux espaces et flanque le rempart sud face à la *Moselle*.

Au nord, le système d'entrée de la porte d'en Haut est assez différent. Il s'appuie sur une grosse tour quadrangulaire (tour du guet) dont le mur oriental est appuyé sur la courtine de la ville. Son flanc sud constitue l'extrémité nord d'un espace rectangulaire de 22,50 m sur 18,50 m muni à l'est d'une tour semi-circulaire de 13 m de diamètre. Dans l'angle nord de ce premier espace, un second ouvrage avancé de 21 m sur 6,50 m – orienté à 45°, vers le nord-est – accueillait à son extrémité nord les portes cochère et piétonne qui se trouvent sous le feu de la tour carrée.

Peu de vestiges de l'enceinte sont conservés et ils ont également bénéficié de travaux de restauration. En dehors du tracé conservé dans le parcellaire et de tronçons de courtines incorporés dans les maçonneries des maisons, deux portions de tours encore munies de canonnières subsistent. La première se situe au niveau de la tour semi-circulaire de la porte d'en Haut (fig. 27); la deuxième au niveau de la tour du Chertemps (fig. 28), à la jonction entre la barbacane sud et l'enceinte. En dépit des restaurations de la porte d'en Haut on identifie des canonnières à orifice circulaire qui, dans le second cas au moins, est surmonté d'une fente que l'on peut rapprocher des ouvertures de tir du château.

La comptabilité nous signale plusieurs paiements d'ouvriers travaillant « *a faire le fousser de la ville* », en 1469-1470³⁸, ce renforcement de l'enceinte étant à mettre en relation avec le conflit qui oppose alors Thiébaud IX de Neufchâtel au duc de Lorraine. La mention « *du nowez fousse* »³⁹ peut laisser entendre que c'est à ce moment que fut aménagé le secteur nord en deux fossés successifs.

3.2.2 Les ponts

Le lit de la *Moselle* a conservé de nombreux pieux en bois. Une surveillance archéologique a été réalisée en 1994 lors de travaux d'aménagement par S. Jacquemot qui signale la présence d'au moins cinq franchissements successifs⁴⁰. Six pieux ont été retirés du pont n°2 – numérotation d'amont en aval – et un 7^e pieu fut retrouvé dans la berge. Les dendrochronologies s'échelonnent entre 1296 et 1385, ce *terminus* correspondant à la date la plus sûre, l'aubier étant conservé sur ce prélèvement⁴¹. La présence de quatre datations entre 1312 et 1322 suggère toutefois une construction dans le premier tiers du XIV^e siècle avec le remploi de bois plus anciens (1296) ; des réparations réalisées quelques décennies plus tard peuvent expliquer les bois plus récents (1365, 1385). Un relevé topographique, mené à l'étiage, indique la présence de 23 pieux situés dans le prolongement de ceux décrits ci-dessus (fig. 29, 30)⁴². Divisés en 6 rangées grossières, ils correspondent probablement au pont évoqué ci-dessus. Une nouvelle série de dendrochronologies permettrait de mieux cerner cet ouvrage de franchissement.

Le troisième franchissement apparaît également en période d'étiage. Il s'organise en 6 rangées de 8 à 9 pieux entourées de nombreux autres pieux qui peuvent correspondre à des renforts du pont. Aucune dendrochronologie n'a été réalisée sur ce pont. Les pieux sont de section carrée de 0,28 m, ce qui les rapproche de l'ouvrage précédent dont les pieux faisaient 0,21 à 0,28 m. En raison de sa situation, décalée par rapport à la porterie de la seconde moitié du XV^e siècle, ce pont est souvent attribué au début du XV^e siècle ; toutefois cette datation reste hypothétique.

Le quatrième pont est constitué de pieux en bois situés sous le pont actuel et dont deux rangées subsistent encore près de la berge sud. Aligné avec la barbacane de la porte d'en Bas, ce pont est probablement contemporain de l'enceinte. La réalisation de dendrochronologies pourrait permettre de le vérifier quoique cet emplacement semble avoir été réutilisé depuis cinq siècles lors de l'implantation des ponts successifs.

3.2.3 Conclusion

Les équipements urbains restent mal connus pour le Moyen Âge central. À partir du XIV^e siècle, les sources sont plus nombreuses. Les vestiges visibles de l'enceinte semblent tous appartenir à une phase relativement tardive contemporaine ou légèrement postérieure à l'aménagement du château sur lequel les courtines s'appuient. On remarque d'ailleurs l'emploi de canonnières similaires. En 1468-69, plusieurs séries de travaux sont encore mentionnées dans les fossés de la ville⁴³. L'enceinte est munie de deux systèmes de barbicanes pour ses portes forçant à un cheminement long et sinueux

38 A.D.M.M. B 4168, fol. 22 v° transcrit dans la documentation DEBRY.

39 A.D.M.M. B 4168, fol. 23 v°.

40 JACQUEMOT 1994, p. 111.

41 Les dates de fin des 8 échantillons sont : 1312, 1346, 1317, 1365, 1296, 1322, 1319, 1385. Elles sont présentes dans le rapport d'opérations et reprises par GUCKER 2000.

42 GIULIATO 2008, p. 106.

43 A.D.M.M. B 4167 fol. 19 v° (1468-69).



Fig. 27: État initial (1990) et restitution (2004) de la tour de la porte d'en haut (cliché C. Moulis)



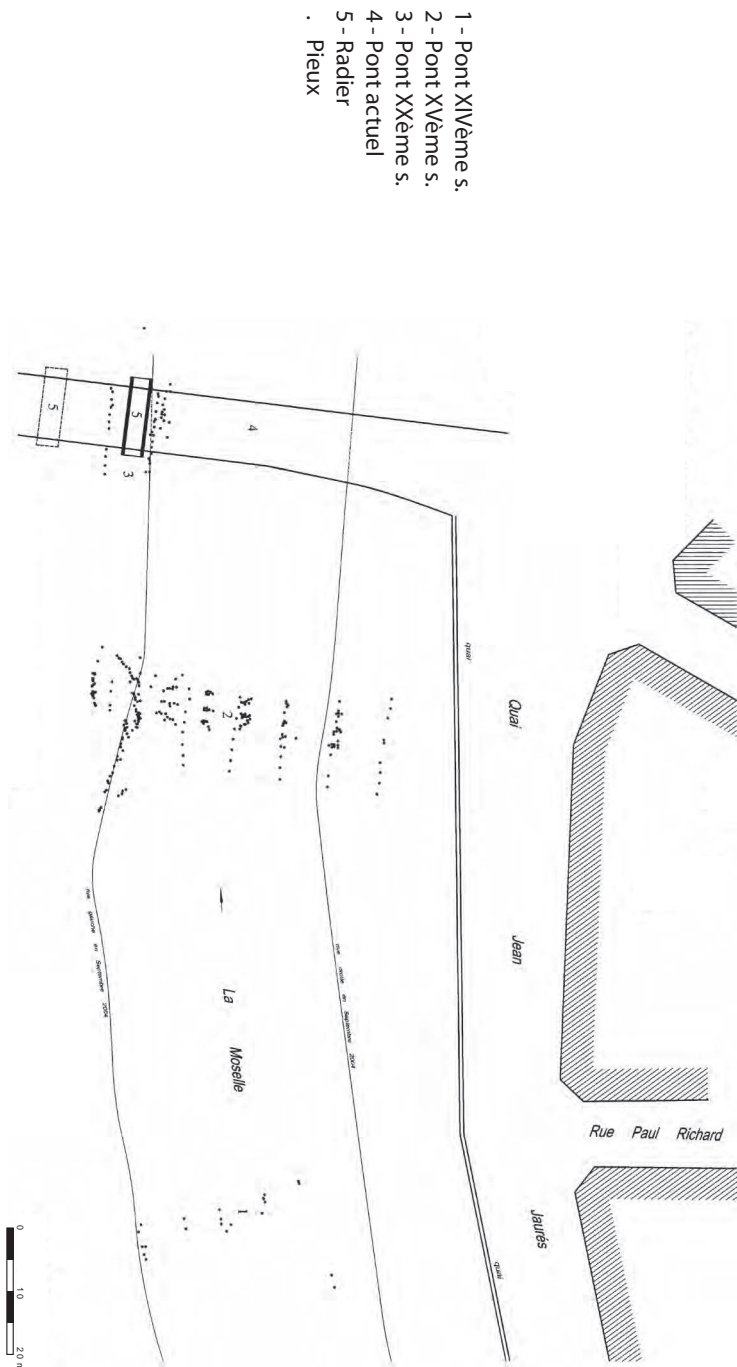
Fig. 28: Canonnière de la tour dite du Chertemps (cliché C. Moulis)



Fig. 29: Pont du XIV^e siècle (cliché C. Moulis)

CHÂTEL-SUR-MOSELLE

Ponts XIVème-XVème-XXème siècles



Plan réalisé par Cl Voignier avec la collaboration de D. Gückler - 2004

Traitement informatique : C. Moulis - LAMEst 2005

Fig. 30: Relevé topographique des pieux visibles en 2004 (GIULIATO 2008, p. 106)

pour pénétrer dans la ville. Les obligations limitées des habitants quant au financement de l'enceinte – la charte de 1317 plafonne la contribution des bourgeois à 10 sous – implique qu'elle est pour bonne partie l'œuvre du seigneur. Le décalage entre le pont du XIV^e siècle et la porterie connue par l'iconographie implique un fort remaniement de l'enceinte à l'initiative des Neufchâtel, au delà d'une simple modernisation des ouvertures de tir. Il est probable qu'une structure plus ancienne ait précédé et le parcellaire pourrait suggérer une extension de l'enceinte vers le sud au cours des aménagements du XV^e siècle⁴⁴. Les différents décrochements visibles sur l'enceinte urbaine, notamment au nord-ouest, pourraient d'ailleurs témoigner de la réutilisation d'un ouvrage antérieur.

4. HISTORIQUE

4.1 Châtel-sur-Moselle avant les Neufchâtel

L'occupation de ce secteur est attestée par l'archéologie dès l'Antiquité⁴⁵. Elle se prolonge au haut Moyen Âge comme en témoigne la nécropole voisine des VIII^e et IX^e siècles à Nomexy⁴⁶. L'étymologie du toponyme de Rancourt, premier hameau dépendant de l'église mère de Morville, confirme que la pente qui domine la *Moselle* s'est peuplée à cette époque. Ce peuplement est bientôt pris dans le conflit de succession qui oppose les fils du duc Gérard I^{er} et qui s'achève par l'arbitrage de l'empereur Henri IV qui attribue Vaudémont et Châtel au fils cadet, Gérard. Celui-ci est tenu de rendre hommage à son aîné Thierry, duc de Lorraine, ce qu'il fait au printemps 1073⁴⁷. À la fin du siècle, en 1097, il fonde avec son épouse Hawide de Dabo le prieuré de Belval, dédié à la Vierge et à la sainte Croix qui accueille par la suite la sépulture de ce comte. Plusieurs donations sont alors évoquées notamment les dîmes de « *Castelli* », Châtel, qui témoigne de l'existence d'une résidence fortifiée dès cette époque. Les conflits politiques survenus à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle entre le duc de Lorraine Simon II et son frère cadet, allié au comte de Bar, aboutissent finalement au traité de Bar-sur-Aube, en 1208, qui prévoit que Vaudémont et Châtel sont désormais fief de danger du comté de Bar⁴⁸.

Le comte Hugues II cède en 1224 un terrain et des privilèges à l'abbaye comtoise de Cherlieu, notamment l'exemption du péage du pont sur la *Moselle* attesté dès cette date⁴⁹. Son testament, rédigé en 1235, nous fournit la première mention de la châtelanie: « [...] *Castrum super Mosellam cum tota castellaria ipsius et cum omnibus ipsius pertinenciis castellarie in feodis, homagiis, domaniis et dominiis et cum omnibus acquisitis meis in eadem castellaria factis et bannum de Chaligni et bannum de Wandelainvillam* [...] »⁵⁰.

D'après l'abbé C. Olivier, les dîmes du château seraient mentionnées en 1252 sous l'expression de « *decimas Castelli a Rancor* »⁵¹. La toponymie positionne clairement le hameau de Rancourt⁵² au

44 KRAEMER 2011, p. 59. L'auteur reconnaît toutefois que le parcellaire employé étant celui du XIX^e siècle, toute tentative d'attribuer une chronologie précise aux divers lotissements ne doit rester qu'au stade de l'hypothèse.

45 OLIVIER 1898, p. 19-21.

46 BUZY 1995.

47 GIULIATO 2008, p. 43.

48 GIULIATO 2008, p. 45.

49 B.N.F. ms. lat. 10973 fol. 62 v°-63 r° cité par RENAULT 2011, p. 173.

50 Archives de la Hofburg à Vienne, copié dans A.D.M.M. B 611 n°4 cité par RENAULT 2011, p. 179-180.

51 OLIVIER 1898, p. 15 citant Archives Communales F10 dossier CC (aujourd'hui déposées aux Archives départementales des Vosges).

52 L'abbé Olivier signale également plusieurs textes d'archives relatifs au hameau d'après les Archives Communales F12 (1525-1527), OLIVIER 1898, p. 16-17.

nord-est de la ville médiévale de Châtel et C. Kraemer en a reconnu la trace dans un parcellaire ancien dont l'organisation diverge nettement du bourg médiéval⁵³. Il semble donc que le château a rapidement engendré le déplacement des habitants et l'essor d'un nouvel habitat suffisamment dynamique pour que soit faite mention de bourgeois dès 1247 : « *ly bourgeois des chastels et chastelleries* »⁵⁴.

Le secteur est disputé entre plusieurs suzerainetés. Châtel dépend du comté de Vaudémont et relève des comtes de Bar tandis que Charmes, situé à 7 km, constitue la place-forte des ducs de Lorraine et Épinal la forteresse des évêques de Metz. Les jeux d'alliances entre princes amènent à une rivalité croissante entre les trois agglomérations.

Le sort de Châtel est bientôt contraint par l'endettement récurrent des comtes de Vaudémont. Les terres sont engagées puis rachetées à plusieurs reprises par Henri I^{er} notamment à son suzerain le comte de Bar⁵⁵. Suite à un conflit avec l'évêque de Metz, il est contraint d'engager Châtel auprès de plusieurs banquiers messins pour 1100 livres et le comte de Bar se porte garant du solde de la dette⁵⁶. Après diverses péripéties, le comte Édouard I^{er} de Bar engage à son tour Châtel pour payer sa rançon de 20 000 livres, bientôt ramenée à 5 000 livres. Le gage est finalement racheté⁵⁷, témoignant une fois de plus de l'importance accordée à Châtel qui constitue, après Vaudémont, la seconde place-forte de la principauté. Si les comtes n'y ont émis leur monnayage que de manière exceptionnelle⁵⁸, la découverte de la matrice sigillaire d'Hugues III dans les ruines du château atteste de leur résidence au milieu du XIII^e siècle⁵⁹.

À l'aube du XIV^e siècle, une charte de franchise jumelle est accordée à Châtel et Vézelize, principales villes du comté. Les bourgeois nouvellement reçus doivent contribuer par un impôt au financement de l'enceinte et l'ensemble de la communauté doit les obligations militaires du guet, de la garde, de la chevauchée et de l'ost⁶⁰. C. Kraemer a montré l'existence d'un ensemble de « *petites parcelles parallèles et perpendiculaires caractéristiques des lotissements médiévaux [...] réparties de part et d'autre de deux rues parallèles* » dont le lotissement pourrait être concomitant à la charte de franchise⁶¹.

Au cours du XIV^e siècle, le bourg se développe. Un hôpital et des Lombards sont attestés dans la seconde moitié du siècle⁶², période à laquelle le pont de Châtel semble rebâti. Pour autant, au décès du comte Henri V, en 1365, Châtel ne figure pas parmi les bourgs les plus dynamiques de Lorraine et doit surtout son succès à la puissance de sa forteresse et sa position sur la *Moselle*. Dépourvue d'héritier mâle, la veuve d'Henri V de Joinville-Vaudémont recherche des alliances avantageuses pour ses filles. Marie de Luxembourg marie ainsi son aînée à Jean de Bourgogne, issu d'une branche cadette des comtes de Bourgogne. Il joue un rôle central dans le mariage qui intervient huit ans plus tard entre ses alliés de la famille comtoise de Neufchâtel et Alix de Joinville-Vaudémont, héritière cadette. Deux semaines seulement après la signature du contrat de mariage,

53 KRAEMER 2011, p. 72-73.

54 A.D.M.M. B 611 n°4 cité par GIULIATO 2008, p. 45.

55 GIULIATO 2008, p. 46.

56 B.N.F. ms. français 11 853, fol. 131 cité par GIULIATO 2008, p. 46.

57 B.N.F. Lorraine 718, fol. 72, cité par GIULIATO 2008, p. 47.

58 DOSTERT 2011, p. 109.

59 BLANCHARD 2011, p. 83.

60 GIULIATO 2008, p. 47.

61 KRAEMER 2011, p. 61.

62 FRAY 1994, Catalogue, n°55.

le 15 mars 1373, Thiébaud VI reçoit au nom de son fils, encore mineur, Châtel-sur-Moselle et la dépendance de Bainville qui constituent la part d'Alix⁶³.

4.2 Les Neufchâtel et Châtel-sur-Moselle

Thiébaud VI de Neufchâtel assure la gouvernance de Châtel-sur-Moselle jusqu'à la majorité de son fils, vers 1380⁶⁴. Celui-ci participe à la croisade de Hongrie et trouve la mort à Nicopolis une dizaine d'années plus tard. Sa veuve, Alix de Joinville-Vaudémont, porte dès lors le titre de dame de Châtel-sur-Moselle où elle réside régulièrement. En 1400, « *en la grant saule du chastel de Chastelz sur Mozelle* », elle reprend son fief du duc de Bar⁶⁵. Alix reçoit en douaire la terre du Châtelot en complément des possessions qui lui viennent de sa mère et sur laquelle elle garde la main⁶⁶. Intitulée « *Aelis de Vaudemont dame de Chastelz sur Meselle et de Rinel* » dans le contrat de mariage de sa fille, Marguerite, à l'automne 1399, elle porte l'année suivante le titre de « *dame de Chastelz et du Chastellot* » aux côtés de son fils Thiébaud VIII également nommé « *seigneur du Chastellet sur Doubs et de Chastelz sur Mezelle* »⁶⁷. Elle est associée à son fils dans de nombreux actes et, en janvier 1403, ils passent ensemble un accord par lequel ils s'obligent mutuellement à n'aliéner aucune terre sans l'accord de l'autre⁶⁸.

Après le décès d'Alix, au cours de l'année 1413, Thiébaud VIII porte le titre de « *seigneur de Nuefchastel et de Chastelz sur Mezelle* »⁶⁹. Dès lors, cette seigneurie figure systématiquement dans la titulature du chef de la maison de Neufchâtel quelque soit l'espace géographique concerné par les actes qu'il rédige. Cette double titulature apparaît à plus de 30 reprises dans le cartulaire de Neufchâtel élaboré une quinzaine d'années plus tard seulement. Systématique dans les reprises de fiefs rendus par leurs vassaux comtois, cette titulature est également employée dans les hommages rendus au comte de Bourgogne⁷⁰ ou les arbitrages sollicités auprès de Philippe le Bon⁷¹.

Thiébaud a probablement passé une part de son enfance à Châtel et il y réside sans doute occasionnellement. En 1429, il dote la ville de franchises sur les transactions commerciales⁷². À cette date, la seigneurie jouit visiblement d'un artisanat dynamique ; la reprise de fiefs rendue par Alix de Vaudémont à Charles II de Lorraine évoque déjà les tuileries et la production verrière⁷³. À cette date, René I^{er} d'Anjou vient d'hériter du duché de Bar de son oncle, le cardinal Louis de Bar, lui même héritier d'Édouard III mort en 1415 à la bataille d'Azincourt⁷⁴. Le jeune René, époux d'Isabelle de Lorraine, est placé sous la tutelle du duc de Lorraine. Ferri de Lorraine, frère de Charles II et troisième époux de Marguerite de Joinville-Vaudémont est également décédé à Azincourt. Leur fils, Antoine de Vaudémont, se met en tête de revendiquer le trône ducal en dépit des avertissements de Charles II qui entend faire hériter sa fille Isabelle conformément à la coutume de Lorraine. Pour

63 A.D.M.M. B 608 n°7 transcrit dans Documentation Debry et BNF.

64 Thiébaud VII semble agir en son propre nom dès 1380 (DELABORDE 1894, n°1022, p. 475), ce qui laisse penser qu'il est déjà émancipé à cette date.

65 A.D.M.M. B 611 n°1.

66 A.D.J. 354 E - Contrat de mariage d'Alix de Joinville-Vaudémont et de Thiébaud VII (du 21 avril 1373 n.s.).

67 B.M.B. DROZ 24 fol. 250 r°- 258 r° (26 novembre 1399 et 23 juillet 1400).

68 A.N. K 1799 (3) - Traité entre Alix de Joinville-Vaudémont et son fils Thiébaud VIII (23 janvier 1403 n.s.).

69 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 182 v° (2 août 1413).

70 A.D.C.O. B 10559 cité par Peincedé.

71 A.D.D. 7 E 1333 - Arbitrage de Philippe le Bon au sujet de la possession du tiers du château d'Orbe (1423 n.s.). Voir également le chapitre 6 (vol. 1).

72 A.C. de Châtel, AA 1 n°4 cité par COUDERT 1985, p. 43 (aujourd'hui A.D.V. E dépôt 96, AA 1 n°4).

73 B.N.F. Lorraine 386, fol. 26 v° - 30 r° (vidimus du 28 août 1467 du dénombrement du 10 août 1410).

74 MARASI 2011, p. 277-282.

tenter de parvenir à ses fins, Antoine se rapproche de l'alliance anglo-bourguignonne qui s'oppose alors aux intérêts des Armagnacs et par conséquent à leurs alliés de la famille d'Anjou.

Au printemps 1431, alors que la tension atteint son paroxysme, Thiébaud VIII de Neufchâtel, cousin par alliance d'Antoine de Vaudémont, rend hommage au duc de Bar pour Châtel⁷⁵. Au début du mois de juillet, les troupes d'Antoine de Vaudémont, constituées pour l'essentiel des troupes bourguignonnes sous le commandement d'Antoine de Toulangeon, affrontent les forces lorraines. Il peut sembler surprenant que les Neufchâtel ne participent pas à ce conflit. Il est possible que Thiébaud VIII, choisi en 1429 comme arbitre pour ce désaccord⁷⁶, ne souhaitait pas mettre à mal son honneur en prenant parti. Ce conflit n'est toutefois pas sans conséquence pour lui ; alors que René d'Anjou est capturé au cours de la bataille, ses officiers Robert de Baudricourt et Robert de Sarrebruck-Commercy poursuivent dans les années suivantes des opérations de harcèlement dans les seigneuries des Neufchâtel à savoir Châtel, Bainville, Chaligny et même Reynel. Thiébaud demande réparation pour ces dégâts auprès du Parlement de Paris⁷⁷. Mais la conséquence la plus notable est la nomination de Thiébaud VIII comme arbitre de la paix de Lille en 1437. En effet, le duc de Bourgogne et René d'Anjou choisissent de nommer chacun deux conservateurs pour cette paix et ils choisissent en commun Thiébaud VIII pour arbitrer en cas de désaccord. Cela confère à Thiébaud une position tout à fait confortable vis-à-vis de son suzerain pour ses terres barroises. Deux ans plus tard, il est à nouveau choisi comme conservateur du compromis de paix et, en 1441, il est le gardien des lettres d'obligations de 18 000 florins d'or que René I^{er} émet en faveur d'Antoine⁷⁸.

En 1439, Thiébaud VIII émancipe son fils Thiébaud IX et lui confie officiellement la seigneurie de Blamont⁷⁹. À cette date, les terres lorraines sont destinées à Jean II de Neufchâtel-Montaigu, fils cadet de Thiébaud VIII, en vertu d'un accord de 1433, confirmé en 1435 par les deux frères. Le renforcement politique des ducs de Bourgogne dans les États du nord et leur acquisition du duché de Luxembourg en 1443 en décide finalement autrement et Thiébaud IX acquiert de son père les terres lorraines et barroises, transmission confirmée par le nouveau partage que Thiébaud VIII réalise le 28 juillet 1447 et qui englobe les enfants nés de sa seconde union⁸⁰ ; Jean II conteste cette modification mais il n'obtient qu'une compensation monétaire et Thiébaud IX reste le seul bénéficiaire des terres lorraines devenues particulièrement stratégiques⁸¹.

Depuis 1443, Thiébaud IX est maréchal de Bourgogne et il joue un rôle de premier plan dans les armées bourguignonnes. Il réside parfois à Châtel comme en atteste une lettre de décembre 1443⁸². Quelques années plus tard, en 1447-1448, les comptes de Châtel rendu « *au seigneur de Blamont* »⁸³, confirment que Thiébaud IX gère désormais cette châtellenie, amodiée par son père à une date incertaine. Ainsi, la campagne de fortifications qui est menée pour adapter cette forteresse à l'artillerie est l'œuvre commune de Thiébaud VIII et Thiébaud IX. Dès cette année, des travaux

75 A.D.M.M. B 608 n°22, cité par GIULIATO 2008, p. 48.

76 DEBRY 1975, V - 23.

77 B.N.F. Lorraine 386, fol. 15-24.

78 DEBRY 1994, p. 87.

79 A.D.D. E.P.M. 380 - Donation de Blamont par Thiébaud VIII de Neufchâtel à son fils aîné (1439). Thiébaud IX porte toutefois le titre de seigneur de Blamont dès 1433 (A.N. K 1799 (3) - Partage entre Thiébaud IX et Jean II).

80 Ce partage du 28 juillet 1447 n'est connu que par des citations dans A.D.A. 1 E 163, A.D.D. E.P.M. 380 et A.N. K 1799 (3). Pour plus de détails MULLER 2013.

81 A.N. K 1799 (3) et A.D.D. 7 E 1333 - Accord du 31 octobre 1447 entre Thiébaud IX et Jean II (sous l'égide de Thiébaud VIII) ; A.D.J. E 534 - Testament de Thiébaud VIII.

82 A.M. Metz, AA 26 n°10 et 11.

83 A.D.M.M. B 4155 (1447-1448).

sont entrepris pour réparer les courtines et construire les barbicanes à l'aide d'une main d'œuvre en partie bourguignonne⁸⁴. Un maître canonnier est dès lors mentionné attestant de la capacité militaire de la place⁸⁵. Le renforcement de l'enceinte urbaine et l'érection d'un nouveau pont sont également le fruit de cette ambitieuse campagne de construction.

Au début de la décennie, les relations entre les Neufchâtel et leur suzerain semblent apaisées. Thiébaud VIII obtient ainsi, en 1444, la somme de 4 000 florins en remboursement des destructions effectuées par les troupes lorraines dix ans plus tôt⁸⁶. À la fin de la décennie pourtant, le duc demande l'ouverture de la place de Châtel ; devant le refus des Neufchâtel, le conseil de Lorraine est contraint de prononcer la confiscation du fief sans que celle-ci ne soit pour autant suivie d'effet⁸⁷. La situation reste tendue pendant un long moment puisqu'au début de l'année 1452, plusieurs hommes sont arrêtés pour un projet de prise de Lunéville à l'initiative de Thiébaud de Neufchâtel⁸⁸. Ce premier essor des tensions préfigure les conflits de la décennie suivante.

Les livres de comptes nous apprennent que Thiébaud de Neufchâtel et Jean II de Neufchâtel-Montaigu séjournent occasionnellement à Châtel⁸⁹. Quelques années plus tard, en 1456, Thiébaud IX de Neufchâtel est chargé d'escorter le dauphin Louis depuis la Bourgogne où il s'est réfugié après une violente altercation avec son père. Le conduisant auprès du duc de Bourgogne, dans les Flandres, Thiébaud fait plusieurs étapes dans ses possessions. Le chroniqueur Chastellain en a conservé le souvenir : « *Sy le mena toujours de giste a autre coucher en ses propres maisons appartenentes à luy, entre autres le mena a Chasteau sur Moselle, une maistresse maison souveraine entre toute les autres du pays par laquelle il pouvoit fort estraindre Lorrains et tenir bride* ». Il conclut quelques lignes plus tard : « *souverainement en ceste maison de Chasteau sur Moselle qui estoit la plus enviée et l'avoit tenue longuement à l'encontre du roy Renier et de son fils le duc de Calabre sans leur rendre hommage dont dure estoit l'ennemisté et l'envie a l'encontre de luy* »⁹⁰. Par ce récit, plus tardif, l'auteur rappelle la force de la forteresse et la place qu'elle a occupé dans la relation conflictuelle entre le maréchal de Bourgogne et le duc de Bar et de Lorraine.

Par son testament de février 1459, Thiébaud VIII lègue à sa seconde épouse divers biens dont les dettes de son fils aîné Thiébaud IX, notamment pour les amodiations des « *terres et seignories de Chastel sur Mezelle et Chaligny seans et estans icelles places terres et seignories tant ou duchier de Bart comme de Lorainne* »⁹¹. Cette mention nous confirme la donation de son vivant qu'il avait fait à son fils aîné. Pour autant, sa veuve, Guillemette de Vienne porte parfois le titre de dame de Neufchâtel et Châtel-sur-Moselle⁹² bien qu'elle soit le plus souvent désignée comme veuve de Thiébaud, seigneur de ces deux lieux. La situation entre Thiébaud et sa belle-mère est assez conflictuelle. En effet, le Maréchal de Bourgogne fait son possible pour minimiser la part de son demi-frère, Antoine, issu du second lit de Thiébaud VIII. La présence de ce troisième héritier avait conduit Thiébaud VIII à réaliser un partage territorial de ses possessions par lequel il confiait à Antoine l'essentiel des

84 A.D.M.M. B 4155, fol. 32 v° (1447-1448) cité par GIULIATO 2008.

85 A.D.M.M. B 4155 fol. 26-27 (1447-1448), on retrouve Jehan le Quanonnier jusqu'en 1468-1469 (ADMM B 4168).

86 A.D.M.M. B 608 n°24 cité par GIULIATO 2008, p. 50.

87 GIULIATO 2008, p. 50.

88 Sur cet épisode consulter MAROT 1930, SCHNERB 2008 et B.N.F. Lorraine 9, fol. 110 r° - 129 r°.

89 On trouve par exemple des dépenses liées au séjour de « *monseigneur* » et de « *monseigneur de Montagus* » en 1449-1450 (ADMM B 4156, fol. 36 r° et fol. 41v°), à nouveau en 1454-55 (ADMM B 4160, fol. 35v°, 36 r°).

90 CHASTELLAIN (éd. KERVYN DE LETTENHOVE 1863-1864 t. III, p. 186-189).

91 A.D.J. E 534 - Testament de Thiébaud VIII de Neufchâtel, fol. 6 v° (1459).

92 A.D.A. 1 E 162 - Procuration de Guillemette de Vienne à son fils Antoine (1461).

possessions comtoises à l'exception de Neufchâtel, Pont-de-Roide et Bourguignon qui sont données à l'aîné avec toutes les terres lorraines et barroises montrant ainsi l'importance stratégique accordée à ces dernières.

Thiébaud IX entend bien conforter sa position en Lorraine. À Châtel, il agit très rapidement, dès le 1^{er} août 1459, en octroyant une nouvelle foire franche le jour de la Saint-Luc⁹³. Il mêle ensuite gestion de la démographie familiale et influence politique en plaçant dans les Ordres la moitié de ses douze enfants. Trois de ses filles sont dames de Remiremont et Marguerite en devient l'abbesse pour quelques mois, son élection étant annulée en raison de son jeune âge. Si cette densité montre la volonté de s'établir aux portes de la Lorraine, cette abbaye est de longue date occupée par des dames comtoises et le phénomène ne doit pas surprendre⁹⁴. À l'inverse, l'élection de son troisième fils, Antoine, à la cathèdre toulouise bouleverse la politique lorraine des années 1460⁹⁵. Cette élection donne lieu à des manœuvres politiques avant même la mort de l'évêque Jean Chevrot. Le duc de Lorraine, appuyé par les chanoines lorrains et allemands, souhaite voir élu l'archidiacre de Toul, tandis que Louis XI et Philippe le Bon œuvrent à l'élection d'Antoine. Après de multiples ambassades des deux parties, le Pape Pie II prend parti pour Antoine, ce qu'il confirme par plusieurs bulles successives entre octobre 1460 et mai 1462⁹⁶. Face aux contestations du duc de Lorraine, le roi de France menace d'une intervention militaire et Antoine jouit finalement de la fonction épiscopale en dépit de son jeune âge et de son manque de formation. Dans ce contexte tendu, Thiébaud renforce également sa position sur le plan symbolique. Au décès de son fils aîné, en 1462, il décide en effet de le faire inhumer au prieuré de Belval, voisin de Châtel-sur-Moselle, fondé au milieu du XI^e siècle par les comtes de Vaudémont et lieu de sépulture de plusieurs d'entre eux. Dans son testament, il mentionne clairement cette filiation en recommandant de «*fonder en l'église du prioirey et monastère de Notre Dame de Bellevaulx de l'ordre de Clugny on dyocèse de Toul une messe a note [...] pour les remèdes et salut des ames des contes et contesses de Vauldémont et Thiebault de Neufchastel jadis Seigneur d'Ericourt et capitaine général de Bourgogne mon très chier et bien amé filz quilz sont inhumez audit prioirey*»⁹⁷. Cette filiation spirituelle a pour but de rappeler la place légitime des Neufchâtel à Châtel. Si le choix du prénom Henry par Thiébaud IX est une référence à sa marraine, le fait que son père Thiébaud VIII l'ait employé pour son fils bâtard amène à considérer qu'il pourrait également faire référence aux Vaudémont.

Nous avons évoqué le soutien apporté à Thiébaud IX par Louis XI dans le cadre de l'élection de son fils à Toul. Les relations entre les deux hommes sont bonnes. Le Maréchal a assisté au sacre du roi puis à son *Entrée* parisienne⁹⁸. Surtout, il a mené pour le compte du roi une ambassade auprès de Francesco Sforza, duc de Milan, qui aboutit à une alliance. Pour le remercier, Louis XI accorde alors à Thiébaud IX la ville d'Épinal qui s'était placée sous la protection royale quelques décennies plus tôt et que l'évêque de Metz ne cesse de lui réclamer⁹⁹. Les Spinaliens, aspirant à un régime communal, refusent cette donation et gardent leur porte fermée au Maréchal de Bourgogne en dépit de négociations répétées entre 1463 et 1466 et des injonctions successives des officiers royaux et du Parlement de Paris. La politique internationale de cette période est marquée par la constitution de la Ligue du Bien Public emmenée par Charles le Hardi, comte de Charolais, au printemps 1465.

93 OLIVIER 1898, p. 282, COUDERT 1985, p. 44 citant A.C. de Châtel; AA 1 n°4, (aujourd'hui A.D.V. E dépôt 96).

94 PARISSE 2011, p. 15-17.

95 MAROT 1930, p. 29-36.

96 Sur les détails de l'élection, voir MULLER 2010 et MARTIN 1900, p. 418-436.

97 A.D.D. E 1325 cité par DEBRY 1976, T 10.

98 DEBRY 1994, p. 128.

99 DUHAMEL 1867, notamment p. 372-385.

À la fin de l'année avec le Traité de Saint-Maur, Louis XI parvient à en détacher Jean de Calabre en le dispensant de l'hommage pour les grandes villes du Barrois mouvant. Le roi exploite alors la situation spinalienne. Il abandonne le parti de Thiébaud IX et conseille aux bourgeois d'Épinal de trouver une protection puis il crée les conditions favorables pour que Jean de Calabre leur propose ce soutien. De la sorte il jette une pomme de discorde entre le duc de Lorraine et le maréchal de Bourgogne et met dans une position délicate le duc Philippe le Bon.

Dès son retour en Lorraine, après une entrevue avec le roi, en avril 1466, Thiébaud IX entreprend le siège d'Épinal qu'il espère faire prendre de force. La ville résiste et Thiébaud est contraint au mois de juillet de lever le siège et de se replier dans Châtel face à l'arrivée d'une armée de secours. Dès le mois d'août il est appelé par le duc de Bourgogne pour affronter la révolte de Dinant; il laisse le commandement des opérations en Lorraine à son fils aîné Henry. Au début de l'année 1467, il recrute des mercenaires dans les Flandres et sollicite l'appui de son suzerain qui refuse en arguant de la difficulté d'assiéger la place d'Épinal et de la promesse faite par lui à Jean de Calabre de ne rien entreprendre pendant qu'il serait en Aragon¹⁰⁰. Mobilisant les places fortes de l'évêché de Toul, les forces des Neufchâtel opèrent depuis Liverdun et connaissent une belle victoire contre le château de Condé-sur-Moselle (Custines). La riposte de Jean de Fénétrange, maréchal de Lorraine, est sévère. Liverdun, place de l'évêché de Toul commandée par Claude de Neufchâtel, fils de Thiébaud, tombe et les autres places de l'évêché suivent bientôt. Quelques mois plus tard, en 1468, Bainville et Chaligny sont également réduites à peu de chose¹⁰¹.

Pendant ce laps de temps, Charles le Téméraire a succéder à Philippe le Bon à la tête des États bourguignons. À la fin de l'année 1467, il accorde un répit à son Maréchal en faisant poser ses bannières et panonceaux à Châtel-sur-Moselle¹⁰². Il envoie Jean de Bauffremont en qualité d'ambassadeur auprès de Jean de Calabre pour trouver une solution négociée¹⁰³. Le conflit reprend de plus belle en 1468 mais peu de destructions sont observées lors du siège de Châtel – hormis les vannes détournant le cours de la *Moselle*¹⁰⁴ – et la place résiste plutôt bien¹⁰⁵ tandis que les châteaux de Bainville et Chaligny sont détruits au cours de l'été. Au cours du printemps, le duc de Bourgogne appelle à une conférence de paix¹⁰⁶ et cette démarche semble sur la bonne voie à la fin de l'année 1468 où l'on traite des noces de Fernande de Neufchâtel-Montaigu, fils de Jean II et neveu de Thiébaud IX, et de Madeleine de Fénétrange, fille du défunt maréchal de Lorraine¹⁰⁷.

Thiébaud IX meurt en 1469 et l'essentiel des possessions, dont Châtel, passe à son fils aîné Henry conformément au testament de 1463. Le conflit est en cours de résolution et les termes du traité de paix doivent être négociés. Toutefois, Jean de Calabre manœuvre en 1470 pour faire démettre Antoine de Neufchâtel de son épiscopat. Henry de Neufchâtel entre alors en Lorraine avec une armée, Jean de Calabre fait remplacer Antoine de Neufchâtel par son secrétaire Jean de

100 DOM CALMET (éd.) 1973, p. 162-163.

101 Pour un récit détaillé de ce conflit : MARCHAL 1859, p. 63-100.

102 B.N.F. Lorraine 386, fol. 186.

103 B.N.F. Lorraine 386, fol. 74-77.

104 A.D.M.M. B 4167, fol. 18 v° : «*Pour avoir paie a ceulx qu ils ont refait la venne que lesdts lorrains avoient depasier [...]»*, transcrit dans la documentation DEBRY.

105 WILLAIME 1985, p. 6.

106 B.N.F. Lorraine 286, fol. 106-107 (8 mars 1468 n.s.).

107 A.D.J. E 534 - Traité de mariage entre Fernande de Neufchâtel et Marguerite de Fénétrange (1468). Parmi les témoins de ce traité : Jean, comte de Salm, maréchal de Bar et de Lorraine; Jacques de Haraucourt, bailli de Nancy; Colignon de Ville, bailli de Vosges.

Lamballe à la tête du diocèse et le conflit reprend¹⁰⁸. Le duc de Lorraine Nicolas succède à Jean de Calabre à la fin de l'année 1470. Le conseil de Lorraine décide d'assiéger à nouveau Châtel-sur-Moselle en 1471, seule place significative encore tenue par les Neufchâtel. Une armée de secours est en route lorsque le commandant de la place obtient la levée du siège en échange de la reddition du château voisin de Romont.

Au printemps 1472, le duc Nicolas opère un net rapprochement avec les Bourguignons et le conflit peut enfin s'apaiser. En décembre, un traité de paix est conclu avec Henry qui rend hommage au duc¹⁰⁹ et renonce à ses prétentions sur Épinal¹¹⁰. L'acte est conclu par l'ouverture de la forteresse aux envoyés ducaux et le serment des officiers et bourgeois en « *la saule dudit chastel* »¹¹¹. Antoine de Neufchâtel est également rappelé à son office et signe une paix distincte. Le bilan de ce conflit est lourd pour les Neufchâtel. Pour tenter de mettre la main sur Épinal, la plupart de leurs places-fortes ont été détruites pendant le conflit. Grâce à l'intervention du duc de Bourgogne, ils conservent toutefois leurs possessions et obtiennent le droit de rebâtir leurs forteresses. Au cours de cet épisode, Châtel a montré sa valeur militaire en résistant à plusieurs reprises aux sièges des troupes lorraines.

Le sort de Châtel est plus que jamais lié aux questions de politique internationale. Le 18 novembre 1473, Henry de Neufchâtel, seigneur de Châtel-sur-Moselle et son cousin Fernand de Neufchâtel-Montaigu, seigneur de Marnay, promettent d'entretenir à l'égal du maréchal de Lorraine et de Ferry, seigneur de Blâmont, le traité d'amitié passé entre Charles le Téméraire et René II en octobre¹¹². Ce traité porte notamment sur la garantie du passage des troupes bourguignonnes par la Lorraine pour rallier les États de Par-Deça aux États de Par-Delà. Devant le poids de l'accord, René II le rompt toutefois et le duc de Bourgogne entreprend alors d'envahir le duché. Dès le 8 mai 1475, la correspondance entre le duc Charles et Claude de Neufchâtel évoque Châtel-sur-Moselle. Le duc lui demande « *que se aucune entreprinse se faisoit par les ennemis, feust par siege ou autrement, sur la place de Chastel sur Mezelle appartenant a nostre cousin le seigneur de Neufchastel vostre frere vous le secourez et lui faictes tout le plus grant secours et ayde pour la seurté et preservation de lad. place que possible vous sera et tout ainsi que feriez a noz propres villes et places* »¹¹³. Deux jours plus tard, il répond à une lettre de Claude et évoque la puissance de la place forte : « *que doubtiez estre assiegee etc., elle est bien esprouvee et scet l'on bien combien de temp elle puet tenir* » et indique que des renforts menés par Frédéric d'Aragon pourront prêter secours si nécessaire¹¹⁴.

Henry de Neufchâtel mène plusieurs opérations contre les troupes gasconnes qui se trouvent dans la vallée de la *Moselle*. Charmes et Dompierre sont partiellement détruites. Après les défaites du Téméraire en Suisse, à Morat et Grandson en 1476, les Lorrains se soulèvent. Pour autant, Châtel n'est jamais menacé directement dans ce conflit. C'est la bataille de Nancy qui va porter un rude coup aux Neufchâtel avec la capture de Philippe de Neufchâtel-Montaigu et surtout d'Henry de Neufchâtel. Philippe est relâché après une année de captivité grâce à l'intercession de puissants alliés et en échange de la suzeraineté sur sa seigneurie de Fontenoy-le-Château¹¹⁵. Cette paix est scellée par le mariage de sa nièce, Marguerite, et d'Henri, comte de Thierstein, fils d'Oswald de

108 Sur les développements de l'affaire toulousaine : MARTIN 1900, p. 424-427.

109 B.N.F. Lorraine 386, fol. 167 v° (7 décembre 1472) et A.D.M.M. B 611 n°7 et 53 (22 décembre).

110 B.N.F. Lorraine 386, fol. 168-169 (8 décembre 1472). En réalité Épinal figure dans la titulature des Neufchâtel pendant plusieurs décennies.

111 CHAPELIER, CHEVREUX, GLEY 1884, p. 93.

112 A.D.C.O. B 11 920 cité par PEINCEDE vol. 2, p. 723-727.

113 EHM-SCHNOCKS, von SEGGERN 2003, p. 106-107.

114 EHM-SCHNOCKS, von SEGGERN 2003, p. 107-108.

115 B.N.F. Lorraine 249, pièce 24.

Thierstein maréchal de Lorraine¹¹⁶. À l'inverse, la captivité d'Henry se prolonge, principalement parce que celui-ci refuse de faire ouvrir la place de Châtel-sur-Moselle au duc de Lorraine comme nous l'indique une lettre de Marie de Bourgogne à Claude de Neufchâtel : « *Nous avons entendu et sommes assez aplain advertye de la paine et souffreté que le seigneur de Neufchastel, vostre frere, aussi nostre cousin endure et supporte journellement par la detencion de sa personne es mains du duc de Lorraine, nostre ennemy, principalement a cause et pour raison de ce qu'il ne lui a voulu ne veult faire rendre et bailler obeissance par sa place de Chasteau sur Mezelle qui tousiours s'est tenue et tient de nostre party a l'enconstre de nosd. ennemis* »¹¹⁷. Les conditions de captivité sont rudes en dépit des appels lancés auprès du duc René II pour les adoucir¹¹⁸.

À la mort du Téméraire à Nancy, Louis XI envahit le comté de Bourgogne qu'il prétend garder au nom de Marie de Bourgogne. L'union de cette héritière à Maximilien de Habsbourg lui donne les moyens de la riposte et les troupes françaises évacuent la comté en 1478. Elles y reviennent toutefois en force en mai 1479. La chute de la ville de Dole précipite la campagne militaire et dès le mois de juin, Vesoul, commandé par Jean III de Neufchâtel-Montaigu, tombe. Quelques jours plus tard, son père, Jean II, signe la reddition de sa place d'Amance. C'est dans ce contexte que Louis XI intervient dans les affaires lorraines et appelle à la négociation concernant le sort d'Henry de Neufchâtel. Il cherche alors à faire pencher définitivement en sa faveur les Neufchâtel afin de rallier à lui cette puissante famille comtoise. Le 30 août 1479, le traité de Lunéville prévoit la libération d'Henry contre une rançon constituée de 6 000 florins gagés sur Bainville et Chaligny et de 16 000 florins à verser à brève échéance. Les frères d'Henry – Antoine, évêque de Toul, Jacques abbé d'Echternach, Claude, seigneur du Fay et de Grancey, Louis et Guillaume – ratifient le traité et le 1^{er} septembre Henry se reconnaît vassal de René II pour sa dette de 6 000 florins¹¹⁹. Le 8 septembre il s'engage à payer 2 000 florins qu'il n'a pas encore versés¹²⁰. Les conditions sont difficiles mais Henry parvient ainsi à conserver Châtel-sur-Moselle.

En dépit des offres généreuses du roi de France, et malgré sa délicate situation financière Henry refuse de se rallier à Louis XI. Celui-ci adopte alors une tactique plus offensive. En mars 1480, il demande à Henry de venir lui rendre hommage pour les places qu'il tient de Bar et du comté de Bourgogne dans un délai d'un mois sous peine de « *procéder par voye de fait a force et a puissance d'armes à la prinse, pregnicion et destruction de votre personne et de tous voz biens* »¹²¹. Il achète à René I^{er} d'Anjou la suzeraineté sur Châtel-sur-Moselle, le 15 avril 1480, pour la somme colossale de 60 000 livres et René II, son petit-fils, se voit contraint de ratifier la transaction¹²². Louis XI renégocie rapidement la vente en étalant le paiement à 10 000 livres annuelles au profit du seul roi René¹²³; celui-ci décède dans les mois qui suivent, permettant ainsi à Louis XI d'obtenir la suzeraineté de Châtel pour un prix inique. Face à ces pressions, Henry finit par accepter l'offre de Louis XI tout en précisant ne pas servir contre la maison de Bourgogne. Il reçoit des pensions épongeant ses dettes et plusieurs titres honorifiques. Louis XI lui confie notamment le commandement du Barrois, occupé

116 DEBRY 1975 VI - 6.

117 EHM-SCHNOCKS, von SEGGERN 2003, p. 191-192.

118 Par exemple une missive de Jean de Chalon à René II - B.N.F. Lorraine 286, fol. 143.

119 B.N.F. Lorraine 386, fol. 161-165.

120 B.N.F. Lorraine 386, fol. 183-184.

121 A.D.M.M. B 608 n°32 transcrit par DEBRY - Correspondance de Maximilien de Habsbourg et Henry de Neufchâtel.

122 A.D.M.M. B 611 n°10 et n°11 cité par GIULIATO 2008, p. 55. Sur cette vente consulter également A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 880.

123 A.N. J 586 cité par GIULIATO 2008, p. 55.

par les troupes françaises, charge dans laquelle Henry trouve une forme de revanche sur son ancien geôlier René II¹²⁴.

Henry reprend la gestion des affaires domaniales et cède aux bourgeois de Châtel l'angal sur le vin en échange de l'entretien du pont, des routes, fossés et beffrois de la ville¹²⁵. La décennie est aussi marquée par la reconstruction de l'église de Châtel dans un style gothique flamboyant¹²⁶. La suzeraineté est conservée par les rois de France sous Charles VII et Louis XII. Ce dernier estime en 1498 que la céder serait fort «*préjudiciable au roi et à la couronne, Chatel étant, dans les limites du royaume une place très forte et en état de donner grand secours*»¹²⁷. L'année suivante, Jean de Genay, lieutenant général d'Henry, énonce une ordonnance judiciaire qui introduit en Lorraine la procédure écrite¹²⁸ et témoigne de la volonté de rationaliser la gestion domaniale. Les années 1504-1505 sont marquées par les décès successifs d'Henry, de Claude et de Guillaume de Neufchâtel. Le mai 1505, ce dernier confirme l'ordonnance édicté au nom d'Henry mais consent à l'abolition de corporations d'arts et métiers récemment établies et qui découragent la fréquentation des foires par certains commerçants¹²⁹. Quelques mois plus tard, Guillaume teste en faveur de ces nièces, filles de Claude de Neufchâtel.

4.3 Châtel-sur-Moselle après les Neufchâtel

À la mort de Guillaume de Neufchâtel, ce sont Élisabeth et Bonne de Neufchâtel qui reçoivent l'essentiel des seigneuries malgré les dispositions du testament de Thiébaud IX qui prévoyaient, en l'absence d'héritier mâle, le passage à la branche cadette. L'aînée, Bonne de Neufchâtel est alors veuve de Louis, comte de Blâmont. Peu après la mort de son oncle, elle épouse Guillaume, comte de Fürstenberg. Sa cadette, Élisabeth s'unit à la même époque Félix comte de Werdenberg et Heiligenberg. Ces deux princes d'origine allemande vont alors exercer leurs pouvoirs en indivision au nom de leur épouse dans la plupart des seigneuries familiales qu'ils occupent en dépit des protestations de la branche cadette.

Félix et Élisabeth sont principalement établis à Châtel-sur-Moselle tandis que Guillaume et Bonne sont plus souvent en terre comtoise, à Neufchâtel et surtout Héricourt. Dès 1506, Félix rend hommage au roi Louis XII pour ce qu'il possède à Châtel-sur-Moselle. Au cours de la décennie suivante, le contexte politique évolue sensiblement. Le duc Antoine s'est rapproché du roi et celui-ci accepte finalement de lui céder la suzeraineté de Châtel¹³⁰.

On estime qu'Élisabeth et Félix sont à l'origine du corps de logis oriental du château mais on ne dispose que de peu d'indices en ce sens. Seul un examen détaillé de la comptabilité permettrait d'établir la fréquence de séjours à Châtel. On sait toutefois que Félix est souvent appelé à la Cour de Charles Quint et les ordonnances judiciaires qu'il édicte pour Châtel-sur-Moselle, en 1528 notamment, laisse penser à J. Coudert qu'il gouvernait cette terre avec peu d'intérêt¹³¹. À sa mort, en 1530, on note d'ailleurs que sa veuve Élisabeth est particulièrement active. Elle instaure une nouvelle foire, rachète la seigneurie de Chaligny, puis elle confirme les franchises des bourgeois

124 A.D.M.M. B 416 fol. 99 cité par GIULIATO 2008, p. 55.

125 A.C. de Châtel; AA 1 n°4 cité par COUDERT 1985, p. 43. (Aujourd'hui A.D.V. E dépôt 96)

126 Pour plus de détail consulter MILLET 2000.

127 GIULIATO 2008, p. 55.

128 COUDERT 1985, p. 15 et 51-66.

129 COUDERT 1985, p. 14-15 et 67-69.

130 A.D.M.M. B 611 n°12 (1518) cité par GIULIATO 2008, p. 56.

131 COUDERT 1985, p. 16-17.

et fixe le statut des arbalétriers¹³². Sans descendance, elle fait des enfants de sa cousine, Élisabeth d'Hunolstein-Isembourg, ses héritiers en leur léguant Châtel dont elle ne conserve que l'usufruit. Antoine et Saladin d'Isembourg reprennent d'ailleurs la seigneurie du duc¹³³.

À la mort d'Élisabeth en 1533, les contestations successorales reprennent de plus belle. À plusieurs reprises déjà, elle et sa sœur Bonne ont été condamnées par le Parlement de Dole au profit de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu, sans que les sentences judiciaires ne soient suivies d'effet. La disparition d'Élisabeth, sans descendant direct attise les convoitises des filles de Fernande de Neufchâtel ainsi que de Guillaume de Fürstenberg qui revendique alors une part d'héritage. L'occasion est trop belle pour le duc Antoine. Dès 1533, il fait saisir la seigneurie. Il rachète progressivement les parts des différents protagonistes. Il acquiert celles d'Anne et Antoinette de Neufchâtel – filles de Fernande – en 1537 puis réalise un échange avec Salatin d'Isembourg à qui il cède Belrain et Vaudrevange en échange de Châtel et Bainville qui réintègrent le domaine comtal en 1544 après cinq siècles d'indépendance¹³⁴.

La guerre de Trente Ans remet Châtel-sur-Moselle au cœur des conflits avec pas moins de neuf changements de camp entre Français et Lorrains entre 1634 et 1670, le plus souvent à la suite d'une reddition¹³⁵. Chacun procède alors à des réparations entre deux phases militaires, consistant le plus souvent à des consolidations de maçonneries endommagées ou la remise en état des toitures. Le siège de 1651 ne vient pas à bout de la place en dépit de six semaines de campagne et des 4 000 boulets tirés¹³⁶. Figurant parmi les dernières places détenues par Charles IV avec Épinal et Longwy, Châtel se rend rapidement lors du siège de 1670 en raison de la faiblesse de sa garnison. En dépit d'un projet de modernisation avec l'aménagement de bastions sur le modèle Vauban, la place est finalement démantelée sur décision royale pour un coût de près de 25 000 livres pour les seuls travaux menés entre le 25 décembre 1670 et le 5 février 1671 (n.s.)¹³⁷. On conserve le détail de certaines opérations qui montrent qu'elles se poursuivent au-delà avec, par exemple, le paiement d'un maçon « *pour faire la descombre de la demy lune de la porte d'en hault moyennant cinquante frans* » le 4 mars 1671¹³⁸.

4.4 Liste d'officiers¹³⁹

- 1400 : Guyot d'Avilley, bailli ¹⁴⁰
- 1410 : Liébaut de Thuillères, bailli¹⁴¹
- 1411 : Guillaume Lansart, bailli ¹⁴²
- 1413 : Jean II de Bouzey, bailli¹⁴³

132 COUDERT 1985, p. 16 -17 et p. 42-47.

133 A.D.M.M. B 611 n°15 cité par GIULIATO 2008, p. 56.

134 A.D.M.M. B 612 n°4 - Transcrit dans la documentation DEBRY.

135 WILLAIME 1985, p. 8-9.

136 GIULIATO 2008, p. 57.

137 Archives du Ministère de la Guerre, vol. 250 d'après WILLAIME 1981, p. 50.

138 A.D.V. E dépôt 96/BB 1 fol. 60 r°, transcrit par C. Moulis.

139 Cette liste n'est pas exhaustive et se limite aux sources auxquelles nous avons accédé. La riche série comptable de la seconde moitié du XV^e siècle permettrait de l'enrichir de manière sans doute importante.

140 A.D.M.M. B 611 n°1 cité par GIULIATO 2008, p. 19.

141 DEBRY 1975, V - 19.

142 Généalogie DEBRY, « Amance ».

143 Généalogie DEBRY, « Amance » d'après A.D.M.M. H 493.

- 1421 : Liébaut d'Amance, bailli¹⁴⁴
- 1422 ; Poirot de Chosy, receveur¹⁴⁵
- 1430-1447 : Jean d'Arguel seigneur de Chenecey, bailli¹⁴⁶
- 1431 : Mungenot, receveur¹⁴⁷
- 1431, Aubert de Châtel, receveur¹⁴⁸
- 1439-1458 : Aubertin Sauboin, tabellion¹⁴⁹
- 1457 : Liébaut de Bouzey, bailli¹⁵⁰
- 1447 : Perrin de Buffignécourt¹⁵¹
- 1447-1474 : Jean de Monzey, receveur¹⁵²
- 1449-1463 : Moignin Vautrin, prévôt et procureur¹⁵³
- 1454-1458 : Guiry, châtelain¹⁵⁴
- 1448-1455 : Jacquot de Blamont¹⁵⁵
- 1452-1453 : Didier Demoingel, prévôt¹⁵⁶
- 1461-1468 : Rolin de Castres, châtelain¹⁵⁷
- 1468 : Gérard de Chally, capitaine¹⁵⁸
- 1467-1479 : Jean d'Andelot, bailli¹⁵⁹
- 1472-1479 : Antoine Guinard, lieutenant du bailli¹⁶⁰
- 1451-1454 : Jean Henry, chapelain¹⁶¹
- 1480 : Pierre de Baulmette, bailli¹⁶²

144 DEBRY 1975, V - 19.

145 A.D.M.M. B 4154, fol. 43 v° et 31 r°. documentation DEBRY.

146 DEBRY 1975, V - 19, OLIVIER 1898, p. 253.

147 A.D.M.M. B 4154, documentation DEBRY.

148 A.D.M.M. B 351, documentation DEBRY.

149 A.D.M.M. B 611 n°50, documentation DEBRY ; A.D.M.M. B 4161, fol. 37 r°, documentation DEBRY.

150 A.D.M.M. B 4161 fol. 38 v°, documentation DEBRY.

151 Généalogie DEBRY, « Amance ».

152 A.D.M.M. B 4155 ; A.D.M.M. B 4169, documentation DEBRY.

153 A.D.M.M. B 4156 fol. 36 r° (1449-50) et A.D.M.M. B 4163, fol. 37 v° (1462-63), documentation DEBRY.

154 A.D.M.M. B 4160 fol. 34 r° (1454-55) et ADMM B 4161 fol. 35 v° (1457-58) documentation DEBRY.

155 A.D.M.M. B 4156 fol. 30 r° ; A.D.M.M. B 4160 fol. 34 r° documentation DEBRY.

156 A.D.M.M. B 4159 fol. 38 v°, documentation DEBRY.

157 PICART (éd.) 1977, p. 556 ; OLIVIER 1898, p. 56.

158 A.D.M.M. B 4168, fol. 23 v°, documentation DEBRY.

159 DEBRY 1975, VIII, 7 bis. ; A.D.M.M. B 608 n°17 documentation DEBRY.

160 CHAPELIER, CHEVREUX, GLEY 1884, p. 91 ; A.D.M.M. B 608 n°17 documentation DEBRY.

161 A.D.M.M. B 4158 fol. 34 v° ; A.D.M.M. B 4160, fol. 35 r°, documentation DEBRY.

162 DEBRY 1975, VIII, 7 bis.

5. CONCLUSION

Châtel-sur-Moselle fait partie des acquisitions du dernier quart du XIV^e siècle, période à laquelle l'aire d'influence de la famille de Neufchâtel s'étend considérablement, notamment au nord et à l'ouest. Le décès prématuré de Thiébaud VII a amené sa veuve, Alix de Joinville-Vaudémont, et leur fils aîné Thiébaud VIII à résider très régulièrement à Châtel, créant une relation sans doute assez forte entre ce lieu et Thiébaud VIII. Après le décès de sa mère, celui-ci systématise la titulature de seigneur de Neufchâtel et de Châtel-sur-Moselle, faisant de cette nouvelle place l'équivalent symbolique du berceau familial. L'apparition de tensions entre les Neufchâtel et leur suzerain, le duc de Bar, les amène à renforcer leur filiation symbolique avec les comtes de Vaudémont par l'utilisation ponctuelle du prieuré de Belval comme lieu de sépulture¹⁶³.

Les Neufchâtel séjournent régulièrement à Châtel et il apparaît clairement qu'ils sont les constructeurs d'un corps de logis disposé perpendiculairement à la chemise d'artillerie créée au milieu du XV^e siècle. Malheureusement, seuls les niveaux inférieurs principalement consacrés au stockage et à la défense nous sont parvenus et les caractères les plus résidentiels de ce bâtiment nous échappent largement. D'autres constructions résidentielles, pourraient également être l'œuvre des Neufchâtel mais seule une nouvelle étude approfondie des vestiges, des restaurations et de la stratigraphie pourrait produire quelques résultats certains.

Sur le plan de la défense, l'ampleur des transformations apportées par les Neufchâtel apparaît beaucoup plus nettement. La présence de canonnières à orifice circulaire surmonté d'une fente permet de dater la double enceinte des fronts ouest, nord et est ainsi que les chemises d'artillerie sud du milieu du XV^e siècle. Leur présence sur la porterie sur laquelle les armes familiales sont installées en 1450 laisse penser que l'essentiel des travaux est achevé à cette date. Thiébaud VIII et son fils Thiébaud IX ont alors réalisé une place totalement adaptée à l'artillerie à une date précoce pour le duché de Lorraine. Ces aménagements s'accompagnent d'une modernisation des défenses urbaines et Châtel-sur-Moselle apparaît dès lors comme une tête de pont bourguignonne en Lorraine, secteur désormais très stratégique pour les communications entre les États bourguignons du nord et du sud en raison de la fermeture des routes de Champagne. Une série de maisons-fortes cédées en fief¹⁶⁴ complétaient le dispositif militaire mais l'ampleur des travaux consentis à Châtel lui permettent de résister seule comme l'ont montré les campagnes militaires de la fin du XV^e siècle jusqu'au milieu du XVII^e siècle.

Le financement de cette enceinte est mal connu et la comptabilité de Châtel-sur-Moselle ne contient pas de comptes de travaux précis. On y trouve cependant des mentions assez nombreuses d'ouvrages qui peuvent correspondre à la mise en défense du site. Les dépenses en argent sont souvent plus élevées que les recettes de 100 à 200 livres pour un montant total qui oscille fréquemment entre 950 et 1200 livres pour la période 1450-1470, avec une nette diminution du volume financier lors du conflit de 1467-1472 avec le duc de Lorraine. Il semble donc qu'une partie des travaux soit financée sur les recettes de la seigneurie mais la disparition de la comptabilité pour l'essentiel de la décennie 1440 ne permet pas de le préciser plus en détail. Par ailleurs, on trouve fréquemment

163 Cette préoccupation transparait encore un demi-siècle plus tard dans un document émis par Élisabeth de Neufchâtel, il représente dans la marge une généalogie sous la forme de 7 couples de blasons représentant pour les 5 premiers la ligne paternelle et pour les 2 derniers, la ligne maternelle d'Alix de Joinville-Vaudémont, attestant ainsi de la filiation d'Élisabeth avec les comtes de Vaudémont. (A.D.V. E dpt 96 AA 2).

164 Villacourt, Saint-Germain, Clémentaine.

des sommes de plusieurs centaines de florins en dépenses sans que leur destination précise ne soit connue. Les mentions restent très vagues et ne permettent pas, en l'absence des cédules correspondantes, de déterminer exactement la nature des ouvrages réalisés.

Les revenus de la seigneurie de Châtel-sur-Moselle sont conséquents. Les 855 florins de recettes, en 1430, dépassent largement les revenus financiers de la seigneurie de Neufchâtel se montant à 236 livres à la fin de cette décennie¹⁶⁵. Ces recettes proviennent des habitants de 18 villages¹⁶⁶ et de recettes sur les équipements banaux (fours, moulins) et le péage sur la Moselle. Cette châtellenie est souvent confiée à des officiers d'origines comtoises (Aville, Amance, Bouzey, Buffignécourt, etc...). À l'inverse on retrouve des personnes originaires de Châtel dans les autres aires d'influence du lignage, témoignant d'une véritable circulation des personnes, des vassaux au moins, au sein des domaines de leur seigneurs¹⁶⁷.

En quelques décennies, Châtel-sur-Moselle passe du rôle de seconde ville du comté de Vaudémont à celui de principale tête de pont bourguignonne en Lorraine. Tout au long du XV^e siècle, chroniqueurs et nobles ne manquent pas de signaler le caractère hors-normes de cette place. C'est une place tout aussi exceptionnelle que tient cette seigneurie au sein des possessions familiales. Cette forteresse est adaptée à l'artillerie comme aucune autre, et elle est hissée dès le début du XV^e siècle à l'égal de Neufchâtel alors que la Lorraine n'occupe pas encore une place de premier plan pour les comtes-ducs de Bourgogne. L'armorial de la Toison d'Or présentée en 1473 au chapitre de Valenciennes illustre pleinement la place atypique de cette seigneurie, Thiébaud VIII étant qualifié de « *seigneur de Noeuf Chastel sur Meselle* »¹⁶⁸.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.D. E 1325 : Testament de Thiébaud IX (1463) (édité par DEBRY 1976)
- A.D.J. 354 E : Contrat de mariage d'Alix de Joinville-Vaudémont et Thiébaud VII (1373)
- A.D.M.M. B 351 : Cartulaire de Châtel-sur-Moselle (1222-1608)
- A.D.M.M. B 608 : Layette Châtel-sur-Moselle : très nombreux actes relatifs à la seigneurie pour le Moyen Âge et l'Époque moderne
- A.D.M.M. B 611 : Layette Châtel-sur-Moselle : très nombreux actes relatifs à la seigneurie pour le Moyen Âge et l'Époque moderne
- A.D.M.M. B 4154-4178 : Comptes du receveur de Châtel-sur-Moselle (1431-1533)
- A.D.M.M. B 4170-4326 : Comptes du receveur de Châtel-sur-Moselle (1534-1700)*
- A.D.M.M. B 4327-4375 : Comptes du gruyer de Châtel-sur-Moselle (1533-1669)*
- B.N.F. Lorraine 386 : Pièces originales relatives à la seigneurie de Châtel-sur-Moselle et aux relations des seigneurs de Neufchâtel avec les ducs de Lorraine et de Bar.

165 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel (1439-1440).

166 Passoncourt, Morville, Rechaincourt, Haillainville, Clézontaine, Monsey (Loromontzey) Nomexy, Rozelieure, Hadigny, Saint-Germain, Damas, Acey, Landelley (Langley), Saint-Remy, Saint-Boingt, Moyemont, Ortoncourt et Chamagne (A.D.M.M. B 4154 - Compte du receveur de Châtel-sur-Moselle de 1431-32)

167 Huguenin le maréchal de Châtel-sur-Moselle doit ainsi fonder une maison à Mathay. (B.M.B. DROZ 24 fol. 270 v^o - 1422 n.s.).

168 Koninklijke Bibliotheek (La Haye), 76 E 10 (1473-1491).

6.2 Bibliographie

Arbaumont, Beaune 1883 : ARBAUMONT Jules, BEAUNE Henri, *Mémoires d'Olivier de La Marche*, t. I, Renouard, Paris, 1883

Blanchard 2011 : BLANCHARD Jean-Christophe, «Le burelé des Vaudémont. Des armoiries familiales à l'emblème territorial», GIULIATO Gérard (dir.), *Autour des comtes de Vaudémont*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2011, p.77-106.

Buzy 1995 : BUZY Pierre, «Nomexy», *Bilan scientifique Régional 1994*, Service Régional de l'Archéologie, Metz, 1995, p. 115-117.

Chapelier, Chevreux, Gley 1884 : CHAPELIER Jean-Claude, CHEVREUX Paul, GLEY Gilbert, *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. VIII, Champion, Paris, 1884.

Claude 2015 a : CLAUDE Alain, «La seigneurie de Hadigny et ses seigneurs», *Des racines aux branches*, Cercle généalogique et historique de Vincey et du bailliage d'Épinal, 2015, p 17-23.

Claude 2015 b : CLAUDE Alain, «Les verrières d'Onzaine, village aujourd'hui disparu», *Des racines aux branches*, Cercle généalogique et historique de Vincey et du bailliage d'Épinal, 2015, p. 24-53.

Coudert 1985 : COUDERT Jean, *Usages judiciaires et institutions coutumières dans le bailliage de Châtel-sur-Moselle (1450-1723)*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 1985.

Coutelas 2009 : COUTELAS Arnaud, *Le mortier de chaux*, Errance, Paris, 2009.

Debry 1975 : DEBRY Jacques, Chastel-sur-Mezelle. *Sauvegarde de la forteresse des sires de Neuf-Chastel*, Association du Vieux Châtel, Châtel-sur-Moselle, 1975. [B.M. Nancy].

Debry 1976 : DEBRY Chantal, *La succession de Thiébaud IX de Neufchastel, maréchal de Bourgogne, et l'une de ses conséquences, le rattachement de Châtel à la Lorraine*, [D.E.A. de Droit], Dijon, 1976.

Debry 1994 : DEBRY Jacques, «Thiébaud VIII» et «Thiébaud IX», DE SMEDT Raphaël (dir.), *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle, Notices bio-bibliographiques*, Peter Lang, Francfort, 1994, p. 86-87 et p.127-130.

Dostert 2011 : DOSTERT Étienne, «Les monnaies des comtes de Vaudémont», GIULIATO Gérard (dir.), *Autour des comtes de Vaudémont*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2011, p.107-113.

Dom Calmet (éd) 1973 : DOM CALMET Augustin, *Histoire de la Lorraine*, [or. 174561457] t. V, édition du Palais Royal, Paris, 1973

Duhamel 1867 : DUHAMEL Léopold «Négociations de Charles VII et de Louis XI avec les évêques de Metz pour la châtellenie d'Épinal (1444-1466)», *Annales de la société d'émulation des Vosges*, t. XII, n°3, 1867, p. 199-444.

Ehm-Schnocks, von Seggern 2003 : EHM-SCHNOCKS Petra, von SEGGERN Harm, «*Recueil du Fay*». *Die Briefsammlung des Claude de Neufchâtel zur Geschichte Karls des Kühnen 1474-1477 (1505)*, Jan Thorbecke, Ostfildern, 2003.

Évin, Ferdière, Lambert 2005 : ÉVIN Jacques, FERDIÈRE Alain, LAMBERT Georges-Noël, *Les méthodes de datation en laboratoire*, [nouvelle édition revue et augmentée], Errance, Paris, 2005.

Fray 1994 : FRAY Jean-Luc, *Villes et bourgs de Lorraine : réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Presses universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2006.

Giuliano 2008 : GIULIATO Gérard, *Châteaux et villes fortes du comté de Vaudémont en Lorraine médiévale*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2008, p. 43-118.

- Gucker 2000** : GUCKER David, *Les sites de franchissements sur la Moselle au Moyen Âge*, [mémoire de maîtrise], Nancy, 2000.
- Kervyn de Lettenhove 1863-1864** : KERVYN DE LETTENHOVE Joseph (de), *Oeuvres de Georges Chastellain*, 6 vol., Heussner, Bruxelles 1863-1864.
- Kraemer 2011** : KRAEMER Charles, « Les villes neuves du comté de Vaudémont. Urbanisme dirigé et planification agraire », GIULIATO Gérard (dir.), *Autour des comtes de Vaudémont*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2011, p. 53-76.
- Jacquemot 1994** : JACQUEMOT Stéphanie, « Châtel-sur-Moselle. Les Quais », *Bulletin Scientifique Régional*, Service Régional de l'Archéologie de Lorraine, Metz, 1994, p. 110-111.
- Jeandel 1988** : JEANDEL Anne, *La comptabilité de la seigneurie de Châtel-sur-Moselle en 1565-1566*, [mémoire de maîtrise], Nancy, 1988.
- Marasi 2011** : MARASI Julien, « L'atelier de sculpture de Joinville-Vignory et les commandes de Ferry I^{er} de Lorraine, comte de Vaudémont, et de son épouse Marguerite de Joinville au début du XV^e siècle », GIULIATO Gérard (dir.), *Autour des comtes de Vaudémont*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2011, p. 267-285.
- Marot 1930** : MAROT Pierre, « Notes sur l'intrusion bourguignonne en Lorraine au XV^e siècle. Les Neufchâtel et la maison d'Anjou », *Annales de l'Est*, 1930, p. 21-35.
- Marchal 1859** : MARCHAL Laurent, *La chronique de Lorraine, Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*, Société d'archéologie lorraine, Nancy, 1859.
- Martin 1900** : MARTIN Eugène, *Histoire des diocèses de Toul, de Nancy et de Saint-Dié*, vol. I, Martin-Chabot, Nancy, 1900.
- Millet 2000** : MILLET Christine, *Monographie sur l'église Saint-Laurent de Châtel-sur-Moselle*, [maîtrise], Nancy, 2000.
- Minoux 1978** : MINOUX Georges, *Notice de la carte géologique de Mirecourt*, B.R.G.M., Orléans, 1978.
- Muller 2010** : MULLER Vianney, « Frontière historiographique entre Lorrains et Bourguignons ? Regards croisés sur Antoine de Neufchâtel », FRANCFORT Didier (dir.), *Du barbelé au pointillé. Les frontières au regard des sciences humaines et sociales*, Presses universitaires de Nancy, Nancy, 2010, p. 101-127.
- Muller 2013** : MULLER Vianney, « Héritages et transmission dans la Maison de Neufchâtel-Bourgogne au Moyen Âge », EL GAMMAL Jean, JALABERT Laurent (dir.), *Héritages*, [5^e universités d'hiver du C.R.U.L.H de Saint-Mihiel, 2012], *Annales de l'Est*, 7^e série, 63^e année, n^o spécial 2013, Nancy, 2014, p. 68-108.
- Olivier 1898** : OLIVIER Constant (abbé), *Châtel-sur-Moselle avant la Révolution*, H. Fricotel, Épinal, 1898.
- Parisse 2011** : PARISSÉ Michel, « L'abbaye de Remiremont et la Bourgogne comtale », ROTH François (dir.), *Lorraine, Bourgogne et Franche-Comté, mille ans d'histoire*, [Actes du colloque d'Histoire régionale des 13 et 14 novembre 2009 à Metz], edhisto, Moyenmoutier, 2011, p. 13-19.
- Picart (éd) 1977** : PICART Benoit, *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, [or. 1707, réédition] Laffite Reprints, Marseille, 1977.
- Renault 2011** : RENAULT Jean-Baptiste, « Recueil des actes des comtes de Vaudémont », GIULIATO Gérard (dir.), *Autour des comtes de Vaudémont*, Presses Universitaires de Nancy, Nancy, 2011, p. 115-187.

Schnerb 2008 : SCHNERB Bertrand, « Les poires et les pommes sont bonnes avec le vin ! ou comment prendre une ville par trahison au milieu du XV^e siècle », *L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignon et liégeois*, [Rencontres de Liège, 20-23 septembre 2007] Publications du Centre européen d'études bourguignonnes, n°48, Neuchâtel, 2008, p. 115-146.

Sonrel 1976 : SONREL Christine, *La châteltenie de Châtel-sur-Moselle en 1468-1469*, [mémoire de maîtrise], Nancy, 1976*.

Willaime 1981 : WILLAIME Bernard, *Le château de Châtel-sur-Moselle. Étude archéologique*, [thèse de 3^e cycle], Nancy, 1981.

Willaime, Coppens, Jaegy 1983 : COPPENS René, JEAGY R., WILLAIME Bernard, « Datation des mortiers du château de Châtel-sur-Moselle par le carbone 14 », *PACT*, n°8, [symposium de Groningen, août 1981], Revue du groupe européen pour les techniques physiques, chimiques et mathématiques appliquées à l'archéologie, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1983, p. 345-350.

Willaime 1985 : WILLAIME Bernard, *Le Pays Lorrain*, 1985, p. 5-25.

Wirth 2012 : WIRTH Aude, « La rhétorique des documents comptables médiévaux : réflexions à partir des comptes du receveur de Châtel-sur-Moselle (1429–1510) », *Comptabilités* [En ligne], 4 | 2012, mis en ligne le 05 février 2013, consulté le 27 avril 2013. URL : <http://comptabilites.revues.org/1098>.

6.3 Iconographie

- A.D.V. DD 24 Châtel : Croquis d'arpentage de Châtel (1626) reproduit dans GIULIATO 2008, p. 107
- B.M.Metz K 66 : Plan de l'officier de génie du château et du bourg de Châtel-sur-Moselle avec proposition de bastionnement (1651)*.
- B.N.F. Cabinet des Estampes : Plan de Châtel (1670) reproduit dans GIULIATO 2008, p. 59
- B.N.F. Lorraine, vol. 114, fol. 123 : Plan du château et du bourg de Châtel (XVI^e s.) reproduit dans GIULIATO 2008, p. 114.

CHÂTELOT

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Doubs

Canton: Isle-sur-le-Doubs

Commune: Blussangeaux

Numéro INSEE: 25 066

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	923 260	2279 698	320

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2009	B	71, 72, 797, 798
Château	Ancien	1833	B 1	1, 2, 3

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	Principauté	Comté de Montbéliard, puis de Bourgogne puis terre allodiale
Doyenné	Blussans devenu Rougemont	Bailliage	- Aval -
Paroisse	Blussans	Suzeraineté	- Montbéliard -
Dédicace	saint Léger	Châtellenie	Châtelot

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Situé sur la commune de Blussangeaux, le Châtelot occupe un éperon rocheux dominant un méandre du *Doubs*, face à la localité de Colombier-Châtelot. Ce site constitue le prolongement oriental de la seigneurie de l'Isle-sur-le-Doubs, à une douzaine de kilomètres au sud-ouest de Montbéliard.

Dans la documentation, le toponyme prend toutes les formes dérivés de Châtelot et Chastelet. Ces termes, très répandus, invitent à la vigilance pour éviter de possibles confusions.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Le Châtelot se situe en bordure du *Doubs*, limite orientale de la commune de Blussangeaux. Le château occupe l'extrémité d'un éperon, en saillie de la « Côte du Châtelot ». Culminant à 334 m, ce plateau décline doucement vers l'ouest pour atteindre 293 m de l'autre côté du méandre, à la limite occidentale de Blussangeaux. Au niveau du château, la transition topographique est plus marquée, le hameau se situant 30 m en contrebas du site archéologique soit à 298 m d'altitude.

Le Châtelot appartient à une « vaste cuvette synclinale d'axe Est-Ouest dont les flancs se présentent comme de vastes plateaux faiblement inclinés vers l'axe du bassin »¹. Cette cuvette est parcourue par le *Doubs* qui y fait de larges méandres entamant localement le relief. Le cours d'eau est à l'origine de la plupart des substrats alentours. Le sommet du plateau est ainsi constitué d'alluvions calcaires anciennes déposées par le *Doubs* qui recouvrent le substrat du Jurassique. Cette couche du Kimméridgien (*j7a*), affleurant sur une bande de 200 m à 300 m de largeur, notamment sous le Châtelot, renferme des calcaires à Astartes et des calcaires à Natices, tous deux sublithographiques, et difficiles à distinguer².

Le plateau décline régulièrement du centre du méandre vers le cours du *Doubs*. À l'ouest, la pente est régulière et assez marquée, tandis qu'à l'est, vers le château, la pente est plus faible. Deux fossés successifs, isolés par une levée de terre, isolent le château à l'extrémité de ce plateau. Au sud, un vaste replat triangulaire est occupé par la basse-cour. Un fossé l'isole de la tour encore en place, située au nord.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

L'essentiel du plateau est occupé par des prés et des champs. La forêt a laissé la place aux activités agricoles avant l'établissement de la carte de Cassini et il est probable que ce secteur fut en culture dès le Moyen Âge. Les ressources piscicoles, au niveau du *Doubs*, fournissaient des ressources halieutiques appréciables et les receveurs de l'Isle-sur-le-Doubs font appel à plusieurs reprises aux pêcheurs du Châtelot pour alimenter la table seigneuriale³.

L'accès à l'eau est aisé pour la communauté villageoise, située au pied du château sur les berges du *Doubs*. L'énergie hydraulique est mise à profit par le biais d'un moulin attesté au Moyen Âge. En cas de siège toutefois, l'approvisionnement en eau du château pouvait s'avérer difficile. En l'absence de puits, la présence d'un système de collecte des eaux pluviales est probable bien qu'en temps de paix, l'eau puisse être prélevée au niveau du *Doubs* et transportée sans difficultés.

Les matériaux de construction sont localisés au niveau du château. Une carrière de pierre est encore visible au nord de la tour et les affleurements rocheux qui émergent des fossés suggèrent que leur creusement fut également une ressource en pierre. Le mortier de chaux est riche en cailloutis qui proviennent sans doute des alluvions du *Doubs* où le sable devait être prélevé. Le calcaire était probablement transformé sur place. La carte géologique signale une autre carrière de pierre située sur l'autre rive du *Doubs* à Colombier-Châtelot, soit à moins d'un kilomètre.

1 B.R.G.M. s.d., p. 1.

2 B.R.G.M. s.d., p. 8.

3 A.N. K 1801 - Compte du receveur de l'Isle et du Châtelot (1498) fol. 28.

2.2.3 Voies de communication

La voie romaine dite d'Agrippa passait à proximité de Blussangeaux et traversait le *Doubs* par un gué situé au nord-est de la commune⁴. Le château offrait ainsi une vue sur la route. Le principal axe de communication reste toutefois fluvial, la rivière offrant une bonne capacité de navigation de Montbéliard à Besançon en passant par Baume-les-Dames. Le flottage du bois y est d'ailleurs attesté⁵. D'après une carte dressée vers 1614, un passage sur le Doubs permettait de traverser au niveau du moulin du Châtelot, situé en contrebas du château. Le Châtelot est également intimement lié avec la conduite du chemin de Palente à Pontcharrot dont les Neufchâtel assurent la charge et perçoivent les revenus ; Pontcharrot se situe en effet entre Longeville et Lougres, à six kilomètres seulement en amont du Châtelot qui est donc un verrou à l'une des extrémité de cette route longue de plus de 50 km.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

3.1. Organisation générale

Situé en rebord de plateau, le Châtelot est isolé de ce dernier par deux fossés successifs qui se développent du sud-est vers le nord selon un tracé légèrement curviligne sur 150 m de longueur puis bifurquent vers le nord-est jusqu'au rebord de plateau 50 m plus loin (fig. 1). Le premier fossé est large de 18 m au sommet pour une profondeur de 2 à 4 m et une largeur de 5 m au fond. Il est séparé du second fossé, légèrement moins large (14 m au sommet, 4 m au fond) mais plus profond (de 3 m à 6 m) par une levée de terre d'une douzaine de mètres de large (fig. 2). Ces deux fossés fusionnent à l'extrémité nord du site. Le rebord oriental du second fossé est coiffé d'un mur dont l'arase est visible sur quatre assises à sa jonction avec la tour. Un document ancien, reproduit par A. Dodivers, représente cette courtine en ruine (fig. 3)⁶. Deux variantes d'une carte, dressée par Claude Flamand vers 1614, livrent également un intéressant aperçu du Châtelot à cette époque⁷. Le document conservé à Bruxelles présente une tour quadrangulaire, crénelée, percée d'ouvertures assez nombreuses, sur laquelle s'appuie une courtine ; une bannière flotte sur la tour mais des arbres sont représentés très proches de l'édifice et pourraient suggérer un entretien relatif (fig. 4). Le moulin apparaît nettement sur ce document ainsi qu'un passage permettant de regagner l'autre berge. Le second document, conservé à Montbéliard, est moins soigné mais représente des éléments comparables. La forme de la tour est moins assurée, mais le château est également figuré par une tour à laquelle se greffe une enceinte et l'ensemble paraît également envahi par la végétation (fig. 5).

La zone triangulaire de 1000 m², située à l'est, présente une très faible déclivité propice à accueillir les activités résidentielles et artisanales de la basse-cour. Dépourvue de constructions ou d'anomalies topographiques, la basse-cour a toutefois livré une structure lors d'un sondage réalisé en 1961. Le fouilleur évoque une construction gallo-romaine en s'appuyant notamment sur la présence de tuiles et de fragments de conduits de chaleur en remploi. Toutefois, la présence de

4 JOAN 2003, p. 257.

5 ARNOUX 1970, p. 95.

6 DODIVERS 1970, p. 57.

7 Archives générales du Royaume de Belgique, Fonds de la secrétairerie d'état allemand, 338 ; A.M. Montbéliard, 11 Fi 0866 (don Pélot). Sur ces deux documents, se reporter à BOUVARD 2013. Documents aimablement communiqués par André Bouvard.



Fig. 1 : Plan topographique du Châtelot

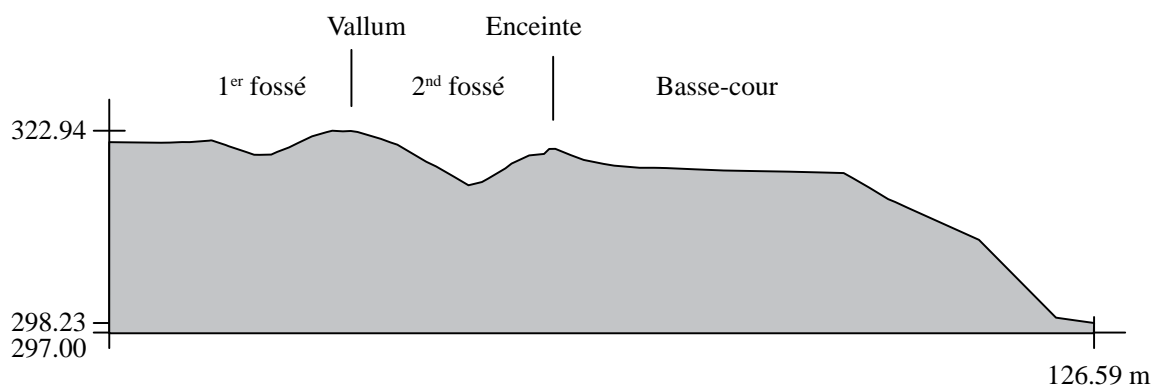


Fig. 2: Coupe transversale des fossés et de la basse-cour A-A'

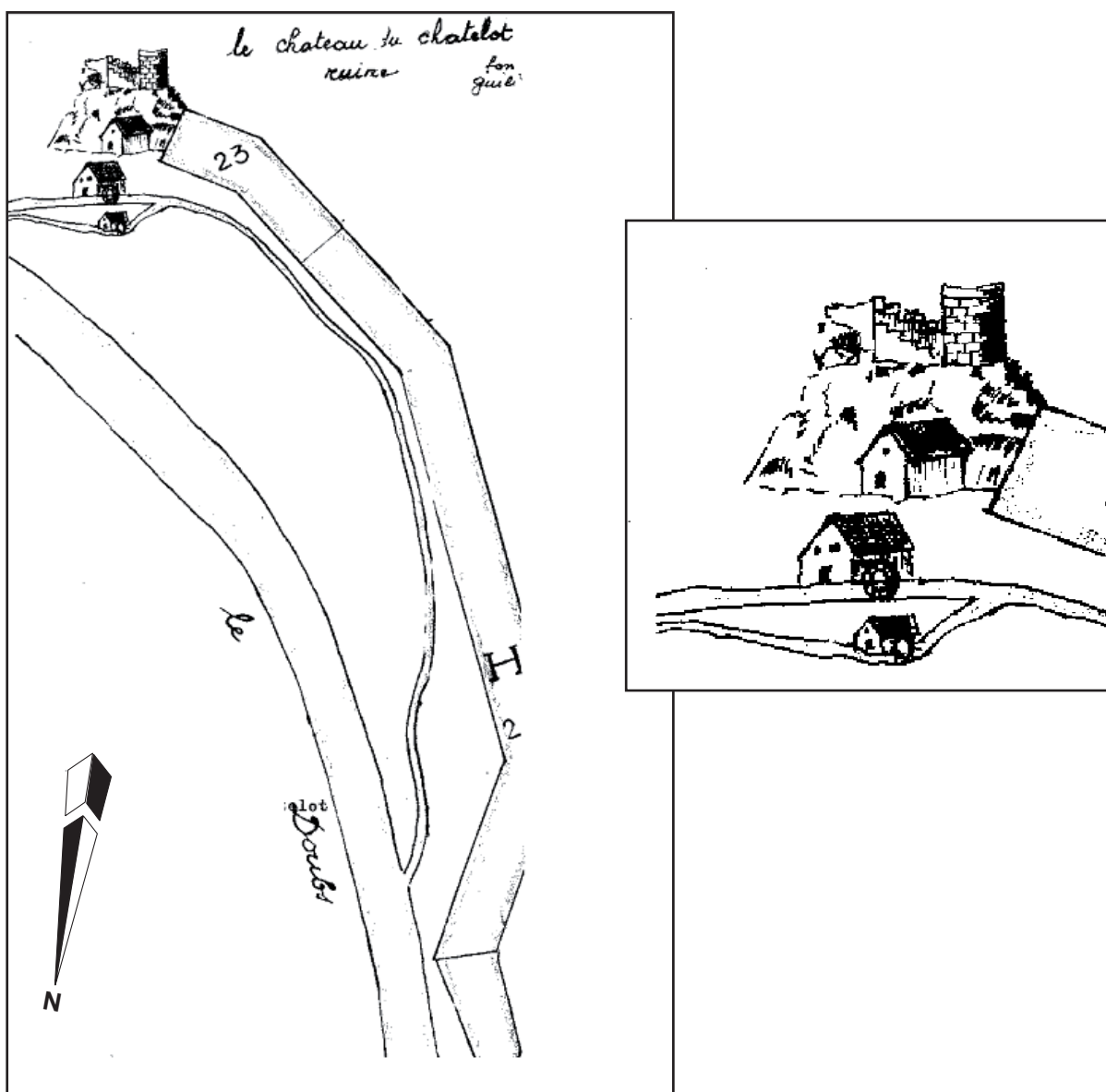


Fig. 3: Dessin ancien de la tour et d'une courtine du Châtelot

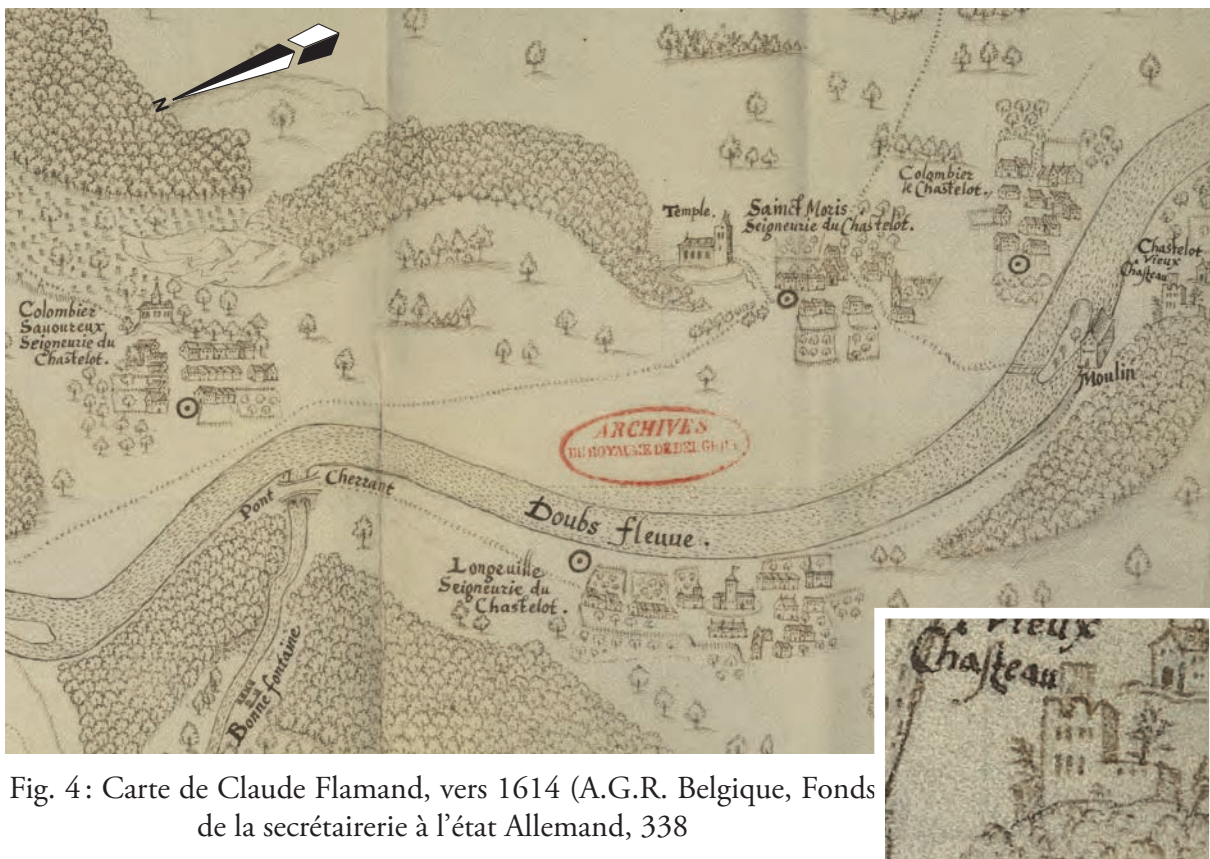


Fig. 4: Carte de Claude Flaman, vers 1614 (A.G.R. Belgique, Fonds de la secrétairerie à l'état Allemand, 338)



Fig. 5: Carte de Claude Flaman, vers 1614. Probablement une première esquisse levée pour la réalisation de la carte conservée à Bruxelles (A.M. Montbéliard, 11 Fi 0866 (don Pélot))

tessons « *d'aspect moyenâgeux* »⁸ situés dans une couche sous ce mur et la position globalement perpendiculaire de ce mur par rapport à l'enceinte médiévale nous amènent à considérer qu'il peut dater du Moyen Âge⁹. Il s'agit de la seule structure connue de la basse-cour. Celle-ci est isolée de la tour située au nord par un fossé de 15 m de large, orienté sud-ouest / nord-est et dont le creusement est renforcé par le passage des eaux pluviales. Au nord de ce fossé, le site accueille, d'ouest en est, une tour carrée de 9 m de côté, une vaste dépression circulaire évoquant une substructure et une carrière de pierre. L'accès au site se faisait par la basse-cour. Un plus fort remblaiement des fossés et une plus faible hauteur des levées de terre qui les jouxtent permettent d'en apprécier l'emplacement. Le chemin d'accès emprunte ainsi un parcours à faible déclivité, formant une légère chicane au niveau de la levée de terre centrale. Il perce la courtine dans la zone flanquée par l'archère à étrier sud-ouest de la tour.

La carrière de pierre se situe à une quarantaine de mètres de la tour, au nord du site. Ovoïde, elle mesure une dizaine de mètres de large au pied du front de taille pour 25 m de longueur environ. Elle présente des calcaires à grain relativement fin mais aussi des poches plus gélives reprenant les deux faciès calcaires décrits ci-dessus. La stratification est irrégulière et les failles sont souvent séparées de plus d'un mètre. La prospection n'a pas permis de mettre en évidence des traces d'outils. Le cubage des matériaux extraits est légèrement inférieur à 2000 m³. Des affleurements rocheux, visibles dans les fossés, ont également pu produire des matériaux de construction sous forme de moellons pour la construction ou la production de chaux.

Entre la carrière et la tour, une dépression circulaire de 9 m de diamètre et profonde de près de 2 m évoque une ancienne structure bâtie. Elle n'est séparée de la tour carrée que par une dizaine de mètres. Lors des sondages menés en 1961, ce secteur est décrit comme suit : « *Sur la face est de la tour s'appuyait (il n'y a pas de trace de liaison dans la maçonnerie de la tour) un bâtiment de forme hexagonale irrégulière de 15x20 mètres environ. Seuls des éboulis indiquent l'emplacement des murs. La face nord de ce bâtiment était prolongée par un mur long d'une dizaine de mètres jusqu'à la falaise; les deux parements encore visibles donnent son épaisseur : deux mètres* »¹⁰. Le plan joint représente une courtine en pierre partant de la tour et suivant le talus du fossé jusqu'au rebord de l'éperon. Nous ne l'avons pas observée lors du relevé topographique réalisé en 2009.

La tour carrée occupe une position sensible, à l'angle formé par les fossés. Implantée sur le point culminant du château, à 322 m, ses 14 m de hauteur lui offrent une vue tant sur le plateau culminant à 334 m que sur le cours du *Doubs*, situé en contrebas.

3.2 La tour du Châtelot

Quasiment carrée, la tour présente quatre côtés longs de 8,50 m à 8,95 m hors-œuvre. Les maçonneries sont larges de 2,70 m à 2,80 m au nord-ouest, nord-est et sud-est et épaisses de 3,30 m au sud-ouest, côté le plus exposé. L'espace intérieur est ainsi très limité avec 2,70 m de côté. La hauteur maximale conservée, variant de 12 à 14 m du sol extérieur et de 16 m du sol intérieur, correspond visiblement au faitage initial des murs.

Les maçonneries sont faites de moellons calcaires grossièrement équarris assez soigneusement assisés. On observe ponctuellement des assises de réglage formées de petites plaquettes calcaires et

8 DEMAILLY 1961, p. 5.

9 MULLER 2010, p. 38-39.

10 DEMAILLY 1961, p. 2.

destinées à rattraper l'horizontalité des assises. Un larmier constitué d'une série de pierres plates légèrement en saillie était signalé en 1961. La plupart des pierres sont aujourd'hui cassées mais sa présence ne fait aucun doute à l'angle des façades nord-ouest et sud-ouest. Le blocage, visible dans une large brèche de la façade nord-ouest, est composé de moellons calcaires liés au mortier de chaux riche en galets. La présence sporadique de charbons de bois, sans doute issus du foyer de production de la chaux, a permis une datation radiocarbone sur laquelle nous reviendrons.

Les quatre niveaux, de hauteur irrégulière, sont peu ouverts (fig. 6). Le premier niveau, aveugle – hormis la brèche récente évoquée ci-dessus – a une hauteur initiale de 7 m dont témoignent les retraits de maçonneries des murs nord-ouest et sud-est. D'une quinzaine de centimètres, ils accueilleraient les solives d'un plancher. Le second niveau, également aveugle, pose plus de problèmes, d'autant que l'exiguïté de la tour n'a pas facilité les mesures au tachéomètre et que la hauteur des élévations n'a pas permis une observations directe. À 1,70 m au dessus du retrait de maçonnerie, une première série de trois trous d'ancrage, de 40 cm de côté, rythment les façades nord-ouest et sud-est. 1,00 m plus haut, sur les deux mêmes façades, une série de 4 trous d'ancrage, de 20 cm de côté environ est également visible. Si cette deuxième série fonctionne de manière cohérente avec le retrait de maçonnerie, en laissant une hauteur de 2,70 m au second niveau, la première série d'empochements, plus larges, pose un problème fonctionnel. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ces aménagements; la plus probable est l'usage en deux étapes chronologiques distinctes de l'une et l'autre de ces séries pour supporter un niveau de plancher.

Le troisième niveau est percé de trois ouvertures. Sur le mur nord-est, une porte couverte en berceau permet l'accès au bâtiment à 10 m de hauteur environ. Son seuil est cohérent avec le niveau de plancher matérialisé par la série de 4 trous évoquée ci-dessus. De part et d'autre, sur les murs nord-ouest et sud-est, une niche couverte en berceau dessert une archère à étrier dont la fente de tir mesure 0,10 m de largeur pour 1,90 m de hauteur. Au sud-est, la niche de tir, large de 1,80 m pour 2 m de hauteur, offre un ébrasement légèrement dissymétrique, le côté nord marquant un angle plus ouvert. Le sol de l'archère n'a pas pu être observé mais les altitudes extérieures (332,56 m) et intérieures (332, 59 m) permettent d'établir qu'il est plat. Cette ouverture flanque l'entrée du château (fig. 7, 8). La niche nord est plus haute d'une dizaine de centimètres et moins large de vingt. Cette archère couvre la partie nord du château, notamment le rebord du plateau.

Six corbeaux, en saillie des murs nord-est et sud-ouest constituent les supports du quatrième niveau. Ils se situent à 5 m au-dessus du niveau de sol précédent et à 1,50 m environ au-dessous du faitage des murs. Ce dernier niveau est également aveugle. On ne connaît rien de la toiture.

Les parements extérieurs n'offrent pas beaucoup plus d'informations sur cette tour austère. Une série de trous d'ancrage est toutefois visible sur les façades sud-est et nord-est suggérant deux hypothèses pour l'accès à la porte. Le premier dispositif est constitué d'une série de trous de 30 cm à 35 cm de côté, tous situés sur la façade nord-est. Il pourrait s'agir d'ancrages pour un escalier très incliné ou une échelle desservant la porte sous laquelle un unique corbeau de pierre est encore visible. Faute d'observation directe en raison de leur hauteur, il faut toutefois admettre que ces trois trous puissent correspondre à des pierres déchaussées. La seconde hypothèse fait intervenir 7 trous carrés, de 10 cm à 15 cm de section, répartis sur les deux façades. Ils ont pu soutenir une passerelle de bois desservie au sud par le mur de courtine, et s'élevant graduellement jusqu'à la porte (fig. 9).

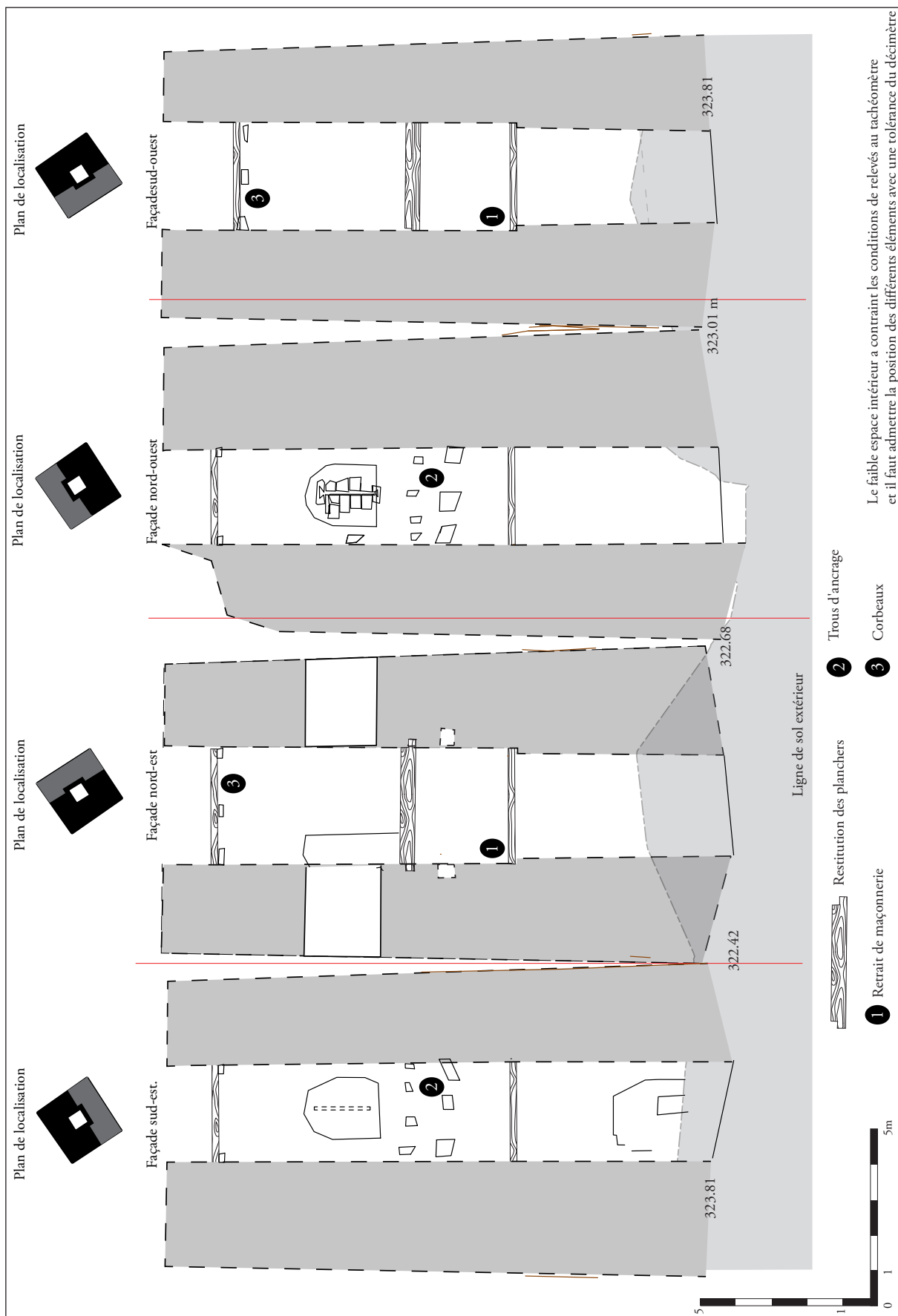


Fig. 6: Déroulé des façades intérieures avec emplacement des niveaux de planchers



Fig. 7 : Tour carrée vue depuis le sud



Fig. 8 : Flanquement de l'entrée par l'archère sud

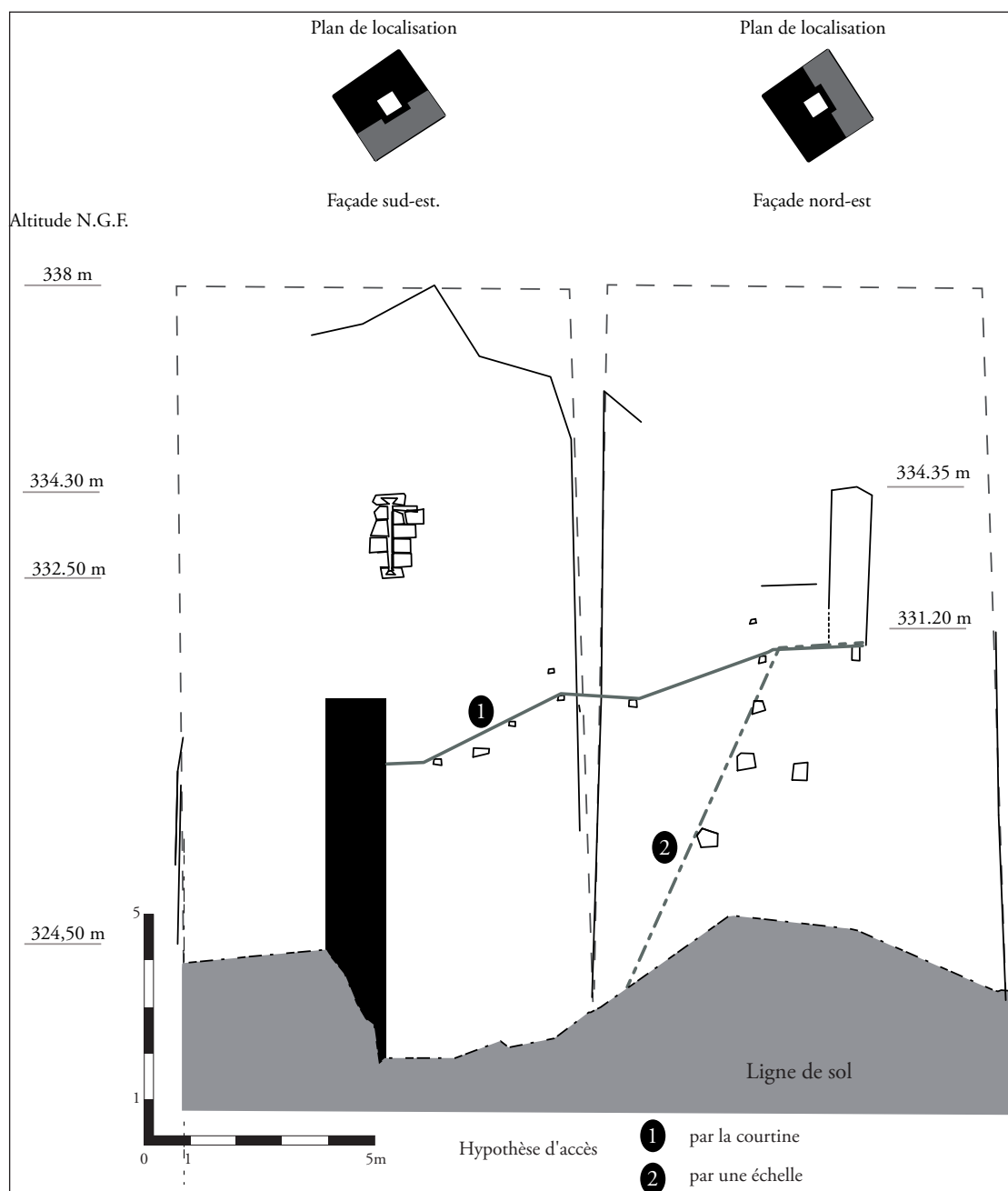


Fig. 9: Hypothèses d'accès à la porte



Fig. 10: La tour dans le paysage (alors non boisé)

La tour du Châtelot offre une architecture résolument tournée vers la défense passive. Les maçonneries épaisses présentent peu de percements. Les archères à étrier n'offrent qu'une très faible zone de couverture dans laquelle se trouve toutefois l'entrée de la basse cour. L'accès au bâtiment se fait au troisième niveau par une porte perchée et située du côté le moins exposé au tir. Les aspects résidentiels sont invisibles. L'espace intérieur est faible, l'obscurité omniprésente. L'ensemble de ces critères permet une datation du XIII^e siècle, en cohérence avec la première mention textuelle en 1282. La datation radiocarbone effectuée par le centre de recherches isotopiques de Gröninge livre un âge carbone de 775 BP +/- 30. Après calibration, ce résultat fournit une fourchette chronologique en sigma 2 (95,4% de probabilité) entre 1216 et 1280. Il faut admettre une construction vers le milieu du XIII^e siècle, sous l'impulsion des comtes de Montbéliard.

Les autres bâtiments qui composaient le château nous échappent totalement. Malheureusement, les documents d'archives nous renseignent peu sur leur disposition. Au début du XVI^e siècle, un texte mentionne «*la terre du Chastelot est de franc alleu, là où il souloit avoir un petit chasteau au dessus de Colombier Chatelot que est en ruines, en laquelle seigneurie l'on tient justice de Prévôt et vont les appellations au lieu d'Héricourt et non point outre, laquelle seigneurie est de bonne comodité et peut valoir le revenu par commune année en toutes choses tant en argent graine, cire bois, rivière, moulins, dixmes, tailles, censes, environ 900 frans*»¹¹. Au XVIII^e siècle le toponyme Chastelot la Tour¹² montre combien cette tour pourtant en ruine marque profondément le paysage et les esprits (fig. 10).

4. HISTORIQUE

4.1 Le Châtelot avant les Neufchâtel

La commune de Blussangeaux est occupée de longue date comme l'attestent les inhumations de La Tène¹³. L'occupation gallo-romaine a également laissé plusieurs témoignages. Des vestiges potentiellement gallo-romains ont été exhumés dans la basse-cour du château médiéval¹⁴, expliquant une assimilation erronée du château à une *specula* romaine¹⁵. Le haut Moyen Âge est représenté par une nécropole de plus de 150 tombes découverte au milieu du XX^e siècle.

La plus ancienne mention de Blussangeaux remonte à 1136. Le village dépend alors du comté de Montbéliard¹⁶. Cette situation est inchangée lorsque, en 1282, plusieurs territoires sont détachés de cette principauté pour composer la seigneurie du Châtelot, partie d'un héritage auquel prétendent les seigneurs de Neufchâtel.

4.2 Les Neufchâtel et le Châtelot

Pour comprendre cette acquisition, il faut remonter au mariage de Richard I^{er} de Neufchâtel et de Marguerite de Montbéliard, fille du comte de Montbéliard Thierry III, survenu avant 1255. Afin d'éviter les problèmes de succession et le démembrement du comté, Thierry, âgé et sans héritier, lègue ses biens à sa petite-fille, Guillemette de Neuchâtel¹⁷, épouse de Renaud de Bourgogne, frère

11 B.M.B. Duvernoy ms. 1, fol. 224 cité par BOUVARD 1997, p. 96.

12 A.N. K 1820 (2).

13 JOAN 2003, p. 257.

14 DEMAILLY 1961, p. 5 et JOAN 2003, p. 260

15 DODIVERS 1970, p. 8.

16 COURTIEU 1982, p. 406.

17 Appartenant au lignage suisse et non au lignage comtois.

cadet du comte de Bourgogne Othon IV. Les héritiers potentiels contestent cette donation avant même la mort du comte qui survient en 1282. Thiébaud III de Neufchâtel réclame une part de cet héritage en tant qu'héritier de Marguerite de Montbéliard et petit-fils du comte Thierry. Pour parvenir à ses fins, il reprend en fief du comte de Bourgogne sa part sur l'héritage à venir dès 1280¹⁸. Othon IV accorde ainsi son soutien à Thiébaud en échange de l'hommage qui lui permet d'acquérir la suzeraineté sur ces terres.

Renaud de Bourgogne, héritier du comté de Montbéliard, tente de calmer les contestataires en leur octroyant des terres en compensation. Par un accord intervenu en 1282/1283, il accorde au seigneur de Neufchâtel les seigneuries de Blamont et du Châtelot qui sont alors séparées du comté de Montbéliard ainsi que les fiefs de Bermont et de Cusance. Cet acte correspond à la première mention du château.

Au cours de cette décennie, la tension monte et les deux parties en réfèrent finalement à l'arbitrage du comte de Bourgogne. Par un acte du 2 juin 1289, il stipule «*que led. Chastel de Blanmont et du Chastellot ensemble toutes les autres choses que led. Thiebaut tient pour raison dela succession dud. conte Thierry soient et demourent permeablement du fied aud. Regnaut conte de Montbéliard et a ses hoirs en accroissement de l'autre fied qu'il tient de nous sitot qu'il plaira aud. Thiebaut seigneur de Nuefchastel et il le nous requerra*»¹⁹. Le comte promet également de ne pas prendre parti du côté de Thiébaud si celui-ci venait à contester l'arbitrage par la force. Toutefois, dès le mois suivant, Othon IV, constatant que «*li diz Thiebautz ne nos ait encore requis de repanre ces choses dou dit conte de Monbeliart*»²⁰, s'estime lésé et donne finalement «*le dit fié de Blanmont et dou Chastelet et des appartenances nos tenons a touz iours mais perpetuelement a Mahaut d'Arthoys notre amee feme*». Ces deux actes permettent au comte de Bourgogne de rendre dans un premier temps un jugement équilibré et acceptable par son frère le comte de Montbéliard puis, dans un second temps de s'en défaire en usant d'un prétexte probablement forgé à l'avance. Pour renforcer cette manœuvre, Othon IV réunit l'ensemble des fiefs tenus par Thiébaud III en un seul, dont «*Blanmont et tout son partaige depart Montbéliard en fieds et rerefieds en quelques lieu que ce soit*»²¹. Cet acte est aussitôt confirmé par Mahaut d'Artois²² et celle-ci en reçoit immédiatement l'hommage: «*Après ie conois tenir de ma dite dame Blammont et le Chestelet et tos mon partage depart contei de Montbeliart et le fie de Cusance et de Bealmont [...] et ces choses conois ie tenir deli de plein fief*»²³.

Le Châtelot est démembré du comté de Montbéliard en même temps que Blamont et les deux seigneuries resteront intimement liées pendant une bonne partie du Moyen Âge. Par ces manœuvres, Othon IV, alors en conflit avec plusieurs princes d'Empire, parvient à soustraire *de facto* Blamont à l'influence de l'évêque de Bâle qui en était autrefois le suzerain. Surtout, il est parvenu en s'appuyant sur le lignage de Neufchâtel à constituer un glacis entre son comté et celui de Montbéliard. En effet, les seigneuries acquises viennent renforcer d'autres concessions situées aux abords des seigneuries héréditaires des Neufchâtel. Le Châtelot est notamment limitrophe avec la seigneurie voisine de l'Isle-sur-le-Doubs que développent sans relâche les Neufchâtel.

18 A.D.D. 1 B 508 publié par CHEVALIER 1767, p. 369-370.

19 B.M.B. DROZ 24 fol. 112 r°-113 v° - «*le jeudi après la penthecouste l'an de grace 1289*» soit le jeudi 2 juin 1289.

20 A.D.D. 1 B 423 n°10 - juillet 1290 et A.D.D. E.P.M. 380 (copie moderne).

21 B.M.B. DROZ 24 fol. 75 r° - 76 r°.

22 B.M.B. DROZ 24 fol. 76 v°- 77 r°.

23 A.D.D. 1 B 454 n°13.

La situation ne se stabilise réellement que quelques années plus tard. Renaud de Bourgogne ne peut en effet se satisfaire de la manière dont son frère l'a dépossédé. Un accord intervient finalement en 1294²⁴. Othon IV demande alors à Thiébaud de reprendre en fief ce qui provient du partage de Montbéliard auprès de Renaud. Sylvie Lelong a fait remarquer qu'au même moment, Othon confie à Thiébaud les gardes des prieurés de Lanthenans et de Lieucroissant, sans doute pour lui faire accepter son retour dans la vassalité du comte de Montbéliard²⁵. Thiébaud fait sa reprise de fiefs le 1^{er} février suivant²⁶. La situation de la suzeraineté du Châtelot est dès lors stabilisée pour quelques décennies.

À la mort de Thiébaud III, Châtelot constitue avec l'Isle le douaire de sa veuve, Agnès de Châteauvillain. Cela est confirmé par un accord de janvier 1307 passé entre Agnès et ses enfants qui confirme « *lad. Agnes ait a sa vie tant seulement le chastel de Lille et toutes les appartanances entieremenet en toutes menieres et en toutes choses ou qu'elle soient ny ou val de Montmartin ny aultrepart et le chastel du Chastellat et tout les appendises et les appartenances* »²⁷. Une dizaine d'années plus tard, le 23 mai 1316, Agnès reçoit une reprise de fiefs à Châtelot, signalant ainsi une résidence au moins occasionnelle²⁸.

Des difficultés sur la suzeraineté du Châtelot apparaissent à nouveau en 1369. Les Neufchâtel tentent d'alors d'asseoir leurs possessions autour du comté de Montbéliard et d'enrayer l'expansion des Montfaucon-Montbéliard à Clerval et bientôt Passavant et Granges. Le 4 avril 1369, Alix de Montbéliard, marquise de Bade, et son époux Valérand, comte de Thierstein, stipulent à Thiébaud qu'ils ont vendu au comte de Montbéliard (le frère d'Alix), tout ce que Thiébaud tenait en fief, notamment « *la maison fort du Chastellet ensemble toute la terre et toutes les appartenances* »²⁹. Le lendemain, ils confirment l'échange de ces terres ainsi que d'une rente à Salins au comte de Montbéliard et sollicitent à nouveau Thiébaud pour qu'il rende son hommage à Etienne³⁰. Le 6 avril, par un autre acte, ils font savoir que Blamont a également été échangé au comte de Montbéliard.

L'expansion du comte de Montbéliard inquiète les puissants. La comtesse de Bourgogne, Marguerite de France, ne tarde pas à interdire à Thiébaud de rendre hommage pour ces fiefs au comte de Montbéliard, étant entendu que la vente n'a pas été soumise à son accord alors qu'elle estime en détenir la suzeraineté en vertu de l'accord de 1289. Elle interpelle le sire de Ray, gardien du comté de Bourgogne, à propos de ces seigneuries « *c'est assavoir le Chastellot près de Lile et les appartenances* » : « *Pourquoi vous mandons que iceulx fiefs que vous saissiez et mettiez en nostre main* »³¹. Pris dans cet étau, les Neufchâtel profitent alors du conflit opposant le duc d'Autriche, leur allié, au comte de Montbéliard. Le duc Léopold fait en effet valoir que la vente de ces terres fut réalisée par sa tante, la marquise de Bade, et qu'à ce titre il use du droit de retrait lignager sur ces biens. Il les confie par la suite à Thiébaud de Neufchâtel dès août 1369³². La situation se solde définitivement en 1375 par un accord. Les Neufchâtel reversent 2 000 florins de Florence au comte Etienne de Montbéliard, prix auquel il a acquis ces terres, et ils peuvent désormais en jouir libres de toute suzeraineté³³.

24 Il est signalé dans l'inventaire des titres de Neufchâtel. B.M.B. DROZ 25 fol. 336 r°.

25 LELONG 1986, p. 19. - On retrouve cette donation dans B.M.B. DROZ 24, fol. 154 v° - 156 v° (novembre 1289).

26 DUVERNOY 1832, p. 41. - Millésimé de 1294, cette date est en ancienne style et doit être rétablie à 1295.

27 A.N. K 1799 (3) - Accord entre Thiébaud IV, Érart II et Agnès de Châteauvillain sur son douaire (1307 n.s.).

28 A.D.D. 7 E 2990 - Registre de délibération du maréchal de Lorge (1772) citant une copie de 1462.

29 B.M.B. DROZ 24 fol. 116 v°.

30 B.M.B. DROZ 24 fol. 118 v°- 121 v°.

31 B.M.B. DROZ 24 fol. 123 v°- Original A.D.D. E 380.

32 B.M.B. DROZ 24 fol. 124 r° - 129 v°.

33 B.M.B. DROZ 24 fol. 136 v° - 137 r°.

Thiébaud VI attribue le Châtelot à son fils aîné Thiébaud VII dès son plus jeune âge. Le contrat de mariage entre Thiébaud VII et Alix de Joinville-Vaudémont, contracté en 1373 pendant la minorité des deux mariés, prévoit en effet qu'Alix dispose « *de la noblesse fies arerefies du chastel dou chastellot* »³⁴. Thiébaud VII meurt jeune, à Nicopolis, toutefois on sait qu'il portait de son vivant le titre de « *seigneur de Chastellet-sur-Doubs et de Rinel* »³⁵ ou de « *seigneur du Chastellet sur Doubs et de Chastelz sur Mezelle* » comme le rappellent plusieurs actes relatifs au mariage de sa fille Marguerite³⁶. Le douaire est exécuté comme prévu et Alix, jeune veuve de Thiébaud, porte en 1400 le titre de « *dame de Chastelz et du Chastellot* »³⁷.

Par son testament, Thiébaud VI fait plusieurs donations au prieuré de Lieucroissant, principalement assises sur les seigneuries de l'Isle et du Châtelot. Pour le reste, il prévoit que ces seigneuries aillent à son petit-fils Thiébaud VIII comme l'ensemble des biens d'origine paternelle³⁸. Le partage intervenu l'année suivante entre Thiébaud VIII et son oncle Jean I^{er} ne change rien pour le Châtelot. Thiébaud VIII recueille donc naturellement des reprises de fiefs « *a cause de son chastel et forteresse de Chastellat* »³⁹ dont quatre pour le seul mois de mars 1405 (n.s.)⁴⁰. On en connaît plusieurs autres au début de la décennie 1420⁴¹. Le vocabulaire utilisé est toujours celui de « *chastel* » ou « *chastel et forteresse* » contrastant avec le terme de « *maison forte* » utilisé à la fin du siècle précédent sans que ce changement de vocabulaire puisse être mis en relation avec une campagne de transformation du site.

Le XV^e siècle apporte son lot de destructions et les habitants, tenus d'effectuer guet et garde au château⁴², durent affronter tour à tour les repréailles des troupes suisses en 1425-1426 – conséquence d'un conflit privé entre les Neufchâtel et l'évêque de Bâle – puis le passage des Écorcheurs dans la décennie suivante. L'ampleur des destructions éventuelles demeure inconnue. Par la suite, la seigneurie est l'objet de contestations successorales. Thiébaud VIII prévoit dans son testament de 1459 de léguer l'Isle-sur-le-Doubs, Clémont et une part de la seigneurie du Châtelot à son fils cadet, issu de son second mariage avec Guillemette de Vienne. Son fils aîné, d'un premier lit, emporte le reste des possessions paternelles et conserve la rivière et surtout la tour qui offre un poste de surveillance sur le *Doubs* indispensable en raison de la cession de l'Isle⁴³. Une série de contestations s'ensuit entre Thiébaud IX de Neufchâtel et sa belle-mère Guillemette de Vienne à propos de son douaire. Guillemette obtient plusieurs décisions de justice confirmant qu'elle doit jouir en douaire du Châtelot⁴⁴, terre qui constitue l'héritage de son fils Antoine. Pour autant, Henry

34 A.D.J. 354 E - Contrat de mariage entre Thiébaud de Neufchâtel et Alix de Joinville-Vaudémont. Un accord sur le douaire est signalé dans BNF fonds Villevieill, vol. 49, avec garants et engagements d'otages.

35 GERMAIN 1879, p. 412-413.

36 B.M.B. DROZ 24 fol. 256 v°.

37 B.M.B. DROZ 24 fol. 257 v°.- Titre qu'elle porte encore en 1403 (AN K 1799 (3) accord entre Alix et Thiébaud VIII) et 1404 (B.N.F. n.a.f; 3535, fol. 178 v°).

38 A.D.J. 354 E.

39 B.M.B. DROZ 25 fol. 69 v°.

40 De Jean Pierrefoy de Lile (B.M.B. DROZ 25 fol. 71 v°- 72 r°), de Perrin dit le Put de Treveler (B.M.B. DROZ 25 fol. 69 v° - 70 r°) et Jean Dargue, seigneur de Chenecey mentionné dans l'inventaire des titres (B.M.B. DROZ 25 fol. 306 r°). et Guillaume de Beutal (B.M.B. DROZ 25 fol. 260 v°-261 v°).

41 Thiébaud de Rougemont en 1422 (n.s.) (B.M.B. DROZ 25 fol. 199 r° - v°); Gauthier de Bavans en 1424 (n.s.) (B.M.B. DROZ 24 fol. 291 r°),

42 A.N. K 2079 fol. 15 cité par AFFOLTER, PÉGEOT, VOISIN, 1986 p. 69.

43 A.D.J. E 534 - Copie du Testament de Thiébaud VIII (1459) dans un accord entre les héritiers (1484 n.s.)

44 Un jugement du duc de 1461 est mentionné dans A.D.A. E 163. Par la suite, en 1465, Philippe le Bon confirme la possession de Guillemette de Vienne (A.D.D. E.P.M. 1058) - Enfin, un arrêt du Parlement de Dole est également évoqué dans A.N. K 1820 (2) (avant 1472).

de Neufchâtel, héritier de Thiébaud IX, conteste les prélèvements réalisés par l'huissier du parlement de Dole en faveur de Guillemette de Vienne. Il en appelle au grand conseil du duc en faisant valoir que « *led. Chastelot et les appartenances d'icelluy soient nuement franc et lieu de nul fief ne ressort de Bourgogne et ais souverainement de monseigneur de Neufchastel dequoy il est en bonne saisine possession et reelle joyssance comme messire ses predecesseurs du temps quil nest memoire en sont estez* »⁴⁵. Il semble dans son tort puisqu'un siècle plus tôt à peine, la comtesse faisait placé le Châtelot sous mainmise. Un accord intervient finalement le 8 novembre 1472, reprenant pour l'essentiel le partage de ses biens fait par Thiébaud VIII le 28 juillet 1447 qui prévoyait qu'en l'absence d'héritier mâle de son fils cadet Antoine, les terres de l'Isle et Châtelot retournerait dans la branche aînée moyennant 6 000 francs de dédommagement. Henry s'engage à payer 10 000 francs couvrant la somme initiale et une partie des arriérés, qu'il doit payer en deux termes de 6 000 et 4 000 francs. Au versement de la première somme, lui revient la moitié de ces deux seigneuries et la totalité au versement du solde⁴⁶. Il apparaît que cet accord ne fut pas suivi d'effet immédiat⁴⁷ et son règlement final n'intervient que dans la première décennie du XVI^e siècle.

Les années 1474-1476 sont marquées par la guerre, laissant de côté les querelles de succession. À la fin de la décennie précédente, Charles le Téméraire s'était implanté en Alsace. Son expansion incessante suscite la crainte de ces voisins et une coalition voit bientôt le jour contre le Grand-Duc. Les territoires situés à proximité de la Porte d'Alsace, aux abords du comté de Montbéliard, sont alors soumis à rude épreuve. Le Châtelot, Héricourt et l'Isle-sur-le-Doubs sont occupés par Sigismond d'Autriche à l'issue du premier traité de Zurich, en mai 1477. L'état des places fortes n'est pas connu et on ne sait rien d'éventuelles destructions. À cette date Henry de Neufchâtel est retenu prisonnier depuis la bataille de Nancy. C'est en 1480 seulement que l'archiduc Sigismond restitue ces possessions à Claude de Neufchâtel, fidèle allié de Marie de Bourgogne et de Maximilien⁴⁸. Ce dernier ratifie cette donation l'année suivante⁴⁹ mais ce n'est visiblement qu'au retour des troupes impériales dans le comté, en 1493, que l'acte entre en vigueur puisque cette année il est confirmé à plusieurs reprises « *en considerations des bons et agreables services qu'il auroit rendu à la maison d'Autriche* »⁵⁰. Au cours de cette période, on ne sait pas si les Neufchâtel exercent leur pouvoir sur cette terre.

Les querelles ressurgissent entre Bonne de la Baume, fille de Bonne de Neufchâtel et de Jean de la Baume-Montrevel, et ses grands-cousins. Sa mère avait repris en fief l'Isle et le Châtelot de Sigismond⁵¹; aussi la confirmation de la donation par Maximilien, en 1495, exacerbe les prétentions de Bonne et surtout de sa belle-famille de la Baume-Montrevel⁵². Claude a des difficultés à retrouver la jouissance de ces seigneuries. Devant la décision du Parlement de Dole, défavorable à Claude, Maximilien décide alors de faire saisir les seigneuries par son bailli de Ferrette, refusant que ces terres

45 A.N. K 1820 (2) - Contestation d'Henry de Neufchâtel (1472 n.s.).

46 A.D.A.1 E 163 - Accord entre Bonne de Neufchâtel et Henry de Neufchâtel (8 novembre 1472).

47 L'inventaire des titres mentionne un « *partage fait entre Henry de Neufchastel pour la seigneurie de Lisle et de Chastelot racheptable pour cent mille frans en datte du 14 juillet 1475* » (B.M.B. DROZ 319 r^o). Il s'agit d'une confirmation du précédent accord avec une erreur de transcription de la somme de dix mille à cent mille francs.

48 DUVERNOY 1832, p. 243.

49 A.D.D. E.P.M. 700.

50 B.M.B. DROZ 25 fol. 440 r^o - v^o.

51 Dans un acte de 1501 (n.s.) – édité dans DUVERNOY 1838, p. 75-78 – Philippe le Beau rappelle que la terre fut mise en la main « *de nostre dit grand oncle, le duc Sigismond, à la faulte de feue dame Bonne de Neufchâtel* ».

52 A.N. K 1805 cité dans Documentation DEBRY.

soient mises hors de ses mains ou de celles de Claude⁵³. L'acte prévoit que Claude de Neufchâtel soit remboursé des sommes engagées pour cette terre⁵⁴. Les décès successifs, en 1504-1505, des trois frères Henry, Claude et Guillaume de Neufchâtel ne mettent pas fin aux contestations. Guillaume de Fürstenberg, époux de la fille aînée de Claude, Bonne de Neufchâtel, s'établit dans les seigneuries contestées d'autant plus facilement qu'elles ont été placées sous l'autorité de Wolfgang de Fürstenberg, son père, bailli de Ferrette. Aussitôt, la famille de la Baume lui conteste ce droit. Un accord est finalement trouvé, prévoyant un dédommagement de 9 000 livres à payer au profit du Marc de la Baume, époux de Bonne de la Baume, fille de Bonne de Neufchâtel et nièce d'Antoine de Neufchâtel⁵⁵. Visiblement, le paiement n'intervient pas et celui-ci fait recours auprès de sa suzeraine, la duchesse de Savoie, sœur de Maximilien pour obtenir gain de cause⁵⁶; l'affaire est finalement soldée au début de 1511⁵⁷.

Pour les seigneuries de l'Isle-sur-le-Doubs et du Châtelot, les procès de succession à l'extinction de la branche aînée de Neufchâtel s'avèrent d'autant plus complexes que les querelles liées à la succession de Thiébaud VIII ne sont pas réglées. Par ailleurs, les terres ont été perdues militairement puis cédées, ce qui vient complexifier les argumentations juridiques, expliquant les nombreux documents liés à la suzeraineté de ces seigneuries à l'Époque moderne et dont les inventaires de titres nous livrent une appréciation : « *Sac dans lequel sont les pieces du proces du seigneur archeveque de Rye contre le seigneur duc de Wurtemberg pour la restitution des seigneuries d'Héricourt Chastelot et Clemont cotte ____ 17* »⁵⁸.

4.3 Le Châtelot après les Neufchâtel

Il n'est pas souhaitable de reprendre ici l'ensemble des mains par lesquelles le Châtelot a transité mais simplement de rappeler quelques grandes étapes. En 1521 (n.s.), Guillaume de Fürstenberg affranchit les habitants du Châtelot moyennant finances⁵⁹. Quelques années auparavant, il avait accordé aux habitants de Saint-Maurice, village dépendant de la seigneurie, deux terrains à essarter. Cet acte est intéressant car il mentionne les paiements en nature que doivent les habitants en retour à la « *mesure dud Chastellot* »⁶⁰. Cette mention vient compléter les critères de centralité retenus par André Bouvard dans son étude sur les bourgs castraux du Doubs. Pour autant, le Châtelot reste parmi les quatre bourgs les moins développés, l'habitat n'ayant jamais connu un développement important au pied du château.

Le sort de la seigneurie au XVI^e siècle est presque identique à celui de Blamont, Clémont et Héricourt. La branche cadette de Neufchâtel prétend à la succession puis cède ces terres au roi de Hongrie lors d'un traité en 1527⁶¹ tandis que les Fürstenberg, héritiers de la branche principale

53 Le compte conservé pour l'année 1502-1503 est ainsi rendu au nom du roi des romains auprès du bailli de Ferrette (A.N. K 1801 (2) - Compte du receveur de l'Isle et du Châtelot (1502-1503).

54 A.N. K 1805 cité dans Documentation DEBRY.

55 Nous invitons le lecteur à se reporter aux généalogies; en effet trois personnes distinctes portent successivement le prénom de Bonne. Tout d'abord, Bonne de Neufchâtel, fille de Thiébaud VIII et de Guillemette de Neufchâtel, revendiquant l'héritage de son frère Antoine; puis sa fille Bonne de la Baume, épouse de Marc de la Baume seigneur de Bussy; enfin Bonne de Neufchâtel, fille de Claude de Neufchâtel et arrière petite-fille en ligne masculine de Thiébaud VIII de Neufchâtel.

56 A.D.N. B 18.826 fol. 307 cité par Documentation DEBRY.

57 A.N. K 1799 (3) - Quittance de Marc de la Baume du solde de 408 francs 4 gros (7 janvier 1511 n.s.)

58 B.M.B. DROZ 25 fol. 421 r°. La plupart de ces documents sont concernés dans la série K des archives nationales.

59 DUVERNOY 1832, p. 64.

60 A.N. K 2245 (2) - Concession de deux terrains à essarter (1516).

61 A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 847.

cèdent leurs prétentions à l'archiduc d'Autriche qui les transmet au comte d'Ortembourg. La place est placée sous la sauvegarde de Charles Quint en août 1545 au profit des héritiers du comte d'Ortembourg⁶². En 1561, la prise de force d'Héricourt par Claude François de Rye sonne la fin du statut alleutier du Châtelot. Le duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard, profite en effet de la reconquête de cette seigneurie pour rétablir sa suzeraineté sur l'ensemble des Quatre Seigneuries⁶³. Le Châtelot est alors en plein déclin. La seigneurie, jusqu'à présent administrée avec l'Isle-sur-le-Doubs est rattachée à Héricourt, formant un tandem comparable à celui de Clémont et Blâmont. Ainsi, en juin 1571, les habitants du Châtelot doivent se déplacer au château d'Héricourt pour rendre hommage aux représentants du comte Frédéric de Wurtemberg, pratique renouvelée en 1679 au moins⁶⁴. La fin du XVI^e siècle est marquée par l'arrivée d'officiers communs à ces deux seigneuries⁶⁵. Cette administration commune explique d'ailleurs que beaucoup d'actes relatifs au Châtelot soient conservés pour l'Époque moderne aux archives départementales de la Haute-Saône.

La guerre de Trente Ans fait des ravages dans la population du Châtelot qui passe alors de 284 à 146 familles⁶⁶. L'état du château à cette époque n'est plus connu mais il ne semble plus mentionné dans les textes qu'à titre de point de repère. On trouve ainsi mention du « *verger du château du Chatelot* »⁶⁷. Dans un dénombrement rendu par Gabriel de Salamanque, le Châtelot apparaît déjà comme la seule seigneurie pour laquelle l'existence du château n'est pas rappelée, suggérant que celui-ci est abandonné à cette date⁶⁸.

Les plans dressés au XVIII^e siècle montrent les prés environnant le château mais aucun n'est aussi précis que le suggère la formule utilisée dans l'inventaire de sous-série « *plan de l'ancien château du Châtelot* » et aucune architecture n'y est représentée, pas même la tour subsistante aujourd'hui.

4.4 Liste d'officiers

- 1498⁶⁹-1518⁷⁰: Thiébaud de Landroye (ou La Droye): receveur de l'Isle-sur-le-Doubs et du Châtelot.
- 1502-1503⁷¹: Horry Melingner: capitaine de l'Isle-sur-le-Doubs et commis à la recette de l'Isle et du Châtelot pour le compte du roi des romains qui a fait mainmise sur ces seigneuries.

Sont originaires de cette seigneurie les Saint-Moris et notamment la branche dite Sauvaget qui occupent divers offices, notamment à Neufchâtel, Héricourt et l'Isle-sur-le-Doubs. On conserve peu de traces des officiers de cette seigneurie sous les Neufchâtel.

62 COLLECTIF 1869, p. 65-67.

63 Ce droit fut bien entendu contesté à diverses reprises comme le montre les différentes enquêtes réalisées à la fin du XVI^e siècle et au XVII^e siècle (A.N. K 1820).

64 DUVERNOY 1832, p. 216 et p. 395.

65 A.N. K 2305.

66 DODIVERS 1970, p. 41.

67 A.D.D. E 408

68 A.N. K 1799 (3) - Dénombrement rendu par Gabriel de Salamanque, comte d'Ortembourg, à partir d'actes copiés sur le cartulaire de Neufchâtel. La date n'est pas mentionnée mais elle se situe probablement entre les négociations faite par Guillaume de Fürstenberg et l'archiduc d'Autriche, en 1527 et la mort du comte en 1539. À cette date, le château de Clémont est réputé détruit mais pourtant le dénombrement évoque « *Clémont le chasteaul d'illecques* », on peut donc estimer que le Châtelot est sans doute abandonné.

69 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de 1498, fol. 1 r^o.

70 A.N. K 1801 (2) - Compte du receveur de 1528, fol. 1 r^o. Ce compte est rendu au bénéfice du comte d'Ortembourg.

71 A.N. K 1801 (2) - Compte du receveur de 1502-1503.

5. CONCLUSION

La seigneurie du Châtelot fait partie des premières extensions territoriales significatives du lignage de Neufchâtel à la suite du partage du comté de Montbéliard à la fin du XIII^e siècle. Limitrophe du territoire de l'Isle-sur-le-Doubs où les Neufchâtel fondent un bourg castral, le Châtelot marque l'extension de leur puissance vers l'est au détriment du comté de Montbéliard et contribue à la défense de l'importante route reliant Pontcharrot à Palente, c'est-à-dire, Montbéliard à Besançon. Outre sa situation avantageuse et son rôle d'avant-poste sur le cours du *Doubs*, cette seigneurie apporte de puissants vassaux aux seigneurs de Neufchâtel, notamment les seigneurs de Rougemont, famille qui donne deux archevêques de Besançon au cours du XIII^e siècle.⁷²

Dans le ressort de cette châtellenie⁷³, les Neufchâtel reçoivent l'hommage pour plusieurs maisons fortes ou châteaux confiés à des vassaux, à Longevelle, Beutal, Saint-Maurice-Colombier et Blussans. Ces fiefs castraux (détruits pour la plupart) renforçaient la valeur militaire du site. L'ensemble conservé montre un bâtiment du milieu du XIII^e siècle dans lequel la défense active fait une timide apparition. Rien ne permet d'affirmer que le château fut modernisé par la suite et sa position, en contrebas du plateau ne permettait pas une réelle adaptation à l'artillerie. La date d'abandon du site est inconnue mais il est notable que les livres de comptes des années 1478, 1499, 1500 et 1502-1503 ne conservent aucune trace d'un châtelain du Châtelot contrairement à l'Isle.

L'architecture ne conserve aucune trace d'aménagements résidentiels mais les bâtiments de la basse-cour ont intégralement disparu. Pour autant, le rôle résidentiel devait être faible si l'on se fie à l'absence d'actes signés au Châtelot. La proximité de l'Isle-sur-le-Doubs, puis d'Héricourt, où les seigneurs de Neufchâtel résident fréquemment, explique également qu'ils séjournent peu au Châtelot distant de quelques kilomètres seulement. Terre allodiale à partir de la fin du XIV^e siècle, le Châtelot n'a pas laissé beaucoup de traces à la fin du Moyen Âge. Il apparaît néanmoins que son destin fut souvent lié à la seigneurie voisine de l'Isle-sur-le-Doubs notamment à partir de l'octroi du Châtelot à Guillemette de Vienne en remplacement de Clémont. Ainsi, à la fin du XV^e siècle, ces deux seigneuries disposent d'un receveur commun⁷⁴. Ce n'est qu'au siècle suivant, avec le rétablissement de la suzeraineté de Montbéliard que la terre du Châtelot est rapproché d'Héricourt, Blamont et Clémont.

À l'exception des actes spécifiques à cette seigneurie, les Neufchâtel ne portent presque jamais le titre de seigneur du Châtelot. C'est lors des douaires ou de la donation au cadet Antoine, que Châtelot fait une modeste apparition dans la titulature en seconde position après l'Isle-sur-le-Doubs. Cette seigneurie permet le contrôle sur un ensemble de 8 à 10 villages selon les droits considérés⁷⁵. Pour autant, les nombreux vassaux évoqués ci-dessus captent une part non négligeable des revenus et les travaux antérieurs ont montré que les droits du domaine étaient modestes au Châtelot⁷⁶ avec

72 A.D.H.S. Fonds Huart de Saint-Mauris 25 J 19 (1299).

73 Le terme est évoqué dès 1390 (DROZ 25 fol. 225).

74 A.N. K 1801 (1) - Compte du receveur de 1498.

75 Le cartulaire de Neufchâtel n'évoque Blussans que pour le gîte des chiens, pour le reste les habitants dépendent de l'Isle. Pour le Châtelot sont évoqués tour à tour les habitants de Châtelot, Montenois, Lougres, Beutal, Longevelle, Blussangeaux et Saint-Maurice avec des droits variables selon les villages (B.M.B. DROZ 24 fol. 30 r° - v°).

76 LELONG 1986, p. 66.

un apport variant de 200 livres à la fin du XIII^e siècle⁷⁷ à 900 francs à la fin du XV^e siècle⁷⁸ soit deux à trois fois moins que la seigneurie voisine d'Héricourt⁷⁹.

La seigneurie du Châtelot apparaît donc avant tout comme un atout territorial aux mains des Neufchâtel pour conforter leurs possessions aux marges des comtés de Bourgogne et de Montbéliard. Les acquisitions multiples autour de Montbéliard et les tentatives de se soustraire à la suzeraineté de ce comte expliquent l'importance accordée au Châtelot au XIII^e siècle. Au XV^e siècle, la proximité avec la Suisse et l'Alsace apporte des destructions dans ces seigneuries et c'est pour cette raison sans doute que Maximilien ne veut pas les voir lui échapper et ordonne le séquestre par son bailli de Ferrette.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.D. 1 B 1729 : Compte du receveur pour Héricourt et Châtelot (1554-1555)*.
- A.D.D. 1 B 1769 : Compte du receveur pour Héricourt et Châtelot (1523)*.
- A.D.D. E.C.M 5049 : Compte du receveur pour Héricourt et Châtelot (1554-1555)*.
- A.N. K 2020 : Délimitation du comté de Montbéliard et de la terre du Châtelot (1540-1787)*.
- A.N. K 2265 (1) : Inventaire de titres concernant Héricourt et Châtelot (XVI^e et XVII^e siècles)*.
- A.N. K 2303 (1) : Montres d'armes à Héricourt et Châtelot (1551-1670)*.

6.2 Bibliographie

Affolter, Pégeot, Voisin 1986 : AFFOLTER Éric, PÉGEOT Pierre, VOISIN Jean-Claude, *L'habitat médiéval fortifié dans le nord de la Franche-Comté*, A.F.R.A.M., Montbéliard, 1986.

Arnoux 1970 : ARNOUX Denis, *La seigneurie de Neuchâtel (Bourgogne) aux XIII^e et XV^e siècles*, Mémoire de maîtrise, Besançon, 1970.

Beurlin 1887-1889 : Beurlin Pierre-Frédéric, «Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie du Châtelot dépendante du comté de Montbéliard», *Mémoires de la société d'émulation de Montbéliard*, 1887, p. 79-128 et 1889, p. 1-127.

Bouvard 1997 : BOUVARD André, «Blussangeaux - Le Châtelot», *Les peuplements castraux de la Montagne du Doubs*, vol. II, [thèse de 3^e cycle], A.N.R.T., 1997, p. 94-98.

Bouvard 2006 : BOUVARD André, *Châteaux et bourgs de la Montagne du Doubs, Tome 1, aspects méthodologiques, typologiques et historiques*, Société d'émulation de Montbéliard, Montbéliard, 2006.

Bouvard 2014 : BOUVARD André, «Maisons, villages et châteaux de la frontière entre les comtés de Bourgogne et de Montbéliard vers 1614 d'après une iconographie inédite», DELOBETTE Laurence, DELSALLE Paul, (dir.), *Villages, maisons et châteaux du Moyen Âge à la Renaissance comtoise* [actes du colloque de Valleriois-le-Bois], Éditions Franche-Bourgogne, 2014, p. 43-58.

B.R.G.M. s.d. : *Notice de la carte géologique de Montbéliard*, B.R.G.M., Orléans, s.d.

Chevalier 1767 : CHEVALIER François-Félix, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, Delhorme, Lons-le-Saunier, 1767.

⁷⁷ ARNOUX 1970, p. 68.

⁷⁸ B.M.B. Duvernoy ms. 1, fol. 224 cité par BOUVARD 1997, p. 96.

⁷⁹ PÉGEOT 1993, Annexes, p. 100.

Collectif 1869 : COLLECTIF, *Recueil de chartes et autres documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté sous les Princes de la Maison d'Autriche*, Suchaux, Vesoul, 1869.

Courtieu 1982 : COURTIEU Jean (dir.), *Dictionnaire des communes du Doubs*, t. I, Cêtre, Besançon, 1982, p. 405-410.

Demailly 1961 : DEMAILLY Claude, *Rapport de sondage archéologique*, 1961 [disponible au S.R.A. de Franche-Comté].

Dodivers 1970 : DODIVERS André, *La seigneurie du Châtelot et Blussans*, Société généalogique du Doubs, Blussans, 1970. [disponible en ligne : <http://doubsgenealogie.fr/histoire/publications.php>] consulté le 12 janvier 2012.

Duvernoy 1832 : DUVERNOY Charles, *Éphémérides du comté de Montbéliard*, Imprimerie Charles Deis, Besançon, 1832.

Duvernoy 1838 : DUVERNOY Charles, *Notice sur l'ancienne seigneurie d'Héricourt. 1^{ère} partie jusqu'en l'année 1561*, Imp. Saint-Agathe, Besançon, 1838.

Germain 1879 : GERMAIN Léon, «Jean de Bourgogne, et Pierre de Genève», *Mémoires de la société d'Archéologie lorraine et du musée historique lorrain*, 3^e série, VII^e volume, Crépin-Lablong, Nancy, 1879, p. 357-432.

Joan 2003 : JOAN Lydie, *Carte archéologique de la Gaule. Le Doubs et le territoire de Belfort*, Académie des inscriptions et belles lettres, Maison des sciences de l'Homme, Paris, 2003, p. 138-139.

Lelong 1986 : LELONG Sylvie, *Les seigneurs de Neuchâtel-Bourgogne. Extension d'une puissance en comté (fin XIII^e-début XV^e siècles)*, Mémoire de maîtrise, Paris IV, 1986.

Muller 2010 : MULLER Vianney, «Chastelot», *Prospections des châteaux comtois, rapport d'opérations 2009*, Nancy, 2010, p. 25-41. [Disponible au S.R.A. de Franche-Comté].

Pégeot 1993 : PÉGEOT Pierre, *Vers la Réforme: un chemin séparé. Montbéliard, Porrentruy et leur région du XIV^e siècle au XVI^e siècle*, [doctorat d'état], Paris IV, 1993.

Tournier 1921 : TOURNIER (abbé), *Les seigneuries d'Héricourt et du Châtelot*, Imp. Jacques & Demontrond, Besançon, 1921.

6.3 Iconographie

- A.D.D. 3 P 67 : Cadastre napoléonien de Blussangeaux (1833).
- A.D.D. E.C.M. 408 : 3 plans géométriques de prés de Blussangeaux situés à proximité du château (celui-ci n'est pas représenté) (1718 ; 1753 ; 1760).
- A.M. Montbéliard, 11 Fi 0866 (don Pélot) : Carte de Claude Flamand, vers 1614 (communiquée par A. Bouvard).
- Archives générales du Royaume de Belgique, fonds de la secrétairerie de l'État allemand, 338 : Carte de Claude Flamand, vers 1614 (communiquée par A. Bouvard).
- Reproduction de la carte de Schickhardt réalisée par la Société d'émulation de Montbéliard (original détruit) et publié par BOUVARD 1997, p. 94 bis.
- Photographie de 1898 reproduite par Dodivers 1970, p. 8.
- Reproduction d'un plan du moulin et des vestiges du Châtelot par Dodivers 1970, p. 57.
- Collection personnelle : Carte postale intitulée : 7501. *Châtelot - La Tour, seul reste du Château*. Le cliché représente l'angle méridional.

CHEMILLY

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Haute-Saône

Canton: Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin

Commune: Chemilly

Numéro INSEE: 70 148

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	867 870	2300 900	215

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2011	0 A	154,156,158-160, 409, 411-413, 455-457
Château	Ancien	1837	A	35-44

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	Principauté	Comté de Bourgogne
Doyenné	Traves	Bailliage	Amont
Paroisse	Pontcey	Suzeraineté	–
Dédicace	saint Antide	Châtellenie	Chemilly

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Chemilly se situe à 10 km à l'est de Vesoul, sur la rive gauche de la *Saône* dans un large méandre formé par le cours d'eau entre Scey-sur-Saône et Port-sur-Saône.

Neuf communes françaises partagent un radical en *chemill-* dont Chemilla dans le Jura, Chemilly-sur-Yonne et Chemilly-sur-Serein dans l'Yonne, qui présentent les plus grands risques de confusion puisque situées dans l'espace bourguignon.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Chemilly se trouve à la bordure orientale du fossé de la Saône, à la confluence de la *Saône* et du *Durgeon*. Sur la rive gauche, à l'extérieur du méandre formé par la *Saône*, Chemilly tire profit d'un plateau déclinant du sud-ouest vers le nord-est, profondément entaillé en son milieu par une vallée sèche qui délimite ainsi deux reliefs. Ce plateau, formé au Kimméridgien (*J7b*), est constitué de marnes à astartes en alternance avec des calcaires fins argileux. Un niveau oolithique de quelques mètres d'épaisseur compose la base de ces marnes. À la sortie du village, vers le sud, le Kimméridgien inférieur (*J7c*), offre des calcaires plus fins, en bancs réguliers¹. La partie supérieure est cartographiée sous l'appellation « limon des plateaux » (*LP*), ensemble géologique constitué d'éléments d'origine variable, notamment des limons sableux ou argileux contenant parfois des nodules de limonites exploités comme minerai de fer.

Le château occupe la partie la plus basse de ce plateau, à quelques mètres seulement de la rive de la *Saône* et de la confluence. Le village s'est essentiellement développé au pied de ce relief, à l'est, le long de la voie de communication.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

L'occupation des sols n'a guère changé autour de Chemilly par rapport à la carte dite de Cassini. L'essentiel du plateau, au sud-ouest est occupé par un très vaste massif forestier. Plus près du château, une trentaine d'hectares de plateaux sont défrichés et aujourd'hui utilisés en prairie. Les cultures se trouvent sur l'autre rive du *Durgeon*, à l'est, sur les territoires des communes de Chemilly et Pontcey. Le cadastre ancien évoque de nombreux « *Pâtis* » rappelant l'importance locale de l'élevage, les cultures se développant essentiellement sur les hauteurs du « *champ des Rèpes* ». Le sommet du relief de la place-forte porte le toponyme de « *Vignes du Château* ».

La *Saône* constitue une ressource importante pour l'eau mais également pour sa richesse halieutique. Le moulin de Chemilly est installé, d'après la cartographie du XVIII^e siècle, sur le *Durgeon*, cours d'eau plus facile à aménager pour exploiter sa force motrice.

Si la carte dite de Cassini n'indique pas de carrières à proximité, les affleurements calcaires du Kimméridgien permettaient d'extraire des moellons et de la pierre de taille. Les alluvions fournissent quant à elles un granulats abondant. Sur la rive droite de la rivière, le toponyme de Ferrières-les-Scey rappelle l'exploitation ancienne de minerai de fer.

2.2.3 Voies de communication

La principale voie de communication à proximité de Chemilly est la *Saône*, rivière dont l'importance explique le nombre important de châteaux érigés sur ses berges. Le *Durgeon*, rivière plus modeste coule depuis Vesoul jusqu'à Chemilly mais sa largeur et son tirant d'eau n'en font pas un axe navigable conséquent.

¹ CONTINI 1976, p. 14.

La route passant par Chemilly est de moindre importance. Les deux ponts franchissant le *Durgeon* permettent de contourner le méandre de la *Saône* vers l'est et de rejoindre Port-sur-Saône. Le premier, supportant une statue de saint Jean Népomucène date du XVIII^e siècle. À 600 m en aval, un autre pont, dit « *romain* », est constitué d'une arche en anse de panier et remonte probablement au XVIII^e siècle également². Un pont plus ancien existait dès le XIV^e siècle puisque la reprise de fiefs de 1386 mentionne un « *pontenaïge* »³.

Signalons enfin que la vallée sèche qui coupe le plateau de Chemilly en deux parties est qualifiée de « chemin des moines » et correspond à une voie empruntée dès le XVII^e siècle ; elle contourne l'ensemble castral et fut utilisée par les moines du prieuré, ce dont plusieurs conflits judiciaires avec le seigneur de Chemilly attestent⁴.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Le château de Chemilly est situé à l'extrémité d'un plateau qui borde la *Saône* (fig. 1). Il domine un petit village d'une trentaine de bâtisses situé à l'est, en contrebas, de part et d'autre de la route (fig. 2). Au sud-ouest du château, bordant également la rivière, un ermitage est fondé en 1618 et se développe jusqu'à accueillir une petite communauté religieuse occupant un ensemble conventuel dont l'implantation a profondément marqué le secteur. L'ensemble des vestiges prospectés sont postérieurs au Moyen Âge et ne sont donc pas présentés dans ce travail⁵.

L'ensemble castral est constitué dans son état actuel de sept constructions entourées d'un mur d'enceinte relativement mince, de 0,65 m à 1,30 m, définissant un espace enclos de 6 500 m² (fig. 3, 4). La partie méridionale est située sur le rebord de l'éperon. De ce côté se trouvent les parties nobles du château constituées d'une tour-maitresse (fig. 3, n°3) à laquelle est accolé un corps de logis (fig. 3, n°4a) flanqué de tours carrées à l'est (fig. 3, n°4b). À l'ouest de ces deux constructions, un fossé large de 37 m et profond de 4 m est conservé sur 35 m de longueur au maximum. Le reste de l'espace sommital est remarquablement plat grâce à des murs de soutènement.

La partie septentrionale du château est plus basse de dix mètres et se trouve sur la berge de la *Saône*. Cette basse-cour comporte deux bâtiments quadrangulaires à l'ouest (bâtiment 1) et au nord (bâtiment 2). Une tour carrée flanque la courtine qui relie ces deux édifices. Enfin, une seconde tour carrée, située à l'angle du bâtiment 1 et du mur de soutènement de la terrasse supérieure constitue la dernière construction de l'ensemble castrale ; elle assure la distribution verticale entre ces deux espaces.

3.1 La terrasse sommitale

3.1.1 La tour maîtresse

Cette tour carrée de 11 m de côté pour 23 m de hauteur environ est la partie la plus emblématique du château (fig. 3, n°3). Elle est constituée de quatre niveaux sur planchers et s'achève par un toit terrasse qui forme un cinquième palier depuis la transformation de la toiture au début du

2 MULLER 2008, p. 88-89 ; MESQUI 1986, p. 188-189.

3 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 450 r°.

4 PLOYER, VANNIER 1891, p. 96.

5 MULLER 2008, p. 72-77.

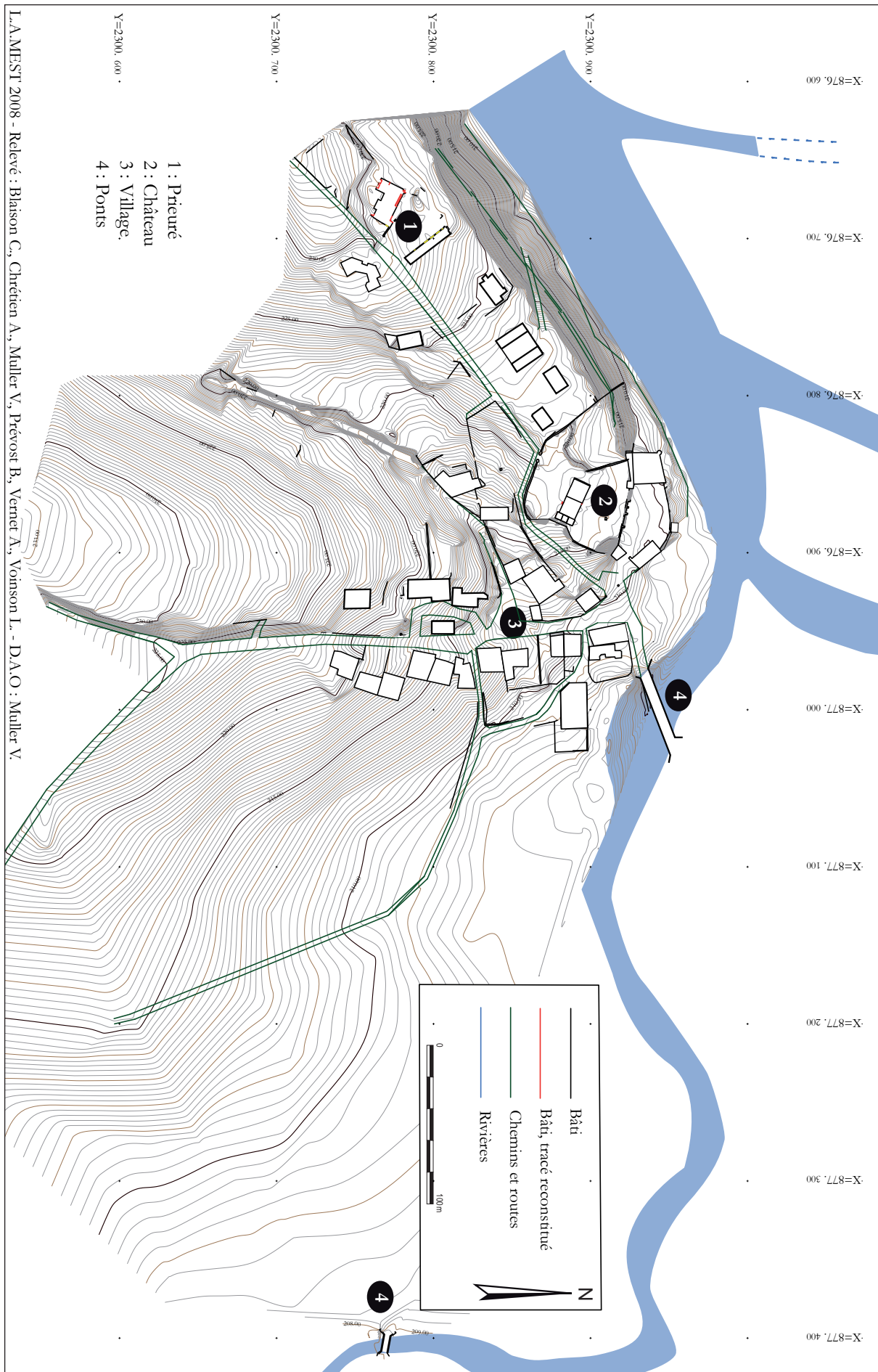


Fig. 1 : Relevé topographique de Chemilly (1:3500°)

Fig. 1 bis : Relevé topographique de Chemilly (1:2500^e)



Fig. 2 : Extrait du cadastre ancien de Chemilly

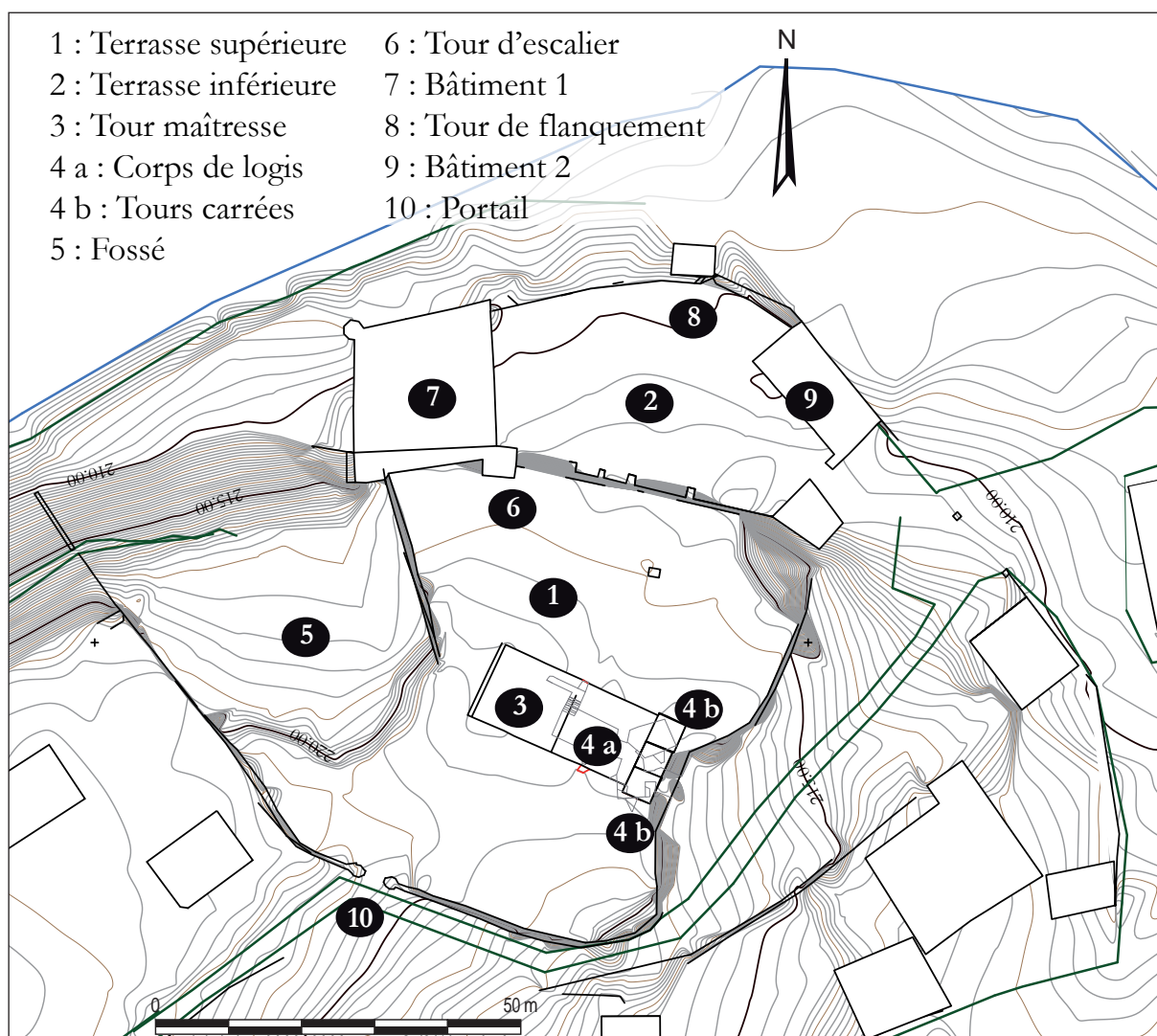


Fig. 3 : Relevé topographique du complexe castral (1:1000^e)



Fig. 4 : Vue générale du château (assemblage photographique)



Fig. 5 : Façade nord de la tour-maîtresse et du corps de logis



Fig. 6 : Vue intérieure d'une baie réaménagée



Fig. 7 : Façades sud et est du château

XX^e siècle. Au centre de la façade nord, quatre larges baies rectangulaires constituées de montants droits en calcaire, percent l'épaisse maçonnerie (fig. 5). Au 3^e niveau, la baie centrale est munie d'un meneau en béton et une autre ouverture de faible dimension est aménagée à l'ouest. Au-dessus de la porte du premier niveau, un décor architectural des XV-XVI^e siècles est placé en remploi. La façade ouest présente une ouverture pour chaque niveau mais celles-ci sont plus étroites que sur la façade nord et ne sont pas à l'aplomb les unes des autres. Toutes semblent largement remaniées. Au sud, seule la porte du rez-de-chaussée est visible, identique à celle de la façade nord, le reste du mur est recouvert de lierre. À l'est, le crépi et le bâtiment accolé ne laissent voir aucune ouverture en plus de celles qui permettent aujourd'hui de passer d'un bâtiment à l'autre et qui résultent d'une phase de transformation tardive.

Les aménagements intérieurs, notamment les enduits omniprésents, ne permettent pas beaucoup d'observations. Les baies sont manifestement élargies au XVIII^e ou au XIX^e siècle compte tenu de leur gabarit (fig. 6). Chaque niveau est occupé par une pièce unique. Il y a au rez-de-chaussée un sol dallé en pierres et une cheminée aujourd'hui totalement habillée dont on ne peut tirer aucun élément de datation. À partir de cette pièce on accède à la cave du corps de logis oriental mais aucun niveau de cave n'existe sous la tour et ce percement pourrait donc résulter d'une phase de transformation.

3.1.2 Le corps de logis oriental

Cet ensemble est constitué d'un corps de bâtiment presque carré de 11 m de côté (fig. 3, n°4 a) auquel sont accolées à l'est deux tours carrées de 4 m de côté hors-œuvre (fig. 3, n°4 b, fig. 7). Quatre travées rythment la façade extérieure. Les trois premières sont marquées par les grandes baies rectangulaires des deux niveaux du corps de bâtiment central et la dernière reprend le même type de baie sur les deux tours carrées. Celles-ci comportent un troisième niveau muni d'une baie rectangulaire de même largeur que les précédentes mais du tiers de leur hauteur. Sur la façade nord, la baie centrale du rez-de-chaussée est une porte dont le couvrement n'est pas un linteau rectangulaire mais un arc en plein cintre reposant sur deux corbeaux sans décor (fig. 5). À l'étage, la baie centrale a été modifiée et transformée en porte-fenêtre desservant un petit balcon.

À l'intérieur, l'espace s'organise autour d'une mezzanine centrale aménagée au XX^e siècle (fig. 8). Aucun élément antérieur au XVII^e siècle n'a été repéré dans les niveaux supérieurs. La cave de ce bâtiment, dépourvue d'enduit, livre un espace plus apte à une analyse archéologique (fig. 9). Un vaisseau principal de 5 m x 8,5 m, voûté en berceau, se trouve sous la partie occidentale du bâtiment et se divise vers l'est en deux vaisseaux distincts, de 4 m à 4,5 m x 5 m, orientés à 45° ; le premier, d'axe est/ouest, se situe sous la tour nord et une partie du corps central tandis que le second, orienté nord/sud, déborde du bâtiment. Entre ces différents vaisseaux, la largeur de la cave se réduit à 2,5 m sur une longueur de 1,5 m et pourrait marquer une étape dans le phasage de ce niveau.

On accède à la cave soit depuis la rue située à l'est, en contrebas du château, soit par une volée d'escalier qui aboutit aujourd'hui dans la tour principale mais pouvait initialement émerger à l'extérieur du corps de logis. Deux placard muraux occupent le mur occidental de la cave (fig. 10). Le vaisseau principal, maçonné en moellons calcaires, est également percé au sud d'une niche maçonnée en pierre de taille qui dessert un soupirail (fig. 11).

Le petit vaisseau nord, également maçonné en moellons calcaires, abrite aujourd'hui une cuve. Il n'est percé que d'une ouverture, vers le sud-est, qui permettait à l'origine de flanquer la porte et



Fig. 8 : Mezzanine du corps de logis

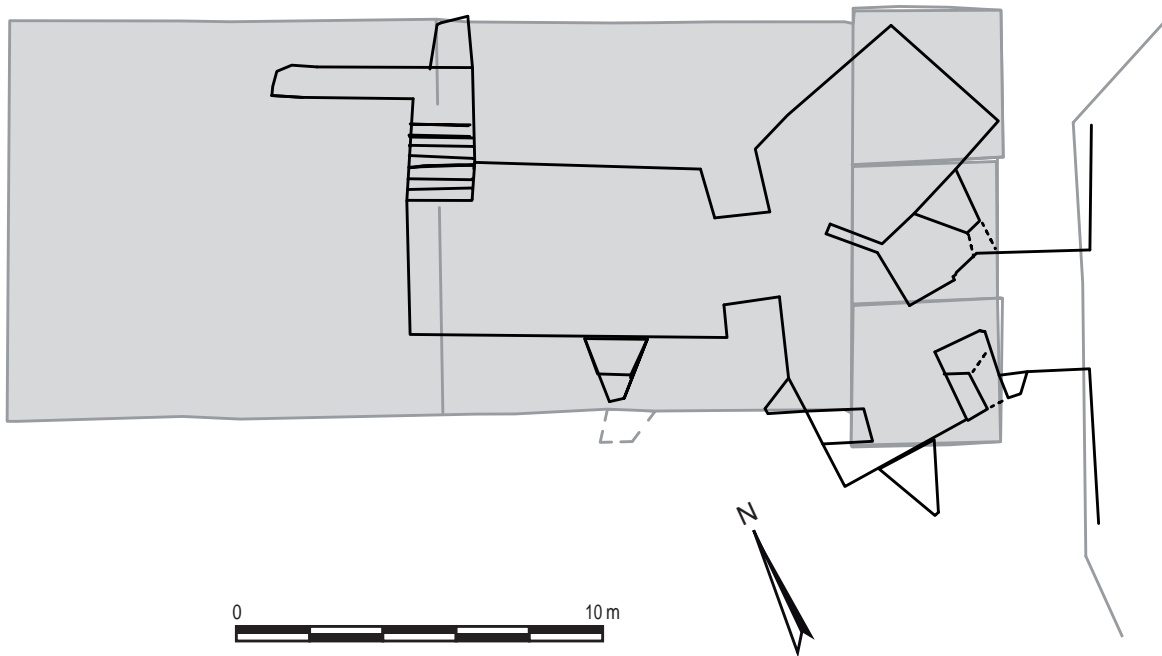


Fig. 9 : Plan de la cave du corps de logis



Fig. 10 : Placards muraux de la cave



Fig. 11 : Ouverture du soupirail sud



Fig. 12 : Niche de tir du petit vaisseau nord



Fig. 13 : Parement extérieur remanié



Fig. 14 : Ouverture ouest du petit vaisseau sud, obstrué par un contrefort

dont l'allure est très remaniée aujourd'hui (fig. 12, 13). Le petit vaisseau sud est plus complexe. Il est percée de trois ouvertures. La première, aujourd'hui obstruée, est orientée vers l'ouest et semble flanquer le mur sud du corps de logis (fig. 14). Elle est recoupée en son milieu par un contrefort dont la position surprend puisqu'il se trouve dans l'axe du mur sud du corps de logis, mais décalé vers le sud. À l'origine cette baie devait être plus large et desservait sans doute un soupirail. Une autre ouverture est percée dans le flanc sud de ce vaisseau ; sa fonction n'est pas clairement définie car aucune sortie n'est visible en surface et son usage comme ouverture de tir est incohérente avec le niveau de sol extérieur (fig. 15). Enfin la partie orientale est munie d'une niche desservant une canonnière à la française qui couvre la porte sur rue (fig. 16, 17, 18). Cette porte bénéficie également de nombreux points d'ancrage pour des dispositifs de verrouillage.

3.2 La terrasse inférieure

3.2.1 La tour d'escalier

Cette tour presque carrée de 4 m x 4,5 m de côté est située à la jonction du mur de soutènement de la terrasse supérieure du château et de l'angle sud-est du bâtiment 1 (fig. 3, n°6). Ses cinq niveaux actuels assurent la distribution verticale entre les deux espaces du château. Maçonnée en petits moellons calcaires, la tour présente toutefois un chaînage en pierre de taille. Les murs sont percés d'ouvertures nombreuses témoignant de multiples modifications du bâtiment (fig. 19). Outre les grandes ouvertures rectangulaires qui rythment chaque niveau, cette tour présente au 3^e niveau une canonnière, formée d'une courte fente de visée et d'un petit orifice circulaire, qui flanque le mur de soutènement. Nous ne disposons pas de plus de détails sur cette ouverture de tir masquée par la végétation

3.2.2 Le bâtiment 1

Ce grand bâtiment carré mesure 20 m de côté (fig. 3, n°7). Les façades dépourvues d'enduits laissent voir des maçonneries en petit moellons calcaires et des chaînages en pierre de taille. Habité, ce bâtiment a fait l'objet de nombreux percements notamment sur la façade orientale afin de mieux faire entrer la lumière. La façade nord, face à la *Saône*, est percée de 7 jours en archère, 2 au premier niveau et 5 au niveau supérieur. La plupart ont été percées en leur milieu d'une ouverture circulaire qui indique l'usage d'armes à feu portatives à une période tardive voire un simple programme ostentatoire. L'angle nord-ouest de ce bâtiment est muni d'une tourelle en encorbellement qui repose sur une base cylindrique en pierres à bossage (fig. 20, 21). L'encorbellement est formé de trois doucines ; la première est décorée d'un motif d'écailles et la seconde d'ornements végétaux. La partie haute de la tourelle est maçonnée en grand blocs calcaires d'un module inédit sur le site. Un larmier rythme la façade à mi-hauteur et quatre baies percent celle-ci juste au-dessus du larmier. De petits dispositifs de tirs, tardifs, ont été percés dans cette tour pour l'emploi d'armes de faible calibre.

3.2.3 Le bâtiment 2

Le second bâtiment, orienté nord-ouest/sud-est, fait également face à la *Saône* (fig. 3, n°9). Ses maçonneries sont également en moellons calcaires blanc-jaunâtre. La façade sur cour est percée de grandes baies rectangulaires à l'exception d'une porte surmontée d'un arc surbaissé (fig. 22). La



Fig. 15 : Contrefort et ouvertures ouest et sud du petit vaisseau sud



Fig. 16 : Niche orientale du vaisseau sud



Fig. 17 : Porte et canonnière du vaisseau sud



Fig. 18 : Détail de la canonnière à la française



Fig. 19 : Tourelle d'escalier vue depuis le corps de logis



Fig. 20 : Façade occidentale du Bâtiment 1



Fig. 21 : Tourelle du bâtiment 1



Fig. 22 : Façade sud du bâtiment 2



Fig. 23 : Façade nord-est du bâtiment 2

façade nord présente une disposition beaucoup plus complexe et peu d'éléments sont en position initiale sur cette façade (fig. 23). De nombreuses baies résultent de percements récents telle la porte. Faute d'une étude approfondie, le phasage de cette façade permet seulement de mettre en évidence le caractère composite de ce mur formé de 9 appareils différents. Seules les deux petites fenêtres rectangulaires à l'ouest du second niveau semblent en position initiale. La transformation de la toiture a conduit à éteindre deux baies similaires désormais situées sous les combles. On remarque également deux ouvertures situées aux angles supérieurs de cette façade, aujourd'hui rebouchées par de petits moellons soigneusement assisés. Elles surmontaient toutes deux un encorbellement qui constitue le témoignage le plus ancien de cette façade.

3.2.4 La tour d'enceinte

À mi-chemin entre les bâtiments 1 et 2, sur la courtine ceignant le château, une tour carrée flanque la muraille longeant la *Saône* (fig. 3, n°8). Cette tour, dont nous n'avons pu observer que les extérieurs, constitue l'un des éléments les plus anciens des vestiges conservés.

Au nord, les maçonneries en pierre de taille en calcaire blanc présentent un appareil régulier et soigneusement assisé hormis pour la partie supérieure, constituée de moellons en calcaire jaune-beige, qui correspond à un exhaussement (fig. 24). Quatre ouvertures percent la maçonnerie d'origine. Les deux premiers niveaux sont percés d'une ouverture unique en position centrale et le troisième niveau de deux baies, aujourd'hui bouchées, situées en bordure de la façade. L'ouverture inférieure est une canonnière à fente de visée dont l'encadrement, constitué de six blocs, respecte les assises de la maçonnerie. Les trois autres ouvertures sont de simples baies rectangulaires, assez étroites, dont les piédroits monolithes font deux assises de hauteur. L'exhaussement présente une petite baie rectangulaire chanfreinée et deux trous d'ancrage bouchés avec des tuiles.

On retrouve des trous d'ancrage similaires, à la même hauteur, sur les façade est et ouest. À l'ouest, les maçonneries sont très différentes, principalement constituées de petits moellons grossièrement assisés qui se démarquent de l'exhaussement essentiellement par leur couleur. Seules quelques assises autour de la fenêtre du premier niveau sont maçonnées en pierre de taille comme sur la façade nord. De ce côté, trois ouvertures superposées percent le centre de la façade. La baie inférieure ressemble aux baies supérieures de la façade précédente, la seconde baie est une canonnière à fente de visée constituée de deux piédroits monolithes et d'un linteau et la baie du troisième niveau, remaniée, présente une simple ouverture rectangulaire. Cette façade conserve également la trace d'un encorbellement qui se trouvait initialement en boutisse dans le mur d'enceinte et qui fut englobé dans l'angle sud-ouest de cette tour. Elle se situe à une altitude comparable à l'encorbellement décrit pour le bâtiment 2 et ces aménagements peuvent témoigner d'un ancien chemin de ronde.

La façade orientale est proche de la façade ouest (fig. 25, 26). L'appareil y est également mixte avec une dominante de moellons. Hors exhaussement, trois baies superposées s'ouvrent au centre de la façade. La baie inférieure semble correspondre à une ancienne canonnière très abîmée; la baie du second niveau est une canonnière proche de celle qui perce ce même niveau à l'ouest et le troisième niveau est ouvert par une baie rectangulaire plus large. L'exhaussement compte également une baie et on y trouve à nouveau deux trous d'ancrage qui pouvaient soutenir une galerie extérieure. Un coup de sabre marque très nettement cette façade à l'aplomb du mur d'enceinte.

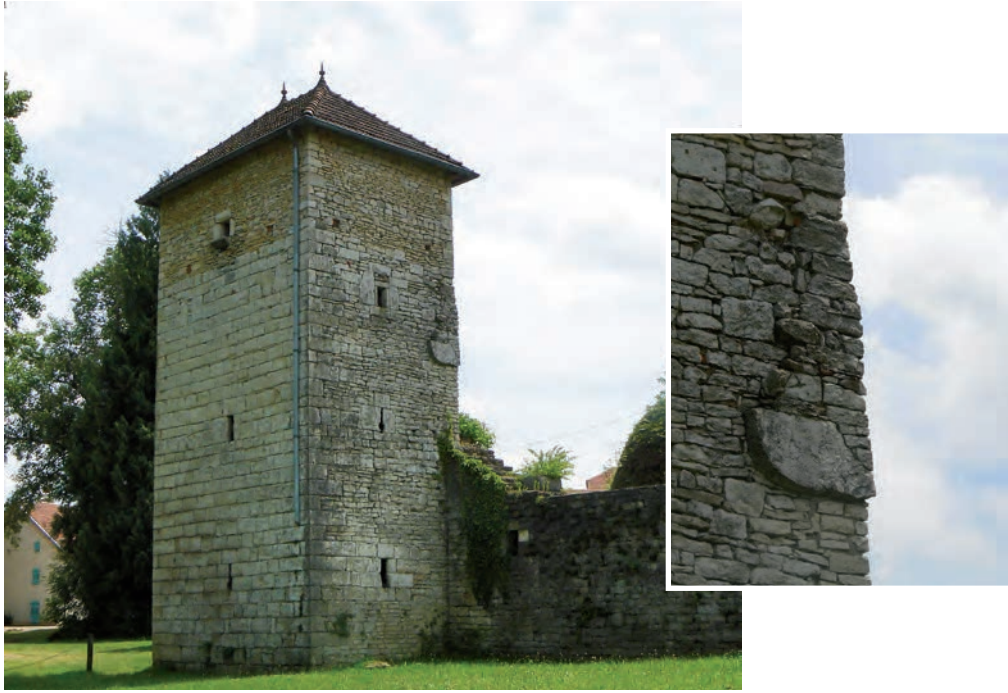


Fig. 24 : Angle nord-ouest de la tour de flanquement carrée et détail de l'encorbellement fossilisé



Fig. 25 : Façade sud-est de la tour carrée



Fig. 27 : Courtine nord entre le bâtiment 1 et la tour carrée

La façade sur cour présente une maçonnerie assez différente, en moellons calcaires jaune-beige sur l'ensemble de sa hauteur. Cette couleur est similaire à l'exhaussement mais diverge de la partie basse des trois autres façades. Il est possible qu'à l'origine cette tour fut ouverte à la gorge ou disposait d'une façade intérieure en matériaux périssables à l'image de l'une des tours-porte de Sélestat⁶.

3.2.5 Murs d'enceinte

La courtine qui clôt l'ensemble castral est l'élément le plus composite, conservant des tronçons appartenant à différentes phases. Entre le bâtiment 1 et la tour de flanquement carrée, l'épaisseur de la courtine passe de 2 m à l'ouest à 1 m à l'est. Elle est percée de quatre niches voûtées formant de longues fentes de tir en parement, côté *Saône* (fig. 27). La baie ouest a été transformée en porte. La hauteur de la courtine devait atteindre, à l'origine, la hauteur de la tour de flanquement avant exhaussement, comme le suggère l'encorbellement conservé dans la façade de celle-ci. Entre cette tour et le bâtiment 2, le mur est totalement remanié (fig. 25).

Le mur de soutènement qui sépare les parties inférieure et supérieure est maçonné en moellons grossièrement assisés et supporté par quatre contreforts de 1,35 m de côté à la base. Appuyé contre la tourelle d'escalier à l'ouest, il se développe vers l'est sur 30 m de longueur. De ce côté, la hauteur du mur décroît, passant de 10 m de haut à 2 ou 3 m seulement (fig. 28, 29). Le sol de la terrasse présente alors une forte pente malheureusement inaccessible mais cette perturbation pourrait signaler l'implantation de vestiges anciens. Le mur se prolonge, s'incurve vers l'ouest où il est percé à la base par l'entrée de la cave, puis repart vers l'est pour former une vaste enceinte autour de la terrasse supérieure. À l'angle sud-est, la terrasse supérieure accuse également un dénivelé modéré mais dont la présence, en pendant de l'angle nord-est, est suspecte. Au sud-ouest, ce mur qui ne fait plus que 0,65 m de large est percé d'un portail encadré par deux tourelles factices. À côté, une porte piétonne surmontée d'un linteau en accolade présentait un décor armorié représentant deux blasons sous les ailes d'un aigle. L'ensemble fut martelé. L'incohérence entre les moulures de ce linteau et les piédroits de la porte indique un remploi. Ce mur s'incline ensuite vers le nord-ouest et rejoint le bord de *Saône* marquant les limites de la propriété. Il ne s'agit toutefois pas du mur d'enceinte initial de ce côté puisque l'on a déjà signalé les traces d'un fossé large de 40 m dont l'escarpe orientale fait office de mur de soutènement de la terrasse supérieure. Ce mur s'appuie sur une maçonnerie plus ancienne, visible à l'angle nord seulement et qui pourrait correspondre à une courtine antérieure.

Conclusion

Le château de Chemilly apparaît aujourd'hui comme un ensemble hétérogène. Sa tour-maîtresse, emblématique, ne conserve finalement que très peu de traces de son ancienneté à l'exception de l'épaisseur de ses maçonneries qui suggèrent une datation ancienne, probablement médiévale. Les modifications sont telles qu'elles ne permettent pas une datation de sa construction. Le corps de logis voisin n'est guère mieux loti aux niveaux supérieurs. Les caves dont la porte d'accès est flanquée de canonnières à la française indiquent une construction du XVI^e-XVII^e siècle au plus tard. Toutefois, il n'est pas exclu qu'une partie de ces substructures soit plus ancienne. La partie basse du château livre des canonnières caractéristiques de la seconde moitié du XV^e siècle sur la tour d'escalier et la tour de flanquement carrée. Un chemin de ronde de la même époque, voire antérieur, pouvait protéger ce côté et contrôler le passage sur la *Saône*. La réalisation en pierre de taille du seul

⁶ REUTENAUER, WERLÉ 2007.

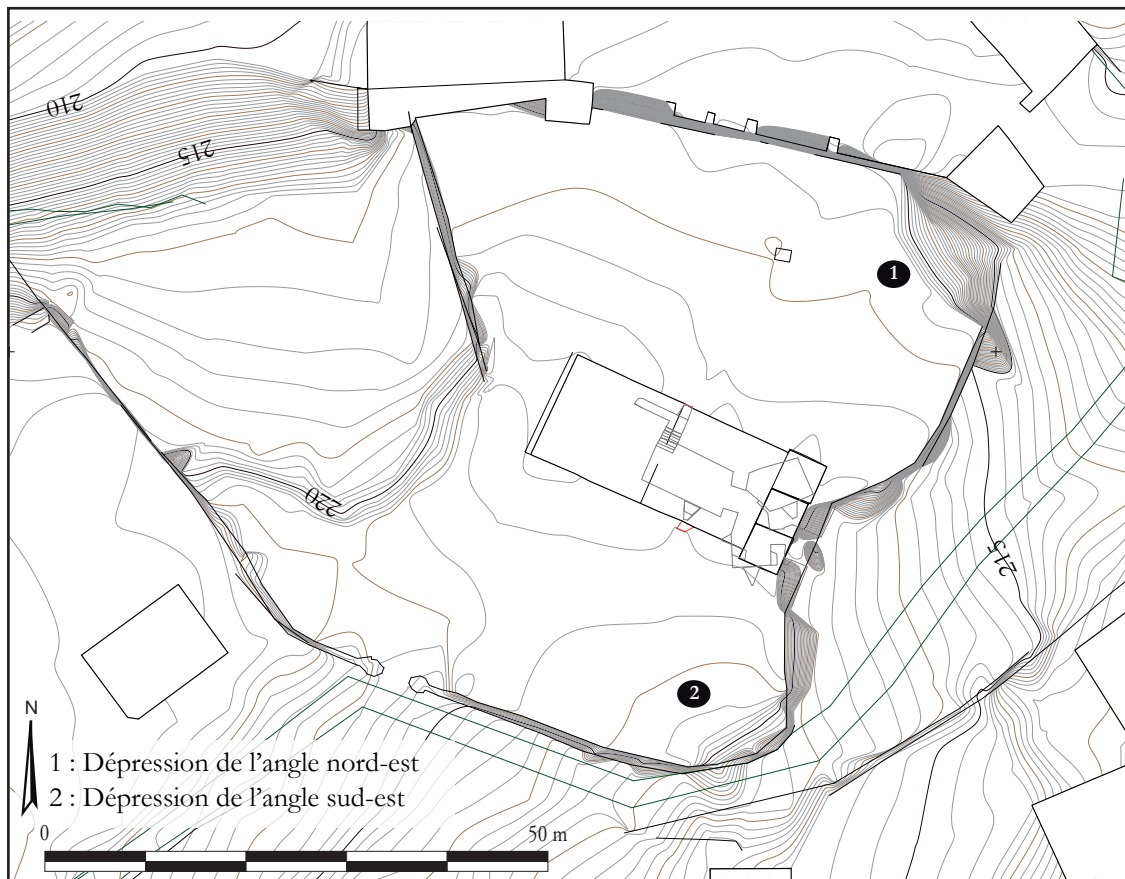


Fig. 28 : Détail de la topographie du château et des perturbations aux angles NE et SE (1:750^e)



Fig. 29 : Angle nord-est du château, marqué par une forte pente dans la topographie

parement nord de la tour de flanquement carrée suggère que les deux autres côtés pouvaient être enduits; seule la façade nord, tournée vers la *Saône* aurait alors présentée des pierres apparentes, sans doute pour des raisons ostentatoires. Par la suite, l'ensemble de ce secteur a subi de lourdes transformations. Une tourelle à échaugette a été construite à l'angle du bâtiment nord-ouest plus pour renforcer la dimension ostentatoire de ce château que pour de véritables raisons militaires.

Aucune de ces phases ne peut être rattachée à la première moitié du XV^e siècle même si certains éléments évoqués peuvent être plus anciens que la mise en place des canonnières. Par conséquent, il n'est pas possible de mesurer, à l'aide des vestiges conservés, l'implication du lignage de Neufchâtel sur ce château avant la transmission à leur descendance bâtarde qui n'est pas intégrée à ce travail.

4. HISTORIQUE

4.1 Chemilly avant les Neufchâtel

Chemilly est un village qui apparaît tardivement dans les textes, au milieu du XIII^e siècle. Sa première mention, en 1255, cite Ulrich de Scey, seigneur de Chemilly à l'occasion d'une donation en faveur du monastère de Marteroy⁷. En 1268, la terre est aux mains d'Horois, écuyer et sire de Chemilly⁸ et elle intègre bientôt le domaine du lignage de Montbis qui l'acquiert par alliance. En effet, en 1288, Jean de Montbis, vassal des Neufchâtel en fait reprise auprès d'eux en échange de 120 livres estevenantes: «*Jehan de Montbis, escuier sire de Chemilly a recogneu quil en nom de lui, de Aelis sa femme, dame de Chemiley et en nom de leurs hoirs et de leurs successours est entrez en l'ommaige et la feaultey de noble baron Monseigneur Thiebaut seignour de Nuefchastel*». À cette occasion, le château est mentionné pour la première fois puisque Jean et son épouse «*sont tenuz de receprez a grant force et a petite ledit Thiebaut et les siens toutesfoys que mestier lour sera et ils en seront requis en lour maison de Chemilly au donjon et en la forteresse contre toutes gens sauf que contre noble damoiseil lour amey seignour Estevenat seignour d'Oyselei sauf que contre noble baron Othon conte de Bourgoingne palatin et Seignour de Salins et sauf que contre noble homme monseigneur Hugue de Faucoingney seignour de Veler sexel a sa vie tant soulement [...]*»⁹.

Au début du XIV^e siècle, Chemilly passe entre les mains d'Hugues de Bourgogne, frère cadet du comte Othon IV. Il n'en détient peut-être que la suzeraineté ou une partie de seigneurie puisque Joffroy de Chemilly, mort avant 1354, est déclaré seigneur de Chemilly en 1319¹⁰. Une dizaine d'années plus tard, Hugues de Bourgogne institue sa nièce Jeanne, reine de France et de Navarre comme héritière universelle. Ce partage suscite des tensions et un accord est finalement trouvé en 1328: Jeanne accorde à Henri de Bourgogne, fils de Jean de Bourgogne et neveu d'Hugues, 500 livres de terre sur Fondremand et 5 000 livres estevenantes à la mort d'Hugues en échange du renoncement d'Henri au trône comtal¹¹. En 1330, le comté de Bourgogne passe dans l'orbite d'Eudes IV, premier duc et comte de Bourgogne, qui négocie le 10 mai 1333 avec Henri de Bourgogne, son débiteur pour 10 000 livres. L'acte prévoit de réduire la dette à 8 000 livres en échange de la fin des prétentions d'Henri sur le domaine comtal et, en attente du remboursement, «*fut baillez en gaigne Chisseix et la chastelerie em pris de cinc cenx livres de terre Fondremanz et la*

7 A.D.H.S. G 79 (1256).

8 A.D.H.S. G 57 (1268).

9 B.M.B. DROZ 25, fol. 99 r° - 99v°.

10 COLLECTIF 1970, p. 194.

11 A.D.C.O. B 305 cité par Peincedé, vol. 1, p. 519 et BUBENICEK 2009, p. 271-272.

chastelerie em pris de cinc cenx et d'abundant et **Chemeilleux et la terre** em pris de cent livrees de terre»¹². Un cahier de copies, dressé au profit de Fernande de Neufchâtel au début du XVI^e siècle, précise «*baille Chemilley le chasteaul et les appertenances par cent livres de terre*»¹³ mais la mention du château ne figure pas dans l'acte original. Chemilly revient finalement à Henri de Bourgogne ou à son fils Jean II bien avant les autres terres engagées qui ne sont récupérées par Jean II qu'en 1362¹⁴.

4.2 Les Neufchâtel et Chemilly

Par un accord du mois d'août 1360, Jean II s'engage à verser à Thiébaud VI de Neufchâtel, mari de sa sœur Marguerite de Bourgogne, la somme de 2 500 livres, conformément à leur contrat de mariage¹⁵. Cinq seigneurs s'engagent comme garants (*pleiges*) à hauteur de 250 ou 500 livres avec un terme de paiement entre le printemps 1361 et l'été 1362. Par ailleurs, au mois d'octobre 1360, Jean déclare avoir baillé en don de mariage à sa sœur «*la forteresse de Chemilly, ensemble les appartenances d'icelle pour cent livres de rente estevenantes*» et s'engage à la remplacer par 2 000 florins de Florence en cas de contestations du seigneur de Bauffremont ou de Simon de Beaupré¹⁶.

Parmi les témoins de l'acte d'août 1360, se trouve Perrin dit Friolat, châtelain de Chemilly en 1381 et 1390¹⁷. En 1386, Thiébaud VI fait dénombrement de ses terres : «*Item tieng et cognoy tenir et avoir repris acause et comme dessus ma forteresse bourg et velle de Chemilly ensemble toute seignorie et appartenances d'icelle tant ce de terre arrable que je y tieng de mon demoinne et environ XXV faulx de prey ou finaige et appartenances dud Chemilley. Item aud. lieu de Chemilley environ XVI maisgnier d'ommes ensemble leurs tenemens de morte main et de serve condition. Item cinq pescheries et les peschours qui les desservent tant en Saone comme en Dreujon Saone durant des la rivière de Port. jusques à la rivière de Sept et Dreujon dez Saone jusques derriere Poncey. Item les boys appartenants aud. Chemilley. Item le four le molin, le pontenaige dud. lieu [...]*»¹⁸. Sur les autres dépendances de la seigneurie¹⁹, le seigneur de Neufchâtel dispose de 87 maignies d'hommes, dont 17 franchises, et de droits sur le four, le moulin, l'étang et les bois de Bougnon et 60 sous chaque année pour la justice de Pennesières. À cela s'ajoutent trois fiefs : «*Item les fied qui s'ensuivent appartenant aud. Chemilley c'est assavoir le fied Perrin de Cye qui tient une maison au bourg de Chemilley II en la ville ensemble toutes et singulieres autres choses qu'il puet et doit tenir aud. Chemilley territoire et appartenances quelconques sans aucunes exceptions. Item tient a cause de partage le fied Lancert a cause de Ysabel de Cye sa femme suer dud. Perrin et tient I maison ou bourg de Chemilley, ung curtil sur les fossez. Item le fied Perrin Friolat qui tient II maisons oudit bourg, I curtil devant la barre du bourg, IIII journaux de terre arrable ou environ et II faulx de prey*»²⁰.

L'acte nous apprend l'étendue de la seigneurie qui se développe vers le nord-est sur une dizaine de kilomètres environ. Surtout, il mentionne certains équipements collectifs comme le pont ou «*la barre du bourg*» qui atteste, à défaut d'une enceinte, d'une barrière permettant de contrôler le trafic routier. Le texte introduit une nuance entre la ville et le bourg puisque l'on précise qu'une

12 BUBENICEK 2006, p. 429 citant A.D.C.O. B 306.

13 A.D.J. 354 E - Cahier de copies au profit de Fernande de Neufchâtel (1519).

14 A.D.J. 354 E - Cahier de copies au profit de Fernande de Neufchâtel (1519).

15 A.D.J. 354 E - Accord sur la dot de Marguerite de Bourgogne passé entre son frère Jean et Thiébaud de Neufchâtel.

16 A.D.D. E 3093 cité dans la documentation DEBRY (Inventaire des biens et papiers de la succession de Guillemette d'Igny).

17 Voir partie 4.4.

18 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 450 r°.

19 Bougnon, Charmoille, Provenchère, Grattery, Pennesières.

20 B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 450 r°.

maison de Perrin de Scye se tient au bourg et les deux autres en la ville. Les travaux sur les bourgs castraux de la Haute-Saône ont déjà montré que cette nuance pouvait exister en d'autres lieux comme à Montjustin²¹. Dans ce cas, le terme de « bourg » désigne en général la partie la plus proche du château et le terme « ville » la partie ouverte de l'agglomération. Il faut sans doute considérer que le bourg correspond à un ensemble de maisons disposant d'une défense légère de type palissade et d'une barrière, dont la forme peut être très variable²². Aucun indice topographique n'a mis en évidence la trace d'éventuels fossés ou d'autres éléments de défense.

Par son testament passé en 1400, Thiébaud VI prévoit que ses fils héritent à parts égales des biens provenant de leur mère. Toutefois, dès 1401, un accord intervient entre Jean de Neufchâtel, fils de Thiébaud VI, et Thiébaud VIII, fils du défunt Thiébaud VII et petit-fils de Thiébaud VI. Il prévoit que « *led. Jehan de Nuefchastel emporte et aura et emportera tout le droit partaige et portion compétant à icellui Thiebaud et à Marguerite sa suer femme de noble seignour Bernard de Ray en la terre de succession de feu la dicte dame Margueritte de Bourgoigne quelque part que ce soit. C'est assavoir Montaiguz, Amance, Fontenoy, **Chemilly**, Fondrement, Lielle, Chissey, et toute la terre de Valouhans et autrepant ensemble toute proprieté, possessions, appartenances et appendises* »²³.

Jean de Neufchâtel-Montaigu exerce son autorité sur Chemilly et il affranchit Jean dit Richard de Chemilly, acte confirmé par le duc en 1411²⁴. Dans son testament, réalisé en 1433, Jean ordonne « *une chappelle ou chastel de Chemilly en lonneur de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie Notre Dame sa mere et de mons. saint Jaicques laquelle chapelle je douhe et veulx estre douher de quinze livres estevenantes de rente annuelle et perpetuelle [...] sur les tailles de mes villes de Chemilly et de Poncey pour dire et celebrer en icelle chappelle pour chacune sepmainne trois messes* »²⁵. Il confirme ensuite la donation faite en faveur de son fils aîné illégitime : « *donacion cession et transport par moy audit messire Theibault faictes et passees de mon chastel et fourteresse de Chemilly terre et appartenance d'icellui [...]* ». Jean n'a que des enfants bâtards, aussi il stipule dans son testament que « *ou cas que led. messire Thiebaud yra de vie a trespassement sans laissez hoirs legitimes procee de son propre corps en loiaul mariaige je vuilz et ordonne que led. chastel de Conflans ville de Brurey **chastel de Chemilly** ville de Montigney de Poncey dismes de Chariez et toutes les appartenances retournent ames hoirs seigneurs ou dame de Montaigu* ».

4.3 Chemilly après les Neufchâtel

Le château de Chemilly dépend dès lors de la descendance de Thibaud, parfois qualifiée de branche bâtarde de Neufchâtel. Nous ne l'avons pas retenue dans le périmètre de notre étude car la plupart des châteaux qu'elle détient proviennent d'acquisitions propres à ce lignage et sans lien avec la branche aînée. Pour autant, il est évident que les relations entre Thibaud et le reste du lignage persistent, d'autant que Thiébaud est suffisamment important pour apparaître dans les Mémoires d'Olivier de La Marche qui le décrit comme « *un moult sage chevalier* »²⁶. Thibaud, bâtard de Neufchâtel, seigneur de Chemilly est mentionné dans un dénombrement rendu au duc de

21 AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992, p. 35.

22 BOUVARD 1984, p. 151.

23 B.M.B. DROZ 25 fol. 215 r° - v°.

24 A.D.H.S. H 893 (copie de 1732).

25 A.D.J. E 533 - Testament de Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu (1433).

26 ARBAUMONT, BEAUNE 1883, p. 254 édition de LAMARCHE livre 1^{er}, chapitre V.

Bourgogne pour les seigneurie de Montigny et les dimes de Chariez en juin 1436²⁷ puis en 1448²⁸. On retrouve « *messire Thiebaud bastard de Neufchastel seigneur de Chemilly* » comme témoin, en 1443 lors de la donation de Saint-Aubin à Jean II de Neufchâtel-Montaigu²⁹, et dans un accord passé en 1447 entre Thiébaud IX de Neufchâtel et son frère Jean II de Neufchâtel-Montaigu au sujet de la succession de leur mère et du partage futur des biens de leur père³⁰.

Après la mort du bâtard Thibaud, après 1454, Chemilly passe à ses enfants puis à son neveu Charles dans des circonstances troubles³¹. Le 2 juillet 1479, « *Charles de Neufchastel, seigneur de Chemilly et de Conflans* » se rallie à Louis XI contre Maximilien, suivant ainsi l'impulsion donnée par la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu³². Chemilly passe ensuite à Henri, fils de sa première union avec Guillemette de Saint-Aubin. Celui-ci est cité lors d'un accord avec Marguerite de Vienne, sa belle-mère, à propos de la seigneurie de Bosjean³³. Tous deux portent le titre de seigneur ou de dame de Chemilly, Henri en tant qu'héritier et Marguerite à titre de douaire. Henri fait sa reprise de fiefs en septembre 1511 où il est qualifié de seigneur de Chemilly³⁴. En 1515, Marguerite « *dame de Chemilly veuve de feu noble seigneur Messire Charles de Neufchaistel en son vivant seigneur dudit Chemilly* » récompense Jean de Mugnans son serviteur et ancien châtelain de Chemilly pour ses services³⁵. À sa mort en 1518, Chemilly passe aux héritiers de Jaquette de Neufchâtel, sœur de Charles, à savoir Cléradius d'Igny, fils de Jaquette et de son second époux Hélyon d'Igny. Celui-ci est connu comme seigneur de Chemilly dans la table des chevaliers de Saint Georges³⁶.

Entre 1548 et 1572, la seigneurie passe à Gaspard d'Andelot, époux de d'Antoinette de Rye³⁷, héritière de la branche de Neufchâtel-Montaigu. Le château est mentionné en 1581 au cours d'une enquête sur la consistance des seigneuries de l'héritage Neufchâtel réalisée par Louise de Longwy et son époux Léonor Chabot³⁸. La seigneurie reste entre les mains de Gaspard et d'Antoinette qui la transmettent à leur fille, Louise d'Andelot qui l'apporte par mariage à Alexandre, baron de Wiltz³⁹. Le couple est à l'origine de la fondation de l'ermitage en 1618 qui se transforme en prieuré après une décennie⁴⁰. Le village et le château souffrent de la guerre de Trente Ans justifiant les reconstructions à la fin du XVII^e siècle. Le château passe ensuite aux comtes de Rosen qui le conservent jusqu'à la Révolution.

4.4 Liste d'officiers

- 1380-1389 : Perrin Friolat, châtelain⁴¹
- 1411 : Gérard Basan de Dole, bailli⁴²

27 A.D.C.O. B 10 439, fol. 224 cité par Peincedé, vol. 2, p. 762.

28 A.D.D. 1 B 471.

29 A.D.C.O. B 833, cité par Peincedé vol. 2, p. 83.

30 A.D.D. 7 E 1333.

31 Généalogie Debry.

32 D'après Manuscrits E. Clerc citant A.D.C.O. cité dans la documentation DEBRY.

33 A.D.S.L. E 519 cité dans la documentation DEBRY.

34 A.D.H.S. 25 J 64 transcrit dans la documentation DEBRY.

35 A.D.H.S. Ray (dépôt) 17 - Donation de Senoncourt à Jean de Mugnans (1515).

36 A.D.H.S. 25 J 41 - Statuts de l'Ordre et liste des chevaliers de Saint-Georges.

37 A.D.H.S. 25 J 121 - Guillemette d'Igny, dame de Chemilly (1548); A.D.V. G 871 cité dans la documentation DEBRY: Gaspard d'Andelot seigneur de Chemilly (1572).

38 A.D.H.S. 48 J 393.

39 COLLECTIF 1970, p. 195.

40 PLOYER VANNIER 1891, p. 36-43.

41 ROBERT 1902, p. 493 (1380); B.M.B. DROZ 24, fol. 361 r° (1389).

42 PLOYER, VANNIER 1891, p. 34.

- 1415-1421 : Henri de Bougnon, châtelain⁴³
- 1433-1450 : Jean, dit Richard de Chemilly, receveur⁴⁴

5. CONCLUSION

Chemilly fait partie des places acquises dans le deuxième tiers du XIV^e siècle alors que le lignage connaît une expansion importante dans le nord du bailliage d'Amont par l'héritage de Jean de Bourgogne. Le château occupe une place cohérente dans ce dispositif et vient compléter les autres possessions du secteur comme Montaigu, Amance ou Fondremand. La place assure surtout le contrôle d'un méandre de la *Saône* qui représente un enjeu stratégique. La forteresse établie sur la berge devait être assez importante compte tenu de son périmètre bien que les vestiges ne soient pas suffisants pour préciser sa morphologie sous les Neufchâtel entre 1360 et 1430.

La seigneurie est de petite taille et apporte un revenu modeste évalué à une centaine de livres soit cinq fois moins que Fondremand ou Chissey. L'absence d'église, encore aujourd'hui, atteste bien de ce développement limité. La distinction entre deux espaces distincts, ville et bourg, ne doit pas faire penser que l'habitat était très dynamique et une vingtaine de foyers seulement peuplaient ce bourg.

Il faut donc considérer Chemilly comme un élément d'un ensemble plus vaste. Seule, la seigneurie peut sembler peu utile mais, dans le prolongement sud-ouest de la châtellenie de Montaigu, Chemilly met les Neufchâtel au contact avec le lignage de Ray auquel ils se lient bientôt par mariage et elle permet également d'assurer une partie du passage vers la châtellenie de Fondremand, au sud de Vesoul. Aucune covisibilité n'existe entre ces sites, mais la proximité de ces seigneuries permet aux officiers seigneuriaux de rationaliser l'exploitation du domaine.

Pour autant ce rôle n'est pas crucial et Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu choisit de céder Chemilly pour doter son fils aîné illégitime, sélectionnant une seigneurie aux revenus modestes afin de ne pas démembrer l'ensemble territorial hérité de Jean de Bourgogne et qu'il transmet à son petit neveu Jean II qui prolonge la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.D. E 3093 : Donation de Chemilly à Marguerite de Bourgogne sa sœur (1360)*.
- A.D.J. 354 E : Accord sur la dot de Marguerite de Bourgogne passé entre son frère Jean et Thiébaud VI ; Cahier de copies au profit de Fernande de Neufchâtel (1519).
- A.D.J. E 533 : Testament de Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu (1433).
- B.N.F. n.a.f. 3535, fol. 450 r^o : Dénombrement de Chemilly (1386).

⁴³ PLOYER, VANNIER 1891, p. 22-23.

⁴⁴ PLOYER, VANNIER 1891, p. 17; 30.

6.2 Bibliographie

Affolter, Bouvard, Voisin 1992 : AFFOLTER Éric, BOUVARD André, VOISIN Jean-Claude, *Atlas des villes de Franche-Comté. I – Les bourgs castraux de la Haute-Saône*, Presses universitaires de Nancy, 1992, Nancy, p. 162-164.

Arbaumont, Beaune 1883 : ARBAUMONT Jules, BEAUNE Henri, *Mémoires d'Olivier de La Marche*, t. I, Renouard, Paris, 1883

Bouvard 1984 : BOUVARD André, « Les entrées fortifiées de châteaux et d'enceintes collectives en Franche-Comté (X^e-XVIII^e s.) », *Travaux de la société d'émulation du Jura 1981-1982*, Lons-le-saunier, 1984, p. 123-196.

Bubenicek 2006 : BUBENICEK Michelle, « Noblesse, guerre, mémoire. Informations sur une requête de Jean de Bourgogne à Philippe de Rouvres (1359) », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. 164-1, 2006, p. 391-445.

Bubenicek 2009 : BUBENICEK Michelle, « De Jean l'aîné à Jean II de Bourgogne : les sires de Montaigny, des héritiers déçus? », *Revue du Nord. La face noire de la Splendeur: cries, trahisons et scandales à la cour de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles*, n°380, 2009/2, Lille, 2009, p. 259-293.

Collectif 1971 : COLLECTIF, « Chemilly », *Nouveau dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, t. II, Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, Vesoul, 1970, p. 193-197.

Contini 1976 : CONTINI Daniel, *Notice de la carte géologique de Port-sur-Saône au 1:50 000*, B.R.G.M., Orléans, 1976.

Mesqui 1986 : MESQUI Jean, *Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Picard, Paris, 1986.

Muller 2008 : MULLER Vianney, « Chemilly », *Prospections thématiques des châteaux comtois, rapport d'opérations archéologiques 2008*, dactylographié, 2008, p. 69-95 [disponible au S.R.A. de Franche-Comté].

Ployer, Vannier 1891 : PLOYER J., VANNIER F., *Essai historique sur le château et sur le couvent de Chemilly*, Imprimerie administrative de l'Est, Vesoul, 1891.

Reutenauer, Werlé 2007 : REUTENAUER Fabrice, WERLÉ Maxime, « Sélestat », HENIGFELD Yves, MASQUILIER Amaury, *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace*, *Revue archéologique de l'Est*, 26^e supplément, Dijon, 2007, p. 287-304.

Robert 1902 : ROBERT Ulysse, *Testaments de l'officialité de Besançon*, t. I, Imp. nationale, Paris, 1902.

6.3 Iconographie

- A.D.H.S. 3 P 3768 : Cadastre ancien de Chemilly (1837).
- Collection personnelle : Carte postale : « 133 HSH - Chemilly. Château. Vue prise de l'Isle », Reuchet.
- Collection personnelle : Carte postale : « HSH 6 - La tour de l'ancien château fort. », Reuchet.
- Collection personnelle : Carte postale : « 99 HSH - Chemilly, le château », Reuchet, (av. 1907).

CHISSEY-SUR-LOUE

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Jura

Canton: Montbarrey

Commune: Chissey-sur-Loue

Numéro INSEE: 39 149

1.2 Localisation

Le château de Chissey n'est pas localisé précisément.

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Centre de commune	857 193	2230 115	225

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Non localisé				

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	Principauté	Comté de Bourgogne
Doyenné	Dole	Bailliage	Aval puis Dole
Paroisse	Chissey	Suzeraineté	–
Dédicace	saint Christophe	Châtellenie	Chissey

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

À l'ouest du massif jurassien, Chissey est implanté dans la partie orientale de la plaine alluviale de la *Loue* qui se jette dans le *Doubs* à une quinzaine de kilomètres plus à l'ouest. La commune est limitée au nord par la très vaste forêt de Chaux et au sud par la *Loue*.

Il faut prêter attention aux possibles confusions entre cette commune et les localités bourguignonnes de Chissey-sur-Morvan et plus encore de Chissey-lès-Mâcon.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Cette vaste plaine alluviale, située à quelques kilomètres seulement du massif jurassien, culmine à une hauteur moyenne de 225 m qui diminue progressivement vers l'ouest jusqu'à 190 m au niveau de la confluence de la *Loue* et du *Doubs*. Du point de vue géologique, le sous-sol est marqué par « *les cailloutis de la forêt de Chaux* » dont la formation remonte à la fin du Tertiaire, drainés par un puissant fleuve du Pliocène, le *Aar-Doubs*¹. Au sein de cet ensemble, deux niveaux se distinguent, tous deux présents à proximité de Chissey. Les cailloutis inférieurs (p2C) dont les affleurements livrent des galets siliceux majoritairement constitués de quartzites et, en profondeur, une plus petite quantité de galets calcaires. Ce niveau affleure au nord comme au sud entre 230 m et 240 à 245 m d'altitude. Il est recouvert par les « *cailloutis supérieurs* » (pIVC) dont le faciès présente des variations mineures. Un complexe argileux (p-IVA) recouvre le tout sur une faible puissance et les affleurements en sont souvent dégradés (R/p-IVA).

Dans la plaine alluviale, sur une largeur comprise entre 1 et 2 km de part et d'autre de la *Loue*, le substrat est marqué par les alluvions modernes de la rivière riches en graviers calcaires et, dans une moindre mesure, en sables.

L'emplacement du site castral n'est pas connu avec précision. Notons que le secteur est marqué par une très forte régularité du relief, extrêmement plat, et de nombreuses divagations et paléochevaux de la *Loue*. Ces derniers ont laissé des traces circulaires dans le parcellaire. Aucune n'a livré d'indices topographiques pouvant révéler un site castral.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Du point de vue des sols, Chissey dispose d'un environnement très fécond² et d'une ressource abondante en eau provenant de la *Loue* au sud et d'un modeste cours d'eau, la *Reverotte* au nord. La toponymie livre des indices de la fertilité des sols et d'un vaste mouvement de défrichement : *Essart Jean Laurent, Aussanges, Gravière l'essard Pierre*. Au nord, la vaste forêt de Chaux fournit de longue date des ressources sylvicoles qui suscitent de nombreuses actions judiciaires au Moyen Âge.

Du côté des matériaux de construction, les toponymes *le sablon, la gravière* ou *la grosse gravière* attestent de l'exploitation des alluvions modernes sur la rive droite de la *Loue*, immédiatement au sud de Chissey. Concernant la fourniture en pierres, celle-ci semble plus délicate bien que les cailloutis supérieurs puissent fournir des galets jusqu'à une vingtaine de centimètres de long, utilisables dans la construction. Les toponymes « *les Perrières* », au sud de Villers-Farlay, et « *la carrière Claude* », au bord de la *Loue*, correspondent sans doute à ce type de pierre. Au sud de Chamblay, à 1500 m de Chissey environ, une carrière est indiquée sur la carte géologique au sein d'un complexe argileux qui a fourni la matière première à des productions artisanales pour d'autres sites des environs. À l'inverse, la chaux semble plus difficile à se procurer localement, les zones traditionnelles de production se situant plus au nord-ouest, à proximité de Dole où les formations calcaires propices à la formation de ce liant expliquent sans doute le nom de la forêt qui jouxte leur frange méridionale.

1 CHAUVÉ *et alii*, 1978, p. 4.

2 ROTHÉ 2001, p. 304 citant ROUSSET, t. 2, p. 142.

2.2.3 Voies de communication

La vallée de la *Loue* constitue un axe de communication est-ouest privilégié tant du point de vue terrestre que fluvial. Plusieurs voies entre Tavaux et Arc-et-Senans ou Tavaux et Pontarlier sont attestées pour l'époque gallo-romaine³. Par ailleurs, sur la commune voisine de Germigney passait la *Vie Gemigney*, voie reliant Dijon à Pontarlier⁴ et certains auteurs ont vu une station gallo-romaine dans la commune de Chatelay. Plus à l'est, sur la commune d'Arc-et-Senans passent les voies reliant notamment Lyon à Besançon⁵.

La *Loue* est un passage fluvial vers l'axe majeur nord-sud qu'est le *Doubs*. Une pirogue monoxyle a d'ailleurs été retrouvée en rive droite de la *Loue* et date probablement de l'Âge du bronze⁶. Ce cours d'eau est navigable bien que les fortes variabilités de niveau et de débit d'une saison à l'autre rendent son utilisation aléatoire.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

3.1 Le château

Si les sources attestent de la présence d'un château à Chissey⁷, ni les recherches antérieures ni nos prospections sur le terrain n'ont permis de le mettre en évidence. Il est à noter que plusieurs bâtiments importants situés dans le village pourraient correspondre à un petit ensemble castral ayant évolué dans des formes proches de la maison forte puis de l'exploitation agricole. Toutefois, l'observation de leurs élévations extérieures n'a pas permis de relever d'élément architectural antérieur aux XVI^e et XVII^e siècles à l'exception peut-être d'une corniche de maison située dans la partie orientale de la rue de l'église (parcelle 439).

Le nom de la rue de la Cour a également été interprété comme un indice de la présence castrale mais rien ne permet de trancher en faveur de cette explication. Seule la prospection des caves ou la réalisation de sondages permettrait de préciser à l'avenir l'emplacement du château si celui-ci était intégré au tissu urbain.

Plus au sud, sur 250 m environ de part et d'autre de la *Loue*, de nombreux vestiges aux formes circulaires livrent des indices parcellaires pouvant évoquer la présence d'un château. Le plus séduisant d'entre eux, au lieu-dit « à la grosse gravière » a fait l'objet d'une prospection pédestre. Le vaste chenal hémicirculaire correspond en réalité à un ancien bras de la *Loue*, très humide, et de nombreuses divagations ont laissé des vestiges similaires à proximité. Si aucun indice topographique n'est à signaler dans ce secteur, quelques fragments de tuiles anciennes, médiévales ou modernes, ont été observés⁸.

3 ROTHÉ 2001, p. 304.

4 ROTHÉ 2001, p. 395.

5 JOAN 2003, p. 138-139.

6 ROTHÉ 2001, p. 304.

7 A.D.D. 1 B 349 - Testament d'Hugues de Bourgogne (Inventaire de sous-série), A.D.J. 354 E - Copie d'un dénombrement du 17 décembre 1384.

8 Cette observation a été effectuée à 47°01'04.34"N - 5°45'02.14"E toutefois les terres pouvaient correspondre à des remblais en lien avec la réhabilitation des mortes de Chissey dans le cadre d'un contrat de rivière.



Fig. 1 : Traces du fossé de Chissey



Fig. 2 : Le chemin occupé par les égouts correspond à l'ancien fossé

3.2 Le bourg

Si les vestiges médiévaux sont peu nombreux à l'exception de l'église, le bourg de Chissey conserve un parcellaire particulièrement significatif témoignant de l'existence d'une enceinte villageoise. Les parcelles sont contraintes dans un ensemble grossièrement carré, aux angles arrondis, dont la partie sud-ouest a été amputée. Le cadastre napoléonien montre très nettement un fin parcellaire en eau qui encercle l'ensemble du village et correspond aux fossés dont les noms de rues actuels sont inspirés. Aujourd'hui, si ces parcelles sont le plus souvent à sec, on observe encore leur existence presque partout à l'exception de la partie sud. En quelques endroits, une modeste levée de terre ou un léger fossé est encore visible (fig. 1). Partiellement utilisés pour la collecte des eaux usées, ces aménagements sont gommés peu à peu (fig. 2).

Des « *barrières et cloisons de ladite ville de Chissey* »⁹ il ne subsiste aucun vestige même si l'emplacement des quatre portes doit correspondre aux franchissements des fossés par les actuelles « *rue du Bois* », « *Grande Rue* » et « *rue du faubourg Saint-Antoine* ». À noter la place centrale de l'église et le rôle structurant que celle-ci semble avoir joué sur le tissu urbain environnant.

4. HISTORIQUE

4.1 Chissey avant les Neufchâtel

L'occupation du sol dans le secteur de Chissey est ancienne. Les prospections aériennes ont révélé des enclos circulaires au lieu-dit « au Communaille », attribués à la période protohistorique. Aux abords de la forêt de Chau, A. Rousset signale des débris d'origine gallo-romaine et plusieurs *villae* sont mentionnées aux lieux-dits « Clos Huguenot » et « à la Joussotte »¹⁰. La commune voisine d'Arc-et-Senans témoigne également de l'occupation gallo-romaine de ce secteur. Des inhumations du haut Moyen Âge y sont également attestées¹¹. À Chissey, la découverte de cornes d'appel en terre cuite, au cours d'une surveillance de travaux, est interprétée comme signalant un site militaire et/ou de prestige du premier Moyen Âge¹².

Au début du XIII^e siècle, la terre de Chissey appartient au domaine des comtes de Bourgogne¹³ qui y réalise peu à peu de nouvelles acquisitions¹⁴. Outre les reprises de fiefs¹⁵, l'appartenance de Chissey au domaine comtal est marquée par le passage occasionnel du comte ou de la comtesse¹⁶. La seigneurie connaît alors une certaine prospérité économique attestée par la présence de Juifs¹⁷ et de Lombards¹⁸ puis la mention d'une halle, de foires et d'un marché¹⁹.

9 LAMAUD s.d., p. 48 citant un document de la Bibliothèque municipale de Dole.

10 ROTHÉ p. 304.

11 JOAN 2003, p. 138-139.

12 BILLOIN 2009, p. 172.

13 JEANNIN 1999, p. 50.

14 Par exemple, l'achat par Mahaut d'Artois des viens de Guillaume de Pontailler et de son épouse en 1291 ou à Estevenin dit Penne, sergent de Chissey, en 1304 (A.D.D. 1 B 340).

15 Par exemple celle d'Hugues de la Chapelle en 1280 (A.D.D. 1 B 443).

16 Le 12 juin 1286, la comtesse est de passage à Chissey (A.D.D. 1 B 71).

17 En 1277, Simon, juif de Chissey, est cité dans un engagement (A.D.D. 1 B 444).

18 En 1287 Othon IV donne à Jean de Chalon une garantie prêtée auprès des Lombards d'Arbois, Poligny ou Chissey (A.D.D. 1 B 318).

19 A.D.D. 1 B 340 et A.D.D. 1 B 78.

En 1303, à la mort du comte de Bourgogne Othon IV, son frère Jean de Bourgogne obtient finalement cette terre. Les compensations qu'Othon devait accorder à son frère ont fait l'objet d'accords multiples et finalement d'un arbitrage du roi de France, Philippe le Bel, prévoyant notamment que Jean obtienne 1500 livres de terres assises « *en le château de Montrond, en les villes de Chissey et Cramans, et, pour finir, en des terres sises en la châtellenie de Gray, hors la ville de Gray* »²⁰. Un accord daté de 1321 prévoit que s'il n'a pas d'enfant, Henri donne à Jeanne de France Chissey, Liesle et Buffard et Cramans à la mort de son épouse qui le détient en douaire²¹. Une décennie plus tard, en raison de dettes importantes envers le duc de Bourgogne Eudes IV, Henri de Bourgogne engage par un accord du 10 mai 1333, ses seigneuries de Fondremand pour 500 livres de rentes annuelles, Chemilly pour 100 livres de rentes et « *Chissey, Liesle et Buffard ensembles toutes les forteraces appendises et appartenances desd. lieux par quatre cens livres de terres* »²². Dom Plancher publie dans ses preuves un acte daté du même jour et qui concerne uniquement Chissey, prévoyant son engagement pour une rente de 300 livres estevenantes avec une clause l'obligeant à déplacer cette rente dans le cas où « *ladite terre de Chissey et les appartenances avenessent a madite Dame la duchesse ou a ses hoirs pour cause de ceu que lidiz Messire Henris morist sans hoirs de son corps* »²³. La dette est finalement réduite à 8 000 livres²⁴, pour autant elle n'est pas remboursée. En 1335, Eudes en dispose pour augmenter la part d'héritage de Marguerite, épouse du comte de Flandres, fille de la reine et belle-sœur d'Eudes, qui reçoit les terres de Chissey, Liesle et Buffard et le bois de Mouchard²⁵.

Cet acte est à l'origine d'un contentieux entre Henri de Bourgogne et la comtesse de Flandres, Marguerite. En effet, Henri soutient fortement le duc lors de la révolte des barons comtois – aux premiers rangs desquels se trouvent les Neufchâtel – qui trouble les années 1336-1342 ainsi que dans plusieurs autres conflits. Henri réclame le paiement de 11 000 livres couvrant les pertes qu'il a essuyé lors de ses chevauchées en France et dans le comté : « *Sire vous tenez ma terre de Chissey et ma autre terre pour 10 000 et vous m'en devez bien 12 000 tant pour le fait de Montcassel²⁶ que pour les autres pertes que j'ai faites en vous servant, j'en ai les lettres de vos maréchaux, les voilà. Si vous prie de me rendre ma terre, il en est bien temps* »²⁷. Eudes saisit le prétexte qu'il attend lui-même paiement du roi de France pour ne pas honorer cette créance; en temporisant ainsi, le duc évite de restituer les terres engagées et notamment Chissey qu'il avait déjà accordée à sa parente qui conserve l'autorité sur Chissey.

Le comte de Flandres, Louis, agit dans cette terre en qualité de seigneur; il ordonne à son bailli que reprise de fiefs soit faite en 1338 pour cette terre, Liesle et Buffard ainsi que le bois de Mouchard²⁸. On trouve de nombreux actes relatifs à ces terres pour la décennie 1340, et, en 1356, un arbitrage du roi Jean II le Bon qui mande à son gouverneur de protéger les droits de la comtesse de Flandres, dame de Chissey, Liesle et Buffard contre les prétentions de Jean de Bourgogne, vendeur de ces terres²⁹. Le roi prévoit également pour les actes qu'Henri de Bourgogne détenait en ces terres

20 BUBENICEK 2009, p. 269.

21 A.D.C.O. B 305 cité par PEINCEDE, vol. 1, p. 518.

22 A.D.J. 354 E - Cahier de copies au profit de Fernande de Neufchâtel (1519), fol. 1 v° ; BUBENICEK 2006, p. 396-397.

23 PLANCHER 1741, Preuves n°CCLVIII, p. cc-cci

24 A.D.D. 1 B 17, fol. 16 v° et A.D.C.O. B édités par BUBENICEK 2006, p. 428.

25 A.D.D. 1 B 340 et BOUSSON DE MAIRET, p. 121

26 Bataille menée par le roi de France Philippe VI de Valois et le comte de Flandres Louis de Nevers pour mettre fin à l'insurrection des flamands.

27 A.D.D. 1 B 17 repris par CLERC 1846, p. 68 et BUBENICEK 2009, p. 275-276.

28 A.D.D. 1 B 474.

29 Notamment A.D.D. 1 B 340 et A.D.D. 1 B 115.

que la comtesse reçoive copie authentique tandis que les actes originaux sont intégrés aux archives royales³⁰.

Édouard Clerc, ensuite repris par A. Rousset, semble seul à affirmer que la vente de 300 livres de terre par Henri est intervenue le 19 août 1342 à partir de l'inventaire de Grimont qu'il cite³¹. Il pourrait s'agir d'un vidimus de la vente mal interprété ou peut-être d'une confirmation de cette vente réalisée en 1342 afin de clarifier à nouveau la situation.

Cette terre aurait par la suite été engagée par Marguerite, comtesse de Bourgogne, aux seigneurs de la maison de la Palud dès 1361³². Rousset considère qu'à cette époque le château est détruit à l'issue des guerres opposant les barons comtois révoltés contre Eudes³³. Si cette hypothèse est recevable, rien ne nous permet toutefois de l'affirmer. Elle repose en effet sur l'absence de mentions plus tardive du château.

Jean II de Bourgogne qui n'aura de cesse de faire valoir les arriérés dus en raison des services rendus par son père parvient sans doute à obtenir Chissey en compensation, ainsi que les terres de Liesle et Buffard puisque celles-ci échouent aux seigneurs de Neufchâtel. Par un acte de décembre 1373 relatif à un échange commercial d'étoffes, Thiébaud de Neufchâtel confie la transaction au prévôt de Chissey, suggérant ainsi que cette terre est sous sa domination³⁴.

4.2 Les Neufchâtel et Chissey

Au cours de la reprise de fiefs réalisée envers Philippe le Hardi, Thiébaud VI déclare « *Item tieng et ay repris paroillement en fied en nom et a cause que dessus les lieux et villes de Chissey en Vallouhais, de Lielle, de Buffart et des appartenances et appendices [folio 190 v°] desd. lieux tant en demoinnes, fieds, rerefieds, gardes comme autres choses quelxconques des quelx lieux et valours d'iceulx je n'ay peu faire ou mettre déclaration plus a plain en ces presentes lettres tant pour cause de déclaration des feaulx desd. lieux a moy non baillie comme pour autres* »³⁵. Un texte daté du 17 décembre 1384 et connu par une copie de 1519, évoque la reprise de fiefs de Thiébaud sous des termes légèrement différents, « *Item tient la ville et chastelet de Chossoiz en Vaulouiois* », qui ne laisse aucune équivoque quant à l'existence d'un château à Chissey³⁶.

À la mort de Thiébaud VI, survient un arrangement entre son petit-fils Thiébaud VIII et son fils cadet Jean de Neufchâtel-Montaigu que son père avait largement écarté de la succession. Cet arrangement prévoit finalement que Jean « *emporte et aura et emportera tout le droit partaige et portion compétant à icellui Thiebaut et à Marguerite sa suer femme de noble seignour Bernard de Ray en la terre de succession de feu la dicte dame Margueritte de Bourgoigne quelque part que ce soit. C'est assavoir Montaiguz, Amance, Fontenoy, Chemilley, Fondrement, Lielle, Chissey, ectoute la terre de Valouhans et autrepert ensemble toute proprieté, possessions, appartenances, et [fol. 215 v°] appendises & parmy ou estant des appartenances de lad. terre et succession de feu lad. dame Marguerite de Bourgoigne* »³⁷. Cet acte confirme que c'est bien par l'intermédiaire de Marguerite de Bourgogne que la terre

30 A.D.D. 1 B 20.

31 CLERC 1846, p. 68, note 1.

32 ROUSSET 1854, p. 144.

33 ROUSSET 1854, p. 146.

34 A.N. K 1799, acte latin de 1373.

35 B.M.B. DROZ 25, fol. 190 r° - 190 v°.

36 A.D.J. 354 E - Cahier de copie en faveur de Fernande de Neufchâtel (1519), fol. 4 r°.

37 B.M.B. DROZ 24 fol. 215 r°-215 v°.

est arrivée dans le giron des Neufchâtel et elle relève par conséquent de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu.

Jean I^{er} dispose de cette terre dans son testament³⁸, notamment pour asseoir « *quinze livres de terres et rente annuelle et perpetuelle* » en faveur de la chapelle qu'il fonde en l'église Notre-Dame de Montroland, terres qui sont rachetables par les héritiers au prix de 300 livres, « *dequelles trois cens livres je veulz et ordonne que terres rentes et revenues soient achetees et acquises par mes executeurs [...] au proffit de ladicte chappelle et des chappellains* ». Une seconde fondation concerne « *une lampe perpetuelle ardant nuyt et jour devant lymaige de notre Dame de Montbeliart* » d'une valeur de cent sous de rente annuelle assise sur les tailles et revenus de Chissey.

Jean fait de son petit-neveu, Jean II de Neufchâtel, son héritier universel en 1432. Pourtant, le 19 octobre 1433, un premier partage entre Jean II et son frère Thiébaud VIII intervient afin de régler la succession de leur mère et d'anticiper celle de leur père. Il est prévu que Thiébaud IX, l'aîné, emporte de l'héritage de Jean de Neufchâtel-Montaigu « [...] *les chastelz bourgs ville villaiges et appartenances de Fondremant Chissey Lielle leurs appartenances ensemble toute la terre du Valouois sans riens excepter et retenir* [...] »³⁹. Cet accord est confirmé deux ans plus tard par les deux parties dans un acte où Thiébaud IX porte le titre de « *seigneur de Blamont et de Chissey* » qui suggère que le précédent acte fut suivi d'effet ; on retrouve d'ailleurs cette titulature dans un accord passé aux côtés de son père avec Jean de Toulonjon à propos de la rançon de Jean de Rodemack⁴⁰.

Ce partage initial est remis en question dans des circonstances mal connues. Un inventaire de titre signale « *une lettre en parchemin contenant la retraite faite par Jean de Neufchatel seigneur de Montaigu de la seigneurie de Lisle que Jean de Neufchatel son pere [sic] auroit engage pour le voyage en terre sainte et ou il seroit decede par laquelle il se reconnoit que Thiebaud de Neufchatel seigneur de Blamont auroit vendu aud. Jean la seigneurie de Lisle et celle de Fondrement en datte de l'an 1489 [...]* »⁴¹. Cette mention est fautive à plusieurs titres, sur le lien de parenté entre Jean I^{er} et Jean II de Montaigu d'une part qui sont grand-oncle et petit-neveu et non père et fils, et sur la date d'autre part puisqu'en 1489, le seul Thiébaud de Neufchâtel vivant est le fils de Claude de Neufchâtel qui n'a jamais porté le titre de seigneur de Blamont. Nous proposons de rétablir la date de 1439 pour cet acte qui signale vraisemblablement une vente entre les deux frères Thiébaud IX et Jean II sur la part d'héritage provenant de Jean de Neufchâtel. Si l'acte n'évoque que les seigneuries de Fondremant et de Liesle, il concerne peut-être également les terres de Chissey et Buffard, voisines de Liesle, puisque dès 1441, Jean II de Neufchâtel-Montaigu assigne les deniers dotaux de son épouse, Marguerite de Castro, sous forme d'une rente à prélever sur Fondremant, Chissey et Liesle⁴².

Jean II fait valoir ses droits sur la forêt de Chaux en sa qualité de seigneur de Chissey, Buffard et Liesle en 1454⁴³. Dix ans plus tard, Jean II engage une rente de 140 francs assise sur les fours et tailles de Chissey, avec clause de rachat, en faveur de Jean de Salins, en échange de 400 francs⁴⁴. Il assoit ensuite, en 1468, une partie de la dotation prévue pour le mariage de son fils Fernande avec Madeleine de Fénétrange sur les « *terres* » de Chissey, Liesle et Buffard en plus de la seigneurie

38 A.D.J. E 533.

39 A.N. K 1799 (3) - Accord de 1433 entre Thiébaud IX et Jean II de Neufchâtel-Montaigu.

40 A.D.C.O. B 11 886 cité par PEINCEDÉ, vol. 23, p. 48 (sans date ; entre 1433 et 1447).

41 B.M.B. DROZ 25, fol. 314 v°.

42 A.D.J. 354 E – Assignation de deniers dotaux par Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu (1441).

43 A.D.D. 1 B 2645.

44 A.D.J. 354 E.

de Marnay. À cette occasion, la mention des seules terres et non du « *chastel* » laisse penser que le château n'existe plus ou ne se trouve plus sous la domination des Neufchâtel à cette époque⁴⁵.

Chissey reparait peu de temps après dans la titulature d'Hugues de Thoissy, chambellan du duc de Bourgogne et « *seigneur de la Mothe de Chissey en Comté* » en 1472⁴⁶. Cet acte semble évoquer *la Mothe* comme un ensemble seigneurial à part entière. Peut-être celle-ci fut elle cédée par les Neufchâtel sans que l'on en conserve de traces. Une quinzaine d'années plus tard, la situation paraît encore bien complexe. Un acte du parlement de Dole de 1487 évoque un conflit relatif à la terre de Chissey, accompagnée de celles de Villers-Robert et de Tassenières, adjugées à Philibert de Ténarre au détriment de Philippe de Salins⁴⁷. Néanmoins, par son testament rédigé le 29 juin 1489 à Châteauvieux, Jean II de Neufchâtel-Montaigu prévoit la transmission à son héritier, Fernande, des « *villes villaiges terres et seignories de Lielle Chissey et Buffard* »⁴⁸. La mention systématique de « *chastelz* » pour toutes les autres seigneuries qui en dispose suggère qu'à cette date, le château de Chissey n'existe plus ou se trouve hors des mains des Neufchâtel.

4.3 Chissey après les Neufchâtel

D'après A. Rousset, Eustache Duchamp, général des monnaies du comté de Bourgogne était propriétaire de la terre de Chissey en 1531. Par son testament de 1527, il aurait fait de Jean de Gorrevod son héritier et celui-ci aurait finalement acquis Chissey en 1535⁴⁹. Toutefois, plusieurs actes dépeignent une situation plus confuse. En effet, en 1532, Claude de Rivoire, comtesse de Pont-de-Vaux et veuve de Laurent de Gorrevod, rend hommage pour les seigneuries de Marnay, Corcondray, Liesle, Chissey, Buffard et Montenot et la vicomté de Salins à Claude de la Baume, représentant de l'empereur, par la voix de Jean de Gorrevod⁵⁰. Il semblerait donc que cette terre figure déjà dans le patrimoine des Gorrevod à cette date. On ne sait pas précisément dans quelle circonstance elle y est entrée mais en 1519, une procédure du Parlement de Dole entre Fernande de Neufchâtel et Laurent de Gorrevod concerne ces seigneuries que le premier prétend avoir racheté au second⁵¹. Certains auteurs admettent en tous cas que les terres transitent bien par les mains de Laurent de Gorrevod⁵², écartant ainsi la possession par Eustache Duchamp à moins qu'il ne s'agisse de terres différentes sises à Chissey ou d'une erreur de localisation. À la mort de Jean, en 1544, il est admis que son fils, François, est en possession des terres de Chissey, Liesle et Buffard⁵³. En 1551, cette seigneurie passe des mains de Claudine de Semur, veuve de Jean et mère de François, à celle de Marc de Beaujeu⁵⁴ qui fait immédiatement hommage de ces fiefs⁵⁵. Cette cession fut sans doute accompagnée d'une clause de rachat puisqu'en 1583, François de Gorrevod, fils de Claudine de Semur et de Jean de Gorrevod, rend à nouveau hommage pour la seigneurie de Chissey⁵⁶ qui est alors séparée des terres de Liesle et Buffard pour lesquels l'hommage qu'il rend est fait conjointement

45 A.D.J.E. 534 - Grosses au profit de Fernande et au profit de Madeleine de leur traité de mariage.

46 CHEVALIER 1769, p. 498.

47 A.D.D. 1 B. 340.

48 A.D.J. E 534 - Testament de Jean II de Neufchâtel-Bourgogne.

49 ROUSSET 1854, p. 144.

50 A.D.D. 1 B 635 - Inventaire de sous-série.

51 Documentation DEBRY, acte non référencé, peut-être A.D.D. 2 B 63.

52 DUNOD DE CHARNAGE 1737, p. 541.

53 GUILLAUME 1758, p. 44.

54 A.D.D. 1 B 2412

55 A.D.D. 1 B 638 fol. 85.

56 A.D.D. 1 B 643 fol. 78. et A.D.D. 1 B 2333.

avec son neveu Laurent⁵⁷. À l'occasion de cet acte, il est précisé l'emplacement du signe patibulaire, au lieu-dit fin d'Amont soit à 500 m au nord-est du village.

À la fin du XVII^e siècle, Chissey, toujours en possession de Gorrevod, est intégré dans le marquisat de Marnay avec la terre de Bougnon, en substitution des terres de Fourg et Byans alors aliénées par Isabelle de Bourgogne, mère et régente des biens pour son fils Philippe Eugène de Gorrevod⁵⁸. Par la suite, la seigneurie passe entre les mains de la famille de Bérart puis de Bauffremont⁵⁹.

4.4 Liste d'officiers

- Vurnenti dit Renart, prévôt, 1373⁶⁰
- Jean Droilley de Lille, receveur, 1402⁶¹.

5. CONCLUSION

Parmi les possessions des Neufchâtel, Chissey occupe une position atypique. En permanence associée aux terres voisines de Liesle et de Buffard, Chissey est une seigneurie dont le château n'apparaît que très discrètement dans la documentation, peut-être en raison d'une destruction précoce. L'enceinte collective est par contre bien avérée et revêtait probablement une forme assez légère compte-tenu des vestiges conservés qui signalent clairement son tracé.

Du point de vue militaire, le territoire de Chissey n'offre aucune protection significative à l'exception peut-être de quelque méandre de la Loue dont les changements de cours devaient toutefois constituer plus un risque qu'une véritable protection. La position du château demeure inconnue à ce jour mais on peut admettre quelle que fut sa position qu'il permettait d'assurer le lien avec les possessions de Montbarrey et Liesle qui se trouve dans son périmètre de covisibilité. Du point de vue stratégique, cette partie de la vallée de la Loue offre un passage depuis Salins vers Besançon par Quingey, Boussières, et Thoraise. Une bonne partie de ces terres fut sous la domination des Neufchâtel et le contrôle de Chissey permettait de relier la possession de Montbarrey aux fiefs de Torpes et Thoraise et, par les possessions dans Besançon, de faire le lien avec la vallée du Doubs.

Économiquement, la seigneurie de Chissey est un parti intéressant avec très tôt la présence de Lombards et de Juifs témoignant d'une activité économique significative que les marchés, les foires et les halles confirment.

Presque totalement absente des titulatures, cette seigneurie est toujours présente en second plan dans les divers groupes de possessions qu'elle intègre, toutefois son poids économique permet aux seigneurs de Neufchâtel d'y asseoir un certain nombre de charges, qu'il s'agisse de donations pieuses comme le montre le testament de Jean I^{er} ou bien une partie de la dotation de mariage de Fernande de Neufchâtel.

57 A.D.D. 1 B 2645.

58 A.D.D. 1 B 646 fol. 66 et 148.

59 ROUSSET 1854, p. 148.

60 A.N. K 1799 (3). La 6^e sous-chemise de cette liasse présente un acte relatif à des ventes de draps au profit de Thiébaud de Neufchâtel pour partie réalisées par l'intermédiaire de « *Vurnenti dicti Renart prepositi de Chissey* ».

61 A.D.D. 1 B 177.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.D. 1 B 74 : Estimation du comté de Bourgogne, dont Chissey*.
- A.D.D. 1 B 78 : Jean le Gaucher de Santans, amodiateur des halles de Chissey.
- A.D.D. 1 B 98 : Estimation des revenus du domaines : Chissey, Liesle, Buffard*.
- A.D.D. 1 B 1089 : Compte généraux du 1^{er} octobre 1591 au 30 septembre 1592 dont Arbois, Montigny, Chissey, Liesle et Buffard*.
- A.D.D. 1 B 2333 : Dénombrement de Buffard et Chissey (1584)*.
- A.D.J. D 101 : Marguillerie de Chissey*.
- A.D.J. E 886 : Droit sur la forêt de Chaux (XV^e siècle)*.

6.2 Bibliographie

Billoin 2009 : BILLOIN David, « Chronique des fouilles médiévales en France en 2008 - Constructions et habitats civils », *Archéologie Médiévale*, 2009, p. 172.

Bousson du Mariet 1856 : BOUSSON DE MAIRET Emmanuel, *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois, département du Jura, depuis son origine jusqu'à 1830*, Pointurier, Dole, 1856.

Bubenicek 2006 : BUBENICEK Michelle, « Noblesse, guerre, mémoire. Informations sur une requête de Jean de Bourgogne à Philippe de Rouvres (1359) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 164, 2006, p. 391-445.

Bubenicek 2009 : BUBENICEK Michelle, « De Jean l'aîné à Jean II de Bourgogne : les sires de Montaigu, des héritiers déçus? », *Revue du Nord. La face noire de la Splendeur: cries, trahisons et scandales à la cour de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles*, n°380, 2009/2, Lille, 2009, p. 259-293.

Chauve et alii 1978 : CHAUVE Pierre, CORNET Jacques, FÉRAUD Jean, KERRIEN Yves, PERNIN Claude, *Notice géologique de Dole*, B.R.G.M., Orléans, 1978.

Chevalier 1769 : CHEVALIER François-Félix, *Mémoires historiques sur la ville et seigneurie de Poligny*, t. II, Imp. Delhorme, Lons-le-Saunier, 1769.

Clerc 1846 : CLERC Édouard, *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, t. II, Bintot, Besançon, 1846.

Dunod de Charnage 1737 : DUNOD DE CHARNAGE Ignace, *Histoire du second royaume de Bourgogne, du comté de Bourgogne sous les carolingiens, des III et IV royaumes de Bourgogne et des comtes de Bourgogne, Montbéliard et Neufchatel, tome second*, De Fay, Dijon 1737, p. 541.

Gatin, Besson, 1851 : GATIN Jean-Henri, BESSON Louis, *Histoire de la ville de Gray et de ses monuments*, Bretenstein-Ramey, Besançon, 1851.

Guillaume 1758 : GUILLAUME Jean-Baptiste, « Troisième partie », *Histoire de la ville de Salins*, t. II, Daclin, Besançon, 1758, p. 44 [pagination de la troisième partie de l'ouvrage].

Jeannin 1999 : JEANNIN Yves, « Inventaire des mentions de châteaux dans les sources écrites publiées », SCHWIEN (dir.), *Projet Collectif de Recherches sur le patrimoine castral de Franche-Comté, rapport d'activité 1999*, dactylographié. [Disponible au Service Régional de l'Archéologie de France-Comté].

Joan 2003 : JOAN Lydie, *Carte archéologique de la Gaule. Le Doubs et le territoire de Belfort*, Académie des inscriptions et belles lettres, Maison des sciences de l'Homme, Paris, 2003, p. 138-139.

Lamaud s.d. : LAMAUD P., *Chissey, notre village*, dactylographié, s.d., s.l. [A.D.J. 2 J 196]*.

Plancher 1741: PLANCHER Urbain, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, t. II, De Fay, Dijon 1741

Rothé 2001 : ROTHÉ Marie-Pierre, *Carte archéologique de la Gaule. Département du Jura*, Académie des inscriptions et belles lettres, Paris, 2001.

Rousset 1854 : ROUSSET Alphonse, « Chissey », *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de la Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent. Département du Jura*, Bintot, Besançon, 1854, p. 141-148.

6.3 Iconographie

- A.D.J. 3 Pplan 6707 : Atlas cadastral, «Chissey», (1837)
- A.D.J. 3 Pplan 1660 à 1680 : Cadastre napoléonien, 3 Pplan 1660 à 1680*.

CLÉMONT

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Doubs

Canton: Saint-Hippolyte

Commune: Montéchéroux

Numéro INSEE: 25 393

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	935 870	2270 550	640

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2010	E 1; E 2	71, 97 ; 120-123
Château	Ancien	1830	E 1; E 2	16 ; 15-26

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	Principauté	Terre allodiale
Doyenné	Ajoie	Bailliage	–
Paroisse	Montéchéroux	Suzeraineté	–
Dédicace	saint Pierre	Châtellenie	Clémont

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Clémont est un écart de la commune de Montéchéroux, située à 4 km au nord de Saint-Hippolyte et à une quinzaine de kilomètres au sud de Montbéliard. La « *motte de Clémont* » correspond à une butte témoin détachée du plateau bordant la frange méridionale du massif du Lomont. À son sommet, le château domine les alentours de près de 100 m. Le pied de cette formation est occupé par une ferme depuis le XVIII^e siècle au moins.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Les Montagnes du Lomont constituent l'avancée la plus septentrionale du Jura plissé, culminant à une altitude supérieure à 800 m. Orientés est-ouest, ces reliefs sont profondément entaillés par la vallée du *Doubs* qui suit un axe nord-sud à 4 km à l'est de Montéchéroux et 2 km à l'est de Clémont. Ce lieu-dit est marqué par une haute butte témoin dominant d'une centaine de mètres la zone alentour au relief perturbée. Elle est détachée du plateau situé à l'est, sur lequel est implanté le village de Montéchéroux. De profondes entailles isolent Clémont du massif du Lomont au nord et du reste du plateau au sud. À l'ouest, une portion du plateau, large de 300 m et longue de 800 m, est ainsi détachée. Culminant à 550 m, il est limité au nord et au sud par deux cours d'eau qui se jettent dans le *Doubs*, rivière baignant le pied du plateau à l'ouest. La motte de Clémont occupe la partie la plus orientale de cet espace et fait face à une marche calcaire d'une centaine de mètres de hauteur qui isole le plateau de Montéchéroux du plateau inférieur.

Dans ce secteur marqué par des failles nombreuses, les couches du Jurassique affleurent presque toutes. Le sommet de la butte, où est installé le château, est marqué par un substrat de l'Oxfordien moyen à faciès argovien (j5) marqué par des bancs de calcaires fins, isolés par des argiles. Ce substrat affleure également sur le plateau supérieur au niveau du village de Montéchéroux. Là, sa couche supérieure présente un calcaire ferrugineux longtemps exploité¹. La butte témoin est entourée par les marnes du Callovien supérieur (j4) puis, en direction de l'ouest, par les marnes de l'Oxfordien (j3). Dans la partie orientale du plateau, les calcaires du Bathonien (j2) affleurent sous les marnes. Les coteaux isolant le plateau de la vallée du Doubs voient l'affleurement des calcaires du Bajocien offrant successivement des faciès à oolithe (j1b) et à polypiers (j1aP) ou à entroques (j1a). Côté oriental, la transition vers le plateau de Montéchéroux est marquée par des falaises calcaires du Kimméridgien inférieur (j7a) qui ont produit une zone d'éboulis relativement vaste qui fournit de potentiels matériaux de construction.

La topographie du site est marquée pour l'essentiel par la morphologie générale de la butte témoin. Au sud-ouest de ce relief, on remarque toutefois, au niveau de la ferme de Clémont, un replat se distinguant la topographie naturelle du secteur. Long de 180 m pour une largeur maximale de 50 m, ce terrassement accueillait l'habitat qui accompagne le château de Clémont.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le plateau qui s'étend à l'ouest de Clémont offre une étendue favorable à une activité agricole. La sylviculture est repoussée dans les coteaux depuis le XVIII^e siècle au moins d'après la carte de Cassini mais le couvert forestier pouvait être plus dense au Moyen Âge.

L'accès à l'eau n'est pas sans poser problème. Au sommet de la butte témoin, seule l'utilisation de citernes est envisageable, la nappe phréatique se situant à plus d'une centaine de mètres sous terre. Au pied de la motte, quelques captages de sources existent aujourd'hui ainsi que les deux cours d'eau, au nord et au sud, toutefois situés en contrebas. Des puits et captages de sources anciens

¹ B.R.G.M. s.d. p. 7.

étaient probablement employés au niveau de la terrasse mais l'usage de l'énergie hydraulique est impossible aux alentours immédiats du site.

Plusieurs secteurs peuvent fournir des matériaux de construction. Le sommet de la motte offre des bancs de calcaires fins, visiblement exploités dans la partie sud de la butte témoin où le dénivelé est le plus fort. À l'est, les éboulis signalés ont pu servir pour la construction du village notamment. Leur acheminement jusqu'au château nécessitait un charroi en forte déclivité et donc pénible. Les textes anciens évoquent la présence d'un four à chaux². La carte géologique ne signale qu'une seule exploitation ancienne, au sud de Noirefontaine dans les couches les plus anciennes du Jurassique.

2.2.3 Voies de communication

Clémont se trouve à l'écart des voies de communication, tant terrestres que fluviales. Les cours d'eau situés au nord et au sud de Clémont ne permettent aucune navigation. À l'inverse, le *Doubs* situé à 2 km à l'ouest offre un axe de communication important. Rejoindre cette rivière depuis Clémont impose toutefois d'emprunter des chemins serpentant dans les coteaux et ne permet pas d'envisager un transport aisé.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Ce que la toponymie désigne comme « *La motte de Clémont* » correspond en réalité à une vaste butte témoin ovalaire de 60 m sur 25 m au sommet pour 250 m sur 130 m à la base (fig. 1). Une terrasse borde le pied de ce relief, au sud et à l'est, dégagant un espace plat de 220 m de long pour 40 m de large qui s'enroule autour de la butte et correspond au bourg (fig. 2). Dans son prolongement oriental, au bas de la motte, un épais et dense couvert d'épines noires barre l'accès à la motte ; il s'interpose ainsi entre la seule route d'accès et le château et le bourg.

3.1 Le château

Le terme de motte, défini comme « *un tertre artificiel construit totalement ou en partie de main d'homme, entouré d'un fossé et flanqué ou entouré d'une basse cour* », est impropre³. Pour autant, l'action anthropique sur ce relief naturel est indéniable, notamment dans la partie sud. La dénivellation y est beaucoup plus importante car les affleurements rocheux ont été retaillés de ce côté pour extraire des matériaux de construction (fig. 3). Du côté nord, le chemin d'accès a marqué la topographie en imprimant un étroit replat dans la pente. Il aboutit à l'est de la plate-forme sommitale. Celle-ci est également le fruit de l'action humaine, ce que trahit son orientation est-ouest qui diffère de l'axe dominant sud-est / nord-ouest de la butte témoin.

La plate-forme est ceinte par un bourrelet périphérique de terre et de pierres, large de 4 m et haut de 1,50 m, marqué par trois échancrures, au sud-est, au sud et à l'ouest (fig. 4). Cette dernière donne accès à un modeste replat trapézoïdal de 6 m à 10 m de large pour 10 m de longueur. Situé 3,5 m en contrebas cet espace est accessible depuis l'échancrure occidentale par une pente régulière mais prononcée (17% environ). L'échancrure située au sud ne dessert aucun espace particulier. Enfin, la dernière interruption, située au sud-est, correspond à l'entrée du château desservie par le chemin mentionné ci-dessus.

² A.N. K 2245.

³ BOUREUX, BUR 1972, p. 17.

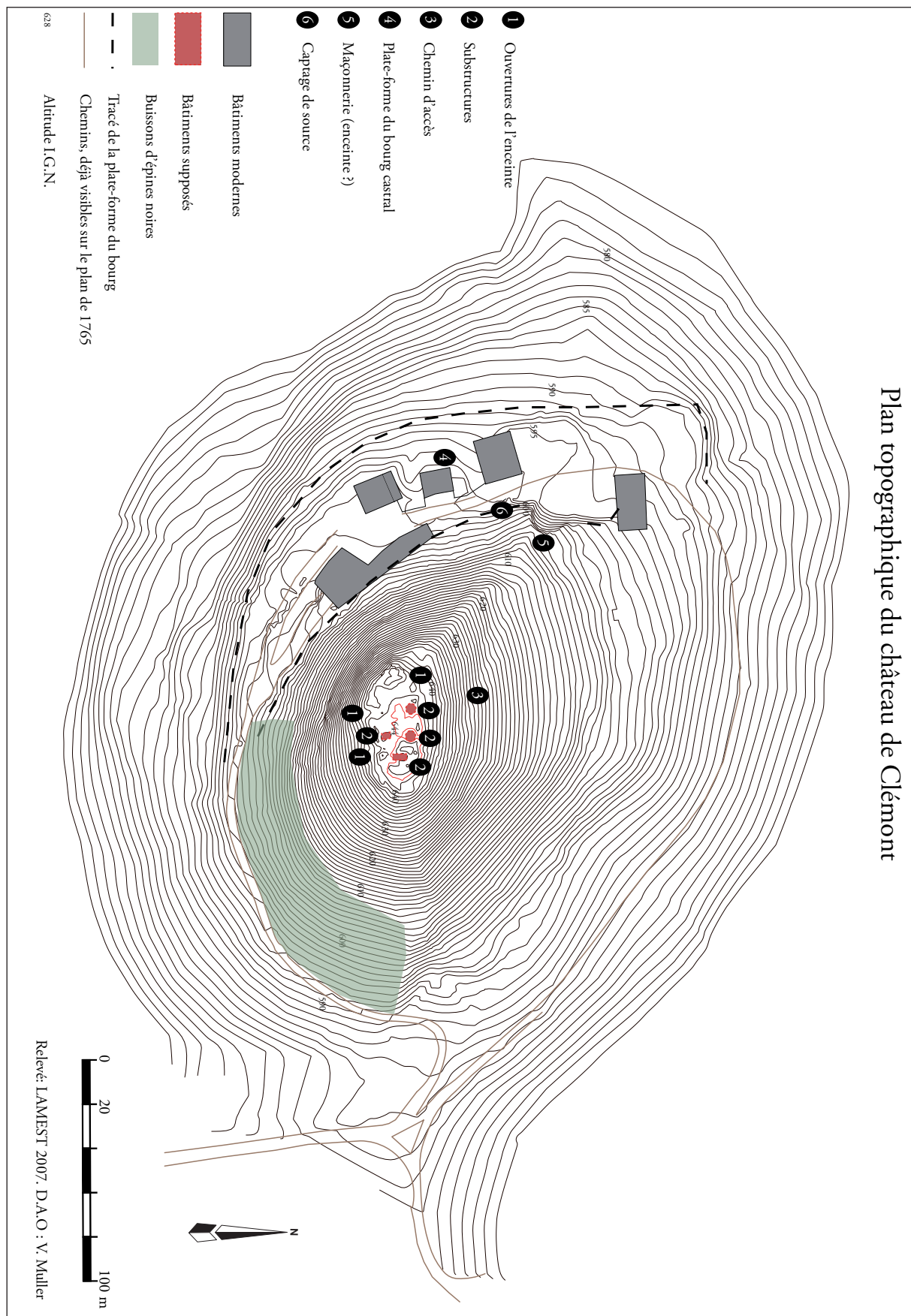


Fig. 1 : Relevé topographique de la butte de Clémont



Fig. 2 : Vue de la butte témoin et de la ferme de Clément depuis le sud

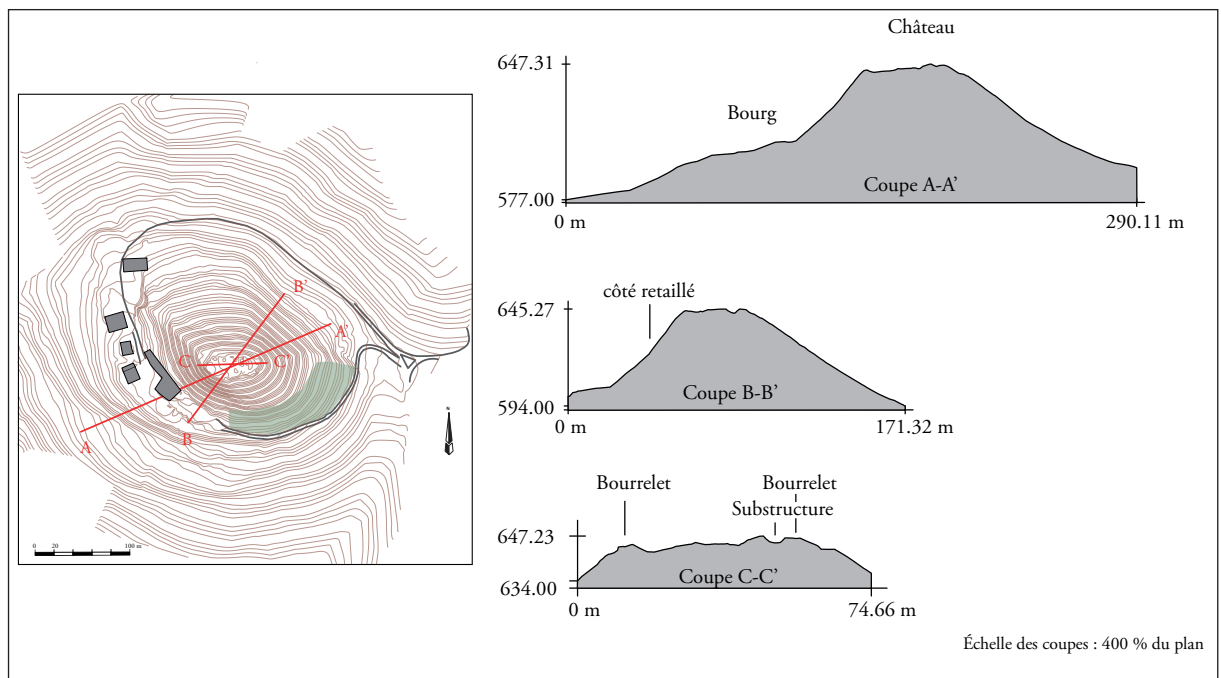


Fig. 3 : Coupes de la butte témoin de Clément

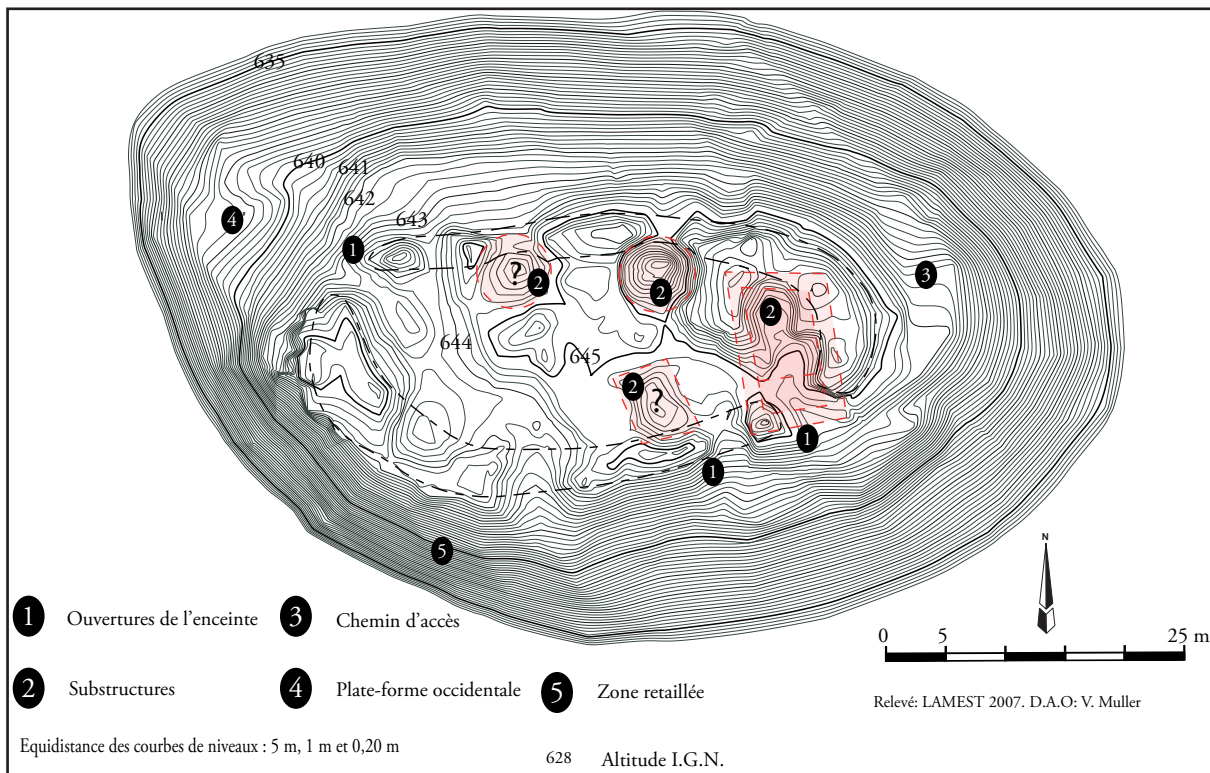


Fig. 4 : Plan de la plate-forme sommitale de la butte témoin



Fig. 5 : Dépression occidentale signalant les substructures d'un bâtiment

Le sommet de la butte est également marqué par la présence de dépressions et d'éboulis que l'on peut associer aux substructures de bâtiments disparus. Le côté nord est le plus lisible. Trois fortes dépressions se succèdent d'ouest en est. La première, grossièrement circulaire, a un diamètre de 7 m environ. Une seconde structure circulaire de même diamètre, située 6 m à l'est, laisse apparaître dans sa partie sud-est une pierre de parement. Elle est isolée de la dernière structure par un amas de terre et de pierre large de 4 m. Cette dernière est la plus vaste et la plus difficile à interpréter. Il semble s'agir d'un ensemble grossièrement rectangulaire, de 12 m de large sur 15 m de long au maximum dont la face sud est marquée par l'entrée du château (fig. 5). Il peut s'agir d'un ou de plusieurs bâtiments accolés, situés dans le secteur de l'entrée. Les deux premières structures correspondent sans doute à des bases de tours. La zone méridionale de la plate-forme conserve un encaissement topographique peu marqué qui pourrait correspondre à un quatrième bâtiment.

Au XVI^e siècle, « *la seigneurie de Clémont souloit avoir un chasteau sur une belle moute sur roiche qu'est allé en ruine et fut du tout desroche du tems et par ordonnance de Mr le comte de Fustemberg, tenementier de lad. seigneurie. C'est une seigneurie de franc alleu. Il y a en dessous du chateau pres de la moute et situation d'icellui le village environ 18 ou 20 maisons* »⁴. Au siècle suivant, la motte est acensée aux habitants qui y pratiquent des cultures⁵.

3.2 Une enceinte urbaine ?

Au pied du château, à l'ouest, nous avons signalé l'espace de près d'un hectare aujourd'hui occupé par la ferme de Clémont. L'arpentement de 1765 représente trois bâtiments (fig. 6). Le cadastre ancien montre un ensemble plus complet dont le bâtiment sud est toujours en place (fig. 7). Le bourg castral, riche d'une vingtaine de maisons deux siècles plus tôt, est alors déserté et seul un petit hameau subsiste sur cet espace. L'emplacement du bourg marque profondément la topographie car les travaux d'aplanissement du secteur ont amené à retailler le bas de la butte d'un côté et à surélever le bord de la plate-forme de l'autre.

Au-delà de cet aménagement, il est légitime de s'interroger sur la création d'une enceinte autour de ce bourg franchisé. Rien ne le laisse penser *a priori*. Toutefois, lors du relevé topographique, un mur de soutènement a été observé dans la partie nord de la terrasse, en surplomb d'un captage de sources. Mis au jour par des travaux mécaniques, nous n'avons pas pu observer plus précisément ce mur de moellons en petit module. Signalons également plusieurs mentions au cours du XVII^e siècle du « *clos au bourg la Jus* » ou « *cloz ou vergiers diz au bourg la jus* »⁶. Le terme de clos est équivoque mais il désigne le plus souvent un mur clôturant un espace domestique tels que jardins ou vergers. Il faut donc se garder d'extrapoler ces mentions comme preuve d'une fortification du bourg. Le cadastre napoléonien conserve le souvenir d'un toponyme « le Clos » mais celui-ci se situe à 1200 m au sud-ouest, de l'autre côté de la *Cude*, ce qui rend impossible un lien avec le bourg de Clémont. En l'absence d'autres témoignages, Clémont apparaît comme un bourg ouvert, signalé par une topographie marquée que coiffait peut-être une enceinte de bois.

4 B.M.B. DROZ 1, fol. 208 cité par BOUVARD 1997, p. 401 (il pourrait s'agir d'une erreur de frappe pour la référence B.M.B. DUVERNOY ms 1 que l'on retrouve dans des circonstances similaires dans ce volume).

5 A.N. K 2109 - États des revenus, fol. 5 r°.

6 A.N. K 2109 - États des revenus. Il est détenu par les héritiers d'Adriain Mathille puis par Pierre Morel.

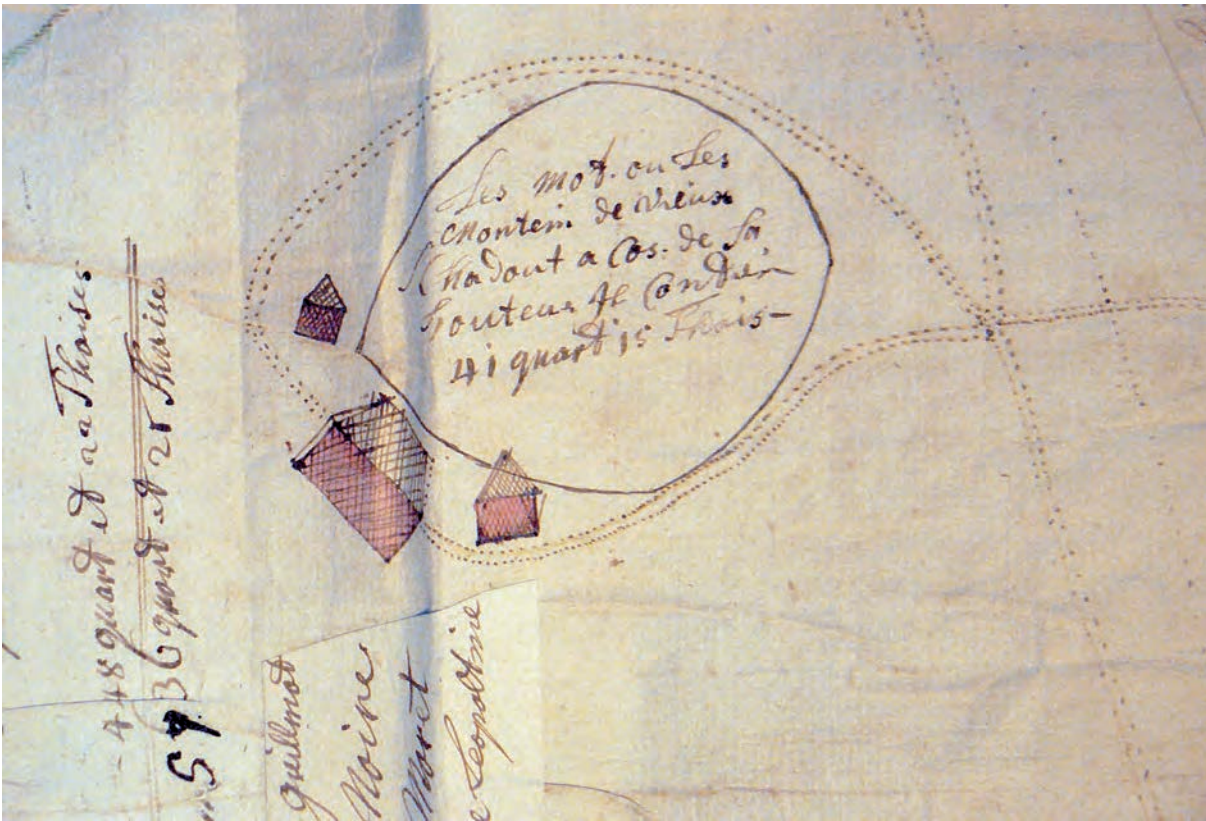


Fig. 6: Plan de 1769 représentant la motte de Clémont et trois bâtiments



Fig. 7: Détail de la ferme de Clémont sur le cadastre de 1830

4. HISTORIQUE

4.1 Clémont avant les Neufchâtel

La plupart des historiens admettent qu'un démembrement du comté de la Roche au profit de l'abbaye de Lucelle est à l'origine de la seigneurie de Clémont. La présence de possessions à Liébvillers et Noirefontaine, deux villages de cette seigneurie, est clairement attestée lors d'une confirmation de 1136⁷. Il est également admis qu'un siècle plus tard, en 1242, l'abbé de Lucelle Thiémo de Ramstein vend à Thiébaud I^{er} de Neufchâtel « *ce que le monastère possédait depuis Saint-Hippolyte jusqu'aux roches d'Ounans et depuis Montéchéroux jusqu'au Lomont* »⁸. Il apparaît toutefois que l'origine de Clémont n'est pas si facile à établir. L'abbé L. Loye a vu dans les comtes de la Roche les bâtisseurs du château de Clémont, au début du XIII^e siècle, et signale une vente vers 1240⁹. Pour Henri Faget de Casteljou, cette solution, admise en 1977, repose en fait sur des bases fragiles. Dans une correspondance privée avec J. Debry en 1987 il déclare : « *j'ai vainement cherché les preuves de ces affirmations dans les chroniques de Lucelle et dans les monuments de l'évêché de Bâle* »¹⁰. Quoiqu'il en soit de son origine, la seigneurie de Clémont figure entre les mains des Neufchâtel dans la seconde moitié du XIII^e siècle.

4.2 Les Neufchâtel et Clémont

L'historiographie signale fréquemment que Thiébaud I^{er} dispose de Clémont dès son premier testament de 1261. D'après la seule copie que l'on connaisse¹¹, il n'en est rien et c'est par son second testament, en 1267, que Clémont est attesté pour la première fois entre les mains de ce lignage : « *j'ai divisé et party mes enffans de tel maniere que je devis et doing par leaul partie des enffans monseigneur Richard mon fil Nuefchastel et Clermont et les appartenances c'est asscavoir en demeures et gardes en seignoraiges en fyes et en toutes aultres choses* ». Les deux terres sont associées et il est probable que Clémont dispose alors d'un château, les autres types de propriétés apparaissant dans un second temps dans le testament. Cette seigneurie est alors la plus orientale du domaine familial. Cette acquisition atteste du renforcement des possessions du lignage dans ce secteur.

En 1289, le comte de Bourgogne Othon IV réunit l'ensemble des biens des Neufchâtel relevant de lui en un seul fief¹². Clémont n'y figure pas. En l'absence de prétentions du comte de Montbéliard, cette terre apparaît donc comme un franc-alleu. Sous Thiébaud III et Thiébaud IV peu d'actes concernent la terre de Clémont. Thiébaud V semble plus impliqué dans le développement de cette place. Peu après la mort de son père, survenue entre le 23 juillet 1336¹³ et le 6 avril 1337¹⁴, il

7 TROUILLAT 1852, p. 264-265.

8 BEURLIN cité par BOUVARD 1997, p. 402.

9 LOYE 1888, p. 55.

10 Documentation DEBRY - dossier Clémont.- Lettre de H. Faget de Casteljou à J. Debry, 17 mars 1987.

11 A.N. K. 1799 (3). - Partage du vendredi 10 juin 1261, fol. 463 r°- v°.

12 B.M.B. DROZ 24 fol. 75 r° - 76 r°.

13 Thiébaud IV établit le contrat de mariage de son fils (A.D.A. E 133).

14 Dans une reprise de fiefs du 6 avril 1336 (a.s) Thiébaud de Bavans reprend de Thiébaud V ce qu'il a « *receu en fief et en hommaige de Noble homme et puissant Mons. Thiebaut qui fut pere dud. seigneur de Nuefchastel. Cui Dieu absoille* ». En style de Pâques, cette date peut correspondre à deux millésimes. Thiébaud IV étant encore vivant le 21 juillet 1336, elle désigne présentement l'année 1337 (B.M.B. DROZ 25 fol. 28 v°-29 r°).

reçoit quatre reprises de fiefs à Clémont, « *la veille de Pâques* » et « *le jour de la feste de la Resurrection nostre Seigneur* » 1337 soit les 19 et 20 avril 1337 (n.s.)¹⁵.

L'année suivante, le 25 juillet 1338, il édicte une charte de franchise au profit « *les hommes, les prudhommes de la ville et du bourg de Cleymont, les demeurans et habitans oudit lieu* »¹⁶. Le texte est conforme aux chartes octroyées par son père au profit de l'Isle-sur-le-Doubs, de Blamont et de Neufchâtel en 1308 et 1311. Le texte indique que les bourgeois doivent payer deux « *vaytes* », suggérant qu'une enceinte a pu exister. Les bourgeois sont également contraints à une corvée de transport de bois au château tant pour le chauffage que la construction. Outre la première mention certaine du château, cet acte montre la volonté du seigneur de Neufchâtel de soutenir le développement d'une communauté qui se situe sur un lieu à l'écart des voies de communication et qui peine à croître. La charte signale également une redevance de « [...] *douze deniers de la dicte menoir et ung quarteron d'avoienne a la mesure de Nuefchastel chascun an a la dicte saint Martin [...]* »¹⁷. Cela indique que Clémont ne dispose pas à cette date de sa mesure propre mais use de celle de la seigneurie voisine.

Thiébaud V réside régulièrement à Clémont. Nous avons indiqué qu'en 1337, il y reçoit des hommages et qu'en 1338 il y édicte la charte de franchise. L'année suivante, par un acte passé à Clémont, le 17 mai 1339, il précise l'assise territoriale donnée aux 3 000 livres reçues de son beau-père pour son mariage avec Jeanne de Chalon-Auxerre¹⁸. En 1400, dans son testament, Thiébaud VI évoque les « *chastelz et chastellenie de Neufchastel, Blamont, de Lile, de Chastellat et de Clermont* » attestant que Clémont est bien le centre d'une châtellenie¹⁹. Une reprise de fiefs de 1417 pour différents bien situés au « *territoire de Liebviller près de la forteresse et chastel de Clermont* » confirme cela par l'usage de la formule « *bastiz et ressort dud. chastel* »²⁰. Malgré cela et en dépit de la volonté de Thiébaud V, Clémont ne parvient pas à se développer. Il figure parmi les bourgs castraux disposant du plus faible nombre de critères de centralité dans la typologie réalisée par André Bouvard²¹. Deux reprises de fiefs pour de vassaux dépendant de Clémont mentionnent la titulature de « *Thiebaut seignour de Nuefchastel de Chatelz sur Mezelle et de Clermont* » avec un paiement à effectuer « *tous les ans [...] en son chastel et forteresse de Clermont au recevoir dudit seignour [...]* »²².

En 1424 et 1425, Thiébaud VIII s'engage dans un conflit avec l'évêque de Bâle. Il refuse un remboursement du prélat pour des terres engagées, préférant les conserver. Cette guerre tourne au

15 B.M.B. DROZ 24 fol. 294 v° (Résurrection); B.M.B. DROZ 24 fol. 335 v° (veille de Pâques); B.M.B. DROZ 25 fol. 9 r° (Résurrection); B.M.B. DROZ 25 fol. 28 r°-v° (Résurrection).

16 COLLECTIF 1838, p. 480-483. L'édition de cette charte est partielle, s'appuyant sur celle de Blamont pour quelques brefs passages que l'auteur n'a pas souhaité recopier. Inspirées de l'Isle-sur-le-Doubs, ces deux chartes sont proches mais celle de Clémont se rapproche plus encore de la charte de Neufchâtel, identique sur presque toutes les formules. Une version complète est disponible dans B.N.F. n.a.f. 3535, n°5.

17 B.N.F. n.a.f. 3535, n°5, fol. 46 r°. Une autre copie d'après une confirmation de franchise de 1445 confirme qu'il s'agit bien de la mesure de Neufchâtel mais ajoute un quarteron de froment à celui d'avoine, signalant peut être une omission du cartulaire de la B.N.F. La mention la plus ancienne que nous connaissons de la mesure de Clémont est celle du compte du receveur de 1491 pour la même redevance de « *douze deniers estevenant et quatre quarteron par moitie froment et avoinne mesure dud. Clermont* » (A.D.D. E.C.M. 1257). Elle mentionne deux fois plus de grain que dans la charte de franchises initiale.

18 A.D.D. 1 B 423 n°12. La rente est principalement assignée sur Blamont.

19 A.D.J. 354 E - Copie du testament de Thiébaud VI.

20 B.M.B. DROZ 25 fol. 46 v° et A.D.H.S. 25 J 5.

21 BOUVARD 2006, p. 83. Un effet de source est possible mais la désertion du bourg est un signe de son activité modeste.

22 B.N.F. n.a.f. 3535, n°168, fol. 172 v°-173 r° (1423) et n°176, fol. 176 r°-v° (1423).

désavantage des Neufchâtel et le secteur de Clémont est ravagé par les troupes suisses²³. Le château d'Héricourt est pris mais celui de Clémont semble tenir bon²⁴. La décennie suivante est marquée par le passage des Écorcheurs qui pillent les environs. Quelques années plus tard, en 1445, Thiébaud confirme la charte de franchise octroyée par son aïeul²⁵. Le passage des Écorcheurs a sans doute entamé largement la démographie et les bourgeois ont alors ressenti le besoin de faire confirmer les franchises dont ils disposaient. Thiébaud confie cette seigneurie à « *Anthoine de Neufchastel seigneur de Lille et de Clémont mon derenier filz* »²⁶, né de son second mariage et alors mineur²⁷. Par son testament, Thiébaud donne Clémont à sa seconde épouse, Guillemette de Vienne : « *a mad. femme le chastel et tout la seignorie de Clemont les saint Ypolite pour diceulx chastel et seignorie dud Clemont jouyr et user par mad. femme tant aussi et par la forme et manière que les lectres surce faictes a son prouffit le contiennent lesquelles je approuve et conferme et vuilz quelles sortissent leur plain effect selon leur forme et teneur pour elle et sesd. hoirs* ». Ainsi, Clémont est destiné à rejoindre la part d'Antoine de Neufchâtel qui en porte déjà le titre et hérite également de la seigneurie de l'Isle-sur-le-Doubs et d'une partie du Châtelot. Par ses dispositions testamentaires, Thiébaud fournit ainsi au fils de son second mariage l'assise territoriale nécessaire à l'émergence d'une nouvelle branche cadette. Toutefois, la succession n'est pas exempte de contestations. Thiébaud IX refuse de payer la rente due à sa belle-mère et conteste une partie de la succession de son père. Tout au long de la période, Antoine semble disposer de Clémont dont il porte le titre dans divers actes dont le testament de son père et encore dans celui de sa mère en 1472²⁸. Il meurt peu après sa mère et ses biens passent à sa soeur, Bonne de Neufchâtel, instituée son héritière universelle quelques années plus tôt²⁹. À cette date, la branche aînée est conduite par Henry, qui succède à son père Thiébaud IX depuis 1469. Les querelles se poursuivent entre ces deux parties et l'Isle-sur-le-Doubs est placé sous mainmise ducal³⁰. L'accord sur le partage des biens de Thiébaud VIII, passé le 28 juillet 1447 à Gray, prévoyait qu'en l'absence d'héritier mâle, l'héritage paternel survenu à Antoine retourne au tenant de la branche aîné moyennant 6 000 francs. Bonne exige des arriérés et les deux parties s'accordent finalement sur la somme de 10 000 francs pour laquelle Bonne conserve l'Isle-sur-le-Doubs et le Châtelot avec restitution de l'une des deux seigneuries après un premier versement de 6 000 francs³¹. Clémont n'apparaît pas dans ce texte, probablement parce que la seigneurie fut donné par le testament de Thiébaud VIII à Guillemette de Vienne. Ainsi, ses deux enfants sont en capacité d'hériter et Bonne peut en conserver le bénéfice.

Quelques années plus tard, le site souffre de l'engagement des troupes suisses dans les guerres de Bourgogne. Le secteur est ravagé en 1475-1476, Clémont subit des dégâts de la guerre³² puis passe entre les mains de l'évêque de Bâle suite au traité de Zurich³³. Après deux ans de négociations, la branche aînée de Neufchâtel récupèrent ces possessions, notamment les Quatre Terres de Blamont,

23 *Chronikalien der Rathsbücher* (éd BERNOULLI 1890, p. 36) « [...] und wart das selb stettelin Clemont gewonnen und verbrent [...] »

24 DUVERNOY 1832, p. 432.

25 A.N. K 2245 - Copie de 1756 d'une copie de 1563 de l'acte original de 1445 (n.s.).

26 A.D.J. E 534 - Copie du Testament de Thiébaud VIII (1459) dans un accord entre les héritiers (1484 n.s.).

27 Dans une procuration de 1461, Guillemette parle au nom de « *Anthoine de Neufchastel seigneur de Clémont notre filz maindre* ».

28 ROBERT 1907, p. 163-164 (testament de Guillemette de Vienne); titre que l'on retrouve dans une montre d'armes (A.D.C.O. B 11 811 - 1470-1471) et une procuration (A.D.A. 1 E 163 - 1472).

29 A.N. K 1799 (3) - Résumé en allemand du testament d'Antoine de Neufchâtel (1465).

30 A.D.A. 1 E 163 - Accord entre Bonne de Neufchâtel et Henry de Neufchâtel (1472).

31 Les arrangements, de même que les dispositions initiales sont évoquées dans A.D.A. 1 E 163.

32 DUVERNOY 1832, p. 72 et 268; BERNOULLI 1872-1907.

33 FEBVRE 1912, p. 49.

Clémont, Châtelot et Héricourt ainsi que l'Isle-sur-le-Doubs³⁴. Ainsi, Clémont qui n'était même pas revendiqué dans l'acte de 1472 par la branche aînée lui revient finalement en vertu du droit de guerre qui permet à l'évêque de disposer de ses biens comme il l'entend ; il en va de même de l'Isle-sur-le-Doubs qui fera encore l'objet de vives contestations.

L'état du château de Clémont à l'issue de ce conflit n'est pas connu mais il a probablement souffert des combats. Henry conserve la seigneurie de Clémont³⁵ mais il cède dès 1480 le titre de seigneur de Clémont à son frère cadet Guillaume en attendant de libérer la seigneurie de Montrond qui constitue sa part d'héritage³⁶ ; cette prétention arrive à sa fin en avril 1488 (n.s.)³⁷. Ce changement de titre n'est pas nécessairement intégré de tous et la chronique de Jean Aubrion de Metz le mentionne encore lors de la mort de son frère Jacques, abbé d'Echternach, comme seigneur de Clémont³⁸. En 1504, après la mort d'Henry, son frère et héritier Claude traite avec Guillaume afin d'accroître les biens qu'il a déjà reçus par le testament d'Henry, notamment Clémont³⁹. Tous deux meurent dans l'année qui suit le décès de leur aîné. La situation familiale est alors complexe, la branche aînée, restée fidèle à Maximilien est éteinte en ligne masculine tandis que la branche cadette, ralliée au roi de France est représentée par Fernande de Neufchâtel, seigneur de Montaigu. Clémont fait alors partie des biens intégrés dans les procès de succession des Neufchâtel.

4.3 Clémont après les Neufchâtel

Par son testament, Claude avait transmis ses biens à son frère Guillaume et celui-ci, sans héritier mâle, les a légués à ses nièces, les filles de Claude. Il exclut ainsi la branche cadette du partage, en totale opposition avec le testament de son père, Thiébaud IX. Sa nièce, Bonne, est alors veuve de Louis de Blâmont tandis que sa sœur cadette, Élisabeth est l'épouse de Félix, comte de Werdenberg. Très rapidement, Bonne est remariée à Guillaume, comte de Fürstenberg, proche de l'empereur Maximilien. Les deux gendres de Claude s'entendent alors sur la répartition des biens provenant des Neufchâtel. Guillaume de Furstenberg profite – entre autres – de Clémont. Fernande de Neufchâtel, chef de la branche cadette et désormais de la Maison de Neufchâtel entend faire valoir ses droits. Malgré les arrêts rendus par les autorités judiciaires confirmant Fernande dans la possession de ses biens⁴⁰, Guillaume occupe toujours les lieux et Clémont se trouve *de facto* sous son autorité. Devant l'impossibilité de faire valoir ses droits, Fernande et son frère Jean vendent leurs droits au duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard, en 1506. La situation reste inchangée pendant une douzaine d'années malgré certaines tensions entre les deux parties. Engagé dans un conflit impliquant des jeux d'alliances, notamment parmi les cantons suisses⁴¹, Guillaume aurait fait abattre de son propre chef le château de Clémont vers 1519⁴². Cette année là, Guiot Philippe,

34 DUVERNOY 1832, p. 268

35 Il acense ainsi certains droits aux habitants de Clémont et Liébvillers (A.D.D. E 788 - 1494) et la justice est rendue en son nom « *soubs le seel aux causes du baillage dud. Clémont* » (A.N. K 2245 - 1496).

36 DEBRY 1975 - V - 70. Pour plus de détail se reporter à la notice de Montrond.

37 A.D.M.M. B 608 n°19 (original); mentionné dans B.M.B. DROZ 25 fol. 505 v° - 506 r°.

38 LARCHEY (éd.) 1857, p. 263-264 - 1490 : « *Item, le XIII^e jour d'avost, mourut révérend père en Dieu, s' Jaicque de Neulchastel, abbé et seigneur d'Eternach, commendateur perpétuelz dez monastères de St Vincent, à Metz, et de Nostre Dame de Lucembourg. Et mourut à Lucembourg et estoit frère à Monsr de Toul [Antoine], à monsr de Nuefchastel [Henry] à monsr du Fayt [Claude] et à monsr de Clémont [Guillaume]* ».

39 DEBRY 1975, V - 92.

40 A.D.D. E 1058.

41 Sur ces questions se reporter à WAGNER 1966, p. 11 et sq.

42 B.M.B. DROZ 1, fol. 208 cité par BOUVARD 1997, p. 401 (il pourrait s'agir d'une erreur de frappe pour la référence B.M.B. DUVERNOY 1 que l'on retrouve dans des circonstances similaires dans ce volume).

« *portier ou chastel dud. Clemont* » reçoit ses gages pour 7 mois de salaires⁴³. L'année suivante, il octroie de nouvelles franchises moyennant finances. Par la suite, les bourgeois de Clémont se plaignent toutefois d'être contraints d'effectuer des tâches indues : « *la ruine des châteaux dud. Clémont et de Blamont depuis lesquelles meme environ les ans 1516, 1517, 1518 et 1519, les bourgeois dud. Clémont prédécesseurs desd. suplians furent contraints par les subjects de la seigneurie dud lieu de leur aider a charroier leurs grainnes a Neufchastel ou ailleurs [...] et finalement on les contraint a venir faire garde au château dud Blamont bien qu'ils n'y soient tenu par aucun droit ne devant garder qu'aud. Clémont* »⁴⁴.

Le château de Clémont ne semble pas être reconstruit bien qu'un dénombrement donné par Gabriel de Salamanque le mentionne encore vers 1530⁴⁵. Réalisée sur la base de titres extraits du cartulaire de Neufchâtel, cette mention ne nous semble pas suffisante pour attester que le château est encore en état. Seul le dépouillement de la comptabilité moderne fournirait peut-être quelques renseignements à ce sujet. En tous cas, le centre de la châtellenie périclité au profit de Montéchérour bien mieux situé. En 1502 comme en 1527, seuls 7 bourgeois occupent encore Clémont⁴⁶. Peu à peu, tous les officiers de Blamont prennent en main les affaires de Clémont et les deux seigneuries sont étroitement associées à partir du milieu du XVI^e siècle au profit de Blamont⁴⁷.

Le procès se poursuit et la terre change de mains. Guillaume de Fürstenberg, en perte d'influence, s'en dessaisit auprès de l'archiduc d'Autriche qui le transmet aux comtes d'Ortembourg. Devant la vigueur des prétentions des différentes parties, les héritiers d'Ortembourg obtiennent que la Clémont, Châtelot et Héricourt soient placés sous la sauvegarde de l'empereur moyennant rémunération⁴⁸; toutefois, le texte n'évoque la mise en place d'une garnison qu'à Héricourt et cet acte ne permet pas d'affirmer que le château de Clémont est encore fonctionnel. Le conflit avec les Wurtemberg dure près d'un siècle. Au cours de cette période, Anne de Neufchâtel, héritière de la branche cadette – également éteinte en lignée mâle à la mort de Fernande – essaye à nouveau de faire valoir ses droits⁴⁹. Les prétentions passent ensuite à la duchesse d'Elbeuf puis Clémont intègre finalement le domaine du duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard⁵⁰. Le bourg de Clémont, centre théorique de la châtellenie, offre de moins en moins de ressources. Au début du XVIII^e siècle, il ne rapporte au seigneur plus que 18 quartes d'avoine et autant de froment, soit le plus faible revenu de la seigneurie⁵¹. En 1706, un habitant est poursuivi pour un incendie criminel touchant plusieurs maisons en ruines à Clémont et les seules réparations prévues concernent les bâtiments formant la ferme qui subsiste encore aujourd'hui⁵².

4.4 Liste d'officiers

• 1405 : Henri Mercier, receveur de Clémont et maire de Montéchérour⁵³

43 A.N. K 1799 (2) - Compte du receveur de Neufchâtel (1519), fol. 42 r°.

44 A.N. K 2245 - Requête des bourgeois de Clémont (18 février 1636, collationné le 16 avril 1772).

45 A.N. K 1799 (3) - Dénombrement rendu par Gabriel de Salamanque, comte d'Ortembourg, entre son acquisition en 1527 et sa mort en 1539.

46 A.D.D. E.C.M. 1230 (1502) et A.D.D. 1 B 1744 (1527), cité par BOUVARD 1997, p. 400-401.

47 Les collations de Clémont viennent ainsi alimenter les revenus de l'hôpital de Blamont (A.D.D. E 1140). Les châtelains portent désormais le titre de châtelain de Blamont et Clémont de manière fréquente (A.N. K 2144).

48 COLLECTIF 1869, p. 65-67.

49 Par exemple, A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 847 et A.D.D. E 1061-1063.

50 A.N. K 2109 (après 1662).

51 A.N. K 2109 (1) - États des revenus de Clémont rendu à Léopold Eberard duc de Wurtemberg (non daté, ap. 1699).

52 A.D.D. E.P.M. 463.

53 MERCIER 1950-51 « Étude sur la mainmorte dans le Pays de Montbéliard », *Mémoires de la Société d'Histoire du Droit des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, n°13, 1950-51, cité par ARNOUX 1970, p. 83.

- 1496 : Jean de Genay, lieutenant général du bailli commis au bailliage de Clémont⁵⁴.
- 1491-1503 : Jean Henri, receveur de Blamont et Clémont⁵⁵

5. CONCLUSION

La seigneurie de Clémont jouit d'une place privilégiée au sein des possessions des Neufchâtel. Entrée précocement dans le giron familial, elle figure parmi les rares terres allodiales. Rarement intégré dans les titulatures avant le XV^e siècle, Clémont n'est pas mis en avant mais constitue un atout significatif pour le lignage. Première des Quatre Terres acquises, elle offre une place stratégique face au comté de Montbéliard, bientôt rejoint par Blamont et le Châtelot puis, un siècle plus tard, par Héricourt.

Thiébaut V de Neufchâtel, au milieu du XIV^e siècle, renforce le rôle de cette place par son séjour régulier et l'octroi d'une charte de franchise directement inspirée de celle de l'Isle-sur-le-Doubs. En l'absence de vestiges architecturaux, les qualités résidentielles demeurent inconnues mais la position dominante du site devait compliquer les approvisionnements de toute sorte. Sur le plan militaire, la situation topographique présentait à l'inverse un sérieux avantage. La position excentrée de Clémont explique par ailleurs les difficultés du développement économique et démographique.

La seigneurie de Clémont s'étend, outre le village éponyme, sur ceux de Montéchérour, Liébvillers, Villars-sous-Dampjoux, Rochedanne, et une partie de Dampjoux et de Noirefontaine⁵⁶. L'apport économique de la seigneurie est modéré avec « *chacune des années en toutes choses quatre cent francs, plutôt moins que plus* »⁵⁷. L'essentiel provient des villages de Liébvillers, Montéchérour et Noirefontaine⁵⁸. L'envergure administrative nous échappe en large partie mais la présence de châtelains et bailli laissent penser que l'essentiel de l'administration châtelaine est présente à Clémont, à l'exception notable du tabellion. Ce bourg castral, devenu centre de la châtelainie, ne parvient toutefois pas à ravir la place de Montéchérour. En dépit des franchises accordées aux bourgeois, leur population reste peu nombreuse et si la description de la seigneurie évoque une vingtaine de maisons, le compte de 1502 ne conserve la trace que de 7 contribuables⁵⁹. L'éloignement des cours d'eau et des voies de communication n'a pas permis un développement commercial et même la transformation des grains posait problème par le seul usage possible du moulin à énergie animale ou à vent pour la fin du Moyen Âge. Détruit volontairement par le premier héritier des Neufchâtel pour éviter de fournir une place forte à l'ennemi, le château et le bourg ne se sont pas relevés des destructions du XVI^e siècle et des longs conflits judiciaires qui le concernent. Peu à peu, Montéchérour, village plus ancien et centre de la paroisse, récupère son rôle polarisateur tandis que Clémont rejoint les rangs des villages désertés.

54 A.N. K 2245 (3).

55 A.D.D. E.C.M. 1257 - Compte du receveur (1491 n.s.); A.D.D. E.C.M. 1230 - Compte du receveur de 1503 (n.s.).

56 BOUVARD 1997, p. 402 et A.N.K 2109.

57 B.M.B. DROZ 1, fol. 208 cité par BOUVARD 1997, p. 401 (il pourrait s'agir d'une erreur de frappe pour la référence B.M.B. DUVERNOY 1 que l'on retrouve dans des circonstances similaires dans ce volume).

58 A.N. K 2109 (1) - États des revenus de 1680.

59 A.D.D. E.C.M. 1230 cité par BOUVARD 1997, p. 400.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.D. 1 B 423 n°12 : Assignat de la dot de Jeanne de Chalon-Auxerre, signée à Clémont (1339).
- A.D.D. 1 B 1744 : Compte du receveur de Clémont (1527)*.
- A.D.D. 1 B 1746 : Compte de Clémont (1528-1529)*.
- A.D.D. E 463 : Marché pour réparations aux bâtiments de la seigneurie de Clémont (1706).
- A.D.D. E.C.M. 1257 : Compte de la châtellenie de Clémont (1491).
- A.D.D. E.C.M. 1230 : Compte de la châtellenie de Clémont (1502;1522;1526;1529-1540).
- A.N. K 1950 : Officiers des seigneuries de Blamont et Clémont (1562-1790)*.
- A.N. K 2109 : Revenus de Clémont.
- A.N. K 2023 : Délimitation Clémont*.
- A.N. K 2145 : Fiefs dépendant de Blamont et Clémont (1393-1620)*.
- A.N. K 2210 : État des villages de Blamont et Clémont (XVII-XVIII)*.
- A.N. K 2245 : Confirmation des franchises de Clémont (Copie de l'acte de 1445); Requête des bourgeois de Clémont (copie d'une requête de 1636).

6.2 Bibliographie

Arnoux 1970 : ARNOUX Denis, *La seigneurie de Neuchâtel (Bourgogne) aux XIII^e et XV^e siècles*, Mémoire de maîtrise, Besançon, 1970.

Beurlin 1880 : BEURLIN Pierre-Frédéric, *Recherches sur l'ancienne seigneurie de Clémont*, 1880, s.l.*

Bouvard 1997 : BOUVARD André, « Clémont - Montéchéroux », *Les peuplements castraux de la Montagne du Doubs*, vol. III, [thèse de 3^e cycle], A.N.R.T., 1997, p. 397-403.

Bouvard 2006 : BOUVARD André, *Châteaux et bourgs de la Montagne du Doubs, Tome 1, aspects méthodologiques, typologiques et historiques*, Société d'émulation de Montbéliard, Montbéliard, 2006.

B.R.G.M. s.d. : *Notice de la carte géologique de Montbéliard*, B.R.G.M., Orléans, s.d.

Boureux, Bur 1972 : BOUREUX Jean-Pierre, BUR Michel, *Vestiges d'habitat seigneurial fortifié du Bas-Pays Argonnais*, A.R.E.R.S., 1972.

Chronikalien der Rathsbücher (éd BERNOULLI 1890) : BERNOULLI August, « Chronikalien der Rathsbücher 1356-1548 », id., *Basler Chroniken hersgegeben von der historischen und antiquarischen gesellschaft in Basel*, t. IV, Hirzel, Leipzig, 1890, p. 1-162.

Collectif 1838 : COLLECTIF, *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. I, Imp. Saint-Agathe, Besançon, 1838.

Collectif 1869 : COLLECTIF, *Recueil de chartes et autres documents pour servir à l'histoire de la Franche-Comté sous les Princes de la Maison d'Autriche*, Suchaux, Vesoul, 1869.

Debry 1975 : DEBRY Jacques, *Sauvegarde de la forteresse des sires de Neufchâtel*, Association du vieux Châtel, s.l., 1975 [disponible à la bibliothèque municipale de Nancy].

Duvernoy 1832 : DUVERNOY Charles, *Éphémérides du comté de Montbéliard*, Imprimerie Charles Deis, Besançon, 1832.

Duvernoy 1847 : DUVERNOY Charles « Clément », *Les villages ruinés du comté de Montbéliard avec quelques autres d'origine moderne*, Imp. Javel, Arbois, 1847, p. 13-15.

Faget de Casteljau 1977: FAGET de CASTELJAU Henri, *L'expansion territoriale des Neufchâtel*, s.l., 1977 [disponible à la bibliothèque municipale de Besançon]

Febvre 1912 : FEBVRE Lucien, *Philippe II et la franche-Comté*, Champion, Paris, 1912.

Larchey 1857: LARCHEY Lorédan, *Journal de Jehan Aubrion, bourgeois de Metz avec sa continuation par Pierre Aubrion (1465-1512)*, F. Blanc, Metz, 1857.

Loye 1888 : LOYE Léopold (abbé), *Histoire du comté de la Roche et de Saint-Hippolyte sa capitale*, Imp. Hoffmann, Montbéliard, 1888.

Muller 2008 : « Clément », *Prospections des châteaux comtois, rapport d'opérations 2007*, Nancy, 2008, p. 12-15 [Disponible au S.R.A. de Franche-Comté].

Robert 1907: ROBERT Ulysse, *Testaments de l'Officialité de Besançon (1265-1500)*, t. II, Paris, 1907.

Trouillat 1852 : TROUILLAT Joseph, *Monuments de l'histoire de l'ancien évêché de Bâle*, t. I, Vicror Michel, Porrentruy; 1852.

Wagner 1966 : WAGNER Johannes Volker, *Graf Wilhelm von Fürstenberg, 1491-1549 und die politisch-geistigen mächte seiner zeit*, A. Hiersemann, Stuttgart, 1966.

6.3 Iconographie

- A.D.D. E 464 : Arpentement du finage de Clément (1765).
- A.D.D. 3 P 394 : Cadastre ancien de Montéchéroux (1830).
- Carte de Schickhardt (1616) reproduite par la Société d'Emulation de Montbéliard (original détruit).

DIFFERDANGE

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Pays: Luxembourg

Canton: Esch-sur-Alzette

Commune: Differdange

Section de commune: Differdange (*Déifferdeng, Differdingen*)

1.2 Localisation

Coordonnées W.G.S. 84¹ :

Site	X (DMS)	Y (DMS)	Z (m)
Château	05°53'20" E	49°31'17" N	313

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2012	B	382/9731 ; 385/4328 ; 387
Château	Ancien	1822	B 1	385 ; 524

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Trèves	Principauté	Duché de Luxembourg
Doyenné	Luxembourg	Bailliage	–
Paroisse	Oberkorn	Suzeraineté	–
Dédicace	saint Étienne	Châtellenie	Soleuvre puis Differdange

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Differdange est une commune du sud du Luxembourg, à 3 km au nord de la frontière française et 6 km l'ouest d'Esch-sur-Alzette.

Les sources désignent couramment Differdange en français, allemand, luxembourgeois et latin et on peut donc trouver des formes toponymiques variées : *Differdingen, Dieffertingen, Tyfferdange, Thiefferdenges, Tiffirdingen* ... qui ne présentent toutefois pas de risques de confusion particulier même avec la commune luxembourgeoise de Differt.

¹ Pour les sites situés hors de France les coordonnées sont exprimées en longitude et latitude dans le système de référence WGS 84, en degrés, minutes, secondes afin de permettre des conversions plus aisées.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Differdange est installé au pied d'un relief de *cuesta*, la *Côte rouge*, qui forme un vaste plateau à l'ouest, culminant à 422 m et dominant le bourg d'une centaine de mètres. Le village borde la source de la *Chiers*, important affluent de la *Meuse*.

Outre les alluvions récentes déposées par la *Chiers*, le paysage géologique de Differdange est marqué par les différents niveaux affleurants de la Côte du Bajocien. Le bourg repose sur les marnes du Toarcien (*I5*) qui renferment quelques bancs calcaires de qualité variable². Dans les pentes affleurent successivement les niveaux de l'Aalénien (*I6*), marqués notamment par leur richesse en minerai de fer (minette), largement exploité à l'époque industrielle, puis les couches calcaires du Bajocien moyen et inférieur (*j1b-a*) qui constituent l'essentiel du plateau. Celui-ci est enfin recouvert au sommet de limons plus récents, souvent riches en grains de fer.

Le château est installé au pied du *Rollsbiërg*, éperon se détachant de la côte bajocienne, sur une léger relief qui domine de quelques mètres le reste de la ville, au nord ou au sud. Il coupe ainsi l'étroit passage entre le pied de la côte et la source de la *Chiers*, ce dont la topographie actuelle, très perturbée par l'exploitation sidérurgique, ne témoigne plus que partiellement.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Cette région du Luxembourg est connue pour la bonne qualité de ses terres, ce qui lui vaut le nom de Bon-Pays (*Gutland*). Au pied de l'éperon, le secteur est essentiellement marqué par l'urbanisation et l'activité industrielle. Sur le plateau, les massifs forestiers occupent largement les rebords de pente, zone autrefois défrichée d'après la carte dite de Cassini, et les cultures exploitent la zone des limons supérieurs.

Les ressources en eau proviennent de la source de la *Chiers*, rivière qui fournit également l'énergie hydraulique, exploitée anciennement ce qu'atteste la présence d'un moulin sur la carte dite des frères Naudin. La carte géologique au 1:50 000^e indique une carrière de pierre au nord-est de Differdange, dans les calcaires du Bajocien qui se prêtent bien à l'exploitation de pierre de construction.

2.2.3 Voies de communication

Differdange se situe à l'écart des principales voies de communication constituées par la vallée de la *Moselle* d'une part, et la route reliant Thionville à Luxembourg d'autre part. Il contrôle toutefois la route est/ouest qui emprunte le pied de la côte bajocienne pour relier Sarrebruck à Virton. Le château de Differdange est pleinement visible depuis le *Zolwerknapp* qui abrite le château de Soleuvre, à 12 km à l'est.

² MAUBEUGE 1977, p. 5.



Fig. 1 : Extrait du cadastre ancien de Differdange (1822)
1. Rollersbierg ; 2. Château

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Le château de Differdange est installé au centre de la ville, sur un léger relief. Trois ailes entourent une cour centrale autrefois enveloppée d'une enceinte flanquée de quatre tours et d'un fossé qui fut probablement remblayé lors des aménagements de voirie ou du parc (fig. 1)³.

Cet état est le fruit d'une campagne de construction réalisée à la Renaissance par Anne d'Isembourg. À l'origine, le château se constitue de deux ailes perpendiculaires de dimensions proches : 11 m x 34 m pour l'aile méridionale et 10 m x 30 m pour le bâtiment occidental (fig. 2, 3). À la jonction des deux ailes, une tour d'escalier octogonale distribue les trois niveaux. Une échauguette garnit chaque angle supérieur des façades extérieures du château (fig. 4). Les maçonneries sont percées de larges baies rectangulaires disposant d'un meneau au 3^e niveau uniquement. Une canonnière à lunettes perce également la façade occidentale de l'aile sud, ce qui est cohérent avec sa construction dans la seconde moitié du XVI^e siècle.

L'aile nord présente des dimensions différentes. Long de 34 m, ce corps de bâtiment fait pendant à l'aile méridionale, mais sa largeur de presque 17 m s'en distingue nettement. L'implantation des toitures confirme une mise en œuvre en deux temps de ces bâtiments. Au milieu du XVII^e siècle, le château est à nouveau partagé en deux lots, chacun disposant « *de la moitié de la maison de Differdange* »⁴. Il est possible que la construction de cette aile corresponde à une série d'aménagement réalisés alors. En 1748, le château est décrit en ruine mais présentait probablement encore son enceinte périphérique qui apparaît sur la carte dite des frères Naudin, certes sous forme schématique. En 1786, le délabrement partiel de la résidence est à nouveau évoqué⁵ mais la dernière abbesse du couvent cistercien de Differdange, Marie-Madeleine de Gourcy, serait décédée dans ce château en 1799⁶. Sur le cadastre de 1822, le bâtiment ne possède plus sa courtine ni le fossé périphérique. On remarque toutefois que d'autres tourelles octogonales ont été bâties sur la façade sur cour de l'aile nord, peut-être dans un souci d'unité lors de la construction de la partie nord.

Les transformations du château se sont poursuivies au XX^e siècle lors de son acquisition par une société industrielle qui y a aménagé un logement de direction et un théâtre, puis un casino et des chambres⁷. Depuis 1997, le site est occupé par la *Miami University Dolibois European Center*.

4. HISTORIQUE

4.1 Differdange avant les Neufchâtel

L'occupation du secteur est ancienne et plusieurs tombes mérovingiennes ont été exhumées au XIX^e siècle à quelques kilomètres au sud⁸. Toutefois, la première mention de Differdange est relativement récente. En mai 1235, une donation d'Alexandre de Soleuvre pour la fondation de l'abbaye cistercienne de Fontaine-Française à Differdange en est le premier jalon⁹. Ce village fait

3 KOLTZ 1975, p. 98.

4 WERVEKE 1899, p. 15.

5 SPUNCK 1957, p. 29.

6 SPUNCK 1957.

7 KOLTZ 1975, p. 101.

8 DE MUYSER 1898.

9 WAMPACH 1938, n°277, p. 297-299.



Fig. 2: Cour du château de Differdange (Peter van den Wielen©)

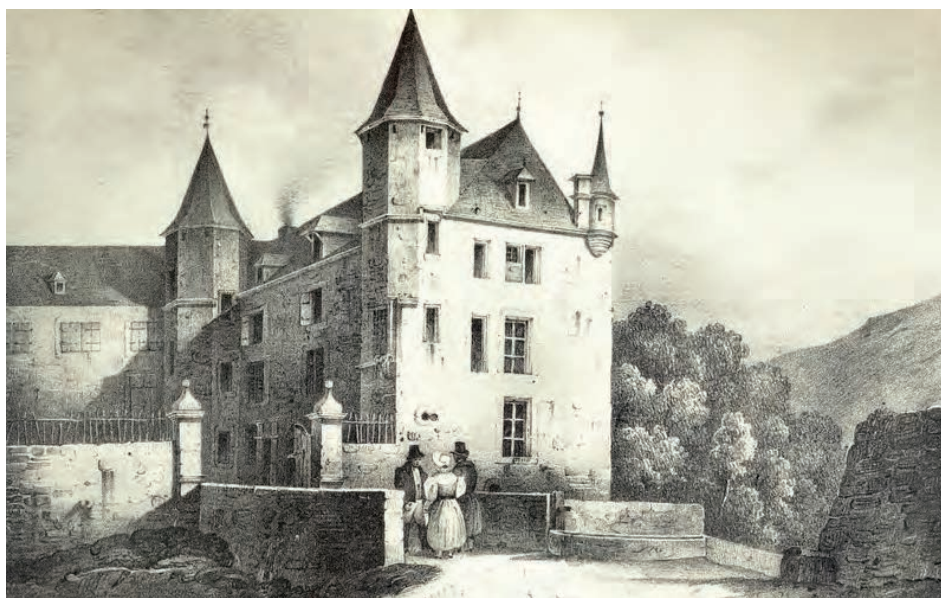


Fig. 3: Gravure du château de Differdange par Nicolas Liez dans LIEZ 1834.



Fig. 4: Façade orientale du corps central du château (Ipigott - )

alors partie intégrante de la seigneurie de Soleuvre et ce n'est qu'à la fin du siècle, vers 1292, que Differdange devient une seigneurie autonome, confiée à Gudewigue de Soleuvre¹⁰.

Le premier seigneur à porter le nom de cette terre est Guillaume de Differdange, frère du sire de Soleuvre lors de la reconnaissance des franchises de Luxembourg par Jean l'Aveugle dont il est témoin en 1310. Son héritier, Ludolf de Differdange, confirme la charte de franchise à la loi de Beaumont donnée par Guillaume¹¹. À la fin du XIV^e siècle, il devient justicier des nobles, participe aux États de Luxembourg et cosigne ainsi, en 1378, le testament de Wenceslas¹², ce qui montre l'importance acquise par ce lignage. À la fin du siècle, en 1396, le château apparaît pour la première fois dans les textes au gré d'un partage. Faute de descendance masculine, Alix de Werville, dite d'Affléville, dame de Differdange et d'Esch-sur-Alzette apporte une partie de la seigneurie à son époux, Jean des Armoises, tandis que l'autre partie passe aux Soleuvre puis à Jean de Boulay¹³. Afin de prévenir les problèmes de gestion de cette terre et de ce château divisé, une paix castrale, *Burgfried*, est signée entre les deux familles¹⁴.

Dans la seconde moitié du XV^e siècle, Jean de Boulay occupe la charge de capitaine et lieutenant de Soleuvre et de Differdange pour le duc de Luxembourg¹⁵. À cette époque il a réuni les deux moitiés du château de Differdange; en effet, lors d'un conflit avec la famille des Armoises, Jean avait capturé Philippe des Armoises dont la rançon fut fixée à 600 florins engagés sur la moitié du château de Differdange de sa famille. Le 5 janvier 1468 (a.s.), Jean de Boulay demande au prieur du couvent des dominicains de remettre à Philippe des Armoises cette moitié du château en échange de 100 florins; Marguerite d'Autel, veuve de Jean de Boulay, reconnaît avoir reçu cette somme de Philippe des Armoises et renonce pour cela à cette moitié du château de Differdange¹⁶.

4.2 Les Neufchâtel et Differdange

Le 16 mai 1465, le contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay stipule «*que lad. damoiselle Bonne leur fille ait et empourte apres le decez et trespas deulx pour son droit et partaige lesd. seignories places et forteresses de Soulleuvre de Belrepart de Mont saint Jehan de Dudelange de la Roiche en Allemaigne et de tres Tysfertange ensembles de leurs appartenances entierement [...]*»¹⁷. Jean de Boulay, beau-père de Claude, meurt à la fin de l'année 1468 et, dès le 18 janvier 1469 (n.s.) Bonne de Boulay donne procuration à son époux pour qu'il fasse sa reprise de fief¹⁸. Celui-ci rend hommage au duc le 20 mars 1469 (n.s.) «*à cause des seignuries de Berbourg, Mont-Saint-Jean, Dudelange, Differdange, de la quatrième partie de laroche en Allemagne, ensemble de la haute justice illec et de 199 fl. 5 sols, 4 deniers de Metz qu'il a sur la recette de Thionville*»¹⁹.

Claude n'use jamais de Differdange dans sa titulature et on ne lui connaît pas d'acte passé depuis cette résidence. Les partages de château, fréquents au Luxembourg, sont très peu présents

10 KOLTZ 1975, p. 98. Pour plus de détails, se reporter à la notice de Soleuvre.

11 WERVEKE 1898, p. XXVII.

12 BERTHOLET 1743, p. XXIX-XL. Confirmation de la charte de franchise (1392).

13 KOLTZ 1975, p. 98.

14 Correspondance dans la documentation DEBRY.

15 WOLTZ 2008, p. 25 citant MARGUE 1982, p. 20-21 et A.E.L. A-LXIII-13 n°1177 et 1203.

16 Acte publié cité dans la documentation DEBRY. - En style de Pâques, cet acte date de 1469 (n.s.), toutefois Jean est mort avant le 18 décembre 1468 (WOLTZ 2008, p. 35), ce qui pose donc problème sur le style employé pour cet acte.

17 A.D.J. 354 E - Copie du contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et de Bonne de Boulay.

18 A.E.L. A-X-21-81 : Procuration de Bonne de Boulay à son époux pour rendre hommage (1469).

19 WURTH-PAQUET 1880, n°62, p. 20 d'après A.E.L. A-LXIII-15 n°1339.

dans le domaine des Neufchâtel et il est peu probable que ce type de gestion plaise aux Neufchâtel, même si la séparation est bien matérialisée physiquement comme dans le cas de Differdange où un mur sépare les espaces de chaque seigneur²⁰.

Après la défaite de Nancy, en 1477, Claude sert fidèlement le parti de Marguerite de Bourgogne. Le 15 septembre 1477, Maximilien et Marie, en récompense de ses « *continuels services [...] faiz par ci-devant en noz guerres et armées [...] cédonz et transportons de grace speciale par ces presentes la moitié de la place, terre et seigneurie de Triffertanges et ses appartenances et dependances appartenant à Phelippe des Armoises [...]* »²¹. Le Luxembourg souffre alors à la fois des attaques des forces lorraines et françaises mais aussi de la révolte d'une partie de la noblesse régionale farouchement hostile aux réformes introduites par les bourguignons. Guillaume de la Marck et Gérard de Rodemack figurent parmi les révoltés les plus actifs. Ils s'emparent rapidement de plusieurs places du sud du Luxembourg, notamment Differdange. Au cours de l'été 1479, Claude de Neufchâtel mène la contre offensive et met la main sur la région de Virton et de Namur puis, en juin 1480, il reprend son château de Differdange²². Maximilien confirme sa donation en décembre 1486²³ et Claude dispose alors sereinement de la totalité du château et de la seigneurie de Differdange. Claude conserve le bénéfice de cette terre jusqu'à sa mort en 1505, mais il réside la plus souvent dans la seigneurie voisine de Soleuvre ou à Berbourg (Beaurepaire).

4.3 Differdange après les Neufchâtel

L'ensemble des seigneuries luxembourgeoises passent aux filles de Claude sans querelle de succession à la différence des autres possessions familiales. Marguerite étant entrée aux couvents de Remiremont et de Baume-les-Dames, les biens de Claude passent à ses deux autres filles : Bonne de Neufchâtel, l'aînée, alors veuve de Louis de Blâmont, et Élisabeth. Dans l'année qui suit la mort de son époux, Bonne de Boulay marie ses deux filles : Bonne avec Guillaume, comte de Fürstenberg, au mois d'octobre et Élisabeth avec Félix de Werdenberg quelques mois auparavant.

Les terres luxembourgeoises ne sont pas évoquées dans l'accord passé le 28 octobre 1505 entre Guillaume et Félix sur le partage des biens des Neufchâtel que Guillaume de Neufchâtel, oncle de Bonne et Élisabeth leur a légué en dépit du testament de Thiébaud IX qui prévoyait la substitution de la branche cadette à la transmission par les femmes. Cette absence est normale puisque Bonne de Boulay est toujours vivante à cette date. À sa mort, en 1518, ces seigneuries passent à Élisabeth, sa sœur Bonne étant décédée trois ans plus tôt sans descendance. Élisabeth semble réunir les seigneuries de Differdange et de Soleuvre pour lesquelles on trouve des officiers communs, situation qui se prolonge jusqu'au XVIII^e siècle²⁴.

En 1530, Élisabeth est veuve de Félix de Werdenberg et n'a pas d'héritier. Elle décide alors d'adopter Salentin et Antoine d'Isembourg, ses cousins issus de sa tante Élisabeth de Boulay, sœur de Bonne de Boulay, et épouse d'Henri de Hunolstein. Elle souhaite leur transmettre ses biens et, afin d'éviter toute contestation, elle leur donne la somme considérable de 50 000 florins d'or assis

20 WOLTZ 2008, p. 35, note 166 citant WURTH-PAQUET 1880, n°200, p. 53; (la transcription de WURTH PAQUET ne fait toutefois pas allusion à ce mur et il y a peut-être une erreur de référence).

21 WURTH-PAQUET 1882, n°83, p. 35 d'après A.E.L A-LXIII-18 n°1604.

22 DEBRY 1992, p. 225-226 ; HUGUENIN 1836, p. 436.

23 WURTH-PAQUET 1882, n°274, p. 243.

24 WOLTZ 2008, p. 45 citant WYNANTS 1983, p. 28 et LOGELIN-SIMON 1988.

sur ses seigneuries qui se trouvent ainsi engagées²⁵. Elle meurt à la fin de l'année 1533, six mois seulement après son remariage avec Thierry IV de Manderscheid.

À la mort d'Antoine et Salatin d'Isembourg, les possessions vont à leur sœur cadette, Anne, qui épouse alors François de Manderscheid, fils de Thierry IV, évitant ainsi les contestations entre les héritiers des deux unions d'Élisabeth. Après la destruction du château de Soleuvre, en 1552, Anne d'Isembourg réside dans le château voisin de Differdange²⁶. Elle procède à de nombreuses modifications et modernise la défense avec l'installation de fossés en eau, d'un pont-levis, et de tours de flanquement munies de canonnières : « *ein uraltes stock - und stammhaus, en aus des Vestungen des Landts Lutzemburgh von Alters her, zu reparieren und zu bessern, mit wassergraben zu umbfangen, mut uffgehobenen Brücken und, an nothwendigen oertern, mit thurn und shiesslocherne zu versehen, also dass ohne geschütz und Läger darin niemand kommen kann noch magh* »²⁷. Ces constructions, datées de 1566, correspondent pour partie au château conservé aujourd'hui²⁸.

Le château connaît encore de nombreux changements de mains à la période moderne. Il passe notamment entre celles des Pallant, comte de Coulembourg, expliquant la richesse du fond de ce nom aux archives nationales du Luxembourg pour l'histoire de ces seigneuries²⁹. À la fin du XVII^e siècle, les Arnoult possèdent un tiers du château qui est à nouveau divisé³⁰. La place reste dans la famille et passe, faute de succession directe aux mains du baron de Cressac au milieu du XIX^e siècle. La propriété est acquise en 1914 par une société industrielle, la *Deutsch-Luxemburgische-Bergwerks und Hüttengesellschaft* et reste aux mains de plusieurs sociétés d'aciéries au cours du siècle avant d'être occupé depuis 1997 par la *Miami University*.

4.4 Liste d'officiers

- Aucun officier exerçant pour les seigneurs de la famille de Neufchâtel n'est connu.

5. CONCLUSION

Entrée tardivement dans le patrimoine des Neufchâtel, Differdange figure parmi l'ensemble des seigneuries luxembourgeoises acquises dans la seconde moitié du XV^e siècle afin d'implanter la famille dans les pays bouguignons de Par-Deçà et d'y renforcer, par la présence de seigneurs fidèles, la position des Grands Ducs d'Occident.

En l'absence de vestiges médiévaux, il n'est pas possible de connaître l'implication du lignage de Neufchâtel dans l'aménagement de ce château, notamment après la réunion des deux moitiés du château. Il faut considérer Differdange comme une extension de la seigneurie voisine de Soleuvre où les seigneurs de Neufchâtel résident régulièrement. Mieux situé sur les voies de communication, bénéficiant d'une implantation topographique naturellement plus avantageuse, Soleuvre a logiquement acquis la préférence des seigneurs de Neufchâtel pour qui Differdange constitue avant tout une défense avancée à l'ouest et une forteresse face à la Lorraine et au Barrois au sud. Pour autant, il ne faudrait pas croire que les Neufchâtel négligent cette forteresse, ce que l'obtention de la seconde moitié de la seigneurie en 1477 montre bien. Le modèle du *Burgfriede*, répandu au

25 A.D.M.M. B 351 fol. 165 r° - 166 r°.

26 KOLTZ 1975, p. 98.

27 cité par KOLTZ 1975, p. 98.

28 SPUNCK 1957, p. 29.

29 WOLTZ 2008, p. 158.

30 KOLTZ 1975, p. 99.

Luxembourg est étranger aux habitudes familiales et il n'y a rien d'étonnant à les voir œuvrer pour assurer l'unité de la seigneurie et de sa place-forte.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.J. 354 E : Copie du contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay (16 mai 1465).
- A.E.L. A-X-21-81 : Procuration de Bonne de Boulay à son époux pour rendre hommage (1469).
- A.E.L. A-LXIII-13 n°1203 et A-LXIII-14 n°1289 : Contrats de mariage de Claude et Bonne de Boulay du 16 mai et du 20 juillet 1465 et copies notariales de 1468*.
- A.E.L. Section historique de l'Institut grand-ducal, Abt. 6. Seigneurie de Differdange*.
- A.E.L. A-LXIII-15 n°1339 : Hommage rendu au duc pour les seigneuries luxembourgeoises (1469)*.
- A.E.L. A-LXIII-18 n°1604 : Donation de la seconde moitié de la seigneurie confisquée aux Armoises à Claude de Neufchâtel (1477).
- A.E.L. S.H.L. Abt 15, n°312 à 359 (1528-1658) : Comptes de la seigneurie de Soleuvre*.

6.2 Bibliographie

Bertholet 1743 : BERTHOLET Jean, *Histoire ecclésiastique et civile du duché de Luxembourg et comté de Chiny*, 4^e partie, t. VII, A. Chevalier, Luxembourg, 1743.

Debry 1992 : DEBRY Jacques, « Claude de Neufchâtel. Dans la tourmente une fidélité sans faille. », DE SMEDT Raphaël (dir.), *De Orde van het Gluden Vlies te Mechelen in 1491*, Société royale d'archéologie, de littérature et arts, Malines, 1992, p. 201-253.

De Muysier 1898 : DE MUYSER Constant, « Tombes franques trouvées près de Differdange », *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 46, 1898, p. 348-351.

Logelin-Simon 1988 : LOGELIN-SIMON Armand « La séparation des fiefs de Differdange et Soleuvre (1727) », *Galerie : revue culturelle et pédagogique*, 6^e année, Differdange, 1988, n° 2, p. 189-197*.

Margue 1982 : MARGUE Michel, *Recherches sur la noblesse du duché de Luxembourg. Essai de classification et étude des relations familiales*, maîtrise, Strasbourg, 1982.

Maubeuge 1977 : MAUBEUGE Pierre, *Notice de la carte géologique d'Audun-le-Roman*, [réimpression], B.R.G.M., Orléans, 1977.

Muller 1977 : MULLER Edgar, *Étude économique et sociale des seigneuries de Differdange et de Sanem au temps du cadastre de Marie-Thérèse (1766)*, maîtrise, Nancy, 1977.

Spunck 1957 : SPUNCK Alphonse, « En feuilletant les annales de Differdange », *Les Cahiers Luxembourgeois*, t. XXIX, n°3, 1957, p. 135-157*.

Wampach 1938 : WAMPACH Camille, *Urkunden- und Quellenbuch zur Geschichte der altluxemburgischen Territorien bis zur burgundischen Zeit*, t. II, Saint-Paul, Luxembourg, 1938.

Weber-Wilhelmus 1973 : WEBER-WILHELMUS Octavie, *La constitution de l'abbaye cistercienne de Differdange et la gestion de son temporel (1235-1350)*, mémoire de licence, inédit, Nancy, 1973.

Werveke 1898 : WERVEKE Nicolas, «Les archives de Differdange», *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 46, 1898, p. VII-LXVIII.

Woltz 2008 : WOLTZ Xavier, *Claude de Neufchâtel et le duché de Luxembourg*, mémoire de master 2, Strasbourg, 2008.

Wurth-Paquet 1880 : WURTH-PAQUET François-Xavier, «Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny», *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 34, 1880.

Wurth-Paquet 1882 : WURTH-PAQUET François-Xavier, «Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny. Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche», *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 35, 1882.

Wynants 1983 : WYNANTS Paul, *Le pays, duché de Luxembourg et comté de Chiny vers 1525*, Répertoires Meuse-Moselle, vol. 10, Céruna, 1983*.

6.3 Iconographie

- Plan cadastral de 1822 – GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG, Administration du cadastre et de la topographie. **Géoportail**. [en ligne]. Luxembourg [consulté le 12 décembre 2012]. Accès internet : <URL <http://map.geoportail.lu>>.
- Château de Vincennes, Service Historique de la Défense, J10 C650 fol. 11 : Carte dite des frères Naudin (1734) – RÉGION LORRAINE, Comité d'histoire régionale, **La carte des Naudin**, [en ligne]. Metz : Région Lorraine, [s.d.] [consulté le 26 janvier 2011]. Accès internet : <URL <http://www.chr-lorraine.fr/naudin/index.php>>.
- LIEZ Nicolas, «The castle of the Baron de Soleuvre in Differdange», *Voyage pittoresque à travers le Grand-Duché de Luxembourg*, N. Reuter, Luxembourg, 1834.

FAY

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Haute-Marne

Canton: Fayl-Billot

Commune: Fayl-Billot

Numéro INSEE: 52 197

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	844 593	2314 048	315

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	1986	AK 01	352-358
Château	Ancien	s.d.	F 1	285-297

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Langres	Principauté	Duché de Bourgogne
Doyenné	Pierrefaites	Bailliage	Dijon
Paroisse	Fay	Suzeraineté	–
Dédicace	Nativité de Notre Dame	Châtellenie	Fay

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Fayl-Billot se situe dans le département de la Haute-Marne, à 6 km de la limite de la Haute-Saône. Le village est implanté sur l'axe Vesoul-Langres, à 45 km de la première ville et à 25 km de la seconde.

Les toponymes anciens emploient tous des variantes de *Fay* et le qualificatif de Billot ne semble pas antérieur à l'Époque moderne¹; l'origine étymologique de ce toponyme dérivé de *fagus* et désignant un bois de hêtre explique que celui-ci soit extrêmement proluxe en France avec une

¹ BRIFFAUT 1860, p. 3.

dizaine de communes de ce nom et un nombre incalculable de lieux-dits, souvent forestiers. En ce qui concerne notre sujet, les plus grands risques de confusion sont avec la commune de Fahy, aux marges occidentales de la Suisse, où sont établis des vassaux des Neufchâtel et celle de Fay-en-Montagne (39) qui n'est pas très éloignée de la zone d'influence méridionale du lignage.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Le secteur est caractérisé sur le plan géologique par les plateaux de Fayl-Billot dont le socle en grès rhétien et marnes du Keuper livre une structure tabulaire. Ces plateaux sont largement recouverts de dépôts limoneux (CE) produits par l'altération superficielle du Rhétien. Au nord du Fay, sur la partie la plus haute du plateau, subsiste une couche du Sinémurien-Hettangien (I2-3a) présentant des faciès de calcaires à gryphées. Elle recouvre les niveaux du Rhétien (I1) qui affleurent très majoritairement dans ce secteur et qui présentent une lithostratigraphie classique avec les marnes de Levallois au sommet, des grès rhétiens jaunâtres ou blancs avec des bancs de conglomérats, puis des marnes schistoïdes. Dans les pentes du vallon situé au sud du Fay, affleurent les couches du Keuper (t7 à t9) présentant successivement, des marnes, de la dolomie-moellons et des argiles bariolées à sel gemme et gypse².

Le village est installé en rebord du plateau entaillé au sud par le *ruisseau du Fayl* sur une trentaine de mètres de profondeur. Ce vallon sépare le village de Fayl, au nord, du lieu-dit le Mont d'Olivotte, au sud. Le village est aujourd'hui implanté des deux côtés d'une échancrure, orientée sud-nord, qui permet la communication entre le fond de vallon et le plateau qui se prolonge vers le nord sans obstacle topographique notable.

Le château est bâti à l'angle du vallon situé au sud et de l'échancrure du plateau située à l'ouest et se trouve ainsi isolé sur deux côtés. L'église paroissiale, reconstruite au XIX^e siècle, et les vestiges d'une église abbatiale des XIII^e-XVI^e siècles se situent toutes deux de l'autre côté de l'échancrure, la plus récente au sommet, la plus ancienne en bas de pente. L'habitat s'est développé pour l'essentiel en fond de vallon et dans les coteaux.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le sommet du plateau offre des terres arables surtout utilisées pour l'élevage. La forêt avait déjà cédé la place à ces activités lors de la levée de la carte de Cassini et il faut s'éloigner de quelques kilomètres, au-delà des vallons environnants pour trouver des massifs forestiers significatifs. En dépit d'un débit relativement modeste, le ruisseau de Fayl permettait d'alimenter, toujours d'après la cartographie du XVIII^e siècle, quatre moulins et une papeterie attestant ainsi, moyennant aménagements, d'une ressource suffisante pour le développement artisanal et proto-industriel. L'eau de ce ruisseau est également exploitable pour la consommation et des puits ont aisément pu prélever ce type de ressource dans la nappe aquifère des grès rhétiens.

La diversité des faciès géologiques offre des ressources en pierre diversifiées. Dans les pentes des vallons, la couche de dolomie-moellon du Keuper moyen a été largement exploitée dans la région; bien que son affleurement soit peu marqué au niveau du Fay, son emploi est manifeste dans diverses

² BLAISON 1971.

maisons anciennes. La carte géologique signale la présence de plusieurs carrières situées dans les grès rhétiens, à 5 km au nord-ouest du Fay, et à 4 km à l'ouest et au sud-ouest. Il en va de même des carrières de calcaires à gryphées dont plusieurs sont signalées en direction de Poinson-lès-Fay et Broncourt, au sud-est. Le granulats peut provenir des alluvions récentes du ruisseau mais aussi des lehms situés sur le plateau et qui présentent des sables fins provenant de l'altération des grès. Enfin, les marnes du Rhétien ont fourni les matériaux nécessaires pour la réalisation de terres cuites architecturales comme l'atteste une tuilerie située au sud du Mont d'Olivotte.

2.2.3 Voies de communication

Fayl-Billot se situe sur une voie romaine secondaire reliant Langres au Rhin par Port-sur-Saône³, principal axe routier principal de ce secteur jusqu'au XVIII^e siècle au moins. Les communications par voie fluviale sont à l'inverse réduites à néant, les cours d'eau voisins étant bien trop modestes pour la navigation.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Aucun vestige ne subsiste du château de Fay et la prospection n'a pas permis de localiser le fossé dont l'existence est attestée en 1858 par Émile Jolibois⁴ et que l'on croit identifier sur le cadastre ancien. L'emplacement du château reste néanmoins bien visible, en bordure du coteau dominant le ruisseau du Fayl (fig. 1). Cet espace est aujourd'hui occupé par un lycée horticole qui perpétue la tradition établie avec l'École nationale d'horticulture et de vannerie établie à Fayl-Billot au XIX^e siècle qui se situe probablement sur les anciens fossés (fig. 2). L'examen du cadastre ancien permet d'aborder l'organisation de ce secteur avant la construction de ce bâtiment (fig. 3). Une vaste propriété est alors organisée autour d'un jardin central qui semble installé sur une plate-forme pouvant correspondre à un ancien tertre artificiel. Quelques bâtiments occupent la partie nord, face à la mairie tandis que des bâtiments plus modestes se situent dans les angles de cette parcelle grossièrement hexagonale. Cette disposition n'a guère évolué en 1859 dans le plan que l'abbé Briffaut joint à son ouvrage (fig. 4). Aucune forme ne peut aisément être rattachée à une architecture castrale médiévale. Le bâtiment de la parcelle 356 et peut-être celui de la parcelle 358 sont les deux seuls présents sur le cadastre napoléonien et encore debout. Leurs substructures restent à prospecter.

Une partie de l'ancienne église prieurale est encore conservée aujourd'hui. Son utilisation comme édifice paroissial fut abandonnée au profit de la nouvelle église, construite sur le coteau après 1853. L'édifice plus ancien, situé en pied de pente, à 300 m à l'est du château a été partiellement détruit en 1874; la nef et le transept sont alors abattus et seul le chœur est conservé. Une nouvelle façade est alors bâtie devant l'ouverture du chœur afin de le protéger des intempéries (fig. 5). L'architecture de cette église est largement marquée par une importante restauration du XVI^e siècle et son allure romane n'est connue que par l'iconographie (fig. 6). Concernant le château, cette lithographie montre un grand parc dépourvu de constructions situé dans la pente mais les bâtiments situés à l'arrière-plan ne sont pas suffisamment visibles pour être décrits.

³ BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 3-4.

⁴ JOLIBOIS 1858, p. 213.

emplacement du château



Fig. 1 : Situation du château et du village de Fayl-Billot



Fig. 2 : Façade nord-est de l'école occupant l'emplacement du château



Fig. 3 : Extrait du cadastre ancien. Le château occupait la grande parcelle située au centre



Fig. 4 : Plan de Fayl-Billot en 1859 par L. Durand publié dans BRIFFAUT 1860



Fig. 5: Lithographie du Fay (Outhenin-Chalandre à Besançon) reproduite dans BRIFFAUT 1860, p. 178 bis)



Fig. 6 : Façade construite pour fermer le chœur de l'église paroissiale après la destruction de la nef

4. HISTORIQUE

4.1 Le Fay avant les Neufchâtel

À l'écart du village de Fay, au lieu-dit *Châtelet*, l'abbé Briffaut mentionne des restes de constructions, de la *tegula* et des statues antiques⁵ ; il y signale également une maison-forte du XV^e siècle⁶. Nos prospections sur ce lieu n'ont rien mis d'autre en évidence que des tranchées qui paraissent dater de la période contemporaine mais les vestiges les plus anciens peuvent être tenus. L'occupation du secteur de Fay apparaît assez dense dès l'Antiquité.

La première mention historique remonte au IX^e siècle à l'occasion d'une donation foncière à l'abbaye troyenne de Montiéramey en vue d'établir à Fay un prieuré⁷. Cet établissement conventuel et son église dédiée à la Vierge fut également l'église paroissiale jusqu'à la construction d'un nouvel édifice au XIX^e siècle. Le Fay constitue dès cette époque une enclave du duché de Bourgogne en pays champenois.

Les premiers seigneurs connus de Fay apparaissent au début du XII^e siècle. Les sires de Fouvent sont considérés comme l'un des plus importants lignages du Pays Langrois avec celui de Choiseul⁸ et l'historiographie associe cette famille à la construction du château. Vers 1203, Clémence de Fouvent, unique héritière, s'unit à Guillaume de Vergy et lui transmet le patrimoine familial dont la seigneurie du Fay. Leur petit-fils, Jean I^{er} de Vergy rend hommage au duc pour ses possessions en 1275⁹. Il donne la seigneurie du Fay en dot à sa fille, Hélissent, épouse du comte de Vaudémont Henri II et le couple reprend le château du Fay en fief du duc en décembre 1297¹⁰. Veuve en 1299, elle rend hommage au duc de Bourgogne pour ce bien par un acte d'août 1300 écrit à Champlitte¹¹. Elle se remarie en 1301 avec Gaucher de Châtillon, comte de Porcien et connétable de France, et lui apporte les seigneuries de Fay et de Bourguignon-lès-Morey. Le 19 juin 1315, Gaucher rend hommage pour son château du Fay au duc Eudes IV¹².

Une dizaine d'années plus tard, le 20 juin 1324, son fils Guy octroie aux habitants de Fay une charte de franchise¹³ confirmée trois ans plus tard par le duc Eudes de Bourgogne. Cet acte, assez bref, affranchit les habitants de la taille et établit un cens annuel proportionnel au train de culture ; il n'évoque aucunement le château ce qui suggère que les habitants n'étaient pas tenus d'y exercer de « menus emparements »¹⁴. La charte donne lieu à quelques différents ce qui amène les parties à la préciser en 1347. Ce nouvel acte rappelle que les habitants doivent transporter les foin des prés relevant de la grange du château et qu'ils doivent également transporter les grains de la grange audit château. En outre, ceux qui disposent de bêtes doivent un charroi de bois trois fois par an au château ainsi que deux charrettes pour les réfections à l'Hôtel seigneurial situé en ville. Pour le guet

5 BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 6.

6 BRIFFAUT 1860, p. 2.

7 BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 23.

8 BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 41.

9 A.D.C.O. B 10 480 cité par PEINCEDÉ vol. 7, p. 20.

10 A.D.C.O. B 10 488 cité par PEINCEDÉ vol. 7, p. 10.

11 BRIFFAUT 1860, p. 10 ; A.D.C.O. B 10 488.

12 PETIT 1901, p. 69.

13 Publiée dans BRIFFAUT 1860, p. 361-363.

14 Les corvées évoquées se limitent à la grange, la fourche, le râteau et le charroi.

du château, les habitants payent une redevance, uniquement lorsque le guet est effectif¹⁵. Ce texte montre ainsi le rôle de gestion domaniale rempli par le château où l'on collecte l'impôt en nature.

Hors de l'orbite des Fouvent, la fonction résidentielle semble décliner. Guy de Châtillon, seigneur de Fère-en-Tardenois et du Fay réside le plus souvent dans le premier de ces deux châteaux. Il en va de même de son fils, Gauthier, qui reprend en fief de Philippe le Hardi, « *le chastel et la chastellenie du Fay* » le 1^{er} mars 1365¹⁶. Cette relativement faible implication explique la cession de la seigneurie au cours des années suivantes. Plusieurs auteurs évoquent une vente dès 1369 de la seigneurie de Bourguignon-lès-Morey et de Fay à Étienne de Montfaucon, comte de Montbéliard¹⁷. Celui-ci reprend d'ailleurs de la comtesse de Bourgogne, la terre de « *Puissons pres du Fay* » le 31 mai 1371¹⁸ mais ce texte n'évoque pas les autres dépendances de la seigneurie du Fay. Son fils aîné, Henri, épouse une dizaine d'années plus tard Marie de Châtillon, fille de Gauthier de Châtillon, dame du Fay. Il décède lors de la bataille de Nicopolis, à la fin de l'année 1396 et son père, Étienne rédige peu après son testament, le 31 octobre 1397. Par cet acte, il établit la part respective de ses quatre petites-filles : « [...] *Item lad. Agnes en la ville chastel et forteresse de Marnay ou chastel et forteresse du Fay en la diocese de Langres en la moitié de lad. rente de Salins que se amonte pour tout a XII^c LX livres de terre appartenant aud. Henry a cause que dessus et la ville et forteresse de Lavoncourt et la ville et forteresse de Poisson et la terre et maison de Morlernon en Brie prez de Montmirey ensemble les drois terres chastellenies villes villaiges fieds rerefieds noblesses seignories et toute appartenances et appendises quelxconques [...]* »¹⁹.

4.2 Les Neufchâtel et le Fay

Une première rencontre, le 22 avril 1398 (n.s), jette les bases du contrat de mariage d'Agnès de Montbéliard et de Thiébaud VIII de Neufchâtel²⁰ ; il prévoit notamment que l'acte prenne la forme de celui passé quelque mois plus tôt entre Jeanne de Montbéliard et Louis de Chalon et stipule : « *Item se obligera le dit de Nuefchastel en lectres soubz son seelx de confesser avoir eu et receu les terres et fourtteresse que sont du partaige de ladicte damoiselle Agnel ensamble les meubles d'icelle forteresses selon le contenu du testament de feu monseigneur messire Estienne de Montbéliard toutes et quanteffois que les empeschemens mis par monseigneur de Bourgogne ou autres seigneur des fieds es dictes terres et forteresses seront ostez* ». On prévoit une rencontre le 13 mai suivant à Vuillafans en présence des garants (*pleiges*) pour finaliser le contrat de mariage.

En 1400, le couple reçoit l'hommage pour le fief et château de Bourguignon-lès-Morey, dépendance de la seigneurie de Fay²¹. Quelques années plus tard, le 7 avril 1408 (n.s), Thiébaud VIII de Neufchâtel rend hommage au nom de sa femme pour la seigneurie du Fay²². L'acte précise l'étendue de la châtellenie qui compte environ 90 feux et intègre des fiefs à Bourguignon-lès-Morey, Bussières-les-Belmont, Cournay, Bellefond, Saint-Moris et Chastenay, terres où se trouvent des tours ou maisons fortes reprises en fief des Neufchâtel. L'ensemble est complété par les gardes

15 BRIFFAUT 1860, p. 18-19.

16 BRIFFAUT 1860, p. 29, style non précisé ; A.D.C.O. B 10 515 cité par PEINCEDE vol. 7, p. 20. et A.D.C.O. B 10 513 cité par PEINCEDE vol. 7, p. 63.

17 N.D.C.H.S t. 1, p. 346 ; BRIFFAUT 1860, p. 29 ; BRIFFAUT, MULSON 1891, p. 52.

18 A.D.D. 1 B 454 n°4. Le texte précise à « cause dudit comtee » alors que jusqu'alors et par la suite, Fay relève du duché.

19 A.D.D. 7 E 1325 (1397) - copie d'un extrait testamentaire réalisé le 26 octobre 1445, fol. 1 v°

20 A.D.J. E 534 - Traité de mariage de Thiébaud VIII et Agnès de Montbéliard (1398) copie du 6 juillet 1459.

21 A.D.C.O. B 261, fol. 94 cité par PEINCEDE vol. 2 p. 869.

22 A.D.C.O. B 10 557.

d'Arbigny et de Montlondon et le dénombrement évoque également le marché et la foire annuelle du Fay à la saint Clément. Un nouveau dénombrement est rendu quelques années plus tard avec un contenu globalement similaire²³. Peu après, ils reçoivent à leur tour un nouvel hommage pour la maison forte de Bourguignon-lès-Morey rendu à « *messire Thibaut seigneur de Neufchastel et de Chastel sur Mozelle a cause de son chatel du Fay* »²⁴. Cette terre n'intègre qu'exceptionnellement la titulature de Thiébaud VIII lors d'une reprise de fiefs en 1424²⁵. On ne dispose pas d'élément permettant d'évaluer l'implication de Thiébaud en ce lieu. On ne conserve aucun acte signé depuis ce château et seule une montre d'armes effectuée par son cousin, Thibaud, bâtard de Neufchâtel, est à signaler au Fay en 1435²⁶.

En 1433, Thiébaud IX de Neufchâtel et son frère Jean II, futur tige de la branche cadette, signe un partage de leurs héritages maternel et paternel²⁷. De l'héritage maternel, l'aîné emporte Marnay et le cadet les autres terres dont le Fay. Cet accord est confirmé en 1435 et il est manifestement entré en vigueur puisqu'en 1437, Jean de Neufchâtel porte le titre de seigneur du Fay dans un acte relatif à la justice de Tornay²⁸. En vertu de cet accord, Jean cède la basse seigneurie de Bussières, composée de divers fiefs à Antoine de Vergy en échange de la Côte de Fontenoy²⁹. À la mort d'Antoine, Bussières passe à sa veuve, Guillemette de Vienne, qui se remarie à Thiébaud VIII en 1440 à qui elle apporte cette terre. Thiébaud VIII a deux enfants en secondes noces et cela impose un nouvel accord sur le partage de ses biens, acte passé le 28 juillet 1447³⁰. Les deux enfants du premier lit s'entendent à nouveau quelques mois plus tard et modifie leur part sur les héritages paternel et maternel. « *Et nous led. Thiebaud de Neufchastel seigneur dessusd. avons et emportons aurons et emporterons perpetuellement et a tousiourmais pour nous nosd. hoirs successeurs et ayans cause de nous pour nred. droict et part et portion et partaige des biens et succession de nred. feue dame et mere les chastel villes villages terres drois vestures rentes censes yssues revenus astenances et appendises quelconques du Fay, de Bourgoigne et de Poinsons [...] sumes et seront tenuz pour nous nosd. hoirs successeurs recompenser nred. treschier et tresamee dame dame Guillemette de Vianne au present femme de nred. seigneur et pere de la valeur de la coste de Fontenoy que ja pueut fut baille et transporte par eschange par feu de bon memoire nred. treschier seigneur et oncle nred. Antoine de Vergy jaid. seigneur de Champlite a nresd. frere devant nomme alencontre de la basse seigneurie de Bussieres* »³¹. Ainsi, Thiébaud IX, devenu maréchal de Bourgogne, emporte la seigneurie du Fay mais doit dédommager sa belle-mère de la valeur de la Côte de Fontenoy que son premier mari avait échangé à Jean II de Neufchâtel-Bourgogne; cet arrangement revient en quelque sorte à annuler l'échange initial par une forme de remboursement tout en laissant le bénéfice de la Côte de Fontenoy à Jean II. Cinq ans plus tard, Thiébaud VIII va toutefois à l'encontre de cette clause puisque le couple vend Bussières à l'hôpital d'Aumonières en échange de 3000 florins³² afin de financer la dot de leur fille.

Le reste de la seigneurie du Fay reste dans la part de Thiébaud IX qui en assume la gestion probablement dès l'accord de 1447. En effet, le testament de son père mentionne des dettes contractées

23 A.D.C.O. B 10 559.

24 A.D.C.O. B 261, fol. 94 ; B.M.B. DROZ 25 fol. 359 v°.

25 A.D.C.O. B 10 564 « *Thibaut de Neufchastel, seigneur de Châtel-sur-Moselle et de Fay-en-Chalonnais* ».

26 A.D.C.O. B 11 807.

27 A.N K 1799 (3) - Partage de 1433 et confirmation de 1435 entre Thiébaud IX et Jean II.

28 A.D.C.O. B 11 041 repris dans BRIFFAUT 1860, p. 120.

29 L'acte est inconnu en détails mais cité dans les actes réglant la succession de Thiébaud VIII.

30 Ce partage est cité dans divers actes (A.N. K 1799 (3), A.D.D. E.P.M. 380, A.D.A. 1 E 163) mais son contenu précis nous échappe.

31 A.D.D. 7 E 1333 (copie du parlement de Dole de 1566).

32 A.D.C.O. B 350 cité par Peincedé, vol. 2, p. 225 (daté de 1452) et BRIFFAUT 1860, p. 231 (daté de 1457 (a.s)).

par le maréchal de Bourgogne auprès de son père pour « *l'admodiation [...] des terres et seignories du Fay, Bourguignon et Poicont [...]* »³³. Ces biens, apportés en dot par Agnès de Montbéliard, sont donc gérés au cours des années 1440-1450 par Thiébaud IX de Neufchâtel qui prend une place importante dans la conduite des affaires familiales depuis son émancipation en 1439 puis sa nomination comme maréchal de Bourgogne en 1443.

La période est marquée par de grandes difficultés dans la seigneurie. Le passage des troupes, Écorcheurs ou Retondeurs, exerce une très lourde pression sur la démographie du Fay. En 1448, les villageois qui disposent d'un privilège pour leur approvisionnement en sel contre une redevance annuelle de 12 livres sollicitent le Philippe le Bon afin d'obtenir la réduction de cette taxe qu'ils ne parviennent plus à payer depuis près de vingt ans en raison de « *la tres grand pauvreté et diminution des dix habitans et de la dicte ville du Fay qui duranz les guerres et les divisions de ce royaume ont esté couruz pilliez et robez et la dicte ville arse et bruslée par plusieurs fois* »³⁴. Le duc accepte d'effacer les dettes des habitants et réduit de moitié le montant à payer pour dix ans considérant que « *la dicte ville du Fay est moins peuplée de plus de la moitié que elle estoit au temps dudict traicte* ».

Très souvent sur les chemins de la guerre, Thiébaud IX n'est pas particulièrement investi à Fayl-Billot. Dans son testament, rédigé en 1463, Thiébaud « *nomme et institue mon héritiers es terres et seignories du Fayl Bourguignon Poncon* » son fils cadet Claude de Neufchâtel auquel il ajoute la seigneurie bourguignonne de Grancey, et « *tous acquestz que je pourroye faire jusques audit jour de mondit trespas en levesche et dyocese de Langres* »³⁵. Dans les faits, la seigneurie est cédée à Claude du vivant de son père, à la suite de son mariage avec Bonne de Boulay en mai 1465. Le contrat de mariage précise la part d'héritage de Claude et prévoit également que sa future épouse « *aura et empourtera incontinant apres le decez de sond. futurs mary pour son douhaire lad. baronnyne chastel et forteresse dud. Fayl avec la somme de mil florins dor de rente annuelle* »³⁶. On note l'emploi du titre de baronnie, assez rare dans les possessions familiales, sans que l'on puisse le rattacher à un acte précis de leur suzerain. Après quelques mois, le 8 mars 1466 (n.s.) ses parents « *considérant la grande affection qu'ils ont audit Claude leur fils, luy cèdent par donation entre vifs tout le droit qu'ils peuvent avoir esdites seignories* [citées dans le testament de 1463] *pour en jouir dès à présent* »³⁷. Claude rend aussitôt hommage pour cette seigneurie à Louis XI, roi de France, avec lequel les Neufchâtel entretiennent encore de bonnes relations³⁸.

Cette donation en faveur d'un cadet a un impact considérable pour la terre du Fay. En effet, à compter de cette date, Claude de Neufchâtel porte systématiquement le titre de seigneur du Fay, et son épouse, Bonne de Boulay le porte également à l'occasion³⁹. Au cours du conflit qui oppose la famille de Neufchâtel au duc de Lorraine pour la possession d'Épinal, Claude, qui est chargé de défendre Liverdun au printemps 1467, est désigné ainsi : « *Mons^r du Fey que son bel-fils estoiet, le feit chief; dedans Liverdun se viendrent bouter* »⁴⁰. La place est toutefois contrainte à la reddition quelques mois plus tard : « *le chastel et ville de Liverdun fut au XII^e jour de siege rendu [...] Les gens*

33 A.D.J. E 534 - Testament de Thiébaud VIII (1459).

34 BRIFFAUT 1860, p. 366-369.

35 DEBRY 1976, p. T.8, d'après A.D.D. 7 E 1325.

36 A.D.J. 354 E - Contrat de mariage de Claude de Neufchâtel et Bonne de Boulay (1465, copie non datée, XVI^es.)

37 DEBRY 1992, p. 207 citant B.N.F. ms. fr. 4881, Châtel-sur-Moselle.

38 DEBRY 1992, p. 207, citant B.N.F. n.a.f. 67, p. 399.

39 A.E.L. A-X-21-81 - Procuracion de Bonne de Boulay, **dame du Fayl**, à son mari Claude de Neufchâtel (1469).

40 MARCHAL 1859, p. 88.

d'armes y estant, assavoir monseigneur du Fay, filz dudit Neufchastel et gendre au seigneur de Solleuvre [...] iroient saulfs leurs corps et leurs biens [...]»⁴¹.

Au cours des années suivantes, Claude intervient à plusieurs reprises dans sa seigneurie du Fay pour soutenir des causes judiciaires⁴² ou gérer des biens fonciers⁴³. Il réside toutefois le plus souvent au Luxembourg au moins à partir des années 1470. Il y exerce des fonctions militaires au cours des guerres de Bourgogne, période au cours de laquelle il entretient une abondante correspondance avec le duc de Bourgogne Charles le Téméraire dont l'édition récente a pris le titre de « *Recueil du Fay* »⁴⁴ en référence à la titulature de Claude. C'est sur ce plan, fortement symbolique, que le lien entre Fay et les Neufchâtel est de loin le plus étroit. Au-delà de la titulature qu'il choisit d'employer c'est sous ce nom que Claude de Neufchâtel est connu de ses contemporains si l'on se fie aux différentes chroniques qui l'évoquent⁴⁵. De même, Maximilien le mentionne dans une lettre comme « *nostre dit cousin du Fay* », évitant le nom de Neufchâtel sans doute pour le distinguer de son frère aîné Henry⁴⁶. Le rayonnement de ce nom a rejaillisse sur son frère Jacques, abbé d'Echternach, de Notre-Dame de Munster à Luxembourg et de Saint-Vincent de Metz, que les historiens – et peut-être les sources anciennes ? – qualifient parfois de Jacques du Fay de Neufchâtel en référence à Claude⁴⁷.

Il convient toutefois de relativiser partiellement cet impact symbolique. En effet, au cours des mois qui suivent la mort d'Henry de Neufchâtel, frère aîné de Claude, ce dernier conclut un partage avec Guillaume, son frère cadet. Par cet acte, puis un second arrangement quelques mois plus tard, Claude prévoit de céder à son cadet les seigneuries de Fay, Poinson et Chaligny en compensation du reste de l'héritage parental qui passe alors des mains d'Henry à celles de Claude⁴⁸. Interpréter l'intention d'une telle cession n'est pas aisé. En effet, on peut gager que Claude disposait alors d'autres terres qu'il aurait pu céder à son frère. Cette donation pourrait être interprétée comme la volonté de Claude de marquer son passage du second rang dans le lignage à celui de chef de famille par un changement de titulature, le *seigneur du Fay* devenant *seigneur de Neufchâtel*. Cette hypothèse est corroborée par l'absence totale de mention du Fay sur son épitaphe funéraire⁴⁹. Mais on peut également y voir le souhait de se libérer d'une seigneurie située sous la suzeraineté du roi de France auquel Claude est contraint de rendre hommage alors qu'il est toujours resté un fidèle allié de la maison de Bourgogne⁵⁰.

Claude décède en février 1505, peu de temps après son frère aîné. Quelques mois plus tard, en septembre, Guillaume, le cadet, décède à son tour après avoir joui du titre de seigneur de Fay pendant quelques mois seulement et sans que l'on en conserve de traces de cette titulature. S'ouvre alors une période de revendications multiples comme pour la plupart des possessions familiales. Par son testament, Guillaume qui était sans héritier lègue ses biens à ses nièces — les filles de Claude

41 DEBRY 1992, p. 212 citant B.N.F. Lorraine 386, fol. 57-68.

42 DEBRY 1992, p. 212 citant A.D.N. B 1693, F 30, fol. 3-4 : Claude obtient en 1468 la grâce de Jeannette qui a blessé une voisine lors d'une querelle devant le four banal du Fay.

43 A.D.M.M. H 1758 : Claude vend un étang situé au Fay (1471 n.s.).

44 EHM-SCHNOCKS, von HEGGERN 2003.

45 MARCHAL 1859, p. 88 : cf. ci-dessus ; LARCHEY 1857, p. 346 : en 1494 « *en la sepmaine de la Saint Jean vint à Metz le Seigneur du Fay qui venait de Bourgogne et s'en venait à Malines devers monseigneur l'archiduc* ».

46 DEBRY 1992, p. 245.

47 DEBRY 1992, p. 246. Par exemple : WURTH-PAQUET 1882, n°200, p. 70. Une de filles de Claude, Marguerite, abbesse de Baume-les-Dames et de Remiremont est également appelée « *Marguerite du Fay* » dans le testament de sa tante Marguerite de Neufchâtel d'après B.M.B. Chifflet ms. 48, fol. 14 r°.

48 DEBRY 1992, p. 247 n. 206 citant A.D.M.M. B 608, n°20.

49 DEBRY 1992, p. 204 citant A.E.L. A-XXV-5 fol. 457-458.

50 A.D.C.O. B 10 591 - Reprise de fiefs à Louis XII (1502).

– en contradiction avec le testament de son père, Thiébaud IX, qui excluait toute transmission par les femmes au profit de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu. Ainsi, dès le mois d'octobre 1505 Guillaume de Fürstenberg et Félix de Werdenberg, époux des filles laïques de Claude, se répartissent les possessions familiales, le premier emportant Neufchâtel, le second Châtel-sur-Moselle et l'ensemble des autres possessions, dont le Fay, restant partagées par moitié⁵¹. Fernande de Neufchâtel-Montaigu rend toutefois hommage au roi Louis XII le 4 décembre 1505 à Blois pour le Fay et les seigneuries du duché de Bourgogne⁵² mais Félix de Werdenberg rend à son tour hommage pour ses mêmes seigneuries en date du 5 décembre 1506⁵³.

Face à cette double revendication, le roi opte pour la mainmise sur le fief et Fay passe alors directement sous le contrôle des ses officiers. Ainsi, dans un acte judiciaire de 1507, les habitants du Fay sont représentés dans un conflit avec le village voisin par Guyard de Diée, «*député par la cour du Parlement de Dijon au régime de gouvernement du séquestre es terres et seigneuries de Fay, Selongey et Gémeaux*»⁵⁴.

4.3 Le Fay après les Neufchâtel

Après plusieurs années de batailles judiciaires, la seigneurie est finalement vendue en 1516 à Aymar de Prie puis rachetée par Marc de la Baume, veuf de Bonne de la Baume, petite-fille de Claude de Neufchâtel en jouant du droit de retrait lignager⁵⁵. Le 19 avril 1518, «*la baronnerie et seigneurie de Fayl assize au duché de Bourgogne*»⁵⁶ passe ainsi à Marc de la Baume qui obtient la levée de la mainmise et porte le titre de baron du Fay⁵⁷. La famille de la Baume reste alors en possession de la seigneurie du Fay jusqu'à la fin du XVII^e siècle.

Les difficultés de la guerre de Trente Ans n'épargnent pas la seigneurie, occupée pendant six semaines par Galas et incendiée au cours de l'année 1636⁵⁸. Le château paraît alors être détruit sans que l'on puisse établir précisément à quelle période remonte son abandon. Les destructions se poursuivent par deux nouveaux incendies accidentels, en 1668 et 1687 qui n'épargnent que quelques maisons⁵⁹. En 1690, le grand conseil vend par décret à François d'Argouge la seigneurie alors détenue par Nicolas Auguste de la Baume⁶⁰. Ses héritiers la cèdent en 1714 à François Théodore de Custine, comte de Wiltz⁶¹. Le château est signalé peu après en ruine et le terrain sur lequel il était bâti est acensé en 1721. L'acte prévoit que les locataires doivent «*bâtir sur la motte et mazure dudit château une maison en pavillon, bien logeable, avec une volière pour des pigeons d'un côté et une grange de l'autre*»⁶², suggérant une reconstruction du site que l'on est tenté de mettre en relation avec les parcelles bâties du cadastre napoléonien. Quelques années plus tard, l'acquéreur d'un fief dépendant du Fay est autorisé à ériger sa maison en demeure seigneuriale et à y recevoir les hommages comme

51 A.D.M.M. B 608 n°51 cité par Inventaire de Lancelot.

52 A.D.C.O. B 10 592.

53 A.D.M.M. B 608 n°51 (citée par Inventaire de Lancelot) et A.D.M.M. B 608 n°38 (autre copie citée par Lancelot).

54 BRIFFAUT 1860, p. 45.

55 DEBRY 1992, p. 255.

56 A.D.A. E 397 transcrit dans le documentation DEBRY.

57 BRIFFAUT 1860, p. 38.

58 BRIFFAUT 1860, p. 59-60.

59 BRIFFAUT 1860, p. 86.

60 A.D.C.O. B 10 886.

61 A.D.C.O. B 10 943.

62 BRIFFAUT 1860, p. 126-127.

lui les rend au château de Fay⁶³; rien ne permet d'établir si cette formule fait référence à un bâti ancien ou récent.

La seigneurie passe ensuite à Michel d'Attricourt qui l'acquiert de la veuve du comte de Wiltz. Il rend dénombrement en 1757 puis en 1760 dans un acte qui rappelle les quatre foires annuelles et le marché de Fay et signale « *les restes d'un vieux château* »⁶⁴. Sa fille épouse M. Labbey de Sauvigny qui devient seigneur du Fay, terre qui reste dans sa famille jusqu'à la Révolution où elle est partiellement saisie⁶⁵.

4.4 Liste d'officiers

- *ca.* 1415 : Jean Marquis, curé et receveur⁶⁶
- *ca.* 1415 : Jean Gernoul, châtelain⁶⁷
- *ca.* 1450 : Jean Viennot de Bussières, prévôt⁶⁸

5. CONCLUSION

La châtellenie du Fay occupe une place singulière au sein des possessions familiales. Assez longtemps, il s'agit de l'une des terres les plus occidentales du lignage, se trouvant dans le prolongement des territoires hérités de Jean de Bourgogne-Montaigu dans le bailliage d'Amont. Il s'agit d'une étape sur la route entre Vesoul et Langres mais ce bien reste relativement excentré. Cette position se trouve accentuée après le partage des possessions entre Thiébaud IX et Jean II, l'essentiel des biens de ce secteur échouant à la branche cadette tandis que le Fay reste entre les mains de la branche aînée.

La fonction résidentielle du lieu nous échappe totalement mais les Neufchâtel ne semblent guère y séjourner, sauf peut-être au gré de déplacements qui les amènent en France. Les qualités résidentielles et militaires du château nous sont inconnues en l'absence de vestiges ou de description suffisamment précises de ce bâtiment. Sa dimension économique est attestée par la présence des officiers des Neufchâtel et les corvées qui impliquent notamment le transport des grains dans la grange du château. La position du site lui offre par ailleurs le contrôle de la route qui devait être empruntée également par des marchands.

Dans la seconde moitié du XV^e siècle, le passage de la seigneurie dans les mains de Claude de Neufchâtel contribue largement au rayonnement du Fay qui devient alors la châtellenie éponyme citée dans les titulatures de Claude. Pour autant, celui-ci est plus souvent au Luxembourg et, même s'il ne néglige pas totalement cette possession, il réside le plus souvent dans les Pays bourguignons du nord. La division du lignage entre résistance et fidélité à Louis XI amène la branche aînée à rendre hommage pour les seigneuries champenoises et bourguignonnes au roi de France qu'elle combat par ailleurs. Ceci explique peut-être la volonté de Claude de Neufchâtel de céder cette terre à son frère cadet au début du XVI^e siècle bien que la mort précoce de ces deux personnages ne permette pas d'établir avec précision les modifications de titulatures de l'un et de l'autre et par conséquent la portée symbolique à accorder à cet acte.

63 BRIFFAUT 1860, p. 95.

64 A.D.C.O. B 11 041 cité par Peincedé vol. 7, p. 763.

65 BRIFFAUT 1860, p. 127.

66 BRIFFAUT 1860, p. 34.

67 BRIFFAUT 1860, p. 34.

68 BRIFFAUT 1860, p. 40.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.C.O. B 10 480 : Hommage de Jean de Vergy pour le Fay (1275)*.
- A.D.C.O. B 10 557 : Reprise de fiefs par Thiébaud VIII (1408)*.
- A.D.C.O. B 10 564 : Reprise de fiefs par Thiébaud VIII (1424)*.
- A.D.C.O. B 10 591 : Reprise de fiefs par Claude de Neufchâtel (1502)*.
- A.D.C.O. B 10 592 : Reprise de fiefs par Fernande de Neufchâtel (1505)*.
- A.D.C.O. B 11 041 : Dénombrement de la seigneurie du Fay (1757)*.
- A.D.D. 7 E 1325 : Copie du testament de Thiébaud IX (1463).
- A.D.D. 7 E 1333 : Accord entre Jean de Neufchâtel et Thiébaud VIII sur l'héritage maternel (1447).
- A.D.D. 7 E 3916 : État de la seigneurie de Fayl-Billot à la révolution et partage de la seigneurie (1795)*.
- A.D.H.S. 48 J 35 : Testament d'Agnès de Montbéliard (1430).
- A.D.J. E 534 : Traité de mariage d'Agnès de Montbéliard et Thiébaud VIII (1398).
- A.D.M.M. B 608 n°20 : Accord entre Claude et Guillaume sur le partage des biens d'Henry de Neufchâtel.
- B.N.F. ms. fr. 4881 : Donation entre vifs de Thiébaud IX et Guillemette de Vienne à Claude (1466)*.

6.2 Bibliographie

Blaison 1971 : BLAISON Jean, *Notice de la carte géologiques de Fayl-Billot*, B.R.G.M., Orléans, 1971.

Briffaut 1860 : BRIFFAUT Claude Jules, *Histoire de la ville de Fayl-Billot et notices sur les villages du canton*, Outhenin-Chalandre, Besançon, 1860.

Briffaut, Mulson 1891 : BRIFFAUT MULON, *Histoire de la vallée de l'Amance, ancien doyenné de Pierrefaite comprenant quarante villages*, Arcis-sur-Aune, 1891.

Debry 1976 : DEBRY Chantal, *La succession de Thiébaud IX de Neufchastel, maréchal de Bourgogne, et l'une de ses conséquences, le rattachement de Châtel à la Lorraine*, [D.E.A. de Droit], Dijon, 1976.

Debry 1994 : DEBRY Jacques, « Thiébaud VIII » et « Thiébaud IX », DE SMEDT Raphaël (dir.), *Les Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle, Notices bio-bibliographiques*, Peter Lang, Francfort, 1994, p. 86-87 et p.127-130.

Ehm-Schnocks, von Seggern 2003 : EHM-SCHNOCKS Petra, von SEGGERN Harm, « *Recueil du Fay* ». *Die Briefsammlung des Claude de Neufchâtel zur Geschichte Karls des Kühnen 1474-1477 (1505)*, Jan Thorbecke, Ostfildern, 2003.

Jolibois 1858 : JOLIBOIS Émile, « Fayl-Billot », *La Haute Marne ancienne et moderne*, Imp. Miot-Dadant, Chaumont, 1858, p. 212-214.

Larchey 1857 : LARCHEY Lorédan, *Journal de Jehan Aubrion, bourgeois de Metz avec sa continuation par Pierre Aubrion (1465-1512)*, F. Blanc, Metz, 1857.

Petit 1901 : PETIT Ernest, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, t. VII, Darantière, Dijon, 1901.

Marchal 1859 : MARCHAL Laurent, *La chronique de Lorraine, Recueil de documents sur l'histoire de la Lorraine*, Société d'archéologie lorraine, Nancy, 1859.

Wurth-Paquet 1882 : WURTH-PAQUET François-Xavier, « Table chronologique des chartes et diplômes relatifs à l'histoire de l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny. Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche », *Publications de la Section Historique de l'Institut Grand-Ducal de Luxembourg*, vol. 35, 1882.

6.3 Iconographie

- A.D.H.M. 3 P 2 198 : cadastre ancien de Fayl-Billot (sans date).
- Lithographie de V. Schoenerchin par Outhenin Chalandre à Besançon, publiée dans BRIFFAUT 1860, p. 178 bis.

FONDREMAND

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Haute-Saône

Canton: Rioz

Commune: Fondremand

Numéro INSEE: 70 239

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	877 939	2281 592	270

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2011	C	15, 17, 21 à 25, 85, 87, 1100, 1101, 1110
Château	Ancien	1831	C 1	242, 244, 245, 249, 261, 267 270-273,

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	Principauté	Comté de Bourgogne
Doyenné	Gray	Bailliage	Amont
Paroisse	Fondremand	Suzeraineté	–
Dédicace	Nativité Notre-Dame	Châtellenie	Fondremand

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Fondremand se situe dans le département de la Haute-Saône, à mi-chemin de Vesoul et de Besançon, en écart de la route qui relie ses deux agglomérations. L'identification de Fondremand ne pose pas de difficultés particulières et aucun toponyme de ce secteur n'est équivoque.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

Fondremand se situe sur une zone de plateau bordant l'extrémité orientale de la plaine de Saône. Ce secteur est marqué par de nombreuses failles orientées sud-ouest / nord-est à l'origine de variations brutales des faciès lithologiques. Le territoire communal présente toutefois un contexte géologique cohérent organisé autour du vallon qui abrite la source de la *Romaine*. Le sommet des plateaux est occupé par les couches du Bathonien (*j2C*) formées de calcaires à pâte fine ou graveleuse sur une puissance de 50 m. Les pentes des plateaux sont occupées par les formations plus anciennes du Bajocien supérieur (*j1b*) également appelées Grande Oolithe, très utilisées pour l'extraction de pierre de taille. Enfin les pentes du vallon de Fondremand laissent affleurer les couches du Bajocien inférieur (*j1a*) formées successivement de calcaires à polypiers fins gris et de calcaires à entroques blanc-jaunâtre. Deux importantes lentilles d'argiles à chailles (*RF*) occupent le sud du fond de vallée. Enfin, le cours d'eau la *Romaine* qui s'écoule depuis le village vers le nord-ouest a déposé des alluvions récentes¹.

La topographie de Fondremand est relativement simple. Le village s'est installé à la résurgence des eaux souterraines qui donnent naissance à la rivière la *Romaine* au fond d'un vallon qui se poursuit en arc de cercle vers l'est sur près de 2 km et dont le fond s'élève de 255 m au niveau de la résurgence jusqu'à 300 m à l'est. Au nord, le village est dominé par un plateau culminant à 433 m, un relief moins élevé se présentant au sud-ouest, avec un maximum de 373 m. Le paysage s'ouvre largement vers le sud-est en direction du village de Trésilly.

Le château occupe une avancée rocheuse et tire profit d'un léger replat marquant le pied de pente sur lequel est implanté le fossé nord (fig. 1). Celui-ci délimite une zone de 1,7 hectare dont l'angle sud-ouest est marqué par une tour maîtresse assise sur la roche et dominant d'une quinzaine de mètres la résurgence de la *Romaine*. Le château, comme l'église, occupe la pente nord du vallon ; les habitations anciennes du village se développent sur cette même pente, vers l'est, et occupent le fond de vallon ainsi que le coteau sud. De très nombreuses terrasses aménagées sur ces pentes masquent le contexte topographique originel du château.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Fondremand bénéficie d'un cadre naturel favorable. La polyculture et l'élevage constituaient encore la principale activité de Fondremand à la fin du XIX^e siècle et le terroir permettait une production agricole de qualité². La carte dite de Cassini montre que ces activités occupaient, outre le paysage relativement plat s'ouvrant au sud-est, les reliefs situés au sud-ouest aujourd'hui gagnés par la forêt. Des bois importants occupent les plateaux au nord de Fondremand tels que nous le montrant déjà les cartes du XVIII^e siècle.

La résurgence de la *Romaine* fournit à Fondremand une ressource aquifère abondante et de qualité. Un étang formé par les eaux de la résurgence est canalisé pour entraîner un moulin dès la fin du XIII^e siècle au moins : «[...] *pratum situm subtus molendinum stanni de Fondremant* [...]»³. Les ressources en pierre sont également abondantes et l'ensemble des substrats géologiques calcaires

1 DREYFUSS, KUNTZ 1970, p. 5-6.

2 COLLECTIF 1971, p. 75.

3 A.D.D. Abbaye de Saint-Paul (67 H) n°262, cité par RICHARDET 1942, p. 87 (23 mai 1301).



Fig. 1 : Plan topographique de Fondremand

sont susceptibles de fournir de la pierre de taille ou du moellon. Un texte de 1295 mentionne les droits d'usage « *es boys et es perrieres* »⁴ dont jouit le vassal du comte qui tient le moulin de Fondremand. La carte dite de Cassini indique une carrière au nord-est, sur la route de Maizières, et la carte géologique présente plusieurs exploitations notamment vers Hyet et Pennesières.

2.2.3 Voies de communication

La bibliographie signale la présence d'une voie romaine secondaire à Fondremand, plus reconnaissable encore sur le territoire de Trésilley, et qui faisait jonction avec la route Besançon-Jussey qui passe à quelques kilomètres à l'ouest de Fondremand⁵. Aucun élément archéologique ne permet la datation de cette voie et l'étymologie ancienne faisant de Fondremand un *fons Romanus* amène à considérer prudemment cette hypothèse.

Fondremand est aujourd'hui à l'écart des principales voies de communication, notamment les routes reliant Vesoul à Gray ou à Besançon. Les voies navigables sont également lointaines, la *Saône* à près de 20 km au nord-ouest et *l'Ognon* à une douzaine de kilomètres au sud-est.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Le village se développe sur les deux versants du vallon de la *Romaine*. Le noyau le plus ancien, constitué par l'église romane et le château, occupent un espace clos de 1,7 hectare installé sur le versant nord du vallon. Il est limité au sud et à l'ouest par un rocher à-pic qui assure la transition entre la résurgence et la tour rectangulaire; côté sud, la topographie est bouleversée par un jeu de terrasses, sans doute assez tardives. Un fossé sépare le bourg du plateau au nord et l'isole du vallon à l'est. Cette zone enclose s'organise autour de deux noyaux distincts bien visibles sur le cadastre de 1831: l'ensemble castral au sens strict à l'ouest, composé de 4 bâtiments principaux, et une zone d'habitat autour de l'église au nord-est (fig. 2).

3.1 L'enceinte

« *Item tieng et cognoy tenir et avoit repris et comme dessus Fondremans et les appartenances d'icellui lieu, C'est assavoir la tour, le bourg, les murailles, fossez, terraulx, situations et circonstances d'iceulx ensemble la ville dud lieu* »⁶. Tels sont les termes de la reprise de fiefs de 1386 faite par Thiébaud VI de Neufchâtel au comte de Bourgogne. Il y reprend également les droits sur le four banal, les halles, les foires et marchés de Fondremand et livre ainsi l'image d'un bourg dynamique.

L'enceinte qui clôt cet ensemble est relativement bien conservée au nord-est. Son fossé est encore nettement marqué sur une longueur de 110 m et se prolonge vers le sud dans le parc de l'ancien presbytère que nous n'avons pas pu relever (fig. 1). Le fossé présente une largeur de 6 m à 12 m, au fond, pour 15 m à 18 m au sommet, sa largeur diminuant vers le nord (fig. 3). Sa profondeur actuelle est réduite et ne dépasse qu'occasionnellement les deux mètres. L'intérieur du fossé est bordé d'une levée de terre, haute de 2 m et large de 5 m, conservée uniquement sur une trentaine de mètres, le long de la partie nord du fossé. Cette levée de terre et le fossé sont brutalement interrompus à ce niveau par un mur de parcellaire en moellons calcaires bordant un parc paysager aménagé au XIX^e siècle. Initialement, il se prolongeait de ce côté sur près de 70 m jusqu'à l'angle de l'enceinte occupé

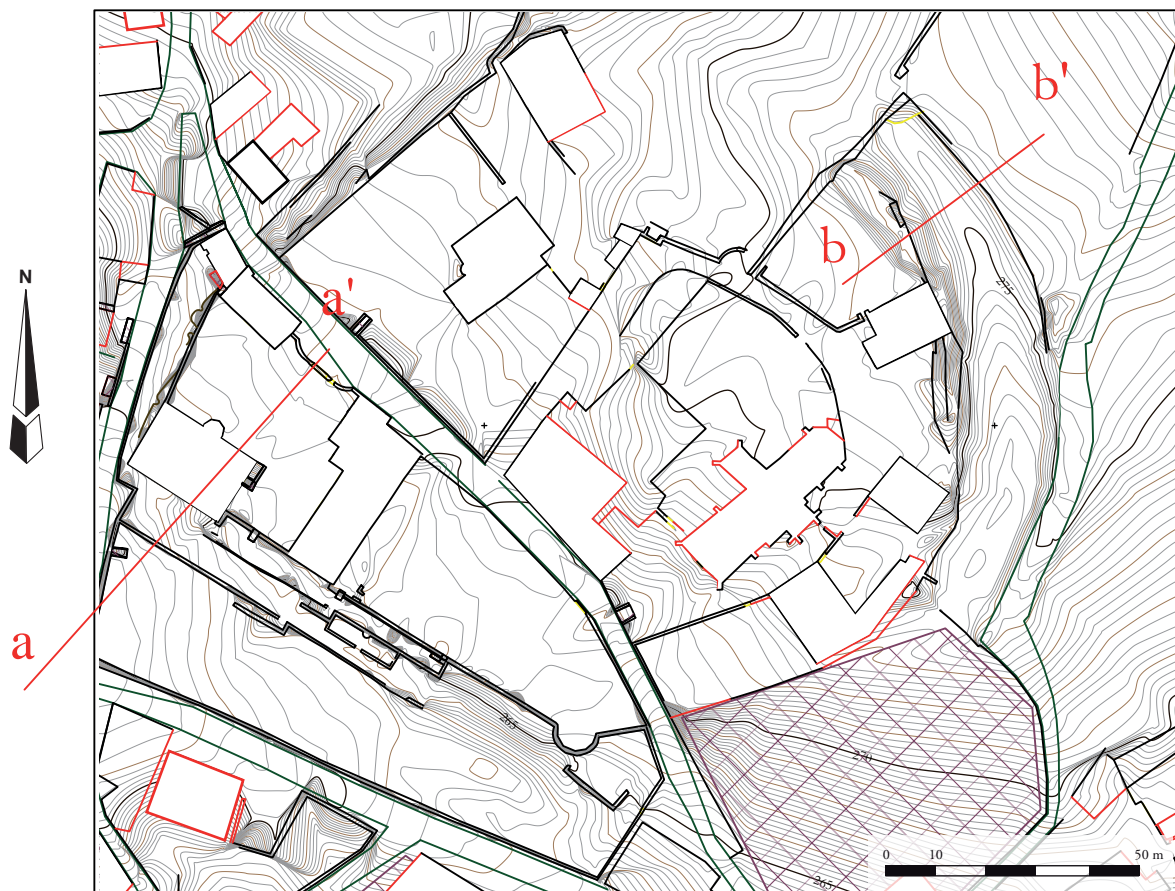
⁴ Archives du château de Fondremand (original sur parchemin - mai 1295).

⁵ COLLECTIF 1971, p. 68; LONGCHAMPS 1839 a, p. 13.

⁶ B.M.B. DROZ 25, fol. 186 v°-190 r° et B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 450 r° - 451 v°.

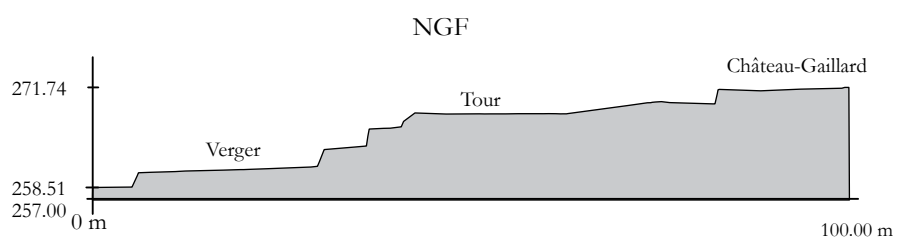


Fig. 2: Cadastre ancien de Fondremand (1831)
 1 : Tour-résidence – 2 : Porte haute – 3 : Logis (xvi^e-xviii^e s.) – 4 : Écuries nord-est
 5 : Château-Gaillard – 6 : Église – 7 : Porte basse



Plan topographique de l'espace castral (1:1500^e)

Coupe des terrasses du versant nord (de la rue du château au Château Gaillard) (a-a') 1:1000^e



Coupe de la levée de terre et du fossé (b-b') 1:500^e

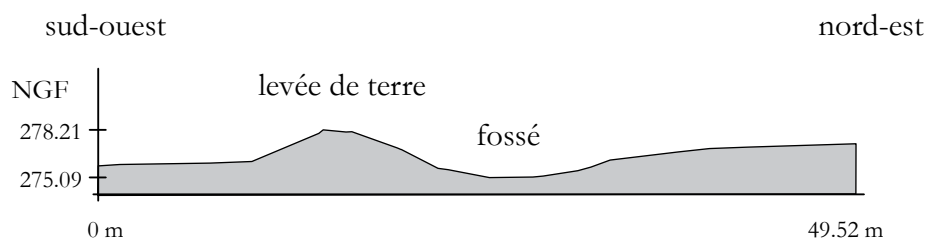


Fig. 3 : Plan et coupe topographiques du fossé

par les actuelles écuries (fig. 1, n°11). Le relevé microtopographique réalisé dans ce secteur met en évidence un mouvement de terrain qui trahit la présence du fossé comblé et de la levée de terre arasée, probablement lors de l'aménagement paysager.

Au sud, la levée de terre s'interrompt contre une maison dont le mur pignon nord prend appui sur un tronçon de courtine (fig. 1, n°3). Conservé sur une cinquantaine de mètres de longueur, ce mur d'enceinte en moellons calcaires de moyen appareil est large de 1,5 m à 2 m. Il est presque intégralement recouvert de lierre et l'on ne dispose que de petites fenêtres d'observation. La courtine conserve sa plus grande hauteur, environ 6 m, à l'angle de cette maison. À cet endroit, on distingue nettement deux corbeaux et l'amorce d'un encorbellement qui soutenait probablement un chemin de ronde (fig. 4).

Vers le sud, l'emplacement de la porte basse est encore perceptible par un décrochement dans la maçonnerie du mur bordant l'ancien presbytère (fig. 1, n°4). Au sud de la rue, la courtine se poursuit et son angle sud-est est flanqué par une tour d'artillerie circulaire (fig. 1, n°5) qui protégeait l'entrée et le front sud à l'aide de trois canonnières (fig. 5). De ce côté, la courtine est soigneusement assisée en moellons calcaires. Elle présente un talutage sur toute sa hauteur et semble postérieure à la tour d'artillerie sur laquelle elle vient s'appuyer. La tour est constituée de blocs calcaires de plus grand module, grossièrement assisés. Les ouvertures de tir sont constituées d'une fente verticale de 70 cm de haut environ sous laquelle un orifice circulaire d'une quinzaine de centimètres de diamètre accueillait des armes de petit calibre. En dépit d'un aménagement en terrasses de ce côté également, on distingue encore le fossé qui protégeait cette courtine (fig. 6). L'enceinte se poursuit sur 75 m vers l'ouest où elle s'appuie sur l'angle sud-est de la tour maîtresse. Dans ce secteur, les aménagements paysagers et l'utilisation de la courtine comme mur de soutènement ne permettent pas d'apprécier son état d'origine (fig. 7).

Sur le flanc occidental, l'enceinte est composée dans sa partie sud du rocher qui soutient le château (fig. 8). Au niveau de la route, une seconde porte dont il ne reste rien permettait d'entrer dans cet espace clos. Vers le nord, la courtine n'est conservée que sous forme d'un mur de soutènement mais la topographie du fossé, perturbée, apparaît encore nettement. L'angle nord-ouest est occupé par le bâtiment des écuries dont la façade occidentale se confondait probablement avec l'enceinte si l'on se fie à l'angle formé par ce mur.

3.2 L'église et son environnement

L'église romane de Fondremand, dédiée à la Nativité de Notre-Dame est l'édifice le plus ancien du village, datable des XI^e-XII^e siècles. La nef, longue de 20,50 m de long pour 9,65 m de large en œuvre, est aujourd'hui flanquée d'un clocher de plan carré au sud et d'une chapelle, dédiée à saint Nicolas, au nord qui donnent l'illusion d'un transept saillant (fig. 9)⁷. Le chevet de l'église est plat. La façade occidentale, organisée en trois registres horizontaux par deux moulures de pierre, est contrebutée dans les angles par deux contreforts obliques (fig. 10). Le premier registre est occupé par une porte surmontée d'un larmier supporté de chaque côté par un visage sculpté assez naïf. Au 2^e niveau, une rose de 2,50 m de diamètre occupe la totalité de l'espace séparant les deux moulures horizontales. Elle est surmontée d'un larmier identique à celui de la porte mais reposant sur des masques grotesques. Un blason a été placé *a posteriori* au milieu du larmier. Il pourrait s'agir des armoiries de Julien de la Haye, personnage à qui fut cédé le droit de patronage sur l'église en 1502. Il est cité par un texte de 1577 comme bâtisseur de l'église, et un autre texte de 1745 signale que ce

7 DODELIER 1839, p. 14.



Fig. 4 : Détail de la courtine avec un rang de corbeaux et un encorbellement (fig. 1, n°3)



Fig. 5 : Tour d'artillerie sud-est (fig. 1, n°5), vue de l'est



Fig. 6 : Tour d'artillerie sud-est fig. 1, n°5), vue de l'ouest, et fossé méridional



Fig. 7 : Aménagements en terrasse au sud du château



Fig. 8 : Façade occidentale du donjon



Fig. 9 : Église de Fondremand, vue du nord-ouest



Fig. 10 : Façade de l'église de Fondremand



Fig. 11 : Détail de la baie de la chapelle Saint-Nicolas



Fig. 12 : Façade méridionale du Château-Gaillard

rôle fut tenu par M. de Neufchâtel ; dans les deux cas on précise que ce sont leurs armes qui figurent sur la façade mais ces sources paraissent infondées et concernent au mieux une phase de travaux⁸.

La chapelle dédiée à saint Nicolas présente une large baie à trois lancettes reposant sur des bases prismatiques et surmontées d'une rosace rayonnante et de deux soufflets flamboyants. L'ensemble est encadré par une moulure en spirale dont les torons se poursuivent dans les bases (fig. 11). On retrouve un dispositif de ce type, mais simplifié, à l'Hôtel des sires de Neufchâtel à Baume-les-Dames⁹ et plus proche de Fondremand, au château de Vallerois-le-Bois pour le milieu du XVI^e siècle. Le mélange du gothique rayonnant et flamboyant est courant assez longtemps en Franche-Comté. Toutefois, cet aménagement pourrait aussi être lié aux derniers seigneurs de Neufchâtel. La reconstruction de la nef et de la tour-clocher semble plus tardive.

Dans son étude, Charles Dodelier évoque enfin « *une large ceinture peinte en noir et illustrée d'armoiries relevées en couleurs dont les écussons sont placés à droite et à gauche de chaque ouverture* » qu'il identifie à une litre seigneuriale¹⁰ qui se trouvait également sur l'extérieur de l'édifice. Il précise avoir relevé quatre couches superposées, séparées par un badigeon qui venait recouvrir la peinture à l'issue de la période de deuil du seigneur. Malheureusement il ne livre pas le détail des blasons et les reproductions ne permettent ni de les identifier ni de proposer une datation stylistique des personnages peints. L'ensemble est aujourd'hui totalement enduit et ne peut plus être observé.

Sept bâtiments, dont le style oscille entre le XVI^e et le XIX^e siècle, entourent l'église dans le secteur nord-est de la zone enclose. Le dénombrement de 1745 évoque deux de ces maisons dont il stipule qu'elles sont dans l'enceinte du château. L'article 12 de ce dénombrement précise d'ailleurs : « *Ce qui prouve tout ces droits c'est que monsieur de Neuchâtel seigneur de Fondremand a fait bâtir a ses frais ladite église de Fondremand en 1579 qu'il la placée de même que le cimetière maison curiale jardin et verger dans l'enceinte du château auquel effect il a fait mettre ses armes au dessus de la grande porte d'entrée de ladite église comme elles y sont encore à présent* »¹¹. Nous avons déjà évoqué que l'évocation d'une fondation par « *monsieur de Neuchâtel* » était incohérente pour la date indiquée, à moins que le texte ne fasse référence, sous ce nom, à Léonor Chabot qui, à cette date, est à la fois seigneur de Neufchâtel et de Fondremand mais n'en porte pas les titres, leur préférant ceux de comte de Charny et seigneur de Pagny¹². Il est toutefois fort intéressant de noter qu'au XVIII^e siècle, on interprète le processus de peuplement en plaçant le château comme point d'origine dont l'église serait, en quelque sorte, une vaste chapelle castrale, sentiment que la présence d'une litre seigneuriale pourrait renforcer. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que le château, si l'on s'en tient aux vestiges conservés, est postérieur à l'édifice cultuel.

Il semble donc que Fondremand résulte de l'enchâtellement de l'église et du noyau d'habitat qui pouvait l'entourer plutôt que d'un développement de la basse-cour vers un bourg. Les premiers siècles d'occupation médiévale à Fondremand restent mal connus et l'existence d'une chapelle Saint-Michel, mentionnée au passé dans un dénombrement du XVIII^e siècle, pourrait également témoigner d'une étape du développement urbain.

8 COLLECTIF 1971, p. 72.

9 Attribution de la tradition historique. Se reporter à la notice de Baume-les-Dames (vol. 3).

10 DODELIER 1839, p. 31.

11 A.D.D. 1 B 2519 ; RICHARDET 1942, p. 133.

12 A.D.D. 1 B 2519.

3.3 Le château

L'ensemble castral se compose aujourd'hui de six bâtiments répartis de part et d'autre de la rue du château¹³. Trois se trouvent au nord sur une terrasse légèrement surélevée et entourée par un mur de clôture nettement visible à l'est. À l'angle nord-ouest de l'enceinte, se trouve le bâtiment des écuries déjà évoqué à plusieurs reprises. Ce bâtiment en moellons calcaires de petit module n'a pas fait l'objet d'observations détaillées et il ne présente pas d'élément remarquable. Le style des baies évoque une construction du XVIII^e siècle; toutefois, l'angle formé par sa façade nord-ouest prouve son imbrication avec l'enceinte et suggère qu'il occupe un emplacement ancien. Au sud, le *Château Gaillard* est un bâtiment composé de deux espaces rectangulaires distincts. À l'est, un premier corps de bâtiment en moellons calcaires, chaîné en pierre de taille, est percé de fenêtres au linteau en accolade qui suggèrent une construction au cours du XVI^e siècle. À l'ouest, le second volume rectangulaire présente des baies sans moulure (fig. 12). Au début du XX^e siècle. Une tourelle d'escalier de plan octogonal fut construite à l'angle des deux bâtiments. À l'est, le mur de clôture est percé par une porte cochère jouxtant un ancien colombier carré. La porte piétonne présente un linteau en accolade, en remploi, qui porte un blason, sans doute peint à l'origine (fig. 13).

La partie située au sud de la route constitue la partie la plus ancienne et la plus noble du château. Elle s'organise aujourd'hui autour d'une cour dont l'accès se fait par un portail dont le plan curviligne évoque le style du XVIII^e siècle. Au nord de la cour, un bâtiment de style néo-gothique fut construit après 1831, date de réalisation du premier plan cadastral (fig. 14). L'est de la cour est occupé par un édifice issu de constructions successives de corps de logis et d'annexes agricoles entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Enfin, une vaste tour rectangulaire occupe l'angle sud-ouest et constitue l'élément le plus ancien du château (fig. 15).

3.3.1 Le corps de logis (XVI^e-XVIII^e siècles)

Cet ensemble est le fruit de l'imbrication d'au moins trois volumes successifs du nord vers le sud (fig. 16). Vu de l'ouest, cet édifice montre une toiture complexe qui reflète assez bien ces aménagements (fig. 17).

Le volume septentrional s'inscrit dans un rectangle orienté est-ouest. Il est maçonné en moellons calcaires mais présente une chaîne d'angle en pierre de taille. Côté cour, le mur pignon est percé de six baies éclairant deux pièces distinctes. Au nord, une porte dont les montants présentent un cavet amorti par un congé qui se prolonge dans le linteau en accolade; cette baie ouvre sur une vaste cuisine voûtée d'arêtes. Tous les piédroits et les linteaux en accolade de ce bâtiment présentent des cavets similaires. Une petite fenêtre en accolade éclaire également cette pièce. Une large baie éclaire le 2^e niveau et une plus petite les troisième et dernier niveaux. Au sud, le premier et le 2^e niveau sont éclairés par une étroite baie en accolade, pourvue d'un croisillon au rez-de-chaussée. À l'ouest, cet ensemble présente trois percements: une porte en accolade, à l'angle sud, surmontée d'une petite baie rectangulaire de facture moderne et une fenêtre à l'étage. L'essentiel de cette façade est aveugle en raison d'une cheminée monumentale qui occupe l'espace intérieur et dont le conduit interdit tout percement.

13 Une étude importante a été achevée sur la tour-résidence de Fondremand en 2014. Cette notice a été mise à jour afin d'intégrer les principaux résultats. Pour une approche plus détaillée de l'archéologie de ce bâtiment MULLER 2014.



Fig. 13 : Colombier, porte et enceinte occidentale du *Château-Gaillard*



Fig. 14 : Écuries néo-gothiques



Fig. 15 : Façade occidentale du corps de logis

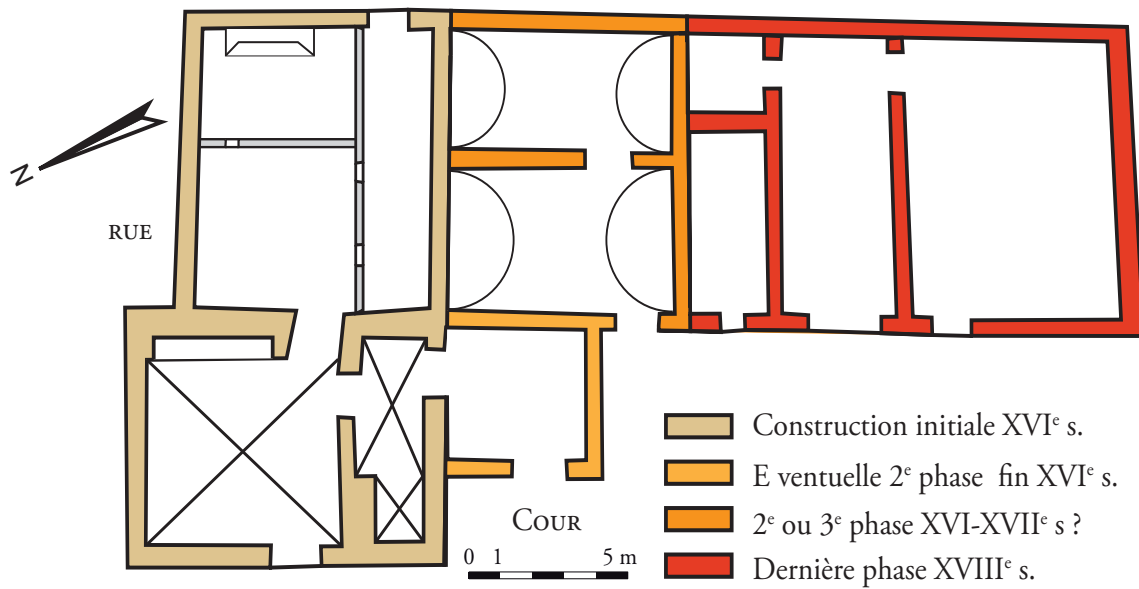


Fig. 16: Plan du corps de logis du XVI^e s.



Fig. 17: Façade occidentale du corps de logis

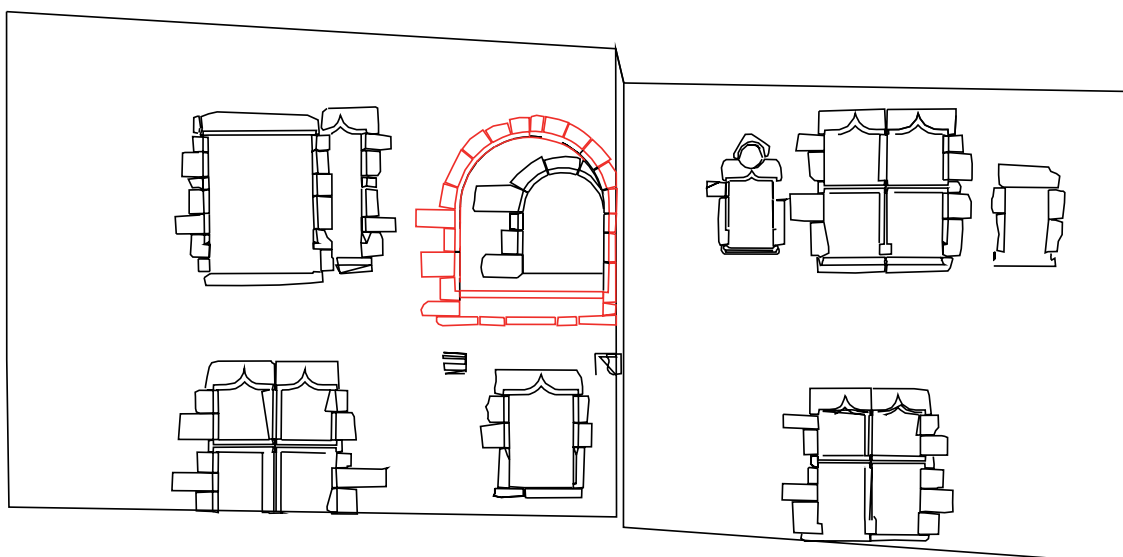


Fig. 18: Façade nord du corps de logis

La façade sur rue, au nord, mesure 17 m de long (fig. 18). Elle est constituée de moellons calcaires de petit à moyen module et de nombreux blocs de calcaire jaunâtre à veine bleue pour les encadrements de fenêtre. Au milieu de la façade, un décrochement de 1,50 m crée un retrait de la partie orientale. À gauche (ouest) de ce décrochement, le premier niveau est percé d'une fenêtre à croisée avec linteau en accolade à l'est et d'une baie simple en accolade à l'ouest. À l'étage une baie à croisée et linteau en accolade est recoupée par une large baie, plus récente, du côté oriental. Au-dessus de la petite fenêtre du rez-de-chaussée, une double arcade perce les maçonneries. Ce dispositif est constitué d'une première arcade définissant une niche en façade; au fond de cette niche, une seconde arcade, plus petite s'ouvre dans le mur (fig. 19). Le montant occidental de ces deux arcades est commun et permet d'assurer qu'elles furent bâties toutes les deux dans une même phase de construction. La partie inférieure de ces baies a été rebouchée mais, à l'origine, elles ne surmontaient que de 40 cm trois corbeaux de pierres installés de part et d'autre du décrochement du mur de façade. Ces éléments indiquent l'existence à l'origine d'une galerie de bois desservant le 1^{er} étage depuis l'extérieur, par la double arcade. Cette ouverture, assez particulière, évoque les architectures perspectivistes qui se développent à la Renaissance¹⁴. En effet, à partir d'un point de fuite précis, ces deux arcades s'alignent parfaitement (fig. 20). Le bâtiment de la mairie ne permet plus de définir ce point d'origine qui se trouvait sur un axe reliant cette baie et la chapelle Saint-Nicolas de l'église.

À l'ouest du décrochement de la façade, le premier niveau présente une fenêtre à croisée et linteau en accolade dont la partie basse se situe sous le niveau sol et atteste de l'exhaussement de la voirie au fil des siècles. À l'étage, une autre baie à croisée et linteau en accolade, plus large, s'ouvrait dans la façade; elle est aujourd'hui comblée (fig. 21). De part et d'autre se trouvent deux petites baies rectangulaires. À l'ouest, la baie présente un linteau sans décor mais son allège reprend les moulures des fenêtres en accolade. De l'autre côté, la fenêtre présente un linteau en accolade surmonté d'un oculus aujourd'hui bouché.

À l'intérieur, la cuisine présente une grande cheminée surmontée d'un arc surbaissé dont le profil présente des moulures simples: un tore en partie basse précédé d'une gorge (fig. 22). Le piédroit sud de la cheminée est commun avec une porte donnant à l'est, surmontée d'un linteau en accolade. L'ensemble de la pièce est voûtée sur croisée d'ogives et la clef de voûte présente des armoiries au chevron qui posent des problèmes d'identification, aucun des détenteurs de la seigneurie n'en possédant de semblables¹⁵. La pièce voisine, au sud, est également voûtée en ogive. La dernière pièce de ce volume, à l'est, est couverte par un plafond à la française. Deux prélèvements ont livré une date d'abattage à l'automne-hiver 1697-1698. Compte-tenu des autres caractéristiques architecturales, par exemple les bases prismatiques de la cheminée monumentales (fig. 23), il faut restituer une phase de construction dans la seconde moitié du XVI^e siècle – donc postérieure aux Neufchâtel – puis une phase d'aménagement très importante à la fin du XVII^e siècle. Aucune observation n'a été réalisée à l'étage. Le sous sol présente une cave voûtée en berceau recouverte d'un lait de chaux.

14 En comparaison, voir la porte de la nef de l'église Saint-Gengoult de Toul.

15 À moins d'y voir les armes des Maublanc, châtelain de Fondremand, qui portent d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une rose d'argent, au chef du royaume des Romains. Cela impliquerait que l'ensemble des meubles soient peints et aucune traces de polychromie n'est *a priori* visible.

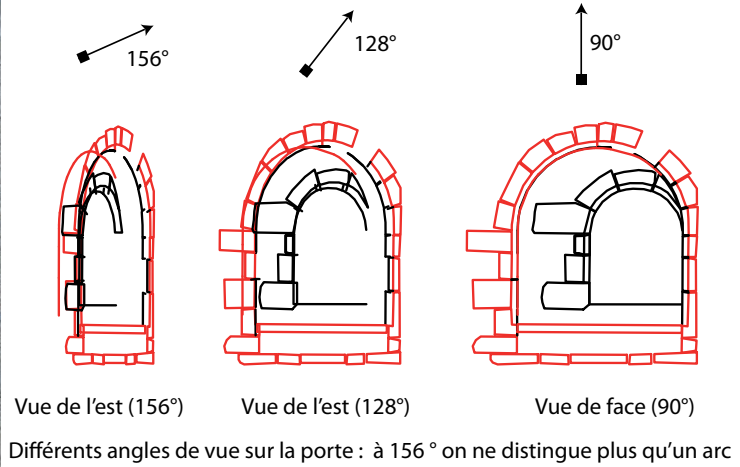


Fig. 20 : Projections de la double arcade

Fig. 19 : Double arcade de la façade septentrionale



Fig. 21 : Façade nord du corps de logis (assemblage photographique)



Fig. 22 : Cheminée de la cuisine du corps de logis



Fig. 23 : Base de cheminée de la pièce est

Les deux autres volumes qui se développent vers le sud, postérieurs, ont fait l'objet d'observations rapides. Le premier est constitué d'une tour carrée sur cour assurant aujourd'hui la distribution verticale. Quatre des cinq baies reprennent un linteau en accolade et la porte comporte des bases prismatiques que l'on peut rapprocher du premier ensemble évoqué ci-dessus (fig. 24). Un corbeau pourrait trahir la présence d'une galerie de bois de ce côté. La charpente a fait l'objet de réparations récentes et trois échantillons ont été analysés livrant des dates d'abattages en 1571, 1572 et 1579, ce qui place ce volume en phase 1 ou dans une 2^e phase peu postérieure. Vers le sud, les autres volumes présentent des encadrements de baies simples que l'on peut dater du XVIII^e siècle. L'étude détaillée de cette partie du bâtiment n'a pas été intégrée à ce travail car elle est sans lien avec le lignage de Neufchâtel.

3.3.2. La tour maîtresse¹⁶

De l'autre côté de la cour, une tour rectangulaire de 21 m sur 14 m hors œuvre, bâtie en moellons calcaires de petit module, correspond à la « *vielle et forte tour size aud. Fondrement reputee forteresse et chasteaul bien ancien* » évoquée dans une enquête de la fin du XVI^e siècle¹⁷.

Cinq niveaux, hors comble, structurent cette tour de près de 18 m de hauteur. Un mur de refend longitudinal, large de 0,65 m à 85 m, divise la tour en deux vaisseaux sur toute sa hauteur (fig. 25). Il soutient les voûtes en berceau des deux niveaux inférieurs et reçoit les poutres des planchers des quatrième et cinquième niveaux (fig. 26). Au milieu de la façade nord, une tour d'escalier de plan octogonal, demi hors-œuvre, fut ajoutée au bâtiment d'origine à la charnière des XV^e et XVI^e siècles. Afin d'alléger les descriptions, la façade sur cour, au nord-est, sera désignée comme façade nord.

3.3.2.1 Le premier niveau

Au premier niveau, la nef nord constitue un seul espace de 17 m de long pour 4,40 m de large tandis que la nef sud est divisée en trois espaces. Le plus grand, à l'est, est une pièce de 13,50 m de long 4,30 m de large. Elle est séparée au nord par un mur de refend, large de 0,60 m, qui n'est pas lié aux murs ou à la voûte de la pièce. Il est percé de deux petites ouvertures de 0,60 m de large pour 1,10 m de haut, qui desservent deux petites pièces rectangulaires de 2,75 m sur 2 m situées en léger contrebas (fig. 27). Ces deux pièces sont séparées entre elles par un mur de refend de 0,50 m. Les observations sont limitées par les enduits couvrant les murs. Toutefois, les deux petites pièces sont équipées de doubles portes d'à peine 1,50 m de hauteur, elles se verrouillent de l'extérieur et sur chaque parement du mur de refend séparant ces deux pièces se trouve un anneau, ces indices dévoilant la fonction de prison de ces deux pièces. Le mur de refend n'est pas lié au reste de la salle et il s'ajout d'un aménagement postérieur à la construction du bâtiment.

La façade sud est percée de deux ouvertures dont le couverture en arc segmentaire repose sur un double coussinet et présentant un faible ébrasement (fig. 28). Il s'agissait à l'origine d'archères destinées à la défense du côté le plus exposé de cette tour mais l'état actuel correspond à une porte à l'est et une large baie à l'ouest, suite à des transformations tardives, probablement aux XVII^e-XVIII^e

¹⁶ Compte-tenu des résultats constatés à l'issue d'une opération d'archéologie programmée sur ce bâtiment, en 2013 et 2014, et afin de ne pas trop alourdir ici le cadre de cette monographie, nous renvoyons le lecteur qui souhaite une approche approfondie de ce bâtiment vers le rapport final d'opération publié en annexe 2.

¹⁷ A.D.H.S. 48 J 393 fol. 368 r°.



Fig. 24 : Détail de la tour d'escalier du corps de logis

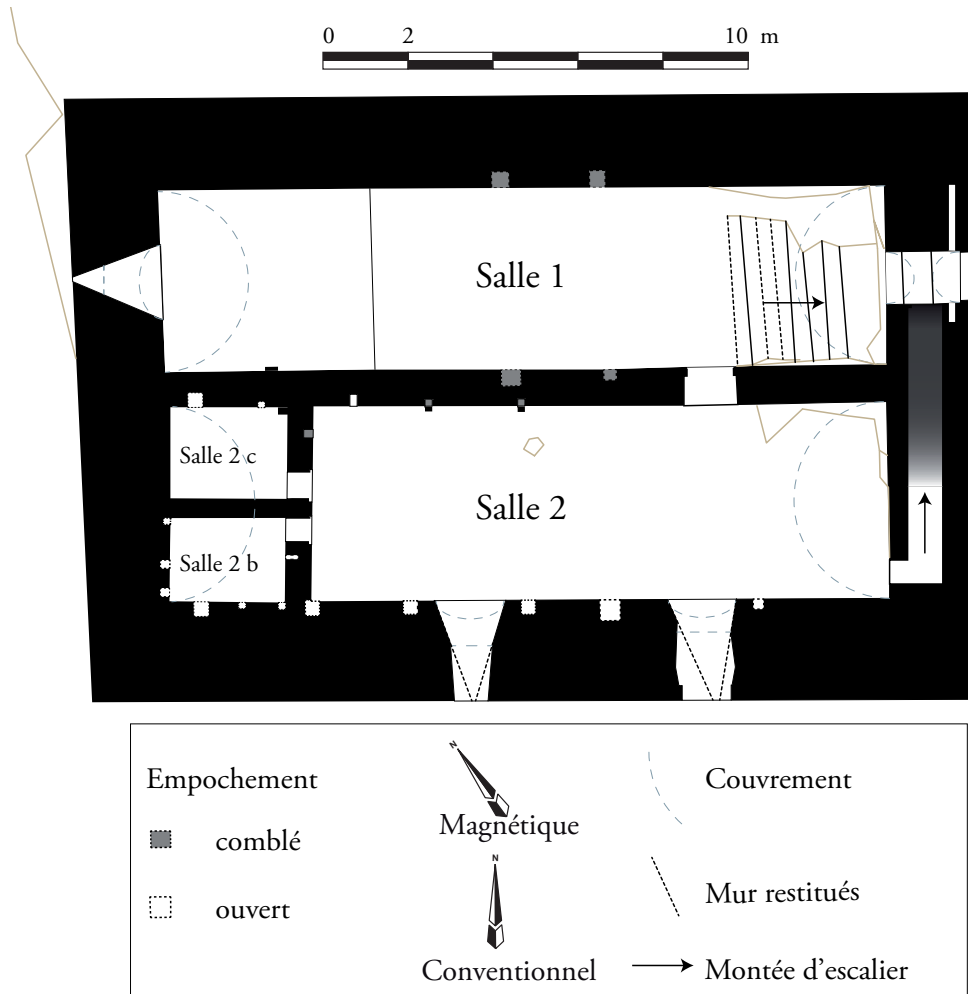


Fig. 25 : Plan du premier niveau de la tour-résidence

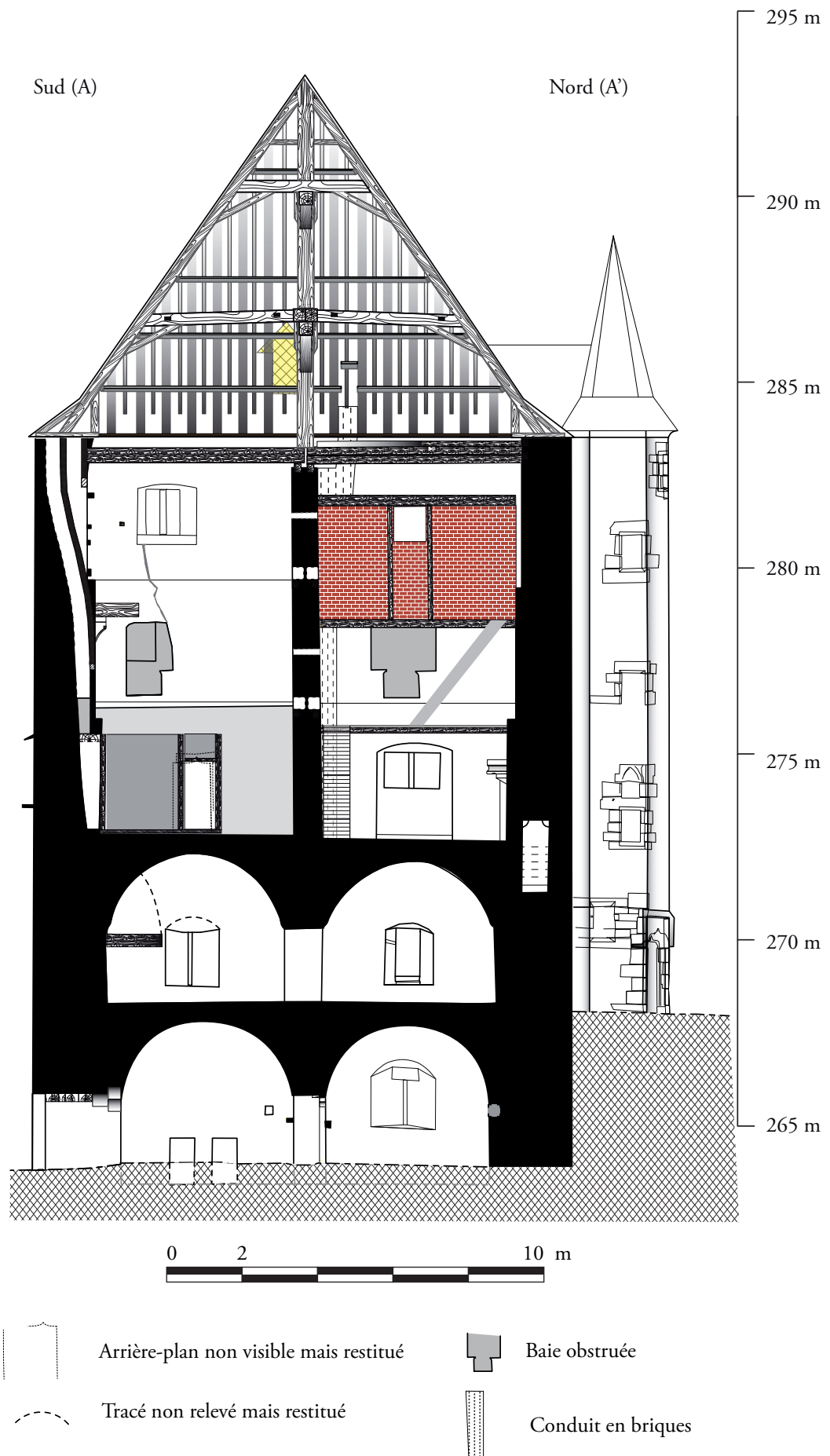


Fig. 26: Coupe transversale de la tour-résidence



Fig. 27 : Mur de refend vers les cellules

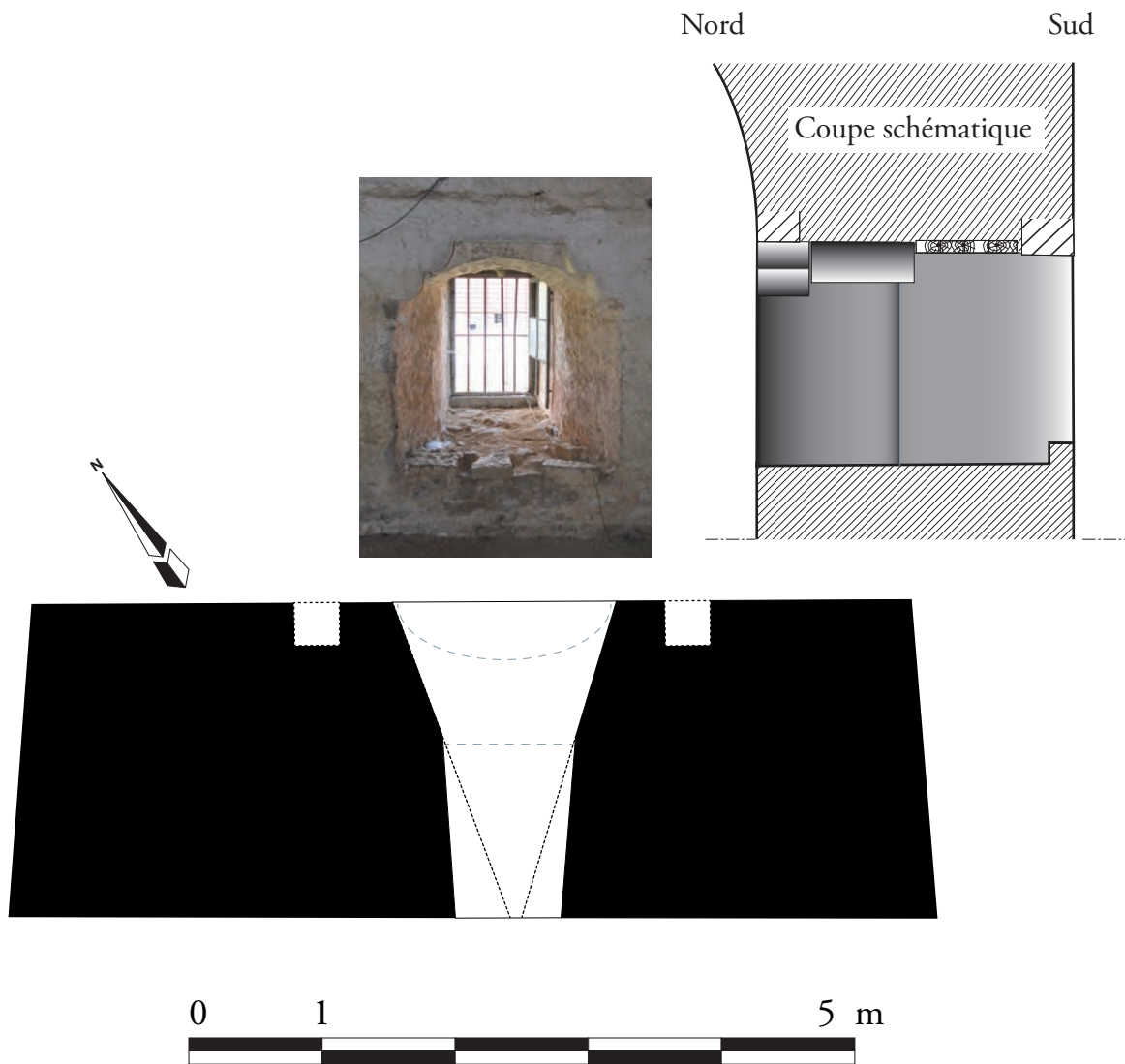


Fig. 28 : Baie sud

siècles¹⁸. Dans le vaisseau nord, une archère de 1,20 m de haut et 0,10 m de large à l'extérieur, perce le mur ouest, du côté de la source de la *Romaine* (fig. 8). L'amortissement de la voûte de la niche de tir par un double coussinet ne se retrouve toutefois pas dans cette archère ni nulle part ailleurs dans la tour.

Ce premier niveau est aujourd'hui sous le niveau de sol de la cour. Depuis celle-ci on y accède par un escalier qui dessert une porte à double vantaux donnant sur une volée de marches partiellement taillées dans la roche à l'est de la pièce nord (fig. 29). La porte était verrouillée par une barre coulissant dans le mur dont la gaine est encore visible. Si la présence de cette porte au niveau inférieur du bâtiment est surprenante, rien ne permet d'attribuer sa construction à une phase de transformation du site.

Les deux nefs de ce premier niveau sont reliées par une porte dont le linteau, les coussinets qui le soutiennent et les piédroits présentent un cavet à profil d'arc segmentaire (fig. 30). Ce type de baie se retrouve couramment dans le mur de refend longitudinal. La distribution verticale vers le niveau supérieur est assurée par un escalier intrapariétal disposé dans la façade orientale et accessible depuis l'angle sud-est de la nef méridionale. Il était éclairé à l'origine par deux petits jours. Le premier, situé au plus bas, se trouve aujourd'hui sous le niveau de sol et sa niche est maçonnée. Un charbon de bois situé dans cette niche a été daté par le radiocarbone entre 1186 et 1277¹⁹. Compte-tenu des nombreux éléments datés qui convergent vers une construction de la fin du XIV^e siècle, il faut toutefois envisagé que cet échantillon ne soit pas fiable, provenant par exemple d'un bois ancien employé pour la cuisson de la chaux.

3.3.2.2 Le deuxième niveau

L'escalier, dont la qualité du couvrement constitué de dalles reposant sur des corbeaux est bonne (fig. 31), débouche au 2^e niveau sur un petit vestibule de 2,30 m sur 4,50 m, voûté en berceau, qui distribue l'ensemble de l'étage (fig. 32). Plus précisément, l'escalier s'ouvre sur l'embrasure d'une porte qui relie le vestibule à la cour. Le parement extérieur de cette ouverture présente une haute feuillure rectangulaire qui évoque l'encastrement d'un tablier de pont-levis (fig. 33). Il ne s'agit toutefois pas de la forme d'origine, détectable sur certains claveaux dont la feuillure suivait le tracé courbe.

Le vestibule dessert au sud une salle de 17 m sur 4,60 m pour 4 m de hauteur. La voûte en berceau est amortie sur les murs longitudinaux par un encorbellement peu saillant (fig. 34). Trois archères percent les maçonneries, une au centre de la façade ouest, du côté de la source, et deux au sud légèrement décentrées vers les angles de la façade par rapport aux ouvertures du niveau inférieur. La niche de l'ouverture nord mesure 1,30 m de large et les deux autres 1,45 m de large. Elles présentent un ébrasement régulier laissant une fente verticale de 0,10 m de large à l'extérieur. À l'est, la niche prend naissance à 0,40 m du sol et s'élève jusqu'à 2,20 m, soit une hauteur conservée de 1,80 m. Au sud, les deux ouvertures partent du sol et s'élèvent sur 1,50 m. Les archères sont un peu plus hautes à l'extérieur en raison de l'exhaussement du sol intérieur issu de la mise en place d'un pavage hétérogène, pour partie ancien, pour partie aménagé au XX^e siècle²⁰. Parmi les carreaux

18 Cette datation repose sur les traces d'outils visibles sur l'encadrement de cette porte ainsi qu'une datation radiocarbone sur élément en bois du couvrement (155 BP +/- 30), cf. MULLER 2010, MULLER 2014.

19 Datation radiocarbone 795 BP +/- 30.

20 Informations transmises par le maire de Fondremand en 2008 qui a participé à cette opération lors de l'aménagement du donjon en « musée des arts et traditions populaires ».



Fig. 29 : Salle nord du 1^{er} niveau (vers l'est)



Fig. 30 : Porte du mur de refend (1^{er} niveau)



Fig. 31 : Couvrement de l'escalier intra-pariétal

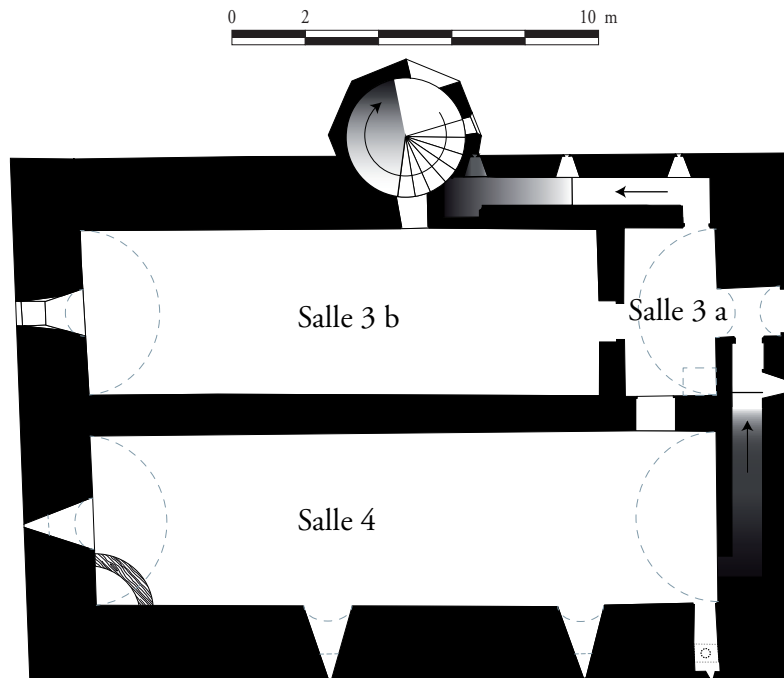


Fig. 32 : Plan du second niveau



Fig. 33 : Parement extérieur est, second niveau



Fig. 34 : Partie occidentale de la pièce sud du second niveau

anciens, trois sont décorés, l'un de fleurs de lys, l'autre d'un cavalier, le 3^e des armoiries de la famille de Ray (à la ray d'escarboucle) ; leur état fragmentaire témoigne d'une position ancienne mais qui peut toutefois être secondaire. À l'angle sud-est de la pièce, des latrines dont le conduit est intégré aux maçonneries offrent un élément de confort. De petites dimensions, elles sont éclairées et aérées par un petit jour (fig. 35). Enfin, l'angle sud-ouest est occupé par une cheminée d'angle dont la hotte repose sur une poutre de bois courbe dont l'analyse dendrochronologique livre une date d'abattage postérieure à 1383 ± 10 ans (fig. 34)²¹. Son conduit est aujourd'hui obstrué. La porte entre cette pièce sud et le vestibule comporte un linteau dont le profil s'intègre à l'amortissement de la voûte (fig. 36) ; il est soutenu par deux coussinets similaires à la porte du mur de refend du premier niveau mais ne comporte pas de chanfrein dont l'intégration au profil du linteau aurait été complexe.

Le vestibule dessert également la pièce nord à laquelle on accède par une porte dont la moulure des coussinets soutenant le linteau diffère totalement des autres baies. La netteté des traces d'outils, layage et ciselure périphérique, suggère une construction moderne (fig. 37). La pièce nord est longue de 14 m pour 4,50 m de large et présente une voûte similaire à celle du vaisseau sud. Elle comporte une unique baie côté ouest, de 0,60 m de large à l'extérieur. Il s'agit d'une archère élargie en fenêtre à une période indéterminée. Cette pièce ne comportait pas d'autre ouverture à l'origine, toutefois la construction de la tourelle d'escalier octogonale justifia le percement dans le mur nord de cette pièce afin d'assurer un accès direct entre ces deux espaces. Ce aménagement a donné lieu à la conception d'une porte assez étonnante dont les piédroits supportent deux corbeaux installés au niveau de l'amortissement de la voûte mais qui forment une saillie plus prononcée vers l'intérieur de la pièce et soutiennent un linteau dont la moulure évoque également l'amortissement de la voûte (fig. 38). Ce choix est lié à l'embranchement de l'escalier qui rehausse le seuil de la porte et a conduit le maître d'œuvre à exhausser le linteau.

Le couvrement du vestibule est marqué par un aménagement particulier à l'angle sud-est (fig. 39). La voûte en berceau y est interrompue et la charge de la voûte reportée par deux linteaux successifs sur le mur oriental d'une part et sur le piédroit de la porte de la salle sud d'autre part. Ce conduit permettait une communication directe entre les 2^e et 3^e niveaux. Son couvrement dans le mur de refend au 4^e niveau est à moins de 1,00 m de hauteur. Nous en sommes réduits aux hypothèses : emplacement d'un escalier doublant la circulation verticale, d'un monte-charge, ou d'un conduit d'évacuation.

L'angle nord-est de la pièce s'ouvre sur l'escalier intrapariétal qui assure la distribution jusqu'au quatrième niveau à travers le mur nord. Entre le 2^e et le troisième niveau, trois jours en archère régulièrement répartis éclairent la montée. Une porte desservait directement l'escalier depuis la gaine. La présence de l'escalier dans l'épaisseur de ce mur explique qu'il y ait peu de percements sur les niveaux inférieurs de cette façade.

3.3.2.3 Le troisième niveau

Le troisième niveau est aujourd'hui utilisé comme salle d'exposition. Le démontage des vastes panneaux ou cloisons de bois qui couvrent le mur n'a pas permis de mettre en évidence d'éléments remarquables (fig. 40). La pièce nord offre un vaste espace dépourvu de séparations (fig. 41). À l'origine l'accès se faisait par l'escalier intrapariétal par une porte aux piédroits et linteau en cavet

²¹ Le détail des localisations des prélèvements dendrochronologiques est disponible dans MULLER 2014.



Fig. 35 : Latrines du 2^e niveau



Fig. 36 : Porte du vestibule vers la pièce sud, 2^e niveau



Fig. 37 : Porte du vestibule vers la pièce nord, 2^e niveau



Fig. 38 : Porte remaniée entre la pièce nord du 2^e niveau et la tour d'escalier plus tardive

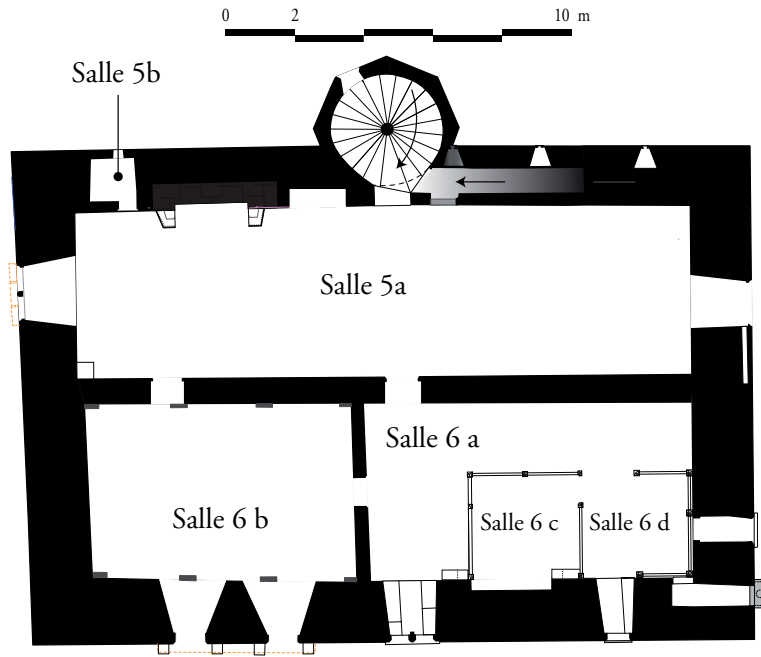


Fig. 40 : Plan du troisième niveau



Fig. 39 : Trappe du vestibule du 2^e niveau



Fig. 41 : Pièce nord du 3^e niveau (vers l'ouest)

à profil d'arc segmentaire mais dépourvue de coussinet. Cette porte a été obstruée et une nouvelle baie, qui jouxte la précédente a été ouverte lors de la mise en service de la tourelle d'escalier. Vers l'ouest, cette façade nord accueille une armoire murale voûtée en plein cintre. Les piédroits d'une cheminée, aujourd'hui habillée d'un linteau et d'une hotte factice, la jouxtent au nord. Si le corps de moulures supérieur peut évoquer les cheminées monumentales du XVI^e siècle, les traces de boucharde jettent la suspicion sur cet aménagement qui porte également un graffiti daté de 1860. Des traces de reprises et la présence d'un arc de décharge au-dessus de cette cheminée relativement récente, jumelée à la présence du placard mural, suggère toutefois qu'il s'agit effectivement de l'emplacement d'une ancienne cheminée. Il nous semble que l'emplacement de la cheminée est bien ancien et que les supports peuvent soit appartenir à la phase de transformations du XVI^e siècle, soit à un aménagement de la charnière des XIX^e-XX^e siècles (fig. 42). Une petite pièce de 2,20 m de large, éclairée par un petit jour en façade extérieure est aménagée à l'angle nord-ouest de cette pièce dans l'épaisseur du mur. Elle permettait d'assurer la circulation avec le niveau de comble d'un bâtiment voisin représenté sur le cadastre napoléonien et sur des photographies anciennes mais aujourd'hui détruit (fig. 43). Il faut également considérer, au vu des dimensions, qu'il s'agit sans doute de l'embrasure d'une fenêtre à meneau du bâtiment initial, reconvertie par la suite, comme le suggère les restes d'un piédroit en parement extérieur.

La façade occidentale est percée d'une fenêtre à meneau à deux vantaux installée dans un niche de 1,75 m de large. À l'extérieur, la baie est surmontée d'un larmier fait de dalles calcaires légèrement saillantes. Les maçonneries situées sous cette fenêtre ont fait l'objet de reprises nettement visibles sur le parement extérieur (fig. 8). Cette pièce présente une dernière ouverture à l'est, côté cour. Cette baie est située à l'aplomb de la porte du 2^e niveau. La moulure du linteau et du piédroit révèle qu'il s'agissait à l'origine d'une fenêtre à meneau équipée de coussièges qui ont été détruits comme l'atteste l'emprise de la reprise de maçonnerie et la modification des moulures des piédroits extérieurs (fig. 33).

Deux portes percent le mur de refend longitudinal. La première est située presque face à la porte de la tourelle d'escalier. Elle présente un linteau sur coussinets, moulure tout à fait comparable aux portes du mur de refend des niveaux inférieurs. La seconde, située plus à l'est, présente à l'inverse un linteau en accolade, et mêle taille brettelée et traces de boucharde. Elle est partiellement masquée derrière un escalier en bois.

La partie sud du 3^e niveau est divisée en deux par un mur de refend transversal. À l'est, une structure en pans de bois et plâtre, bâtie à la fin du XIX^e siècle, empêche toute vue d'ensemble. On peut toutefois y signaler plusieurs aménagements. Sur la façade orientale, une petite baie rectangulaire, au ras du sol, est issue de transformations récentes bien visibles sur un cliché ancien (fig. 33, 44). La petite taille de l'ouverture d'origine, les faibles dimensions de l'embrasure et l'importance des reprises de maçonneries sous cette baie permettent de formuler l'hypothèse de latrines à conduit pour le parti original, comme au 2^e niveau. Des latrines à encorbellement sont situées immédiatement au sud de cette baie. L'accès se fait par une ouverture et un corridor aménagé dans l'épaisseur de la façade sud. Ce couloir est couvert de dalles de pierre sur un encorbellement (fig. 45). Sur l'assise de ces latrines, un mur de comblement obstrue la communication vers l'extérieur.

À l'ouest de ces latrines, une baie rectangulaire totalement badigeonnée apporte de la lumière. En parement extérieur, cette baie présente un chanfrein périphérique et une tablette moulurée

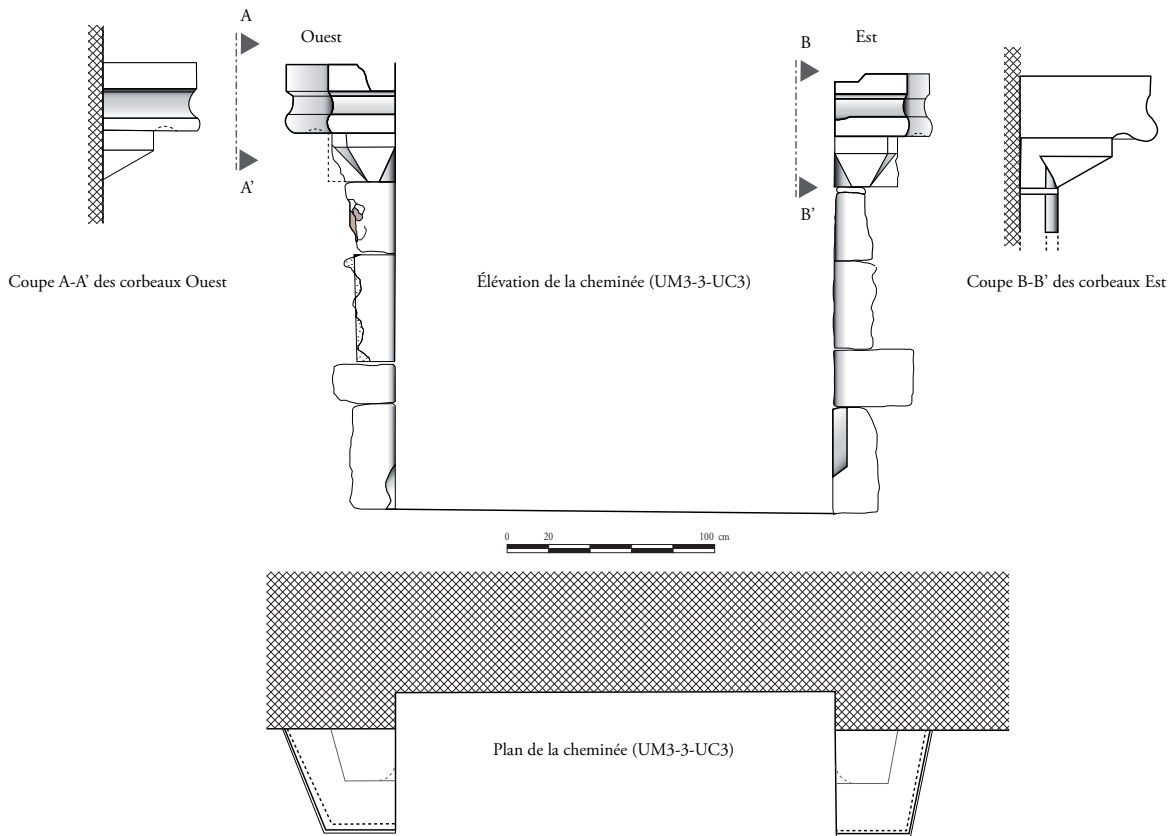


Fig. 42 a:Élévation, plan et profils de la cheminée nord du 3^e niveau



Fig. 42 b:Cliché de la cheminée avec un faux-manteau ajouté au XX^e siècle



Fig. 43 : Photographie ancienne, façade nord (château de Fondremand)



Fig. 44 : Photographie ancienne, façade orientale (château de Fondremand)



Fig. 46 : Façade méridionale de la tour maîtresse



Fig. 45 : Accès aux latrines, 3° niveau

(fig. 46). La façade sud comporte ensuite, vers l'ouest, une cheminée monumentale située de part et d'autre de la cloison de bois mentionnée plus haut. Le linteau reposait sur des consoles de pierre formant un arc chanfreiné (fig. 47). Un placard mural, couvert par une tablette prolongeant le chanfrein de la console se situait de part et d'autre de la cheminée. La paroi latérale du placard occidental, aujourd'hui comblé, touchait un bloc du piédroit de la baie à meneau voisine (fig. 48).

Le mur de refend qui scinde la pièce sud prend naissance immédiatement à l'ouest de cette baie. Ce mur est percé d'une porte munie d'un linteau en accolade identique à l'autre porte qui dessert cette partie de l'étage. Huit corbeaux de pierre, répartis sur la façade sud et le mur de refend longitudinal, sont présents dans cette pièce. D'aspect très hiératique, ils sont surmontés d'empochements obtrués dont le comblement est postérieur à la mise en place d'un enduit blanc que l'on retrouve uniquement dans la partie ouest du niveau. Cela permet d'attester une phase d'aménagement spécifique de ce niveau, sans doute au XIX^e siècle. Cette pièce est éclairée par deux grandes fenêtres surmontées en parement extérieur d'un larmier de pierre qui se rapproche de la baie nord-ouest de ce même niveau; elles correspondent probablement à l'élargissement de baies plus ancienne dont les coussièges ont été ôtés et la baie élargie. Cette transformation a pu survenir à l'Époque moderne. (fig. 46, 49).

3.3.2.4 Le quatrième niveau

Les poutres du plancher du quatrième niveau reposaient sur un retrait de maçonnerie pour les murs extérieurs et étaient insérées dans le mur de refend où subsistent les empochements comblés. En effet, aux quatrième et cinquième niveaux, les planchers ont disparu, de même que toute cloison. L'examen de la moitié sud livre pourtant des indices de cloisonnement. On remarque en effet sur le mur de refend deux portes situées côte à côte et présentant des caractéristiques stylistiques identiques à savoir un linteau sur coussinets, et un encadrement avec une moulure en cavet à profil d'arc segmentaire.

Le mur de refend décrit pour le 3^e niveau est parfaitement aligné avec l'étroite maçonnerie qui sépare ces deux portes. Pour autant, il n'est pas du tout établi que ce mur se poursuivait à ce niveau où une cloison légère, moins épaisse, pouvait le prolonger (fig. 50, 51). En effet, à l'aplomb de ce mur, se trouve l'extrémité d'une fenêtre à meneau munie de deux coussièges, parfaitement identique aux autres baies de l'édifice et donc datable *a priori* de la construction initiale, tout comme les deux baies du mur de refend (fig. 52).

Entre ces deux ouvertures, les consoles d'une cheminée, comparables à celle du troisième niveau, supportaient des corbeaux en bois soutenant le linteau. Le corbeau occidental est conservé et l'analyse dendrochronologique livre une date d'abattage postérieure à 1368. On remarque également que le placard mural situé à l'origine sous la console orientale de la cheminée a été rebouché pour permettre l'installation du piédroit de la baie. Concernant les deux portes voisines, il convient de remarquer leur homogénéité de style à l'exception d'un arc de décharge qui soulage le linteau de l'ouverture occidentale (fig. 53). Une dendrochronologie, effectuée sur l'arrière-linteau en bois de cette porte ouest, a livré une datation après 1304; elle repose toutefois sur un petit nombre de cernes (21) et doit donc être considérée comme sujette à caution. L'arrière-linteau de la baie voisine, aujourd'hui bouchée, a été daté au radiocarbone²² avec deux fourchette, entre 1266-1312 ou 1358-1387. Une partie de la première fourchette et la totalité de la seconde sont compatibles avec la datation au radiocarbone effectuée sur un fragment de boulin conservé dans le

22 690 B.P. +/- 30.

Fig. 47 :
Cheminée orientale
de la façade sud, 3^e
niveau



Fig. 48 : Console
ouest de la
précédente cheminée
et fenêtre centrale



Fig. 49 : Façade méridionale de la tour maîtresse



Fig. 50: Pièce sud du 4^e niveau, vers l'ouest

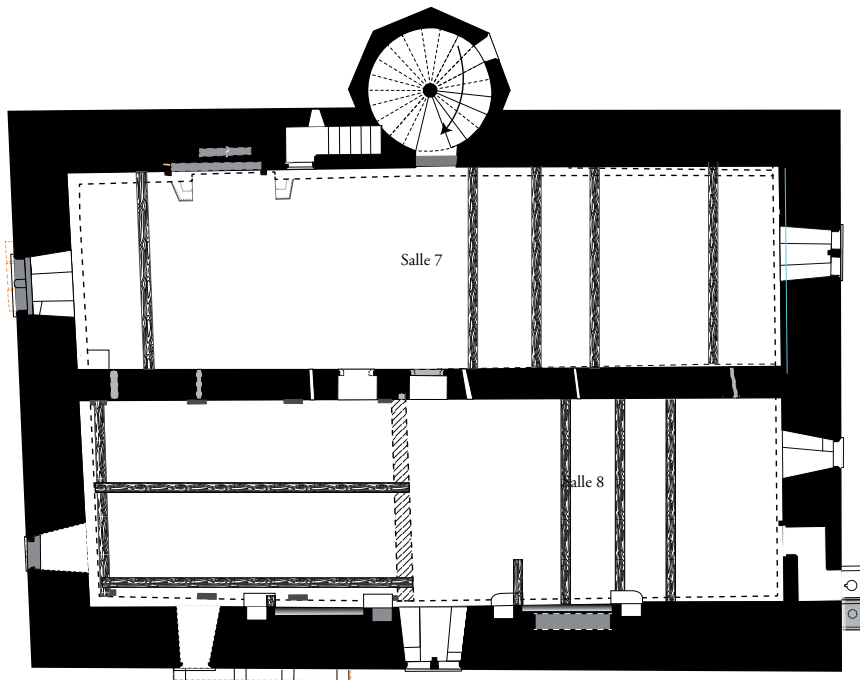


Fig. 51: Plan du quatrième niveau



Fig. 52: Baie à meneau centrale, 4^e niveau, façade sud



Fig. 53: Portes du mur de refend du quatrième niveau



Fig. 54: Cheminée occidentale du mur sud, 4^e niveau

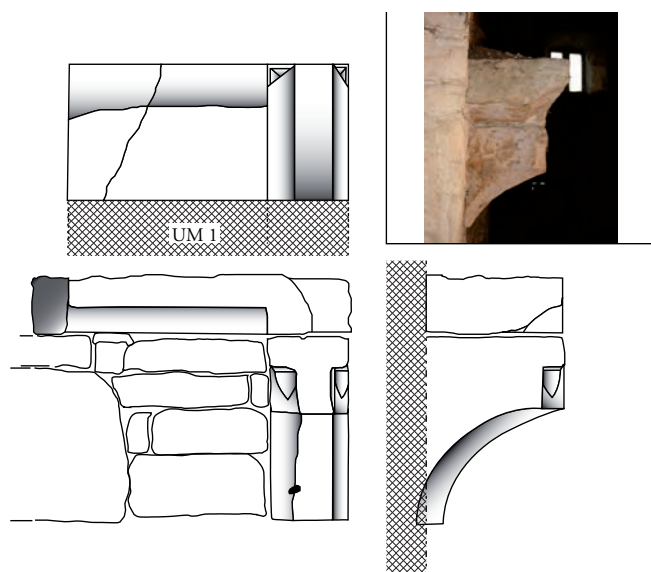


Fig. 55: Détails du support oriental de la cheminée occidentale ci-dessus

mur de refend, à mi-hauteur du 4^e niveau, à une vingtaine de centimètres vers l'ouest de la porte. Sa datation livre une fourchette large entre 1297 et 1408²³.

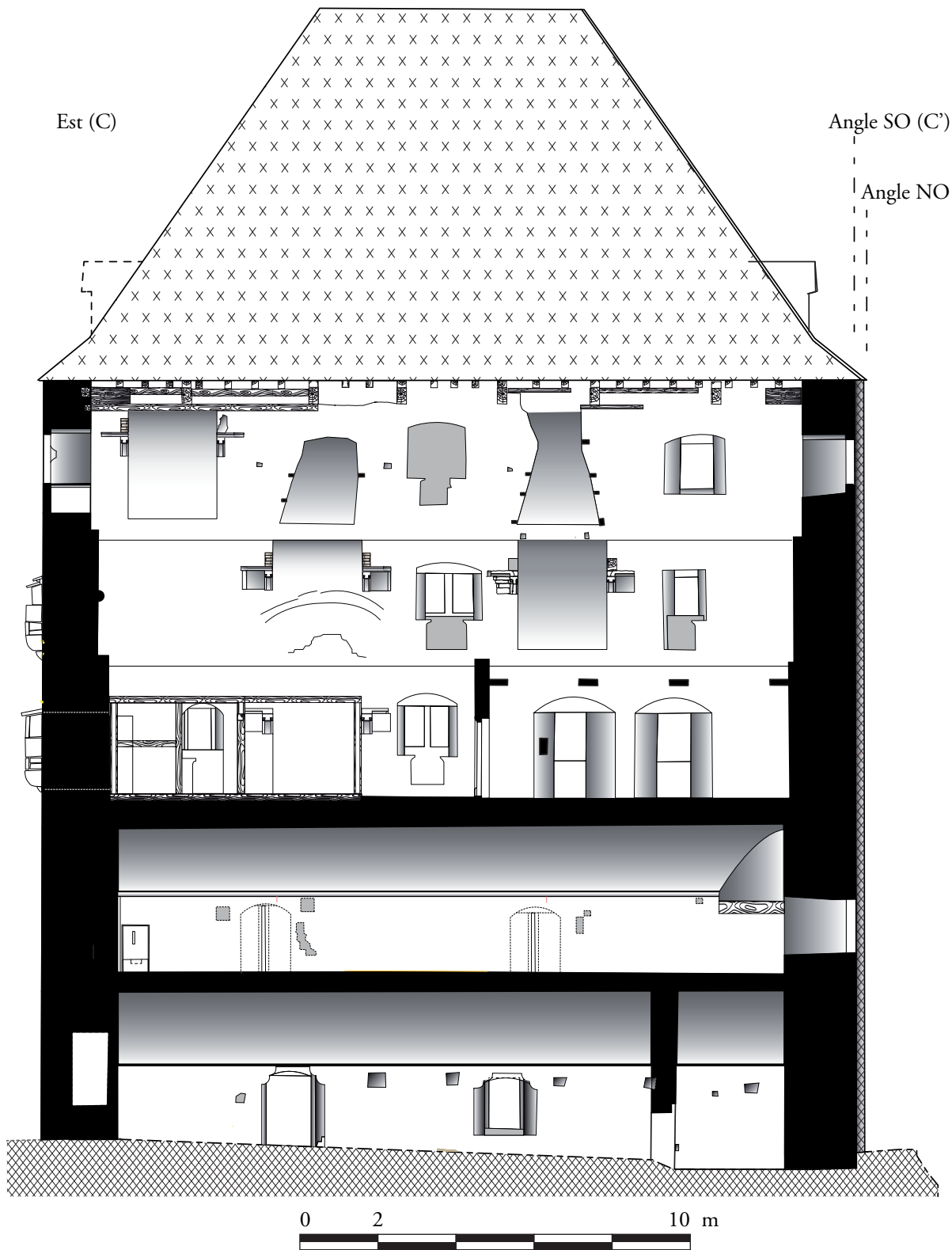
Deux baies à un seul coussiège et sans meneau éclairait également cette pièce, à l'angle sud-ouest, l'une sur la façade occidentale, l'autre sur la façade méridionale. De ce côté, entre cette petite baie et celle qui se trouve au centre du mur, une cheminée monumentale permettait de chauffer la pièce (fig. 54). Les supports sont du même style que ceux de la cheminée observée au 3^e niveau mais avec quelques variantes, notamment la paroi latérale des tablettes qui ne présente pas de moulure en cavet et la face du support qui n'est pas tout à fait exécutée de la même manière (fig. 55). Le placard oriental, côté fenêtre à meneau est maçonné tandis qu'il est toujours exploitable à l'ouest. De ce côté, le reste d'un corbeau de bois a permis une datation dendrochronologique livrant une date d'abattage postérieure à 1369.

L'autre pièce du vaisseau sud, à l'est, est également munie d'une cheminée monumentale du même type, à l'aplomb de celle observée au 3^e niveau (fig. 56, 57). On observe là encore quelques menues variantes dans l'exécution des supports. Les deux corbeaux de bois sont mieux conservés ici avec une hauteur de 0,39 m pour 0,20 m de largeur et une saillie de la façade de 1,20 m. L'iconographie ancienne montre que ces corbeaux affleuraient à l'origine en parement extérieur, disposition que l'on retrouve pour les autres cheminées du même type. Aujourd'hui, des comblements à la tuiles ou avec des pierres plates couvrent ces abouts de poutres. Deux datations dendrochronologiques sur duramen livrent une date d'abattage postérieure à 1359/1360.

La partie orientale de cette façade est aveugle à ce niveau (fig. 58). Sur le mur est, cette pièce présente deux percements : un couloir d'accès aux latrines en encorbellement de ce niveau, côté sud, et une baie étroite munie d'un seul coussiège au nord (fig. 59, 60). On accède aux latrines par un petit corridor formant un angle droit au sein de la maçonnerie et desservant la partie en encorbellement. Comme au troisième niveau, ce corridor est couvert de dalles calcaires sur un encorbellement peu saillant. Un mur de comblement posé sur l'assise des latrines comblent l'extrémité de cet aménagement. En saillie de la façade, deux petits corbeaux soutiennent deux consoles de pierre plus saillantes supportant des dalles posées de chant qui composent l'essentiel des murs des latrines, complétées par endroit par des moellons maçonnés. Le tout est couvert d'une dalle de pierre inclinée évacuant les eaux de pluie (fig. 61).

Dans la moitié nord de ce quatrième niveau, les façades est et ouest sont percées d'une fenêtre à meneau munie de deux coussièges, la baie occidentale étant toutefois rebouchée (fig. 8, 59). Le mur nord, côté cour, est totalement aveugle à ce niveau. Deux portes y sont toutefois percées (fig. 63). Côté est, la baie, aujourd'hui rebouchée, était desservie par la tourelle d'escalier. Elle fut probablement obstruée pour des raisons de sécurité après la disparition des planchers, un bouchage identique apparaissant au cinquième niveau. L'autre ouverture, décalée de quelques mètres à l'ouest, était desservie par l'escalier intrapariétal, seul moyen de distribution verticale jusqu'au début du XVI^e siècle. Il n'est plus possible aujourd'hui d'y accéder par le moyen de cet escalier, celui-ci étant interrompu par la tourelle d'escalier. Vers l'angle nord-ouest, une très importante reprise de maçonnerie aux quatrième et cinquième niveaux correspond, comme nous l'avons évoqué, au rebouchage du conduit de cheminée du troisième niveau (fig. 64). Contre la façade ouest, une pièce de briques abrite une cuve en plomb alimentée en eau par une pompe située au premier niveau. Cet aménagement fut réalisé vers 1914 d'après la documentation.

23 600 B.P. +/- 30.



	Poutre en longueur		Corbeau
	Poutre en coupe		Tracé reconstitué (empochement)
	Autre trou (ancrage, cassure...)		Élément obstrué
			Profondeur variable (voûte, ébrasement)

Fig. 56: Relevé de la façade intérieure méridionale de la tour



Fig. 57 : Cheminée orientale du quatrième niveau



Fig. 58 : Façade méridionale de la tour



Fig. 59 : Façade orientale de la tour



Fig. 60 : Mur orientale du 4^e niveau, baie à coussiège à gauche, accès aux latrines à droite



Fig. 61: Détail des latrines en encorbellement au 4^e niveau



Fig. 62: Partie nord du 4^e niveau, côté oriental



Fig. 63: Portes d'accès au 4^e niveau



Fig. 64: Conduit de cheminée des 4^e et 5^e niveaux

3.3.2.5 Le cinquième niveau

La moitié nord forme une vaste pièce pour laquelle on ne dispose pas de traces de cloison (fig. 65). Son mur oriental est équipé d'une cheminée monumentale reprenant le vocabulaire architectural des niveaux inférieurs mais dépourvues de placard muraux. Étant trop haute, aucun prélèvement n'a pu être effectué sur les corbeaux ou le linteau de bois encore en place (fig. 66). Le mur nord, côté cour, est percé de deux fenêtres à meneau et coussièges de part et d'autre de la porte bouchée que desservait la tourelle d'escalier. À l'ouest, cachée par le réservoir d'eau, une autre fenêtre du même type éclairait la pièce.

Aucune porte en relation avec l'escalier intrapariétal n'est visible de ce côté. Le dernier niveau était sans doute desservi par un escalier intérieur en bois. Le mur de refend est percé de deux portes, aujourd'hui bouchées, qui desservaient la partie méridionale de ce niveau. L'une se situe côté ouest et se trouve partiellement cachée par la cuve à eau en brique. L'autre se trouvait à une dizaine de mètres plus au sud. Leur écart ne permet pas d'assurer la présence d'un cloisonnement à ce niveau même si celui-ci est vraisemblable. Côté sud, un about de poutre du plancher est conservé à l'est. Cette pièce de bois a pu être datée par dendrochronologie livrant une date d'abattage précise, à l'automne-hiver 1381-1382.

Côté sud, aucune trace de cloison n'est visible. De part et d'autre de l'angle sud-ouest, où des traces d'enduit blanc sont conservées, deux fenêtres à meneau apportent de la lumière (fig. 67). Elles se distinguent des précédentes baies de ce type par plusieurs éléments. Ainsi, leur embrasure ne descend pas jusqu'au sol et ces deux baies ne sont pas munies de coussièges. Par ailleurs, leur linteau extérieur est monolithe et le meneau y définit deux baies très élancées alors que toutes les fenêtres à meneau évoquées précédemment étaient constituées en parement extérieur de deux linteaux reposant sur le meneau qui définissait des baies rectangulaires plus larges (fig. 58, 68, 69).

En façade sud on relève aussi les conduits de deux cheminées du quatrième niveau, entre lesquels se trouvait une autre baie à double coussièges et à meneau ; le linteau a toutefois disparu et la baie, obstruée, est couverte par une voussure qui se prolonge jusqu'en parement extérieur où l'on observe son arc. Vers l'angle sud-est, une autre cheminée monumentale, présentant des consoles identiques aux précédentes, chauffait la pièce (fig. 70, 71). La hauteur n'a pas permis la réalisation d'une analyse dendrochronologie sur le corbeau de bois conservé, à l'est. Une fenêtre à meneau munie de deux coussièges perce la façade orientale.

3.3.2.6. La tour d'escalier octogonale et la charpente

On a évoqué à plusieurs reprises la tour d'escalier octogonale qui est implantée demi hors-oeuvre au milieu de la façade nord (fig. 43). Cette tourelle est constituée de pierres de taille en calcaire, soigneusement assisées. La porte de la tour est accessible de plain-pied depuis la cour du château soit à même hauteur que le sol du 2^e niveau, et ce décalage pourrait provenir du comblement du fossé initial avant ou lors de la construction de cette tour (fig. 72). Ses ébrasements accueillent trois colonnettes à base prismatique qui se poursuivent sur le linteau où elles forment trois arcs en accolade. L'ensemble est taillé dans un calcaire oolithique blanc-jaune très différent des autres calcaires employés dans l'édifice (fig. 73). Un larmier surmonte la porte.

La porte s'ouvre sur un escalier en vis tournant à droite dont le noyau repose sur une base prismatique dont la moulure occupe la hauteur de deux marches (fig. 74, 75). Elle est formée de bas en haut d'une plinthe de plan octogonal, d'un canal, d'un tore segmentaire de plan octogonal,

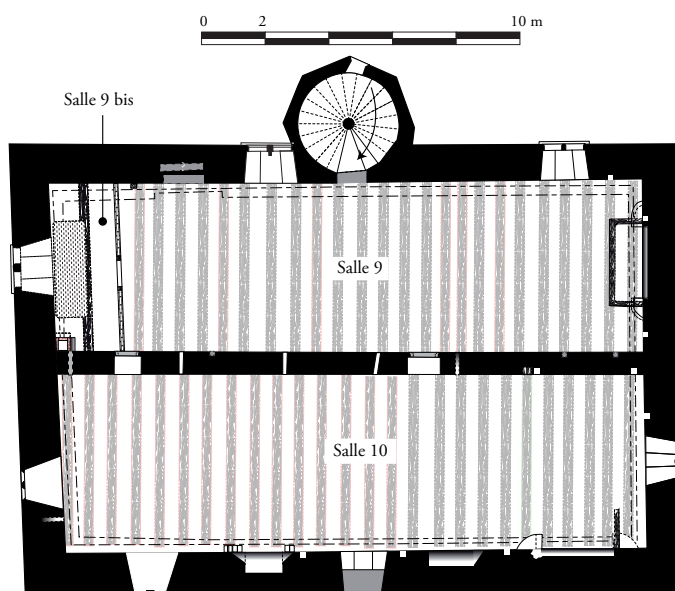


Fig. 65 : Plan du cinquième niveau



Fig. 66 : Pièce nord du 5^e niveau, côté est



Fig. 67 : Angle sud-ouest du 5^e niveau



Fig. 68 : À gauche, baie sud de la façade ouest ; à droite, baie, ouest de la façade sud (5^e niveau)



Fig. 69 : Partie haute de la façade ouest



Fig. 70 : Angle sud-est du 5^e niveau (assemblage photographique)



Fig. 71 : Détail de la cheminée sud-est (5^e niveau)



Fig. 72 : Porte de la tourelle d'escalier



Fig. 73 : Détail du linteau

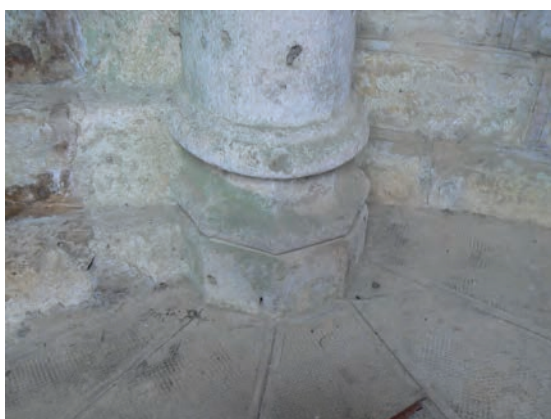


Fig. 75 : Détail de la base du noyau de l'escalier



Fig. 74 : Détail de l'escalier en vis

d'une gorge profonde et s'achève par un tore circulaire. Le mur de cage est percé de sept baies rectangulaires chanfreinées pourvues de vitraux losangés. Une porte relie la cage d'escalier à la salle nord du 2^e niveau comme évoqué ci-dessus. Au troisième niveau, la tourelle d'escalier vient interrompre l'escalier intrapariétal provoquant le déplacement de la porte desservant ce niveau et obstruant la distribution initiale vers le niveau supérieur (fig. 76). On note à cet endroit l'emploi d'un calcaire à veine bleue, similaire à celui du corps de logis, pour reprendre le plafond de l'escalier primitif qui reste en usage entre le premier et le troisième niveau (fig. 77).

La tour se poursuit jusqu'aux combles. Elle est couverte d'une flèche polygonale qui repose sur une charpente à deux niveaux d'enrayure, la plus basse étant partiellement interrompue pour permettre l'accès aux combles (fig. 78). Elle se greffe sur la charpente à chevron-portant-fermes de la tour, composée de cinq travées définies par des poinçons (fig. 79). Chaque extrémité forme une demi-enrayure supportant les croupes de toit (fig. 80). Une vingtaine de prélèvements dendrochronologiques a été effectuée sur ces deux charpentes. Sur la douzaine de la charpente principale, sept datations sur cambium et deux sur aubier livrent une date d'abattage à l'automne-hiver 1495-1496, cohérente avec deux autres datations effectuées en 2009 et livrant une date à l'automne-hiver 1494-1495 et en 1489 ± 10 ans²⁴. Deux autres prélèvements localisés autour de la tabatière nord-est témoignent d'une phase de réparation à l'automne-hiver 1724-1725. Dans la tourelle d'escalier, trois datations sur cambium livrent une date d'abattage en 1504-1505 et deux autres, sur aubier, en 1496 et 1499 ± 10 ans.

3.3.2.7. Conclusion

Rien parmi les vestiges de cette tour-résidence ne permet d'attester d'une phase initiale du XIII^e siècle, date à laquelle le château apparaît dans les textes. Cet édifice présente une relative homogénéité architecturale en dépit de quelques variantes dans l'exécution de certains éléments (fenêtres, cheminées). Quelques datations radiocarbone et une série de datations dendrochronologiques exécutées sur les linteaux ou corbeaux de bois des cheminées, ainsi que sur un about de poutre du plancher du 5^e niveau, permettent de mettre en évidence une campagne de travaux extrêmement importante dans le dernier quart du XIV^e siècle. En l'absence de traces de reprises marquées à proximité de ces éléments, et compte tenu de la compatibilité de la datation radiocarbone des boulins du mur de refend longitudinal avec cette fourchette chronologique, il faut donc admettre que ce bâtiment a été construit à la fin du XIV^e siècle.

Jusqu'à présent, la tradition historique le rattachait plutôt aux XII^e-XIII^e siècles – voire vers des datations plus hautes – en le comparant notamment aux donjons romans de l'ouest de la France. L'étude que nous avons réalisée montre au contraire que cette construction s'inscrit dans le mouvement de renouveau des tours-résidences à la fin du XIV^e siècle, illustré notamment par la construction du donjon de Vincennes. La plupart des éléments architecturaux tels que baies à meneau plutôt qu'à croisée, latrines en encorbellement, moulures des cheminées, sont compatibles avec cette datation sans toutefois l'étayer, la plupart étant employé sur une chronologie assez large. Il en est de même de l'escalier intrapariétal ou des latrines à conduit qui ne permettent pas de préciser davantage la datation mais confère à l'édifice quelques caractères archaïques.

Sans rentrer dans le détail de toutes les modifications on peut relever quelques phases de transformation. La première, bien marquée, se situe à la charnière des XV^e et XVI^e siècles, entre 1490 et 1505. Elle constitue en une réfection complète de la charpente principale de la tour et à la mise en

²⁴ Étude détaillée (LOCATELLI, POUSET 2013) dans MULLER 2014.



Fig. 76: Jonction de l'escalier intra-pariétal et de la tourelle d'escalier



Fig. 77: Calcaire à veine bleue



Fig. 78: Sommet et base de la charpente à enrayure de la tourelle d'escalier

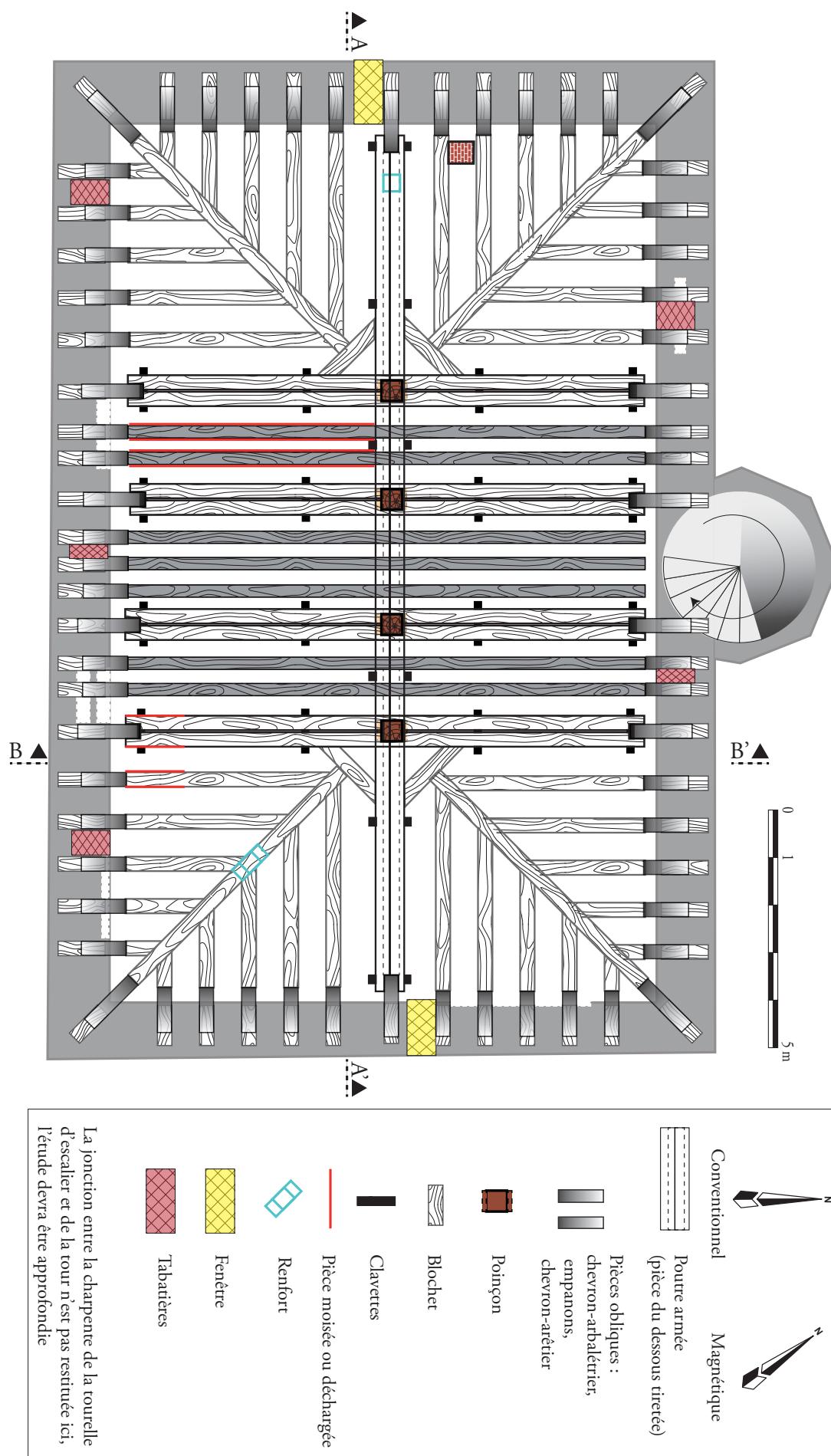


Fig. 79 : Schéma du 1^{er} niveau de charpente

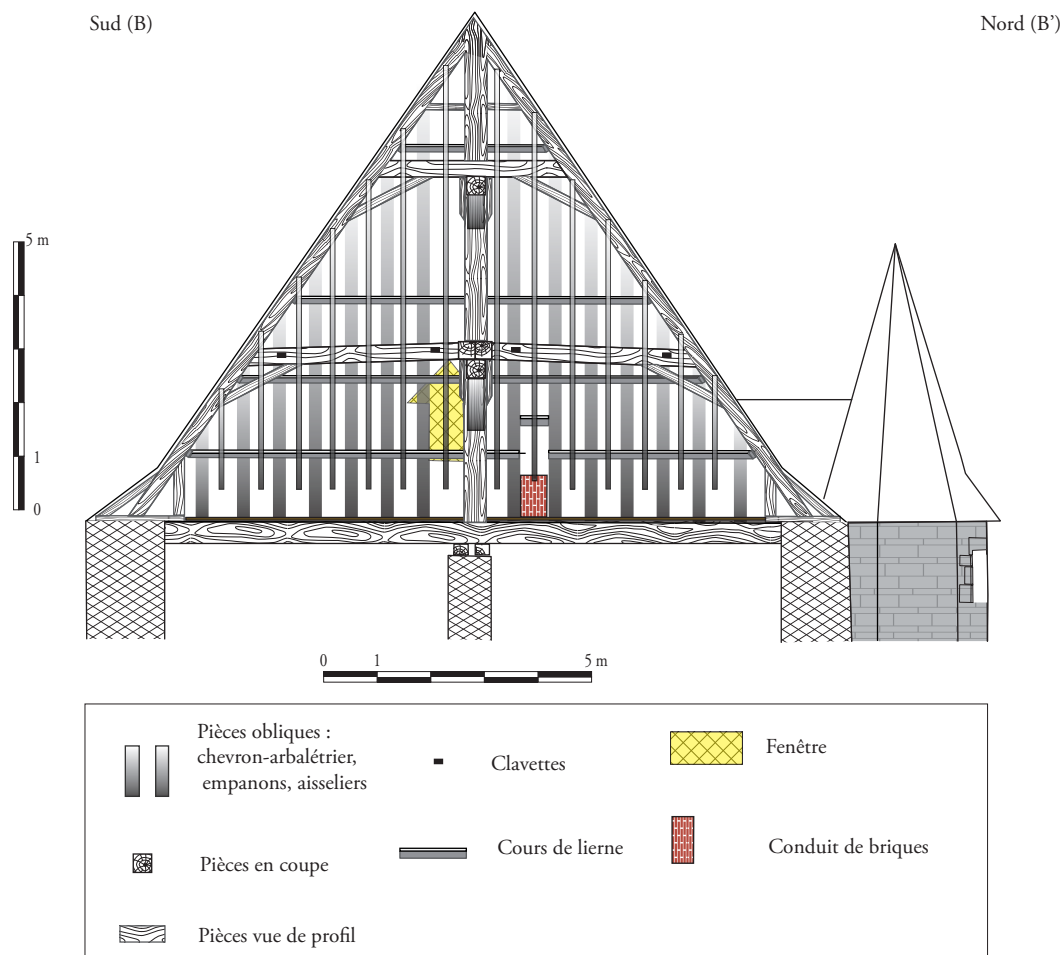


Fig. 80 : Coupe schématique de la charpente (nord-sud)
 Les 2^e et 3^e niveaux de charpentes sont restitués de manière approximative, à partir de quelques clichés

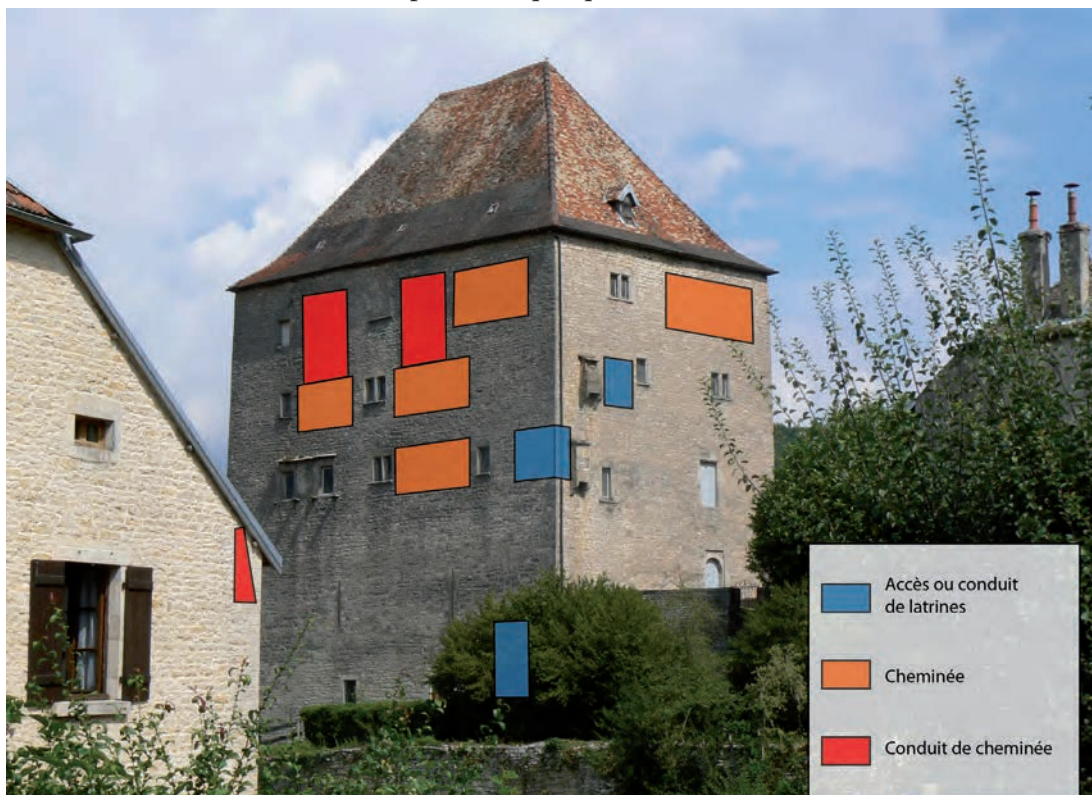


Fig. 81 : Emprise des différents percements dans la maçonnerie

place d'une nouvelle distribution verticale via une tourelle d'escalier demi-hors-œuvre dont l'accès se fait au second niveau, provoquant sans doute le remblaiement de la cour.

Par la suite, une série de transformations beaucoup plus difficiles à positionner dans le temps intervient. Il s'agit principalement de l'élargissement de certaines baies, vraisemblablement au XVII^e-XVIII^e siècles. La construction de deux cellules pourrait également dater de cette époque si l'on considère qu'il faut les mettre en relation avec l'expression de la justice d'Ancien Régime. C'est à la même époque, entre la fin du XVI^e et le XVIII^e siècle que sont bâties successivement les différentes parties du corps de logis situées à l'est de la cour.

Enfin une phase de réappropriation des vestiges a lieu aux XIX^e-XX^e siècles avec la mise en place de différents aménagements: la structure en pans de bois du 3^e niveau, les revêtements muraux de plusieurs pièces, la réfection d'ensemble de la tour, bien attestée par l'iconographie des années 1900.

Sur le plan fonctionnel, il convient de noter que la volonté résidentielle domine très largement. S'il n'est pas possible de restituer les fonctions des pièces avec certitudes, les indices de cloisonnement aux niveaux supérieurs, côté sud, suggèrent que les espaces privés puissent s'y trouver. Les maçonneries sont très largement ouvertes ou affaiblies au sud (fig. 81), côté pourtant le plus exposé, et là encore cela témoigne de l'accent qui est mis davantage sur l'aspect résidentiel que militaire. La cuisine fait défaut mais elle pouvait se trouver dans un bâtiment indépendant, disposition fréquente à la fin du Moyen Âge. Cela permet de rappeler qu'en dépit de l'état de conservation remarquable de ces vestiges, ils ne livrent toutefois qu'une partie de l'Histoire du site, tant sur le plan chronologique que fonctionnel. Au XV^e siècle, l'enceinte du bourg fait l'objet d'une adaptation à l'artillerie, au moins sommaire, mais le site ne peut être considéré comme une forteresse de bonne valeur, ne serait-ce qu'en raison de sa position topographique, largement dominée par les environs proches, au nord comme au sud.

4. HISTORIQUE

4.1 Fondremand avant les Neufchâtel

Des découvertes anciennes attestent d'une occupation gallo-romaine dans les communes autour de Fondremand et la tradition historiographique attribue divers vestiges de voiries situés à Fondremand à cette époque²⁵. Le haut Moyen Âge est également représenté depuis la découverte de sépultures mérovingiennes en 1913²⁶.

Fondremand apparaît dans le cartulaire de l'abbaye de Bellevaux dans le dernier tiers du XII^e siècle avec « *Vido capellanus et Petrus, major de Fondremanz* » cité en 1174²⁷; le lignage local de Fondremand, portant le titre de chevalier, témoigne à plusieurs reprises dans des donations effectuées au profit de l'église paroissiale ou de l'abbaye de Corneux. Fondremand appartient alors au domaine comtal et ce lignage local qui détient des biens dans le village faisait peut-être office de châtelain. Dans la première moitié du XIII^e siècle, ce lignage de Fondremand multiplie les donations en faveur de divers établissements religieux, montrant qu'il dispose d'un rayonnement important au niveau

25 COLLECTIF 1971, p. 68.

26 THÉVENIN 1968.

27 PERRECIOT 1786, t. II, p. 276. Ces deux personnages apparaissent également dans l'acte précédent, non daté mais de la même période (sous le légat impérial Daniel).

local²⁸. Il vend également, en 1255, un serf à l'abbaye Saint-Paul de Besançon,²⁹ établissement qui dispose de biens dans le secteur et de la collation de l'église paroissiale de Fondremand³⁰.

La première mention du château remonte à l'année 1275 à l'occasion de l'acquisition par la comtesse Alix de Méranie d'une part du four de Fondremand³¹. Par trois achats successifs, entre avril 1275 et avril 1276³², la comtesse parvient à obtenir les droits sur la totalité du four. Ces actes évoquent en avril 1275 (a.s.) « *le four qui siet a chavon³³ du pont du chastel de Fondremand* », en novembre 1275 « *mediatem furni siti juxta fossatum castris de Fondramant ante portam castris predicti quam medietatem habebam in furno predicto* », enfin en mars 1276 : « *la tierce pertie dou for de Fondremanz qui siet entre le chestel et lo merchie dou dit Fondremant* ». Ces trois mentions désignent ainsi le château de Fondremand, sa porte, ses fossés et le pont qui les enjambent ainsi que le marché qui se tient non loin du four, sous la surveillance du château. En l'état actuel des connaissances, rien ne permet de lier ce château mentionné dans les textes avec les vestiges conservés dont les éléments de datations convergent tous vers la fin du XIV^e siècle.

Deux ans plus tard, la comtesse acquiert les dîmes de Grosion en échange d'une maison et d'une terre « *en la chestelenie de Fondremant* »³⁴. L'état des revenus du comte de Bourgogne, en 1295/96, énumère les revenus des droits sur Fondremand et Quenoche pour un total de 524 livres 17 sous et d'un bois pour faire paître 10 000 porcs. Ces revenus placent Fondremand parmi les six possessions de rang intermédiaire avec des revenus compris entre 516 et 623 livres, loin derrière les dix terres qui rapportent annuellement entre 1018 et 4150 livres et loin devant les sept dont les revenus sont compris entre 50 et 200 livres³⁵. Cet acte signale déjà la présence d'une halle, de Juifs, de Lombards et Fondremand dispose dès cette époque d'un grand nombre des critères de centralité qui, vers 1400, la place au 5^e rang de 40 bourgs castraux de la Haute-Saône³⁶.

Au cours des quelques années qui suivent, Fondremand passe entre les mains d'Hugues de Bourgogne, frère cadet du comte Othon IV. En 1302, Hugues transmet « *les villes et chateau de Montboston et Fondremont Port sur Saône et Sainte Marie en Chaux à la reserve de l'usufruit sa vie durant* » à sa nièce Jeanne, future reine de France et de Navarre³⁷. Une dizaine d'années plus tard, il institue sa nièce Jeanne et son neveu Henri ses héritiers universels. Ce partage à venir suscite des tensions et, du vivant d'Hugues, un accord est trouvé entre les deux parties en 1328 : Jeanne accorde à Henri de Bourgogne 500 livrées de terres assignées sur Fondremand et 5 000 livres estevenantes à la mort d'Hugues de Bourgogne en échange du renoncement d'Henri à prétendre au trône comtal³⁸.

28 Donation à l'abbaye de Bellevaux en 1212 (A.D.H.S. H 47), au chapitre Sainte-Madeleine de Besançon en 1234 (A.D.D. G 1261).

29 COLLECTIF 1971, p. 540.

30 CLOUZOT 1940, p. 83.

31 A.D.D. 1 B 2 fol. 9 r° et 100 v° et A.D.D. 1 B 351 cité par RICHARDET 1942, p. 84-85.

32 Une vente survient le 23 novembre 1275 (A.D.D. 1 B 2 fol. 9 r° et RICHARDET 1942, p. 85), une autre en mars 1276 (n.s.) A.D.D. 1 B 2 fol. 97 r° et RICHARDET 1942, p. 85 et la dernière en avril 1275 ou 1276 : l'acte précise uniquement avril 1275 (a.s.) et Pâques se situant le 14 avril 1275 (n.s.) il n'est pas permis de déterminer laquelle des deux années est concernée.

33 « *À l'extrémité* » selon GODEFROY vol. 2, p. 101.

34 A.D.D. 1 B 2 fol. 82 v° et vidimus de 1306 (A.D.D. 1 B 363).

35 ALLEMAND-GAY, p. 448-449 d'après B.N.F. n.a.f. 395, fol. 11.

36 Classement dressé à partir de : AFFOLTER, BOUVARD, VOISIN 1992.

37 A.D.C.O. B 290 cité par Peincedé, vol. 1, p. 543.

38 A.D.C.O. B 305 cité par Peincedé, vol. 1, p. 519 et BUBENICEK 2009, p. 271-272.

Les 1^{er} et 2 mai 1333, le duc et comte de Bourgogne, Eudes, séjourne au château de Fondremand. Quelques jours plus tard, le 10 mai 1333, il négocie avec Henri de Bourgogne qui est endetté auprès de lui à hauteur de 10 000 livres. Henri vend « *cinc cenx levrees de terre essise tant en la ville de Fondremant es villes voisines [...] pour le preix et la somme de cinc mille livres de bons estevenans* »³⁹, ce qui correspond à la donation de la comtesse Jeanne. Pour le complément, Henri « *baille Chemilley le chasteaul et les appertenances par cent livres de terre. Chissey, Liesle et Buffard ensembles toutes les forteraces appendises et appertenances desd. lieux par quatre cens livres de terres* »⁴⁰. Cet engagement constitue la seule issue pour Henri⁴¹ ; dès lors Fondremand est utilisé par le couple comtal à des fins politiques. Ainsi, Eudes n'hésite pas quelques années plus tard à transmettre à sa belle-sœur, Isabelle de France, fille de Jeanne et de Philippe V le Long, 2 000 livres de terres assises sur Fondremand, Gendrey et Lavans peu de temps après son mariage en secondes noces avec Jean de Faucogney⁴². En 1341, le duc rappelle les droits du sire de Faucogney sur Fondremand et les accroît à 3 000 livres en raison du délai d'attente⁴³. Le compte de l'année 1329, rendu en 1330, montre que la châtelainie est loin de valoir cette somme, le prévôt ne devant en argent que 250 livres environ⁴⁴.

En 1345, les halles de la ville sont réparées sur ordre du duc et comte de Bourgogne⁴⁵. L'arrivée de la Grande Peste quelques années plus tard cause l'expulsion des juifs suspectés d'avoir empoisonné les fontaines. Cette expulsion est accompagnée d'une confiscation qui a livré une comptabilité pour l'année 1348 à Fondremand. Cet acte évoque à nouveau les infrastructures de Fondremand. Il évoque Jean de Ruy, écuyer et châtelain de Fondremand et quelques éléments collectifs attestant du développement du bourg tels qu'une école et un tabellionage⁴⁶.

En 1350, le duc de Normandie, futur roi de France Jean le Bon, est gouverneur des Deux Bourgognes pour Philippe de Rouvres. Il octroie à Jean de Faucogney 1 000 livres de rentes assises sur « *la ville de Fondrement avec toutes les rentes et appartenances* » en échange d'une rente équivalente sur la saunerie de Salins. Cet échange efface les dettes de Jean de Faucogney mais l'acte prévoit que si celui-ci meurt sans héritier, la rente annuelle retourne au domaine comtal⁴⁷. Le 9 janvier 1352, un nouvel acte vient préciser l'étendue de la donation, Jean de Faucogney indiquant : « *le roi notre seigneur [...] nous eust baillie et fait baillier le chastel de Fondrement avec ses appartenances et ordonnei que tant des revenus dou chastel comme d'autre terre au plus près dou dict Chastel lon nous asseiroit mil livrées de terre à vie [...] et pour ce que le dict chastel de Fondrement ne valoit pu par an oultr trois cent livrées de terre ou environ [...] que les villes et terres de Gendrey et de Lavans nous seroient baillies et délivrées* »⁴⁸.

Au cours des années 1350, Jean II de Bourgogne, fils d'Henri de Bourgogne entreprend une contestation auprès de Philippe de Rouvres estimant que son père qui fut un fidèle serviteur du duc-comte de Bourgogne, a été lésé. Jean prétend que la succession d'Hugues de Bourgogne, son grand-père, ne fut jamais correctement réglée et il invoque diverses dettes contractées par le duc

39 A.D.D. 1 B 351 publié par RICHARDET 1942, p. 94-95.

40 A.D.J. 354 E - Cahier de copies au profit de Fernande de Neufchâtel (1519).

41 BUBENICEK 2009, p. 272.

42 COLLECTIF 1971, p. 69.

43 RICHARDET 1942, p. 96-97.

44 A.D.D. 1 B 120 cité par RICHARDET 1942, p. 88-93.

45 A.D.C.O. B 389 cité par RICHARDET 1975, p. 30.

46 A.D.D. 1 B 121 : Compte de confiscation des juifs publié par RICHARDET 1942, p. 102-108.

47 A.D.D. 1 B 351 publié par RICHARDET 1942, p. 112-113.

48 A.D.D. 1 B 351 publié par RICHARDET 1942, p. 114-115.

Eudes auprès de son père, notamment les frais de guerre de la bataille de Cassel⁴⁹. Par un acte du 9 février 1362 (n.s.), Jean obtient gain de cause auprès de la comtesse Marguerite qui, en raison de ses prétentions lui « *baillie et transpourtte perpetuellement pour lui et ses hoirs les biens et villes de Chissey, de Lielle, de Buffart, et de Fondrement et les appartenances desdiz lieux* » en précisant « *et pource que le dit leu de Fondrement et les rentes Messire Jehan de Faucoigny tient a sa vie nous promettons lui appaiser vers le dit seigneur de Faucoigny* »⁵⁰. Le détail de l'arrangement entre la comtesse et Jean de Faucoigny n'est pas connu. Celui-ci décède sans héritier quelques années plus tard seulement, en 1365, et aucune contestation ne vient entacher la libre jouissance de Fondremand par Jean de Bourgogne.

4.2 Les Neufchâtel et Fondremand

Jean de Bourgogne meurt le 6 décembre 1373 sans héritier et ses biens passent alors à sa sœur Marguerite de Bourgogne, épouse de Thiébaud VI de Neufchâtel, dont la famille reçoit soudainement à ce lignage des biens importants dans le nord du bailliage d'Amont. En 1386, Thiébaud VI de Neufchâtel rend hommage au comte et duc de Bourgogne Philippe le Hardi, notamment pour cette seigneurie : « *Item tieng et cognoy tenir et avoit repris et comme dessus Fondremans et les appartenances d'icellui lieu, C'est assavoir la tour, le bourg, les murailles, fossez, terraulx, situations et circonstances d'iceulx ensemble la ville dud lieu* »⁵¹. L'acte énumère les biens dépendants de cette seigneurie qui consiste en plusieurs villages tenus directement ou sous-inféodés pour un total de 250 maignies environ⁵². Les villages de Valleres, Quenoche, Hyet, Recologne et Villers-Bouton sont abonnés pour 170 livres par an et la justice de la prévôté rapporte 400 livres. De Fondremand dépendent encore plusieurs fiefs dont le « *châtel de Maisieres* » tenu par Huguenin de Ferrières et plusieurs gardes sur les établissements religieux de Martellot, Chazelot et Rosey, qui payent également le gîte aux chiens pour quelques livres et mesures de grain chaque année.

L'analyse archéologique de la tour maîtresse de Fondremand suggère que la construction de l'édifice prend place à la fin du XIV^e siècle. La datation d'un plancher du 5^e niveau, à l'automne-hiver 1381-1382, ne permet pas d'établir avec certitude qui est à l'initiative de cette nouvelle construction. En effet, selon la durée du chantier, il peut s'agir de Jean II de Bourgogne, avant 1373 ou de Thiébaud VI, après cette date. Dans tous les cas, il est certain que les Neufchâtel ont assuré l'achèvement de ce chantier ambitieux.

Dans son testament rédigé le 13 décembre 1400, Thiébaud VI de Neufchâtel ne précise pas la dévolution des biens provenant de son épouse, souhaitant seulement un partage à parts égales : « *Item je vuilz et ordonne que bonne amitie et concord soit entre lesd. Jehan Humbert mez hoirds et mes filz et mon chier et amey niep Thiebault de Neufchastel fil de feu Thiebault de Neufchastel mon adsne fils cuy dieu pardoint et pour ce je vuilz et ordonne que entre leur partent egalement entre leur la terre que fut a ma chiere et bien amee compaigne et femme dame Marguerite de Bourgogne cuy dieu pardoint mere desd. Jehan et Humbert et grant mere dud. Thiebault* »⁵³. Thiébaud décède au cours des semaines qui

49 BUBENICEK 2009, p. 285-286.

50 A.D.J. 354 E - Cahier de copies au profit de Fernande de Neufchâtel (1519).

51 B.M.B. DROZ 25, fol. 186 v°-190 r° et B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 450 r° - 451 v°. Une première reprise de fiefs intervient en 1384 mais elle est moins détaillées (A.D.J. 354 E - Cahiers de copies en faveur de Fernande de Neufchâtel-Montaigu).

52 Valleres, Quenoches, Haz : 150 maignies ; Recologne et Villers-Bouton : 35 maignies ; Rioz : 14 maignies ; Tresilley : 20 maignies + 16 maignies + 5 maignies ; Frasn-le-Château : 12 maignies.

53 A.D.J. 354 E - Testament de Thiébaud VI de Neufchâtel (1400). Ici *niep* désigne le petit-fils (GODEFROY, vol. 5, p. 497).

suivent et son testament pose rapidement problème. Dès le 25 mai 1401, son fils Jean et son petit-fils Thiébaud VIII, fils du défunt Thiébaud VII, concluent un accord pour résoudre leurs différends relatifs à cette succession. Le texte prévoit que le patrimoine paternel aille à Thiébaud tandis que « *Jehan de Nuefchastel emporte et aura et emportera tout le droit partaige et portion compétant à icellui Thiebaut et à Marguerite sa suer femme de noble seignour Bernard de Ray en la terre de succession de feu la dicte dame Margueritte de Bourgoigne quelque part que ce soit C'est assavoir Montaiguz, Amance, Fontenoy, Chemilley, Fondrement, Lielle, Chissey, et toute la terre de Valouhans et autrepant* »⁵⁴.

Les comptes du trésorier de Vesoul mentionnent régulièrement Fondremand et rappellent les raisons pour lesquelles le comte n'y perçoit plus de revenus. Ainsi en 1416, le trésorier précise : « *De la ville et chastellenie dud Fondrement que japieca fut baillie a feu Jehan de Bourgoigne si comme lon dit laquelle ville et chastellenie tient a present Messire Jehan de Nuefchastel seigneur de Montaigu a cause de feu messire Thiebaut de Nuefchastel son pere comme hoir dud. feu Jehan de Bourgoigne led. tresorier en a receu aucune chose ne fait aucune mission pour la dicte cause pour ce ycy au temps de ce compte* »⁵⁵. À cette date, Jean I^{er} de Neufchâtel -Montaigu a adopté les armes écartelées au 1 et 4 : de gueules à la bande d'argent (Neufchâtel) et aux 2 et 3 : de gueules à l'aigle éployée d'argent (Bourgogne-Montaigu). Une empreinte de la bibliothèque de Besançon, reproduite par Jules Gauthier, montre que des armes similaires, entourées de la légende : SEEL DE LA CHESTELLERIE DE FONDREMANT, sont adoptées pour les actes passés sous le tabellionage de Fondremand⁵⁶.

En 1432, Jean part pour la Terre Sainte où il décède au cours des mois suivants. De son union avec Jeanne de Ghistelles, il n'a eu aucun enfant légitime. Une partie de ses biens va à ses cinq enfants naturels et notamment à Thibaud et Antoine, enfants bâtards légitimés en 1424. L'essentiel de ses biens doivent néanmoins revenir à son petit-neveu, Jean, fils cadet de Thiébaud VIII de Neufchâtel et d'Agnès de Montfaucon-Montbéliard, qu'il nomme pour légataire universel. Toutefois, un accord de 1433 passé entre Jean II et son frère Thiébaud IX sous le regard de leur père prévoit une répartition différente de leurs héritages maternel et paternel ainsi que celui de leur grand-oncle. Il est prévu par ce premier acte que Fondremand revient à Thiébaud IX de Neufchâtel ; l'acte est confirmé en 1435⁵⁷. Jean II épouse en 1437 Marguerite de Castro, dame d'honneur d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne ; Marguerite reçoit de la duchesse 10 000 saluts d'or pour son mariage que Jean assigne le 4 mai 1441 à hauteur de 1 300 livres tournois « *sur noz terres villes et seignories de Fondremant, Chissey, Lielle et Buffart et les appartenances et appendises d'icelles. Et aussi en et sur trois cens livres de rente par nous acquises en et sur la terre et seignourie de Choys ou conte de Bourgoigne* »⁵⁸. Fondremand est donc passé de la part de Thiébaud IX à Jean II dans des circonstances mal connues. La solution se trouve probablement dans une mention d'un inventaire du XVIII^e siècle qui évoque « *une lettre en parchemin contenant la retraite faite par Jean de Neufchatel seigneur de Montaigu de la seigneurie de Lisle que Jean de Neufchatel son pere [sic] auroit engage pour le voyage en terre sainte et ou il seroit decede par laquelle il se reconnoit que Thiebaut de Neufchatel seigneur de Blamont auroit vendu aud. Jean la seigneurie de Lisle et celle de Fondrement en datte de l'an 1489 [...]* »⁵⁹. Si le lien de parenté entre Jean I^{er} et Jean II et la date sont erronés, le rétablissement de l'année 1439 offre une bonne cohérence avec le titre de « *seigneur de Blamont* » et explique ce changement de main.

54 B.M.B. DROZ 24 fol. 214 r°-218 v° (1401).

55 A.D.C.O. B 1587.

56 GAUTHIER 1900, p. 21 et pl. VI.

57 A.N. K 1799 (3).

58 A.D.J. 354 E - Assignation de deniers dotaux de Marguerite de Castro par Jean de Neufchâtel.

59 B.M.B. DROZ 25, fol. 314 v° ; une autre copie de cet inventaire est conservé à Paris (B.N.F. Moreau 899) et pourrait permettre de vérifier l'hypothèse d'une erreur de copie au XVIII^e s. lié à la proximité des graphies 3 et 8.

En résumé, Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu aurait engagé certaines terres à Thiébaud IX avant de partir en croisade et celui-ci les aurait donc conservées dans l'attente que son frère, Jean II, héritier de Jean I^{er}, lui rembourse cette dette.

Jean II de Neufchâtel-Montaigu, comme son grand-oncle et prédécesseur, Jean I^{er}, n'use guère du titre de seigneur de Fondremand. On connaît peu d'actes relatifs à la gestion de cette châtellenie par Jean à l'exception d'une reprise de fiefs faite par une vassale en 1462 pour des biens situés à Buffard et Fondremand⁶⁰. Les vestiges bâtis nous livrent des informations complémentaires sur l'importance de Fondremand. La tour d'artillerie qui occupe l'angle sud-est de l'enceinte castrale et que l'on a évoqué ci-dessus permet d'affirmer qu'une phase de renforcement militaire, même limitée, fut réalisée par les Neufchâtel-Montaigu à Fondremand. Cette adaptation à l'artillerie n'est attestée que ponctuellement et ne permet pas d'évaluer l'ampleur de ces transformations.

Après la bataille de Nancy, les troupes royales françaises entreprennent la conquête de la Franche-Comté. Si, lors de la première tentative en 1477, les Neufchâtel-Montaigu dirigés par Jean II font face à l'ennemi, ils se rallient au roi de France lors de la seconde invasion en 1479. Charles de Neufchâtel, fils de Jean II, archevêque de Besançon et président du Parlement favorise une issue diplomatique et se range du côté de Louis XI⁶¹. Ce revirement permet aux biens des Neufchâtel-Montaigu d'être relativement épargnés des destructions et surtout de rester sous leur contrôle. Jean II de Neufchâtel-Montaigu est toutefois exclu de l'ordre de la Toison d'Or lors du 14^e chapitre en 1481. C'est sans doute à cette époque qu'il accroît les biens de son fils aîné Philippe, seigneur de Fontenoy-le-Château depuis son émancipation en 1458; un acte du cartulaire de Mulhouse évoque en effet en mai 1486 la signature suivante «*Philippe de Neuchâtel seigneur de Fontemy d'Amance et de Fondremant*»⁶².

Philippe meurt sans héritier en 1488 et sa veuve, Catherine de Hochberg, demande la mise en jouissance de son douaire assis par son contrat de mariage sur la seigneurie de Châteauvieux. Toutefois, Jean II réside de manière habituelle dans ce château et ne semble pas vouloir en partir. Ainsi, il conclut un accord avec Philippe de Hochberg, maréchal de Bourgogne pour le roi de France et frère de Catherine. L'acte prévoit que Jean II dispose sa vie durant de la seigneurie de Châteauvieux et des revenus de celle de Châteauneuf et qu'il récupère les terres de Montaigu, Fondremand et Bouclans qu'il avait laissées à son fils Philippe en échange de la donation à sa mort de la seigneurie de Châteauvieux aux Hochberg⁶³. Dans les mois qui suivent les terres de Bouclans et Fondremand sont laissées à Jean III, plus jeune fils de Jean II. Par un acte du 23 mars 1489 (n.s.), dans lequel il porte le titre de seigneur de «*Montagu, Amance, Vuillafans le vieux et Fondremand*», Jean II fonde une messe quotidienne au couvent des Frères Prêcheurs de Besançon, pour 30 livres de rente annuelle qu'il assoit sur Fondremand⁶⁴. La dévolution de la seigneurie et la donation pieuse sont confirmées par son testament du 29 juin 1489 qui précise : «*Item je vuilz et ordonne que la donnation parmoy faicte entre les vifz et tant a cause de mort que autrement par moy nagueres faicte aud. Jehan de Neufchastel mond. filz tant des chastelz villes bours terres seignories et appartenances quelx-*

60 A.D.D. 7 E 4002 - Partage de la seigneurie de Montaigu (1620), fol. 31 v°.

61 PIQUARD 1935.

62 MOSSMANN 1886, n°1888, p. 349 d'après un original aux archives de Mulhouse.

63 A.D.H.S. 48 J 56 - Accord entre Philippe de Hochberg, sa sœur Catherine, et Jean II de Neufchâtel-Montaigu (1488).

64 B.M. Reims, collection Tarbé, carton VII, n°25 cité dans la documentation DEBRY.

*conques d'Amance, Fontenoy en Voge la coste Fondrement Bouclans [...] quelle sortisse son plain effect [...]»*⁶⁵. La seigneurie de Montaigu et le tout le reste de l'héritage vont à Fernande de Neufchâtel, chef de famille à la mort de son père.

Toutefois, plusieurs accords relatifs à la succession de Jean II de Neufchâtel-Montaigu interviennent entre ses deux fils, Fernande de Neufchâtel et Jean III. Le 6 octobre 1490, à Bayon, ils s'accordent sur l'échange de la seigneurie de Saint-Aubin, initialement dévolue à Jean, et de Reynel à la condition que Fernande parvienne à obtenir cette dernière en justice⁶⁶. Au cours des mois qui suivent, un ou plusieurs autres partages interviennent manifestement puisque les seigneuries d'Amance et de Fontenoy-le-Château parviennent entre les mains de Fernande de Neufchâtel. Il en est manifestement de même pour Fondremand et, dès la fin de l'année 1490, les officiers du bailliage d'Amont recherchent Fernande dans les seigneuries de Marnay, Amance, Montaigu et Fondremand afin d'obtenir le paiement de la dot de sa sœur Isabelle, épouse de Louis de Vienne⁶⁷. Peu après, Fernande cède ses droits sur le patronage de l'église paroissiale de Fondremand à Julien de la Haye, dont les armoiries auraient figuré sur la façade occidentale⁶⁸.

Au cours de cette période, le 23 août 1492, Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon et frère de Fernande et de Jean III intervient à Fondremand en sa qualité d'abbé commendataire de Saint-Paul de Besançon, cet établissement religieux étant, après les seigneurs de Neufchâtel-Montaigu, l'un des principaux seigneurs sur ce territoire⁶⁹. C'est à la charnière des XV^e et XVI^e siècles qu'émerge également le lignage de Maublanc qui va prendre de l'importance au fil des années et qui, à la fin du siècle, partage le patronage de l'église avec l'abbé de Saint-Paul. Ils sont alors vassaux et officiers des seigneurs de Fondremand : « *leur meix et maison feodale sis et situe au bourg et chateau dudit Fondremand dependants du fief de messieurs et dame dudit lieu* » mais ont une influence grandissante sur le bourg⁷⁰.

Possession ancienne de la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu, Fondremand ne fait pas l'objet des âpres querelles de succession qui surviennent après 1505 autour des biens de la branche aînée. Le compte de 1509 de Châteauvieux, rendu à Fernande de Neufchâtel, nous apprend que diverses denrées sont envoyées à Amance et Fondremand lorsque « *le conte de Tirstain y estoit et toute la noblesse du pays* »⁷¹ attestant de l'utilisation de ses places-fortes pour réunir des assemblées. Les vestiges attestent également d'une phase de transformation importante à cette époque avec le remplacement de la charpente, le remblaiement du fossé et la construction de la tourelle d'escalier autour des années 1490-1505. Il faut admettre que Fernande de Neufchâtel est à l'origine de cette phase d'aménagement très importante par son ampleur. Cela montre un investissement dans une place résidentielle que les trop rares mentions d'archives n'auraient pas conduit à placer parmi les centres d'intérêt marqué du lignage.

65 A.D.J. E 534 - Testament de Jean II de Neufchâtel-Montaigu (1489).

66 A.D.C.O. B 11709 layette 168 n°3893 transcrit dans la documentation DEBRY.

67 A.D.D. 7 E 4023 - Procédure judiciaire de Girard Antoine et Jean de Vienne contre Fernande de Neufchâtel-Montaigu.

68 A.D.D. Abbaye de Saint-Paul (67 H), n°262 cité par RICHARDET 1942, p. 56-59.

69 A.D.D. Abbaye de Saint-Paul (67 H), n°262 cité par RICHARDET 1942, p. 54-55.

70 A.D.D. Abbaye de Saint-Paul (67 H), n°262 cité par RICHARDET 1942, p. 56-59.

71 A.D.H.S. 48 J 26 - Compte de Châteauvieux (1509), fol. 47 v°. Henri de Thierstein est le gendre de Fernande.

4.3 Fondremand après les Neufchâtel

À la mort de Fernande, en 1521⁷², la seigneurie passe à sa fille, Anne de Neufchâtel, aînée de son second mariage avec Claude de Vergy. Les titulatures qui s'allongent régulièrement dans les actes du XVI^e siècle mentionnent occasionnellement Fondremand parmi ses biens. Ainsi, en 1527, dans la procuration qu'elle donne pour traiter avec le roi de Bohême à propos de leurs prétentions respectives sur l'héritage de la branche aînée de Neufchâtel, Anne de Neufchâtel porte le titre de « *dame dudit lieu Amance, Montagu, Vuillanfans Fondremans Bourgoingnon Montront Poinson Pont de Roide de Rahon dame douairiere de Longepierre* »⁷³.

Anne décède quelques années plus tard, en laissant trois filles : Louise, Antoine⁷⁴ et Jeanne, cette dernière étant son héritière universelle. Toutefois, par son testament de juin 1530, Anne « *donne a Anthoine de Neufchastel ma seur germaine la terre et seigneurie de Fondremant tant quelle sera en viduite au moyen quelle entretiendra lad. seigneurie comme en tel cas appartient* »⁷⁵. À cette date Antoine est veuve de Philippe de Vido, Rhingrave de Salm. Aussi la trouve-t-on mentionnée dans les textes judiciaires relatifs au procès de succession des Neufchâtel. Ainsi au printemps 1534, elle est mentionnée dans la procédure du bailli de Saint-Mihiel : « *dame Anthoine de Neufchastel, Ringraff, dame de Fondremand, complaingnante* »⁷⁶. À l'automne 1535, elle se remarie avec Huprecht von Beichlingen et Fondremand est alors destiné à intégrer la succession d'Anne de Neufchâtel.

Cette succession pose difficulté entre les trois filles d'Anne de Neufchâtel. En effet Antoine de Longwy, épouse de Joachim de Rye et Louise de Longwy future épouse de Girard de Rye, conteste l'héritage de leur sœur aînée, Jeanne, désignée par Anne comme seule bénéficiaire de sa succession. À l'automne 1537, elles parviennent à un accord : « *lad. dame de Rye [Antoine] eu esgard qu'elle est fille esnee de la Maison de Neufchastel aurat et emporterat pour sa part et portion desdits biens hoiryes et succession les Terres seigneuries Chastel et Maison forts de Neufchastel les Montbeliard, Montron et Fondremand leurs membres dependances et appartenances [...] a la charge toutefois de payer et supporter tous debtes charges, rentes d hypotheques et autres charges quelconques que se treuveroient avoir este vendues a reachapt et dont lesdits reachat ne seroient expires ou dehuement prescript et avec ce de paier tous et chascun les frais funeraux et legaux tant pieux qu'autres frais par icelle feut dame Anne en sa derniere volonté et accomplir toutes les fondations y designées faittes et declarees sans ce que desd. debtes dhypotheques frais funeraux fondations et autres choses susdites icelles damoiselle Louyse et Jeanne ny leurs. futeurs mary soyent tenus de supporter choses* »⁷⁷. Le texte précise que les dettes et donations se montent à soixante six mille francs et précise : « *a este accordé aud. seigneur de Rye qui pourat si bon luy semble vendre et allienner lesd. terre et seigneurie de Montrond et Fondremant, leur membres et dependances a qui bon luy semblera* ». Louise reçoit la seigneurie de Châteauvieux et Jeanne, future épouse du troisième frère, Marc de Rye, reçoit les terres d'Amance, Montaigu, Poinson et Bourguignon et 12 000 francs, part importante puisqu'elle figurait initialement comme seule héritière.

72 Entre le 20 novembre et le 21 décembre selon une procédure judiciaire des années 1518-1523 (A.D.D. E.P.M. 1059).

73 A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 847 - Traité entre Anne de Neufchâtel et le roi de Bohême (1527).

74 Son prénom est parfois modernisé en Antoinette mais les sources anciennes la désigne en général par Antoine.

75 A.D.J. 354 E - Testament d'Anne de Neufchâtel (1530). Le terme de *viduité* désigne le veuvage (cf. GODEFROY vol. 10, p. 855).

76 A.D.M.M. B 608 n°51, pièce C 2, C 3, E et F, transcrite dans la documentation DEBRY.

77 A.N. K 1799 (3) - Accord entre les trois filles d'Anne de Neufchâtel (1537).

La seigneurie de Fondremand reste entre les mains de cette famille. La fille de Joachim et Antoine de Rye, Françoise de Rye, l'apporte à son époux Léonor Chabot, comte de Charny, qui détient le château au milieu du XVI^e siècle⁷⁸. En 1581, une enquête est menée sur les différentes possessions de Léonor Chabot en raison d'un procès avec sa tante Louise de Longwy. L'un des témoins évoque « *la seignorie de Fondremant [...] a tousiours consiste oultre et en la valleur une vielle et forte tour size aud. Fondremant reputee forteresse et chasteaul bien ancien auquel lieu de Fondremant il dit avoir tousiours veu [...] prevoste chastellenie et baillage* »⁷⁹. Le dénombrement qu'il rend quatre ans plus tard mentionne : « *Premierement le chasteaux tour le bourg les murailles fosses terreaux circonstances et despendance diceulx dudit Fondremand avec la ville dud. lieu* »⁸⁰. On note que la tour qui constitue l'élément central du château est alors citée distinctement et que son ancienneté a marqué les esprits.

Engagé dans une procédure judiciaire contre les comtes d'Ortembourg – à propos des terres d'Héricourt, Clémont et Châtelot vendues par les Neufchâtel-Montaigu mais occupées par le duc de Wurtemberg et comte de Montbéliard – le comte de Charny Léonor Chabot vend dans un premier temps ses seigneuries de Montrond et Fondremand ; il est ensuite contraint d'engager Montaigu et Bourguignon aux comtes Jean et Bernard d'Ortembourg dans l'attente de pouvoir leur restituer les terres mentionnées ci-dessus⁸¹. Peu après, en avril 1591, les Ortembourg vendent la seigneurie pour 10 000 écus, avec une clause de rachat perpétuel, à Gaspard de Grammont qui dispose déjà du fief des moulins de Fondremand⁸². Gaspard la reprend en fief à la fin du même mois entre les mains de François de Vergy, lieutenant général au comté de Bourgogne pour le compte de l'archiduc d'Autriche⁸³.

Le droit de rachat est cédé par les comtes d'Ortembourg à l'archevêque de Besançon Ferdinand de Rye en 1606 et donne lieu à une procédure judiciaire qui s'achève en 1611 par décision du Parlement de Dole⁸⁴. Finalement, l'archevêque s'engage à la fin de l'année 1618 à transmettre : « *le droict par luy acquis pour deux mille escuz des sieurs comtes d'Ortembourg de retirer et rachepter la terre et seigneurie de Fondremant [...] engagee envers les heritiers de fut messire Gaspard Grandmont chevalier sieur de Chastillon Guiotte pour la somme de dix mille escuz d or au soleil [...] et promect de donner le jour de feste Nativite nostre seigneur prochain delivrer audit sieur de Balançon ladite somme de dix mille escuz dor solz telz que dessus pour employer à la ditte retraitte avec tous fraiz dicelle* »⁸⁵. Le rachat est formalisé le 19 décembre et le 11 janvier 1619 Claude de Rye donne procuration à Guillaume Guyon pour rendre hommage pour Fondremand, ce qu'il fait auprès de Cleradius de Vergy le 5 mars 1619 (n.s.)⁸⁶.

En 1650 survient le partage des biens de Claude de Rye entre ses deux filles, Marie-Éléonore, épouse de Jean comte de Wiltz, et Dorothee, épouse de Philippe de la Baume marquis de Yenne. La terre est ensuite cédée par la comtesse de Wiltz au comte de la Tour en 1653. Un achat puis un différend judiciaire surviennent enfin entre cette famille et le maréchal de Bougey à propos de

78 RICHARDET 1942, p. 34.

79 A.D.H.S. 48 J 393.

80 A.D.D. 1 B 2519 - Dénombrement de Léonor Chabot (1585).

81 A.D.D. 7 E 3557 - Inventaire des titres (Rosières), fol. 47 ; A.D.D. 7 E 3413 et A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 847.

82 A.D.D. 1 B 2519.

83 A.D.D. 1 B 2519 - Reprise de fiefs de Gaspard de Grammont auprès de François de Vergy (1591).

84 A.D.D. 2 B 3107 ; A.D.D. 7 E 2878 ; également cité dans A.D.D. 7 E 3557 - Inventaire des titres (Rosières), fol. 47 v°.

85 A.D.H.S. Ray-sur-Saône (dépôt) 842.

86 A.D.D. 1 B 2519 et RICHARDET 1942, p. 76-77.

Fondremand entre 1686 et 1698. En 1699 (a.s.), Jean Simon de Rosières, baron de Sorans s'en porte finalement acquéreur. L'ensemble de ces évolutions, tiré d'un inventaire des titres de la maison de Rosières n'est pas sans poser quelques problèmes⁸⁷. En effet, la dédicace d'une cloche, fondue en 1675 ou 1679 selon les auteurs⁸⁸, indique parmi ses parrains « *Jean Simon de Rosière baron et seigneur de Fondremand marquis de Sorans et co-patron à l'alternative avec M. l'abbé de Saint Paul de l'église de Fondremand* »⁸⁹. Le détail de la procédure mériterait d'être analysé pour décrypter qui détient alors le pouvoir effectif sur la seigneurie. Cet inventaire de titres mentionne également deux copies datant de 1645 et 1678 des procès verbaux des visites des châteaux et seigneuries de Fondremand et Trésiley dont malheureusement on ne conserve pas le détail⁹⁰.

Le dénombrement de la seigneurie par Antoine François de Rosières en 1745 livre peu de détails : « *appartient encore audit seigneur le château et Tour dudit Fondremand avec les jardins et vergers y joignans, les murailles, faussés et terreaux assensés à différens particuliers comme sera dit ci-après et dependances d'iceux* »⁹¹. L'article 39 de ce dénombrement évoque également l'acensement des fossés : « *Appartient encore audit seigneur les fossés du château dudit Fondremand à commencer depuis où était la chapelle St Michel jusqu'à la porte basse et dès ladite porte jusqu'au pont et à la Tour du château en continuant jusqu'à ladite Chapelle St Michel, la plupart desdits fossés assensés à différens particuliers comme sera dit cy après* ». Ceux-ci remontent pour certains à la fin du XVI^e siècle, deux actes de 1562 et 1578 cités dans l'inventaire des titres évoquant l'acensement « *d'une place au dessous des murailles de la tour de Fondremant* » d'abord puis « *des meix et jardin dependans des fosses* »⁹². Juste avant la Révolution, la seigneurie passe par mariage aux Iselin de Lanan puis, au cours du XIX^e siècle, aux comtes de Clermont-Mont-Saint-Jean avant les comtes de Prunelé, dont le descendant réside sur place.

4.4 Liste d'officiers

- 1509 : Pierre de Maublanc, châtelain (?) et receveur⁹³

5. CONCLUSION

La place occupée par la seigneurie de Fondremand au sein du patrimoine familial est ambivalente. Elle n'apparaît que rarement dans la titulature des seigneurs de Neufchâtel avant le début du XVI^e siècle et les actes de gestion relatifs à cette seigneurie sont peu nombreux. Pour autant, il s'agit d'une ancienne place comtale dont les revenus sont significatifs et qui réunit les critères de centralité témoignant d'un bourg dynamique.

La tour résidence est bâtie ou achevée par les Neufchâtel qui investissent donc à Fondremand des revenus conséquents. La défense est cantonnée aux niveaux inférieurs où subsistent quatre archères auxquelles s'ajoutaient probablement trois autres ouvertures de même type modifiées par la suite. L'enceinte du bourg, très resserrée, constitue un élément de défense supplémentaire. Elle est modestement adaptée à l'artillerie au cours du XV^e siècle, à l'initiative des Neufchâtel sans

87 A.D.D. 7 E 3557 - Inventaire des titres (Rosières), fol. 47 r°.

88 RICHARDET 1942, p. 21-22 donne la date de 1675 ; LONGCHAMPS 1839b, p. 94, celle de 1679.

89 RICHARDET 1942, p. 21-22.

90 A.D.D. 7 E 3557 - Inventaire des titres (Rosières), fol. 58 v°.

91 A.D.D. 1 B 2519 et RICHARDET 1942, p.

92 A.D.D. 7 E 3557 - Inventaire des titres (Rosières), fol. 49 v°.

93 A.D.H.S. 48 J 26 - Compte du receveur de Châteaueux (1509 n.s.). RICHARDET 1942, p. 23 indique que Pierre Maublanc est châtelain de Fondremand avant sa mort en 1526.

aucun doute. On manque toutefois d'une vue d'ensemble pour évaluer l'efficacité du dispositif et la position du château, convenable au début du Moyen Âge central, ne l'est plus quelques siècles plus tard en raison de sa position topographique, dominée par des reliefs proches.

Fondremand nous montre de manière saisissante comment l'archéologie amène à reconsidérer la place d'un château dans un ensemble familial. Sur le plan historique, le château de Fondremand ne semble pas faire l'objet d'une convoitise particulière ce dont attestent les nombreux changements de main du XIV^e siècle. Pourtant, l'investissement financier consenti pour bâtir cette tour-résidence a du être substantiel. La chronologie assez fine livrée par les dendrochronologies permet d'attester que les Neufchâtel y ont joué un rôle sans permettre de déterminer s'ils sont instigateurs ou se contentent d'achever le site. Le coût de l'édifice demeure inconnu en l'absence de toute comptabilité pour cette seigneurie à l'époque des Neufchâtel.

La position de Fondremand, à mi-chemin entre Vesoul et Besançon, distantes de 25 km chacune, explique peut être le développement important de sa dimension résidentielle. La relative proximité de Montaigu, terre ancestrale de Jean de Bourgogne dont la branche cadette de Neufchâtel-Montaigu relève le nom et les armes, explique peut-être que Fondremand ne se hisse pas au rang de cette dernière sur le plan symbolique et administratif. Il s'agit néanmoins d'un relais utile et même indispensable vers les terres du nord du bailliage d'Amont et, au-delà des Vosges, en direction du Luxembourg par la vallée de la *Moselle*, itinéraire bien connu des sires de Neufchâtel.

6. SOURCES

6.1 Archives

- A.D.C.O. B 1587 : Compte du trésorier de Vesoul (1416).
- A.D.D. 1 B2 : Achat des fours de Fondremand par la comtesse (1275-1276) ; vente d'une maison (1278).
- A.D.D. 1 B 120 : Compte du receveur de Fondremand (1330).
- A.D.D. 1 B 121 : Compte de confiscation des juifs (1348).
- A.D.D. 1 B 2519 : Dénombrement de Fondremand (1585).
- A.D.D. 7 E 3557 : Inventaire des titres de la famille de Rosières-Sorans (1749).
- A.D.H.S. 48 J 56 : Accord entre Philippe de Hochberg et Jean II de Neufchâtel-Montaigu relatif à Châteaueux (1488).
- A.D.H.S. 48 J 393 : Enquête de 1581 sur les seigneuries de la succession Neufchâtel.
- A.D.J. 354 E : Assignation des deniers dotaux de Marguerite de Castro ; Cahier d'actes copiés au profit de Fernande de Neufchâtel (1519).
- B.M.B. DROZ 24, fol. 214r°-218v° : Partage entre Jean I^{er} et Thiébaud VIII.
- B.N.F. n.a.f. 3535 fol. 450 r° - 451 v° : Reprise de fiefs par Thiébaud VI (1386).

6.2 Bibliographie

Affolter, Bouvard, Voisin 1992 : AFFOLTER Éric, BOUVARD André, VOISIN Jean-Claude, *Atlas des villes de Franche-Comté. I – Les bourgs castraux de la Haute-Saône*, Presses universitaires de Nancy, 1992, Nancy, p. 162-164.

Allemand-Gay 1988 : ALLEMAND-GAY Marie-Thérèse, *Le pouvoir des comtes de Bourgogne au XIII^e siècle*, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, Paris, 1988.

Bubenicek 2009 : BUBENICEK Michelle, « De Jean l'aîné à Jean II de Bourgogne : les sires de Montaigu, des héritiers déçus? », *Revue du Nord. La face noire de la Splendeur: cries, trahisons et scandales à la cour de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles*, n°380, 2009/2, Lille, 2009, p. 259-293.

Collectif 1900 : *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de Franche-Comté*, t. IX, Paul Jacquin, Besançon, 1900.

Collectif 1971 : COLLECTIF, « Fondremand », *Nouveau dictionnaire des communes de la Haute-Saône*, t. III, Société d'Agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Saône, Vesoul, 1971, p. 67-75.

Clouzot 1940 : CLOUZOT Étienne, *Pouillés des provinces de Besançon de Tarentaise et de Vienne*, Imprimerie nationale, Paris, 1940.

Dodelier 1839 : DODELIER Charles, « Monographie de l'église de Fondremand », *Mémoires de la commission archéologique, Département de la Haute-Saône*, 1^{ère} livraison, Suchaux, Vesoul, 1839, p. 14-33.

Dreyfuss, Kuntz 1970 : DREYFUSS Maurice, KUNTZ Georges, *Notice de la carte géologique au 1:50 000^e de Gy*, B.R.G.M., Orléans, 1970.

Gauthier 1900 : GAUTHIER Jules, « Catalogue descriptif des 206 sceaux-matrices conservés dans les collections privées ou publiques », *Mémoires de la société d'émulation du Doubs*, 7^e série, 4 vol. 1899, Dodivers, Besançon, 1900, p. 277-328.

Locatelli, Pousset 2013 : Locatelli Christine, Pousset Didier, *Étude xylo-dendrochronologique des bois provenant du donjon et du corps de logis du château de Fondremand (70)*, Laboratoire d'Expertise du Bois et de Datation par Dendrochronologie (LEB2d), Besançon, 2013.

Longchamps 1839 a : LONGCHAMPS Charles, « Recherches historiques sur la ville de Vesoul », *Mémoires de la commission d'archéologie de la Haute-Saône*, t. I, Suchaux, Vesoul, 1839, p. 1-83.

Longchamps 1839 b : LONGCHAMPS Charles, « Inscriptions de cloches anciennes dans la Haute-Saône », *Mémoires de la commission d'archéologie de la Haute-Saône*, t. I, Suchaux, Vesoul, 1839, p. 84-96.

Mariotte 1963 : MARIOTTE Jean-Yves, *Le comté de Bourgogne sous les Hohenstaufen (1156-1208)*, Les Belles Lettres, Paris, 1963.

Muller 2009 : MULLER Vianney, « Fondremand », *Prospection des châteaux comtois, rapport d'opérations 2009*, [dactylographié], Nancy, 2009, p. 59-68 [disponible au S.R.A. de Franche-Comté].

Muller 2010 : MULLER Vianney, « Fondremand », *Prospections thématiques sur les châteaux comtois des Neufchâtel-Bourgogne, rapport d'opérations 2010*, [dactylographié], Nancy, 2010, p. 26-33 [disponible au S.R.A. de Franche-Comté].

Muller 2014 : MULLER Vianney, *Étude archéologique du bâti de la tour seigneuriale de Fondremand (70)*, [rapport final d'opération], Nancy, 2014. **Reproduit intégralement dans l'annexe 2 de ce travail (vol. 4).**

Mossmann 1886 : MOSSMANN Xavier, *Cartulaire de Mulhouse*, t. IV, Heitz et Mundel, Strasbourg, 1886, p. 349-350.

Perreciot 1786 : PERRECIOT Claude-Joseph, *De l'état civil des personnes et de la conditions des terres*, 1786.

Piquard 1935 : PIQUARD Maurice, « Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon et la conquête de la Franche-Comté par Louis XI », *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 1932-1933, Leroux, Paris, 1935.

Richardet 1942 : RICHARDET Amédée, *Monographie de Fondremand*, Carestia, Grasse, 1942.

Richardet 1975 : RICHARDET Jean, *Contribution à l'histoire de Fondremand*, [dactylographié], s.l., 1975. [Disponible à la bibliothèque municipale de Besançon].

Thévenin 1968 : THÉVENIN André, « Une plaque-boucle mérovingienne avec inscription à Fondremand », *Mémoires de la société d'agriculture, Lettres, Sciences et Arts de la Haute Saône*, nouvelle série, n°1, Musée Garret, ville de Vesoul, Vesoul, 1968.

6.3 Iconographie

- A.D.H.S. 3P 2798 : Plans cadastral de 1831.
- A.D.H.S. Fi 239-7 : Carte postale « 8343 Fondremand Haute-Saône, le château » (avant 1926)⁹⁴.
- Collection personnelle : Carte postale « 38-49 Fondremand, le donjon » , H. Folitot édit. (avant 1912).
- RICHARDET 1942, p. 9 : *La tour du château*, photographie de la collection Prunelé (circa 1900).
- Château de Fondremand : Cliché ancien de la façade sud du bâtiment nord-est (Château Gaillard - circa 1900).
- Château de Fondremand : Cliché ancien de la façade nord de la tour avant la destruction du bâtiment accolé au nord
- Château de Fondremand : Cliché ancien de la façade nord de la tour après la destruction du bâtiment accolé au nord
- Château de Fondremand : Cliché ancien de la façade sud de la tour (fin XIX^e s. ?)
- Château de Fondremand : Cliché ancien de la façade sud et est de la tour (fin XIX^e s. ?)
- Château de Fondremand : Cliché ancien de la façade ouest de la tour (fin XIX^e s. ?)
- Château de Fondremand : Cliché ancien de la façade nord et est de la tour (avant 1910)

⁹⁴ Date de circulation d'un autre exemplaire de cette carte (collection personnelle).

FONTENOY-LE-CHÂTEAU

1. IDENTIFICATION ET LOCALISATION

1.1 Identification administrative

Département: Vosges

Canton: Bains-les-Bains

Commune: Fontenoy-le-Château

Numéro INSEE: 88 176

1.2 Localisation

Coordonnées Lambert II étendu :

Site	X (m)	Y (m)	Z (m)
Château	888 395	2337 511	276
Tour des Lombards	888 252	2337 594	258

Références cadastrales :

Site	Type cadastre	Année	Section	Parcelle(s)
Château	Actuel	2009	D	562-563
Château	Ancien	1869	C4	1086-1096
Tour des Lombards	Actuel	2009	C	557
Tour des Lombards	Ancien	1869	C4	873

Le cadastre dit napoléonien n'est plus consultable aux archives des Vosges en raison de son état de conservation, aussi avons nous utilisé le grand atlas de 1869 pour l'analyse parcellaire.

1.3 Localisation ancienne

Religieuse		Civile	
Diocèse	Besançon	Principauté	Comté de Toul puis duché de Lorraine
Doyenné	Faverney	Bailliage	Bailliage de Vosges
Paroisse	Fontenoy-le-Château	Suzeraineté	–
Dédicace	saint Mansuy	Châtellenie	Fontenoy-le-Château

2. PRÉSENTATION DU SITE

2.1 Situation

Fontenoy-le-Château se situe à sept kilomètres au sud-ouest de Bains-les-Bains, à une altitude oscillant entre 258 m au niveau du lit du *Cône*y et 280 m au pied du donjon. Assise au pied

occidental du massif vosgien, la vallée encaissée de Fontenoy offre un passage privilégié entre le duché de Lorraine et le comté de Bourgogne, reliant la plaine de Saône au sillon de la *Moselle*.

Le château, dont subsiste un imposant donjon et plusieurs éléments de tours et courtines, la tour des Lombards appartenant à l'enceinte urbaine, et l'église constituent les principaux vestiges médiévaux de Fontenoy-le-Château. Seule la tour des Lombards est protégée par une inscription au titre de l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

2.2 Environnement du site

2.2.1 Géologie, topographie, morphologie

La vallée du *Côney*, orientée sud-ouest / nord-est suit une faille importante et entaille l'épais plateau gréseux du Buntsandstein (t.1 à t.2) recouvert, au nord, de quelques poches de calcaires du Muschelkalk (t.3). La topographie, profondément encaissée, fait de Fontenoy-le-Château le verrou de cette vallée qui constitue un axe de circulation privilégié. Le château, sis au sud de la rivière, exploite un petit éperon délimité à l'est par le ruisseau *Châtelain*, et au nord-ouest par le *Côney*. Au sud, il est séparé du plateau par un fossé d'une dizaine de mètres de large, partiellement comblé par d'abondants remblais. Au pied de cet éperon s'est développé l'habitat le long des deux rives du cours d'eau, donnant naissance à deux noyaux de peuplement distincts mais reliés précocement par plusieurs ponts. Ces deux communautés sont indépendantes. Au nord, se situe la communauté villageoise de Fontenoy-la-Côte tandis que Fontenoy-le-Château se développe au sud du cours d'eau. L'encaissement de la vallée a contraint le développement urbain autour d'une rue centrale qui structure le parcellaire sur un plan linéaire en fond de vallée malgré la conquête d'espaces par une mise en terrasse du coteau sud. Très importante, cette transformation bouleverse profondément la lecture du parcellaire ancien, aussi les analyses portant sur le tracé de l'enceinte ou l'implantation de l'habitat doivent être considérées avec prudence.

2.2.2 Ressources naturelles environnantes

Le terroir de Fontenoy lui confère d'abondantes ressources. Sur le plateau, au sud mais surtout au nord, s'étendent pâtures et terres arables indispensables à la polyculture vivrière médiévale. Les bois et forêts, nombreux, se concentrent au sud et à l'est; ils apportent un complément de ressources alimentaires, des lieux de paissons et des matériaux de construction. Ils sont largement mis à profit à l'Époque moderne pour les industries de la papeterie, de la verrerie, de la tuilerie et de la métallurgie¹.

Le *Côney* et ses affluents, le *Châtelain* au sud et la *Quicorne* au nord, apportent les ressources nécessaires en eau que les nombreuses sources avoisinantes complètent. Au nord, sur le plateau, de nombreux étangs sont mis en fonction pour accroître les ressources en poissons, ils apparaissent déjà sur la carte topographique de 1768.

La pierre fut largement exploitée autour de Fontenoy et la carte géologique indique pas moins d'une douzaine de carrières dans un rayon de 2 kilomètres alentour. Il s'agit pour l'essentiel d'exploitation situées dans le grès bigarré qui présente un faciès de grès fin à Voltzia surmontant un faciès plus grossier. Le premier fut employé outre la construction pour le débitage sur les plans de

¹ La carte de Cassini évoque ce panel d'activités. Pour plus de détails se reporter aux différents articles publiés dans HUSSON, ROTHOT, 2011.

stratifications en minces dalles de grès servant de couverture². L'extraction eut également lieu pour partie dans les affleurements du Muschelkalk. Ces carrières ont laissé une abondante iconographie sous forme de cartes postales notamment.

2.2.3 Voies de communication

La vallée offre un axe de communication important, par voie fluviale sur le *Côney* ou par voie terrestre le long de ses rives. Ce rôle est ancien si l'on considère le passage de la voie romaine Baccarat-Corre sur la commune voisine de Trémonzey³ mais il est particulièrement bien attesté pour la fin du Moyen Âge et le début de l'Époque moderne avec la présence de voies à ornières et le développement d'une économie du transport à l'échelle internationale à Fontenoy-le-Château⁴. Ce vecteur est particulièrement important puisqu'il permet de rallier la vallée de la *Moselle* depuis la plaine de *Saône* ou les contreforts vosgiens. Il s'agit de la route la plus proche du piémont vosgien qui évite la montagne et rallie Épinal par Uriménil et Dinozé. La position de Fontenoy-le-Château lui valut le passage du canal de l'Est, creusé à la fin du XIX^e siècle dans le lit majeur de la rivière.

3. DESCRIPTION ET ANALYSE ARCHÉOLOGIQUE

Fontenoy-le-Château conserve des vestiges médiévaux du château, d'une tour de l'enceinte urbaine et de l'église. Le village est situé sur la rive méridionale du *Côney*, en fond de vallée, tandis que le château est implanté sur une hauteur, au sud. Ces éléments ne sont que partiellement conservés mais une analyse minutieuse des vestiges permet le plus souvent d'appréhender leur disposition médiévale. Entre le château et l'enceinte, présentés ci-dessous, l'église paroissiale livre une architecture tardive. Si l'érudition considère que l'état dominant date du XV^e siècle, le style des voûtes à liernes et tiercerons et les motifs des clefs de voûte, comparables au cloître de la collégiale Saint-Gengoult de Toul⁵ nous conduisent à privilégier une datation dans les premières décennies du XVI^e siècle. Malgré quelques modifications postérieures, dans le chœur et sur le clocher notamment, l'état de conservation est bon pour cette période alors que les édifices antérieurs, du XI^e au début du XV^e siècle, ne sont plus lisibles que par des éléments de détails, souvent en remploi. Au sud-ouest de l'église, à l'emplacement du cimetière actuel, se trouvait un prieuré bâti au XI^e siècle. Cet établissement dépendant de l'abbaye Saint-Mansuy de Toul n'a pas survécu à la guerre de Trente Ans et seul le toponyme *le Priolet* en rappelle encore l'existence.

3.1 Le château

Le château se situe à l'extrémité d'un éperon détaché des reliefs environnants par le *Côney* au nord et le ruisseau *Châtelain* à l'est. Au sud, un fossé long de 20 m et large de 10 m isole la partie terminale de l'éperon.

Dans son extension maximale, le château de Fontenoy forme un polygone proche du trapèze, long de 70 m et large de 30 m à 60 m. Il s'organise en plusieurs espaces structurés par une série de terrasses qui étaient exploitées en jardins au XIX^e siècle (fig. 1). La plus élevée, au sud-ouest, culmine entre 285 m et 290 m déclinant du sud vers le nord. Son centre est occupé par une puissante tour

2 MINOUX, THEOBALD, 1973, p. 11.

3 MICHLER 2004, p. 361.

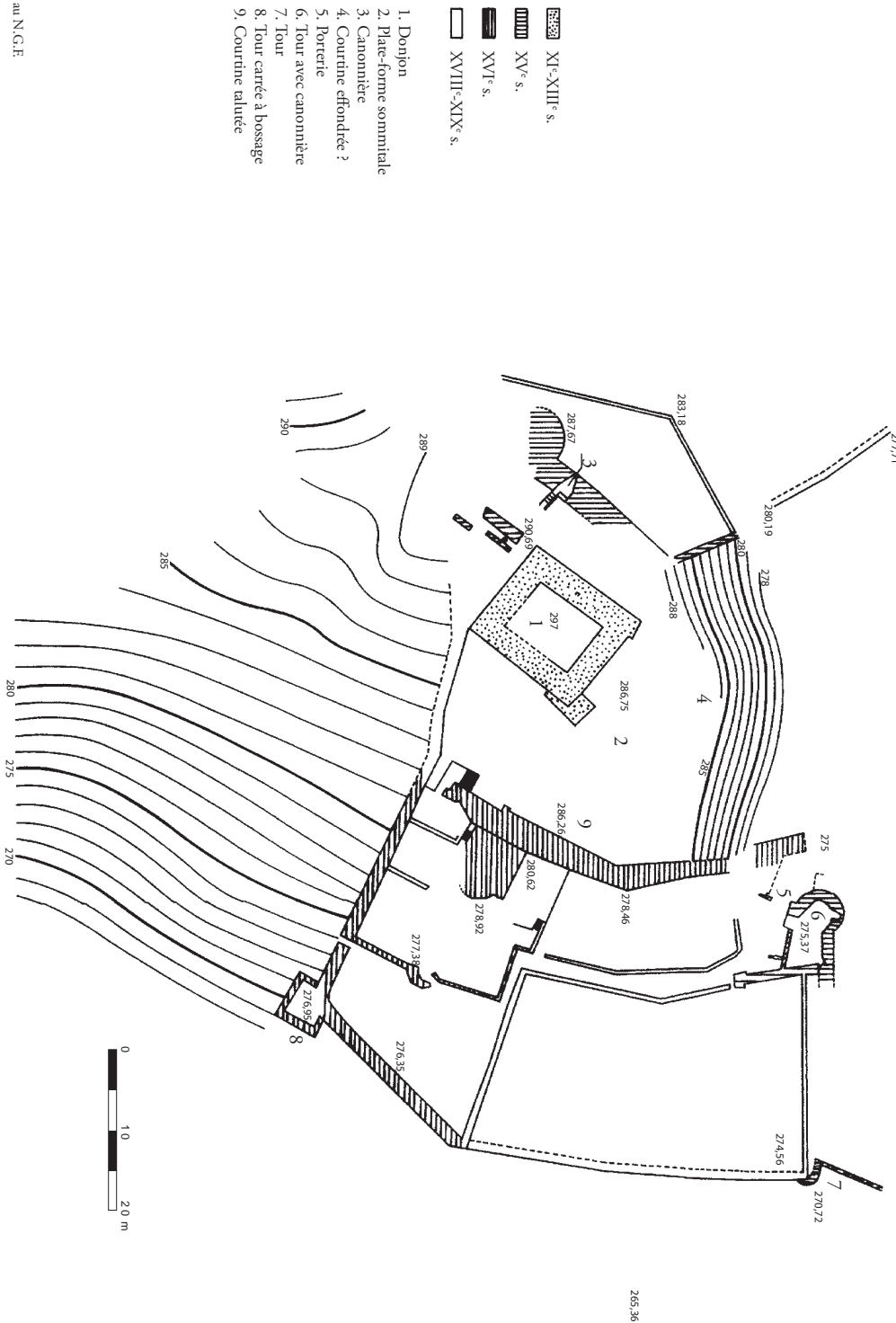
4 DURUPT 2011, p. 273.

5 VILLES 2005, p. 16, 33-34.

FONTENOY-LE-CHATEAU
 XI^e-XVII^e siècles
 Vosges

Altitudes arrondies au N.G.F.

Plan dressé par C. Voignier et G. Giuliano - 1992.



Mise en page : G. Huot-Marchand - LAMEST 2005

Fig. 1 : Plan du château de Fontenoy-le-Château



Fig. 2: Plan de 1768 du château de Fontenoy

A.D.V. 2 Fi 3438 - Cliché C. Moulis

maîtresse de 13,30 m sur 15,50 m. À l'ouest, subsiste la base d'une tour circulaire, bien visible sur un plan de 1768 (fig. 2). De là, et partant vers le nord, un mur de courtine large de 3,50 m accueille plusieurs ouvertures de tir. Interrompue au nord, cette courtine présente à l'est une largeur de 2,50 m à 3,20 m. De ce côté, le mur est taluté et présentant un angle prononcé.

Au nord-ouest de cette plate-forme sommitale, l'espace se décompose en 5 terrasses de plus faible dimension. Au nord, une tour circulaire, partiellement fouillée, appartient au système de porterie du château. Elle ouvre sur un espace relativement rectangulaire, long de 30 m et large de 15 m, orienté nord-ouest/sud-est. Au sud, deux petites terrasses de 5 x 20 m et 10 x 20 m, étagées à 278 m et 280 m d'altitude, permettent de rejoindre le pied du donjon. Elles sont bordées par une courtine de 1,80 m de largeur flanquée au sud-est par une tour carrée. Celle-ci, culminant à 296 m, prolonge une terrasse trapézoïdale de 20 m de long sur 5 m à 20 m de large. De là, on peut accéder à la dernière terrasse, située au nord, qui forme un rectangle grossier de 20 m x 40 m.

3.1.1 Le donjon

Ce rectangle de 15,50 m sur 13,30 m hors-œuvre est conservé sur 13 m de hauteur dans l'angle nord. Les maçonneries, épaisses de 3 m à 3,30 m, laissent un espace intérieur de 7,30 m sur 9,40 m. Le parement, en grandes pierres de taille (42 à 60 cm x 23 à 27 cm) en grès local, n'est que faiblement conservé au bas de la façade sud-est (fig. 3). Sa disparition est liée à l'exploitation des pierres de parement après la vente « *des matériaux et [de] l'emplacement de deux tours du ci-devant vieux château* » à la Révolution⁶. Sur les autres façades, seules les premières assises présentent encore un parement susceptible d'être lourdement restauré. Sur la façade nord, quelques blocs de parement sont encore visibles par endroits. L'essentiel des maçonneries est donc constitué du blocage composé de moellons équarris de 25 x 10 cm au maximum, structurés en épi, et livrant de précieux renseignements sur les modalités de construction⁷.

L'iconographie ancienne permet de préciser l'allure générale de cette tour. Sur une photographie de 1870, publiée par l'abbé Olivier, la façade sud-est du château est conservée sur plusieurs mètres au-dessus d'une porte dont on ne conserve plus qu'un piédroit; cette vue suggère une hauteur initiale du double de l'actuelle (fig. 4). L'auteur relate comment « *ce grand mur à meurtrières et à fenêtre déformée, sillonné de crevasses, d'une hauteur de 11 m 05 au-dessus de la plate-forme* » s'est écroulé en 1875⁸. En élévation, cette tour mesurait donc plus de 20 m hors charpente. Peu de temps après l'éboulement partiel de la tour, afin de garantir la sécurité des habitants, le donjon fut miné à plusieurs reprises jusqu'à ce que huit kilogrammes d'explosif viennent à bout des solides maçonneries médiévales. Les cartes postales du début du XX^e siècle n'apportent par conséquent aucun renseignement sur cette élévation disparue. Elles livrent néanmoins d'utiles informations sur le parement qui subsistait alors sur le chaînage d'angle nord, particulièrement soigné et dépourvu de bossage (fig. 5). Un élément longiligne est également visible sur ce document; il peut s'agir d'un renfort de bois noyé dans la maçonnerie⁹.

Pour connaître l'organisation verticale de la tour, on ne dispose plus aujourd'hui que des rares indices situés en façade. Côté sud-ouest, fortement dégradé, on ne dispose d'aucun élément remarquable hormis une pierre du parement interne. Au nord-ouest, au centre de la façade,

6 A.D.V. 4 Q PRO 6 et A.D.V. 5 Q 26.

7 Sur cet aspect, lire : MOULIS 2011.

8 OLIVIER 1894, p. 134-136.

9 Cet aspect est développé par MOULIS 2011, p. 232.



Fig. 3 : Cliché de l'angle nord

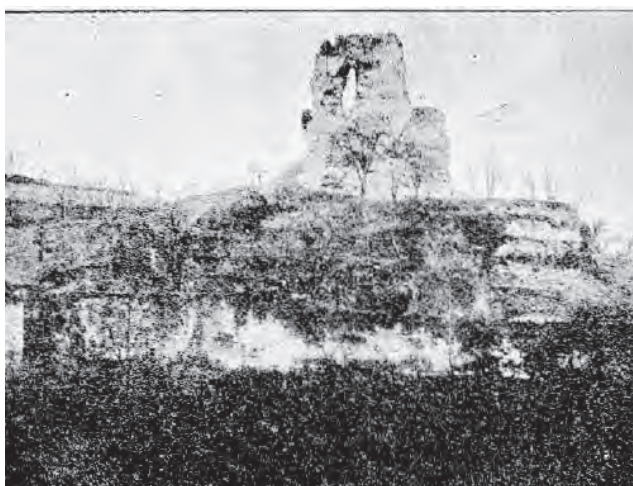


Fig. 4 : Photographie de 1870



Fig. 5 : Carte postale (début XX^e s.)

une ouverture située à 5 m de hauteur perce la maçonnerie sur 0,49 m de large pour 1,40 m de haut (mesures effectuées dans le blocage en l'absence de parement). Cette ouverture présente un encadrement en pierre de taille avec allège et linteau. Son couverture est composée de dalles inclinées vers l'intérieur de la tour. Au fond, quelques assises du parement intérieur sont visibles malgré le remblai qui remplit l'intérieur de la tour sur 9 m de hauteur environ. La façade nord-est présente également une ouverture, située à 6,50 m de hauteur environ¹⁰, mesurant 0,55 m sur 0,32 m et desservant un conduit incliné vers l'intérieur de 20° à 25°. Elle est globalement similaire à l'ouverture précédente. La façade sud-est conserve également une ouverture de ce type à la même hauteur. Elle est légèrement plus large avec un gabarit maximal de 0,60 x 0,60 m. Toutes les trois correspondent à des puits de lumière. La façade sud-est présentent aussi d'autres structures. Plus bas, déporté vers le nord, un empochement de poutre, de 0,34 m x 0,26 m, se distingue des précédentes ouvertures par l'absence de plongement de son couverture. Soigneusement maçonné, le conduit est parementé sur une profondeur reconnue de 2,95 m. Au sommet des élévations conservées, au pied de la vaste ouverture de la photographie de 1870, deux autres trous d'ancrage sont visibles. D'une trentaine de centimètres de côtés, peu soignés, ils se situent à un mètre sous la porte et correspondent au logement des poutres qui soutenaient un escalier ou une passerelle d'accès (fig. 6).

Malgré une dégradation significative, on discerne partiellement l'organisation de cette tour d'au moins quatre niveaux. En bas, le premier mesurait au moins 6 m de hauteur et recevait un éclairage direct par trois puits de lumière¹¹. L'accès à la tour se faisait au second niveau par une porte que desservait une structure escamotable. De ce seuil au sommet de la tour, 11 m de maçonneries existaient encore en 1870 évoquant au moins deux étages supplémentaires. L'un d'eux était peut-être occupé par la chapelle castrale mentionnée dans les textes dès le XI^e siècle.

Lors de chantiers de mise en valeur du site, des sondages archéologiques ont été réalisés en 1980 par l'association des *Amis du Vieux Fontenoy*. L'un d'eux a été réalisé au sommet de la tour remblayée. Sous une couche d'humus de 10 à 20 cm, un « *blocage de pierre de grès bigarré et de galets de silice de différentes tailles [...] liées par un mortier à base de chaux avec une forte proportion de sable* » a été retrouvé. Interprété comme le « *plafond de la tour carrée* »¹² il peut effectivement s'agir de l'extrados de la voûte couvrant le premier niveau ou du radier du sol du second niveau. Toutefois, ni la description ni la documentation ne permettent d'exclure qu'il ne s'agisse que de pans de maçonnerie effondrés remplissant la tour. Le remblaiement du premier niveau, constaté au niveau de l'ouverture sud-ouest, plaiderait plutôt en ce sens.

Ce rapport relate également la présence d'une salle attenante au donjon : « *Nous avons trouvé un sol de mortier blanc d'une épaisseur de 3 à 4 cm, reposant sur un lit de glaise, lui-même installé sur le plafond* »¹³. Le sommet de la stratigraphie est occupé par une couche d'incendie contenant de nombreuses graines calcinées et des éléments de charpente en chêne. Au-dessus, une couche de réoccupation puis la destruction du site et la terre végétale. Cette structure n'est malheureusement pas située et la qualité du rapport ne permet de déduire autre chose que le stockage de grains dans les combles et la présence d'un toit en matériaux organiques. Il faut toutefois retenir que le donjon était pourvu, à une date indéterminée, d'une ou de plusieurs constructions attenantes. L'absence

10 Le niveau de sol étant en pente, cette ouverture se trouve en réalité à peu près au même niveau que l'ouverture précédente.

11 Il est possible d'envisager que ce niveau se divisait en deux étages dont le plus bas était aveugle, toutefois cette disposition est moins probable.

12 HENRY 1990, p. 3.

13 HENRY 1990, p. 6.

de chaînage entre ce bâtiment et le donjon et la moindre qualité des maçonneries conduisent à le supposer plus tardif. Au cours de ces opérations, le mobilier collecté n'a pas fait l'objet d'étude. On ne le connaît que par trois mauvais dessins annexés au rapport, deux pour des tessons de céramique et un pour un carreau d'arbalète.

La morphologie de la tour de Fontenoy permet d'envisager une datation des XI^e-XII^e siècles au regard des éléments suivants : une forme approximativement rectangulaire, des murs épais de 3 m, une porte perchée à 9 m de hauteur¹⁴, de faibles ouvertures et l'usage d'une structure en épis dans le blocage. Cette fourchette chronologique concorde avec la première mention historique de la tour en 1050. Toutefois, deux datations par le radiocarbone, effectuées sur des échantillons de charbons de bois contenus dans les mortiers, indiquent une chronologie différente. Une première datation, réalisée en 1994 par le laboratoire de Lyon, sur un prélèvement situé au bas de l'édifice donne une date brute de 1140 +/- 35 B.P. soit une fourchette calibrée entre 780 et 894 avec un pic de probabilité important entre 805 et 984. La seconde, effectuée en 2010 sur un échantillon provenant du haut des maçonneries, donne une datation brute de 1075 +/- 35 B.P. soit une fourchette calibrée entre 894 et 1020 avec un pic de probabilité entre 932 et 1020.

Une datation de la fin du X^e siècle semble toutefois peu probable au vu des caractères morphologiques évoqués ci-dessus. Rappelons que les datations radiocarbone permettent de connaître la date à laquelle l'organisme fixe le carbone. Pour les arbres, cela intervient au cours du processus de croissance. Les dates obtenues par ce moyen de datations doivent donc être relativisées puisque susceptibles de « vieillir » un édifice de quelques années à un siècle si l'on considère que le charbon analysé provenait du cœur de l'arbre.

3.1.2 La tour sud-ouest et la courtine supérieure

La plate-forme sommitale est ceinte par une courtine qui prend appui au sud-ouest sur une tour circulaire documentée par un plan de 1768 et qualifiée de *Tour de l'Aître* par l'abbé Olivier. Il n'en subsiste aujourd'hui qu'une amorce arasée au nord. L'érudit nous apprend qu'en 1892 : « *on voyait encore à l'intérieur de cette tour une chambre ou plutôt une prison voûtée dans laquelle se trouvaient trois ouvertures ; l'une donnait sur le caveau qui va aux Molières, une autre semblait être la porte d'entrée et enfin la troisième regardait le donjon et paraissait y conduire par un escalier dont on voyait les vestiges* »¹⁵. Quelques pages plus tôt il déclarait : « *La tour ronde [...] avait à sa base une belle salle ; au premier une chambre moins vaste, mais fort soignée ; enfin, au-dessus, un escalier extérieur se terminant à la partie supérieure de l'édifice. Dans cette tour Ronde s'ouvrait un souterrain allant jusqu'aux Molières* ». La mention d'un escalier extérieur semble indiquer que celui-ci est hors-œuvre. Pour les niveaux inférieurs, le dispositif de circulation verticale devait se faire dans le bâtiment. Dans son état final, l'édifice permettait d'accéder à la plate-forme du donjon depuis l'esplanade située à l'ouest du château en franchissant les 7 m à 10 m de dénivelé. Fragilisant les qualités défensives du site, cet aménagement est nécessairement tardif. La mention d'un souterrain – également appelé *caveau* – partant de cette tour et regagnant les *Molières*, 700 m au sud-est, laisse quelque peu dubitatif.

Au-delà de la tour, vers le nord, la courtine se poursuit avec une épaisseur légèrement inférieure à 2 m. Deux niches de tir au moins équipent ce mur. L'ouverture sud, récemment restaurée, se présente sous la forme d'une niche de 2 m de large, située en contrebas de la plate-forme où est

¹⁴ Ce type d'aménagement perdure encore au-delà du XII^e siècle, par exemple au Châtelot.

¹⁵ OLIVIER 1894, p. 133.

assis le donjon. Un petit escalier dessert cette niche voûtée en canonnière. Au sud, un arc en plein cintre composé de moellons reposent sur des maçonneries de même composition. Une vingtaine de centimètre à l'ouest, après un léger décrochement de chaque côté, les murs forment un ébrasement vers le parement extérieur qui manque partiellement. Les pierres de cet ébrasement présentent de nombreuses traces de broches qui rapprochent techniquement cet ouvrage de la tour des Lombards où le même traitement de surface est employé (fig. 6). Du parement extérieur, seul un arc brisé, peu soigné, est encore visible. La largeur de l'ouverture au niveau du parement permet de confirmer l'emploi de cette niche pour une pièce d'artillerie malgré l'absence de la bouche à feu.

Au nord, la seconde ouverture est plus difficile à lire en raison d'une abondante végétation. De dimensions similaires, elle présente toutefois un arc qui semble plus soigné. Les traces d'outils n'ont pas pu être observées. Ces deux éléments sont reliés par un mur dont le parement externe est en grande partie manquant. Le blocage est constitué de moellons de taille variable, mal assisés bien que grossièrement structurés en lits horizontaux (fig. 7).

La présence de niches dévolues à l'artillerie, combinées à une tour circulaire flanquante et un tracé de courtine rectiligne et non fruité, invitent à dater cet ensemble de la seconde moitié du XV^e siècle. L'utilisation d'une technique de taille identique à celle de la tour des Lombards vient appuyer cette affirmation.

Au nord, la courtine disparaît et laisse la place au rocher comme l'ont indiqué nos prédécesseurs¹⁶. Sur la partie orientale, cette courtine se présente de manière assez différente. Haute de 8 m, elle assure la transition entre la plate-forme sommitale et les terrasses orientales. Ses quatre assises inférieures sont maçonnées en gros blocs de grès, grossièrement équarris et assisés. Elle a été relevée en 1981 par Xavier Durupt et des restaurations ont été réalisées en sous-œuvre depuis cette date. Au-dessus, la courtine se présente en 3 registres horizontaux. Au sommet, elle présente un blocage relativement désordonné bien que structuré en lits horizontaux. Dessous, un parement vertical de 8 assises en pierre de taille s'appuie sur un larmier, lui même maçonné sur une assise dont de nombreux blocs présentes des traces de retaille. La partie inférieure du mur est ensuite constituée d'un parement soigneusement assisé présentant un fruit régulier. La courtine, orientée nord-ouest/sud-est forme un angle de 30 degrés vers le sud (fig. 8 et 9). Elle s'achève de ce côté par une porte piétonne qui permet de regagner les terrasses inférieures ; elle est munie d'une canonnière du XVI^e ou XVII^e siècle qui peut toutefois provenir d'un remontage récent (fig. 10).

La partie supérieure de cette maçonnerie correspond au prolongement de la courtine occidentale. Initialement, le mur se prolongeait presque à la verticale du larmier. Le rempart fut ensuite rechemisé par un mur présentant un plus fort talutage. Cette reprise explique la retaille de l'assise située sous le larmier dont le but est de permettre une meilleure articulation des deux maçonneries (fig. 11). Elle est aisément datable grâce à une pierre épigraphique reproduite par l'abbé Olivier. Elle est ornée d'une étoile de David « ✠ », combinaison de deux *delta* « Δ » évoquant les initiales de Diane de Dommartin. De part et d'autre, le monogramme « Ⓒ » désigne Charles-Philippe de Croÿ¹⁷. Au registre inférieur, la date de 1596 confirme à la fois l'identité des propriétaires et la datation du chemisage, caractéristique des XVI^e et XVII^e siècles.

16 GIULIATO s.d., p. 8

17 Cette explication fournie par l'abbé Olivier (p. 130) est tout à fait fondée.



Fig. 6 : Niche d'artillerie méridionale



Fig. 7 : Courtine occidentale et niche d'artillerie

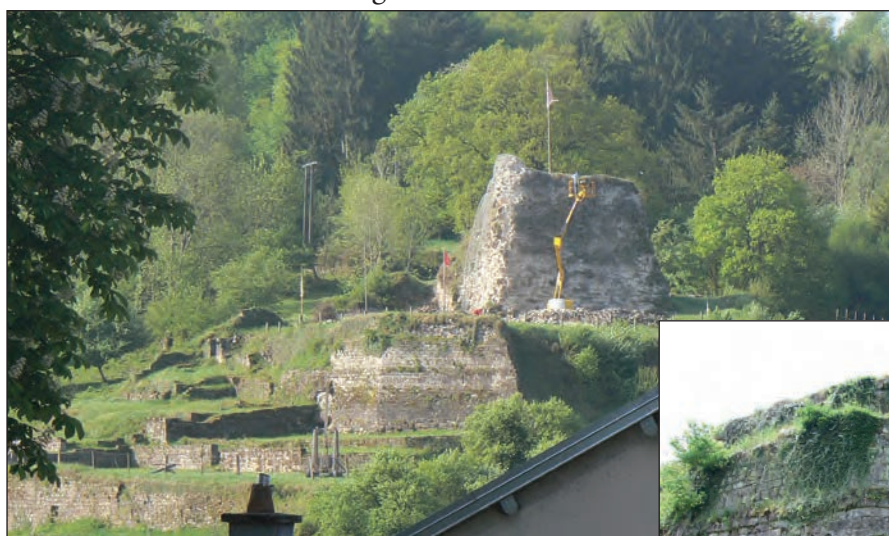


Fig. 8 : Situation générale de la courtine orientale



Fig. 9 : Détail de la courtine orientale



Fig. 10 : Porte piétonne cantonnée d'une canonnière moderne

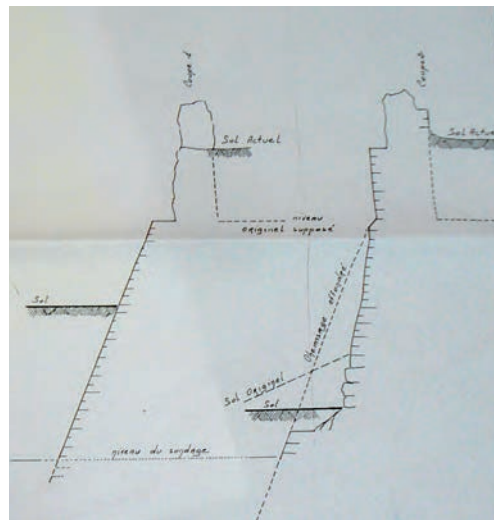


Fig. 11 : Proposition de restitution des états de la courtine (X. Durupt)



Fig. 12 : Porterie du château

3.1.3 La porterie

Visible sur le plan de 1768, quoique de manière assez fautive, une porte protégée par une tour circulaire au nord, correspond d'après l'abbé Olivier à la *Porte Ronde* ou *Porte de Ronde* citée dans la comptabilité de la fin du XVI^e siècle. En 1989 et 1990, deux campagnes de fouilles ont permis de révéler en partie les vestiges de ce secteur et l'arase de la tour reste visible aujourd'hui (fig. 12). Les résultats sont connus par une publication dans les chroniques d'*Archéologie Médiévale*¹⁸ et un courrier adressé en 1993 à Jacques Debry par le fouilleur Serge Henry, accompagné d'une photo, d'un plan et d'une vue en perspective, le tout complété par quelques coupures de presses. Toutefois, aucun rapport détaillé de cette opération n'est conservé au S.R.A. de Lorraine.

La première campagne a porté sur une surface de 100 m², implantée sur la terrasse inférieure située au nord du donjon. 150 m³ de déblais furent évacués, dans lesquels fut recueilli un peu de mobilier aujourd'hui perdu. La porte est encadrée au nord d'une tour circulaire munie d'une ouverture de tir du côté de la ville. Au sud, le dispositif n'est pas connu précisément. Un mur venait probablement se greffer sur la courtine supérieure et entraver ainsi le passage. La mise au jour des deux bases de la porte livre une largeur de 2,35 m¹⁹ et une profondeur de 1,70 m (fig. 13, 14, 15). L'orientation de la porte n'est pas perpendiculaire à la courtine supérieure mais inclinée de 60° par rapport à celle-ci, créant une chicane.

Les bases des piédroits livrent les indices de deux portes à doubles vantaux à chaque extrémité du sas d'entrée profond de 1,20 m. Immédiatement après la première porte, le fouilleur relève le logement potentiel d'une herse. Les crapaudines des portes à vantaux prennent la forme d'un logement presque carré taillé dans la maçonnerie et renforcé par une bande métallique. L'absence de feuillure marquée sur les piédroits est surprenante. En effet, de par la position des crapaudines, les vantaux de la porte occidentale ne pouvaient s'ouvrir que vers l'extérieur. Si ce dispositif permet en théorie une bonne résistance à l'enfoncement, cela implique que les vantaux butent contre une feuillure présente de chaque côté et au sommet de la porte. Son absence nous amène à nous questionner sur l'aménagement interprété comme une rainure de herse et qui semble bien moins profond du côté des crapaudines que du côté intérieur de la porte. Habituellement, les logements de herse présentent une forme plus régulière. Cette singularité ne témoigne-t-elle pas de la mauvaise interprétation de deux feuillures latérales en rainure de herse? Il est à noter que les vantaux ouvrant vers l'extérieur sont peu fréquents²⁰, probablement parce que les crapaudines sont alors exposées à l'ennemi. Côté intérieur, seule la crapaudine nord a été dégagée et aucune feuillure n'a été relevée. Le fouilleur mentionne par ailleurs dans une lettre une crapaudine supérieure : « *une pierre percée [...] a été retrouvée avec l'anneau métallique dans lequel pivotait la porte. Cette pierre percée est renforcée par une sorte de bossage servant à épaissir la pierre fragilisée par son percement* ».

Au cours de la fouille « *de très nombreuses pierres de hourds ont été retrouvées sur le sol encore dallé nous laissant supposer que la porte était surmontée de hourds* »²¹. Il n'est pas possible, en l'absence du

18 HENRY 1990, p. 409.

19 Si la mesure donnée dans *Archéologie Médiévale* est de 2,50 m, Serge Henry indique 2,35 m sur le plan coté et dans le courrier adressé à J. DEBRY.

20 André BOUVARD (1984, p. 138) fait la même remarque pour la Franche-Comté en dépit de quelques contre-exemples telles les portes Loigerot et Saint-Hilaire de Pesmes. En Lorraine on peut citer celle de la porte traversière du bourg de Blâmont.

21 Lettre de Serge HENRY à Jacques DEBRY, 25 janvier 1993 - Documentation Debry.

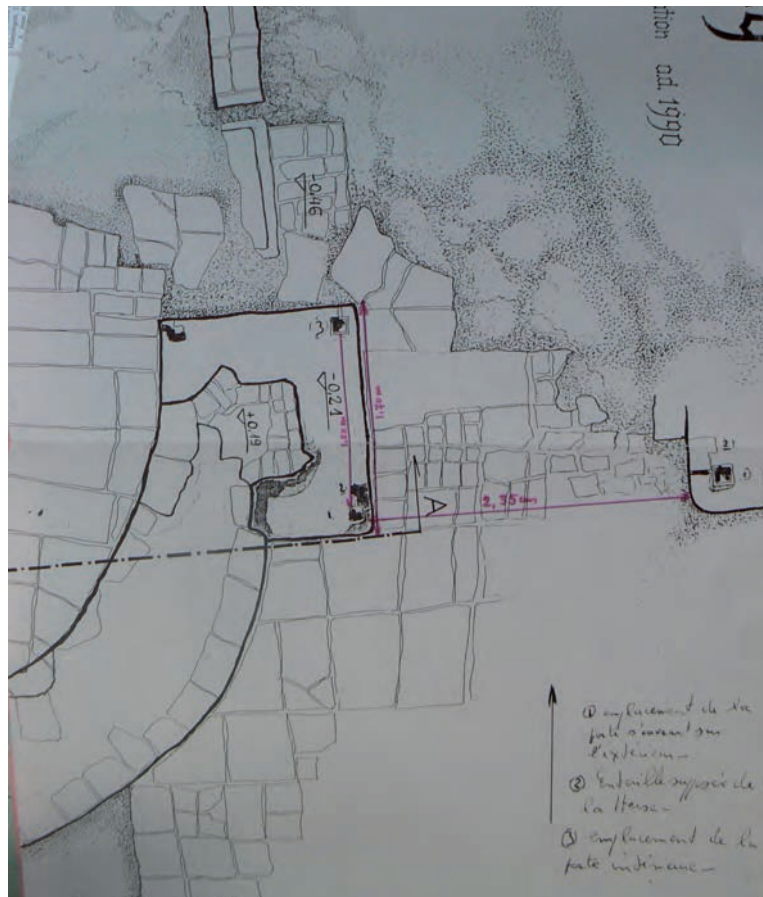


Fig. 13 : Plan de la porterie du château (par S. Henry ? - Documentation Debry)



Fig. 14 : Perspective de la porterie (par S. Henry ? - Documentation Debry)



Fig. 15 : Porterie en cours de fouille (par S. Henry ? - Documentation Debry)

nombre d'éléments trouvés, de trancher entre un hourd ou une bretèche (voir de simples corbeaux d'un plancher ?); en tous les cas, il semble qu'un dispositif de défense vertical protégeait la porterie.

Au devant de la porte, des traces d'ornières étaient visibles sur la voie avec un écartement de 1,44 m²². Enfin lors des travaux, « deux bases de colonnes du XV^e siècle ont été mises au jour et conservées » de même que « quelques tessons de bouteilles, poteries, restes de tuiles et pièces métalliques »²³. Une coupure de presse signale également « quelques pierres sculptées, reste des montants de portes, une ferrure de porte et ses clous forgés, un boulet métallique »²⁴. En l'absence du mobilier et du lapidaire, nous sommes contraints de faire confiance à la datation stylistique proposée par le fouilleur. Associée à la présence d'une canonnière sur la tour de la porterie, cette chronologie permet d'associer cette campagne de renforcement aux Neufchâtel-Bourgogne.

3.1.4 Les terrasses inférieures

L'entrée passée, 2000 m² de terrasses se développent au sud et à l'est. Une courtine, munie d'une tour carrée dans l'angle sud-est, clôt ce périmètre. Elle isole l'extension du château du vallon du *Châtelain* et accroît de la sorte la défense naturelle de ces raides coteaux dont le pied devait être baigné par une zone très humide avant le drainage du ruisseau (fig. 16). La courtine se développe ensuite vers le nord. Le plan de 1768 indique de ce côté un flanquement rectangulaire aux murs peu épais qui n'a pas laissé de traces sur le cadastre de 1869 (fig. 17). Le relevé topographique réalisé par Gérard Giuliano et Claude Voignier, en 1992, montrait encore l'amorce d'une tour, visiblement en fer à cheval.

La tour carrée flanquant l'angle sud-est est bien conservée. Maçonnée en moyen appareil soigneusement assisé, cette tour est installée en saillie de la courtine qui se prolonge au nord et à l'ouest. Elle présente un bossage irrégulier, plus fréquent dans la chaîne d'angle sud-est et qui se retrouve essentiellement en partie basse. Elle est également munie d'un larmier au tiers de sa hauteur. Le style des bossages constitue un indice pour une construction au cours du XVI^e siècle, probablement en même temps que le front taluté situé 35 m à l'ouest.

Les autres terrasses figurent toutes sur le plan de 1768. Elles retranscrivent la division des jardins qui a toutefois pu exploiter une organisation antérieure. Sur ce plan n'apparaît pas la forme semi-circulaire de la terrasse sud-ouest. Cette forme, relevée en 1992 et présente sur le cadastre depuis 1869 au moins témoignerait donc d'un bâtiment tardif, du XIX^e siècle ou signifierait que le plan de 1768 est lacunaire. Une carte postale du début du XX^e siècle (fig. 18) montre que ces murs de terrasses étaient plus hauts à cette époque qu'ils ne le sont aujourd'hui. Leur état actuel ne permet pas d'analyse du bâti car ils ont fait l'objet de restaurations riches en remplois tels que corniches et larmiers. On ne dispose pas d'élément archéologique pour leur datation en dehors de leur postériorité au front maçonné de 1596.

Le château de Fontenoy apparaît donc comme une construction complexe présentant trois grandes phases de construction au moins. Le donjon bâti au début ou au milieu du XI^e siècle par les comtes de Toul voit sa chemise consolidée et pourvue de canonnières au XV^e siècle, époque de construction de la porterie par les seigneurs de Neufchâtel. Enfin, à la fin du XVI^e siècle, Charles-Philippe de Croÿ et Diane de Dommartin réalisent des aménagements dans la partie orientale

22 Cette mesure dont le fouilleur reconnaît qu'elle est peut-être imprécise, se rapproche de la demi-toise.

23 HENRY 1990, p. 409.

24 *Liberté de l'Est*, 3 juin 1990.



Fig. 16: Fossé oriental du château



Fig. 17 : Extrait cadastral de 1869
(le donjon est en 1091)



Fig. 18 : Carte postale (correspondance de 1930)

afin d'améliorer la protection du château. Plusieurs tours peuvent être localisées, toutefois leur aménagement nous échappe pour l'essentiel. Lors d'un procès de sorcellerie, en 1629, un texte mentionne l'utilisation régulière du château comme geôle, en précisant que l'interrogatoire est mené «*en la chambre sous la tour ronde, lieu accoutumé à donner la question*»²⁵. L'identification avec l'une des tours mentionnées ci-dessus serait hâtive car des pans entiers du château demeurent inconnus.

3.2 Le bourg et son enceinte

Les destructions survenues au cours de la guerre de Trente Ans, notamment le grand incendie de 1635, expliquent la quasi absence de façades médiévales conservées dans Fontenoy. Pour mieux connaître, la datation des différents bâtiments, une vaste enquête portant sur l'intérieur des constructions devrait toutefois être menée. Le réseau viaire n'est pas attesté avec précision mais l'axe principal, parallèle au *Côney*, n'a guère évolué. On note d'ailleurs que sous le pont du Pôtet, à l'est, les pieux d'un franchissement antérieur au XVIII^e siècle, peut-être médiéval, sont encore visibles²⁶.

Notre connaissance de l'enceinte repose sur l'interprétation de la documentation iconographique, du parcellaire cadastral et des maigres vestiges archéologiques qui en subsistent. Seule la tour qui occupait l'angle nord-ouest de l'enceinte présente un remarquable état de conservation. Son plan circulaire, de 7,5 m de diamètre hors-œuvre, s'interrompt au sud-est par un pan coupé.

Au rez-de-chaussée, dont le pavage a été démonté de longue date, un massif maçonné rectangulaire formant un angle droit apparaît (fig. 19). Cet élément peut correspondre à une première enceinte dépourvue de flanquement. Plus tard, la tour des Lombards s'est appuyée sur cet angle comme le montre la position de ses fondations. La forme de la tour, à pan coupé, indique clairement sa position en angle. La courtine se développait vers le sud, en direction du château en passant juste devant l'église. La jonction avec le château n'est pas précisément connue. À l'est de celui-ci, dans le prolongement de la terrasse basse, l'enceinte fermait la ville à l'ouest du pont du Potêt si l'on se fie à la vue de 1738 qui représente une porte à cet emplacement (fig. 20 n°7). Rejoignant la berge de la rivière, l'enceinte en suit la rive et vient se greffer à l'est de la tour des Lombards. Les soubassements des bâtiments des parcelles n°548 et 543 conservent la trace de l'enceinte. Le premier présente une forte dichotomie entre la maçonnerie des parties basses, en gros appareil, et les parties hautes bâties en moellons ; cette différence témoigne que les bases du bâtiment sont plus anciennes. Elles se rapprochent grossièrement des maçonneries du second bâtiment au sein desquelles se distinguent trois jours en archère et une ouverture plus large évoquant une poterne (fig. 21, 22).

Deux indices chronologiques viennent jalonner ces constructions qui appartiennent à une ou, plus vraisemblablement, deux étapes successives. Le premier est la plus ancienne mention textuelle de l'enceinte, en 1372. Le second concerne la datation typologique de la tour des Lombards, dans la seconde moitié du XV^e siècle sur laquelle nous reviendrons. La zone enclose, 1,5 ha, est de petite taille. Le secteur situé entre le bourg et le château était sans doute peu dense en bâtiments, à l'exception du prieuré dont l'agencement précis nous échappe largement. Le dynamisme économique de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle, incarné par le célèbre transporteur Pierre Thierry²⁷, est sans doute à l'origine d'une extension de l'enceinte que l'on croit deviner sur le plan de 1738. La représentation

25 COLLECTIF 1873, p. 250.

26 MULLER 2011, p. 252.

27 DURUPT 2011.



Fig. 19 : Angle de la première enceinte



Fig. 20: Extrait du plan cavalier de 1738 (légende des numéros à la figure 23)



Fig. 21 : Bâtiment de la parcelle 543



Fig. 22 : Bâtiment de la parcelle 548

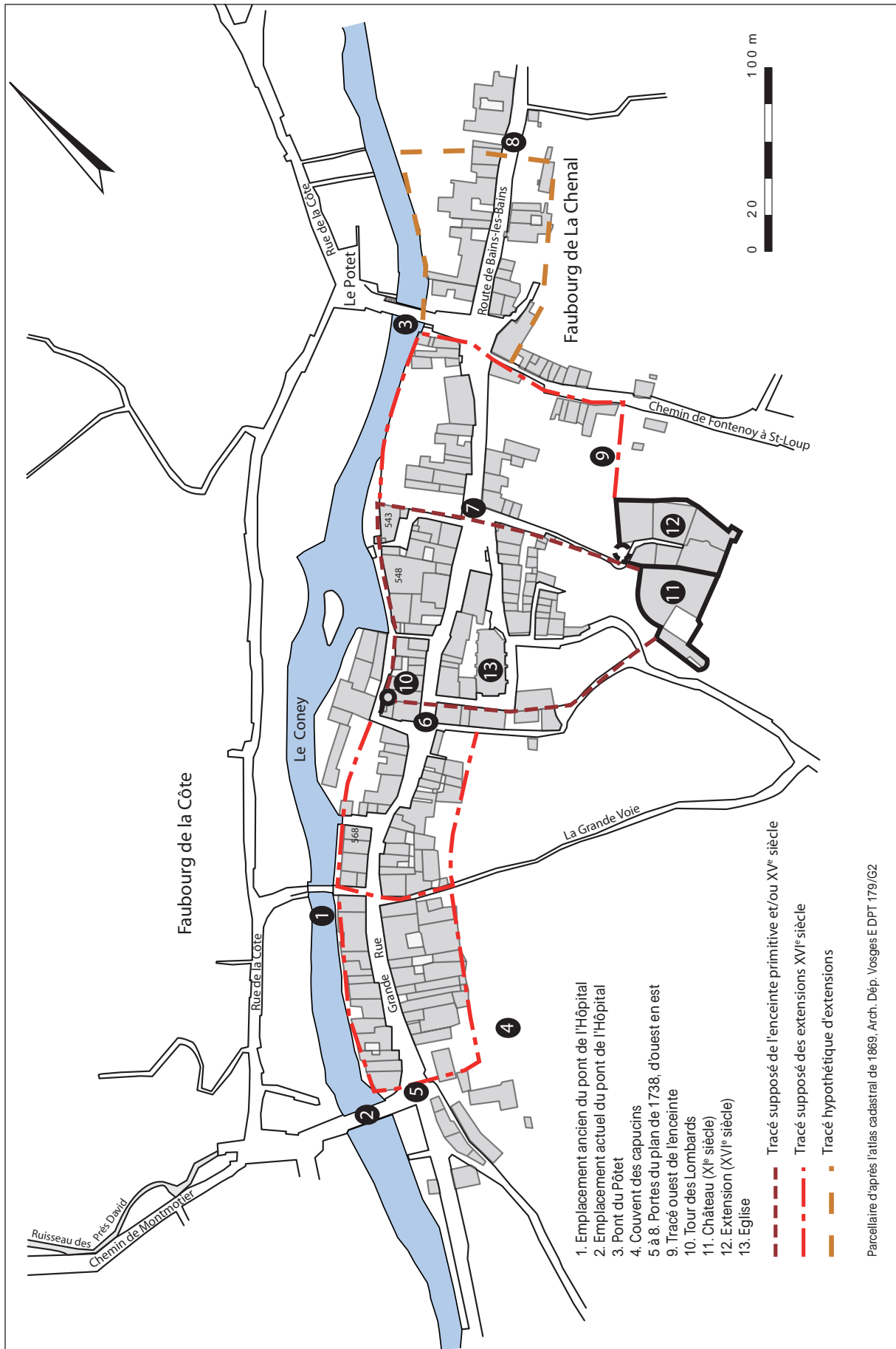


Fig. 23: Hypothèses de tracés des enceintes successives

de deux portes supplémentaires sur ce plan, à l'ouest, à proximité du couvent des Capucins et à l'est à l'extrémité orientale du faubourg de la Chenale conforte cette hypothèse (fig. 23). Toutefois, le bourg n'est représenté sur ce document que de manière contextuelle, puisqu'il traite pour l'essentiel des terres situées à Fontenoy-la-Côte, au nord. Par ailleurs, des raccourcis sont visibles dans les représentations et indiquent un certain schématisme invitant à la prudence.

L'élément le mieux connu reste la « *tour aux Lombards* » pour reprendre la terminologie utilisée au XVII^e siècle concurremment à celle de « *tour du Poids* »²⁸. Les trois niveaux de cette tour présentent une grande homogénéité dans leur parement extérieur en grand appareil de grès, taillé à la broche et soigneusement assisé. Ils soutiennent une charpente à enrayures sur laquelle repose une flèche octogonale en ardoise. La jonction entre la couverture et le sommet du mur se fait au moyen d'une doucine allongée que surplombe l'égout formé par le bas de la toiture. À l'intérieur toutefois, la structure diffère. Les deux premiers niveaux, voûtés en coupole, présentent un plan intérieur en hexagone irrégulier où alternent percements et murs pleins. Maçonneries et couverture sont en moellons de petit à moyen module. Au sud-est, le mur est percé d'une porte orientée vers l'intérieur de l'enceinte. Les pans de murs situés à gauche, à droite et face à la porte abritent une ouverture de tir (fig. 24). Au troisième niveau, le plan intérieur est circulaire sur l'ensemble du périmètre à l'exception du sud-est occupé par une cheminée postérieure à la construction de la tour²⁹. Le parement intérieur de ce niveau est identique à celui de la façade, soit un gros appareil soigné et traité à la broche.

L'accès aux premier et second niveaux est indépendant tandis que l'accès au troisième se fait par un escalier intrapariétal accessible depuis le second uniquement. Toutefois, à l'aplomb des autres portes, le parement extérieur de la tour présente une nette reprise qui peut correspondre à l'aménagement du conduit de cheminée mais également à un percement antérieur à celle-ci. Le secteur environnant la tour est aujourd'hui bouleversé. Certaines transformations sont récentes, liées aux préconisations de l'architecte des bâtiments de France pour l'aménagement de l'accès³⁰; d'autres ne sont pas datées telle la galerie qui dessert le second niveau. Cette dernière est postérieure à la construction comme le montrent les deux parements accolés visibles dans le percement nord-est ordonné par l'architecte des Bâtiments de France. Les aménagements intérieurs livrent quelques indications sur la chronologie, notamment grâce à la morphologie des ouvertures de tir (fig. 25).

Au premier niveau, les niches mesurent près de 1,90 m de large côté intérieur pour 0,50 m environ au niveau de la canonnnière. Elles percent le mur sur toute sa profondeur. Les deux canonnnières encore visibles sont constituées d'un orifice de tir circulaire ébrasé de 0,40 m de diamètre à l'intérieur et 0,15 m à l'extérieur, surmonté d'une fente de 0,05 m de large pour 0,25 m de hauteur. À peine surélevées du sol, ces ouvertures bénéficient des systèmes anti-recul classiques situés à hauteur de l'ouverture de tir. Il faut considérer que ce modèle de canonnnière, à fente courte, apparaît à partir des années 1450 et se diffuse jusqu'à la fin du siècle³¹. La fente, surtout si elle est située dans la partie inférieure de l'ouverture de tir, remplit alors la fonction d'aération, sa position ne permettant pas réellement une visée. Le faible diamètre extérieur de l'ouverture combiné à la position en allège de la pièce d'artillerie et d'un dispositif anti-recul suggèrent des pièces de moyen calibre.

28 Texte de 1608 cité par: OLIVIER 1894, p. 138-139.

29 Pour l'étude détaillée de cette tour, se reporter à MULLER 2009.

30 Dossier du Service Régional de l'Inventaire.

31 MESQUI 1993, p. 316

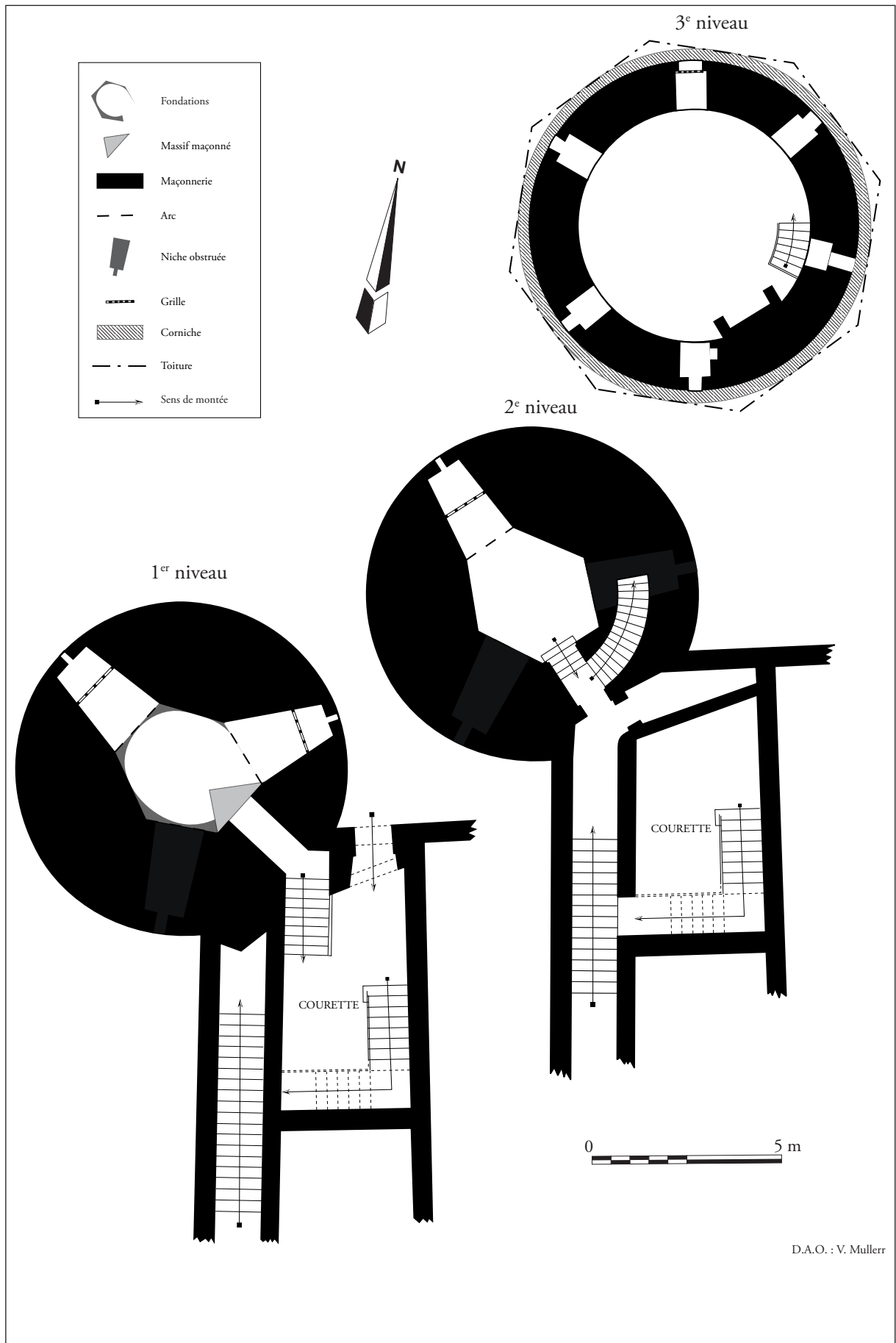


Fig. 24: Croquis des trois niveaux de la tour des Lombards

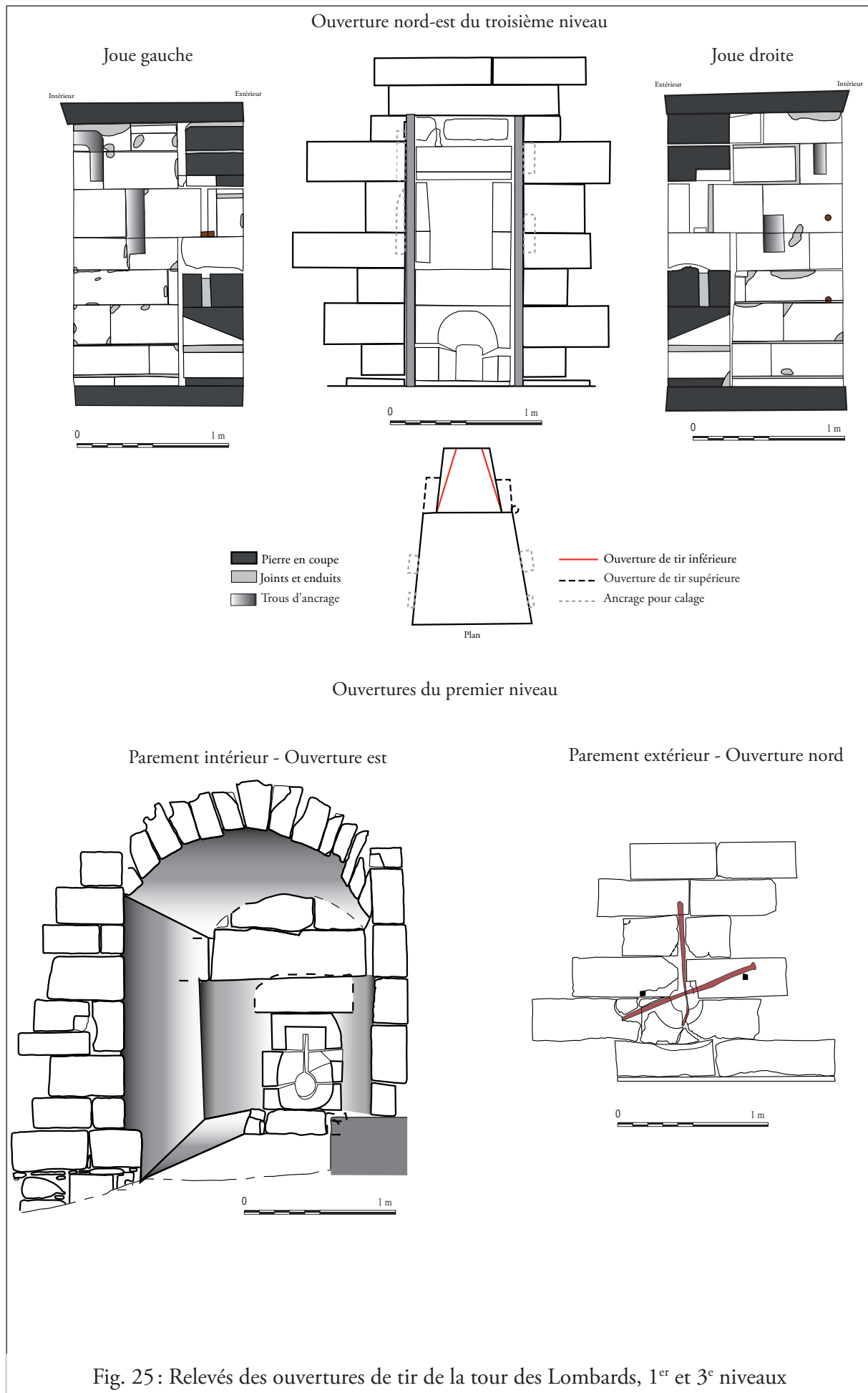


Fig. 25 : Relevés des ouvertures de tir de la tour des Lombards, 1^{er} et 3^e niveaux

Au second niveau, les niches de tir sont de dimensions similaires mais desservent une ouverture différente. Rebouchées totalement ou partiellement et peu accessibles en raison de grilles de fer, l'examen du parement extérieur permet toutefois de voir la forme rectangulaire de ces ouvertures, plus haute que large. Elles étaient probablement similaires aux ouvertures qui garnissent la partie basse des baies du troisième niveau. Celles-ci se composent de deux parties, une fenêtre en partie haute, large de 0,30 m pour 0,60 m de haut dont l'allège les isole d'une canonnière à embrasure en forme de pain de sucre à l'intérieur, large de 0,40 m pour 0,50 m de haut et de forme rectangulaire en parement extérieur de 0,18 m sur 0,22 m. Les niches de tir de ce niveau sont munies également d'encoches murales permettant la mise en place de dispositifs anti-recul plus atypiques. Ceux-ci sont constitués de deux encoches, la première située à 0,50 m du parement extérieur environ, au niveau de l'allège de la fenêtre supérieure, et la seconde située à une dizaine de centimètres du parement intérieur, au niveau du linteau de l'ouverture supérieure. Ces aménagements semblent à mettre en relation avec une structure anti-recul ou d'aide à la visée. Ce type d'aménagement, mal connu, mériterait une étude sérielle visant à en établir les caractéristiques typo-chronologiques et fonctionnelles.

La morphologie des ouvertures de tir permet de dater la tour des Lombards de la seconde moitié du XV^e siècle, peut-être au même moment que le renforcement du château. Par la suite, cette tour sera la seule à ne pas être démembrée en raison sans doute de son appartenance à des particuliers telle la famille Chevalier en 1608 et à sa fonction administrativo-économique puisque la tour abritait à cette date le Poids de la ville³². À une date indéterminée, mais postérieure à 1635 d'après les datations radiocarbone réalisées, les ouvertures de tir et la cheminée ont été bouchées par des maçonneries ou des grilles de fer³³. L'objectif était d'empêcher la communication entre l'intérieur et l'extérieur, en lien avec la fonction pénitentiaire nouvelle de l'édifice, également à l'origine du verrouillage extérieur des portes.

4. HISTORIQUE

4.1 Fontenoy-le-Château avant les Neufchâtel

Les découvertes, au XIX^e siècle, de plusieurs monnaies et d'un cimetière gallo-romain sont les témoignages d'une occupation ancienne à Fontenoy³⁴. La proximité de l'établissement antique de Bains-lès-Bains confirme le peuplement de ce secteur à cette époque. L'abbé Olivier signale également trois sépultures qui ont révélé deux vases, deux scramasaxes et une francisque attestant d'une présence au haut Moyen Âge³⁵.

À la fin du X^e siècle, Fontenoy et la terre de Bleurville sont des dépendances des comtes-évêques de Toul bien qu'au spirituel cette terre relève de l'archidiocèse de Besançon³⁶. Un prieuré dépendant de l'abbaye Saint-Mansuy de Toul est construit dans les premières décennies du XI^e siècle; il n'a laissé que peu de traces³⁷. Une bulle de Léon IX confirmant les biens de l'abbaye féminine de Bleurville précise qu'elle fut fondée au début du XI^e siècle par Renard³⁸, comte de Toul et seigneur

32 OLIVIER 1894, p. 137-139.

33 MULLER 2011.

34 MICHLER 2004, p. 101-102.

35 OLIVIER 1894, p. 15.

36 CLOUZOT 1940, p. 33.

37 OLIVIER 1894, p. 173-177.

38 Le prénom dynastique est transcrit Renard, Rainard, Regnard, Rainald selon les auteurs, nous avons retenu ici celle

de Fontenoy-le-Château³⁹. L'utilisation en 1050 de la formule «*Fontoniacum castellum*» laisse entendre qu'il ne s'agit pas d'une forteresse de premier plan. Le château et la terre passent ensuite à Renard II, puis à sa fille, Gertrude, épouse du comte d'Astenois et de Dampierre, Frédéric I^{er}, qui reçoit en 1069 le comté de Toul et les terres attachées⁴⁰. Son fils Renard III s'engage à la fin du siècle dans la croisade, aux côtés de son frère Pierre et de leur parent Godefroy de Bouillon, événement qui justifie peut-être la désignation tardive du donjon comme «tour Godefroy de Bouillon» dans un texte de la fin du Moyen Âge⁴¹.

Son fils et successeur à Fontenoy, Frédéric II, est excommunié en 1135 en raison de conflits persistants avec les chanoines de Toul. Mentionné pour la dernière fois en 1142, on lui connaît un fils de son union avec Hadwide, fille de Simon I^{er} duc de Lorraine. Prénommé Henri, il meurt peu après 1149 sans descendant. La seigneurie de Fontenoy-le-Château passe alors par voie de jugement au duc de Lorraine Mathieu I^{er} qui octroie dès 1171 la chapelle du château à l'abbaye Saint-Mansuy⁴².

La situation de la seigneurie se complique alors. Pour G. Giuliano, une partie de la seigneurie ainsi que le château restent en possession du duc de Lorraine jusqu'en 1253 tandis qu'une branche cadette reçoit le comté de Toul et des droits sur Fontenoy bientôt augmentés de biens hérités par les sires de Dampierre⁴³. Pour G. Poull, le fils cadet Mathieu qui reçoit le comté de Toul domine également la terre et surtout le château de Fontenoy : en novembre 1202, «*il nous fait connaître par la même occasion qu'il est désormais homme-lige de Thiébaud comte de Bar après l'évêque de Toul; le moment venu il reprendra de lui son château de Fontenoy avec ses dépendances ainsi que sa terre de Bleurville*»⁴⁴. À sa mort, entre 1206 et 1208, la terre passe à son fils aîné Ferry. Vassal du comte de Bar Henri II, il s'engage à ses côtés en 1230, lors d'un conflit qui l'oppose au comte de Champagne et au duc de Lorraine, provoquant le siège du château de Fontenoy par le sire de Faucogney⁴⁵. À cette époque, la mention de «*G. de Adomno, milite de Turre de Fontenoy*», donateur de l'abbaye de Chaumousey, atteste de la présence de chevalier au service du comte de Toul⁴⁶. En 1245, Thibault, comte de Bar abandonne la suzeraineté de Neuvillers et de Fontenoy au duc de Lorraine⁴⁷.

Tous les auteurs sont toutefois d'accord pour signaler les difficultés financières de cette branche cadette. Le comte Ferry engage à deux reprises la terre de Fontenoy auprès du duc de Lorraine Matthieu II mais il semble la racheter puisque son fils aîné, Eudes, vend le comté de Toul en détachant toutefois la terre de Fontenoy⁴⁸. Mort entre 1268⁴⁹ et 1270, il laisse à ses cinq enfants une succession difficile en raison de ses dettes. La seigneurie de Fontenoy compose pour partie le

utilisée conjointement par Georges Poull et l'abbé Olivier.

39 A.D.M.M. 2 F 1 n°3.

40 POULL 1978, p. 6.

41 B.N.F. Lorraine 710, fol. 41v° - 42v° - Transcription de la documentation Debry.

42 POULL 1978, p. 6-7. Le duc Mathieu et l'oncle maternel d'Henri.

43 GIULIATO 1992, p. 2 s'appuyant sur A.D.M.M. B 335 fol. 34 cité par De Pange, *Catalogue des actes de Ferri III*, n°151.

44 POULL 1994, p. 137.

45 POULL 1978, p. 7.

46 CHAPPELLIER, CHEVREUX, GLEY 1891, p. 225-226.

47 LE MERCIER DE MORIERE 1893 p. 41, p. 206-207 d'après A.D.M.M. B 879 n°2. S'agit-il bien de Fontenoy le château ou de Neuvillers-les-Badonvillers et Fontenoy-la-Joûte ?

48 POULL 1978, p. 7.

49 À cette date, il vend des biens à Oëlleville et Juvaincourt : COLLECTIF 1882, p. 26

douaire de Gilles de Passavant, seconde épouse et veuve d'Eudes. Pour autant, l'un de leurs fils, Ferry, sire de Charmes porte le titre de sire de Fontenoy-le-Château en décembre 1272⁵⁰.

Finalement, le 13 avril 1285 (n.s.), Jean, fils du second mariage de Gilles de Passavant avec Ferry du Châtelet, veuve pour la deuxième fois, échange au duc de Lorraine Ferry III, les forteresses et terres de Charmes et Fontenoy-le-Chastel⁵¹. Quelques mois plus tard, le 10 février 1286 (n.s.) le duc la cède en fief⁵² à Henry de Blâmont « pour le service quil meit fait plusours fois »⁵³, probablement pour son engagement dans le conflit opposant le duc de Lorraine et le comte de Bar à l'évêque de Metz⁵⁴. Quelques années plus tard, le 23 février 1290 (n.s.) le duc demande à ses sujets de faire leur reprise de fiefs au seigneur de Blâmont en vertu de cette donation. Il s'agit de la première mention des « *bouriois et [...] proudomes de Fontenoy et de la chastellerie* »⁵⁵ indiquant à la fois un embryon d'organisation municipale et le rôle polarisateur de Fontenoy comme centre d'une entité territoriale. Le sire de Charmes cède quelques années plus tard, ses dernières possessions à Fontenoy⁵⁶.

En janvier 1291 (n.s.), le duc Ferri confirme qu'Henry de Blâmont a baillé à « *Jehan de Bourgogne son genre ou a Margeurite femme a Jean fille le seignor de Blancmont [...] ou a ses hoirs* » et qu'ils doivent la reprendre en fief comme Henry auparavant⁵⁷. Leur mariage étant intervenu depuis peu, il est probable que Fontenoy fit l'objet de la dot de Marguerite. Celle-ci survécut à son mari ainsi qu'à leur fils Hugues.

En 1355, son petit-fils Jean II de Bourgogne agit en qualité de seigneur de Fontenoy dans un acte affranchissant la maison du sieur d'Havet⁵⁸. Quatre ans plus tard, il présente une requête à la reine de France et au duc de Bourgogne pour réclamer le paiement des sommes dues à son père en raison de son engagement à la bataille de Cassel et des destructions subies par lui lors de la révolte des barons comtois sur différentes terres dont Fontenoy⁵⁹. Le bourg est alors important. La présence d'un tabellion est attestée dès 1364 dans la vente d'un maix situé à Fontenoy pour trois florins d'or⁶⁰. Le bourg bénéficie probablement déjà d'une enceinte puisqu'en 1372, Didier de Montreux, prisonnier du duc de Lorraine, fait savoir à Jean de Bourgogne que s'il ne parvient à faire rembourser ses dettes par Guillaume de Thuillières dans les trois jours il enverra un homme et deux chevaux « *dedans les quatre murs dou bourc de la ville de Fontenoy* » ou à Darney⁶¹.

À la fin de l'année suivante, le 6 décembre 1373, Jean II de Bourgogne meurt sans descendant. Sa sœur, Marguerite de Bourgogne, épouse de Thiébaud VI de Neufchâtel, hérite de ses terres parmi lesquelles Fontenoy-le-Château.

50 POULL 1978, p. 8.

51 COLLECTIF 1882, p. 28-29

52 Sur ce point nous ne suivons pas POULL 1978, p. 8 qui affirme que la suzeraineté est également cédée à Henri de Blâmont, ce que l'acte de 1291 dément.

53 A.D.M.M. B 641 n°5.

54 MARTIMPREY 1877, p. 103.

55 A.D.M.M. B 641 n°5.

56 POULL 1978, p.8.

57 A.D.D. 1 B 2522 - Consentement de Ferri duc de Lorraine (1291 n.s.).

58 GERMAIN 1879, p. 376.

59 A.D.D. 1 B 17.

60 A.D.D. 1 B 2522 - Vente d'un maix (1364).

61 POULL 1991, p. 389.

4.2 Les Neufchâtel et Fontenoy-le-Château

Dès 1375, Thiébaud agit en qualité de seigneur de Fontenoy en recevant l'hommage et dénombrement de « *Henry du Maigny, fils de feu Bertin Coste* »⁶². D'autres suivent et on note notamment celui rendu en 1389 par Huguenin, au château de Blamont, pour les enfants de Jean Vallée de Fontenoy, famille qui donne par la suite plusieurs officiers aux Neufchâtel⁶³. Mais au-delà des actes courants de gestion du domaine, c'est la charte de franchise énoncée par Thiébaud VI qui constitue sans doute le document le plus significatif de cette période.

Délivrée en 1395 par Thiébaud VI et son épouse Marguerite de Bourgogne, elle est la dernière des cinq chartes de franchises octroyées par les Neufchâtel. L'analyse de son contenu et la comparaison avec les autres documents de ce type permettent d'affirmer qu'il s'agit de la première charte octroyée aux bourgeois de Fontenoy en raison de sa grande proximité avec celles édictées par Thiébaud IV de Neufchâtel pour Blamont (1308), Neufchâtel (1311) et Clémont (1338), toutes basées sur le prototype de l'Isle-sur-le-Doubs (1308). Les points communs de la charte de Fontenoy tiennent tant dans son organisation que dans le vocabulaire utilisé qui n'est pas habituel dans les chartes lorraines basées sur le modèle de Beaumont-en-Argonne. Le troisième article en livre un bon exemple : « *Item, que le seignour ou dame dudit Fontenoy, ne puez ou doit panre ou faire panre bourgeois, garçon, garce, chevaulx, bestes, ne autres servans desdits bourgeois* »⁶⁴. Pour autant, cet acte se distingue des autres chartes élaborées par les Neufchâtel pour une douzaine d'articles. La moitié de ces modifications sont mineures et portent sur une variation du montant d'un droit seigneurial ou sur un droit légèrement différent, mais quelques articles montrent que les Neufchâtel doivent tenir compte de la situation antérieure, accordant cette franchise en étant bien « *informeds et instruis des droits, franchises, libertés et coutumes, desquelles nous dits bourgeois et bourgeois dudit Fontenoy, ont jois et usés on temps passey* »⁶⁵. L'organisation municipale y est en effet ancienne puisque les bourgeois sont déjà mentionnés dans les donations du duc de Lorraine au seigneur de Blamont. Parmi les particularités de cette franchise, on retrouve d'ailleurs l'élection d'un maire et de quatre jurés ainsi que d'un doyen, chaque année, en l'église de Fontenoy et en présence du châtelain. Ces personnes sont exemptées d'impôts et chargées de vérifier les mesures trois fois l'an. Parmi les autres différences majeures, les droits de chasse des bourgeois sont rappelés, notamment la chasse à courre habituellement pratiquée par la noblesse.

La charte est octroyée pour les « *bons et agreables services* » mais surtout pour « *l'augmentation et fortification de nostred. ville* ». Les bourgeois sont tenus d'entretenir les fortifications de la ville, d'en assurer le guet et de payer les portiers à la différence des autres bourgs franchisés par les Neufchâtel où le financement est partagé entre les bourgeois et le seigneur. En contrepartie, les bourgeois sont déchargés de tout service au château. Enfin, les jurés doivent convenablement assurer la justice sous peine que le bailli des Neufchâtel se substitue à eux et rende la justice selon la coutume du comté de Bourgogne : « *Item lesd. bourgeois doivent payez les amendes jugies droiturement par les quatre jurez dessus. et ou cas que les quatre jurez nen pourroient ou sauroient rappourter deurement le bailly du*

62 B.M.B. DROZ 25 fol. 72 v°.

63 B.M.B. DROZ 25 fol. 210 r° - 210 v°.

64 La charte de franchise a été éditée par l'abbé Olivier (1894, p. 105-110) à partir des archives municipales aujourd'hui détruites. Une autre publication en a été faite dans le second tome des *Documents rares et inédits pour servir à l'histoire des Vosges* (p. 241-245) qui reproduit également la confirmation par le duc Charles II (p. 252-254). Toutefois nos transcriptions reposent sur une copie élaborée à la demande des habitants en 1459 (A.D.D. 1 B 2522).

65 A.D.D. 1 B 2522.

seigneur ou dame dud. Fontenoy en peulx et doit cognoistre jugier et determiner selon les us et coutumes du conte de Bourgogne et ay led. seigneur ou dame dud. Fontenoy toutes justices haultes moyennes et basses sur lesd. bourgeois »⁶⁶.

La position de Fontenoy, à la limite entre duché de Lorraine et comté de Bourgogne explique cette clause et justifie l'intérêt des Neufchâtel pour cette place. En effet, quelques mois avant le décès de Jean II de Bourgogne, sa sœur Marguerite et son époux Thiébaud VI viennent de marier leur fils à Alix de Joinville-Vaudémont, héritière d'une partie du comté du même nom et plus précisément des places de Châtel-sur-Moselle, Bainville et Chaligny. Par son acquisition à une date concomitante, Fontenoy offre un véritable relais entre les possessions du bailliage d'Amont et les places fortes de la vallée de la *Moselle*.

Si la charte de franchise est signée depuis le château de Neufchâtel, plusieurs actes importants sont élaborés dans celui de Fontenoy. À la fin du mois de novembre 1399, s'engagent les pourparlers à Fontenoy-le-Château pour le mariage de Bernard de Ray et Marguerite de Neufchâtel⁶⁷, fille d'Alix de Joinville-Vaudémont et de Thiébaud VII décédé quelques années plus tôt à Nicopolis. Les lettres indiquent que le mariage est prévu à Fontenoy et qu'il est survenu à une date antérieure au 23 juillet 1400⁶⁸ sans que l'on puisse affirmer comme d'autres auteurs⁶⁹ que le mariage n'ait eu lieu en date du 26 novembre, date des pourparlers et non de la noce.

Dès cette époque, une tension relative existe entre les communautés de Fontenoy et d'Épinal, situation que l'arrivée des Neufchâtel ne facilite pas puisque la cité d'Épinal constitue le principal verrou entre leurs possessions de Fontenoy-le-Château et Châtel-sur-Moselle. Ainsi, lorsque le gouverneur de Bourgogne édicte un sauf-conduit pour les gouverneurs spinaliens qui doivent se rendre au parlement de Dole, le 30 mars 1401 (n.s.), il précise « *Et premier allez au chastel de Fontenoy leur dire et desfendre de par mon dit seigneur [...] et de par nous, leur deffendez et faites inhibition que ès dits d'Espinal ne attentient ne ne fassient oppression, c'est assavoir prinse de corps et autrement* »⁷⁰. Ces oppositions constantes sont évoquées dans le traité qui met fin au conflit entre Jean de Neufchâtel et l'évêque de Metz, Raoul de Coucy, puis à nouveau en 1432 et 1444⁷¹. Le conflit opposant Thiébaud IX de Neufchâtel au roi de France et au duc de Lorraine à propos d'Épinal, au cours de la décennie 1460, n'est sans doute pas étranger à la gêne que provoquait cette cité dans la cohérence de ses propres possessions⁷² en plus de l'intérêt stratégique que celle-ci représentait.

En 1401, après la mort de Thiébaud VI, un accord intervient entre son petit-fils Thiébaud VIII et son fils Jean de Neufchâtel-Montaigu afin de définir la part de chacun dans la succession. Cet acte qui modifie de manière significative le testament de Thiébaud VI permet à Jean d'emporter tous les droits de Thiébaud VIII et Marguerite sa sœur, épouse de Bernard de Ray, sur la succession de Marguerite de Bourgogne, et par conséquent d'acquérir la terre de Fontenoy-le-Château⁷³.

66 A.D.D. 1.B 2522.

67 B.M.B. DROZ 24, fol. 250 r°-256 r° : Lettre de Marie de Châteauvillain, mère de Bernard de Ray rappelant les conditions du traité, en date du 3 mars 1400 (n.s.) et A.D.J. E 533 : Engagements du 26 novembre 1399, de Jean de Neufchâtel-Montaigu et d'Alix de Joinville-Vaudémont de se substituer à Thiébaud VIII si celui-ci ne paye pas les sommes dues aux mariés.

68 Une quittance de cette date signale que Marguerite est « *femme et compaignie de noble damoisel Bernart seignour de Ray* » (B.M.B. DROZ 24, fol. 256 v°-258 r°).

69 Généalogie Debry et BIRQUY 2008, p. 215.

70 COLLECTIF 1873, p. 155-156.

71 OLIVIER 1894, p. 32-33.

72 Pour plus de détails sur cet aspect de « l'affaire d'Épinal » se reporter au Chapitre 1 de la synthèse.

73 B.M.B. DROZ 24, fol. 215 r° et v°.

Jean cède Fontenoy à son fils aîné mais illégitime, Thibaud bâtard de Neufchâtel⁷⁴, avant de procéder à un échange qu'il rappelle dans son testament : « *Item je ratiffie [...] leschange entre moy et luy faict, touchee et passee de sa fourteresse et chastel de Fontenoy en Vosge et des appartenances dicelle encontre le chastel et ville de Conflans et a la ville de Brurey et les appartenances dicellui chastel ville de Conflans et ville de Brurey ensamble la donacion cession et transport par moy audit messire Thiebault faictes et passees de mon chastel et fourteresse de Chemilly* »⁷⁵. La possession de Fontenoy par le bâtard Thibaud n'a pas laissé beaucoup de traces. En 1417, Jean I^{er} porte encore le titre de « *seigneur de Montagu et de Fontenoy en Vosges* » dans le compte rendu par André Chardon au duc de Bourgogne, mentionnant l'aliénation des vignes de Montigny au profit de Jean⁷⁶. Dans sa documentation, J. Debry précise que le bâtard Thibaud est désigné comme sire de Fontenoy-le-Château en 1424 lors du siège de Vitry ; pour autant ni la transcription proposée par S. Luce⁷⁷, ni la consultation du document en ligne⁷⁸ n'ont permis de le confirmer que ce soit dans l'acte de reddition ou dans la donation au profit de Jean de Neufchâtel récompensant cette prise⁷⁹. Par ailleurs, par un acte de février 1425 (n.s.) Jean de Neufchâtel « *seigneur de Montaigu et de Fontenoy en Voïge* » donne quittance au duc de Bourgogne pour les lettres lui octroyant sur les dîmes de vin de Chariez, Conet et Montigny en gage de 5.000 livres dues par le duc⁸⁰. L'année suivante, le duc donne la terre d'Arrentières, confisquée à Mansart d'Esne, au bâtard Thibaud, « *seigneur de Fontenoy en Vosge* »⁸¹.

L'échange des terres de Conflans – acquise en 1418 du cardinal de Bar pour la somme de 6.000 livres⁸² – contre Fontenoy serait intervenu le 24 octobre 1428⁸³. Il faut donc considérer que la cession de Fontenoy au bâtard Thibaud fut de courte durée, en raison sans doute de l'importance stratégique de cette place.

À la mort de Jean I^{er}, Fontenoy revient à son petit-neveu Jean II de Neufchâtel-Montaigu, second fils de Thiébaud VIII, comme la plupart des terres de cette branche cadette hormis quelques compensations dévolues aux enfants illégitimes de Jean. En 1441, devant les refus répétés des gouverneurs d'Épinal de lui restituer l'un de ses hommes, Jean II engage un conflit armé. L'année suivante, son châtelain de Fontenoy, Thiébaud Dorsain, signe la paix. En 1444, Jean demande à son procureur, Etienne Friant de Favorney de faire sa reprise de fiefs au duc de Lorraine⁸⁴. Une vingtaine d'années plus tard, Jean II se sépare de Fontenoy au profit de son fils aîné Philippe, à l'occasion de son émancipation le 5 août 1458⁸⁵ qui précède de peu son mariage avec Catherine de Hochberg, traité le 9 mars 1459 (n.s.)⁸⁶. Dans tous les actes antérieurs, de 1450 à 1457, Philippe apparaît régulièrement dans les comptes de l'Hôtel d'Isabelle de Portugal ou de Charles, comte de Charolais, sous

74 Il fut légitimé en 1424 par le duc de Bedford au nom d'Henri VI, roi de France et d'Angleterre (Généalogie DEBRY).

75 A.D.J. E 533 - Testament de Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu. Les lieux évoqués sont Conflans-sur-Lanterne (70), anciennement Conflans-en-Bassigny, le village de Breurey-les-Favorney (70) et celui de Chemilly (70).

76 A.D.C.O. B 4693 - Inventaire de sous-série.

77 LUCE, 1886, preuve n°LXXVIII, p. 119-127.

78 Base de données ARCHIM notice n°03867 correspondant à la cote A.N. AE/II/440.

79 LUCE, 1886, preuve n°LXXXVII, p. 133-135.

80 A.D.C.O. B 1057 - Franche-Comté : Chay. On note toutefois que pendant cette période, Jean porte le plus souvent le titre de seigneur de Montaigu et d'Amance et qu'aucun des actes édités par LUCE ne l'associe à Fontenoy-le-Château.

81 LUCE 1886, p. 320 n.2 et 321.

82 A.D.M.M. B 618 n°24.

83 LUCE 1886, p. 135 n. 1.

84 A.D.M.M. B 704 n°8.

85 A.D.M.M. B 834 n°180 - Inventaire de Lancelot - (original manquant).

86 B.M.B. DROZ 25 fol. 370 v°-371 r°.

les dénominations de « *Philippe de Neufchâtel* » ou « *Philippe de Montaigu* »⁸⁷. À partir de 1460, il apparaît à nouveau dans la comptabilité avec le titre de « *sire de Fontenay* » rappelant que la donation de cette seigneurie a eu lieu. C'est sans doute à cette époque, avant ou après son passage dans la main de Philippe que le château de Fontenoy fut partiellement adapté à l'artillerie et renforcé. Il en va de même pour la tour des Lombards sans que l'on connaisse le rôle respectif du seigneur et de la communauté d'habitants dans la modernisation de l'enceinte.

Dans le conflit qui va opposer les Neufchâtel au duc de Lorraine au sujet d'Épinal, Philippe apporte son aide à ses cousins en conduisant notamment une armée de secours lors du siège de Châtel-sur-Moselle en 1471⁸⁸. Sa participation dans le reste du conflit est mal connue. C'est ici l'occasion de signaler l'édition fautive d'une charte prétendument de 1467 qui signalerait la mainmise du duc de Lorraine sur la forteresse de Fontenoy à l'issue de ce conflit⁸⁹. Cet acte, provenant des archives municipales de Fontenoy, détruites aujourd'hui, évoque en date « *du vingt cinquième jour de janvier mil quatre cens soixante et sezt* » que « *René duc de Lorraine et marchis, conte de Vauldemont et de Harrecourt, etc... [...] réduit soub noz mains [...] la place, ville, terre et seigneurie de Fontenoy-en-Vosges, laquelle, en obéissant à messire Philippe de Neufchastel, seigneur dudict Fontenoy, nostre cousin, et prisonnier de guerre avoit tenu le party de feu nostre dict oncle* ». La date de 1467 ne peut être acceptée pour cet acte pour plusieurs raisons. Tout d'abord, le conflit évoqué ci-dessus est de nature privée et le duc de Bourgogne évite soigneusement de s'engager dans ce conflit et appelle d'ailleurs son maréchal sur d'autres théâtres d'opérations à cette période⁹⁰. Par ailleurs, il ne semble pas que Philippe fut fait prisonnier au cours de ce conflit. Surtout, René I^{er}, duc de Lorraine en 1467 ne fut jamais comte de Vaudémont. En réalité, seule l'interprétation de l'année est erronée et il nous semble qu'il faut rétablir : « *du vingt cinquième jour de janvier mil quatre cens soixante et seze* » soit le 25 janvier 1477 (n.s.).

À cette date, Philippe qui a pris activement part aux guerres de Bourgogne est retenu prisonnier, comme son cousin Henry de Neufchâtel, depuis le 5 janvier 1477, date de la bataille de Nancy au cours de laquelle périt le duc de Bourgogne Charles le Téméraire. La chronique de Lorraine nous apprend que « *li duc René le mena veoir li duc de Bourgoigne, por veoir se ils le reconnoistroient* »⁹¹ témoignages qui identifient formellement la dépouille princière. Par la suite les deux hommes connaissent un destin bien différent. Henry est retenu prisonnier pendant plusieurs années pendant lesquelles son frère, Claude seigneur du Fay, tâche de trouver une issue diplomatique. Philippe, quant à lui, se voit d'abord réclamer une lourde rançon mais il est finalement relâché un an plus tard, le 15 mars 1478⁹², sans paiement grâce à l'intervention de ses alliés⁹³. Il doit rendre hommage pour la terre de Fontenoy-le-Château. Le texte évoqué ci-dessus correspond à la première réaction du duc René II après sa victoire de Nancy. Très vite, il confirme les franchises des bourgeois de Fontenoy⁹⁴.

87 Ces données sont issues de la base de données *Prosopographia Burgundica* signalée dans la bibliographie générale (ID n° 1517)..

88 MARCHAL 1859, p. 99.

89 COLLECTIF 1869, p. 248-249.

90 Cet aspect est développé plus longuement dans la partie III du volume de synthèse.

91 MARCHAL 1859, p. 308.

92 B.N.F. Collection Lorraine 249, pièce 24 - Acte scellé par son frère cadet Fernande et le tabellion de Nancy cité dans la documentation Debry.

93 On conserve la trace d'une lettre de René II à Maximilien de 1478 où il précise que Philippe fut libéré comme convenu (B.N.F. Collection Lorraine 249, pièce 24). On remarque également que peu après, son frère Fernande, marie sa fille au fils du maréchal de Lorraine, Oswald de Thierstein.

94 B.N.F. Lorraine 122, p. 125.

Philippe reste en possession de cette terre jusqu'à la fin de sa vie, en 1488, et son épouse est désignée comme dame de Fontenoy jusqu'à sa mort⁹⁵. Elle n'en a toutefois l'usufruit que brièvement, du vivant de Jean II de Neufchâtel-Montaigu après quoi elle renonce à ses terres comme l'indique un accord entre son frère Philippe et Jean II⁹⁶. La terre passe ensuite à Jean III de Neufchâtel-Montaigu, fils cadet de Jean II comme le rappelle le testament de ce dernier : « *Item je vuilz et ordonne que la donation parmoy faicte entre les vifz et tant a cause de mort que autrement par moy nagueres faicte aud. Jehan de Neufchastel mond. filz tant des chastelz villes bours terres seignories et appartenances quelxconques d'Amance, Fontenoy en Voge la coste Fondrement Bouclans [...]* »⁹⁷. Toutefois un accord⁹⁸ doit survenir peu de temps après entre Fernande et Jean III car c'est Fernande qui, en 1496, reprend Fontenoy auprès du duc de Lorraine et renonce à y établir un bailli comme l'on fait ses prédécesseurs⁹⁹. Fernande n'entre toutefois pas immédiatement en possession de Fontenoy et ce n'est que le 30 septembre 1499¹⁰⁰ que René II écrit à son bailli des Vosges, Henri de Lignéville pour lui faire savoir que la châtelainie de Fontenoy doit être restituée à Fernande.

Au cours de cette période, l'archiduc Maximilien tente de discuter la suzeraineté de Fontenoy-le-Château au duc de Lorraine, préfigurant la situation future des terres dites de surséance. Les ducs lorrains rappellent alors que la suzeraineté leur appartient, évoquant la fondation du prieuré par leurs prédécesseurs et attribuant la construction du donjon à Godefroy de Bouillon¹⁰¹. Le texte laisse voir en creux l'argumentation de l'archiduc reposant sur l'octroi de la charte de franchise par Marguerite de Bourgogne, issue d'une branche cadette des comtes de Bourgogne, et l'usage prévu par ce document des us et coutumes de Bourgogne. Pour autant la suzeraineté a toujours été du côté lorrain et il nous semble d'ailleurs que beaucoup ont injustement fait de Fontenoy un franc alleu qui ne serait revenu dans le giron lorrain qu'en 1477. À vrai dire, si certains Neufchâtel ont défié le duc en ne lui rendant pas l'hommage, la terre n'en restait pas moins un fief du duché de Lorraine.

Avec la fin des guerres de Bourgogne s'ouvre une période plutôt prospère pour Fontenoy. Les textes mentionnent à la fin de l'Ancien régime au moins trois moulins. Fontenoy profite surtout de l'essor de l'activité verrière très dynamique de la Vôge. Pour distribuer la production qui surpasse largement la consommation locale, se mettent en place des rouliers qui transportent les marchandises à travers l'Europe. Fontenoy-le-Château fait alors figure d'étape obligée sur la route de l'Italie à la Flandre. La réussite est d'autant mieux plus grande que l'un des très actifs commerçants, Pierre Thierry, est installé à Fontenoy¹⁰². Le bourg est alors mentionné dans de nombreuses villes marchandes d'Europe, d'Anvers à la Provence : « *Fontenoy in Lotharingia, ville renommée pour son commerce de verre à vitre* »¹⁰³. Cet essor économique contribua sans doute à l'expansion urbaine du bourg puis à l'extension de son enceinte. Quelques éléments architecturaux de la fin du XV^e siècle sont en effet visibles en façade dans les faubourgs de Fontenoy et les facilités économiques de la

95 Elle est désignée ainsi dans le testament de son père : A.D.J. 354 E - Copie du testament de Rodolphe de Hochberg et dans son propre testament du 25 août 1498 (A.E.N. K 5 n°23).

96 A.D.H.S. 48 J 56.

97 A.D.J. E 534 - Testament de Jean II de Neufchâtel-Montaigu.

98 De la même manière survient un accord entre les deux hommes à propos de la terre de Saint-Aubin moins d'un an après le décès de Jean II. (A.D.C.O. B 11709).

99 B.N.F. Collection Lorraine 358, fol. 102-103 cité dans la Documentation Debry et A.D.M.M. B 642 art. 45 (copie non datée et non signée).

100 COLLECTIF 1882, p. 246-247 - L'analyse indique 1498 mais la transcription du texte évoque 1499.

101 B.N.F. Collection Lorraine 710, f° 41 v°-42v° cité dans la Documentation Debry.

102 Pour plus de détails se reporter à DURUPT 2011.

103 FOY 1988, p. 378.

période ont dû favoriser la croissance du bourg. C'est d'ailleurs à cette époque que l'église bénéficie également de travaux attestant là encore d'une relative prospérité.

4.3 Fontenoy-le-Château après les Neufchâtel

Afin de sceller la paix entre la maison de Neufchâtel et le duc de Lorraine, Fernande avait épousé en 1468 Madeleine de Fénétrange, fille du maréchal de Lorraine. De cette union naissent trois filles. La seconde, Anne, épouse en 1488 Guillaume, seigneur de Dommartin, renforçant ainsi les alliances entre les Neufchâtel et la noblesse lorraine. Dès 1511, Guillaume reprend le fief de Fontenoy-le-Château auprès du duc de Lorraine¹⁰⁴, suggérant qu'Anne le reçut en accroissement de son mariage puisque son père est encore vivant à cette date et qu'il reprenait en son propre nom le fief en 1496 et 1499 alors qu'Anne était déjà mariée¹⁰⁵. Fidèle du duc Antoine, Guillaume participe aux guerres d'Italie et se distingue lors de la bataille d'Agnadel ce qui lui vaut sans doute de voir la terre de Fontenoy érigée en baronnie. Mort en 1525, suite à une dispute avec son neveu, Guillaume aurait été enterré à Fontenoy¹⁰⁶.

Son épouse Anne décide alors de vivre aux côtés de sa sœur aînée, Bonne, épouse de Henri de Thierstein, dame de Chaligny, en la terre de Bayon qu'elle a reçu de sa mère. Anne survit longuement à son mari et éduque leurs huit enfants. Elle est probablement à l'origine du portail Renaissance de l'église de Fontenoy, daté de 1539, qui atteste à la fois de son attachement à cette seigneurie et sans doute de l'hommage rendu à son défunt mari. Leur fils, Louis de Dommartin, hérite de la baronnie de Fontenoy. De son union avec Philippe de la Marck naît une fille unique, Diane de Dommartin qui hérite de Fontenoy à la mort de ses parents en 1554 et 1560. Elle épouse en 1568 Jean-Philippe de Salm, cousin descendant du second mariage de Fernande de Neufchâtel avec Claude de Vergy. Cette union est de courte durée, Jean-Philippe succombant à une blessure reçue à la bataille de Moncontour en 1569. Une fille, Claude, naît toutefois de cette union. Quelques années plus tard, Diane se remarie à Charles-Philippe de Croÿ, marquis d'Havré, issu d'une puissante famille des Pays-Bas par son père et petit-fils du duc de Lorraine Antoine par sa mère.

La situation économique de Fontenoy est alors en régression par rapport à la période précédente. L'itinéraire commercial reliant l'Italie aux Flandres se déporte peu à peu vers l'est au détriment de Fontenoy. Le marquis de Havré sollicite, en 1589, le duc Charles III pour obtenir la diminution des impôts demandés aux habitants de Fontenoy¹⁰⁷. Si une moindre imposition est consentie, les marchandises échangées à Fontenoy doivent toutefois rapporter quelques subsides aux caisses ducales, indiquant sans doute que la situation n'est pas aussi dramatique que ne le dépeint le marquis. Le bourg s'est d'ailleurs doté d'infrastructures : la grande rue est pavée, les halles (re)construites, de même qu'une école. En 1587, une grosse tour de la ville fait l'objet de réparations¹⁰⁸.

Le couple Croÿ-Dopmartin doit rapidement subir un procès concernant l'appartenance de la terre de Fontenoy. Les difficultés liées à la succession de la famille de Neufchâtel furent très nombreuses au XVI^e siècle et se poursuivirent pour certaines jusqu'à la Révolution. En l'occurrence, ce sont les héritiers du second mariage de Fernande de Neufchâtel qui disputent la possession de la

104 Documentation Debry citant B.N.F. Collection Lorraine 122, fol. 113.

105 L'hypothèse d'une possession commune par Fernande et son gendre Guillaume est également évoquée. cf. REDOUTÉ-RENAUDEAU 2011, p. 262 citant OLIVIER 1937, p. 107 sans être étayée.

106 POULL 1978, p. 12.

107 COLLECTIF 1869, p. 254-258.

108 A.D.M.M. B 2496.

terre de Fontenoy. En 1588, le couple sort vainqueur de ce conflit et s'emploie à la modernisation de cette place avec la réalisation d'un front d'artillerie taluté sur le front Est et sans doute d'autres aménagements qui n'ont pas laissé de traces.

Charles Philippe meurt le 25 novembre 1615 en son château de Fontenoy¹⁰⁹. Son fils Ernest entre en possession de la moitié du comté lors de son mariage en 1619. La terre est bientôt érigée en comté. De son union avec Anne de Poméranie naît un fils, Ernest Bogislas qui entre en possession de la moitié du comté à la mort de son père en 1631. La Lorraine est alors prise dans les affres de la guerre de Trente Ans. Au cours du conflit, la ville est assiégée par Turenne. En 1634, les murailles sont endommagées et les troupes suédoises occupent la ville. L'année suivante, le duc de Lorraine tente de la reprendre. Sur le départ, les troupes suédoises incendient le bourg créant d'innombrables dégâts. « *Cet incendie funeste, qui cause la ruyne et destruction de tous les édifices et bastiments desdits lieux [...] fut aussytost suivy d'une contagion de peste* »¹¹⁰. La reconstruction ne peut se faire que lentement. Un compte indique en effet qu'à cette date les habitants de Xertigny, Moyenal et La Chapelle ne doivent plus le guet au château « *depuis l'incendie arrivé audit Fontenoy et la démolition du chasteau dilec* »¹¹¹. Un autre compte suggère toutefois que des réparations interviennent. En effet, après une mention similaire de non paiement de la rente du guet, fut ajouté d'une autre encre « *de quoy ledit Huvé de quatre sujets pour les ans de 1658 et 1659 qui sont Girard Navin, Demenge Didelot, Claude Navin et Nicolas Jeandin la somme de treizes frans* »¹¹² laissant penser que l'état du château peut alors justifier la perception de cette taxe. Quelques réparations sont d'ailleurs connues pour ces années, le châtelain Huvé, dépensant près de 88 francs pour réaliser des loquets à la chapelle castrale et à l'église paroissiale de Fontenoy¹¹³.

Le seigneur du lieu éprouve également de grandes difficultés. Couvert de dettes, il est contraint de vendre sa part du comté à Michel du Pasquier le 19 mai 1681¹¹⁴ tandis que son frère, Charles-Alexandre de Croÿ reste en possession de l'autre moitié de la terre. Ce dernier résidait régulièrement au château et sa première épouse, Yolande de Ligne, y serait décédée avant d'être inhumée dans l'église de Fontenoy¹¹⁵. Ces deux familles se partagent le comté et le château de Fontenoy jusqu'à la Révolution. Le 25 prairial An II (13 juin 1794), sont vendus comme biens nationaux « *les matériaux et l'emplacement les deux tours du ci-devant vieux château de Fontenoy [...] estimés 150 livres* »¹¹⁶. Sous la même cote, un acte précise que le château est abandonné de longue date « *Il nous a été observé [...] que les tours rappelées à la nomination d'expert avoient été vendu déjà environ deux ans ci devant. [...] Il nous a été pareillement observé [...] que le terrain ci-devant rappelé n'être qu'un décombre de vieux château remplie de fondations sur de vieilles caves n'ayant aucune bonne terre* ». L'importance du château ne transparait plus qu'au travers des toponymes marqués par sa présence. Le 32^e lot vendu en 1794 évoque ainsi « *un jardin potager dit au Donjeon* », « *le curtille le châtelain* » et deux omées situées au sud de « *la plate-forme* ». Sous la même cote on retrouve en date du 6 thermidor an IV (24 juillet 1796) la vente d'un « *terrain d'environ 3 omées situé à Fontenoy appelé la platte forme dit la motte au bas des vieilles tours provenant des seigneurs de Fontenoy émigré* ». Le 6 octobre 1794, les

109 BENOIT 1891-1892, p. 308.

110 COLLECTIF 1869, p. 258-260.

111 A.D.M.M. 3 F 256 n°1 § 38.

112 A.D.M.M. 3 F 256 n°2 § 54.

113 A.D.M.M. 3 F 256 n°1 § 109.

114 COLLECTIF, 1873, p. 281-288.

115 POUILLON 1978, p. 14.

116 A.D.V. 4 Q PRO 6

deux tours sont achetées par deux entrepreneurs M. Poirot et Daubié¹¹⁷. Ce dernier, futur maire de Fontenoy, est le grand-père de Julie-Victoire Daubié, première bachelière de France.

4.4 Liste d'officiers

- Perrin de Buffignécourt, châtelain, 1373¹¹⁸
- Jean Girard, prévôt, 1373¹¹⁹
- Henri Vallée, châtelain, 1432¹²⁰
- Thiébault Dorsain¹²¹, châtelain, 1433-1442¹²²
- Guillaume de Menoux, châtelain, 1461 - 1469¹²³
- Etienne Vallée, châtelain, 1510¹²⁴

5. CONCLUSION

Fontenoy-le-Château n'est pas une possession de tout premier ordre mais joue un rôle important pour la Maison de Neufchâtel. Aux confins des Vosges, la place assure la transition entre les seigneuries du bailliage d'Amont, acquises en 1373, et les terres lorraines acquises quelques mois auparavant par le mariage de Thiébaut VII et Alix de Joinville-Vaudémont. À compter de cette date, Fontenoy apparaît presque systématiquement dans la titulature des seigneurs successifs. Sous le contrôle de la branche cadette de Montaigu, Fontenoy occupe le plus souvent la seconde ou la troisième position après le site éponyme et en alternance avec la place d'Amance, située dans le bailliage d'Amont. Plusieurs cessions du vivant du seigneur de Montaigu montrent que Fontenoy joua le rôle de seigneurie de subsistance et d'apprentissage pour les fils aînés, qu'il s'agisse du bâtard Thibaud ou de Philippe de Neufchâtel. Dans le premier cas, la terre fut toutefois récupérée par Jean I^{er} en échange de Conflans, place moins stratégique si l'on considère qu'elle n'est située qu'à 4 km d'Amance et ne joue pas le même rôle d'étape que Fontenoy.

Le cadre résidentiel qu'offrait le château nous échappe à peu près complètement. Les textes l'évoquent par la négociation du traité de mariage de Marguerite de Neufchâtel et Bernard de Ray mais nous ne disposons d'aucun élément pour apprécier la fréquence de la résidence en ce lieu. Par sa position, au milieu des possessions lorraines et comtoises, Fontenoy a une importance stratégique croissante pour le lignage. Au XV^e siècle, la constitution de l'État bourguignon autour de deux pôles géographiques vit sans doute croître le rôle d'étape de ce bourg qui se situe par la route à 27 km au nord d'Amance et à 49 km au sud de Châtel-sur-Moselle, les deux possessions les plus proches des Neufchâtel.

En parallèle à l'émergence des tensions entre ducs de Lorraine et de Bourgogne, au cours du XV^e siècle, une défiance des Neufchâtel envers leur suzerain lorrain se dessine peu à peu. Surtout marqué dans la branche aînée prise dans des tensions dès les années 1430, Fontenoy échappe dans

117 A.D.V. 5 Q 26.

118 POULL 1991, p. 389.

119 POULL 1991, p. 389.

120 OLIVIER 1894, p. 33.

121 Georges Poull a retenu l'orthographe de Thiébaut d'Orsans pour l'année 1442.

122 OLIVIER 1894, p. 33 et COLLECTIF 1873, p. 150

123 A.D.D. 1 B 2522 ; A.D.D. 1 B 2081.

124 OLIVIER 1894, p. 261.

un premier temps à ces tensions et l'hommage est rendu en 1444. Son positionnement en fait une place forte très utile pour conduire des troupes en Lorraine. Elle permet d'éviter le franchissement des Vosges et de regagner, depuis Luxeuil ou Amance, la vallée de la *Moselle* sans grande difficulté. Seul Épinal, situé à mi-chemin entre Fontenoy et Châtel constitue une épine de taille dans la progression d'une marche, expliquant les velléités des Neufchâtel envers cette cité. L'importance stratégique de Fontenoy apparaît encore dans les aménagements militaires réalisés. En dépit des maigres vestiges conservés, le renforcement de l'entrée du château, au cours du XV^e siècle semble-t-il, et l'adaptation à l'artillerie à la même époque montrent l'intérêt consacré au site. On ne connaît pas le rôle exact des seigneurs dans le renforcement de l'enceinte urbaine mais la tour des Lombards qui vient garnir un angle non flanqué de l'enceinte au cours de la seconde moitié du XV^e siècle renforce cette idée. En dépit de sa hauteur, plus de 20 m, la tour de Fontenoy n'offrait pas de co-visibilité significative mais une surveillance efficace sur l'ensemble de la vallée du Cône qui s'étale sur cinq kilomètres de largeur environ.

Au sein du lignage, Fontenoy occupe une place singulière puisqu'elle est la dernière des bourgs à recevoir une charte de franchise de cette famille. Cela atteste de la volonté des Neufchâtel de consolider leur position sur place et d'obtenir un renforcement des défenses urbaines peu de temps après leur arrivée à Fontenoy. La richesse économique de Fontenoy est avérée pour la fin du XV^e siècle et la première moitié du XVI^e siècle, au moment où les Neufchâtel occupent une position difficile en Lorraine. Après la défaite bourguignonne de Nancy, les Neufchâtel-Montaigu se rallient massivement à Louis XI. Pour autant Philippe reste prisonnier de René II pendant une année et les alliances des autres membres de sa branche avec la noblesse lorraine contribuent sans doute à le faire libérer. Dès lors, Fontenoy joue un rôle stratégiquement amoindri mais apporte sans doute des revenus appréciables à ses seigneurs au vu du dynamisme économique constaté.

Disputé pendant près de deux siècles comme les autres terres de surséance, Fontenoy est marqué par sa position frontalière à tous les niveaux. Relevant du diocèse de Besançon mais bénéficiant de l'influence des abbayes tuloises, elle relève tour à tour des comtés de Toul et de Bar puis du duché de Lorraine. Au sein même du lignage comtois, Fontenoy constitue une place pivot entre les possessions de la branche cadette au sud, et celles de la branche aînée en Lorraine. Cela explique pour beaucoup l'importance de la place, significative pour elle-même, indispensable par sa situation.

6. SOURCES

6.1 Archives

Signalons que l'incendie de la mairie, en 1959, a détruit l'ensemble des archives municipales. Les écrits de l'abbé Olivier et de Louis Olivier sont donc les seuls à retranscrire certains actes aujourd'hui disparus.

- A.D.D. 1 B 2522 : Consentement de la donation de Fontenoy au seigneur de Blâmont (1291 n.s.) - Vente d'un maix à Fontenoy (1364) - Copie de la charte de franchise de Fontenoy (1459).
- A.D.J. E 533 : Engagements pris à Fontenoy relatifs au mariage de Marguerite de Neufchâtel et Bernard de Ray (1399) - Testament de Jean I^{er} de Neufchâtel-Montaigu.
- A.D.M.M. 2 F 1 n°3 : Bulle de Léon IX et première mention de « *Fontoniacum castellum* » (1050).
- A.D.M.M. B 641 n°5 : Cession de Fontenoy à Henri I^{er} de Blâmont (1286 n.s.)

- A.D.M.M. B 704 n°8 : Reprise de fiefs au duc de Lorraine par le procureur de Jean II (1444).
- A.D.M.M. 3 F 256 n°1, n°2, n°3 : Comptes évoquant Fontenoy (décennie 1650-1660).
- A.D.M.M. B 2496 fol. 71 et 91 : Compte mentionnant les réparations à une tour de la ville (1587).
- A.D.V. 4 Q Pro 6 : Vente de biens nationaux (1794-1796).
- A.D.V. 5 Q 26 : Vente de biens nationaux (1794).
- B.N.F. Lorraine 249, pièce 24 : Libération de Philippe de Neufchâtel, prisonnier de René II (1478 n.s.)*.
- B.N.F. Lorraine 358, fol. 102-103 : Reprise de fiefs de Fernande de Neufchâtel auprès de René II prévoyant l'interdiction pour les Neufchâtel de nommer un bailli à Fontenoy (1496)*.
- B.N.F. Lorraine 710, fol. 41 v°-42 v° : Mémoire traitant de la suzeraineté de la terre de Fontenoy (vers 1495-1500)*.
- B.M.B. DROZ 24 fol. 250 r°-256 r° : Rappel des conditions du traité de mariage entre Marguerite de Neufchâtel et Bernard de Ray (1400 n.s.)
- B.M.B. DROZ 25 fol. 72 v° : Reprise de fiefs et dénombrement auprès de Thiébaud VI (1375).
- B.M.B. DROZ 25 fol. 210 r°-v° : Reprise de fiefs et dénombrement à Thiébaud VI (1389).

6.2 Bibliographie

Benoît 1891-1892: BENOIT Arthur, «Les sires de Neufchâtel à Châtel-sur-Moselle. Note sur quelques-uns de leurs tombeaux», *Bulletin de la société philomatique vosgienne*, 1891-1892, Société philomatique vosgienne, Saint-Dié, p. 299-309.

Birquy 2008: BIRQUY Jean-Claude, *Les seigneurs de Neufchâtel*, Jean-Claude Birquy, Isle-sur-le-Doubs, 2008.

Bouvard 1984: BOUVARD André, «Les entrées fortifiées de châteaux et d'enceintes collectives en Franche-Comté», *Travaux de la société d'émulation du département du Jura (1981-1982)*, Société d'émulation du Jura, Lons-le-Saunier, 1984, p. 123-196.

Chapelier, Chevreux, Gley 1891: CHAPPELLIER Jean-Charles, CHEVREUX Paul, GLEY Gérard, «Cartulaire de Chaumousey», *Documents rares et inédits de l'histoire des Vosges*, t. X, Champion, Paris, 1891.

Clouzot 1940: CLOUZOT Étienne, *Pouillés des provinces de Besançon de Tarentaise et de Vienne*, Imprimerie nationale, Paris, 1940.

Collectif 1869: COLLECTIF, *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. II, J-B Dumoulin, Paris, 1869.

Collectif 1873: COLLECTIF, *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. III, J-B Dumoulin, Paris, 1873.

Collectif 1882: COLLECTIF, *Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges*, t. VII, Champion, Paris, 1882.

Durupt 2011: DURUPT Xavier, «La maison Pierre Thierry, une entreprise de transport de la Renaissance», *La vallée du Cône. Métallurgie et thermalisme*, [Actes des 12^e journées d'études vosgiennes, Bains-les-Bains-Fontenoy-le-Château, 15-16 octobre 2010], Fédération des sociétés savantes des Vosges et Amis du Vieux Fontenoy, Nancy, 2011, p. 269-280.

- Foy 1988:** FOY Danièle, *Le verre médiéval et son artisanat en France méditerranéenne*, éditions C.N.R.S., Paris, 1988.
- Germain 1879 :** GERMAIN Léon, « Jean de Bourgogne, et Pierre de Genève », *Mémoires de la société d'Archéologie lorraine et du musée historique lorrain*, 3^e série, VII^e volume, Crépin-Lablong, Nancy, 1879, p. 357-432.
- Giuliano 1992:** GIULIATO Gérard, *Fontenoy-le-Château, étude historique et archéologique*, [dactylographié], s.l., s.d. [disponible au S.R.A. de Lorraine].
- Henry 1990 a:** HENRY Serge, « Chroniques des fouilles médiévales », *Archéologie Médiévale*, 1990, p. 409
- Henry 1990 b:** HENRY Serge, *Rapport de fouille*, tapuscrit, 1990.
- Husson, Rothiot 2012 :** HUSSON Jean-Pierre, ROTHIOT Jean-Paul (dir.), *La vallée du Cône. Métallurgie et thermalisme*, [Actes des 12^e journées d'études vosgiennes, Bains-les-Bains–Fontenoy-le-Château, 15-16 octobre 2010], Fédération des sociétés savantes des Vosges et Amis du Vieux Fontenoy, Nancy, 2011.
- Olivier 1894:** OLIVIER Constant, « Fontenoy-le-Château », *Annales de la société d'émulation du département des Vosges*, Imprimerie vosgienne, Épinal, 1894, p. 1-431.
- Olivier 1937:** OLIVIER Louis, *Notule sur Fontenoy-le-Château*, [manuscrit], Fontenoy, 1937, [consultable en mairie]*.
- Le Mercier de Morière 1893:** LE MERCIER DE MORIÈRE Laurent, *Catalogue des actes de Mathieu II duc de Lorraine*, Wiener, Nancy, 1893.
- Luce 1886:** LUCE Siméon, *Jeanne d'Arc à Domrémy : recherches critiques sur les origines de la mission de la pucelle accompagnées de pièces justificatives*, Champion, Paris, 1886.
- Marchal 1859:** MARCHAL Laurent, « Chroniques de Lorraine », *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, Wiener, Nancy, 1859.
- Michler 2004:** MICHLER Matthieu, *Carte archéologique de la Gaule, département des Vosges*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2004.
- Minoux Théobald 1973:** MINOUX Georges, THÉOBALD Nicolas, *Notice de la carte géologique de Monthureux-sur-Saône*, B.R.G.M., Orléans, 1973.
- Moulis 2011:** MOULIS Cédric, « Le donjon de Fontenoy-le-Château », HUSSON Jean-Pierre, ROTHIOT Jean-Paul (dir.), *La vallée du Cône. Métallurgie et thermalisme*, [Actes des 12^e journées d'études vosgiennes, Bains-les-Bains–Fontenoy-le-Château, 15-16 octobre 2010], Fédération des sociétés savantes des Vosges et Amis du Vieux Fontenoy, Nancy, 2011, p. 221-242.
- Muller 2009:** MULLER Vianney, *Rapport d'opérations sur la tour des Lombards*, [dactylographié], Nancy, 2009. [disponible au S.R.A. de Lorraine].
- Muller 2011:** MULLER Vianney, « L'enceinte de Fontenoy-le-Château », HUSSON Jean-Pierre, ROTHIOT Jean-Paul (dir.), *La vallée du Cône. Métallurgie et thermalisme*, [Actes des 12^e journées d'études vosgiennes, Bains-les-Bains–Fontenoy-le-Château, 15-16 octobre 2010], Fédération des sociétés savantes des Vosges et Amis du Vieux Fontenoy, Nancy, 2011, p. 243-256.
- Poull 1978:** POULL Georges, *Histoire résumée du comté de Fontenoy et de ses possesseurs*, [dactylographié], Rupt-sur-Moselle, 1978.
- Poull 1991:** POULL Georges, *La maison ducale de Lorraine au Moyen Âge*, Presses universitaires de Nancy, Nancy, 1991.

Poull 1994 : POULL Georges, *La maison souveraine et ducal de Bar*, Presses universitaires de Nancy, Nancy, 1994.

Redouté-Renaudeau 2011 : REDOUTÉ-RENAUDEAU Rolande, « Diane de Dommartin et le comté de Fontenoy », HUSSON Jean-Pierre, ROTHOT Jean-Paul (dir.), *La vallée du Cône. Métallurgie et thermalisme*, [Actes des 12^e journées d'études vosgiennes, Bains-les-Bains-Fontenoy-le-Château, 15-16 octobre 2010], Fédération des sociétés savantes des Vosges et Amis du Vieux Fontenoy, Nancy, 2011, p.257-268.

Villes 2005 : VILLES Alain, *Toul. La collégiale Saint-Gengoult et son cloître*, Le Pélican, Toul, 2005.

6.3 Iconographie

- A.D.M.M. 1 Fi 684 : Carte topographique de 1738 de Fontenoy-le-Château et Fontenoy-la-Côte.
- A.D.V. E dpt 179/G2 : Atlas cadastral de 1869.
- A.D.V. E dpt 179-1 O 1 : Plan d'alignement de 1870.
- A.D.V. 2 Fi 3438 : Plan de 1768 du château, subdivisé en nombreux jardins.

Le patrimoine fortifié du lignage de Neufchâtel-Bourgogne (XIII^e-XVI^e siècles)

Les familles seigneuriales n'ont que rarement servi de cadre à l'étude du phénomène castral. Le lignage de Neufchâtel-Bourgogne présente un double d'intérêt. D'une part, son ascension sociale est très marquée entre le XIII^e et le XVI^e siècle, d'autre part son patrimoine castral, composé de 37 châteaux, est disséminé sur plusieurs principautés, du comté de Bourgogne au duché de Luxembourg. La démarche historique permet de décrypter le jeu des stratégies territoriales de la famille et de dégager les structures de la gestion de la démographie familiale. L'approche en archéologie du bâti offre un regard renouvelé qui permet parfois de préciser le rôle de la famille dans la construction ou l'aménagement de ses châteaux. La réunion des deux méthodes permette une meilleure compréhension des fonctions assurées par le château (résidence, défense, administration, pôle économique et symbolique) et leur évolution. Elle permet enfin de saisir le fonctionnement quotidien d'un réseau castral seigneurial où les échanges s'affranchissent des limites des principautés.

Mots-clés : Neufchâtel, lignage, réseau castral, seigneurial, château, Bourgogne, Lorraine, Moyen Âge, archéologie du bâti, histoire nobiliaire, Châtel-sur-Moselle, Fondremand.

The fortified heritage of the Neufchatel-Burgundy's lineage (13th-16th centuries)

The seigneurial families are rarely a framework for reflection of the castral phenomenon. The Neufchatel-Burgundy's lineage is particularly interesting for two reasons. Firstly, for its social rise between the 13th and 16th centuries and secondly, for its 37 castles which are settled through several medieval principalities, from County of Burgundy to the Duchy of Luxembourg. The historical approach allows to decrypt the territorial strategy and the adaptability to manage his familial demography. The archeology of architecture shows family's role into construction and development of its castles. Both of these methods help for comprehension of the functions of the castles (residence, defense, administration, economy and influence) and their evolutions. Finally, it shows the mechanisms of a castral network and how exchanges between castles can overcome the borders of the principalities.

Keywords: Neufchâtel, lineage, castles network, seigneurial, castles, Burgundy, Lorraine, Middle Ages, archeology of architecture, nobility history, Châtel-sur-Moselle, Fondremand.

